

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/322571238>

# Pour une approche territoriale des transitions écologiques – Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée (1970–2015)

Thesis · December 2015

CITATIONS

5

READS

190

1 author:



**Sibylle Bui**

Université Catholique de Louvain - UCLouvain

20 PUBLICATIONS 74 CITATIONS

SEE PROFILE

Some of the authors of this publication are also working on these related projects:



GeDuPIC [View project](#)



Food4Sustainability [View project](#)

**Doctorat ParisTech**

**T H È S E**

pour obtenir le grade de docteur délivré par

**L'Institut des Sciences et Industries  
du Vivant et de l'Environnement**

**(AgroParisTech)**

**Spécialité : sciences sociales**

*présentée et soutenue publiquement par*

**Sibylle BUI**

le 2 décembre 2015

**Pour une approche territoriale des transitions écologiques**

**Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée (1970-2015)**

Directrices de thèse : **Claire LAMINE** et **Marianne CERF**

**Jury**

**M. Jean-Paul BILLAUD**, Directeur de recherche au CNRS, LADYSS

**Mme Marianne CERF**, Directrice de recherche à l'INRA, SenS

**M. Claude COMPAGNONE**, Professeur à AgroSupDijon, DSHS

**Mme Catherine DARROT**, Maître de conférences à Agrocampus Ouest, ESO

**Mme Claire LAMINE**, Ingénieure de recherche à l'INRA, Ecodéveloppement

**M. Pierre STASSART**, Professeur à l'Université de Liège, SEED

Président du jury

Co-directrice de thèse

Rapporteur

Examinatrice

Co-directrice de thèse

Rapporteur



# **Pour une approche territoriale des transitions écologiques**

## **Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée (1970-2015)**

Sibylle Bui

**Mots clés :** transitions sociotechniques, agroécologie, système agri-alimentaire, écologisation, territoire

**Résumé** – Les transitions agroécologiques impliquent une transformation radicale des modes de production, mais également des modes de transformation, de distribution et de consommation, du conseil agricole, des politiques publiques et de la recherche - en d'autres termes : une reconfiguration du système agri-alimentaire. Dans la vallée de la Drôme, la forte proportion d'acteurs plaçant l'agriculture biologique au cœur de leur stratégie de développement et leur collaboration dans le projet Biovallée semblent indiquer qu'une transition agroécologique est en cours et que l'échelle territoriale offre des leviers permettant de la déclencher. Cette thèse propose une analyse historique des dynamiques à l'œuvre sur ce territoire, afin de contribuer à la compréhension des mécanismes de transition et à leur conceptualisation. En mobilisant la théorie des transitions sociotechniques et à travers une approche pragmatique et ethnographique, nous montrons qu'une reconfiguration du système agri-alimentaire territorial est en cours, et qu'elle résulte des interactions entre une configuration sociotechnique dominante et deux configurations alternatives qu'ont construites les acteurs au fil du temps, autour de deux paradigmes alternatifs à la modernisation agricole. Nous montrons comment, à travers ces interactions, les acteurs parviennent à modifier les rapports de force régissant le système agri-alimentaire, et que l'échelle territoriale leur offre des marges de manœuvre inexistantes à une échelle plus large. Nous mettons en évidence le rôle essentiel d'une diversité d'initiatives, au sein desquelles les acteurs ont progressivement construit de nouvelles formes de coordination. Dès lors, la question est non plus de penser les transitions à partir du développement d'une innovation technique, mais de créer les conditions pour favoriser la coexistence d'une diversité d'initiatives, porteuses d'innovations sociales, et leurs interactions avec le système dominant.



## **For a territorial approach of ecological transitions**

### **Analysis of an on-going transition towards agroecology in Biovallée (1970-2015)**

Sibylle Bui

**Key words:** sociotechnical transitions, agroecology, agri-food system, territory

**Abstract** - Agriculture's transition towards agroecology requires a radical transformation of production practices based on ecological principles, but it also requires radical changes within transformation, distribution and consumption practices and within advisory systems, public policies and research. In other words, it requires a profound reconfiguration of the whole agrifood system. In the Drome Valley (France), the high proportion of actors who consider organic agriculture as central in their development strategy and their involvement within the "Biovallée" project, suggest that an agroecological transition is in process and that the territorial scale might facilitate it. This thesis analyses the agricultural dynamics at the scale of this territory since the 1970s, in order to understand the transition mechanisms and to conceptualize them. Based on a framework inspired from the sustainable transition theories and on an ethnographic and pragmatic approach, it shows that a reconfiguration of the whole local agrifood system is indeed in process, and that it results from the interactions between a dominant sociotechnical configuration and two alternative ones which local actors have set up over time around two alternative paradigms. We analyze how actors succeed in changing the balance of power within the local agri-food system and how the territorial scale offers them some levers which do not exist on a larger scale. In this case, certain traditional actors and a diversity of initiatives allowed actors to progressively set up new forms of coordination, that is social or organizational innovations (rather than technological ones). Therefore the main issue shifts from thinking transitions based on the development of a technological innovation, towards creating conditions in order to favour the coexistence of a diversity of initiatives that develop social innovations and to favour their interactions with the dominant system.



Thèse réalisée au sein de l'unité Ecodéveloppement, centre INRA PACA à Avignon, et financée  
par l'INRA-SAD et la Région Rhône-Alpes





## Remerciements

Je remercie tout d'abord mes directrices de thèse, Claire Lamine et Marianne Cerf, pour leur accompagnement précieux, leur soutien toujours agréable et réconfortant, leur réactivité et leur grande disponibilité. Je remercie Claire Lamine de m'avoir formée à la recherche sociologique et plus largement au métier de chercheur. Je remercie Marianne Cerf pour m'avoir aidée à pousser plus avant mes questionnements, en y apportant de la rigueur. Merci à toutes les deux de m'avoir fait confiance au début de cette thèse et de m'avoir accompagnée toutes ces années avec tant de bienveillance.

Je remercie également les membres du jury de leur participation à l'évaluation de mon travail. Merci à Claude Compagnone et Pierre Stassart d'avoir accepté d'être rapporteurs, à Jean-Paul Billaud d'avoir accepté de présider le jury et à Catherine Darrot d'avoir accepté d'être examinatrice.

Je remercie tous les membres de l'unité Ecodéveloppement pour ces années riches et agréables, et pour leur grand et chaleureux soutien. En particulier, je remercie Guillaume Ollivier et Aurélie Cardona pour avoir accompagné et nourri ma réflexion, ainsi qu'Elisabeth Lécivain et Marc Vincent dont les données sont venues enrichir ce travail, Michel Mouléry pour le traitement des statistiques agricoles, et Mireille Navarrete, Floriane Derbez et Servane Penvern pour leurs relectures. Un tout grand merci à Lucile Garçon pour la réalisation des cartes géographiques et sa contribution active à la finalisation de cette thèse, et à Naoufel Mzoughi pour le coaching !

Je remercie Léa Cambien et Julia Tual pour la qualité des données qu'elles ont collectées durant leurs stages de Master 2 réalisés en 2009 et 2011 avec Claire Lamine (respectivement, collecte d'archives des certaines institutions et réalisation d'entretiens), qui m'ont été très utiles dans ma recherche.

Je remercie Christian Deverre, Henk Renting et Jean-Marc Meynard pour nos riches discussions en comité de thèse.

Je remercie toutes les personnes de la vallée de la Drôme qui m'ont accueillie lors de mon enquête de terrain. Je remercie en particulier les membres des intercommunalités du Val de Drôme et du Diois, de l'association Biovallée, de la Carline et de Terres Dioises, pour leur confiance, pour avoir facilité mon accès au terrain et aux archives, ainsi que les membres de la Chambre d'agriculture de la Drôme, d'Agribiodrôme, d'Agricourt et du Syndicat caprin de la Drôme.

Je remercie Pierre Ricci pour m'avoir donné le goût de la recherche.

Enfin je remercie ma famille et mes amis pour leur soutien et leurs encouragements qui m'ont été très précieux, ainsi que pour les relectures. Plus particulièrement, je remercie Samuel Fallet pour la réalisation des figures synthétisant les mécanismes de transition, et surtout, pour son soutien indéfectible et toutes nos discussions qui ont fortement nourri ma réflexion.



# Table des matières

---

<b>Illustrations</b> .....	<b>15</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>17</b>
<b>Chapitre 1 - Cadre conceptuel et méthodologie</b> .....	<b>27</b>
1. La théorie des transitions sociotechniques .....	27
1.1. Généalogie de la théorie des transitions .....	27
1.2. Les fondements de la théorie des transitions.....	31
2. Mon cadre d'analyse .....	44
3. Terrain et méthode .....	53
31. La vallée de la Drôme : un cas d'étude a priori idéal .....	53
32. Méthodologie .....	63
<b>1<sup>ère</sup> partie</b> .....	<b>77</b>
<b>Chapitre 2 – Comment les collectivités locales se positionnent progressivement comme acteur majeur du système agri-alimentaire</b> .....	<b>79</b>
1. Les prémisses d'une Biovallée – émergence et évolution des intercommunalités dans la vallée de la Drôme (1969-1991) .....	81
1.1. Le Diois, pionnier de l'intercommunalité.....	81
1.2. Le Val de Drôme, champion de l'intercommunalité .....	95
2. Le positionnement des intercommunalités sur l'agriculture biologique : convergence progressive de deux trajectoires différentes (1991-2009).....	106
2.1. Emergence d'une politique territorialisée en faveur de l'agriculture biologique : dans le Diois .....	106
2.2. Un contexte de montée en puissance de la problématique environnementale, différents degrés d'appropriation.....	117
2.3. Un nouvel effet d'entraînement impulsé par le Val de Drôme... et la Région.....	127
3. Le projet Biovallée, point d'inflexion d'une trajectoire en rupture (2009-2014).....	131
3.1. Biovallée : un projet en rupture .....	131
3.2. Un projet moteur d'une nouvelle dynamique ? .....	138
Conclusion .....	145

### **Chapitre 3 – Comment une organisation agricole « traditionnelle » devient porteuse d’un modèle agricole alternatif ..... 147**

1. La coopérative céréalière du Diois à l’initiative d’une dynamique collective de structuration de filières biologiques (1991-2002).....	149
1.1. Une initiative intercoopérative au carrefour des différentes filières.....	150
1.2. Enrôlement d’acteurs institutionnels et intéressement d’autres acteurs agricoles	151
1.3. Effets d’entraînement des agriculteurs conventionnels.....	154
1.4. Intéressement d’acteurs de la filière hors du territoire .....	157
2. Convergence du projet coopératif et des valeurs de la bio (2002-2008) .....	160
2.1. Enclenchement d’un processus d’intégration verticale : vers l’amont .....	160
2.2. Stabiliser les prix et les débouchés : un objectif prioritaire .....	166
2.3. Construction d’une conception partagée de la « bonne » agriculture.....	168
3. Vers la structuration d’une filière « bio et locale » (2008 – 2014).....	170
3.1. L’intégration verticale : synergie entre un objectif de pérennité et une levée des verrous à l’aval .....	171
3.2. L’agriculture biologique : le support d’une stratégie d’autonomie qui se renforce	184
3.3. Des interactions à géométrie variable avec les autres acteurs agricoles de la vallée .....	188
Conclusion .....	190

### **Chapitre 4 - Comment un nouvel acteur, la société civile, prend place dans les dynamiques agricoles..... 193**

1. Naissance de l’association et évolution vers une structure de consommation alternative (1989 – 2002).....	195
1.1. Un espace de rencontre entre consommateurs et agriculteurs.....	195
1.2. Difficultés à traduire les valeurs en pratiques .....	203
1.3. Un rôle d’association de consommateurs bio qui se construit dans l’interaction avec d’autres acteurs .....	209
1.4. Epilogue de la première période.....	215
2. Le changement d’échelle (2002-2008) .....	217
2.1. Choix du maintien d’une forme associative, garante de l’éthique de la Carline.....	219
2.2. Ethique, militantisme, et... viabilité économique .....	222
2.3. Le rôle déclencheur des interactions avec les acteurs institutionnels .....	234
2.4. Epilogue de la deuxième période.....	244
3. Ecllosion d’un « projet de société » (2008-2014).....	248
3.1. Vers la gouvernance partagée d’une chaîne agri-alimentaire.....	248

3.2. Evolution des pratiques : vers une réelle structuration de l’approvisionnement local ? .....	254
3.3. Ouverture des collaborations avec des acteurs du système agri-alimentaire local .	274
3.4. Epilogue de la troisième période .....	285
Conclusion .....	286
<b>Conclusion de la 1<sup>ère</sup> partie .....</b>	<b>289</b>
<b>2<sup>ème</sup> partie .....</b>	<b>291</b>
<b>Chapitre 5 – Analyse historique de l’évolution du système agri-alimentaire dans la vallée de la Drôme : reconfigurations sociotechniques autour de trois paradigmes.....</b>	<b>293</b>
1. Un système agri-alimentaire territorial ancré dans le paradigme de modernisation agricole (1969-1990).....	295
1.1. Des acteurs agricoles locaux tout acquis à la modernisation agricole .....	295
1.2. Des pionniers de l’agriculture biologique bien intégrés dans le monde agricole.....	297
1.3. Les intercommunalités, nouveaux acteurs locaux pris eux aussi dans l’élan de la modernisation agricole .....	302
Conclusion de cette première période .....	304
2. L’agriculture biologique, une voie de « modernisation écologique » pour l’agriculture dioise (1991-2002).....	305
2.1. La trajectoire technologique sur laquelle s’engagent les coopératives dioises dessine les contours d’un nouveau paradigme.....	305
2.2. Enrôlement de l’intercommunalité du Diois.....	310
2.3. La Chambre d’agriculture ajuste sa stratégie de manière à conserver sa place dans le système agri-alimentaire.....	313
2.4. Emergence d’un nouvel acteur collectif représentant les consommateurs biologiques .....	319
Conclusion de cette deuxième période .....	321
3. Généralisation de l’agriculture biologique et émergence d’un paradigme d’« écologisation radicale » (2002-2008).....	323
3.1. Renforcement de la trajectoire technologique des coopératives dioises .....	323
3.2. Rapprochement des politiques du Val de Drôme et du Diois autour d’un « projet bio » pour la vallée .....	326
3.3. La Chambre d’agriculture et la bio : évolution mineure d’une conception productiviste .....	328
3.4. Emergence d’un paradigme radical, porté par la société civile.....	330

Conclusion de cette troisième période .....	333
4. Reconfiguration du système agri-alimentaire territorial (2008-2014).....	335
4.1. Une écologisation massive des filières agricoles de la vallée de la Drôme .....	335
4.2. Montée en puissance de stratégies et d'actions en rupture .....	344
Conclusion sur la période récente .....	350
5. Synthèse de l'évolution des configurations sociotechniques et des paradigmes .....	351
Conclusion .....	361

**Chapitre 6 – Des mécanismes d'interactions niches-régime à la modification des rapports de force .....** **363**

1. Entrée en interactions d'une niche avec le régime .....	364
1.1. Trajectoires de développement de quatre initiatives .....	364
1.2. Evolution des niches et impact sur le système sociotechnique .....	398
2. Effets des interactions entre niches et régime sur le fonctionnement interne des niches	406
2.1. Exemple du conflit à la Carline : une controverse peut en cacher une autre.....	407
2.2. Effet du régime sur la niche : un processus de compromis entre valeurs militantes et contraintes opérationnelles .....	421
3. Mécanismes de rééquilibrage des rapports de pouvoir .....	426
3.1. Effets du projet Biovallée sur la gouvernance du système agri-alimentaire.....	426
3.2. Réactions de résistance à ces changements.....	435
Conclusion .....	441

**Conclusion de la 2<sup>ème</sup> partie .....** **443**

**Conclusion générale de la thèse .....** **445**

**Bibliographie .....** **475**

**Annexes .....** **487**

**Liste des sigles.....** **501**

# Illustrations

---

Situation géographique de la vallée de la Drôme.....	22
Figure 1.1 - Alignement des trajectoires des sous-régimes.....	34
Figure 1.2 - La perspective multi-niveau .....	35
Figure 1.3 – Cadre d’analyse du système agri-alimentaire territorial. ....	51
Figure 1.4 - Relief et voies de communication de la vallée de la Drôme .....	54
Figure 1.5 – Densités de population dans la vallée de la Drôme .....	55
Figure 1.6 – La diversité des paysages agricoles de la vallée de la Drôme .....	57
Figure 1.7 - Les collectivités locales de la vallée de la Drôme .....	60
Figure 1.8 - Les cantons de la vallée de la Drôme .....	61
Figure 1.9 - Types d’observations réalisées durant la première phase de terrain .....	67
Figure 1.10 - Répartition des entretiens durant la seconde phase du travail doctoral.....	70
Figure 1.11 - Quelques exemples de la richesse des profils des enquêtés .....	73
Figure 1.12 – Liste des entretiens réalisés durant la thèse .....	76
Figure 2.1 - Evolution de la population du Haut-Diois de 1800 à 1990 .....	82
Figure 2.2 - Une modernisation en cours à la fin des années 1960.....	83
Figure 2.3 - Périmètre de l’intercommunalité du Diois à sa création en 1974.....	87
Figure 2.4 - Quelques exemples extraits du programme d’action et de la ventilation budgétaire du Plan d’Aménagement Rural du Diois.....	90
Figure 2.5 - Importance relative des volets agricole et touristique dans les programmes de développement rural du Diois des années 1970-1980.....	91
Figure 2.6 - Périmètre de l’intercommunalité du Val de Drôme à sa création en 1978.....	96
Figure 2.7 - Importance relative des volets agricole et touristique dans le contrat de Pays du Val de Drôme de 1981 et le Plan d’Aménagement Rural.....	101
Figure 2.8 - Schéma des zones d’action agricole du Programme Intégré Méditerranéen 1986-1992 .....	105
Figure 2.9 - Le PDZR permet au Diois de bénéficier de crédits sans précédent .....	107
Figure 2.11 - Des objectifs Biovallée très ambitieux au regard des objectifs nationaux. ....	133
Figure 2.12 - L’effet levier du GPRA Biovallée .....	134
Figure 2.13 - Un budget agricole doublé afin d’atteindre les objectifs de Biovallée.....	135
Figure 2.14 – Nombre d’articles sur Biovallée dans la presse nationale et régionale.....	138
Figure 2.15 - Procédure d’instruction des dossiers agricoles Biovallée .....	139
Figure 3.1 - Zone de collecte de la coopérative céréalière du Diois .....	147



Figure 3.2 - Cartographie des coopératives voisines de Terres Dioises .....	158
Figure 3.3 - Evolution de la collecte de la coopérative de céréales du Diois .....	163
Figure 3.4 - Evolution du prix du blé biologique et conventionnel .....	165
Figure 3.5 - Part des producteurs en agriculture biologique dans le conseil d'administration de Terres Dioises .....	171
Figure 3.6 – Intégration de l'ensemble de la filière au niveau régional.....	183
Figure 3.7 - Part de la collecte biologique dans la collecte totale de Terres Dioises.....	185
Figure 4.1 - Evolution du nombre d'adhérents de la Carline entre 1990 et 2001 .....	203
Figure 4.2 - Evolution du nombre d'adhérents de la Carline entre 2000 et 2008 .....	217
Figure 4.3 - Part de l'approvisionnement local à la Carline. ....	259
Figure 4.4 - Les différentes politiques de marge discutées en 2011 .....	270
Figure 4.5 - Système de marges différenciées pour les produits locaux.....	271
Figure 5.1 - Evolution du nombre d'agriculteurs biologique dans le département de la Drôme en 1968 et 1981 .....	297
Figure 5.2 - Evolution des volumes Clairette de Die tradition Bio .....	325
Figure 5.3 - Proportion des produits biologiques dans la collecte de Terres Dioises .....	337
Figure 5.4 - Illustration intitulée « La coopération, modèle d'entreprise durable avec une intégration totale de la filière » .....	338
Figure 5.5 - Dispositif expérimental multi-espèce de la plateforme TAB.....	342
Figure 5.6 – Evolution des configurations sociotechniques et des paradigmes.....	352
Figure 5.7 - Circulation de certains acteurs d'une configuration à une autre .....	358
Figure 6.1 - Trajectoire du projet de plateforme Agricourt .....	378
Figure 6.2 - Trajectoire de développement de la Carline.....	380
Figure 6.3 - Trajectoire du projet de pépinière d'installation agricole et fermière.....	388
Figure 6.4 - Trajectoire du projet d'aromathérapie.....	397
Figure 6.5 - Trois phases caractérisant les trajectoires de niche analysées.....	400
Figure 6.6 - Coexistence d'une diversité de niches .....	403
Figure 6.7 - Evolution des objectifs spécifiques des actions prévues dans le volet agricole du projet Biovallée .....	430
Figure 6.8 - Extrait du diaporama de présentation du programme Agriculture-énergie.....	440
Figure 7.1 - Trois configurations composant le système agri-alimentaire territorial.....	447
Figure 7.2 – Reconfiguration du système agri-alimentaire sous l'effet d'une diversité de niches .....	451

# Introduction

---

Face à la montée en puissance des enjeux environnementaux, de santé publique et plus globalement des enjeux de durabilité, la capacité de l'agriculture française à maintenir un haut niveau de productivité tout en préservant les ressources naturelles et la santé humaine est de plus en plus questionnée. Cette interrogation a émergé il y a plus d'une cinquantaine d'années dans le milieu scientifique et agricole<sup>1</sup>. Dans l'espace public, la contestation des pratiques agricoles intensives en intrants de synthèse apparaît en France à partir des années 1970, dans un premier temps sur la thématique de l'utilisation d'antibiotiques et d'hormones en élevage<sup>2</sup> (Cardona, 2012), puis se diffuse plus largement au cours des années 2000 avec les controverses autour de l'impact du Gaucho et du Régent<sup>3</sup> (Chateauraynaud, 2004) qui remettent en cause l'utilisation des produits phytosanitaires en production végétale. Cette contestation ne conduit cependant qu'à des changements réglementaires mineurs, visant à mieux encadrer l'utilisation des pesticides (Doussan et De Sainte Marie, 2011) sans compromettre le développement de l'agriculture intensive (Jas, 2007).

La question de l'évolution de l'agriculture française, majoritairement intensive en intrants chimiques<sup>4</sup>, vers un modèle plus respectueux de la nature et de la santé humaine – que l'on désignera dans cette thèse comme processus d'« écologisation » de l'agriculture -, se pose aujourd'hui avec d'autant plus d'acuité que les impacts des activités agricoles sont de plus en plus visibles, quantifiés et médiatisés. Par exemple, l'une des conséquences les plus visibles des effets

---

<sup>1</sup> Pour un historique de la contestation du modèle agricole issu de la modernisation agricole et des controverses autour de ces effets sur la santé humaine et sur l'environnement, voir Cardona 2012, p. 107-126.

<sup>2</sup> Ainsi, la mobilisation du Larzac, qui visait à protéger les terres agricoles menacées de disparition par l'extension d'un camp militaire, s'accompagne en 1974 d'une campagne contre l'utilisation d'hormones et d'antibiotiques en élevage (Cardona, 2012).

<sup>3</sup> Le Gaucho et le Régent sont des pesticides utilisés pour protéger les semences de certains ravageurs dont l'utilisation présente un risque pour la survie des abeilles.

<sup>4</sup> Le modèle intensif est issu du processus de modernisation de l'agriculture impulsé au XIX<sup>ème</sup> siècle et qui s'est accéléré au sortir de la seconde guerre mondiale afin de répondre aux besoins alimentaires du pays. Visant une homogénéisation des produits et étant basé sur un raisonnement par facteurs de production dont il faut maximiser le potentiel, il est également souvent qualifié d'agriculture « industrielle » ou « productiviste » (Allaire et Boyer, 1995).

délétères de l'intensification agricole est la prolifération d'algues vertes (Ménesguen, 2003), signe d'une forte dégradation du milieu naturel, qui prend à partir du milieu des années 2000 une dimension médiatique importante suite à plusieurs accidents impliquant des animaux terrestres (la mort de plusieurs chiens et d'un cheval, et l'évanouissement de son cavalier). Au-delà de ce problème particulièrement apparent sur les zones côtières du nord-ouest de la France, d'autres impacts touchant plus largement l'ensemble de la population connaissent eux aussi une couverture médiatique accrue depuis la fin des années 2000. C'est le cas de l'impact des pesticides sur la santé, longtemps invisibilisé par les pouvoirs publics<sup>5</sup> (Jas, 2010), mais remis sur le devant de la scène par des ONG ayant mis en évidence la présence de résidus de pesticides dans les fruits et légumes des étals de supermarchés ou dans le corps humain<sup>6</sup>.

La question de la réduction de l'utilisation des intrants chimiques en agriculture semble devenir une problématique majeure pour l'Etat français à partir de 2007, comme en témoignent les objectifs définis durant le Grenelle de l'Environnement, en concertation avec les acteurs agricoles, les collectivités locales et les ONG : réduire de moitié l'usage des pesticides en dix ans et atteindre 6% d'agriculture biologique en 2012, puis 20% en 2020. Pour atteindre ces objectifs, l'Etat lance les plans « Ecophyto 2018 » et « Agriculture biologique : horizon 2012 » dans les mois qui suivent le Grenelle de l'Environnement.

Au moment où je commence mon travail de thèse, en 2012, l'utilisation des pesticides est loin d'avoir diminué et a au contraire augmenté de près de 3%<sup>7</sup>. Ce constat montre la difficulté à faire évoluer les systèmes agricoles. En effet, avec l'avènement de l'agrochimie dans les années 1960, ont été conçus et généralisés des systèmes de production basés sur des pratiques (monoculture ou rotations courtes, semis à forte densité, utilisation de variétés et de races sensibles aux maladies, réduction de la biodiversité cultivée à l'échelle de l'exploitation, utilisation de pesticides réduisant

---

<sup>5</sup> Sur ce sujet, N. Jas (2010) a publié un article très éclairant dans lequel elle montre comment, tout au long du XXème siècle, la législation sur la vente, la détention et l'utilisation des pesticides, puis sur la traçabilité, a servi une politique de modernisation de l'agriculture basée sur l'utilisation accrue de pesticides et s'accompagnant d'une minimisation, voire d'une négation, de la réalité des risques liés aux pesticides dans la sphère publique, qui ne deviennent « visibles » qu'à partir des années 1990. Malgré cette inflexion dans les années 1990, les risques liés à l'utilisation des pesticides continuent à être invisibilisés, notamment les risques professionnels qu'encourent exploitants et salariés agricoles (Jouzel et Dedieu, 2013).

<sup>6</sup> Par exemple, la campagne « DeTox » conduite en 2003 par le WWF qui identifie 76 produits chimiques contenus dans le sang de 47 membres du Parlement européen, et les campagnes pour la réduction de l'utilisation des pesticides conduite par l'association France Nature Environnement et par le Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures en 2006, qui révèlent l'existence de résidus de pesticides, parfois au-dessus des limites réglementaires et parfois de produits interdits à la vente en France, dans de nombreux produits frais alimentaires.

<sup>7</sup> Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, « Bilan du plan Ecophyto », 2012

la biodiversité naturelle...) qui les rendent intrinsèquement vulnérables et dépendants des intrants chimiques, car elles favorisent la prolifération des nuisibles (Ricci, Lamine et Bui, 2011) et l'épuisement des sols. Les intrants chimiques constituent la pierre angulaire de ces systèmes, et c'est pourquoi l'écologisation de l'agriculture nécessite d'aller bien au-delà d'une simple amélioration de l'efficacité des produits ou de la substitution d'intrants de synthèse par des techniques mécaniques ou biologiques : elle nécessite une transformation radicale des systèmes de production.

### *Quelle transformation des systèmes agricoles ?*

De nombreux travaux de recherche montrent que seules des approches agronomiques mobilisant les principes et concepts de l'écologie permettent de concevoir des modèles agricoles durables, c'est-à-dire capables de fournir des produits agricoles de qualité en quantité, sans porter atteinte au milieu naturel (voir par exemple Aubertot et al. 2005). Autrement dit, l'agriculture française doit évoluer vers l'agroécologie, définie comme « *l'application des concepts et principes de l'écologie à la gestion d'agroécosystèmes durables* » (Gliessman, Engles et Krieger, 1998)<sup>8</sup>. Comme l'ont montré certains auteurs, de ces principes écosystémiques découlent un certain nombre de principes socio-économiques, parmi lesquels l'autonomie des producteurs (Stassart et al., 2012 ; Dumont et al., 2014).

---

<sup>8</sup> La nécessité de faire évoluer l'agriculture vers l'agroécologie fait toutefois polémique. La polémique porte essentiellement sur la capacité des modèles alternatifs à subvenir aux besoins alimentaires de la planète. Selon les détracteurs de l'agroécologie, l'augmentation de la population mondiale exige de maintenir voire d'augmenter le niveau de productivité actuel, ce que seuls les modèles basés sur la chimie sont capables de faire. Cet argument constitue le principal frein au changement de pratiques agricoles car il fait mouche tant au sein du monde agricole que chez les décideurs publics, comme en témoigne l'ajout de la mention « si possible » à l'objectif de réduire de moitié les pesticides fixé durant le Grenelle en 2008, suite aux pressions de la profession agricole. Cependant, considérant que la production agricole mondiale est actuellement largement suffisante pour couvrir les besoins alimentaires de l'ensemble de l'humanité (Rastoin, Ghersi et De Schutter, 2010), que les pertes et gaspillages alimentaires représentent 30% de la production alimentaire mondiale selon les filières, et qu'environ 800 millions de personnes, dont une majorité sont des agriculteurs, souffrent de la famine, la problématique de la sécurité alimentaire (dans le sens de couverture des besoins alimentaires) n'est de fait pas liée à des questions de productivité de l'agriculture. Derrière la polémique sur les rendements, les tenants de l'agriculture productiviste cherchent donc à évincer du débat la question des modes d'organisation à travers lesquels sont produits, transformés, distribués et consommés les aliments. Cette question est portée par les tenants de l'agroécologie en tant que mouvement social. En France, le contexte national a récemment évolué vers une injonction nationale à aller vers l'agroécologie - qui a émergé en cours de thèse -, selon une acception floue englobant également des systèmes intensifs en intrants chimiques (tels que l'agriculture raisonnée par exemple). Le terme d'agroécologie recouvre donc désormais des notions très différentes (Lamine, Bui et Ollivier, 2015).

Différents modèles alternatifs déjà mis en œuvre par certains agriculteurs correspondent à ces principes de l'agroécologie. C'est le cas par exemple de l'agroforesterie, la permaculture ou encore l'agriculture biologique. Concernant cette dernière, il convient de préciser qu'elle-même englobe une diversité de systèmes de production (Allaire et Bellon, 2014), dont certains ne relèvent pas de l'agroécologie<sup>9</sup> (Gafsi et Favreau, 2014). En effet, certains systèmes de production biologiques entretiennent une biodiversité cultivée et naturelle, s'appuient sur les processus écologiques et les cycles naturels pour assurer la santé des plantes et des animaux, sont relativement autonomes - et à ce titre correspondent aux principes de l'agroécologie. En revanche, d'autres systèmes de production biologiques, issus d'un processus de « conventionnalisation » de l'agriculture biologique (Buck, Getz et Guthman, 1997 ; Guthman, 2004), sont dépendants d'intrants produits à l'extérieur de l'exploitation et peu diversifiés – et à ce titre sont assez proches des systèmes de production conventionnels, desquels ils se distinguent principalement par la substitution d'intrants biologiques aux intrants de synthèse.

Les modèles agricoles alternatifs peinent à se généraliser car ils s'insèrent mal dans le système agri-alimentaire tel que l'a façonné la modernisation agricole. En effet, autour de l'agriculture productiviste se sont, au fil du temps et depuis des décennies, organisés les filières agricoles, les modes de consommation, le conseil agricole, les politiques publiques, la recherche scientifique, c'est-à-dire l'ensemble du système agri-alimentaire (Lamine et al., 2011). Les relations d'interdépendance qui relient ces différents éléments empêchent le développement d'alternatives : pour que les pratiques agricoles évoluent, les interactions entre ces différents éléments doivent évoluer. En d'autres termes, l'écologisation de l'agriculture passe nécessairement non seulement par une transformation radicale des systèmes de production, mais plus largement par une reconfiguration du système agri-alimentaire.

### *Quelle transformation du système agri-alimentaire ?*

La coexistence d'une agriculture « conventionnelle » et de modèles agricoles « alternatifs », ou encore de filières industrielles et d'initiatives proposant de nouvelles formes d'interactions entre acteurs, indique que le système agri-alimentaire ne regroupe pas un ensemble d'acteurs homogène mais, qu'au-delà des catégories auxquelles ils appartiennent (producteurs, transformateurs,

---

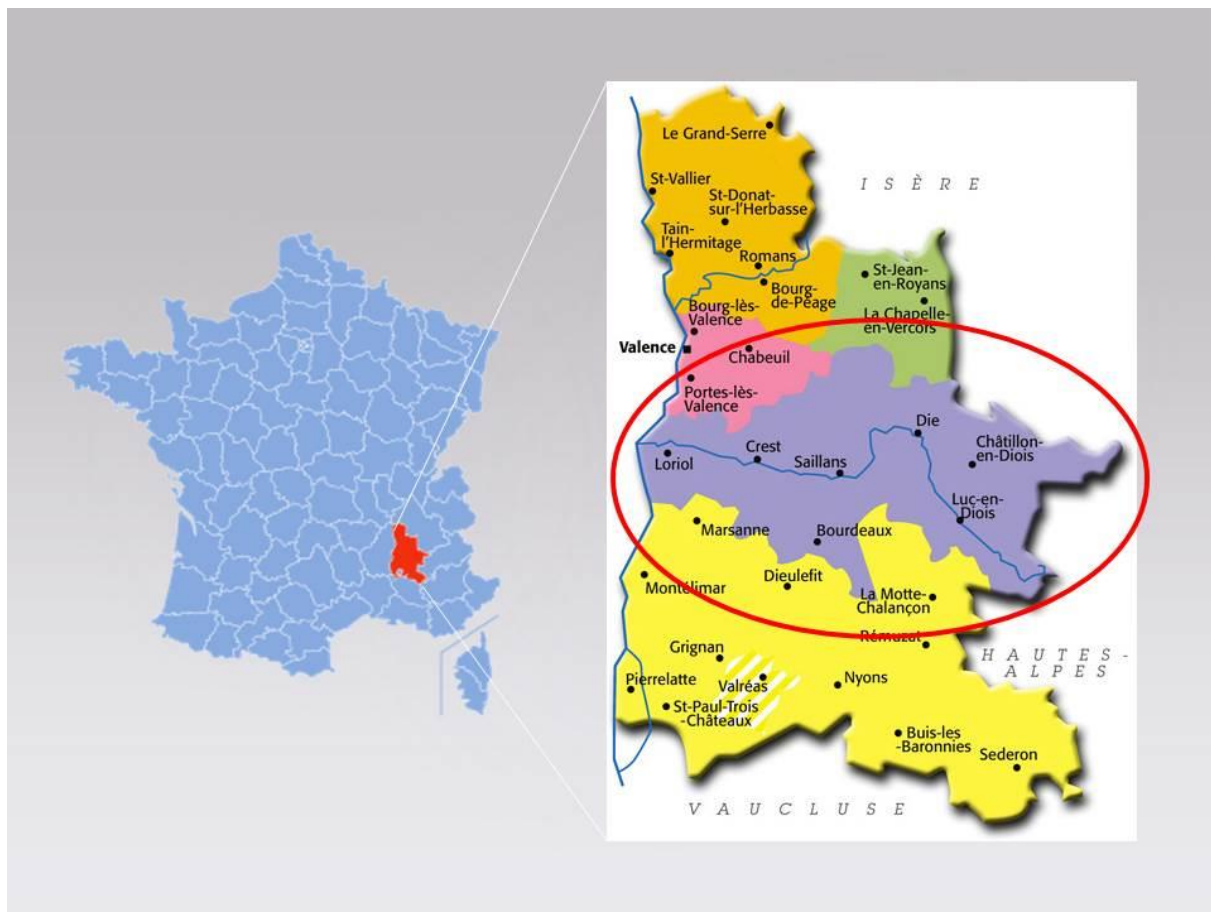
<sup>9</sup> Pas selon la définition donnée ci-dessus, qui est celle que nous retenons pour cette thèse.

consommateurs, etc.), les acteurs peuvent avoir des stratégies divergentes de celles de leurs homologues. Ceux-ci se répartissent ainsi entre *un système dominant*, façonné par la modernisation agricole, organisé autour d'une agriculture intensive en intrants chimiques et des filières industrielles, et *des systèmes alternatifs*, organisés autour d'autres pratiques de production ou de consommation et d'autres formes d'interactions entre acteurs. Dans cette thèse, nous faisons l'hypothèse que la reconfiguration du système agri-alimentaire, nécessaire au développement des modèles agricoles alternatifs, passe par une modification des rapports de force entre acteurs du système dominant et acteurs porteurs d'alternatives.

Pour explorer cette hypothèse, nous choisissons de nous appuyer sur le cas de l'agriculture biologique, qui présente l'intérêt de proposer une diversité de situations le long d'un gradient d'écologisation du système agri-alimentaire. Elle constitue par ailleurs un modèle agricole alternatif éprouvé par certains agriculteurs depuis des dizaines d'années, ayant donc fait la preuve de sa viabilité technique, économique et sociale, ce qui soulève avec plus d'acuité la question des raisons de sa non-généralisation.

Au moment où je démarre mon travail doctoral, en 2011, au niveau national, l'agriculture biologique connaît une courbe de croissance très forte, mais celle-ci ne semble pas en mesure de rejoindre l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement de 6% des surfaces. Comme évoqué précédemment, au-delà de l'agriculture biologique, l'écologisation de l'agriculture à plus grande échelle pose encore plus question. Le Grenelle de l'Environnement semble ainsi se dégonfler comme un soufflé qui retombe, ainsi qu'en témoigne l'adjonction de la mention « si possible » à l'objectif de réduction des pesticides dans la Loi Grenelle 2. Alors que celui-ci avait permis de conduire un processus de négociation, associant une grande diversité d'acteurs et salué par de nombreux observateurs, et qu'il avait permis, en matière d'agriculture, de fixer d'ambitieux objectifs d'écologisation de l'agriculture, la France agricole demeure dans le *farming as usual*. Toute ? Non. Certains territoires, dont la petite vallée qui a servi de terrain pour cette thèse, semblent sur la voie d'un changement profond...

En effet, bien que le système agri-alimentaire soit globalement organisé autour d'un modèle agricole intensif en intrants chimiques, dans certains territoires, les modèles agricoles alternatifs sont bien développés. C'est le cas notamment de la vallée de la Drôme, où l'agriculture biologique représente 28% des producteurs en 2011 (contre 2,5% en moyenne au niveau national).



*Situation géographique de la vallée de la Drôme*

La vallée de la Drôme est souvent présentée comme le berceau de l'agriculture biologique en France. C'est un territoire rural d'environ 2200 km<sup>2</sup> et 54000 habitants, situé entre les contreforts des montagnes alpines et la vallée du Rhône. L'agriculture biologique y est apparue dans les années 1970 sous l'action d'agriculteurs pionniers, et semble aujourd'hui le support d'une dynamique de transformation de l'ensemble du système agri-alimentaire local. En effet, une diversité d'opérateurs économiques sont engagés dans la production, la transformation ou la commercialisation de produits biologiques. De plus, depuis 2009, les intercommunalités sont porteuses d'un projet nommé Biovallée, qui vise à faire de la vallée de la Drôme un territoire pilote en matière de développement durable avec, au niveau agricole, l'objectif de réduire l'utilisation des pesticides de 50% et d'arriver à 50% d'agriculture biologique d'ici 2015.

50% des surfaces et des agriculteurs en agriculture biologique d'ici 2015, voilà un objectif plus ambitieux que les 20% en 2020 fixés par l'Etat français ! On peut supposer que, placée à ce niveau, la barre traduit la ferme volonté des élus locaux d'encourager une transformation profonde de

l'agriculture, et de sortir l'agriculture biologique de son statut de niche pour l'ériger en modèle d'avenir<sup>10</sup>.

La forte densité de producteurs et autres acteurs biologiques, ainsi que ces objectifs politiques ambitieux, semblent indiquer qu'une transition vers l'agroécologie est possible et que certains sont déjà en train de la construire. Quels en sont les leviers ? Qu'est-ce qui a rendu possible un si fort développement de l'agriculture biologique sur ce territoire ? La dynamique à l'œuvre dans la vallée de la Drôme repose-t-elle sur un véritable processus de transformation du système agri-alimentaire local ? Le projet Biovallée favorise-t-il une telle reconfiguration ou induit-il un simple réajustement, à la marge, de la stratégie des acteurs locaux ?

L'hypothèse qui émerge de l'exemple de la vallée de la Drôme est que l'échelle territoriale offre des leviers permettant d'enclencher une transition agroécologique. Le territoire étant potentiellement une échelle de gouvernance et de coordination entre acteurs du système agri-alimentaire, la thèse que je vais défendre ici est qu'il existe, à l'échelle territoriale, des marges de manœuvre pour construire de nouvelles interactions entre acteurs, et ainsi favoriser une transition vers l'agroécologie. Je m'appuierai sur l'étude de ce cas de la vallée de la Drôme pour mettre en évidence comment ces marges de manœuvre sont mobilisées par les acteurs.

Dans la littérature, différents courants s'intéressent à la question de la transformation des systèmes agri-alimentaires au-delà de la seule question des pratiques agricoles, principalement la littérature sur les *alternative food networks* et la littérature sur les *food regimes*.

La littérature sur les *alternative food networks* est – comme son nom l'indique - plutôt centrée sur les alternatives. Elle s'intéresse à la manière dont producteurs et consommateurs s'associent pour inventer de nouvelles formes de distribution des produits agricoles, en marge des filières de distribution classiques, mais elle considère peu la manière dont ces alternatives influencent le système agri-alimentaire<sup>11</sup>.

La littérature sur les *food regimes* est plutôt portée sur l'analyse du système dominant, à l'échelle mondiale, et en particulier sur le rôle stratégique de l'agriculture dans la construction de

---

<sup>10</sup> En effet, les résultats de l'expertise collective « Pesticides, agriculture, environnement » (Aubertot et al., 2005) montre qu'une réduction de 30% de l'utilisation des pesticides peut être atteinte en améliorant les systèmes de production conventionnels, mais qu'une réduction plus forte implique nécessairement une reconfiguration profonde de ces systèmes et la généralisation des systèmes de productions agroécologiques.

<sup>11</sup> Pour une revue de cette littérature, voir (Deverre et Lamine, 2010).



l'économie capitaliste (Friedmann, 1987 ; Friedmann et McMichael, 1989 ; McMichael, 2009). Elle analyse les processus de déconnection de la production et de la consommation qui accompagnent l'industrialisation de l'agriculture, et qui s'intensifient au profit des grandes entreprises agricoles et agro-industrielles, et au dépend des petits paysans. Elle montre que le système dominant actuel se maintient en endogénéisant les revendications portées par les mouvements sociaux concernant la protection de l'environnement, de la santé humaine, le bien-être animal ou encore le commerce équitable, augmentant ainsi son pouvoir d'exclusion des alternatives (Friedmann 2005).

Ces deux approches portent donc le regard pour l'une, sur les alternatives, et pour l'autre, sur le système dominant mais s'intéressent peu aux conditions et processus de développement des alternatives qui permettraient d'induire des changements profonds dans le système dominant – question qui est au cœur de mon travail. Ainsi, si je mobiliserai certains apports de ces approches au fil de mon analyse, j'ai choisi d'aborder mon sujet avec un autre cadre théorique qui s'intéresse précisément à cette question : la théorie des transitions sociotechniques.

La théorie des transitions sociotechniques a pour objet de comprendre comment s'opèrent les transformations majeures dans la manière dont les besoins sociaux sont assurés (transport, habitat, énergie, eau, alimentation). Plus spécifiquement, elle propose un cadre heuristique pour analyser comment un système dominant engagé sur une trajectoire technologique - le « régime » - peut être profondément modifié, au niveau de chacune de ses composantes, sous l'effet de l'émergence et du développement d'innovations radicales portées par de petits réseaux d'acteurs – des « niches » - qui inventent autour de ces innovations technologiques de nouvelles pratiques et de nouvelles formes de coordination. Selon cette approche, une transition est donc le passage d'un système dominant à un autre système, structuré autour d'une technologie nouvelle.

La théorie des transitions sociotechniques paraît donc appropriée pour traiter la question de la transformation du système agri-alimentaire à partir du développement de modèles agricoles alternatifs. En portant le regard sur les processus de coévolution entre technique et société sur le temps long, et en prenant en compte l'ensemble des composantes du système agri-alimentaire, elle apparaît bien adaptée à la problématique abordée dans cette thèse. Elle présente néanmoins certaines limites qui seront exposées dans le chapitre suivant, notamment celle de rendre faiblement compte du rôle des acteurs dans ces processus, et des mécanismes de changement – du fait, selon moi, de son approche techno-centrée. Aussi il s'agira également dans cette thèse de

mettre à l'épreuve ce cadre heuristique et les concepts qui le sous-tendent et de l'enrichir à partir de l'étude du cas de la vallée de la Drôme.

Cette thèse se propose donc d'analyser les dynamiques agri-alimentaires à l'œuvre dans la vallée de la Drôme depuis les années 1970 jusqu'à nos jours, afin d'apporter une contribution à la compréhension des mécanismes permettant de favoriser une transition vers l'agroécologie, c'est-à-dire une reconfiguration profonde du système agri-alimentaire touchant l'ensemble de ses composantes.

La thèse est organisée en deux parties. Après un premier chapitre dans lequel sont présentés la théorie des transitions sociotechniques, le cadre d'analyse sur lequel est construit cette thèse ainsi que la méthodologie employée (chapitre 1), la première partie de la thèse étudie les dynamiques passées et à l'œuvre dans ce territoire au prisme de trois trajectoires d'acteurs pour saisir comment l'agriculture biologique devient fédératrice de ces trajectoires : l'une concerne les collectivités territoriales (chapitre 2), l'autre une coopérative, c'est-à-dire un acteur économique-clé du système agri-alimentaire (chapitre 3), et la troisième une initiative portée initialement par des consommateurs et dans laquelle sont construites de nouvelles relations entre production et consommation (chapitre 4).

La deuxième partie de la thèse montre que ce qui se joue dans la vallée de la Drôme peut être qualifié de transition et analyse les mécanismes de cette transition. Pour cela, elle propose une lecture plus globale des dynamiques d'évolution du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme. Dans le chapitre 5, nous mettrons en musique les trois trajectoires analysées dans la première partie de la thèse et les replacerons dans une perspective plus large, incluant les autres acteurs du système agri-alimentaire territorial, afin d'analyser comment l'agriculture biologique s'inscrit dans ces dynamiques. Nous montrerons qu'une reconfiguration du système agri-alimentaire est effectivement à l'œuvre, et que celle-ci s'opère à travers les interactions entre différentes configurations sociotechniques, qui coexistent au sein du système agri-alimentaire et qui sont structurées autour de trois paradigmes de développement agricole. A travers cette analyse, nous verrons comment les concepts de niche et de régime que propose la théorie des transitions s'appliquent à notre cas d'étude. Nous analyserons alors plus en détail les interactions entre niches et régime (chapitre 6). Nous montrerons qu'à travers ces interactions, des acteurs porteurs d'innovations radicales, non pas technologiques mais sociales, parviennent à modifier les rapports de force au sein du système agri-alimentaire et ainsi à provoquer un processus de transition sociotechnique.

En conclusion, nous reviendrons sur notre hypothèse initiale et synthétiserons les apports de cette thèse quant à la manière dont des acteurs parviennent, à l'échelle de leur territoire, à créer des marges de manœuvre favorisant une transition vers l'agroécologie.

# Chapitre 1 - Cadre conceptuel et méthodologie

---

Afin d'analyser les processus d'évolution du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme des années 1970 jusqu'à nos jours, cette thèse s'appuie principalement sur la théorie des transitions sociotechniques. Dans ce chapitre, nous présenterons cette théorie : ses origines, ses fondements, ainsi que les critiques épistémologiques qui lui ont été adressées. Prenant en compte certaines de ces critiques, nous présenterons ensuite notre cadre d'analyse qui s'inspire de manière relativement libre de cette théorie, et la manière dont nous avons conduit le travail de recherche.

## 1. La théorie des transitions sociotechniques

Comme mentionné en introduction, la théorie des transitions sociotechniques a pour objet de comprendre comment s'opèrent les transformations majeures dans la manière dont les besoins sociaux sont assurés (transport, habitat, énergie, eau, alimentation), en s'intéressant à la manière dont le développement d'une innovation radicale peut faire basculer un régime en place. La théorie des transitions est construite sur la combinaison de deux approches : l'étude sociale des sciences et des technologies (*Science and Technology Studies*) et l'économie évolutionniste.

### 1.1. Généalogie de la théorie des transitions

#### 1.1.1. *L'étude sociale des sciences et des technologies*

L'étude sociale des sciences et des technologies regroupe un ensemble d'approches sociologiques, anthropologiques et historiques qui analysent les processus de coévolution entre technologie et société<sup>12</sup>. L'un de ses principaux apports est de sortir de la dichotomie entre constructivisme social

---

<sup>12</sup> Nous ne faisons pas ici une présentation exhaustive de ce courant mais nous synthétisons les apports sur lesquels s'appuient Arie Rip, René Kemp et Frank Geels pour poser les fondations de la théorie des transitions, qui proviennent essentiellement de l'approche des macro-systèmes techniques et de la sociologie de la traduction.

et déterminisme technologique, en considérant que les systèmes techniques sont *à la fois* façonnés par leur environnement social *et* façonnent la société (Hughes 1987).

Ce courant appréhende les technologies comme des constructions sociales dans lesquelles sont incorporées certaines représentations, certaines visions du monde social dans lequel elles sont appelées à fonctionner, et par là même « *participent à la construction de notre culture* » (Akrich 1989, p. 33). Selon l'étude sociale des sciences et des technologies, l'innovation technologique recouvre donc l'ensemble du processus, qui va de la création d'une technologie jusqu'à l'adoption de cette technologie par un groupe d'acteurs, en passant par toutes les étapes de négociation de son contenu technique et social (Callon, 1981). A travers le processus d'innovation, les acteurs incorporent leurs représentations dans des objets techniques, et en même temps, le processus de construction de ces objets techniques influence leurs intérêts, leurs représentations et leurs organisations sociales. Cette approche a connu deux développements dont s'inspire la théorie des transitions : d'une part, l'approche des macro-systèmes techniques et d'autre part, la sociologie de la traduction.

Les travaux de l'historien Thomas Hughes posent les fondements de la théorie des macro-systèmes techniques, qui analyse les transformations technologiques à grande échelle en prenant en compte les dimensions économique et politique de ces transformations. A partir de l'exemple du développement du réseau électrique aux Etats-Unis, Thomas Hughes (1983) analyse comment les processus de coévolution entre technologie et société conduisent à la construction d'un « système technologique ». Il décrit ce système comme un « réseau sans trame » (« *seamless web* ») entremêlant tout à la fois des éléments techniques (des connaissances scientifiques et techniques, des artefacts et des infrastructures de distribution et de communication) et des éléments sociaux (des relations de pouvoir, des institutions, et des acteurs humains tels que des entreprises, des banques, des clients). Selon lui, la multiplication et le renforcement des associations entre ces éléments hétérogènes confèrent une certaine stabilité au système technologique, mais peuvent être remis en cause si des « problèmes critiques » surgissent au sein de ce système et ne peuvent être résolus par un simple réaménagement du système.

L'autre développement dont s'inspire la théorie des transitions est la sociologie de la traduction (ou théorie de l'acteur-réseau). La sociologie de la traduction s'éloigne de la notion de « système » qui conférerait une certaine passivité aux éléments qui le composent, et se centre sur la notion de « réseau », pour mieux rendre compte du fait que ces différents éléments ont une capacité de recomposition des liens qui les unissent les uns aux autres (Akrich 1994). Elle analyse ainsi les

réseaux sociotechniques en portant le regard sur les processus de construction des liens qui composent ces réseaux, et se démarque de la théorie précédente par l'attention aux processus de traduction, c'est-à-dire aux processus de transformation, de déplacement successif des buts, intérêts, et des acteurs lors du processus d'innovation. C'est une ontologie « plate », qui considère de manière égale les acteurs humains (les individus ou les groupes sociaux) et non humains (par exemple les artefacts, les instruments de mesure, ou encore les publications scientifiques), afin de « rendre visibles toutes les associations et toutes les mises en relation opérées par les acteurs eux-mêmes. Cette contrainte méthodologique [...] a pour seul but de redonner aux acteurs les marges de manœuvre que les idéaux-types leur retireraient pour les transférer à l'observateur » (Callon 1986, p. 176). La sociologie de la traduction considère ainsi que le contenu des objets techniques résulte de processus de négociation entre les innovateurs et les acteurs humains et non humains qu'ils souhaitent enrôler, et que ces processus de négociation portent à la fois sur la définition des technologies, l'identification des acteurs à intéresser pour permettre leur diffusion, la formulation des problèmes et des solutions pour les résoudre. Les différents acteurs « traduisent » ainsi constamment leurs langages, leurs problèmes, leurs identités et leurs intérêts de manière à « intéresser » les autres acteurs. L'intéressement réussi, c'est-à-dire l'« enrôlement » (Callon, 1986), conduit à une convergence des représentations et des intérêts des différents acteurs (Callon et Law, 1982). L'enrôlement d'acteurs de plus en plus nombreux permet de tisser autour de l'objet technique un réseau hétérogène de plus en plus stable (Latour, 1991), qui finit par être caché et par fonctionner comme une boîte noire.

### **1.1.2. L'économie évolutionniste**

La théorie des transitions s'appuie également sur les apports de l'économie évolutionniste, qui s'intéresse à la relation entre dynamique économique et innovation technologique. L'économie évolutionniste a émergé en réaction aux théories de la concurrence et de la croissance qui prédominaient au début des années 1980 (Arena et Lazaric, 2003). Elle conteste l'hypothèse que la maximisation du profit soit le facteur déterminant les comportements économiques, et appelle à prendre en considération les comportements microéconomiques à travers les connaissances et les compétences qui sont mobilisées dans les activités de production. Elle place pour cela au cœur de son approche le concept de « routine » (Nelson et Winter, 1982), qui vise à capturer l'idée qu'une entreprise est dotée d'une capacité d'apprentissage : lorsqu'une entreprise adopte une technologie, ses collaborateurs développent des connaissances et des compétences, souvent tacites, qui sont

prises en mémoire dans des « routines », grâce auxquelles les tâches sont exécutées de plus en plus rapidement et de mieux en mieux, améliorant les performances de l'entreprise au fil du temps. Les routines développées par une entreprise influencent ainsi sa stratégie de développement. Lorsque plusieurs acteurs partagent les mêmes routines, celles-ci forment alors un « régime technologique », c'est-à-dire un ensemble de règles, d'institutions et de visions du monde qui orientent le développement technologique à plus grande échelle. Le régime technologique fixe alors un cadre de référence qui va orienter l'innovation selon une « trajectoire technologique » (Dosi, 1982). En effet, les ingénieurs cherchent continuellement à innover en valorisant les apprentissages, les économies d'échelle et les externalités positives de réseau grâce auxquels leur organisation a pu améliorer ses performances, ce qui induit une forme de « dépendance au chemin ».

L'économie évolutionniste considère que le changement intervient selon des processus de variation-sélection-rétention. Les acteurs d'un régime technologique créent des variations intentionnelles ou non qui font émerger de nouvelles routines. Celles-ci sont soumises à une sélection qui s'opère selon des forces internes (résistance du régime au changement) et externes (environnement économique). Si elles présentent un avantage pour l'entreprise, elles sont intégrées dans son fonctionnement, « retenues », et éventuellement intégrées ensuite par d'autres entreprises et forment alors un nouveau « régime ».

### ***1.1.3. Vers une approche à grande échelle et sur le temps long des processus de changement technologique***

C'est en combinant les apports de ces deux courants de sciences sociales (l'étude sociale des sciences et des technologies et l'économie évolutionniste), que la théorie des transitions propose d'étudier les processus de changement technologique intervenant sur le long terme et à grande échelle (Geels 2002).

De l'étude des sciences et des technologies d'une part, la théorie des transitions retient que l'innovation est un processus sociotechnique (Akrich 1994) qui implique une grande diversité d'acteurs sociaux. Elle en retient également que la stabilité des réseaux sociotechniques réside dans les liens qui relient entre eux leurs éléments constitutifs. Elle souligne cependant la faible attention qu'ont reçue les évolutions technologiques à grande échelle et sur le temps long dans cette littérature en dehors des travaux de Thomas Hughes.

De l'économie évolutionniste d'autre part, la théorie des transitions retient les notions de trajectoire et de régime technologiques, avec l'idée que des règles formelles et informelles sont enchâssées dans les objets techniques, les connaissances et les compétences qui sont mobilisées dans les entreprises au cours de leurs activités de production. Elle ambitionne par ailleurs d'approfondir les concepts de variation et de sélection en prenant en compte l'influence d'un ensemble plus large d'éléments sur les processus d'évolution technologique, comprenant non seulement le marché et les utilisateurs, mais également les politiques publiques, les représentations sociales et les infrastructures.

Voyons maintenant comment ces emprunts théoriques sont combinés dans les fondements de la théorie des transitions sociotechniques.

## **1.2. Les fondements de la théorie des transitions**

La théorie des transitions vise à comprendre comment s'opèrent les changements technologiques majeurs et en particulier les mécanismes par lesquels une innovation technologique peut bousculer un système en place et y induire des transformations profondes.

La théorie des transitions considère que la manière dont les besoins sociaux sont assurés résulte de mécanismes de coévolution entre technologie et société. La technologie seule ne fait rien, et c'est bien associée à des activités humaines, à des structures et à des organisations sociales, qu'elle remplit des fonctions. Les besoins sociaux sont donc satisfaits au travers de « configurations sociotechniques », qui associent à la fois « *des institutions, des techniques et des artefacts, ainsi que des règles, des pratiques et des réseaux d'acteurs* » et qui « *déterminent l'utilisation et le développement des technologies* » (Rip et Kemp, 1998). Ces configurations sont relativement stables, c'est pourquoi on parle de « système sociotechnique ».

Les règles sont partagées par les acteurs, mais aussi enchâssées dans leurs pratiques et dans les artefacts. Parce qu'elles coordonnent et orientent les activités et les interactions entre acteurs, les règles à l'œuvre dans un système sociotechnique induisent des effets de « verrouillage » autour d'un modèle technologique dominant et une convergence progressive des stratégies des acteurs autour d'un « paradigme technologique » (Dosi, 1982). Elles confèrent ainsi au système une grande stabilité. Toutefois, cette stabilité est dynamique : au sein du système sociotechnique, l'innovation existe, mais elle est de type incrémental car elle s'inscrit dans le prolongement d'une



trajectoire technologique. En effet, les différents éléments du système sociotechnique étant étroitement ajustés les uns aux autres, les innovations radicales s'insèrent mal dans le cadre socio-institutionnel préexistant (Freeman et Perez, 1988). Cette « dépendance au chemin » engendre des phénomènes de marginalisation des alternatives. La question est donc de comprendre comment dépasser l'inertie du système en place pour pouvoir passer d'un système sociotechnique dominant à un système sociotechnique structuré autour d'une technologie alternative, c'est-à-dire dans le cas qui nous intéresse, du système sociotechnique structuré autour de l'agriculture intensive en intrants chimiques à un système sociotechnique fondé sur les principes de l'agroécologie. C'est ce passage d'un système sociotechnique à un autre que désigne la notion de *transition*.

La théorie des transitions a ainsi rapidement été mobilisée par les chercheurs dans le but d'apporter des réponses au défi du développement durable, dans l'optique de comprendre comment les différents systèmes technologiques qui permettent à nos sociétés de fonctionner pourraient évoluer vers des configurations plus durables. Depuis 2010, la littérature ne parle d'ailleurs plus seulement de transitions mais systématiquement de « transitions vers la durabilité »<sup>13</sup> (*sustainability transitions*).

### **1.2.1. La perspective multi-niveau**

Pour étudier les processus de transition, Frank Geels (2002), prolongeant les travaux de Arie Rip et René Kemp (1998) sur les innovations techniques, propose un cadre heuristique : la perspective multi-niveau (dite MLP pour « Multi-Level Perspective »). La MLP distingue trois niveaux d'analyse : le niveau micro des « niches », le niveau méso du « régime » et le niveau macro du « paysage ».

Au niveau micro, les niches sont les « graines du changement »<sup>14</sup>. Les niches sont des « lieux d'incubation » qui permettent la constitution de réseaux sociotechniques autour d'innovations

---

<sup>13</sup> La première occurrence de ce terme apparaît en 2004, dans l'ouvrage *System Innovation and the Transition to Sustainability*, édité par B. Elzen, F. W. Geels, et K. Green. Toute la littérature sur les transitions sociotechniques portant sur des dynamiques contemporaines pose le développement durable comme ce vers quoi il faut tendre. Au point que le *Transition Management* est maintenant appelé par ses auteurs « *Sustainability Transition Management* », de même que les travaux sur les transitions sociotechniques sont appelés « *Sustainability Transition Studies* », et sont portés par une communauté de chercheurs qui se dénomme le « *Sustainability Transition Research Network* » (<http://www.transitionsnetwork.org>).

<sup>14</sup> Traduction des termes utilisés par les auteurs (indication valable pour tous les termes entre guillemets dans ce paragraphe et le suivant).

radicales. Des innovations technologiques radicales peuvent y être développées, en marge du système dominant, car elles sont protégées de la sélection par le marché grâce à des subventions publiques ou à des investissements stratégiques d'entreprises. La théorie des transitions sociotechniques part ainsi du principe que les innovations radicales se développent nécessairement à la marge ou à l'extérieur du régime, puisque les trajectoires technologiques empêchent leur émergence au sein du régime.

Dans une niche, différents processus d'apprentissage permettent le développement de l'innovation. D'une part, les acteurs présents développent des connaissances et des compétences qui permettent d'avancer sur les différents problèmes auxquels le développement de la nouvelle technologie peut se trouver confronté. D'autre part, ils développent des « attentes » communes vis-à-vis de la technologie, de sa fonctionnalité, et construisent des règles et des routines autour de sa production et de son utilisation. Leurs activités et leurs représentations « s'ajustent » ainsi les unes aux autres, structurant progressivement une configuration sociotechnique de plus en plus stable.

Les innovations radicales sont souvent portées à l'origine par des *outsiders* (Van De Poel, 2000), des acteurs marginaux ou extérieurs au régime. L'enrôlement de nouveaux acteurs, en particulier d'acteurs « puissants » apporte à la niche la légitimité et des ressources supplémentaires nécessaires à son développement (Geels 2011).

Au niveau méso, le régime maintient le cap des trajectoires technologiques. Dans la MLP, la notion de « régime technologique » de Nelson et Winter (1982) a évolué vers la notion de « régime sociotechnique » pour rendre compte du fait que les trajectoires technologiques ne dépendent pas uniquement des utilisateurs, des marchés et des routines organisationnelles des entreprises, mais coévoluent avec les trajectoires scientifiques, politiques et culturelles (figure 1.1), elles-mêmes contraintes par des sous-ensemble de règles et de routines (Geels 2004).

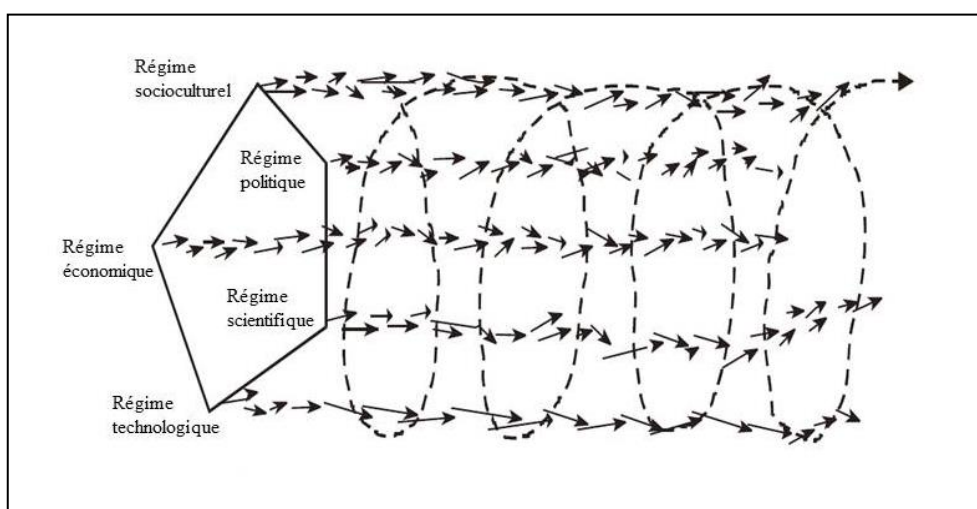


Figure 1.1 - Alignement des trajectoires des sous-régimes (traduit de l'anglais à partir de Geels, 2011)

Le régime est « *l'ensemble semi-cohérent de règles portées par les différents groupes sociaux* » qui orientent et coordonnent leurs activités et procurent ainsi au système sa stabilité (Geels, 2002, p. 1260). Une transition, c'est-à-dire le basculement d'un système sociotechnique à un autre, nécessite donc nécessairement le basculement d'un régime à un autre.

Enfin au niveau macro, le paysage regroupe l'ensemble des facteurs macroscopiques tels que la conjoncture géopolitique et macro-économique, les représentations culturelles, ou encore l'évolution démographique, dont la lente évolution détermine des gradients d'inflexion pour les trajectoires technologiques.

Selon la perspective multi-niveau, un processus de transition résulte de la conjonction de processus à l'œuvre sur chacun des niveaux, qui se lient et se renforcent. Lorsqu'une niche parvient à acquérir un certain niveau de développement et à s'imposer parmi les autres niches comme l'alternative la plus prometteuse, lorsque des problèmes liés à la technologie dominante surgissent à l'intérieur du régime et créent des tensions internes, et lorsque des changements au niveau du paysage créent des pressions sur le régime qui viennent renforcer ses tensions internes, le régime sociotechnique est déstabilisé et s'ouvrent alors des « fenêtres d'opportunité » à travers lesquelles peuvent percer les innovations de niche si elles sont suffisamment développées (figure 1.2).

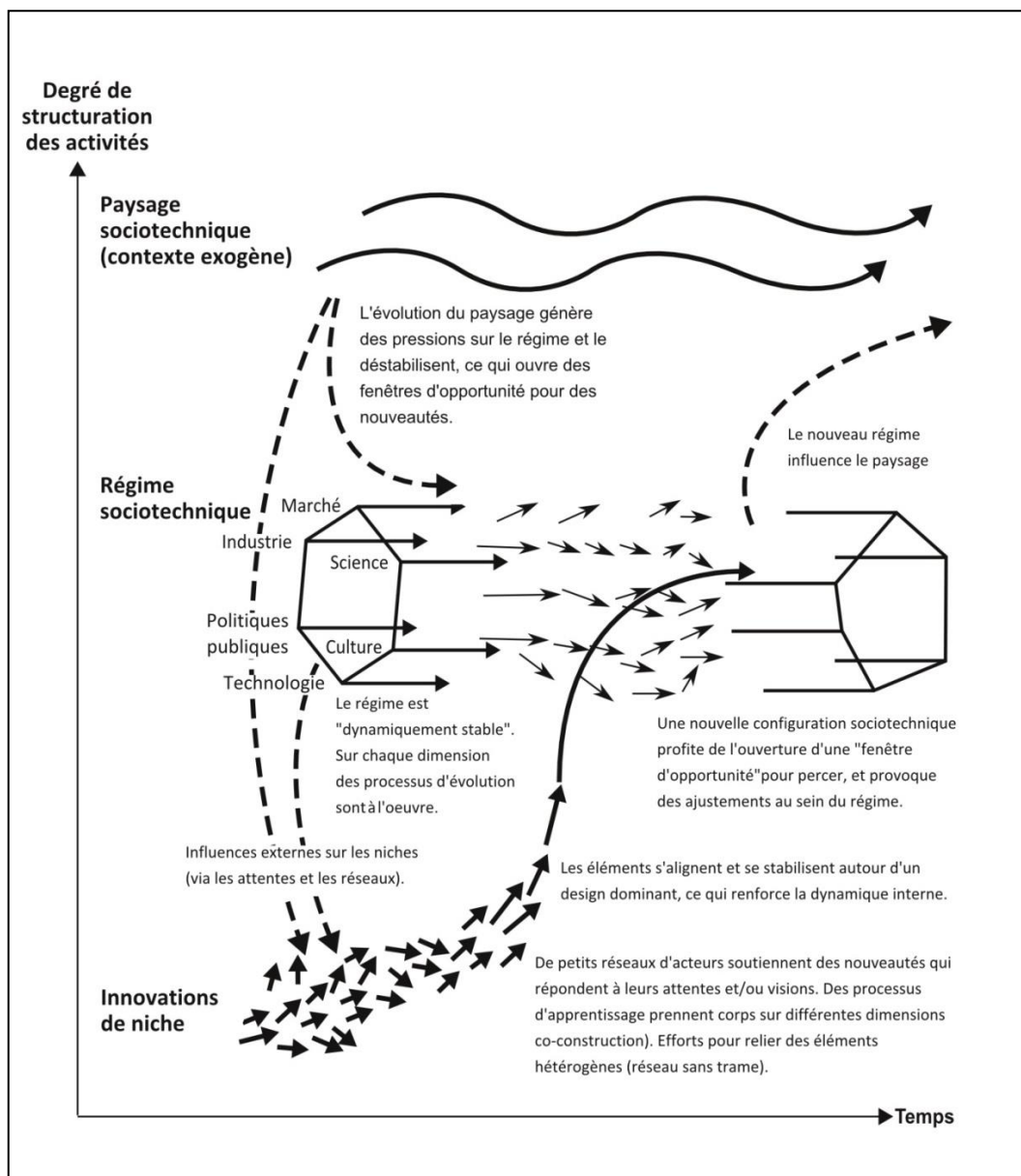


Figure 1.2 - La perspective multi-niveau (traduit de l'anglais à partir de Geels, 2002)

La littérature sur les transitions sociotechniques est une littérature foisonnante<sup>15</sup>, dans laquelle on peut distinguer trois principaux courants : les approches historiques, le *Strategic Niche Management* et le *Transition Management*.

<sup>15</sup> Depuis 2010, plus d'une centaine d'articles relevant dans ce champ de recherche sont publiés chaque année (Markard, Raven et Truffer, 2012).

La MLP a été appliquée à une grande diversité de cas d'étude. Des approches historiques ont analysé des transitions sociotechniques passées<sup>16</sup> et décrivent les processus par lesquels se sont opérées ces transitions : par exemple le passage du bateau à voile au bateau à vapeur et de la calèche à la voiture à essence (Geels 2002) ; le passage du charbon au gaz naturel (Correlje et Verbong 2004) ; ou encore la mise en place du tout à l'égout aux Pays-Bas (Geels 2006). D'autres travaux portent quant à eux sur des dynamiques récentes voire en cours et analysent plus précisément les effets de verrouillage qui empêchent l'émergence d'innovations alternatives (par exemple Marques, van der Ploeg, et Dal Soglio 2012 sur la production "écologique" de plantes médicinales au Brésil ; Verbong et Geels 2007 sur la production d'électricité aux Pays-Bas ; Penna et Geels 2012 sur la prise en compte des problèmes de pollution dans l'industrie automobile).

Parallèlement, deux approches très appliquées, qui visent à accompagner les décideurs publics dans l'élaboration de politiques publiques, se sont développées à partir de la théorie des transitions (Loorbach et van Raak, 2006). La première s'intéresse à la manière de favoriser l'émergence et le développement d'innovations radicales. Ce courant, appelé *Strategic Niche Management* (Hoogma, 2002 ; Kemp, Schot et Hoogma, 1998 ; Schot et Rip, 1997), postule que les transitions peuvent être favorisées par la création et le développement de projets expérimentaux « de niche » et cherche à en identifier les facteurs de réussite<sup>17</sup>. Ces travaux mettent en évidence l'importance de trois facteurs : l'existence d'« attentes » partagées par un grand nombre d'acteurs et assez spécifiques pour guider les processus d'apprentissage ; l'implication dans le projet d'individus capables de susciter l'engagement et de mobiliser les ressources de leur organisation et de leur réseau<sup>18</sup> ; des processus d'apprentissage permettant de faire évoluer les cadres cognitifs des participants (Schot et Geels, 2008). La plupart des travaux se concentrent sur la dynamique interne des niches (par exemple Raven 2007; Hermans et al. 2013), mais certains s'intéressent également à la manière dont cette dynamique est influencée par le régime (par exemple, Frank Geels et Raven 2006).

---

<sup>16</sup> Par exemple le passage du bateau à voile au bateau à vapeur, de la calèche à la voiture à essence (Geels 2002), le passage du charbon au gaz naturel (Correlje et Verbong, 2004), ou encore la mise en place du tout à l'égout aux Pays-Bas (Geels 2006).

<sup>17</sup> Les projets étudiés ont généralement eu un succès limité (Schot et Geels, 2008), ce sont plutôt les facteurs d'échec qui ont pu être identifiés et les auteurs en déduisent des facteurs de réussite « en creux » !

<sup>18</sup> Selon Kemp, Schot, et Hoogma (1998), les projets expérimentaux doivent associer les autorités publiques nationales et locales, une agence de régulation, des ONG, un groupement de citoyens, une entreprise privée, un réseau industriel, et un autre groupe d'intérêt.

Considérant que le Strategic Niche Management donne une importance trop grande aux niches et néglige le rôle des processus internes au régime, certains auteurs ont développé une autre approche : le Transition Management (Rotmans, Kemp, et van Asselt 2001; Loorbach 2007; Kemp, Loorbach, et Rotmans 2007). Le Transition Management part du principe qu'une transition nécessite qu'au sein du régime les acteurs construisent une vision partagée des évolutions souhaitables pour le système sociotechnique. Il préconise de mettre en place une démarche d'apprentissage multi-acteurs, pilotée par une équipe de représentants du gouvernement et d'experts scientifiques, et structurée autour d'une « arène de transition » (Kemp, Loorbach, et Rotmans 2007), dans laquelle les acteurs du régime construisent des visions partagées et les traduisent en objectifs et en chemins de transition, décomposés en projets innovants qu'ils mettent en place et évaluent selon un processus itératif. Le Transition Management est mis à l'épreuve depuis le début des années 2000 par le gouvernement néerlandais dans ses politiques environnementales (Vollenbroek, 2002).

Dans cette thèse, nous nous inscrivons dans une approche historique des processus d'évolution sociotechnique, à l'échelle territoriale, visant à identifier les mécanismes de transition du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme.

### ***1.2.2. La théorie des transitions, un cadre heuristique en construction***

Comme toute proposition heuristique, la théorie des transitions a fait – et fait encore – l'objet de débats épistémologiques qui prennent la forme de discussions croisées entre auteurs qui s'interpellent et se répondent par articles interposés. Grâce à ces débats, la théorie des transitions est continuellement enrichie de nouveaux apports et ses différents concepts retravaillés. Les critiques qui ont été faites à la théorie des transitions et sur lesquelles je m'appuierai pour construire mon cadre d'analyse peuvent être regroupées en deux grandes thématiques : le manque de prise en compte de l'agentivité, et les contours des concepts de la MLP<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Les approches de Strategic Niche Management et de Transition Management ont été critiquées pour leur manque de prise en compte des rapports de force qui s'exercent dans les dispositifs de co-construction mis en place dans ces travaux (au sein des dispositifs et dans la manière même dont sont inclus ou exclus certains acteurs), de la partialité inévitable du coordinateur du dispositif, celui-ci étant partie prenante du système qu'il s'agit de transformer (cette partialité est non voulue mais s'exerce du fait que les cadres cognitifs du coordinateur sont ceux du système) et enfin du caractère ambivalent de la notion de durabilité et l'exploration de pistes dites durables sans que soient explicites leurs impacts environnementaux et sociaux ni la manière de les mesurer (Shove et Walker 2007).

## Le rôle des acteurs dans les processus de transitions : la création, l'utilisation et l'altération de règles

Dans la littérature, l'analyse se focalise souvent sur les processus de changement technologiques et ne donne pas à voir le rôle des facteurs sociaux. Elle décrit les implications sociales des évolutions technologiques, ou bien considère les facteurs sociaux intervenant au niveau du paysage, en décrivant comment l'évolution des représentations sociales poussent les acteurs du régime à modifier leurs stratégies ou à s'attaquer à un problème que pose la technologie dominante<sup>20</sup>. Berkhout et al. (2004) ont critiqué le côté fonctionnaliste de la MLP, les récits historiques présentant selon eux le biais d'une approche téléologique, qui donne l'impression d'une certaine inexorabilité des processus de changement. Ils soulignent que, dans le monde réel, très peu de configurations développées dans des niches parviennent à « ensemençer » le régime. Selon eux, le point focal de l'analyse doit être la question « pourquoi et comment certaines niches impulsent des changements à grande échelle alors que d'autres échouent », et pour cela une plus grande attention doit être portée aux facteurs favorisant les changements dans le régime. S'appuyant sur cette critique, et ajoutant que le régime est considéré de manière trop monolithique et la rationalité des acteurs trop limitée, Smith et al. (2005), rejoints par Shove et Walker (2007) qui soulignent la nécessité de prendre en compte des consommateurs et de leurs pratiques, par puis Genus et Cole (2008) qui appellent à sortir d'une approche par les structures et à mieux prendre en compte l'agentivité, c'est-à-dire le rôle des acteurs dans les processus de changement<sup>21</sup>.

---

<sup>20</sup> Par exemple selon Geels (Geels 2006), c'est l'évolution des paradigmes scientifiques au niveau international qui permet à la communauté médicale néerlandaise de faire pression sur les autorités publiques pour que soient pris en compte les problèmes d'hygiène et qui déclenche la transition vers le tout-à-l'égout alors que le système en place présentait par ailleurs des problèmes de dégradation de la voie publique et de nuisances olfactives depuis de nombreuses années.

<sup>21</sup> Pour cela, ils proposent de prendre en compte le « contexte de transition », qu'ils caractérisent en fonction du degré de coordination qui existe entre les acteurs du régime (est-ce que les changements sont coordonnés collectivement entre acteurs du régime en réponse aux pressions de sélection qu'exerce le paysage mais également les niches, ou résultent-ils d'une coévolution des comportements des acteurs ?) et de la provenance des ressources utilisées pour opérer ces changements (ressources internes au régime ou externes ?). Selon eux, la caractérisation du « contexte de transition » peut permettre d'améliorer notre compréhension des processus de changement car suivant le « contexte », les changements nécessaires à la transition sont « plus ou moins profonds ». Ces auteurs sont des figures de proue du Transition Management : ils s'intéressent à la manière de « piloter » des processus de transition et donc plus particulièrement au rôle des acteurs *du régime* dans ces processus. En réponse à cette proposition, plusieurs auteurs ont opposé le caractère contingent des processus de transition et le caractère plus qu'incertain qu'aurait toute entreprise de pilotage du fait de la complexité de ces processus – arguments auxquels je souscris totalement. Ainsi Geels et Schot (2007, p. 402) affirment qu' « aucune transition n'est planifiée ni coordonnée 'au départ' » et que les transitions ne sont coordonnées que par le fait d'un « alignement des représentations et des activités des groupes sociaux » qui

En réponse à ces critiques, Geels et Schot (2007) affinent la notion de régime en intégrant des éléments de la théorie de la structuration (Giddens, 1987) et de la théorie néo-institutionnelle. Ils considèrent que si le régime est l'ensemble de règles qui configurent les intérêts, les objectifs et les stratégies des acteurs - la « structure profonde » qui sous-tend le système sociotechnique, les acteurs à l'intérieur du régime conservent une certaine liberté d'action, car lorsqu'ils mettent en pratique les règles, ils les interprètent et peuvent les transformer. Geels et Schot distinguent trois types de règles qui composent le régime, selon la typologie de Scott (1995) : des règles formelles (règlementations, standards, lois), des règles cognitives (agendas de recherche, définitions des problèmes, recherches heuristiques) et des règles normatives (normes de comportement, valeurs). Ils proposent alors de prendre en compte l'agentivité selon quatre dimensions : celle des choix rationnels (l'utilisation des règles quand elles sont stables), celle de l'interprétation (la création et l'altération des règles lors de leur utilisation), celle des luttes de pouvoir (l'altération des règles formelles) et celle des structures (conformation aux règles).

Quelques tentatives ont été menées depuis pour voir comment différentes théories sociologiques pouvaient contribuer à éclairer ces dimensions de l'agentivité. Par exemple, Elzen et al. (2011) se sont appuyés sur la sociologie des mouvements sociaux pour comprendre comment des préoccupations normatives portées par des « outsiders » peuvent influencer le régime<sup>22</sup>, et montrent ainsi que la société civile est également un acteur à prendre en compte dans l'analyse. Geels et Verhees (2011) ont eux aussi mobilisé la sociologie des mouvements sociaux, ainsi que la sociologie de la culture, afin d'analyser comment différentes représentations de la technologie entrent en concurrence sur la scène publique, et comment ces « luttes de cadrage » entre un discours dominant (généralement porté par les « élites politiques et techniques ») et un discours émergent (généralement porté par des mouvements sociaux ou des « outsiders ») influencent les représentations culturelles plus larges. Si ces différents développements permettent d'instruire

---

« émerge » durant la transition. De même Shove et Walker (2007, p. 8) ont souligné que « *le résultat des actions est inconnaissable, le système impossible à piloter et les effets d'une intervention délibérée imprévisibles* ».

<sup>22</sup> Elzen et al. (2011) montrent que les mouvements sociaux parviennent à influencer le régime en fonction des ressources qu'ils mobilisent (expertise et soutien d'autres acteurs, par exemple de scientifiques qui donnent de la crédibilité à leurs revendications), en fonction de la manière dont ils définissent le problème (plus le problème est circonscrit et la représentation associée à la revendication est précise, mieux ils parviendront à influencer l'opinion publique et la teneur des débats publics) et de « structures d'opportunité » (qui désigne le contexte politique ; par exemple un contexte d'élections ou bien d'alternance politique augmente les chances des mouvements sociaux de voir leurs revendications prises en compte pour définir l'agenda politique). Selon eux, les transitions sont rendues possibles lorsque la pression normative portée par les mouvements sociaux rencontre un contexte politique favorable, que les techniques alternatives sont suffisamment développées et qu'il existe des opportunités commerciales pour les nouveaux produits.



certains mécanismes particuliers par lesquels certains acteurs parviennent à influencer certaines composantes du régime, un cadre d'analyse permettant de rendre compte, dans une approche systémique, des mécanismes par lesquels les règles du régime sont modifiées, reste selon moi à construire. En effet, si la MLP permet de décrire les *dynamiques* de changement, sa capacité explicative des *mécanismes* de changement reste limitée.

Grin, Rotmans, et Schot (2011) ont quant à eux mobilisé des théories de sciences politiques et mis en évidence que les processus de transition impliquent une modification des rapports de force entre acteurs du régime et porteurs d'initiatives, tout en précisant toutefois que ces aspects nécessitent d'être approfondis. La question des rapports de force me paraît en effet tout à fait centrale à partir du moment où l'on s'intéresse aux interactions entre un système « dominant » et des alternatives « marginales », mais force est de constater que l'analyse des rapports de force et de la façon dont ils contribuent à un processus de transition constituent un point aveugle de la théorie des transitions.

#### Les contours des concepts de la MLP

Un autre ensemble de critiques porte sur le flou conceptuel qui entoure la notion de régime (Markard et Truffer 2008; Holtz, Brugnach, et Pahl-Wostl 2008). Celui-ci rend difficile l'application empirique de la perspective multi-niveau (Berkhout, Smith et Stirling, 2004) et l'identification des règles qui sous-tendent le système sociotechnique, variable pourtant centrale de la notion de régime (Genus et Coles, 2008).

Geels précise, en réponse aux interrogations portant sur la délimitation conceptuelle des notions de système et de régime : « *le système se réfère aux éléments tangibles et mesurables (artefacts, parts de marché, infrastructures, réglementation, habitudes de consommation, opinion publique...), tandis que le régime se réfère à la structure profonde intangible et sous-jacente (paradigmes politiques, technologiques et scientifiques, heuristiques, règles empiriques, routines, visions du futur, attentes et normes sociales...).* Donc le « régime » est un concept analytique qui invite le chercheur à regarder ce qu'il y a derrière les activités des acteurs qui reproduisent le système. » (Geels 2011, p. 31).

Cette précision nous semble insatisfaisante car, selon cette définition, le « système » comprend un ensemble disparate de choses qui sont à la fois des objets (artefacts, infrastructures), des pratiques

(habitudes de consommation) et des règles (réglementation, représentations culturelles). Or les règles sont précisément ce qui définit le « régime » (Geels, 2002) : le flou conceptuel est devenu un brouillard ! Nous retiendrons donc que le régime est une notion qu'il conviendra de préciser.

La notion de niche est elle aussi relativement large, au point que certains auteurs observent dans leurs travaux que les niveaux analytiques de niche et régime peuvent parfois se recouper, se chevaucher (Elzen, van Mierlo et Leeuwis, 2012), et que selon les choix analytiques opérés par le chercheur, une évolution technologique peut être interprétée soit comme un changement de régime, soit comme une évolution incrémentale (Genus et Coles, 2008).

Dans la perspective multi-niveau, niches et régimes sont des champs organisationnels (DiMaggio et Powell, 1983), c'est-à-dire « *des communautés d'acteurs qui ont une logique institutionnelle propre* » et « *qui diffèrent en taille et en stabilité* » (Geels et Schot, 2007). L'autre différence essentielle est que les niches sont constituées autour de technologies et de pratiques qui diffèrent « *fortement* » de celles du régime (Geels, 2011). Cette définition très ouverte a, selon moi, laissé la place à une utilisation parfois inappropriée de la MLP.

En effet, comme nous l'avons évoqué plus haut, la littérature s'intéresse désormais aux transitions « vers la durabilité ». Mais les cas d'étude sont souvent choisis sans que le caractère radical des innovations étudiées ne soit discuté. Généralement, seuls les enjeux environnementaux et économiques sont pris en compte, la dimension sociale est occultée (Genus et Coles, 2008). Alors que la perspective multi-niveau affirme porter le regard sur les processus de coévolution entre technologie et société, les modes de vie et les modes consommation qu'impliquent les évolutions technologiques ne sont pas analysés (Shove et Walker, 2007). Les approches techno-centrées sont une tendance forte dans la littérature, qui conduit certains auteurs à réduire la question de la transition à celle de la diffusion, à grande échelle, d'une technologie alternative dont l'impact sur l'environnement est a priori plus faible que celui de la technologie dominante. Ceci a parfois amené à un certain manque de réflexivité dans la manière d'utiliser la théorie des transitions, et produit un certain nombre d'études où la perspective multi-niveau est calquée sur un cas d'étude portant sur une innovation technologique à impact environnemental plus faible, mais ne s'inscrivant pas en rupture avec le système dominant, ni en termes de paradigme technologique, ni en termes de pratiques, ni en termes de règles, donnant ainsi – à tort – à des innovations incrémentales le statut de « niche ». C'est le cas par exemple des innovations visant à diminuer l'utilisation des intrants chimiques (outils d'aide à la décision qui optimisent le positionnement des traitements dans le temps, agriculture de précision qui optimise le positionnement des

traitements dans l'espace en modulant les apports en fonction des conditions infra-parcellaires...), qui certes entraînent des modifications dans les pratiques des agriculteurs, mais qui s'accordent bien avec une vision productiviste de l'agriculture et un système sociotechnique tout entier structuré autour d'une agriculture industrialisée et dépendante des intrants chimiques. La manière dont nous mobiliserons la notion de niche méritera donc elle aussi d'être précisée.

Les critiques ont donc porté sur les notions de régime et de niche, mais elles ont également porté sur la conceptualisation de ce qui se passe à l'interface de ces deux niveaux. La perspective multi-niveau explique qu'une transition advient lorsque le paysage fait pression sur le régime, que le régime connaît des tensions internes et qu'une niche est suffisamment développée pour profiter de la fenêtre d'opportunité ouverte par ces tensions. Or certaines niches se développent mais restent cantonnées à des marchés de niche : le développement d'une niche est donc un élément nécessaire mais pas suffisant pour un changement de régime (Berkhout, Wieczorek et Raven, 2011). En effet, comme le précise Geels (2002, p. 1272), les transitions sont le fruit de processus qui interviennent simultanément aux différents niveaux, « *qui se lient et qui se renforcent* ».

C'est ce qui amène Smith (2007) à plaider pour une meilleure conceptualisation des interactions entre niches et régimes. Faisant écho à cette recommandation, Elzen et al. (2012) ont développé une analyse basée sur la notion d' « ancrage des innovations » (*anchoring of innovations*), qui désigne l'établissement d'une connexion fragile entre une niche et un régime, qui peut éventuellement évoluer en lien « stable ». Ils redéfinissent le régime comme regroupant des éléments techniques, un réseau d'acteurs et des institutions<sup>23</sup>, ce qui leur permet de distinguer trois processus d'interaction entre niches et régimes : l'ancrage technologique, l'ancrage de réseau et l'ancrage institutionnel.

L'ancrage technologique intervient lorsque les caractéristiques techniques d'une innovation sont stabilisées et sont perçues comme offrant des solutions à des tensions à l'œuvre au sein du régime. L'ancrage de réseau se produit lorsque les pratiques des acteurs de la niche créent des relations fortes entre ces acteurs, renforcent le réseau et sont progressivement adoptées par d'autres acteurs, appartenant au régime. Enfin l'ancrage institutionnel survient lorsque les règles construites dans

---

<sup>23</sup> Qu'ils définissent comme « *les règles et les modalités formelles et informelles qui orientent les comportements et les interactions des individus* » (Elzen et al 2012).

la niche sont traduites en nouvelles règles qui orientent les activités à la fois des acteurs des niches et du régime.

Elzen et al. (2012) s'appuient sur l'analyse de différents cas d'étude pour montrer que les connexions ainsi construites n'évoluent en liens stables que si la niche a pu déployer les trois types d'ancrage. L'apport majeur de cette proposition conceptuelle est de décomposer en trois dimensions analytiques les processus d'interaction entre niche et régime. Cependant, elle laisse ouverte la question de la stabilisation des liaisons entre niche et régime, ne permettant ainsi pas encore de comprendre comment s'opère, suite aux processus d'ancrage, la reconfiguration du système dominant. Dans mon analyse, je prendrai en considération ces trois registres d'évolution des règles (évolution des conceptions associées à la technologie nouvelle, émergence de liens d'interdépendance entre les pratiques construites à l'intérieur de la niche et diffusion de ces pratiques aux acteurs du régime, altération des règles à l'œuvre dans le régime) et je porterai une attention plus grande à l'effet de ces évolutions sur le régime dans son ensemble, c'est-à-dire aux effets dominos induits par ces évolutions, au-delà des processus d'ancrage.

\*\*\*\*\*

Le passage en revue des différentes critiques qui ont été formulées à l'encontre de la perspective multi-niveau, ainsi que des différentes propositions qui ont cherché à y répondre, permet ainsi d'identifier un certain nombre de questions qui se posent au chercheur souhaitant mobiliser ses concepts pour un travail empirique. Parmi ces questions, nous en retiendrons trois principales. La première est celle de la définition des notions de niche et de régime. La deuxième est celle du rôle des acteurs dans les processus de transitions, et en particulier des rapports de force et de la manière de les appréhender. La troisième question est celle de l'élaboration d'un cadre permettant d'analyser, dans une approche systémique, comment les interactions entre une niche et un régime permettent de créer de nouvelles configurations sociotechniques associant des éléments de la niche et des éléments du régime, et comment celles-ci se stabilisent.

## 2. Mon cadre d'analyse

Dans cette thèse, je m'appuierai principalement sur la théorie des transitions et sa perspective multi-niveau. Cette théorie me paraît pertinente pour traiter la question de la transformation du système agri-alimentaire vers l'agroécologie puisqu'elle vise précisément à comprendre les processus participant au déverrouillage d'un système dominant. Surtout, elle fournit un cadre heuristique permettant d'analyser comment l'émergence et le développement de nouvelles configurations sociotechniques, agencées autour de pratiques agricoles alternatives, en rupture avec le modèle agricole dominant, peuvent contribuer à ces processus.

Son approche processuelle, sur le temps long, de ces dynamiques, et son approche systémique qui permet de prendre en compte l'ensemble des composantes du système agri-alimentaire, permettent d'embrasser dans leur globalité les dimensions temporelles et sociologiques de la problématique de cette thèse. De plus, grâce à ses trois niveaux analytiques (niche, régime et paysage), elle permet de décomposer les processus complexes de coévolution entre technique et société et facilite l'analyse en différenciant les facteurs sur lesquels les acteurs n'ont pas de prise au niveau du paysage, les processus de développement des alternatives au niveau des niches, les mécanismes de verrouillage et la création d'opportunités au niveau du régime. Ce faisant, elle simplifie l'analyse par une opération de réduction qui place le point focal à l'interface des alternatives et du système dominant. Ceci ouvre la voie à une conceptualisation des interactions niche/régime qui, comme nous venons de le voir, reste à construire, et à laquelle je m'attacherai à contribuer dans cette thèse.

La perspective multi-niveau a été relativement peu appliquée aux problématiques agricoles et alimentaires<sup>24</sup>. Des approches historiques ont par exemple analysé la modernisation de l'agriculture aux Pays-Bas (Grin, 2010) et en France (Lamine et al. 2011), la transition d'une agriculture intensive vers l'agriculture intégrée et l'agriculture biologique en Suisse entre 1970 et 2000 (Belz, 2004), ou encore le développement de l'agriculture biologique au Royaume-Uni dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle (Smith, 2006). Mais la plupart des travaux ont porté plus spécifiquement sur les processus de construction et de développement de niches (par exemple,

---

<sup>24</sup> L'énergie est le secteur le plus étudié dans cette littérature. L'agriculture et l'alimentation n'en représentent qu'une très petite fraction, avec seulement 3% des publications (Markard, Raven et Truffer, 2012).

Elzen et Spoelstra 2010; Stuiver et Wiskerke 2004; Wiskerke et Oerlemans 2004; Vogelesang et al. 2009; Marques, van der Ploeg, et Dal Soglio 2012), en s'intéressant plus particulièrement aux processus d'apprentissage et d'alignement des attentes et des stratégies des acteurs. On peut reprocher à ces travaux de rester dans une approche encore trop techno-centrée, dans la mesure où quasiment tous leurs cas d'étude sont des initiatives visant à construire des modèles agricoles plus durables autour de nouvelles technologies<sup>25</sup> et où ils se limitent au système d'innovation (c'est-à-dire aux acteurs de la recherche, du développement et aux agriculteurs), négligeant ainsi de nombreux acteurs du système agri-alimentaire. En conséquence, ces travaux se concentrent principalement sur les processus d'apprentissage technique (l'optimisation de la technologie ou de pratiques techniques) et n'analysent les attentes et stratégies des acteurs que dans leur rapport au développement technique de la (ou des) technologie(s), laissant de côté certaines des voies d'innovation envisagées en agroécologie, telles que le recours aux services écosystémiques ou encore les innovations sociales.

Comme le soulignent Roep, Van Der Ploeg, et Wiskerke (2003), des innovations techniques sont déjà disponibles pour ce qui concerne l'agriculture. L'agriculture biologique est mise à l'épreuve par des milliers d'agriculteurs depuis plusieurs dizaines d'années. La question des apprentissages techniques, à l'échelle des systèmes de production et des systèmes d'innovation, reste bien sûr pertinente lorsque l'on étudie la conversion d'agriculteurs à des modèles agricoles alternatifs et la manière d'accompagner ces agriculteurs dans leur conversion, mais cette thèse s'intéresse aux processus par lesquels les acteurs construisent autour de ces modèles alternatifs de nouvelles configurations sociotechniques qui participent d'une reconfiguration plus large du système agri-alimentaire. Dans la mesure où l'on peut considérer qu'ils ont été éprouvés, je choisis donc de donner aux modèles agricoles alternatifs le statut de technologie<sup>26</sup>, plaçant ainsi délibérément leur construction hors de mon champ d'analyse.

Ce choix se justifie également du fait que l'une des particularités du secteur agricole, par rapport aux secteurs industriels sur lesquels se sont concentrés les travaux sur les transitions, est qu'il repose sur une diversité de systèmes de production. Cette diversité est inhérente à l'activité

---

<sup>25</sup> Elzen et Barbier (2012) affirment par exemple dans l'introduction de leur ouvrage *System Innovations, Knowledge Regimes and Design Practices towards Transitions for Sustainable Agriculture* que « toute une série de nouvelles technologies seront nécessaires pour répondre aux défis de la durabilité dans les différents sous-secteurs agricoles » (p. 12)

<sup>26</sup> La notion de technologie renvoie ici à un ensemble de techniques assurant une fonction – dans le cas de l'agriculture, produire des aliments –, et dans lequel sont incorporées des connaissances.

agricole. Elle tient évidemment à la diversité des produits qu'elle fournit, mais également au fait que l'activité agricole est fortement influencée par les conditions pédo-climatiques, topographiques, mais aussi par l'environnement social et économique dans lequel elle se déploie (Marsden, 2013). Ceci implique qu'une transition ne peut pas consister en la diffusion massive d'un ensemble uniforme de pratiques, mais implique l'émergence d'une nouvelle diversité de systèmes de production radicalement différents (Darnhofer et al., 2014). Le fait de considérer l'agriculture biologique comme une technologie me permet alors de centrer mon analyse sur la diversité des configurations sociales qui se forment autour des différentes conceptions de cette technologie, sans rendre compte de ni pour autant occulter la diversité des pratiques agricoles qui entrent dans la construction des systèmes agricoles alternatifs.

Ainsi, je centrerai mon analyse d'une part sur le processus d'innovation qui se déroulent *autour* de ces modèles alternatifs, ainsi que sur les interactions entre les configurations sociotechniques nouvelles et le système dominant.

Comme nous l'avons exposé en détail précédemment, la perspective multi-niveau présente un certain nombre de zones d'ombre épistémologiques qu'il nous faut, avant de nous lancer dans l'analyse, éclairer, au premier rang desquelles se pose la question de la délimitation des concepts de niche et de régime. La perspective multi-niveau étant un dispositif heuristique qui permet de « *cadrer la question des transitions d'une certaine manière sur la base de concepts interprétatifs* » (Geels 2011), je choisis de prendre certaines libertés par rapport à ces concepts. Dans cette thèse, nous considérerons ainsi que niche et régime sont deux niveaux d'analyse, désignant tous deux une configuration sociotechnique. Le régime correspond à la configuration sociotechnique dominante, structurée autour de systèmes de production intensifs en intrants chimiques. Cette configuration étant stable par définition, nous nous y référerons également comme au « système dominant ». Les niches correspondent quant à elles à des configurations sociotechniques associant plusieurs acteurs, plus petites et moins stabilisées, en marge du système dominant, et dont certaines règles divergent radicalement des règles à l'œuvre dans le régime.

D'après la perspective multi-niveau, une transition est le processus par lequel les règles qui structurent le système sociotechnique sont modifiées en profondeur, sous l'effet des interactions entre une niche et un régime. Il convient de se poser la question suivante : de quelles règles parlons-nous ? Nous avons passé en revue dans la section précédente les multiples approches et typologies avec lesquelles différents auteurs ont abordé cette notion de règles, et vu que ces dernières regroupaient à la fois des croyances, des visions du monde, des normes sociales, des modes de vie,

des modes de consommation, des attentes, des représentations attachées à une technologie, des paradigmes technologiques et politiques, des contrats, des réglementations (Geels 2002; Geels 2011; Elzen, van Mierlo, et Leeuwis 2012; Rip et Kemp 1998; Shove et Walker 2007). Ce foisonnement de déclinaisons rend difficile l'identification et la caractérisation de l'ensemble des règles, qu'il s'agisse des règles à l'œuvre au sein du régime ou dans une niche, et contribue certainement au fait que, bien que la notion de règles soit centrale dans la MLP, elle reste relativement peu précise (Genus et Coles, 2008).

Pour identifier les règles « *qui sous-tendent les activités des acteurs* » (Geels 2011, p. 194) et leur évolution, je vais dans cette thèse adopter une approche pragmatique. Nous considérerons que pour caractériser les règles il faut analyser « *les activités des acteurs* », et que celles-ci regroupent à la fois les pratiques des acteurs, leurs conceptions, ainsi que les interactions entre acteurs.

Sur cette base, nous considérerons qu'une niche ou un régime est un réseau d'acteurs dont un ensemble de pratiques et de représentations constituent les principes structurants. Les niches sont donc des réseaux dans lesquels les interactions entre acteurs, les pratiques et/ou les conceptions des acteurs divergent radicalement, c'est-à-dire en de nombreux points, de celles à l'œuvre au sein du régime.

Voyons maintenant comment nous utiliserons ce cadre d'analyse pour analyser l'évolution du système sociotechnique agricole dans la vallée de la Drôme. Comme nous l'avons vu dans la section précédente, la difficulté de définir empiriquement les trois niveaux de la MLP a été soulignée par divers auteurs. En réponse à cette critique, Geels affirme : « *cette critique se rapporte au problème courant de définir et de dessiner les limites de l'objet d'analyse. La MLP ne précise pas à quelle échelle l'objet empirique doit être appréhendé. La notion de régime est un concept analytique qui peut être utilisé pour des objets empiriques de différentes portées (les combustibles primaires ou le système électrique dans son entier). Le périmètre de l'objet empirique aura des implications sur la manière d'utiliser le concept de régime (par exemple le nombre d'acteurs, leurs interactions et les règles, les institutions). Le chercheur doit donc premièrement délimiter son objet d'analyse, puis définir ses trois niveaux d'analyse* » (Geels 2011, p. 31). J'ai déjà délimité mon objet d'analyse : c'est le système sociotechnique agricole de la vallée de la Drôme. Cependant, il me semble peu pertinent de définir en amont comment mobiliser les trois niveaux de la perspective multi-niveau, et je pense au contraire que cela doit émerger de l'analyse.



En effet, selon moi, si la MLP peine à rendre compte du rôle des acteurs dans les processus, c'est qu'elle tombe dans deux écueils épistémologiques. Le premier est qu'elle définit les groupes sociaux *a priori* selon leur fonction dans le système. Pour Pinch et Bijker (1984), la notion de groupe social désigne toute institution, organisation, groupe d'individus organisés ou non, au sein duquel tous les membres partagent les mêmes représentations (« *set of meanings* ») d'un objet technique, et il convient parfois de distinguer à l'intérieur d'une catégorie d'acteurs différents groupes sociaux, si les membres de cette catégorie n'ont pas les mêmes représentations de l'objet technique. Ainsi dans notre cas, les motivations pour lesquelles les agriculteurs se convertissent à l'agriculture biologique sont multiples. Certains agriculteurs se convertissent par exemple pour des raisons de santé, tandis que d'autres s'inscrivent dans une démarche philosophique de changement du rapport de l'homme à la nature ou simplement s'y engagent par opportunisme économique (Lamine et Perrot, 2006)<sup>27</sup>, et cette différence de motivation influence leurs choix techniques (Van Dam, 2005) et commerciaux (Desclaux, Chiffolleau et Nolot, 2009). Or dans la littérature sur les transitions, bien que la théorie appelle à une approche par groupes sociaux (Geels 2004), les différents acteurs sont généralement considérés de manière monolithique et, plutôt que des groupes sociaux, se sont au final plutôt des catégories d'acteurs (les « producteurs », les « utilisateurs », les « décideurs publics », les « distributeurs »...) qui sont prises en compte pour l'analyse.

Ceci a pour conséquence que les « acteurs d'une niche » et les « acteurs du régime » sont eux aussi déterminés *a priori*, selon qu'ils utilisent ou contribuent (ou non) au développement d'une technologie alternative<sup>28</sup> - ce qui constitue un second écueil épistémologique. Par exemple les auteurs qui ont travaillé sur le cas de l'agriculture biologique en mobilisant la théorie des transitions (sur le cas suisse Belz 2004 ; au Royaume-Uni Smith 2006) ont considéré « les acteurs de l'agriculture biologique » et « les acteurs du régime » (les autres). Or comme nous l'avons déjà évoqué en préambule, il n'y a pas *une* mais *des* agricultures biologiques, avec tout un éventail de systèmes agricoles, allant d'une agriculture biologique hautement diversifiée et autonome en intrants, à une agriculture biologique hautement spécialisée et intensive en intrants - même si ces derniers sont biologiques. De la même manière, il n'y a pas *une* mais *des* agricultures

---

<sup>27</sup> C. Lamine et N. Perrot ont montré que les motivations des agriculteurs qui se convertissent à l'agriculture biologique sont très diverses, et peuvent, en plus des exemples cités, également être attachées à une envie de changer de vie, à des considérations strictement environnementales, et leurs motivations sont qui plus est évolutives.

<sup>28</sup> Cet écueil a également été souligné par Genus et Cole (2008), qui reprochent aux chercheurs travaillant sur les transitions de ne pas expliciter les choix qu'ils font quand ils décident d'utiliser telles ou telles données pour décrire ce qui se passe aux différents niveaux analytiques de la MLP.

conventionnelles. Ces différents systèmes agricoles s'inscrivent dans différentes configurations sociotechniques, impliquant chacune une diversité d'acteurs, qui pour certaines contribuent à la reproduction du système dominant et pour d'autres, inventent par exemple des nouvelles manières d'organiser les filières de transformation et de distribution ou de nouvelles habitudes de consommation. Je pense donc que, de la même manière qu'il faut s'attacher à saisir la diversité des représentations et des pratiques techniques et commerciales des agriculteurs plutôt que d'établir une catégorie des « agriculteurs conventionnels » et une catégorie des « agriculteurs biologiques », il faut également prêter attention à l'évolution des pratiques et des représentations de l'ensemble des acteurs du système agri-alimentaire et ne pas attribuer *a priori* « les acteurs conventionnels » à la catégorie des « acteurs du régime » et « les acteurs de l'agriculture biologique » à la catégorie des « acteurs de la niche ».

Afin d'éviter ces écueils épistémologiques, je propose de partir d'une lecture historique « à plat » des processus d'évolution sociotechnique, sans définir de groupes sociaux ni de réseaux *a priori*, en mobilisant la notion de système agri-alimentaire proposée par Claire Lamine (2012). Selon sa définition, le système agri-alimentaire est le système sociotechnique englobant l'ensemble des acteurs qui ont une influence sur les dynamiques agricoles. Il comprend les agriculteurs, les acteurs du conseil, de la recherche, les acteurs de l'amont et de l'aval des filières, les politiques publiques, les consommateurs et la société civile. Dans la vallée de la Drôme, différents acteurs relevant de ces catégories sont présents localement et participent potentiellement aux dynamiques agricoles. Dans cette thèse, nous considérerons donc que le système agri-alimentaire territorial englobe l'ensemble des acteurs de la vallée de la Drôme qui influencent ou visent à influencer les dynamiques agricoles.

Partant, il s'agira de déterminer si, à l'échelle de cette vallée, différentes configurations sociotechniques peuvent être identifiées : une configuration dominante (le régime), et une ou des configurations alternatives (des niches). Les niches se différenciant du régime par le caractère radical des innovations qu'elles soutiennent, il est essentiel de distinguer, au sein du système agri-alimentaire, les changements radicaux des changements incrémentaux, qui relèvent de l'évolution interne du régime et de son adaptation à un contexte changeant, et ne transforment pas les règles de manière fondamentale (Darnhofer et al., 2014). Pour cela, nous étudierons les dynamiques sociotechniques à l'œuvre au sein de la vallée de la Drôme à partir du cadre d'analyse articulant trois dimensions (les acteurs, leurs pratiques et leurs représentations) que nous avons défini plus haut, en nous intéressant à l'évolution de chacune de ces dimensions et de leurs interactions :

- les acteurs qui composent le système agri-alimentaire et/ou qui portent des initiatives touchant au secteur de l'agriculture ou de l'alimentation, et leurs interactions.
- leurs pratiques ordinaires, d'ordre technique, social, commercial et organisationnel ;
- et leurs conceptions : les problèmes, enjeux et solutions qu'ils identifient, les objectifs et les critères qu'ils définissent et les stratégies qu'ils mettent en place, ainsi que le réseau d'acteurs pertinent selon eux.

Sur la base de ces différentes dimensions, nous identifierons les configurations sociotechniques qui ont émergé et qui se sont stabilisées (ou non) au fil du temps. Nous considérerons que la configuration sociotechnique associant des acteurs dont les pratiques et conceptions correspondent au modèle agri-alimentaire dominant constitue le régime, et que les configurations alternatives, associant des acteurs ayant des pratiques et des conceptions en rupture avec celles du régime, constituent des niches (figure 1.3).

Pour analyser si ces configurations alternatives se stabilisent effectivement au fil du temps, nous intégrerons des apports de la sociologie de la traduction et considérerons qu'une configuration sociotechnique devient plus stable à mesure que des acteurs de plus en plus nombreux y sont enrôlés (Latour, 1991), conduisant à la convergence des conceptions des différents acteurs (Callon et Law, 1982), mais aussi de leurs pratiques. Nous porterons donc attention aux processus d'intéressement et d'enrôlement : à l'émergence de nouvelles interactions, à la création et aux ruptures d'alliances, et aux convergences et aux divergences des représentations.

Bien que la sociologie de la traduction peut sembler incompatible avec la MLP dans la mesure où elle réfute l'intérêt d'une approche par niveaux et s'attache à déconstruire les approches par les structures, il nous paraît intéressant de tenter d'associer ces deux théories. Les fondateurs de la MLP eux-mêmes s'étaient saisis de certains apports de la sociologie de la traduction (notamment Rip et Kemp 1998; Geels 2002; Geels et Schot 2007) comme nous l'avons mentionné précédemment. Les débats théoriques autour de la MLP (Genus et Coles, 2008 ; Shove et Walker, 2007) les ont ensuite amenés à approfondir les croisements possibles, et à conclure à une trop grande incompatibilité « ontologique » (Geels 2010) du fait des fortes contradictions entre les fondements des deux théories (entre une approche par niveaux et une ontologie plate). L'utilisation de la sociologie de la traduction pour analyser les processus de développement des niches, voire pour analyser les processus entre niche et régime ainsi que nous le ferons ici, a toutefois été suggérée par Frank Geels (2010), et sa possibilité démontrée par Diaz et al. (2013).

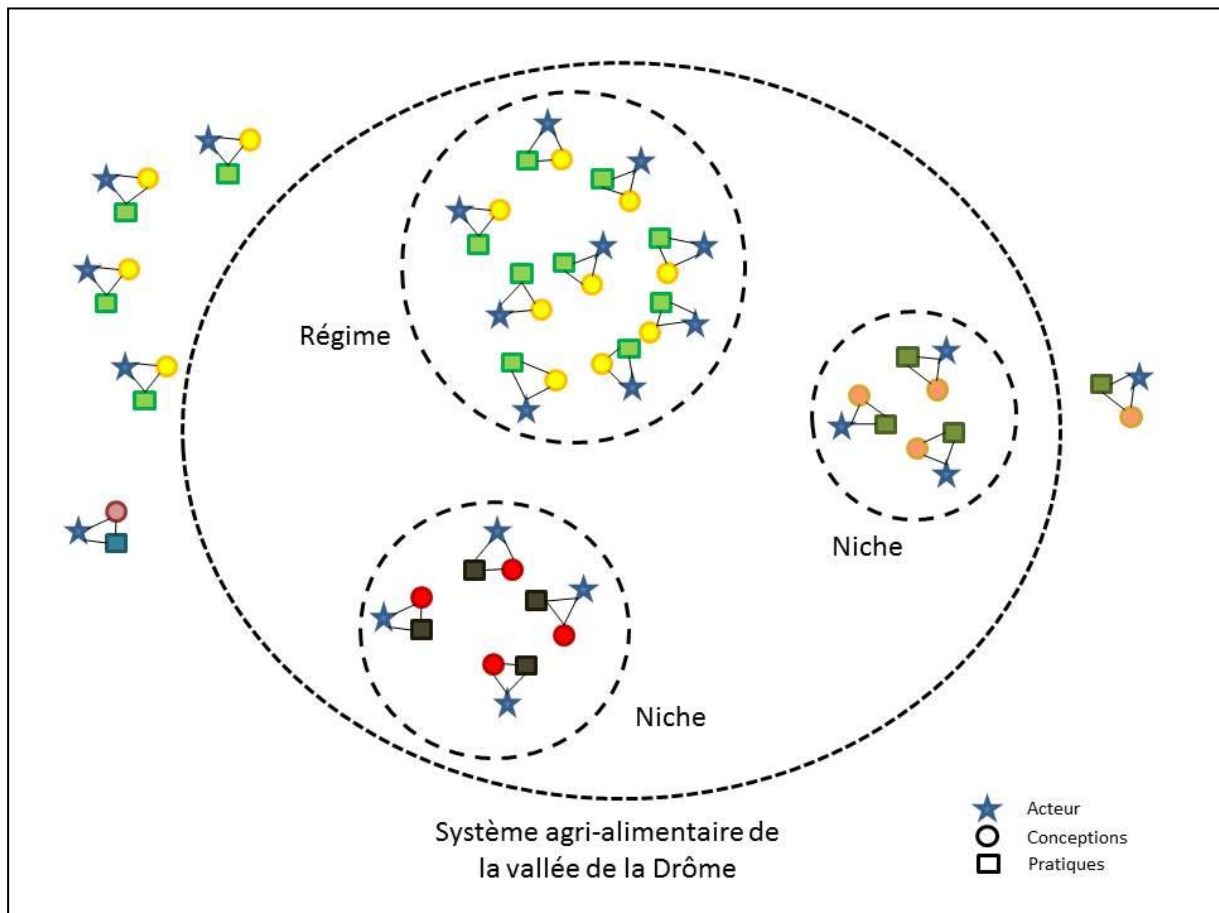


Figure 1.3 – Cadre d’analyse du système agri-alimentaire territorial : un ensemble d’acteurs, de pratiques et de conceptions dessinant des configurations sociotechniques plus ou moins stables. Des couleurs similaires indiquent que les conceptions et les pratiques des acteurs sont alignées. Le système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme est pris dans un réseau sociotechnique plus vaste.

La sociologie de la traduction étudie la manière dont se construit un réseau sociotechnique autour d’une innovation mais, par construction, parce qu’elle porte le regard sur les liens singuliers qui composent ce réseau, elle ne donne pas à voir les effets que peut avoir le développement d’un réseau émergent sur d’autres réseaux. Elle analyse en effet comment les processus d’enrôlement permettent de construire « un système d’alliances », en coupant les « associations concurrentes » qui lient les acteurs à enrôler à d’autres acteurs (Callon, 1986), en revanche, elle ne met pas au cœur de son analyse l’effet que cette rupture de liens peut avoir sur le réseau sociotechnique dont faisaient partie les acteurs enrôlés, ni n’invite à porter le regard sur la manière dont le fonctionnement du réseau émergent agit sur les activités et les représentations des acteurs situés hors de ce réseau. Cependant, comme nous l’avons exposé ci-dessus, il nous paraît possible et intéressant de la mobiliser pour étudier les interactions entre niche et régime. Nous pensons que

dans le cadre d'une approche systémique (c'est-à-dire prenant en compte l'ensemble des composantes du système agri-alimentaire), elle peut permettre de comprendre comment le régime est modifié, justement parce qu'elle porte le regard sur les alliances et les ruptures d'association d'une part, et sur l'alignement des conceptions des acteurs d'autre part.

A la lumière de ces différentes considérations, nous pouvons maintenant aborder la question de la conceptualisation des interactions entre niches, régime et paysage. Geels nous dit que les transitions sont le fruit de processus qui interviennent aux différents niveaux (niche, régime et paysage) « *qui se lient et qui se renforcent* » (Geels 2002, p. 1272). Les processus en question consistent au sein d'une niche en la stabilisation d'une configuration sociotechnique qui peut être caractérisée, comme nous venons de le voir, en l'alignement des pratiques et des conceptions des différents acteurs et en l'enrôlement de nouveaux acteurs. Au sein du régime à l'inverse, l'émergence de problèmes liés à la technologie dominante peut modifier les stratégies et les intérêts des acteurs et ainsi déstabiliser la configuration dominante. Les interactions entre niche et régime produisent donc par conséquent un réalignement des pratiques et des conceptions *entre* acteurs d'une niche et d'un régime. Un processus de transition intervient donc quand, à travers ce réalignement, les nouvelles pratiques et représentations construites dans la niche deviennent des éléments structurants du régime et modifient le fonctionnement du système sociotechnique dans son ensemble. Les processus à l'œuvre au sein des niches et du régime sont influencés par des évolutions du contexte économique, politique, environnemental, social ou culturel, au niveau du paysage. Nous veillerons donc également à identifier ces facteurs en « toile de fond ».

Considérant que les acteurs évoluent dans un système sociotechnique dont les règles sont stabilisées et contraignent leurs actions, la question revient à se demander non pas seulement comment les acteurs construisent et mettent à l'épreuve de nouvelles règles, mais surtout comment les acteurs porteurs d'alternatives parviennent à faire valoir leurs pratiques et leurs représentations face aux autres acteurs (ceux qui œuvrent à la reproduction du régime) au cours de ces interactions, à altérer les règles du régime et finalement à orienter les autres acteurs dans leurs activités. Autrement dit, il s'agit de comprendre comment s'inversent des rapports de pouvoir entre acteurs dominants et acteurs marginaux. L'hypothèse principale de cette thèse est ainsi que la reconfiguration du système sociotechnique – c'est-à-dire un processus de transition – passe par une modification des rapports de force qui existent entre les acteurs du système agri-alimentaire. Nous nous attacherons donc dans notre analyse à rendre compte des capacités d'action relatives

de chaque acteur du système agri-alimentaire, de leurs évolutions et des facteurs influençant ces évolutions.

Faisant l'hypothèse que l'échelle territoriale offre des marges de manœuvre pouvant favoriser une transition vers l'agroécologie, nous chercherons à travers notre analyse à identifier « *le rôle de l'espace dans la médiation des rapports sociaux* », en ne le considérant pas « *comme un simple support mais comme constitutif du rapport social lui-même* » (Billaud, 2009). Nous considérerons la vallée de la Drôme sous l'angle d'un territoire non pas donné mais socialement construit et nous attacherons à identifier à la fois les processus de cette construction sociale et leurs liens avec les évolutions sociotechniques à l'œuvre.

### **3. Terrain et méthode**

L'échelle territoriale constitue, parce qu'elle circonscrit le système agri-alimentaire à un nombre d'acteurs relativement faible, un grain d'analyse permettant de déployer le travail de recherche que nous venons de décrire.

#### **31. La vallée de la Drôme : un cas d'étude a priori idéal**

La vallée de la Drôme est souvent présentée, on l'a vu, comme le berceau de l'agriculture biologique en France. Ce cas est donc bien adapté à la problématique de cette thèse du fait de l'épaisseur historique du développement de l'agriculture biologique qui s'est développée dans ce territoire dès les années 1970.

La vallée de la Drôme est un territoire rural de 2200 km<sup>2</sup> et de 54 000 habitants, situé dans la région Rhône-Alpes et dans le département de la Drôme. Elle correspond au bassin versant de la rivière Drôme, qui prend sa source à l'est dans les contreforts du Vercors et se jette à l'ouest dans le Rhône. Le point le plus bas est situé à 90 mètres d'altitude, le point le plus haut à 2040 mètres d'altitude (Girard, 2012). Les disparités topographiques et la diversité climatique qui leur est

associée dessinent des paysages agricoles très diversifiés : comme le glorifient les élus locaux lorsqu'ils présentent la vallée, « *tout pousse dans la vallée de la Drôme* »<sup>29</sup>.

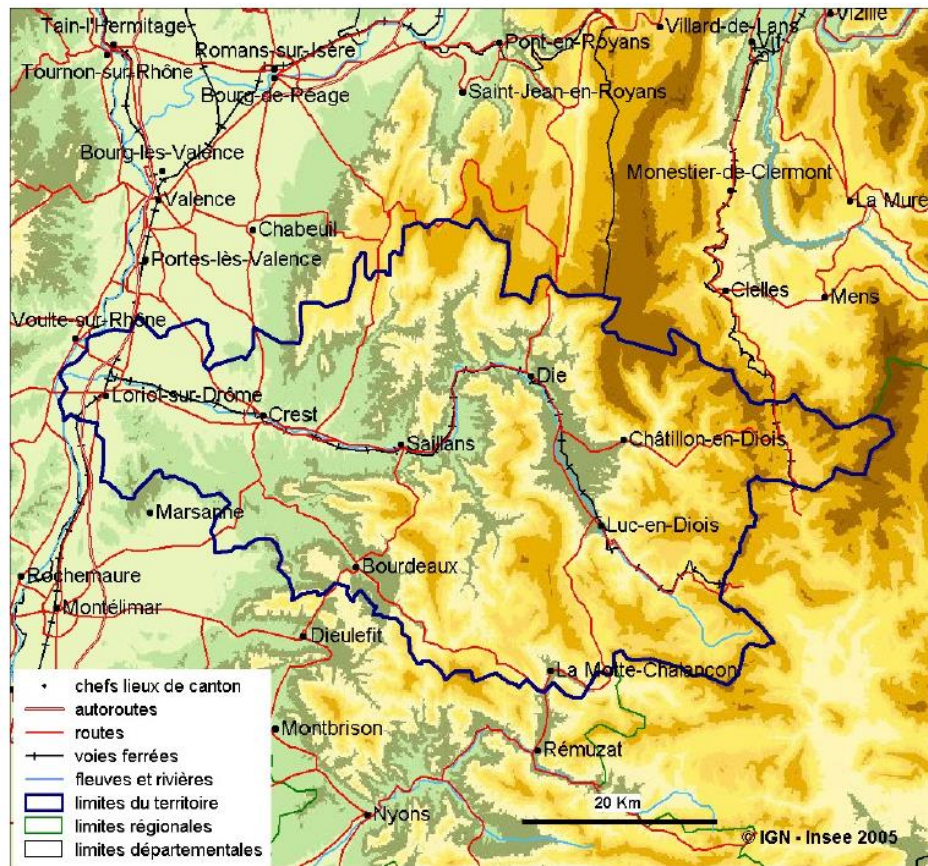


Figure 1.4 - Relief et voies de communication de la vallée de la Drôme

<sup>29</sup> Présentation de Biovallée par son président lors du colloque INRA/FIBL « Agriculture biologique, aujourd'hui et demain », Eurre, 3-5/12/2014



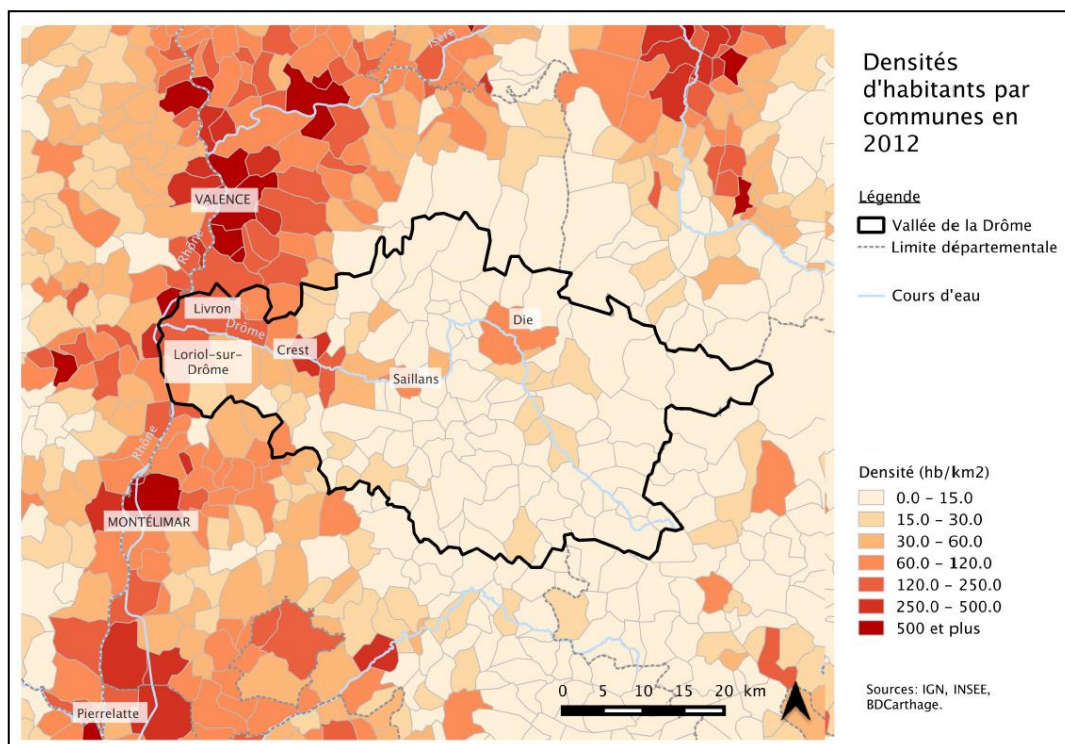


Figure 1.5 – Densités de population dans la vallée de la Drôme

Les caractéristiques topographiques, démographiques et agricoles permettent de distinguer trois zones géographiques :

A l'est, la haute vallée du Diois constitue plus de la moitié du territoire (1200 km<sup>2</sup>). Située dans les Préalpes drômoises, elle est très peu peuplée. Avec ses 11 000 habitants, c'est en effet à son échelle le territoire le moins peuplé de France. Constellée d'une cinquantaine de communes de petite taille, elle s'organise autour de la ville de Die (environ 4600 habitants), qui accueille un hôpital, une sous-préfecture, ainsi que le seul collège-lycée de ce périmètre. L'agriculture tient une place très importante dans ce territoire de montagne, tant en termes économiques que pour sa fonction d'entretien du paysage. En effet, les agriculteurs représentent encore 15% de la population et le secteur agricole 20% des emplois<sup>30</sup>. L'élevage pastoral ovin permet de maintenir des paysages ouverts et attractifs, qui attirent chaque année des milliers de touristes. Le tourisme est ainsi lui aussi, bien que dans une moindre mesure, une activité très importante pour le Diois. Outre l'élevage, la viticulture et la culture des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)

<sup>30</sup> « Charte de Développement Durable du Pays Diois », 2011



sont deux productions emblématiques du Diois. Les exploitations agricoles, souvent de petite taille pour celles qui n'incluent pas de parcours pastoraux, sont très diversifiées et associent souvent les productions de PPAM, des grandes cultures, ainsi que de la viticulture ou de l'élevage. Le tissu artisanal est dynamique et très dense (95% de TPE<sup>31</sup>). Le Diois se caractérise par une forte proportion de néo-ruraux (Sencébé, 2001), arrivés pour certains autour des années 1970 et pour d'autres plutôt à partir des années 1990.

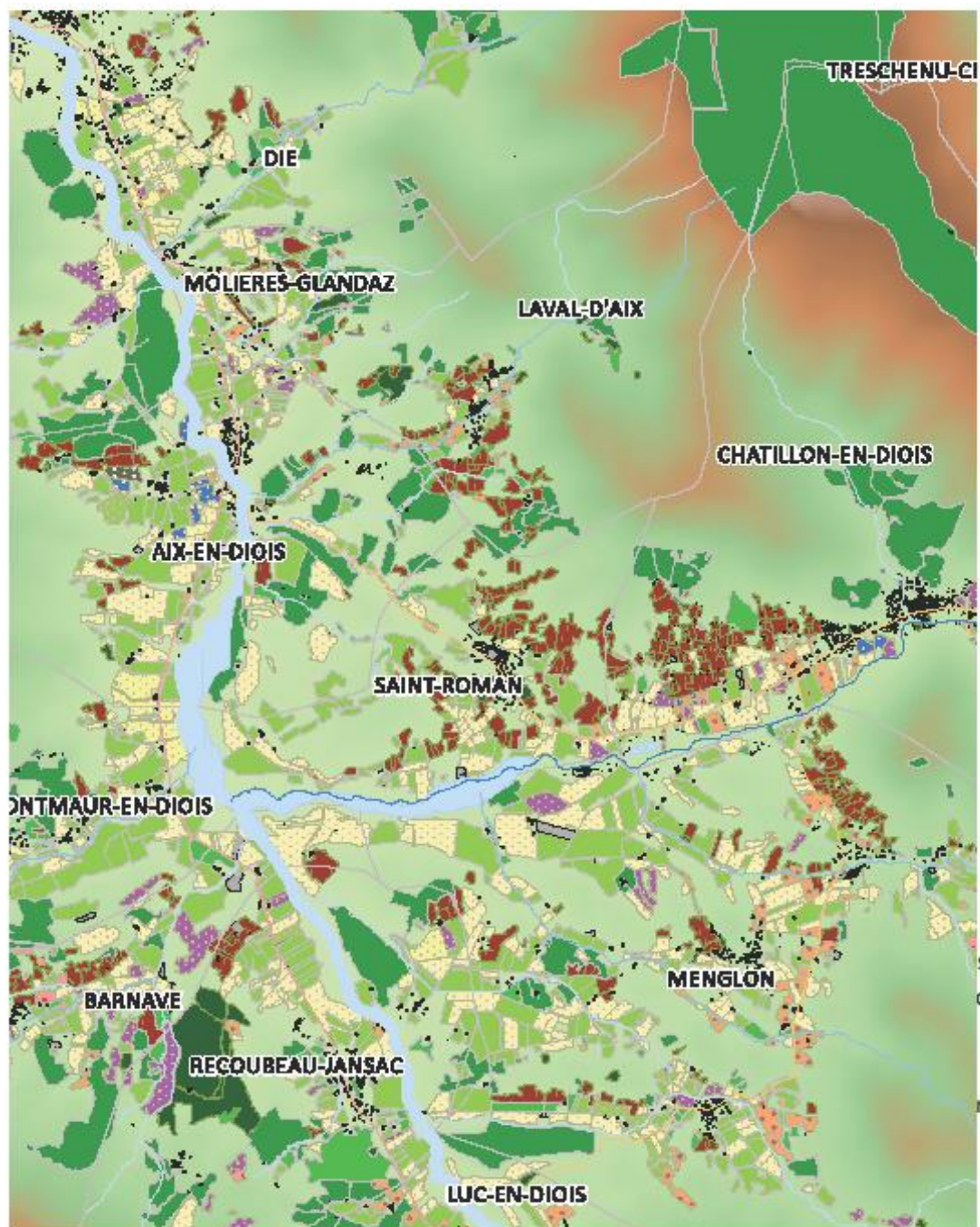
Dans le milieu de la vallée, la plaine alluviale de la rivière Drôme offre des terres fertiles valorisées par une agriculture plus intensive, irriguée, avec des productions spécifiques telles que la culture d'ail, de PPAM, ou encore la production de semences. On y trouve également des élevages industriels, principalement avicoles. La Commune de Crest (8100 habitants en 2006) est située en cœur de vallée. Des zones plus montagneuses, accueillant des élevages caprins et ovins, encadrent au Sud et au Nord ce cœur de vallée. Cette zone regroupe l'essentiel de la population de la vallée.

A l'est, la zone de confluence est située dans la vallée du Rhône, et traversée par les axes routiers, autoroutiers et ferroviaires de la vallée du Rhône. Cette zone est spécialisée en arboriculture. Elle est constituée de seulement quatre communes, mais celles-ci accueillent plus du quart des habitants de la vallée (13400 habitants).

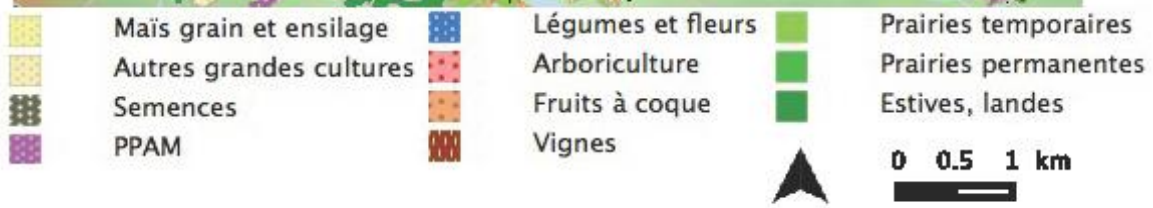
La diversité des productions agricoles présentes dans cette vallée, ainsi que le fait que l'agriculture biologique se soit développée dans l'ensemble de ces productions, permet de ne pas étudier une seule filière et donc de produire des résultats plus génériques sur les processus d'écologisation de l'agriculture.

---

<sup>31</sup> « Présentation de la candidature Pôle d'Excellence Rurale 'Biovallée' », 2006

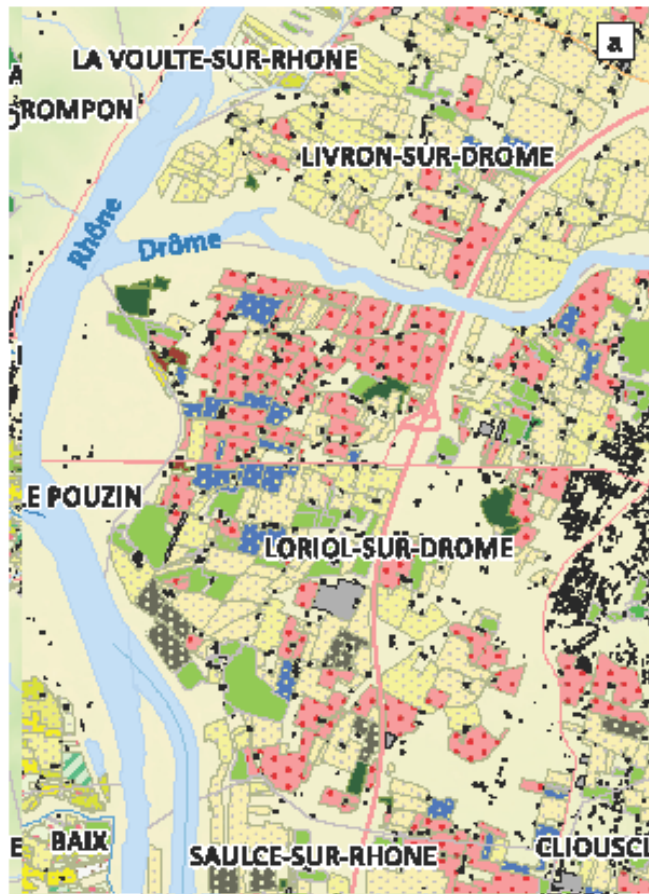


Sources: ASTER GDEM (METI & NASA), IGN, BD Carthage, RPC 2012 ; Réal. : L. Garçon



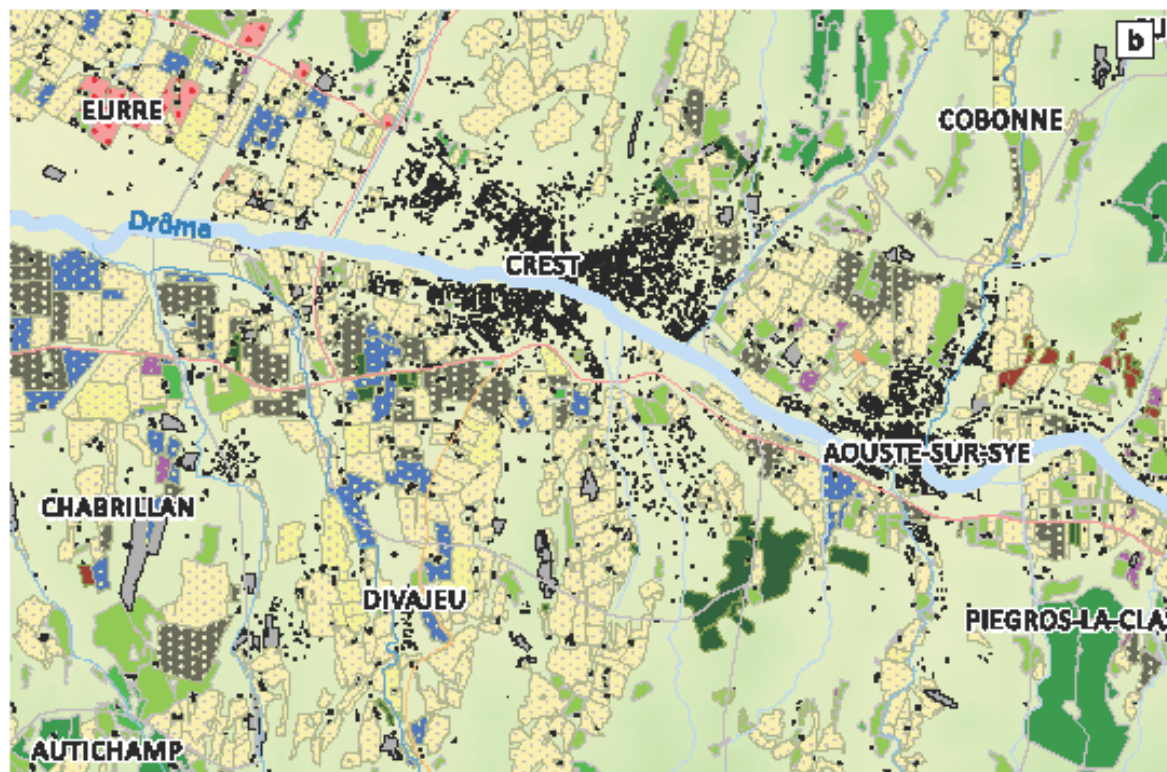
*Figure 1.6 – La diversité des paysages agricoles de la vallée de la Drôme. Ci-dessus = Diois. Page suivante : a = zone de confluence, b = cœur de vallée*





## Diversité de contextes agricoles dans la vallée de la Drôme

- Maïs grain et ensilage
- Autres grandes cultures
- Semences
- PPAM
- Légumes et fleurs
- Arboriculture
- Fruits à coque
- Vignes
- Prairies temporaires
- Prairies permanentes
- Estives, terres



Sources: ASTER GDEM (METI & NASA), IGN, BD Carthage, RPG 2012 ; Réal.: L. Garçon

La vallée de la Drôme est composée de 103 communes. En 2012 quand nous commençons cette thèse, celles-ci se répartissent entre quatre communautés de communes, au terme de recomposition que nous allons ensuite retracer :

- la Communauté des communes du Diois (52 communes, environ 10 000 habitants) à l'est, qui est l'une des plus anciennes intercommunalités de France,
- la Communauté de Communes du Pays de Saillans (11 communes, environ 2 000 habitants) qui jouxte celle du Diois,
- la Communauté de communes du Crestois (3 communes, environ 4 000 habitants), constituée autour de la ville de Crest (mais sans elle), dans le cœur de la vallée,
- la communauté de communes du Val de Drôme (36 communes et environ 30 000 habitants), la plus à l'ouest.

Le projet Biovallée, porté par ces quatre communautés de communes, ainsi que la longévité des dynamiques intercommunales, contribuent à faire de la vallée de la Drôme un terrain d'étude idéal par rapport à la problématique de cette thèse. En effet, il fournit une opportunité d'analyser comment des acteurs publics peuvent créer des marges d'action pour favoriser le développement d'un modèle agricole alternatif.

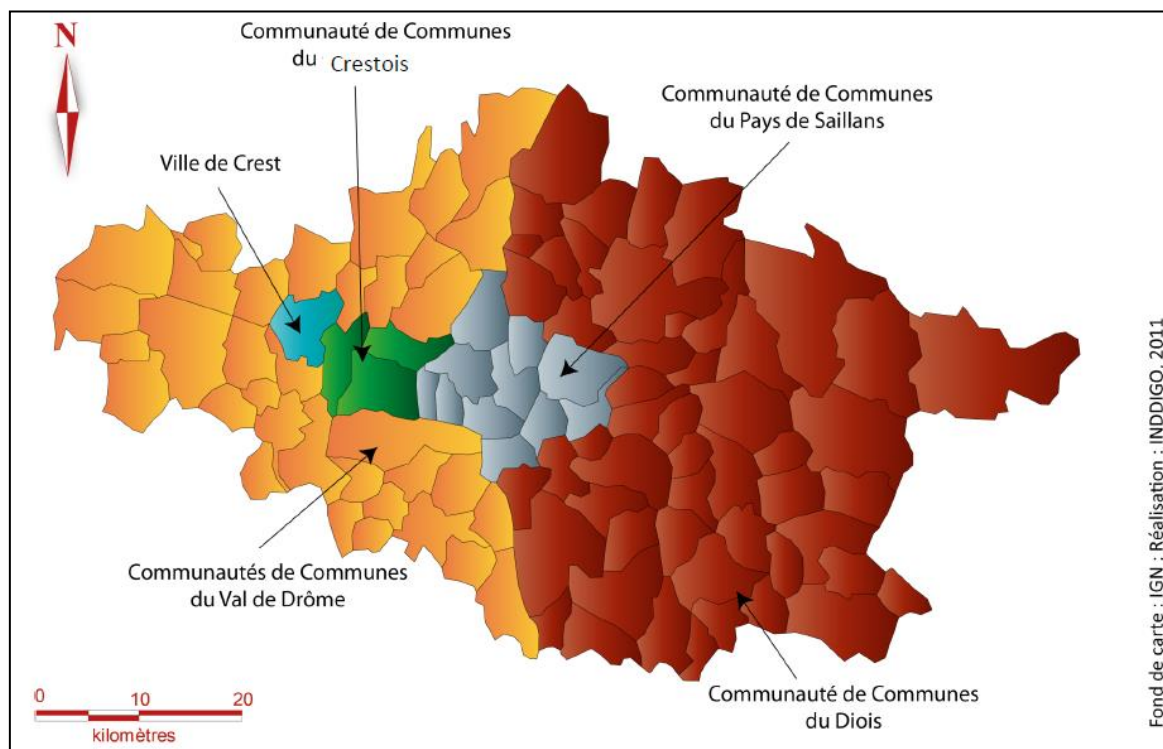


Figure 1.7 - Les collectivités locales de la vallée de la Drôme

Les périmètres intercommunaux ont beaucoup varié dans la période récente. Jusqu'aux années 1990, les intercommunalités du Val de Drôme et du Diois regroupaient l'ensemble des communes de la vallée. Le Diois en amont regroupait les cantons de Die, Saillans, La Motte Chalancon, Luc-en-Diois et Châtillon-en-Diois, tandis que le Val de Drôme en aval regroupait les cantons de Loriol, Crest Sud, Crest Nord et Bourdeaux.

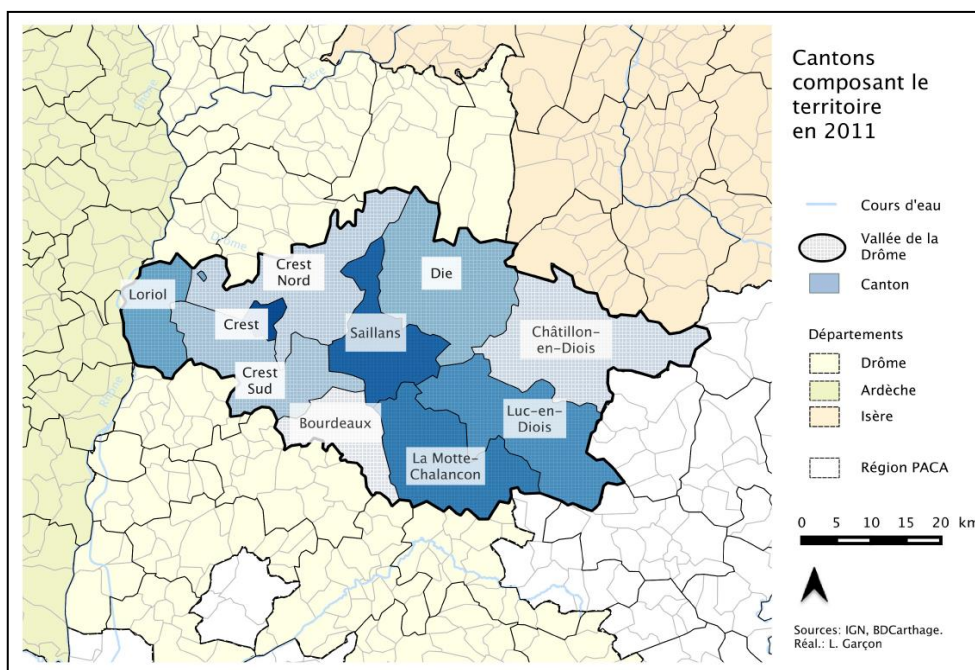


Figure 1.8 - Les cantons de la vallée de la Drôme

Les communes du Crestois et la ville de Crest ont fait partie de l'intercommunalité du Val de Drôme jusqu'en 1992, date à laquelle elles s'en sont séparées pour créer leur propre intercommunalité - que la ville de Crest ensuite quittée en 2006. Les communes du Pays de Saillans faisaient partie de l'intercommunalité du Diois jusqu'en 2001, puis ont elles aussi créé leur propre intercommunalité. Ces sorties s'expliquent principalement par des désaccords quant aux compétences des intercommunalités ou par des oppositions politiques. En 2014, les communautés de communes du Crestois, du Pays de Saillans et la ville de Crest se sont associées, sous le coup de la réforme des collectivités territoriales, pour former une nouvelle intercommunalité.

Afin d'alléger la description des processus complexes que nous nous apprêtons à faire dans cette thèse, nous simplifierons le récit et, laissant de côté cette histoire intercommunale compliquée, ne parlerons plus que de l'intercommunalité du Diois et de l'intercommunalité du Val de Drôme, de

fait principales porteuses des dynamiques d'action publique qui se déploient sur le territoire autour de l'agriculture biologique. De fait, depuis les années 2000, les trois intercommunalités du bas de la vallée ont porté ensemble différents programmes de développement rural, pour lesquels, c'est la Communauté de communes du Val de Drôme qui a joué, comme nous avons pu l'observer lors de notre travail de terrain, le rôle de moteur. La simplification du récit apportera donc de la clarté sans créer un biais trop important dans l'analyse.

Comme le montrent ces premiers éléments de description, la vallée de la Drôme recouvre deux territoires différents au niveau administratif, démographique et agricole. Elle permet donc d'interroger la notion de territoire à la lumière de la problématique des transitions.

Enfin, la vallée de la Drôme présente la caractéristique d'avoir fait l'objet de nombreux travaux de recherche, principalement de l'INRA, de l'ISARA et de l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble, depuis les années 1990. Nombre d'entre eux ont porté sur des problématiques agricoles, en particulier sur l'agriculture biologique et sur le pastoralisme.

Par ailleurs, plusieurs thèses ont été réalisées sur tout ou partie de ce périmètre : la thèse de Yannick Sencébé (2001) qui a étudié les dynamiques démographiques dans le Diois pour explorer la notion d'appartenance à un lieu, la thèse de Sabine Girard (2012) sur la territorialisation des politiques de l'eau dans la vallée de la Drôme, et enfin la thèse de Marie-Laure Duffaut-Prévost (2015) qui a étudié la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) de la vallée de la Drôme pour explorer la notion d'ancrage territorial.

En 2011, un stage de Master, encadré par Claire Lamine, a analysé les dynamiques de transition vers l'agriculture biologique dans la vallée de la Drôme en étudiant plus particulièrement la filière maraîchère.

Ces différents travaux fournissent un ensemble de données de seconde main et d'analyses qui sont venues enrichir mes propres données et analyses.

## 32. Méthodologie

Afin d'analyser l'évolution du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme, j'ai conduit une analyse socio-historique remontant aux années 1970. Cette analyse est basée sur une analyse d'archives et sur une enquête ethnographique, conduite entre décembre 2012 et décembre 2014. Le travail de terrain a très fortement influencé la tournure de cette thèse.

En effet, si dès le départ j'avais souhaité m'inscrire dans une démarche inductive et dans une approche qualitative en plaçant l'enquête de terrain au centre de ma méthodologie, j'avais envisagé de mobiliser également d'autres outils. Influencée par la littérature, j'avais prévu de croiser mon analyse de l'évolution du système sociotechnique de la vallée de la Drôme avec l'étude de trajectoires d'agriculteurs, afin d'analyser l'influence des dynamiques sociotechniques sur l'écologisation de l'agriculture, et réciproquement, l'influence des changements de pratiques des agriculteurs sur le système sociotechnique. Je voulais regarder « *comment les acteurs se saisissent d'une innovation et participent à son processus de conception, et en retour comment une innovation modifie les logiques d'action, qui peuvent conduire à une reconfiguration des liens entre acteurs (agricoles et non agricoles), produisant des effets sur les réseaux d'acteurs et ainsi sur le système sociotechnique* »<sup>32</sup>. L'importance des dynamiques à analyser autour des acteurs publics, société civile et opérateurs collectifs agricoles comme les coopératives m'ont cependant amenée à décentrer mon analyse des aspects techniques.

Par ailleurs, pour étudier l'évolution des interactions entre les acteurs du territoire, j'avais prévu de réaliser une analyse des participations croisées, en recensant, sur l'ensemble de la période, les compositions des bureaux de la Chambre d'agriculture et des syndicats agricoles, les conseils d'administration des coopératives, du groupement des agriculteurs biologiques et des autres associations intervenant dans le secteur agricole, des commissions agricoles et des équipes techniques des intercommunalités du Diois et du Val de Drôme, afin d'identifier les individus qui créent des ponts entre les différents organismes. Je voulais ainsi traiter l'une des questions qui émergeaient du terrain<sup>33</sup>, celle de l'influence de la longévité des carrières de certains techniciens

---

<sup>32</sup> Extrait de mon dossier de demande de financement présenté à l'INRA-SAD en 2011

<sup>33</sup> L'année précédant ma thèse, Julia Tual, encadrée par Claire Lamine, a réalisé un mémoire de master sur les dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique en prenant comme entrée la filière maraîchère. Son travail met en avant cette spécificité de la longévité des élus et des techniciens des intercommunalités.



et de certains élus dans les intercommunalités, ainsi que de leur implication dans d'autres organisations, qui sont semble-t-il une spécificité forte de la vallée de la Drôme (Tual, 2011).

Cette volonté d'objectiver « la réalité » des changements techniques au travers de pratiques agricoles concrètes et « la réalité » des interactions entre acteurs au travers de cartographies de réseau ont certainement à voir avec ma formation et mon passé professionnel d'ingénieure agronome... ainsi qu'à mon appréhension à me fier à mes seules interprétations sociologiques pour construire une thèse dans une discipline à laquelle je ne me sentais pas encore formée<sup>34</sup>. Mais, comme nous allons le voir ci-après, cette volonté a évolué vers une toute autre ambition à l'épreuve du terrain.

Il y a une précision importante à apporter avant d'expliquer comment s'est déroulé mon travail et construit mon rapport au terrain : ma thèse est financée pour moitié par l'INRA et pour moitié par Biovallée. L'unité Ecodéveloppement qui m'a accueillie pour réaliser cette thèse travaillait déjà en collaboration avec Biovallée, ce qui a certainement facilité l'obtention des financements pour ma thèse. Malgré cela, je n'ai jamais senti une volonté de la part des élus ou du chef de projet Biovallée de m'influencer dans mon travail. J'étais même au départ assez déçue par leur apparent désintérêt à mon égard. Ma présence était tolérée partout où j'allais, mais aucun d'entre eux ne m'accordait une attention particulière ni ne me fournissait spontanément d'information au fil des événements pour m'en faciliter la compréhension. J'avoue ne pas avoir cherché non plus de mon côté à recueillir leur interprétation en amont de mon travail de terrain afin de pouvoir porter un regard le plus neutre possible sur ce que j'allais observer. C'est pourquoi j'ai enquêté ces personnes en dernier, ainsi que pour valoriser au mieux ces entretiens en cherchant à valider auprès d'elles mes interprétations<sup>35</sup>.

Avant que je commence ma thèse, une « visite de Biovallée » a été organisée par la chargée de mission Agriculture biologique de Biovallée pour l'unité Ecodéveloppement. L'objectif était de montrer à l'ensemble des chercheurs du laboratoire différentes initiatives conduites dans la vallée

---

<sup>34</sup> J'avais suivi un certain nombre de séminaires ainsi que des cours de master en auditeur libre à l'EHESS de Marseille durant l'année 2011.

<sup>35</sup> A deux autres occasions j'ai pu présenter mon travail de tester mes hypothèses auprès de différents acteurs de la vallée de la Drôme : lors du séminaire « Dynamiques territoriales de transition vers l'Agriculture biologique » de juin 2014, devant le chef de projet de Biovallée, un technicien d'intercommunalité et un élu du Val de Drôme, ex-représentant d'Agribiodrôme ; puis en décembre 2014, lors du colloque « Agriculture biologique, aujourd'hui et demain », devant là encore le chef de projet Biovallée, un acteur historique de l'agriculture biologique et plusieurs chercheurs travaillant de longue date sur ce territoire.

de la Drôme, afin d'identifier comment développer plus avant la collaboration. Lors de cette visite, à laquelle j'ai assisté, nous ont été présentés : la coopérative céréalière Terres Dioises, qui a pour objectif de tendre vers une collecte 100 % biologique ; la Carline, une grande épicerie biologique gérée par des consommateurs, des producteurs et ses salariés, dont la clientèle représente un tiers du Diois et qui cherche à développer son approvisionnement local ; la Pépinière d'Installation Agricole et Fermière, qui loue ses terres à des jeunes agriculteurs biologiques pour qu'ils testent leur projet avant de s'installer ; et Agricourt, une plateforme de distribution de produits biologiques et/ou locaux. Ces initiatives m'ont toutes parues très intéressantes mais, comme je comptais analyser les interactions au sein d'un large ensemble d'acteurs – et aussi un peu par méfiance vis-à-vis de ce que l'on avait choisi de nous montrer (et donc aussi de ne pas nous montrer) -, je suis partie dans l'idée qu'il serait sans doute plus intéressant d'explorer des éléments moins visibles et de ne pas étudier ces initiatives en particulier. Comme nous le verrons ci-après, j'ai pourtant finalement d'étudier dans le détail deux de ces initiatives.

J'ai commencé mon terrain dès les premiers mois de la thèse, en février 2012, par un travail d'observation. Je n'ai pas réalisé ce travail en immersion mais en effectuant chaque semaine un petit séjour de quelques jours dans la vallée de la Drôme, car j'étais encore dans la construction de ma problématique et de mon cadre conceptuel. Or, si je tenais à adopter une démarche inductive, je ne souhaitais pas pour autant souscrire totalement à la méthodologie de la « théorie ancrée » dans la mesure où je partais d'un certain nombre d'hypothèses, présentées en introduction de cette thèse. J'ai donc conduit mes travaux selon un processus itératif entre induction et théorie visant à la fois à préciser ma problématique et mon cadre d'analyse et à collecter des premières données. La première année de la thèse a ainsi consisté en de permanents allers-retours entre observations – cherchant à déterminer de quels outils conceptuels j'aurai besoin pour les analyser et quelles questions de recherche elles faisaient émerger -, et lectures scientifiques – cherchant ce qu'elles me permettaient de voir sur le terrain.

Ma volonté de me placer dans une démarche inductive ne visait pas seulement à saisir au mieux les questions de recherche émergeant de mon terrain, mais également à ne pas présupposer de l'intérêt des différentes initiatives présentes sur le territoire. Je voulais en effet « prendre le temps » d'identifier quels éléments seraient les plus intéressants à étudier. Certains auteurs qui ont utilisé les théories des transitions indiquent que « *le choix des initiatives à étudier doit être réalisé très tôt dans le travail de recherche, et est généralement basé sur des informations limitées* » mais soulignent dans le même temps que « *l'identification des niches impliquées dans un processus de*

*transition en cours constitue un défi* » (Darnhofer et al. 2014, p. 11, traduit de l'anglais). Alors que la plupart des auteurs travaillant sur les transitions choisissent effectivement en amont leur objet d'étude, la « niche » qui retiendra toute leur attention, je craignais d'effectuer un tri trop en amont qui m'aurait amenée à négliger des éléments déterminants, et qui de plus comportait le risque de conduire à une analyse partielle et tautologique (j'ai étudié telle initiative car elle semblait avoir un effet sur le système sociotechnique, j'ai démontré qu'elle avait un effet sur le système sociotechnique, donc si processus de transition il y a, c'est bien sous l'effet de cette initiative). Par ailleurs, l'intérêt d'une approche inductive est également de ne pas « plaquer » la perspective multi-niveau sur mon terrain, mais au contraire de chercher à identifier des configurations sociotechniques et à caractériser leur niveau de stabilité. J'ai donc durant cette première année de thèse profité de chaque occasion de réaliser des observations.

Le fait que mon travail soit financé par Biovallée m'a grandement facilité l'accès au terrain, puisque les techniciens agricoles des intercommunalités m'ont informée tout au long de la thèse des événements qui pouvaient m'intéresser et m'ont invitée à y participer. Ceux-ci étant, par leur position, au courant de la plupart des événements, cela m'a permis de participer non seulement aux réunions internes aux intercommunalités (comme les commissions agricoles notamment) ou aux événements externes et publics qu'ils ont organisés (comme des réunions de concertation ou des colloques), mais également à des événements organisés par une diversité d'autres structures (comme les assemblées générales d'associations ou des journées d'échanges de la plateforme d'expérimentation en techniques alternatives et biologiques par exemple). J'ai pu ainsi rencontrer de nombreux acteurs du territoire et prendre directement rendez-vous pour réaliser mes entretiens. Tous mes entretiens ont été ainsi réalisés auprès de personnes que j'avais rencontrées à ces diverses occasions, et je n'ai essuyé aucun refus. Outre de faciliter l'organisation des entretiens, cette manière de procéder m'a permis de voir quels acteurs interagissent dans quelles arènes. Elle comporte toutefois le risque de passer à côté de dynamiques indépendantes de celles dont me parlaient mes interlocuteurs – risque sur lequel nous reviendrons en toute fin de ce manuscrit.

Organisateur	Type d'évènement	Nombre d'observations
Biovallée	Concertations publiques – prospective Biovallée 2040	2
	Forum social 2012 – conférences et ateliers	2
	Construction de l'observatoire Biovallée	2
	Construction de la marque Biovallée	2
	Conseil scientifique Biovallée	2
Intercommunalité du Diois ou intercommunalité du Val de Drôme	Commissions agricoles	2
	Suivi des porteurs de projets agricoles	4
	Autres	2
Chambre d'agriculture et Agribiodrôme	Journées de démonstration de techniques alternatives, réunions Ecophyto	4
Chambre d'agriculture	Journée d'échange sur l'expérimentation	1
Agribiodrôme	Assemblée générale	1
	Colloque sur l'agriculture biologique	1
Conseil général de la Drôme	Colloque sur l'agriculture biologique	1
Coopérative Terres Dioises	Assemblée générale	1
		27

Figure 1.9 - Types d'observations réalisées durant la première phase de terrain de février à décembre 2012

Comme le montre le tableau ci-dessus, j'ai participé à une grande diversité d'évènements durant l'année 2012. Mon choix était en effet de consacrer cette première phase de terrain à une exploration la plus large possible qui me permettrait d'identifier les acteurs prenant part (ou visant à prendre part) aux dynamiques de développement agricole dans la vallée. J'ai ainsi participé aux commissions agricoles du Val de Drôme et du Diois et aux réunions de travail entre chargés de mission des intercommunalités et porteurs de projets, pour mieux cerner le contenu du volet

agricole de Biovallée et pour observer ces situations d'interactions entre acteurs (en jaune). J'ai également suivi des initiatives non spécifiques à l'agriculture, portées par les intercommunalités et lancées dans le cadre du projet Biovallée, pour mieux comprendre la logique globale du projet Biovallée (ses objectifs, ses modes d'action) et la place du volet agricole dans cette logique (en bleu dans le tableau). Enfin, j'ai participé à des événements organisés par d'autres acteurs du territoire (actions de terrain et réunions de type assemblées générales) pour connaître leurs activités, leurs projets, leurs collaborations et identifier ce qui faisait débat ou non au sein des différentes organisations (en orange).

Ces différentes observations m'ont permis d'opérer une première étape de recentrage de ma problématique. En effet, comme évoqué précédemment, j'avais envisagé initialement d'analyser l'effet des interactions entre l'évolution du système sociotechnique et le changement technique à l'échelle de l'exploitation. J'avais pour cela prévu de réaliser des enquêtes auprès d'agriculteurs, afin d'analyser leurs trajectoires, et de suivre sur la durée de la thèse un groupe Dephy Ecophyto<sup>36</sup>, afin de prendre en compte comment les pratiques agricoles évoluaient à travers les échanges entre agriculteurs biologiques et agriculteurs conventionnels. Cependant, mes lectures et mes observations m'ont incitée à me décentrer des questions d'innovation technique. Au bout de quelques journées « techniques » organisées par la Chambre d'agriculture et Agribiodrôme, je me suis rendue compte que les autres situations d'observation m'apportaient beaucoup plus de matériel pertinent par rapport à ma problématique – plus que ces journées-là, et plus que je ne l'avais anticipé. A ceci s'ajoutant la difficulté de conduire de concert une analyse à l'échelle des agriculteurs et une analyse à l'échelle du territoire dans le temps imparti – difficulté soulignée par mon comité de thèse à l'automne 2012 -, j'ai choisi de concentrer mes travaux sur l'échelle territoriale.

A travers ce travail de terrain, j'ai peu à peu vu émerger d'autres territorialités que celles qu'évoquent les élus de Biovallée dans leurs discours. Ainsi, bien qu'ils soulignent l'hétérogénéité de la vallée de la Drôme en termes de productions agricoles, de relief ou encore de démographie, ils déploient un discours englobant, basé sur une rhétorique d'unité territoriale, parlant par exemple de la rivière Drôme comme de « l'épine dorsale » de la vallée. Or, dans les commissions agricoles, j'observais que les problèmes agricoles identifiés par les acteurs, les projets soutenus et la manière

---

<sup>36</sup> Les groupes Dephy Ecophyto sont des groupes d'agriculteurs constitués dans le cadre du plan Ecophyto 2018 qui visent à produire des références agronomiques, économiques et environnementales et à favoriser les échanges entre agriculteurs sur les pratiques permettant de réduire l'utilisation des pesticides.

dont ils étaient débattus, ainsi que les interactions entre acteurs étaient très différents d'une commission à l'autre. Par ailleurs, le travail exploratoire à la thèse conduit par Julia Tual mettait en évidence que la dynamique de développement de l'agriculture biologique avait pris naissance dans le Diois, et que l'intercommunalité du Diois avait joué un rôle important dans cette dynamique. C'est pourquoi j'ai choisi de commencer ma seconde phase de terrain par des entretiens auprès des élus et de techniciens en charge de l'agriculture à l'intercommunalité du Diois, aujourd'hui et dans le passé.

J'ai appuyé mon analyse tout à la fois sur un travail documentaire et ethnographique. En effet, je voulais m'appuyer, en complément de l'enquête ethnographique, sur des documents contemporains des processus étudiés pour déconstruire la relecture historique des développements sociotechniques que peuvent en faire les acteurs et accéder aux controverses qui se faisaient jour à l'époque autour des changements à l'œuvre. Et j'eus la grande chance de rencontrer une chargée de mission très coopérative, qui me donna accès à une mine d'or : un ensemble de comptes-rendus et de documents de travail de toutes les réunions relatives à l'agriculture ayant été organisées par l'intercommunalité du Diois entre 1996 et 2012 ! Commissions agricoles, réunions de pilotage de divers dispositifs de politiques publiques, projets de convention avec la Chambre d'agriculture, courriers entre responsables d'institutions... au total, plus de 1400 documents. Je disposais déjà, grâce à Léa Cambien, une autre stagiaire encadrée par Claire Lamine en 2010, d'une base de données quasi exhaustive de l'ensemble des projets agricoles et développement rural dans lesquels s'est impliquée la communauté de communes du Diois depuis les années 1970 avec, pour beaucoup de ces projets, le document numérisé. Les documents que me donnait la chargée de mission du Diois me donnaient accès à des traces des négociations entre acteurs ayant présidé à la construction des différents projets, à des matériaux précieux que j'ai alors voulu valoriser dans cette thèse. Considérant les projets comme le résultat à un instant t d'une dialectique, j'ai ainsi pu analyser ces objets en confrontant leur contenu non seulement au contenu de projets antérieurs et ultérieurs, mais également à celui des discussions collectives conduites en amont. Ces documents comportaient de plus l'intérêt de garder également des traces des projets non-réalisés, des initiatives avortées, de différentes choses qui ont fait sens à un moment donné pour les acteurs et qui n'étaient accessibles que par ce biais<sup>37</sup>. Nous verrons dans le chapitre 2 et dans la seconde

---

<sup>37</sup> En effet, certaines n'ont été évoquées spontanément par aucun enquêté.

partie de la thèse comment ceci m'a permis d'analyser les processus de construction des accords et des désaccords autour des projets de politiques publiques portés par cette intercommunalité.

J'ai ensuite élargi les entretiens à d'autres acteurs (voir figure 1.10) : au directeur de la coopérative Terres Dioises, avec qui j'avais pris rendez-vous lors de l'assemblée générale de la coopérative à laquelle j'avais participé, et à un administrateur de la Carline, rencontré lors d'une commission agricole du Diois. Là encore j'ai eu la chance d'avoir des interlocuteurs intéressés par mes travaux et qui m'ont donné accès aux archives de leur organisation. Pour la coopérative, j'ai ainsi eu à ma disposition à l'ensemble des procès-verbaux d'assemblée générale depuis la création de la coopérative ainsi qu'aux comptes-rendus de tous les conseils d'administration depuis 2003 et aux documents des projets conduits depuis 2003. Pour la Carline, j'ai eu accès à tous les comptes-rendus de conseils d'administration depuis la création de l'association en 1990 (d'un grand intérêt puisqu'ils rendent compte de manière très détaillée des discussions, des arguments, des interrogations de ses membres ainsi que des pratiques mises en œuvre au fil du temps), ainsi que de supports de communication, de procès-verbaux d'assemblée générale et de document de travail internes.

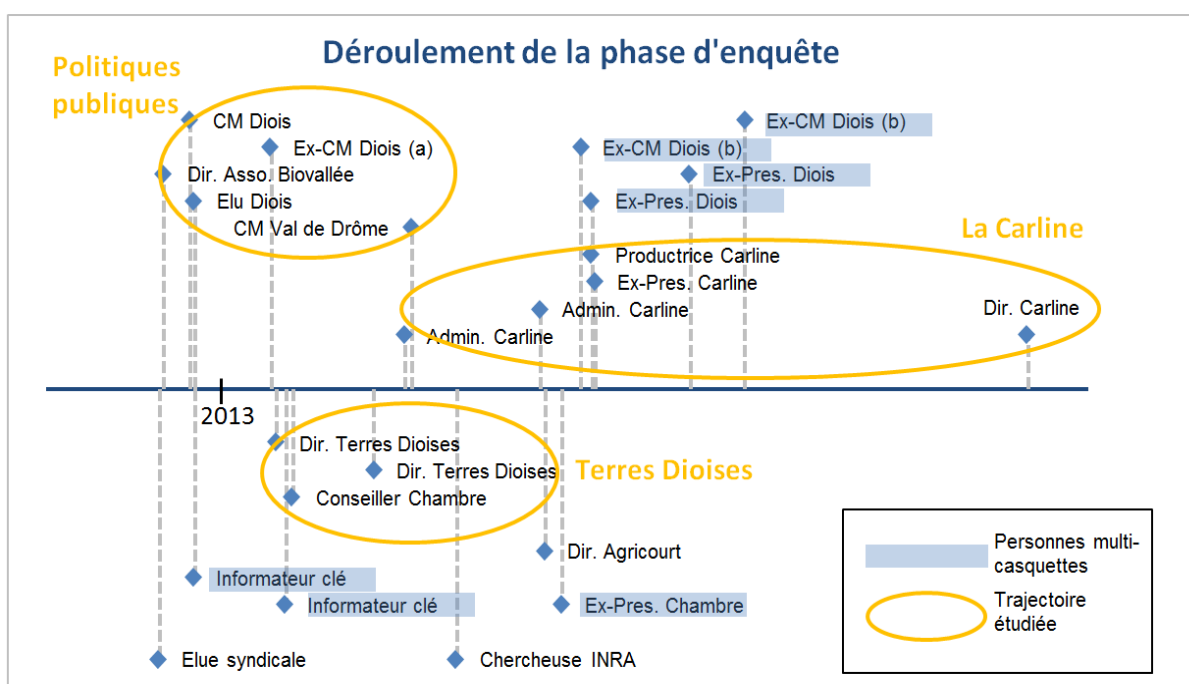


Figure 1.10 - Répartition des entretiens durant la seconde phase du travail doctoral

J'ai donc commencé à étudier les trajectoires de ces trois acteurs (de l'intercommunalité du Diois, de la coopérative Terres Dioises, de la Carline), en effectuant des allers-retours entre corpus d'archives et entretiens auprès d'autres individus ayant participé à ces trajectoires. Au fil de ce processus, j'ai opéré une réorientation méthodologique. En effet, je me suis rapidement aperçue que la Carline et Terres Dioises avaient des interactions très faibles avec le projet Biovallée, que les choses étaient plus complexes et un peu différentes de ce qu'on nous avait présenté lors de la visite de l'unité Ecodéveloppement, et que les trajectoires de ces acteurs éclairaient chacune des mécanismes différents : autrement dit, qu'il était intéressant d'analyser à travers ces trois entrées des mécanismes dans leur épaisseur temporelle. Plutôt que d'inventorier de manière la plus exhaustive possible les actions des différents acteurs du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme ayant contribué à la dynamique de développement de l'agriculture biologique et d'identifier l'évolution de leurs interactions, il m'a en effet semblé plus intéressant de privilégier la valorisation du matériau très riche et complet concernant les trajectoires de ces trois acteurs, dont je me rendais compte qu'elles apportaient chacune un éclairage pertinent, particulier et complémentaire sur les processus que je voulais étudier. Je m'apercevais qu'une analyse fine de l'évolution des pratiques, des conceptions de ces acteurs et de leurs interactions avec d'autres acteurs sur le temps long me fournirait des éléments plus probants et me permettrait, à travers ces trois entrées, de mieux donner à voir les mécanismes d'évolution du système agri-alimentaire dans son ensemble qu'une analyse prenant en compte de manière plus équilibrée un plus grand nombre d'acteurs du système agri-alimentaire territorial. En effet, cette dernière aurait été forcément moins poussée, car il n'aurait été possible d'étudier les trajectoires d'un plus grand nombre d'acteurs qu'en restant à un niveau d'analyse plus superficiel, permettant de retracer les *processus* mais probablement pas de comprendre les *mécanismes* ayant facilité le développement de l'agriculture biologique et conduit à la construction du projet Biovallée.

Ma participation à deux colloques et une école-chercheur durant l'année 2013 a également influencé mon cheminement. La nécessité d'avancer sur des analyses partielles pour proposer des présentations m'a incitée à valoriser au mieux le matériau dont je disposais et donc à conduire de premières analyses relativement approfondies des trajectoires des intercommunalités, de la coopérative Terres Dioises et de la Carline. Lors de ces événements scientifiques, la mise à l'épreuve dans les discussions avec d'autres chercheurs de ces premiers éléments d'analyse, ainsi que leur mise en perspective avec les fronts de recherche explorés par ces communautés scientifiques m'ont convaincue de l'intérêt de les approfondir plus avant.



Pour cela, j'ai réalisé plusieurs entretiens avec des personnes me permettant de reconstruire ces trajectoires, privilégiant les personnes-clés que j'identifiais dans les archives et dans les propos des enquêtés. J'ai également complété mon travail d'enquêtes en rencontrant des personnes représentant d'autres acteurs du système agri-alimentaire territorial. Sur la liste d'une soixantaine de personnes à enquêter que j'ai élaborée au fil de mon travail de terrain, je n'en ai rencontré finalement qu'une petite part, puisque j'ai réalisé 24 entretiens (voir figure 1.12). Je reste avec la frustration de ne pas avoir eu le temps de conduire tous ces entretiens, mais, comme évoqué précédemment, j'ai préféré approfondir l'étude d'un nombre de cas restreints et privilégier l'analyse documentaire et les observations. Plusieurs enquêtés ayant eu des responsabilités dans diverses organisations du système agri-alimentaire et/ou ayant été en responsabilité sur plus d'une vingtaine d'années (voir figure 1.11), ces entretiens m'ont néanmoins permis de glaner un matériau très riche permettant d'appréhender une grande diversité de processus. Souhaitant exploiter au mieux les opportunités d'entretiens que j'ai eues, je conduisais des entretiens compréhensifs, préparés mais peu contraignants et ouverts aux surprises, cherchant l'équilibre entre la nécessité d'orienter un minimum la discussion vers les sujets que j'avais définis au préalable<sup>38</sup> et la volonté de ne pas fermer le spectre de la discussion pour laisser émerger les informations et voir quels éléments les enquêtés jugeaient importants dans les dynamiques passées et en cours. Certains de mes entretiens ont ainsi duré plus de quatre heures.

Activité de l'enquêté au titre de laquelle je sollicitais l'entretien	Autres activités et caractéristiques
Ancien président de l'intercommunalité du Diois	Eleveur néo-rural installé dans les années 1970 Ancien membre de CETA Ancien président de la Fédération Départementale des CETA Ancien président de la commission agricole du Diois Ancien président de la commission Aménagement du territoire du Diois Représentant de l'intercommunalité du Diois dans le Comité Agricole de Développement du Diois Membre de la Carline de longue date

<sup>38</sup> Généralement, je commençais les entretiens en décrivant ma problématique de manière la plus large possible, indiquant que je m'intéressais aux dynamiques agricoles dans la vallée de la Drôme depuis les années 1970 (sans toujours spécifier que je m'intéressais plus spécifiquement au développement de l'agriculture biologique), et en conduisant dans un premier temps l'entretien à la manière d'un récit de vie.

<p>Chef de projet Biovallée</p>	<p>Ancien chargé de mission Agriculture de l'intercommunalité du Diois Ancien animateur du Comité de Développement Agricole du Diois Ancien administrateur de la Carline Actuel président de la Carline</p>
<p>Représentant de la Carline en commission agricole du Diois</p>	<p>Co-fondateur de la Carline Premier salarié de la Carline Premier directeur de la Carline</p>
<p>Ancien président de la Chambre d'agriculture de la Drôme</p>	<p>Ancien arboriculteur Ancien membre de CETA Adhérent à la coopérative Drômoise de Céréales Membre du comité de pilotage Biovallée Membre du conseil d'administration de l'association Biovallée Ancien élu en charge de l'Eau à l'intercommunalité du Val de Drôme</p>

Figure 1.11 - Quelques exemples de la richesse des profils des enquêtés

Tout au long de l'année 2013, je poursuivais également mes observations (j'en réalisai 32 cette année-là), qui ont occasionné de nouvelles rencontres et m'ont permis d'identifier et d'étudier plusieurs initiatives permettant d'apporter des éléments complémentaires pour éclairer les processus complexes d'interactions multi-acteurs à l'œuvre au cours de la période récente. En commission agricole du Val de Drôme, je réalisais que la plateforme de distribution Agricourt et la Pépinière d'Installation agricole (qui nous avaient été toutes deux présentées lors de la visite de mon laboratoire à Biovallée) constituaient des initiatives associant de multiples acteurs et dans lesquelles semblaient s'inventer de nouvelles pratiques et de nouvelles interactions entre acteurs, porteuses d'un fort potentiel de transformation du système agri-alimentaire territorial. Par ailleurs, lors de mes séjours dans la vallée de la Drôme, je travaillais parfois durant mes « temps morts » dans le bureau de l'équipe Agriculture du Val de Drôme. C'est à cette occasion que je rencontrai l'équipe du syndicat caprin de la Drôme, passant faire un point d'étape avec le chargé de mission de l'intercommunalité, que je pris connaissance de son projet d'aromathérapie animale et que je réalisais que cette initiative apportait elle aussi un éclairage nouveau et complémentaire sur les processus en cours. J'ai conduit des entretiens supplémentaires auprès des porteurs de ces initiatives (pour certains formels, pour d'autres davantage sous forme de discussions à diverses occasions).

Ainsi, le hasard des rencontres a fortement contribué à façonner mon travail de terrain. Effectués en pointillé, mes séjours dans la vallée de la Drôme, beaucoup plus fréquents durant cette deuxième

phase de terrain, m'ont offert des moments d'observation moins formels et tout aussi précieux pour saisir ce qui se jouait alors, car ils me permettaient de capter des éléments d'information que je n'aurais pu avoir autrement. Ils m'ont par exemple permis ainsi d'être parfois comme une petite souris dans les bureaux des chargés de mission, profitant des discussions confidentielles entre élus et techniciens ou des coups de téléphone réalisés en urgence pour désamorcer des situations de conflit avec d'autres acteurs, et d'être présente lors des débriefings informels entre techniciens de diverses organisations à la fin des réunions. Les déjeuners – et parfois même les petits déjeuners et les diners lorsque j'étais hébergée -, étaient également l'occasion d'échanger avec d'autres personnes et, bien qu'ils ne constituent pas des entretiens, ils étaient une opportunité de collecter des données supplémentaires. Je conservais un rythme d' « immersion par intermittence », afin de prendre du recul par rapport aux interprétations des personnes que j'étais amenée à fréquenter (la mise au propre de mes notes d'observation et de mon journal de terrain m'aidant effectivement à conserver un regard distancié sur ce que j'observais), et de transcrire mes entretiens au fur et à mesure et ainsi en extraire des premières analyses que je pouvais confronter aux nouvelles données que je collectais ensuite.

En vue de compléter mon analyse des politiques locales, j'ai également accédé aux archives de la communauté de communes du Val de Drôme. Celles-ci étant stockées dans ses locaux mais non ordonnées, il m'a été difficile de trouver, dans le temps imparti, tous les documents qui m'aurait permis d'avoir une vision aussi exhaustive que sur le Diois. Cependant, les archives du Diois dont certaines concernaient des projets communs entre les deux intercommunalités, et les travaux déjà réalisés sur la vallée de la Drôme m'ont permis de pallier en partie cette difficulté.

Ces deux années de terrain m'ont ainsi permis de collecter une diversité de données dans une logique de complémentarité des sources, à travers mes observations, entretiens, et la collecte de nombreuses archives. Celles-ci me permettent d'inscrire mon analyse dans le temps long et ainsi de conduire une approche historique, et de porter attention non seulement aux évènements que les enquêtés présentent comme importants dans la relecture des processus qu'ils font au prisme de leur vision d'aujourd'hui, mais également d'identifier d'autres évènements qui semblent avoir été déterminants et de porter attention aux initiatives qui ont échoué, dont certains auteurs (Shove et Walker 2007) ont souligné l'importance dans la compréhension des processus d'évolution sociotechnique. La part de hasard, l'influence de certaines rencontres sur mon travail de terrain m'ont conduite à privilégier une analyse approfondie des trajectoires de quelques acteurs et initiatives, plutôt qu'une approche plus large. Il y a ainsi d'autres acteurs et initiatives qui ont joué

un rôle dans les dynamiques d'évolution du système agri-alimentaire au sujet desquels je n'ai pas réalisé d'entretiens. J'ai pour certains d'entre eux pu collecter un certain nombre de données issues des archives ou entretiens d'autres acteurs, d'observations ou encore de travaux de recherche ou d'études réalisés par d'autres. Ce jeu de données, bien qu'incomplet, m'a permis d'intégrer ces acteurs et initiatives dans l'analyse plus globale conduite dans la seconde partie de la thèse. Les autres, ceux que je n'ai pas du tout étudiés, restent hors du champ de mon analyse. Nous reviendrons sur cette limite de mon travail dans la conclusion de la thèse.

Si ma réflexion a constamment évolué au fil de la réalisation de ce travail de terrain en « immersion par intermittence » et des va et vient entre lectures, collecte de données et phases de pré-analyse lors de la préparation de colloques, le véritable processus d'analyse globale n'a commencé qu'avec l'écriture de ce manuscrit. Comme expliqué ci-dessus, la préparation de présentations a posé des jalons pour mon analyse, mais celle-ci n'a réellement émergé qu'à travers la mise en perspective des différentes trajectoires étudiées. Le processus d'écriture a ainsi été un travail de reconstitution d'un puzzle dont la représentation finale m'échappait au départ, et d'où ont émergé toutes les réponses à mes interrogations conceptuelles.

Ancien président de l'intercommunalité du Diois (également éleveur, ancien président de la commission agricole du Diois) – 2 entretiens
Vice-président en charge de l'Agriculture à l'intercommunalité du Diois
Ancienne chargée de mission Agriculture pour l'intercommunalité du Diois
Actuelle chargée de mission Agriculture pour l'intercommunalité du Diois
Chef de projet Biovallée (également ancien animateur du CDAD, ancien chargé de mission de l'intercommunalité Biovallée, et actuel président de la Carline) – 2 entretiens
Ancienne chargée de mission Agriculture biologique de Biovallée
Directrice de l'association Biovallée
Elu intercommunale du Val de Drôme (également administrateur de l'association Biovallée et ancien président de la Chambre d'agriculture de la Drôme)
Chargé de mission Agriculture biologique au Conseil général de la Drôme
Directeur de la coopérative Terres Dioises – 2 entretiens
Conseiller Grandes cultures biologiques à la Chambre d'agriculture de la Drôme
Membre fondateur de la Carline – 2 entretiens (également administrateur de la SCIC au titre de consommateur, premier salarié et premier directeur de la Carline)
Membre fondateur de la Carline (également sociétaire de la SCIC au titre de productrice)
Actuel directeur de la Carline
Ancien président de la Carline (également ancien directeur du centre social de Die)
Chercheuse INRA ayant travaillé sur l'élevage dans la vallée de la Drôme
Directeur d'Agricourt
Président d'Ecologie au Quotidien (également ex-éleveur biologique et ex-président du Comité de Développement Local du Diois)
Elue syndicale (viticultrice)

*Figure 1.12 – Liste des entretiens réalisés durant la thèse*

# 1<sup>ère</sup> partie

---

Dans la vallée, de la Drôme, l'agriculture biologique est portée à la fois par des acteurs agricoles « traditionnels » (coopératives, Chambre d'agriculture...), par des acteurs représentant les agriculteurs biologiques (groupement départemental), par des collectivités publiques mais aussi par d'autres types d'acteurs issus de la société civile. Afin de comprendre quels mécanismes ont favorisé le développement de l'agriculture biologique dans ce territoire, nous analyserons, dans cette première partie de la thèse, les processus d'évolution du système agri-alimentaire territorial de la vallée de la Drôme au prisme des trajectoires de trois acteurs : celles des deux principales intercommunalités de l'amont et de l'aval de la vallée, le Diois et le Val de Drôme (chapitre 2), celle de la coopérative céréalière du Diois, c'est-à-dire d'un acteur économique clé du système agri-alimentaire (chapitre 3), et la troisième, celle d'un magasin de produits biologiques la Carline, une initiative portée initialement par des consommateurs (chapitre 4).



## Chapitre 2 – Comment les collectivités locales se positionnent progressivement comme acteur majeur du système agro-alimentaire

---

En 2009 éclot le projet Biovallée, porté par les intercommunalités de la vallée de la Drôme. Ce projet fixe l'ambitieux objectif d'atteindre 50% des surfaces et des agriculteurs en agriculture biologique d'ici 2015, objectif qui va bien au-delà des 6% en 2012 fixés lors du Grenelle de l'environnement, et semble témoigner d'une forte volonté politique de transformer l'agriculture locale. Dans ce chapitre, nous allons analyser comment une telle politique a émergé, c'est-à-dire pourquoi et comment ces intercommunalités se sont graduellement positionnées sur le développement de l'agriculture biologique, depuis leur création à la fin des années 1960 jusqu'à nos jours.

Nous montrerons que les politiques publiques locales en matière d'agriculture et de développement rural ont été fortement influencées à la fois par l'évolution du contexte politique et institutionnel dans lequel elles s'inscrivent (aux niveaux européen, national, régional et départemental) et par des dynamiques sociales locales. Pour cela, nous étudierons l'évolution des conceptions du développement agricole et du développement rural que portent les intercommunalités de la vallée (leurs objectifs et leurs stratégies), de leurs interactions avec d'autres acteurs dans et hors du territoire (leurs alliances et leurs collaborations, la participation des autres acteurs à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques) et de leurs pratiques (l'évolution de leurs compétences et de leur périmètre d'action, le type d'actions mises en place ou soutenues). Nous tacherons de mettre en évidence comment celles-ci influencent les visions des intercommunalités de la « bonne agriculture », de leur rôle et de celui des autres acteurs du territoire, ainsi que la place qu'elles donnent à l'agriculture biologique dans les politiques agricoles et plus largement dans le projet de développement rural, et *in fine* conduisent à la construction du projet Biovallée.

Pour conduire cette analyse, nous nous appuyons sur des entretiens, des observations et un important corpus d'archives. Les entretiens (35 au total) ont été en majorité produits dans le cadre de cette thèse, et sont complétés par des entretiens réalisés par des collègues de l'unité



Ecodéveloppement. Ont été enquêtés à la fois des élus et techniciens des intercommunalités – anciens et actuels (10 entretiens réalisés durant cette thèse et 2 réalisés par Claire Lamine et Julia Tual en 2011<sup>39</sup>), d'autres acteurs du territoire ayant été ou étant en interaction avec les intercommunalités (8 réalisés pendant la thèse et 4 réalisés par Claire Lamine et Julia Tual), et des agriculteurs de la vallée (11 entretiens dont 4 réalisés par Julia Tual et 7 réalisés par Elisabeth Lécivain et Marc Vincent en 2012<sup>40</sup>).

Notre analyse s'appuie également sur un corpus d'archives de plus de 300 documents, comprenant notamment les documents de projet portés par les intercommunalités (projets initiaux, évaluations, comptes-rendus), leurs supports de communication, les comptes-rendus de différentes commissions dans lesquels est abordée la thématique agricole (commissions agricoles du Val de Drôme et du Diois, commission Aménagement du territoire du Diois, comité technique Agriculture biologique de Biovallée, comité scientifique Biovallée, comité de pilotage Biovallée), ainsi que sur 39 observations de commissions agricoles, d'évènements publics, de réunions de consultation, ou encore de moments de vie de l'association Biovallée (comités d'agrément, conseils d'administration, assemblées générales).

Nous mobilisons par ailleurs des données de seconde main, issues de travaux scientifiques réalisés sur le territoire de la vallée de la Drôme, principalement les thèses de Sabine Girard (2012) sur les politiques de l'eau dans la vallée de la Drôme, de Marie-Laure Duffaut-Prévost sur la filière des PPAM dans la vallée de la Drôme (2015), de Cécile Praly sur l'arboriculture de la vallée du Rhône (2010) et de Yannick Sencébé sur la dynamique de construction du rural et du territoire dans le Diois (2001). Le corpus des entretiens et des archives, ainsi que la liste des travaux scientifiques sont détaillés dans l'annexe 1.

La première partie de ce chapitre pose les bases de cette histoire, en racontant comment sont nées les intercommunalités de la vallée de la Drôme et comment leur rôle et leurs politiques ont été définis. Nous caractérisons ensuite le basculement des politiques locales qui s'opère à partir des années 1990, tant en matière de développement rural que d'agriculture, en nous attachant à identifier les différents facteurs de ce basculement. Enfin, dans une troisième partie, nous montrons comment le projet Biovallée permet d'asseoir une politique agricole en rupture.

---

<sup>39</sup> Dans le cadre d'un mémoire de master sur les dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique et sur la filière maraîchère.

<sup>40</sup> Dans le cadre d'une étude exploratoire sur la filière ovine biologique dans le Diois.

La frise en annexe 2 retrace les différents programmes de développement portés par les intercommunalités des années 1970 à 2014.

## **1. Les prémisses d'une Biovallée – émergence et évolution des intercommunalités dans la vallée de la Drôme (1969-1991)**

Notre récit commence à la fin des années 1960. C'est l'apogée des Trente Glorieuses. La reconstruction de la France d'après-guerre a été menée avec succès et la croissance économique se poursuit, grâce à un important développement industriel organisé autour des grandes villes. Cependant, tandis que la population et les activités se concentrent dans les zones urbaines, les campagnes se vident, pour certaines dramatiquement. Faute d'habitants suffisamment nombreux, les services et les équipements collectifs s'y dégradent, des espaces entiers sont abandonnés. Cet « engrenage de la dévitalisation » (Houée, 1996) pousse l'Etat français à lancer en 1967 une politique pour lutter contre l'abandon des espaces ruraux : la Rénovation Rurale.

La Rénovation Rurale insuffle des changements profonds dans les dynamiques sociales des campagnes françaises. Pour la première fois, les maires des communes rurales sont invités à se fédérer à l'échelle intercommunale, pour construire un document d'orientation, appelé « Plan d'Aménagement Rural », qui servira de base pour déployer localement des politiques nationales d'aménagement et de développement. La nouveauté ne se situe pas seulement sur le fond, mais également sur la forme : les élus doivent construire ce programme en concertation avec la population et les acteurs socio-économiques locaux.

Dans la vallée de la Drôme, c'est cette politique qui va impulser la formation des premières intercommunalités : une en amont, dans le Diois, et une dans le bas de la vallée. L'analyse des processus de leur création et de leur développement permet de caractériser deux dynamiques très différentes que je vais décrire tour à tour.

### **1.1. Le Diois, pionnier de l'intercommunalité**

### 1.1.1. Le livre blanc du Diois : le « sursaut d'une région qui ne veut pas mourir »<sup>41</sup>

L'exode rural a été particulièrement important dans le Diois. A la fin des années 1960, la situation est vraiment très critique. La population est en diminution constante depuis plus d'un siècle et les villages continuent à se vider.

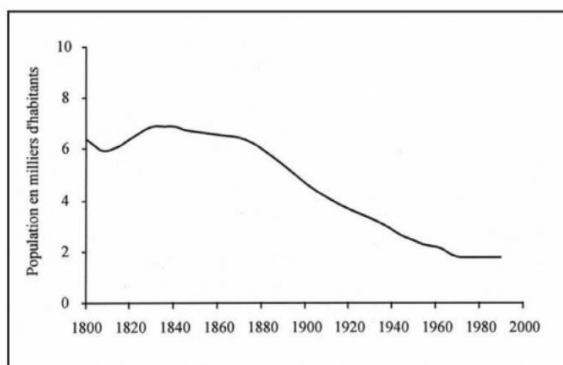


Figure 2.1 - Evolution de la population du Haut-Diois de 1800 à 1990 (Bravard et Landon, 2014)

Ce « dépeuplement intense », qui s'accompagne d'un « vieillissement particulièrement prononcé » de la population (Daumas, 1977), menace de créer une situation irréversible. En réaction, quelques responsables locaux – élus et responsables agricoles -, se mobilisent et saisissent l'opportunité offerte par la Rénovation Rurale. En 1970, ils créent un « Comité de Développement et de Défense du Diois » pour préparer un Plan d'Aménagement Rural. Accompagnés par un bureau d'études, ils dressent un état des lieux du Diois et identifient des pistes « pour que s'établisse un courant d'immigration »<sup>42</sup>, qu'ils publient sous le titre de « Livre blanc du Diois ».

Conformément au cadre posé par la Rénovation Rurale, le Livre blanc s'inscrit dans une approche « globale » du développement, articulant à la fois le développement des activités économiques, la construction et la modernisation des équipements et la préservation des espaces naturels. Selon ses auteurs, la revitalisation du Diois passe nécessairement par le désenclavement de la zone par la

---

<sup>41</sup> Expression extraite du Livre blanc du Diois, 1971, p.2

<sup>42</sup> Livre blanc du Diois, 1971, p. 107

réalisation d'aménagements routiers et doit s'appuyer principalement sur le développement de l'agriculture et du tourisme<sup>43</sup>.

A cette époque dans le Diois, l'agriculture « *constitue la base de l'activité économique* »<sup>44</sup>, puisqu'elle représente en moyenne un actif sur deux<sup>45</sup>. Les perspectives dans les autres secteurs étant considérées comme très limitées, le maintien et le développement de l'agriculture sont présentés non seulement comme l'enjeu principal et le plus immédiat pour maintenir un niveau de services qui permette d'attirer de nouveaux habitants, mais également comme la principale perspective de développement. Selon le Livre blanc, « *c'est dans ce secteur que les interventions doivent être réalisées en priorité* »<sup>46</sup>.

Or l'agriculture dioise se trouve à un tournant. Petite agriculture de montagne, elle est en phase de mutation entre une « *paysannerie obligée de tout produire par elle-même* » et « *une agriculture en voie de modernisation* » (Daumas, 1977) qui se mécanise et s'oriente sur « *des productions destinées en quasi-totalité à la commercialisation* »<sup>47</sup>. Comme ailleurs en France, un processus de mécanisation s'enclenche dans le Diois au cours des décennies de 1950 et 1960 :

Année	Nombre de tracteurs	Nombre d'animaux de trait
1955	18	250
1966	132	77

Figure 2.2 - Une modernisation en cours à la fin des années 1960 (adapté à partir de Daumas, 1977)

Le Livre blanc analyse les atouts et les faiblesses de l'agriculture de l'époque. L'agriculture dioise s'organise principalement autour des productions ovines, caprines, avicoles, des plantes à parfum,

---

<sup>43</sup> Outre l'agriculture et le tourisme, que les auteurs appellent à développer et étaler sur l'année et qui peut s'appuyer sur les atouts paysagers et climatiques du Diois, le Livre blanc mentionne également l'artisanat et l'industrie, ainsi que le commerce et les services nécessaires au maintien de la population locale et à l'attraction de visiteurs. Mais les « actions à entreprendre » énoncées à la fin de ce document relèvent presque exclusivement de l'aménagement routier, de l'aménagement foncier, du développement agricole et du développement touristique.

<sup>44</sup> Livre blanc du Diois, 1971, p. 99

<sup>45</sup> Contre 12% en Rhône-Alpes à la même période (Livre blanc du Diois, 1971), et jusqu'à 4 actifs sur 5 en moyenne dans les petites communes (Daumas, 1977).

<sup>46</sup> Livre blanc Du Diois, 1971, p. 99

<sup>47</sup> Livre blanc du Diois, 1971, p. 46

ainsi que de la Clairette de Die qui est présentée comme une « valeur sûre »<sup>48</sup>. Toutes ces productions bénéficient de l'implantation à proximité de structures de commercialisation, et permettent aux producteurs d'avoir des « débouchés locaux importants », de satisfaire les « besoins du tourisme » et de s'en sortir « en cas de crise sur un produit »<sup>49</sup>.

Malgré cela, le Livre blanc décrit l'agriculture dioise comme sénescente. D'une part, parce que près de la moitié des exploitations appartiennent à des producteurs âgés et sans successeurs. D'autre part, parce que la structure des exploitations reste « bloquée » à une petite taille, en moyenne de 12 ha. La libération des terres du fait des départs à la ville ou en retraite n'a pas conduit à l'agrandissement des exploitations. En effet, du fait de la mécanisation, « la surface cultivée a constamment diminué au fur et à mesure que la pression sur les terrains devenait moins forte », et par conséquent « les parcelles trop petites, trop éloignées, de qualité inférieure sont laissées en friche »<sup>50</sup>. Au final, le parcellaire diois reste très morcelé, et le fait que les parcelles atteignent rarement la taille d'un demi-hectare « empêche de profiter au maximum de la mécanisation »<sup>51</sup>. Les troupeaux sont trois à quatre fois trop petits pour être rentables, contraints par des bâtiments d'élevages eux-mêmes trop petits. Les conditions sont telles que le maintien de l'activité agricole passera donc nécessairement par un important travail sur l'installation de jeunes agriculteurs et par de profondes restructurations du foncier et du bâti.

Si les responsables locaux expriment dans le Livre blanc leur volonté de « reprendre en mains [leur] destin »<sup>52</sup>, ils y expriment également un sentiment de forte dépendance vis-à-vis d'acteurs extérieurs au territoire :

*« A l'évidence, rien ne peut se faire de façon autarcique : le développement de l'agriculture dépend des possibilités de commercialisation et de l'impact des produits ; le développement du tourisme et du climatisme [...] ne peut se faire sans l'appui d'investissements extérieurs [VVF, comités d'entreprise...] ; le développement de l'industrie dépend d'industriels extérieurs et nécessite une immigration de main d'œuvre ; les équipements et les services dépendent de l'administration dont les centres de décision sont extérieurs au Diois »<sup>53</sup>.*

---

<sup>48</sup> Livre blanc du Diois, 1971, p. 45

<sup>49</sup> Livre blanc du Diois, 1971, p.43

<sup>50</sup> Livre blanc du Diois, 1971, p.44

<sup>51</sup> Livre blanc du Diois, 1971, p. 46

<sup>52</sup> Livre blanc du Diois, 1971, p. 3

<sup>53</sup> Livre blanc du Diois, 1971, p. 109

Ils en appellent à « *la compréhension et l'aide des administrations, des services publics, et, d'une manière générale, de tous les centres de décisions, souvent situés à l'extérieur de [leur] zone* »<sup>54</sup>. Ce faisant, ces responsables locaux montrent qu'ils se conforment à l'idée que le développement rural est l'objet d'une politique d'aménagement du territoire centralisée au niveau national. Cette attitude conformiste vaut également sur le fond, le Livre blanc affirmant que le développement du Diois dépend de son intégration « *dans le processus de croissance général* »<sup>55</sup>. On voit là que la remise en cause du dogme de la croissance qui commence à émerger aux niveaux national et international<sup>56</sup> n'a pas encore influencé la réflexion des responsables locaux, qui embrassent totalement la vision du développement rural prévalant à cette époque, d'une politique centralisée visant à intégrer les campagnes françaises dans la dynamique de croissance à l'œuvre au niveau national.

Le Livre blanc est souvent présenté par les acteurs locaux, à juste titre, comme le document fondateur des politiques locales. C'est effectivement lui qui a permis de mobiliser différents acteurs à l'échelle du Diois, en amont comme outil de concertation, puis ensuite comme outil de sensibilisation des élus locaux.

Pour écrire son Livre blanc, le Comité de Développement et de Défense du Diois organise de nombreuses réunions pour consulter la population et met en place des groupes de travail, associant élus, responsables associatifs et professionnels. La démarche de diagnostic permet de construire une vision du territoire, partagée entre ces acteurs, ainsi qu'une conscience partagée des atouts et faiblesses du territoire :

*« Le Diois – Une région naturelle pittoresque [...] au climat sain, accueillant chaque année le tiers des touristes qui séjournent dans la Drôme... et pourtant les équipements d'accueil ne se développent que très lentement.*

*Le Diois – Une région agricole aux ressources variées, aux produits agricoles de qualité, pour des marchés non saturés... et pourtant les agriculteurs quittent cette terre, les villages se vident, le désert menace de s'installer.*

---

<sup>54</sup> Livre blanc du Diois, 1971, p. 3

<sup>55</sup> Livre blanc du Diois, 1971, p. 109

<sup>56</sup> Cette remise en cause se matérialise dès 1968 dans la critique de la société de consommation lors des événements du mois de mai en France, ou encore dans la création du Club de Rome, groupe réunissant des scientifiques, des industriels et des hauts fonctionnaires de plusieurs pays, pour réfléchir sur les limites de la croissance économique exceptionnelle de la période des Trente Glorieuses qui est alors à son apogée. Le Club de Rome commande en 1970 une étude à une équipe du *Massachusetts Institute of Technology*, qui sera publiée en 1972 sous le titre « *The limits to Growth* » (puis en 1973 en français sous le titre « Halte à la croissance ? ») et qui remet en cause les vertus de la croissance et du développement industriel, compte-tenu de leurs impacts sociaux et environnementaux. Cette étude est couramment appelée le rapport Meadows, du nom de son premier auteur.

*Le Diois – [...] Une région où il fait bon vivre... et pourtant la population vieillit, les jeunes s'en vont, le courant de l'industrialisation nous évite. » (Livre blanc du Diois, 1971, p. 1)*

A la fois diagnostic alarmant et dissertation exaltée, le Livre blanc est conçu comme un imparable outil de sensibilisation non seulement vis-à-vis de la population, mais surtout vis-à-vis des élus. Le ton est parfois sinistre :

*« Le Diois est en voie de désertification. D'ici 5 ans, sur les 62 communes du Diois, 33 auront moins de 50 habitants, 14 auront entre 50 et 100 habitants. [...] Ainsi, dans un délai maintenant relativement proche, le Diois pourrait être une zone partiellement abandonnée avec un centre affaibli. La situation ainsi créée pourrait être irréversible, et la dégradation de l'environnement et des conditions de vie - en particulier de la vie sociale - pourrait interdire toute possibilité de remise en valeur ». (Livre blanc du Diois, 1971, p. 89)*

Mais les tableaux pessimistes sont contrebalancés par des formules mobilisatrices, telles que : « *Si les habitants du Diois ne prennent pas l'initiative de déclencher un certain nombre d'actions concrètes de développement et de défense, personne ne le fera à leur place* »<sup>57</sup>. La rédaction du Livre blanc a ainsi fait émerger chez les élus la volonté d'associer la population à la construction des politiques territorialisées : « *Cette tâche exige l'élan, la cohésion de toute la population du Diois* »<sup>58</sup>. Cette volonté va mettre du temps à se concrétiser en pratiques, mais elle aura – nous y reviendrons plus loin -, des implications fortes sur les dynamiques à l'œuvre sur le Diois.

Le Livre blanc permet ainsi aux élus qui l'ont rédigé de convaincre leurs pairs de s'engager dans la préparation d'un plan d'aménagement pour le Diois, et dans la création d'une structure intercommunale pour le porter :

*« C'est Charles Monge et Charles Bonniaud [maires de deux communes du Diois] qui ont produit avec des techniciens [...] un livre blanc sur le Diois. Pour faire un état des lieux un peu alarmiste, un état du territoire. Et à partir de ce moment-là, ils ont pris leur bâton de pèlerin et Charles était assez audacieux à l'époque, donc il est allé voir tous les maires et puis il leur a demandé, canton par canton, s'ils voulaient intégrer un syndicat d'aménagement » (Ancien président de l'intercommunalité du Diois<sup>59</sup>).*

---

<sup>57</sup> Livre blanc du Diois, 1971, p. 117

<sup>58</sup> Livre blanc du Diois, 1971, p. 3

<sup>59</sup> Entretien réalisé en 2013

La démarche porte ses fruits. En 1974, le Syndicat d'Aménagement du Diois est créé<sup>60</sup> et le Plan d'Aménagement Rural du Diois est publié. Seulement soixante-neuf Plans d'Aménagement Rural ont été engagés avant 1974 ; le Diois fait donc figure de pionnier en la matière.

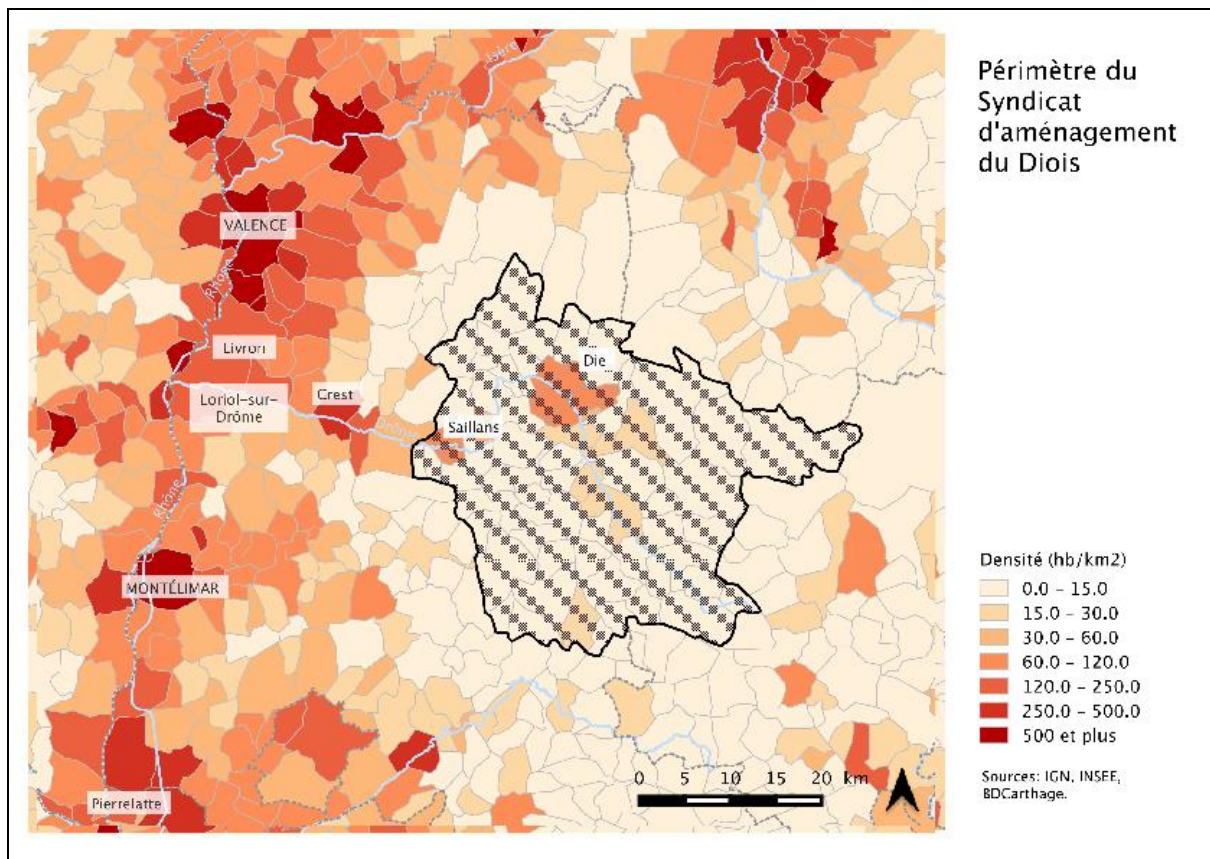


Figure 2.3 - Périmètre de l'intercommunalité du Diois à sa création en 1974

Le périmètre du syndicat d'aménagement correspond à ce que l'on pourrait appeler un territoire « historique », qui présente une certaine identité culturelle<sup>61</sup> et géographique, ainsi que l'analyse Yannick Sencébé dans sa thèse (2001).

### **1.1.2. La construction du Plan d'Aménagement Rural du Diois : une démarche qui reste descendante**

<sup>60</sup> Il réunit les cinq cantons de Die, Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois, La Motte Chalancon et Saillans et leurs 62 communes.

<sup>61</sup> Identité culturelle qui repose sur une identification collective en recomposition, ainsi que le montre Yannick Sencébé (2001) dans ses travaux.



Entre l'élaboration du Livre blanc du Diois à la fin des années 1960 et la publication effective du Plan d'Aménagement Rural du Diois en 1974, d'importants bouleversements interviennent sur la scène mondiale et modifient la donne. Au niveau international, le premier choc pétrolier en 1973 provoque la désorganisation des échanges mondiaux. Ses conséquences sur l'économie française sont très vives et accentuent le décrochage des milieux ruraux : en un an, alors que les salaires augmentent de 20,2%, le revenu agricole baisse de 16,3% (Houée, 1996). En parallèle au niveau européen, la Politique Agricole Commune (PAC), lancée en 1962 pour augmenter la productivité de l'agriculture communautaire, marque une première inflexion. En effet, son soutien illimité à la production est remis en question dans une Europe qui atteint enfin l'autosuffisance alimentaire et dans laquelle commencent à poindre des problèmes d'excédents, faisant craindre une saturation des marchés ainsi que des dépenses exorbitantes pour la communauté européenne. Dans ce contexte, la restructuration et l'intensification de l'agriculture semblent alors la seule porte de salut pour le secteur agricole français. La PAC - qu'avait grandement contribué à échafauder le ministre français de l'agriculture de l'époque, M. Pisani -, reste alors sur les rails du productivisme, mais renforce ses objectifs de modernisation de l'agriculture, ajoutant ainsi à ses objectifs initiaux la réduction du nombre des petites exploitations, au bénéfice de la formation d'exploitations plus grandes et plus rentables dans les zones les plus productives<sup>62</sup>.

Les perspectives de développement qu'offre l'agriculture dans le Diois s'en trouvent alors considérablement réduites. Alors que quelques années plus tôt, dans leur Livre Blanc, les acteurs locaux présentaient l'agriculture comme un secteur prioritaire et porteur d'un potentiel de développement économique et social, le Plan d'Aménagement Rural du Diois publié en 1974 affirme qu'« *il est peu réaliste de compter sur l'agriculture pour créer des emplois nouveaux* » et prétend accompagner « *la régression du nombre d'exploitants* » qu'il juge « *inéluçtable* »<sup>63</sup>. La place de moins en moins importante donnée à l'agriculture se traduit non seulement dans les mots, mais aussi dans les faits : dans le Plan d'Aménagement Rural, l'agriculture représente seulement 18% des crédits prévisionnels – c'est le volet le moins important. Il tombera à 7% l'année suivante

---

<sup>62</sup> C'est ce qu'on appelle le Plan Mansholdt, publié en 1968 et mis en œuvre à partir de 1972, qui propose une restructuration de l'agriculture européenne à travers l'élimination des exploitations les moins viables et la formation de grandes unités de production dans les régions les plus productives afin de favoriser les économies d'échelle. Les trois directives permettant sa mise en œuvre visent ainsi à encourager la cessation d'activité des agriculteurs les plus âgés, la modernisation des exploitations agricoles, ainsi que la formation des agriculteurs.

<sup>63</sup> Plan d'Aménagement Rural du Diois, 1974, p. 63

dans le Contrat de Pays (procédure créée par l'Etat pour financer la mise en œuvre des Plans d'Aménagement Ruraux par les intercommunalités).

L'hypothèse qui peut être avancée ici est que ce changement de cap ne s'explique pas tant par l'évolution du contexte que par un changement de main. En effet, contrairement au Livre blanc qui était rédigé par des responsables locaux, le Plan d'Aménagement Rural du Diois est élaboré par la Direction Départementale de l'Agriculture<sup>64</sup> et piloté par le préfet, qui veillent à ce que ses objectifs soient alignés sur les politiques nationales et européennes en matière d'agriculture<sup>65</sup>.

Le PAR affirme viser « *essentiellement au développement des productions les plus rémunératrices et à l'amélioration des structures foncières* », et à contribuer « *fortement* » au « *maintien d'un nombre élevé d'exploitants* »<sup>66</sup>. Mais, derrière les intentions affichées, se dessine en fait un véritable programme de transmutation d'une agriculture paysanne vers une agriculture intensive :

Objectif général	Objectifs détaillés et ventilation budgétaire
« <i>Favoriser le développement des productions rentables</i> » (p. 64)	Doubler la surface de lavande et lavandin Doubler la surface de vigne Encourager la mécanisation Consacrer 70% du budget dédié à l'agriculture aux filières des plantes à parfum et du vin
« <i>Aménager et restructurer le territoire agricole</i> » (p.78)	Descendre à 600 exploitations en 1985, contre 1650 en 1974 Restructurer les exploitations à raison de 1500 à 2000 ha/an, soit les 3/4 des terres agricoles Maintenir le nombre d'ovins, augmenter de 70% le nombre de troupeaux de plus de 100 bêtes et le nombre d'agneaux/brebis/an

<sup>64</sup> Article 3 du décret n° 70-487 du 8 juin 1970 relatif aux Plans d'Aménagement Rural

<sup>65</sup> En effet, dès l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 70-487 du 8 juin 1970 relatif aux Plans d'Aménagement Rural, il est précisé que « les plans d'aménagement rural tiennent compte des directives d'aménagement du territoire, des orientations du développement régional [...], avec lesquelles ils doivent être compatibles ». Or comme le souligne Paul Houée, la politique d'aménagement et de développement rural de l'époque n'est qu'un « complément de la politique agricole » (Houée, 1996, p. 88), sans logique propre, qui vise à accompagner la restructuration de l'agriculture.

<sup>66</sup> Plan d'Aménagement Rural du Diois, 1974, p.63

Figure 2.4 - Quelques exemples extraits du programme d'action et de la ventilation budgétaire du Plan d'Aménagement Rural du Diois en illustrant les visées intensificatrices

En confrontant les objectifs affichés, les objectifs détaillés et la ventilation budgétaire, on voit ainsi que l'objectif de « *favoriser le développement des productions rentables* » vise à augmenter les surfaces cultivées de ces productions jugées rentables et à poursuivre l'intensification agricole et la spécialisation des exploitations, tandis que l'objectif d'« *aménager et restructurer le territoire agricole* » vise à diminuer le nombre d'exploitations agricoles en supprimant les petites exploitations et en augmentant la taille moyenne des exploitations et des cheptels. Les éléments éligibles aux financements sont ainsi les différents ingrédients de l'intensification : le recours aux intrants (mécanisation, insémination artificielle), la concentration des facteurs de production (foncier) et la spécialisation sur des cultures de rente. Ceci traduit ainsi une volonté d'aller vers des exploitations agricoles plus productives, spécialisées, plus grandes et moins nombreuses : l'objectif réel du PAR n'est donc pas de contribuer à maintenir un nombre élevé d'exploitations mais d'intensifier l'agriculture locale.

### **1.1.3. La mise en œuvre du Plan d'Aménagement Rural : une modernisation effective mais limitée**

Le Plan d'Aménagement Rural du Diois est mis en œuvre au cours des années 1970-1980, à travers deux contrats de pays portés par le Syndicat d'Aménagement du Diois (l'un en 1975 et l'autre en 1984). Ces contrats de pays sont articulés avec d'autres procédures plus spécifiques, principalement des opérations de restructuration foncière, portées par la profession agricole<sup>67</sup>.

Ces différents programmes induisent des changements dans le paysage agricole, au sens figuré comme au sens propre. L'agriculture locale se modernise, les exploitations sont restructurées et se professionnalisent. Cependant, si la culture des plantes aromatiques et la viticulture se développent, les exploitations dioises restent pour la plupart diversifiées, associant production de PPAM, grandes cultures, élevage et/ou viticulture. En 1988, elles sont encore 699, alors que le Plan d'Aménagement Rural visait à réduire leur nombre à 600.

---

<sup>67</sup> 8 Opérations Groupées d'Aménagement Foncier (OGAF) sont conduites dans le Diois. Elles sont portées par l'ADASEA (les ADASEA sont des organisations professionnelles agricoles, créées suite à la Loi d'orientation agricole de 1962 pour mettre en œuvre la modernisation agricole) et parfois également par la Direction Départementale de l'Agriculture.

Le tourisme, qui était l'autre grand axe de développement économique du PAR, reste quant à lui « *un secteur en friche* »<sup>68</sup>, qui peine à décoller. L'agriculture prend alors une place plus importante dans les programmes de développement local, dont les volets agricoles restent dans le droit fil de la modernisation agricole et continuent d'encourager la spécialisation vers ces « *cultures de spéculation* »<sup>69</sup>, aussi qualifiées de « *cultures industrielles* »<sup>70</sup> :

	Contrat de Pays du Diois 1975	Contrat de Pays du Diois 1984
Budget dédié à l'agriculture / budget total hors animation	8%	48%
Budget dédié au tourisme / budget total hors animation	27%	32%

Figure 2.5 - Importance relative des volets agricole et touristique dans les programmes de développement rural du Diois des années 1970-1980 (données : Girard, 2012)

Cette évolution favorise les agriculteurs qui s'inscrivent dans une démarche « *entrepreneuriale* »<sup>71</sup> et ouvre pour la filière viticole et des PPAM des perspectives de développement.

Le fait que l'agriculture prenne une place plus importante dans le développement rural, au début des années 1980, traduit un changement de posture du Syndicat d'Aménagement du Diois important pour la suite. En effet, il indique l'émergence d'une prise de conscience des ressources locales. Celle-ci résulte non seulement du fait que certaines filières effectivement se structurent et connaissent une certaine croissance, mais également d'un ensemble de facteurs intervenant à différents niveaux.

Premièrement, le contexte institutionnel subit une forte évolution avec les premières lois de décentralisation. Le vent de l'autonomie locale souffle, sur le Diois comme ailleurs, ainsi que l'idée de favoriser un développement plus endogène. Par ailleurs, dans le prolongement des événements de mai 1968, une dynamique de repeuplement a commencé à s'amorcer. De nouveaux habitants, souvent des citadins en quête d'un mode et cadre de vie en rupture avec la société de consommation, viennent de plus en plus nombreux s'installer dans le Diois<sup>72</sup>. Ceux-ci développent

<sup>68</sup> Evaluation des politiques locales de développement du Diois, 1989, p. 27

<sup>69</sup> Plan d'Aménagement Rural du Diois, 1974, p.63

<sup>70</sup> Evaluation des politiques locales de développement du Diois, 1989, p. 27. Cette qualification n'est à cette époque pas employée dans un sens critique.

<sup>71</sup> Evaluation des politiques locales de développement du Diois, 1989, p. 41

<sup>72</sup> En effet, le recensement de 1982 montre pour la première fois un solde migratoire positif d'environ 300 personnes sur les cinq cantons du Diois. Je ne dispose pas de données quantitatives pour caractériser les nouveaux arrivants,

des projets touristiques ou s'installent en agriculture - et contribuent pour certains à relancer la filière des plantes aromatiques notamment (Duffaud-Prevost, 2015) - et mettent ainsi en lumière des ressources paysagères et agricoles, jusque-là négligées par les politiques publiques.

La conjonction de ces différents facteurs provoque des changements notables dans le discours du Syndicat d'Aménagement du Diois. Contrastant avec le sentiment de dépendance aux ressources extérieures qui prévalait dans les années 1970, le Syndicat affirme ainsi sa volonté de s'appuyer « sur une valorisation des capacités et des ressources locales plus que sur un apport exogène »<sup>73</sup>.

Malgré cela, au début des années 1990, l'agriculture dioise, point d'ancrage pour le maintien d'une population active, reste handicapée dans son développement par une mobilité des terres insuffisante et par des conditions de productions difficiles (terres difficiles à travailler, climat et topographie de montagne, absence d'irrigation...). Même si l'émigration commence à ralentir et à être compensée par l'arrivée de nouveaux habitants, le travail à réaliser pour inverser la tendance reste considérable. Les Diois continuent donc à voir leur territoire comme un territoire en retard de développement et menacé de dépeuplement.

#### **1.1.4. La dynamique encore faible d'une intercommunalité en construction**

Grâce aux deux contrats de pays du Diois, le Syndicat d'Aménagement du Diois devient localement l'interlocuteur principal des services de l'Etat. Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, ce n'est pas lui qui définit les orientations politiques des différents programmes de développement, qui sont des déclinaisons locales des politiques nationales d'aménagement du territoire et de développement agricole. Son rôle se limite donc à celui d'un « maître d'ouvrage local » chargé de la gestion d' « outils pré-construits » orientés vers des objectifs « d'opérationnalité, à court terme » et induisant « une approche sectorielle du développement »<sup>74</sup>.

Dans le secteur agricole, son action est également limitée par la répartition des rôles inscrite dans le Plan d'Aménagement Rural : les organisations professionnelles agricoles gèrent le foncier, l'installation et la formation agricoles, tandis que le Syndicat d'Aménagement du Diois s'occupe

---

mais toutes les personnes que j'ai rencontrées qui sont arrivées à cette période correspondent à ce profil et affirment que tel était le cas.

<sup>73</sup> Objectif énoncé dans le Contrat de Pays de Développement Economique du Diois de 1984 (Source : Evaluation des politiques de développement local du Diois, 1989, p. 6)

<sup>74</sup> Evaluation des politiques locales de développement du Diois, 1989, p. 21-22

du soutien aux organisations économiques<sup>75</sup>. Pour cela, il dispose de crédits très limités (500 000F dans le premier contrat de pays<sup>76</sup>). C'est probablement l'une des raisons qui expliquent son impact relativement faible<sup>77</sup>.

Le Syndicat d'Aménagement du Diois est donc dans une position de gestionnaire de procédures plutôt que d'animateur du territoire. Si son activité se réduit à mobiliser, articuler et gérer des procédures existantes, c'est parce qu'il ne dispose pas de moyens propres. Les cotisations des communes sont très faibles (6 francs/habitant) et par conséquent, l'équipe se limite à un responsable administratif et au secrétariat (Girard, 2012). Le syndicat conduit ainsi son action au gré des opportunités de financement qui s'offrent à lui pour répondre à des enjeux définis par d'autres, aux niveaux national et européen. Ces opportunités lui permettent de recruter ponctuellement des agents de développement (par exemple le Contrat de Pays de 1984 permet le recrutement d'un animateur), mais pas de constituer une équipe technique pour consolider une dynamique de développement local.

Le manque de continuité d'un contrat de pays à l'autre nuit également à l'implication des élus. Des commissions de travail se forment et se dissolvent au gré des procédures :

*« Pendant dix ans – moi, j'y étais, je me rappelle -, on ramenait les trésors de guerre, on les distribuait dans une commission, et puis après hop, la commission disparaissait puisqu'il n'y avait plus d'argent qui arrivait. »* (Ancien président de l'intercommunalité du Diois<sup>78</sup>)

Le syndicat n'a ainsi pendant cette période qu'une action limitée, en pointillés, peu structurante. Dans le secteur agricole, il suit la politique nationale et gère une petite enveloppe : en bref, ce n'est pas un acteur important du système agri-alimentaire local.

---

<sup>75</sup> Cette répartition des compétences entre l'administration publique et la profession agricole correspond au système de cogestion défini au niveau national dans les années 1960 (Houée, 1996). On remarque que l'animation agricole se cantonne alors exclusivement à l'amont de la production, et certaines des pistes identifiées dans le Livre blanc sont laissées de côté, car on juge qu'elles relèvent de la compétence des producteurs eux-mêmes : *« l'approvisionnement direct [des structures d'hébergement touristique] auprès des agriculteurs pourrait être envisagé, et il faut pour cela que ceux-ci s'organisent. La livraison de produits locaux aux commerçants de la région pourrait également être développée... »* (Livre blanc du Diois, 1971, p. 100).

<sup>76</sup> Source : Girard, 2012

<sup>77</sup> L' « Evaluation des politiques locales de développement du Diois » (Morineaux, 1989) fait la synthèse et le bilan de toutes les actions programmées au cours des années 1970-1980 dans le secteur agricole, tous porteurs confondus. En dehors de la création de la coopérative des plantes à parfum et de l'extension du stockage de la coopérative céréalière, les actions programmées par le Syndicat d'Aménagement du Diois ont soit été non-réalisées, soit ont concerné un nombre très faible d'agriculteurs.

<sup>78</sup> Entretien réalisé en 2013

Ce récit qui peut paraître un peu sombre doit être tempéré par l'analyse des relations entre les élus locaux et les autres acteurs : l'élaboration du PAR et la conduite des contrats de pays vont permettre aux différents acteurs qui travaillent sur ce territoire de se rencontrer et, pour certains, de nouer de bonnes relations de travail, qui seront déterminantes par la suite.

La Rénovation Rurale marque le début d'une collaboration entre élus et opérateurs économiques, clairement perceptible à la lecture du Plan d'Aménagement Rural. Dans le volet agricole du PAR, un plan de développement détaille les actions à entreprendre. Celui-ci met en perspective, dans un programme cohérent, des mesures d'aides directes aux agriculteurs programmées par l'Europe et l'Etat (aides à la plantation, subventions d'équipement, formation) et des actions portées par les opérateurs économiques pour développer leur activité et/ou améliorer le revenu des agriculteurs (par exemple le projet de distillerie de la SICA Lavande, l'augmentation du prix des raisins payé par la coopérative viticole aux agriculteurs, la mise sur pied d'ateliers d'élevage de génisses et de nurseries sous le contrôle du groupement bovin...). Ceci montre qu'un important travail de consultation a été conduit en amont. Celui-ci conduit à la création d'une association, le Comité de Développement Agricole du Diois, qui regroupe l'intercommunalité, les coopératives du Diois et le CFPPA de Die. Malheureusement, le manque d'animation ne permet pas d'entretenir la dynamique impulsée, mais des jalons sont posés pour l'avenir et, comme nous le verrons plus loin, ceux-ci vont être déterminants. Les élus de l'intercommunalité du Diois restent néanmoins dans une démarche d'ouverture, comme en témoigne le fait que la commission agricole du Diois soit ouverte non seulement aux élus de l'intercommunalité, mais également à tout agriculteur souhaitant y participer<sup>79</sup>.

Le Syndicat d'Aménagement du Diois va ensuite, à travers la conduite des contrats de pays et la réalisation des OGAF, développer des relations de travail avec les services de l'Etat (DDAF, Conseil général) et les organisations professionnelles agricoles (ADASEA). En effet, l'articulation des contrats de pays avec les opérations de restructuration foncière portées par l'ADASEA<sup>80</sup> lui permet au fil des années de développer une pratique de la concertation et du travail en commun avec les services de l'Etat et la profession agricole (Bérenguer, 1986).

---

<sup>79</sup> TG, membre de la commission agricole du Diois dans les années 1980, entretien réalisé en 2013

<sup>80</sup> Entre 1984 et 1988, un ensemble d'Opérations Groupées d'Aménagement Foncier, élaborées en concertation avec l'intercommunalité et les services de l'Etat, sont conduites par l'ADASEA sur l'ensemble du territoire diois, afin d'accompagner la restructuration des exploitations agricoles.

## **1.2. Le Val de Drôme, champion de l'intercommunalité**

Dans le bas de la vallée, la naissance de l'intercommunalité s'inscrit dans une dynamique toute autre. A la différence du Diois où les acteurs locaux se sont saisis très rapidement de la politique de Rénovation Rurale, le Val de Drôme n'a mis en place un Plan d'Aménagement Rural que bien plus tardivement, en 1979, dans un contexte totalement différent, tant au niveau démographique, géographique, agricole, que politique.

### ***1.2.1. Une mobilisation plus tardive, dans un contexte plus favorable que dans le Diois***

En 1978, quelques élus du bas de la vallée de la Drôme<sup>81</sup>, désireux d'intervenir plus activement dans le développement local, décident de se saisir de la politique de Rénovation Rurale (Girard, 2012). Ils créent alors le Syndicat d'Etudes et de Programmation du Val de Drôme, qui regroupe les 42 communes des 4 cantons du bas de la vallée, afin d'élaborer un Plan d'Aménagement Rural (figure 2.6).

La création de l'intercommunalité du Val de Drôme s'inscrit dans un contexte très différent que ce que nous avons décrit précédemment pour le Diois. Au milieu des années 1970 s'est en effet engagé un processus de repeuplement dans la vallée de la Drôme, qui bénéficie très nettement à la partie aval. Alors que quelques centaines de personnes viennent s'installer dans les zones de montagne, elles sont plusieurs milliers à élire domicile dans le bas de la vallée : en 1982, la zone de confluence compte plus de 2000 nouveaux résidents par rapport à 1975 (Girard, 2012). Contrairement au Diois quand il lance son diagnostic, le Val de Drôme est donc dans une dynamique de légère reprise démographique.

Le contexte est également différent du fait de la géographie. Le bas de la vallée bénéficie de la proximité des villes de Valence et Montélimar et de l'axe rhodanien, qui offrent à la fois des perspectives d'emploi pour les habitants et des conditions d'implantation plus favorables pour les

---

<sup>81</sup> Ces élus sont les conseillers généraux des quatre cantons et les maires des trois villes du bas de la vallée, ainsi que quelques maires de communes plus rurales (Girard, 2012).



entreprises. Si certaines activités industrielles, comme le textile, sont en déclin, des activités émergentes, telles que le nucléaire, la construction mécanique et l'agro-alimentaire offrent de nouvelles possibilités (Girard, 2012).

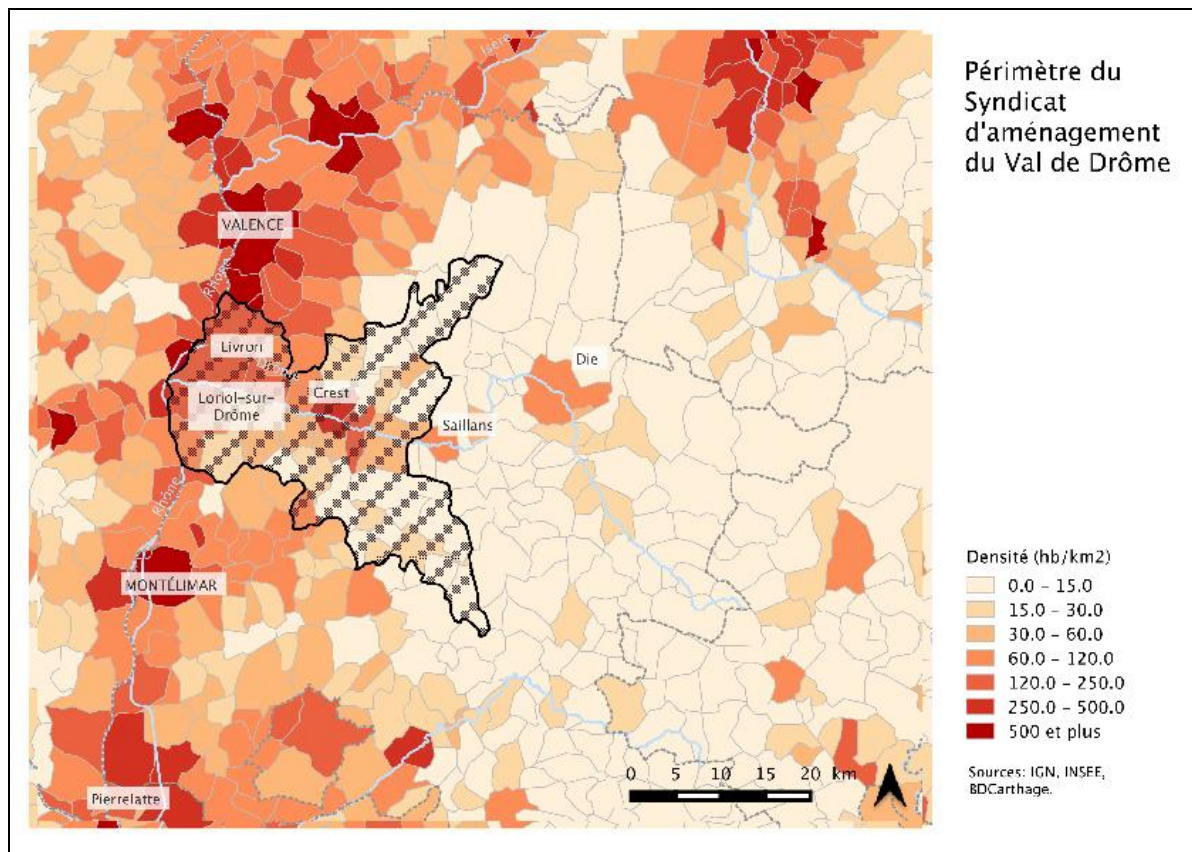


Figure 2.6 - Périmètre de l'intercommunalité du Val de Drôme à sa création en 1978

Par ailleurs, les conditions topographiques et pédoclimatiques, favorables à l'activité agricole, ont permis une modernisation agricole beaucoup plus marquée dans le Val de Drôme que dans le Diois. Si sur les coteaux se maintient une petite agriculture diversifiée, associant souvent cultures et élevage et semblable à celle que l'on trouve dans le Diois, l'agriculture de la vallée est globalement plus intensive. En effet, dès les années 1950 se sont développés une arboriculture très productive ainsi que des élevages avicoles et porcins industriels, lesquels ont, au cours des années 1970, été remplacés progressivement par des cultures spécialisées telles que l'ail de consommation ou les semences (Girard, 2012), productions à très forte valeur ajoutée. Les exploitations sont donc globalement moins diversifiées que dans le Diois, majoritairement spécialisées dans l'arboriculture fruitière dans la zone de confluence et dans les grandes cultures dans les plaines fertiles du cœur de vallée.

Ainsi, le diagnostic de l'époque<sup>82</sup> est beaucoup moins alarmiste que celui du Diois. Il met en avant un potentiel de développement économique, agricole et industriel, lié à la proximité des axes de communication et conforté par les atouts que constituent le paysage et le cadre de vie, qui peuvent permettre d'attirer tant des entreprises et leurs salariés, que de nouveaux résidents travaillant dans les zones d'emploi de la vallée du Rhône, ou encore un tourisme rural émergent. Dans le Plan d'Aménagement du Val de Drôme lancé en 1980, il ne s'agit donc pas de lutter contre le dépeuplement mais au contraire de « *contrôler et organiser l'urbanisation de la vallée, sans freiner son développement, attirer de nouvelles activités en remplacement de celles en déclin, réactiver une économie rurale de montagne, afin de maintenir, dans des conditions satisfaisantes la présence active d'une société rurale* »<sup>83</sup>. Les secteurs du tourisme et de l'industrie sont les principales pistes de développement, chacun de ces volets se voyant attribuer environ 45% du budget hors animation.

L'agriculture tient donc une place secondaire dans le PAR, avec seulement 11% du budget. Avec de nombreuses structures de commercialisation et agro-industries qui s'approvisionnent localement, l'agriculture est une activité économique importante, mais, du fait que les structures d'exploitation soient pour la plupart déjà restructurées et les filières organisées, elle représente vraisemblablement un potentiel de développement plus limité aux yeux des services de l'Etat<sup>84</sup>. Le Plan d'Aménagement du Val de Drôme, nécessairement aligné sur les politiques agricoles nationales puisqu'il est piloté par les services de l'Etat, préconise d'aller plus loin dans l'intensification, en développant l'irrigation pour améliorer la productivité et en développant certaines productions (élevage hors-sol de volailles, cultures de semences et d'ail), et d'améliorer la compétitivité des industries agro-alimentaires en soutenant l'équipement des opérateurs économiques. Les conditions de production étant propices à une agriculture intensive, l'enjeu est de développer l'accès à l'irrigation pour encore améliorer la productivité agricole et de soutenir l'industrialisation des filières : comme dans le Diois, le modèle agricole mis en avant est celui de la modernisation, mais l'industrialisation y a une résonance plus forte du fait des caractéristiques de ce territoire.

---

<sup>82</sup> Val de Drôme - Plan d'Aménagement Rural - Dossier préliminaire, 1978

<sup>83</sup> Le Val de Drôme : plan d'aménagement rural, 1979

<sup>84</sup> En effet, comme le souligne Pierre Muller (Muller, 1992), c'est encore à cette époque « *l'administration d'Etat, et non les collectivités locales, qui exerce la fonction essentielle d'intégration et de mise en cohérence des politiques sectorielles définies au niveau central, qui, depuis Paris, prend en charge le redéploiement des grandes activités économiques sur le territoire et orchestre le développement local* ».

### **1.2.2. La construction ex-nihilo d'une dynamique intercommunale forte**

Le contexte macro-économique et politique est lui aussi très différent à la fin des années 1970 que dix ans auparavant. En effet, la décade écoulée a vu se terminer l'époque des Trente Glorieuses et vu mûrir, au niveau national, la réflexion sur le développement local. Sous les coups de boutoir de la crise économique qui commence à s'installer, s'amorce une transformation du référentiel des politiques publiques et notamment une remise en cause de « *la place privilégiée de l'appareil de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques publiques et [de la] dévalorisation symétrique du rôle des élus locaux* » (Muller, 1992, p. 276). Cette transformation se traduit notamment dans le « *Projet socialiste* » en cours d'élaboration, qui contribue à faire émerger l'idée de mieux articuler gouvernement local et gouvernement central (Houée, 1996)<sup>85</sup>.

C'est dans ce contexte qu'un petit groupe d'élus, regroupant les conseillers généraux des quatre cantons et les maires des trois villes du bas de la vallée, ainsi que quelques maires de communes rurales, décident de construire une intercommunalité, afin d'impulser un développement local indépendant de l'influence des agglomérations de Valence et Montélimar (Girard 2012). Contrairement au Diois, le Val de Drôme ne correspond pas à un territoire historique - le nom de « *Val de Drôme* » ayant lui-même été inventé par la nouvelle génération d'élus qui ont créé l'intercommunalité (Girard, 2012). On peut supposer que, derrière cette volonté de prendre la main sur le développement local pour s'affranchir de l'influence de villes plus importantes, réside une forte ambition politique, c'est-à-dire une volonté de créer un instrument de pouvoir aux mains des élus locaux. Comme nous allons le voir ci-après, la manière dont sont construits le PAR puis l'intercommunalité paraît valider cette hypothèse.

En effet, comparativement au Diois, les acteurs locaux sont peu associés à l'élaboration du PAR et au suivi des programmes qui en découlent. Si des commissions thématiques sont organisées afin de mener une concertation des organisations professionnelles et des associations locales, elles n'aboutissent pas à la création d'espaces d'échanges entre les élus et la profession comme ce fut le cas dans le Diois avec le Comité de Développement Agricole du Diois. On aurait pu imaginer que la commission agricole de l'intercommunalité du Val de Drôme joue ce rôle mais,

---

<sup>85</sup> Comme le souligne H. Hatzfeld (Hatzfeld, 2007), si le « *projet socialiste* » construit durant les années 1970 n'intègre qu'en partie les critiques portées à la démocratie représentative par le mouvement social de mai 1968, et celles-ci n'affectent au final aucunement la prééminence du politique sur les autres domaines. Ceci ressort nettement de l'extrait du « *projet socialiste* » qu'elle choisit de citer : « *Les socialistes, même s'ils sont attentifs aux formes nouvelles de démocratie (démocratie directe, le plus près possible de la base), affirment que la légitimité ne saurait jamais procéder en dernier ressort, demain comme aujourd'hui, que du suffrage universel* ».

contrairement à celle du Diois, celle-ci n'est ouverte qu'aux élus. On peut comprendre que, le but étant de construire une dynamique intercommunale ex-nihilo, il était important que les élus conduisent en premier lieu un processus de construction interne à l'intercommunalité et donc se ménagent des espaces d'échanges entre eux, tels que la commission agricole. On peut également supposer que les opérateurs économiques étaient eux-mêmes peu enclins à participer à une dynamique territoriale à cette échelle, compte-tenu de leur taille. En effet, contrairement à ceux du Diois, les opérateurs économiques du bas de la vallée s'inscrivent pour la plupart dans un périmètre beaucoup plus large que celui du Val de Drôme.

Par ailleurs, le fait que les élus aient sollicité l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble pour les appuyer dans l'élaboration du PAR - et donc décident d'associer une tierce partie au processus -, peut laisser supposer qu'il y avait une volonté délibérée d'atténuer à la fois la centralité des services de l'Etat et l'importance qu'ils donnent habituellement au corporatisme sectoriel (Muller, 1992).

Ceci était vraisemblablement le cas en ce qui concerne le secteur agricole. En effet, selon l'actuel chargé de mission Agriculture du Val de Drôme (en poste depuis les années 1990), certains des élus à l'initiative de la création de l'intercommunalité étaient des agriculteurs, « *plutôt de la mouvance des travailleurs paysans* », qui se sont investis dans la construction intercommunale afin de « *créer un contre-pouvoir* »<sup>86</sup> par rapport à la Chambre d'agriculture. Contestant sa politique orientée massivement sur les grandes filières de production et sur leur industrialisation, et ayant échoué à s'y faire élire, ils souhaitaient, à travers l'intercommunalité, se donner les moyens de mener des actions en faveur d'une autre politique que celle portée par les organisations professionnelles agricoles – politique sur laquelle nous reviendrons un peu plus loin.

Pour consolider une dynamique intercommunale, les élus vont optimiser l'utilisation des outils à leur disposition. Tout d'abord, ils positionnent d'emblée leur structure comme acteur du territoire. Ainsi, alors que le syndicat d'aménagement du Diois a principalement, selon ses statuts, la mission de réaliser les aménagements et équipements ruraux prévus dans le PAR ainsi que de coordonner l'action des communes<sup>87</sup>, le syndicat d'aménagement du Val de Drôme affirme des compétences

---

<sup>86</sup> Chargé de mission Agriculture pour l'intercommunalité du Val de Drôme, communication personnelle, 2012

<sup>87</sup> Selon ses statuts, le syndicat d'aménagement du Diois a pour objet « l'aménagement rural et le développement du Diois et en particulier la réalisation et la gestion d'aménagements et d'équipements ruraux prévus dans le PAR », ainsi que « les études, les travaux d'entretien et d'équipement, la création de services techniques et administratifs, la

plus étendues : outre l'« *animation des communes* » et « *l'étude, la mise en œuvre et la gestion des politiques contractuelles avec le département, la région ou l'Etat* », il inscrit également dans ses statuts « *l'étude, la réalisation et la gestion de tous les projets d'aménagement, de développement économique et d'équipements* »<sup>88</sup>.

Ensuite, l'intercommunalité se dote rapidement de moyens humains et financiers. A l'instar de celle du Diois, elle bénéficie de deux contrats de pays pour mettre en œuvre son Plan d'Aménagement Rural (l'un en 1981, l'autre en 1989). Elle mobilise également d'autres procédures telles que les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (quatre opérations sont engagées entre 1984 et 1988 pour construire 2000 logements). Dans ces différents programmes, elle veille à ce qu'une partie des financements soit consacrée à leur animation, ce qui lui permet de rapidement constituer une équipe technique. Elle met par ailleurs en place des services collectifs, tels que l'accueil des entreprises ou encore la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets spécialisés. La combinaison d'« *opérations d'envergure* » et d'« *actions fédératrices* »<sup>89</sup> permet progressivement de donner corps à une dynamique intercommunale, comme en témoigne le fait que le service des ordures ménagères, qui ne regroupe que la moitié des communes du Val de Drôme au début des années 1980, parvient en une dizaine d'années à intéresser l'ensemble des communes<sup>90</sup>. Enfin, elle s'appuie sur l'élaboration d'une charte intercommunale (en 1985) afin de construire une vision partagée du territoire<sup>91</sup>, mais également une vision partagée de son propre rôle d'intercommunalité<sup>92</sup>.

---

conclusion de conventions, l'information du public, la coordination de l'action des communes » (arrêté n°2261 du 25/03/1974)

<sup>88</sup> Arrêté n°2636 du 26/03/1980

<sup>89</sup> « Document d'objectifs 1994-1998 », District d'Aménagement du Val de Drôme, 1994, p. 5

<sup>90</sup> Comme le relate en détail Sabine Girard (2012) dans sa thèse, la politique volontariste de l'intercommunalité en matière de développement économique et d'extension des compétences ne fait pas l'unanimité, et provoque à deux reprises le retrait de deux communes.

<sup>91</sup> Disposition introduite par l'article 29 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État : « *Les communes peuvent élaborer et approuver des chartes intercommunales de développement et d'aménagement qui définissent les perspectives à moyen terme de leur développement économique, social et culturel, déterminent les programmes d'action correspondants, précisent les conditions d'organisation et de fonctionnement des équipements et services publics.* » La particularité de la charte intercommunale par rapport au PAR est le caractère ascendant de la démarche (Houée, 1996). La volonté d'élaborer une charte de territoire seulement six ans après l'élaboration du PAR confirme l'hypothèse d'un décalage entre la vision du développement portée par les élus locaux et celle portée par les services de l'État.

<sup>92</sup> En effet, la « Charte intercommunale du Val de Drôme » publiée en 1987 est organisée autour de trois axes : développement, solidarité et environnement. L'axe Solidarité met en avant la fonction de solidarité entre communes à faibles moyens et communes mieux dotées qui peut s'exercer à travers la structure intercommunale, tandis que l'axe Environnement met en avant le cadre de vie, élément commun et donc potentiellement fédérateur, dans un contexte général où l'on observe une « tendance au réinvestissement symbolique du paysage champêtre, [qui] est à présent

Ces différentes actions permettent une consolidation - dans un premier temps pratique, puis symbolique -, de l'intercommunalité. Celle-ci se traduit par une contribution relativement importante des communes, à hauteur de 20F/habitant en 1986<sup>93</sup> contre 6F/habitant dans le Diois à la même époque (Girard, 2012), et surtout par le passage au statut de district rural en 1987, statut qui permet de disposer d'une fiscalité propre, et donc de ressources financières additionnelles.

Combinant la gestion de procédures et la création de services intercommunaux, l'intercommunalité accroît ainsi ses ressources financières, ce qui lui permet de stabiliser une équipe salariée. Commenant avec deux chargés de mission dédiés à l'agriculture et au développement économique dans un premier temps, elle renforce progressivement son équipe, qui regroupe une dizaine de salariés à la fin des années 1980 (Girard, 2012).

### **1.2.3. La mise en œuvre du Plan d'Aménagement Rural du Val de Drôme : une forte intensification de l'agriculture**

Comme nous l'avons évoqué plus haut, le Val de Drôme bénéficie de deux contrats de pays pour mettre en œuvre le PAR. Cependant, alors que le Plan d'Aménagement Rural ne prévoyait qu'un dixième du budget pour l'agriculture, le volet agricole des contrats de pays négociés par les élus représente plus de 23% du budget total - et une part plus importante que le volet tourisme, qui représentait dans le PAR près de 44% du budget. La ventilation budgétaire de ces contrats confirme ainsi que, malgré l'orientation donnée au PAR par les services de l'Etat, les élus souhaitent que l'intercommunalité joue un rôle important en matière de développement agricole.

	PAR du Val de Drôme 1979	CP du Val de Drôme 1981
Budget dédié à l'agriculture / budget total hors animation	11%	23%
Budget dédié au tourisme / budget total hors animation	44%	21%

Figure 2.7 - Importance relative des volets agricole et touristique dans le contrat de Pays du Val de Drôme de 1981 par rapport aux préconisations du Plan d'Aménagement Rural de 1979 (données : Girard, 2012)

---

regardé, autant que comme le produit de méthodes culturelles à renouveler, comme un patrimoine culturel à classer, à inventorier, à protéger, pour distraire les touristes et instruire les enfants » (Chanet, 2001, p. 72)

<sup>93</sup> Sans compter les contributions spécifiques à la gestion des ordures ménagères.

Ainsi que nous l'avons vu précédemment, certains d'entre eux ont en effet l'ambition de défendre, à travers l'action intercommunale, une autre vision de l'agriculture. Or le début des années 1980 est une période charnière pour l'agriculture drômoise, du fait de la concurrence à venir des nouveaux pays que l'Europe s'apprête à intégrer. Face à cette menace, l'ensemble de la profession appelle à une différenciation des productions françaises par la qualité. Cependant, comme l'analyse Cécile Praly dans sa thèse (2010)<sup>94</sup>, ce mot d'ordre recouvre deux interprétations très différentes de la notion de qualité : d'une part l'interprétation majoritaire au sein de la profession, dans laquelle la qualité est définie à l'aune des critères commerciaux en vigueur<sup>95</sup> - et dont la mise en œuvre conduit de fait à une production toujours plus normalisée et standardisée (Lamine et al., 2014) ; et d'autre part, une interprétation plus minoritaire, dans laquelle le produit est attaché à un terroir et à des savoir-faire spécifiques. Comme le montrent les actions soutenues (développement de la production d'ail, qui aboutira au terme de longues années à la création de l'IGP « ail drômois » ; soutien à la filière PPAM) et les études commandées (par exemple sur la relance de la poire Williams), la vision de la « bonne agriculture » que souhaitent défendre les élus du Val de Drôme s'inscrit plutôt dans cette deuxième interprétation. Mais, si elle s'appuie sur une conception de la qualité différente de celle qui prévaut chez les acteurs agricoles, cette vision est dans le fond peu en rupture avec le paradigme de modernisation agricole, dans la mesure où elle ne remet pas (encore) en cause l'intensification des pratiques agricoles ni le processus de sectorisation de l'agriculture<sup>96</sup> (Muller, 1984). En effet, l'ail est une culture très gourmande en eau et en fertilisants, et l'arboriculture fruitière est très gourmande en pesticides. Ces cultures, comme les volailles issues des élevages industriels de la vallée, sont principalement destinées à des filières longues dans lesquelles les agriculteurs, devant se conformer aux critères du marché, perdent la maîtrise de certains éléments du système de production désormais imposés par l'aval (par exemple le choix des variétés en arboriculture, le choix des aliments et de la gestion de la santé animale dans les élevages industriels, le choix des pratiques de protection des cultures en production de semences).

---

<sup>94</sup> Sa thèse porte uniquement sur l'arboriculture fruitière dans la vallée du Rhône, mais ce constat peut vraisemblablement être généralisé à une grande diversité de productions, notamment aux PPAM (Duffaud-Prevost, 2015) et à la viticulture d'après les documents datant de cette époque que nous avons pu consulter.

<sup>95</sup> Cécile Praly mentionne par exemple pour les fruits l'amélioration de la qualité gustative, analysée en termes d'acidité et de taux de sucre, de l'aspect visuel (analysé en termes de calibre, de couleur, d'absence de défaut), et de l'aptitude au transport et à la conservation du produit.

<sup>96</sup> Processus lié à la transformation de l'agriculture en un secteur économique du fait de la mise en œuvre de la politique de modernisation agricole, que Pierre Muller (1984) caractérise par la perte d'autonomie de l'exploitation agricole et à sa perte de maîtrise de l'agriculteur sur les différents éléments du système de production et de la filière.

Par ailleurs, les actions de l'intercommunalité sont conditionnées par les demandes de financements que font remonter les acteurs agricoles. Sur le contrat de pays de 1981, près de 40% des crédits du volet agricole ne sont pas consommés (Girard, 2012), ce qui semble indiquer que la volonté des élus de soutenir une agriculture plus diverse ne rencontre qu'un faible écho auprès de la profession agricole. Ainsi, la mise en œuvre du PAR conduit principalement à une intensification des pratiques agricoles et à une spécialisation accrue des exploitations, et renforce l'inscription de l'agriculture du Val de Drôme dans le modèle productiviste.

#### ***1.2.4. Des disparités croissantes entre agricultures du Diois et du Val de Drôme***

Malgré des politiques agricoles territorialisées similaires entre haut et bas de la vallée, les agricultures du Val de Drôme et du Diois connaissent des évolutions très contrastées durant les années 1970-1980. En effet, tandis que les exploitations du bas de la vallée se spécialisent fortement et évoluent vers des systèmes de production animale ou végétale intensifs (poulaillers industriels, vergers intensifs, productions d'ail et de semences notamment), les exploitations dioises restent diversifiées, associant souvent des grandes cultures, des PPAM, ainsi que de la viticulture ou de l'élevage extensif. Durant la deuxième moitié des années 1980, les politiques européennes vont venir creuser un contraste déjà présent entre les agricultures du Diois et du Val de Drôme.

En 1986, la Communauté européenne s'élargit à l'Espagne et au Portugal, dont certains produits agricoles entrent fortement en concurrence avec les productions méridionales de France, d'Italie et de Grèce (l'oléiculture, l'arboriculture, la viticulture et l'élevage ovin principalement). Dans la perspective de la création d'un marché commun en 1992, l'Europe met en place des politiques spécifiques ayant pour objectif d'aider l'agriculture de ces pays à s'adapter à un contexte de concurrence accrue. A ce titre, la Drôme bénéficie de 1986 à 1992 d'un programme européen, le Programme Intégré Méditerranéen (PIM), qui vise à favoriser cette adaptation en améliorant la compétitivité dans les grandes filières agricoles du département et en développant d'autres productions rentables<sup>97</sup>. Ce programme finance un développement massif de l'irrigation en zone

---

<sup>97</sup> Le PIM français également concerne la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que l'Ardèche. D'autres PIM ont été mis en place en Grèce et en Italie dans le même objectif.



de plaine, auquel sont alloués près de 40% des crédits du volet agricole<sup>98</sup>, et soutient le développement d'une agriculture intensive. Par exemple, pour l'arboriculture, dont les débouchés constituent « *la préoccupation majeure* », il prévoit plus de 2300 ha de verger en micro-irrigation « *permettant l'apport d'engrais et de produits de traitement* », ainsi que « *la rénovation variétale du verger* » pour favoriser une « *homogénéité qualitative* »<sup>99</sup> mieux valorisée grâce à l'équipement des stations fruitières et légumières et la formation des arboriculteurs. L'enjeu est ainsi « *l'augmentation moyenne des rendements sur les surfaces nouvellement irriguées* »<sup>100</sup> grâce à l'utilisation accrue des intrants. Le PIM vise également le développement d'autres productions, « *pour en favoriser l'essor quand le marché est porteur* »<sup>101</sup>, telles que la culture des PPAM ou des semences, qui bénéficient elles aussi du développement des réseaux d'irrigation.

Dans le bas de la vallée de la Drôme, le PIM prolonge ainsi le processus d'intensification de l'agriculture. S'il s'agit désormais de permettre l'adaptation de l'agriculture à un marché de plus en plus globalisé, la logique demeure d'obtenir « *un gain substantiel au niveau des prix* » par un recours accru aux intrants (eau, variétés, fertilisants, pesticides) ou par la « *diversification* » - c'est-à-dire le développement de productions rémunératrices -, et de poursuivre l'industrialisation des filières. L'enjeu est ainsi clairement affiché : « *la solution réside dans une réduction des coûts de production aussi bien au niveau des exploitations qu'au niveau de la transformation et dans le développement des exportations* » et elle consiste à « *renforcer et accélérer le processus de modernisation [...] à l'aval comme à l'amont* ». Pour cela, le PIM prévoit également « *l'intensification des actions de recherche, de formation et de développement* » afin d'augmenter la technicité des agriculteurs et d'assurer la diffusion des modèles techniques développés par l'INRA et les instituts techniques, en s'appuyant sur les lycées agricoles et sur la création de stations expérimentales notamment en verger et en PPAM.

Le PIM concerne également – bien que dans une moindre mesure -, les élevages ovins et caprin, et donc le Diois et les coteaux du Val de Drôme. Dans ces zones, il vise le maintien d'un élevage « *demeuré extensif* » mais « *essentiel en zone de montagne, défavorisée, dépeuplée, du Diois aux Baronnies [zone située au Sud du Diois] par son adaptation à l'espace rural* ». Là encore, la

---

<sup>98</sup> Le volet agricole du PIM représente près de 43% des crédits. Deux autres volets composent également le PIM : le tourisme et l'industrie.

<sup>99</sup> « Les programmes intégrés méditerranéens : objectifs des PIM et perspectives pour l'agriculture en Ardèche, Drôme et Provence-Alpes-Côte d'Azur », (Bérenghier, 1986).

<sup>100</sup> « Etat des lieux de trois programmes communautaires dans la Drôme », H. Shorter, Préfecture de la Drôme, 1993

<sup>101</sup> Bérenghier, op.cit. Les citations suivantes proviennent aussi de cet article.

logique est d'encourager une intensification des systèmes de production (introduction de l'irrigation, intensification fourragère).

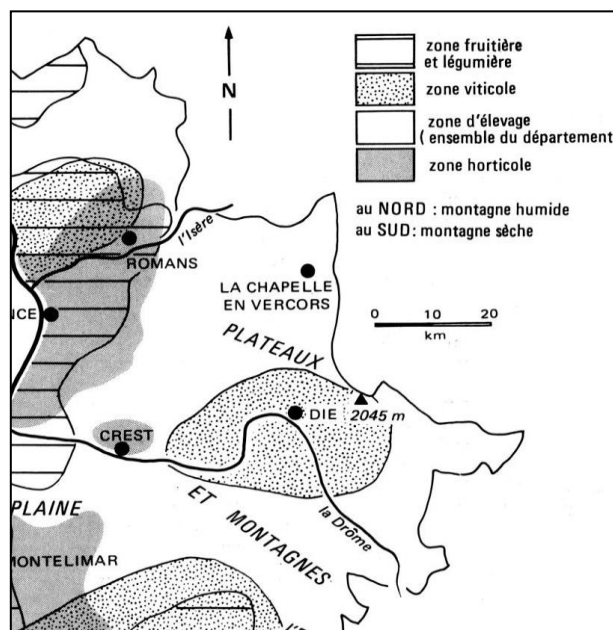


Figure 2.8 - Schéma des zones d'action agricole du Programme Intégré Méditerranéen 1986-1992 (source : (Bérenquer, 1986). Ce zonage illustre une approche par grandes filières.

Comme le montre la carte ci-dessus, le PIM prévoit par ailleurs des actions portant sur la viticulture dioise. Celles-ci consistent principalement en la restructuration du vignoble pour pouvoir mécaniser la culture et la récolte.

Le PIM n'a qu'un faible impact sur l'agriculture dioise. L'irrigation ne se développe que très marginalement (les agriculteurs n'ayant « pas voulu investir »<sup>102</sup>), et la restructuration du vignoble ne progresse que faiblement par rapport à ce qui avait déjà été réalisé<sup>103</sup>, la topographie du Diois empêchant d'aller au-delà d'un certain taux de mécanisation<sup>104</sup>. Le PIM accentue l'intensification de l'agriculture de plaine, et avec elle le différentiel qui existe avec l'agriculture de montagne.

\* \* \* \* \*

<sup>102</sup> Directeur de la coopérative céréalière Terres Dioises, entretien réalisé en 2013

<sup>103</sup> « Evaluation des politiques locales de développement du Diois, rapport de synthèse », Centre d'Etudes, de Formation et de Recherches Appliquées, Université de Lyon II, 1989.

<sup>104</sup> Un viticulteur du Diois, communication personnelle, 2013.

Ainsi, tant dans le Diois que dans le Val de Drôme, les intercommunalités se sont créées sous l'impulsion de la Rénovation rurale, dans une démarche descendante. Si les dynamiques de consolidation intercommunale sont très différentes en amont et en aval, elles s'inscrivent toutes deux dans un schéma très centralisé, dans lequel les politiques locales sont des déclinaisons des politiques nationales et européennes. En matière agricole, elles sont donc de fait alignées sur les politiques de la modernisation agricole. Celles-ci conduisent à une forte intensification de l'agriculture dans le Val de Drôme, tandis que le Diois conserve des exploitations diversifiées et reste dans la problématique du dépeuplement.

## **2. Le positionnement des intercommunalités sur l'agriculture biologique : convergence progressive de deux trajectoires différentes (1991-2009)**

Comment les politiques agricoles dans la vallée de la Drôme sont-elles passées d'une déclinaison locale de la modernisation agricole à un positionnement résolument en faveur de l'agriculture biologique ? Comme nous allons le voir maintenant, cette évolution résulte d'une dynamique impulsée par des acteurs agricoles de la vallée de la Drôme et est fortement influencée par l'évolution des politiques européennes et du paysage institutionnel à l'échelle nationale.

### **2.1. Emergence d'une politique territorialisée en faveur de l'agriculture biologique : dans le Diois**

#### ***2.1.1. Une inflexion vers la « qualité » dans le prolongement de la modernisation agricole***

Dès la fin des années 1980, les limites de la politique de modernisation agricole commencent à se faire jour au niveau européen. En effet, alors que la notion de cohésion économique et sociale, qui renvoie à la nécessité de promouvoir un développement économique homogène entre pays et entre régions européennes, est placée au cœur de la construction communautaire en 1986 dans l'Acte unique<sup>105</sup>, les zones les plus rurales conservent leur retard de développement. La nécessité de faire

---

<sup>105</sup> La notion de cohésion économique et sociale est introduite par l'Acte Unique, signé en 1986 par les douze Etats membres de la Communauté européenne. Celui-ci pose l'objectif de la création d'un marché intérieur (qui sera institué avec le Traité de Maastricht en 1992) et y associe, en lui donnant une importance égale, l'objectif de cohésion économique et sociale, entre régions européennes.

converger objectifs de cohésion économique et sociale et objectifs de soutien à l'agriculture est de plus en plus souvent mise en avant dans les textes européens, ce qui témoigne d'une prise de conscience que les politiques de modernisation agricole telles qu'elles ont été conduites jusqu'à présent n'ont pas permis de résorber les disparités entre régions, et ont insuffisamment contribué au développement des zones rurales (Laurent et al., 1998). La réforme des fonds structurels de 1989, qui a pour objectif général de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de la Communauté, prévoit ainsi une action spécifique en faveur de l'agriculture et du développement des zones rurales. C'est dans ce cadre qu'est mis en place dans la Drôme, en 1989, un Programme opérationnel de développement des zones rurales (PDZR), pensé en complémentarité du PIM, spécifiquement pour les zones de montagne méridionales<sup>106</sup>.

Le PDZR (1989-1993) concerne les neuf cantons des Préalpes sèches drômoises, c'est-à-dire l'ensemble du Diois ainsi que quatre cantons voisins (dont le canton de Bourdeaux, situé dans le Val de Drôme). Il a pour principal objectif « *le maintien de la population rurale dans la zone agricole* »<sup>107</sup>. L'agriculture tient ainsi une place centrale dans ce programme et bénéficie de plus de 42% des crédits hors animation<sup>108</sup>. Le PDZR permet ainsi à l'agriculture dioise de bénéficier d'un budget de plus de 72 millions de francs, cofinancé par l'Europe, l'Etat et le Conseil général de la Drôme, ce qui représente des financements sans précédent :

	Budget total (MF)	Budget total/habitant/an (F)	Volet agricole (MF)
Contrat de Pays Diois 1975-1978	6,9	149	0,5
Contrat de Pays Diois 1984-1987	18,4	400	7,2
PDZR 1989-1993	192	1794	72

Figure 2.9 - Le PDZR permet au Diois de bénéficier de crédits sans précédent (données : Girard 2012)

Le volet agricole du PDZR s'inscrit dans le prolongement des politiques antérieures, visant d'une part à poursuivre la restructuration des exploitations et d'autre part, à développer les « *filières de*

<sup>106</sup> Outre le département de la Drôme, le PIM et le PDZR concernent les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc Roussillon, ainsi que le département de l'Ardèche.

<sup>107</sup> « Etat des lieux de trois programmes communautaires dans la Drôme. PIM (2<sup>ème</sup> phase), POZR, LEADER », H. Shorter, Préfecture de la Drôme, 1993, p. 21. Tous les extraits cités dans ce paragraphe et les suivant sont issus de ce document.

<sup>108</sup> Les volets Tourisme, Environnement et Economie bénéficient respectivement d'environ 30%, 17% et 10% des crédits hors animation, l'animation bénéficiant de 22% des crédits totaux.

*qualité et de diversification* », notamment via le financement d'équipements. Concrètement, il s'agit de continuer l'effort de modernisation et d'amélioration de la qualité des produits pour les « *productions traditionnelles* » (la viticulture et l'élevage ovin), et de favoriser le développement des « *productions de diversification* » que sont les PPAM et l'agriculture biologique. La logique d'intervention est donc similaire à celle du PIM, à cela près que la « diversification », c'est-à-dire le développement de productions rémunératrices, tient une place prépondérante.

*« Il y avait une volonté réelle de diversification [dans le PIM et dans le PDZR], et c'est là qu'on [le Conseil général] a réussi à introduire deux filières clé : la bio et les PPAM. - La bio, pour toi, c'est transversal ? Tu mets ça au même niveau que les PPAM ? - Oui, pour moi c'est une diversification. »* (Directeur du service Agriculture du Conseil général de la Drôme à l'époque<sup>109</sup>)

C'est donc dans le cadre de ce programme européen que l'agriculture biologique apparaît pour la première fois dans les politiques agricoles territorialisées de la vallée de la Drôme, au titre de la « diversification » et non de l'écologisation de l'agriculture<sup>110</sup>, et dans le droit fil du paradigme modernisateur<sup>111</sup>.

### **2.1.2. Le rôle déterminant des politiques de décentralisation : le Conseil général**

Une évolution majeure de cette période est la modification du paysage institutionnel suite à la mise en œuvre, durant la seconde moitié des années 1980, des lois de décentralisation votées en 1982 et 1983. Celles-ci consacrent le Département et la Région comme des collectivités locales de plein exercice<sup>112</sup>. Dès lors, le Département et la Région acquièrent la compétence d'aménagement du territoire et s'occupent à ce titre de développement agricole.

---

<sup>109</sup> Entretien réalisé par Claire Lamine en 2011

<sup>110</sup> La diversification est effectivement l'objectif affiché dans les documents et indiqué par les acteurs rencontrés, alors que la question de l'écologisation des pratiques agricoles est absente des archives et des discours.

<sup>111</sup> Dont on a vu précédemment qu'il s'infléchit à cette période, ne prônant plus la spécialisation mais la diversification.

<sup>112</sup> Le Département et la Région s'administrent désormais librement par des conseils élus, auxquels est en partie transféré le pouvoir exécutif départemental et régional jusqu'alors détenu par le préfet, fonctionnaire de l'Etat (Article 1<sup>er</sup> de la loi de décentralisation du 2 mars 1982). Afin de leur permettre d'exercer ce pouvoir exécutif, de nouvelles règles de répartition de la fiscalité locale sont définies et des crédits et des compétences de l'Etat leur sont transférés. Jusqu'alors seul le Département était administré par un conseil d'élus, mais celui-ci ne disposait pas de l'autorité exécutive. La Région n'était quant à elle qu'un échelon administratif de l'Etat et devient une nouvelle catégorie de collectivités locales.

Le Conseil général devient ainsi un acteur sur la scène locale<sup>113</sup> :

*« En 1985, j'ai été embauché comme chargé de mission à l'agriculture du Conseil général de la Drôme. Donc j'ai vécu les transferts de compétence de l'Etat vers les départements. En 1985, il y avait deux personnes, et quand je suis parti en 1995, 78 personnes dans le service ! On s'occupait de l'agriculture, de l'équipement rural (eau potable, assainissement), et de l'environnement. »* (Directeur du service Développement rural du Conseil général de la Drôme à l'époque<sup>114</sup>)

Comme le soulignent les propos rapportés précédemment, le Conseil général a eu un rôle clé dans l'élaboration du PDZR en contribuant à l'inscription des PPAM et de l'agriculture biologique dans le programme<sup>115</sup>. Le caractère déterminant de son rôle tient également à sa volonté de concentrer les soutiens sur un périmètre restreint :

*« [Le PDZR], c'était le jackpot : quatre fois plus de crédits et concentrés sur une très faible population. [...] Et c'est là qu'on a l'intuition de quelque chose qui se passait sur la concentration géographique, sur la territorialisation. Le fait que si on abordait ces questions en dispersant sur l'ensemble du territoire on risquait d'échouer et qu'il fallait qu'on fasse reposer les politiques sur des volontés locales. Sur des énergies locales. »* (Directeur du service Agriculture du Conseil général de la Drôme à l'époque<sup>116</sup>)

Les relations qu'entretenait le directeur du service Développement rural du Conseil général avec certains agriculteurs diois ont vraisemblablement été à l'origine de cette volonté de développer l'agriculture biologique et de concentrer les efforts sur le Diois. En effet, comme celui-ci le raconte en entretien, il y avait « repéré » les agriculteurs néo-ruraux qui avaient contribué à structurer une filière de PPAM biologiques et y avait vu « un creuset » sur lequel fonder une politique de développement pour le Diois.

La suite des évènements lui donne effectivement raison. Au début des années 1990, quatre coopératives dioises (la coopérative des PPAM, la coopérative viticole, la coopérative de céréales et la coopérative d'approvisionnement) décident de s'allier afin de structurer et de développer des filières biologiques (voir chapitre 3). Leur objectif principal est de construire les infrastructures

---

<sup>113</sup> Nous verrons plus loin quel a été le rôle du Conseil régional de Rhône-Alpes.

<sup>114</sup> Entretien réalisé par Claire Lamine en 2011.

<sup>115</sup> Selon le directeur du service Développement rural de l'époque, c'est le Conseil général qui a permis, lors des négociations entre l'Europe, l'Etat et les collectivités locales, d'orienter une part des financements du PDZR de la Drôme sur l'agriculture biologique. Lors de ces négociations étaient également présents les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon et le département d'Ardèche, eux aussi concernés par le PIM et le PDZR.

<sup>116</sup> Entretien réalisé par Claire Lamine en 2011

nécessaires au stockage et à la transformation des produits biologiques : d'une unité de distillation à la coopérative des PPAM, d'un silo pour différencier les céréales biologiques à la coopérative céréalière, de circuits de traitements spécifiques pour le traitement de la Clairette biologique à la cave coopérative, et d'une salle de stockage pour les intrants utilisés en agriculture biologique à la coopérative d'approvisionnement. Elles visent également le développement des surfaces en agriculture biologique, à travers la mise en place d'expérimentations et d'actions de formation et de sensibilisation notamment, qui seraient portées par la Chambre d'agriculture et le CFPPA de Die. Afin d'obtenir des subventions pour mettre en place leur projet, ces coopératives sollicitent l'intercommunalité du Diois et le Conseil général de la Drôme et, celui-ci répondant parfaitement à leur volonté d'associer les acteurs locaux dans l'élaboration des politiques locales, elles parviennent à les enrôler sans difficulté.

En effet, l'intercommunalité du Diois est elle aussi à cette époque, à l'instar du Conseil général, dans un questionnement des modes d'intervention de l'action publique. Au début des années 1990 dans le Diois, la problématique du dépeuplement est encore très vive. Malgré la légère reprise démographique, le Diois est encore perçu par ses acteurs comme un territoire « *en péril [du fait d'] activités économiques insuffisantes [et de] densités de population trop faibles pour permettre un bon fonctionnement du territoire* »<sup>117</sup>. Voyant ainsi apparaître les limites des politiques localisées de développement rural menées jusqu'alors, l'intercommunalité du Diois en avait commandé, dès 1989, une évaluation au Centre d'Études, de Formations et de Recherches Appliquées de l'Université de Lyon. L'évaluation avait fait le constat que « *les conditions d'engagement d'une politique de développement ne [semblaient] pas réunies* », principalement du fait d'une « *partition des actions de développement* » - l'intercommunalité s'appuyant sur les unités administratives que sont les cantons pour la mise en œuvre des politiques localisées -, ainsi que de « *l'absence de structure réelle de concertation et de coordination* » réunissant les organismes « *qui interviennent sur le Diois et participent à l'élaboration des actions de développement* » et de l'absence de moyens d'animation, qui génèrent des « *difficultés à s'ouvrir sur les partenaires locaux* »<sup>118</sup>. Le projet des coopératives dioises, porteur d'une proposition de développement agricole pensée à l'échelle du territoire du Diois et visant à coordonner les actions de l'ensemble des acteurs agricoles, vient à point nommé et entre en résonance avec les réflexions conduites par l'intercommunalité du Diois. En effet, dans un contexte où le maintien de la

---

<sup>117</sup> « Les axes stratégiques du projet de territoire du Diois, schéma d'intentions », 1994, p. 29

<sup>118</sup> Evaluation des politiques locales de développement du Diois, CEFRA, Université de Lyon 2, 1989.

population et la création d'activités continuent d'être la priorité et où l'agriculture représente encore 31% de la population active dans le Diois à l'époque (contre 5% en moyenne au niveau national), le PIDA Bio ouvre des perspectives de développement pour le Diois.

L'intercommunalité du Diois et le Conseil général font alors alliance et obtiennent ainsi des financements exceptionnels pour ce projet, ainsi que le raconte le président du Syndicat d'Aménagement du Diois de l'époque :

« [Le directeur du service Développement rural du Conseil Général] *était un peu à l'origine de cette dynamique... moi, j'avais rencontré le gars à la commission européenne qui avait élu le Diois en disant : « ouais, c'est l'endroit où il faut mettre un peu le paquet. » Et [ce directeur], avec un ou deux autres techniciens, avait fait ce qu'il fallait pour que ce territoire soit élu [c'est-à-dire bénéficie de] financements exceptionnels de l'Europe. »* (Président du syndicat d'Aménagement du Diois à l'époque<sup>119</sup>)

La contribution du Conseil général est déterminante non seulement au niveau des négociations, mais également au niveau du montage financier. En effet, grâce aux financements qu'il accorde à ce projet, il agit comme « *réel bras de levier* »<sup>120</sup> et permet de mobiliser les crédits européens et nationaux, malgré une certaine réticence – ou pour le moins, un désintérêt -, de l'Etat. Il permet ainsi que soient conduites, pour la première fois dans la vallée de la Drôme, des actions définies en fonction d'enjeux identifiés par les acteurs locaux et non en fonction d'enjeux prioritaires pour l'Etat :

« [Au Conseil général], *on a accompagné cette restructuration de façon assez forte, mais quand même ceux qui étaient à la base, c'est les acteurs, ce n'est pas les politiques. Nous, on a su accompagner. On avait de l'argent. Vous savez [...], il faut toujours un euro de contrepartie pour un euro de l'Europe. La contrepartie, elle se trouve au niveau de l'Etat et au niveau du Conseil régional [...]. Et pour la bio, c'était très dur d'avoir des crédits. Au niveau de l'Etat, c'était pas très à la mode. Et là, on a eu l'intelligence de se mettre dans les « compléteurs ». On était les rois du pétrole : c'est grâce à nous que le projet se fait, donc politiquement c'est une posture très intéressante : vous apportez 1/10<sup>e</sup> du financement et vous dites : « sans nous le projet*

---

<sup>119</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>120</sup> Directeur du service Développement rural du Conseil général de la Drôme à l'époque, entretien réalisé par Claire Lamine en 2011



*ne se serait pas fait* ». » (Directeur du service Développement rural du Conseil général de la Drôme à l'époque<sup>121</sup>).

Grâce au co-financement du Conseil général, les coopératives dioises bénéficient des financements nécessaires pour mettre en place leur projet, qu'elles nomment « Programme Intercoopératif de Développement de l'Agriculture Biologique » (PIDA Bio). Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, le PIDA Bio sera très structurant dans le développement de l'agriculture biologique dans la vallée de la Drôme. En effet, il permet de passer de 5% d'agriculteurs biologiques au début des années 1990 à 10% à la fin de la décennie et d'organiser des filières biologiques dans le Diois, dont la présence entraîne la création d'activités de transformation de produits biologiques, plutôt dans le bas de la vallée, près des axes de communication. L'ouverture de ces débouchés favorisera au cours des années 2000 le développement de l'agriculture biologique dans le Val de Drôme, en particulier dans la filière céréalière (voir chapitre 3) et dans la filière PPAM (Duffaut-Prévost 2015). Comme nous allons le voir maintenant, le PIDA Bio est également très structurant au niveau de la politique agricole de l'intercommunalité du Diois, et plus largement au niveau de sa politique de développement rural.

### **2.1.3. Légitimation de l'intercommunalité du Diois comme acteur du développement agricole**

Afin de porter et de coordonner le PIDA Bio, l'intercommunalité et les coopératives dioises choisissent de réactiver le Comité de Développement Agricole du Diois (CDAD), l'association créée au début des années 1970 dans laquelle elles sont associées au CFPPA de Die. Grâce aux financements publics, le CDAD embauche une animatrice pour la durée du projet, initialement prévue de 1991 à 1994. Au terme de la procédure de financement, les membres du CDAD décident ensemble de poursuivre leur projet de développement de l'agriculture biologique à travers un nouveau volet portant sur la diffusion des techniques de compostage. Ils décident pour cela de maintenir le poste d'animation, qui est alors financé à moitié par le CDAD, et à moitié par l'intercommunalité. L'animation spécifique à l'agriculture sur le Diois est donc née à partir de cette dynamique de développement de l'agriculture biologique, impulsée par les coopératives<sup>122</sup>.

---

<sup>121</sup> Entretien réalisé par Claire Lamine en 2011

<sup>122</sup> Il semblerait en effet que le CFPPA, bien qu'officiellement membre du CDAD, n'ait pas été très impliqué dans la dynamique, comme en témoigne son absence à la plupart des réunions du CDAD dont nous avons pu consulter les comptes-rendus (conseils d'administration et assemblées générales de 2001 à 2009) et le fait qu'il n'ait été cité en entretien par aucun des acteurs locaux impliqués.

De plus, grâce aux nouveaux financements drainés par le projet de compostage, le PIDA Bio se prolonge durant toute la décennie 1990 : pour la première fois, une animation agricole à l'échelle du territoire se maintient sur un temps long.

En 2002, le CDAD, n'ayant plus de perspectives à la fin des financements du PIDA Bio, se met « *en dormance* »<sup>123</sup> pour être intégré à la commission agricole du Diois :

*« Le CDAD, on l'avait dissout<sup>124</sup> parce qu'il faisait double emploi avec la commission agricole [de l'intercommunalité du Diois]. [...] Les coopératives, elles avaient aussi un peu empoché leurs financements européens, elles se réunissaient avec pas forcément d'énormes perspectives de nouveaux financements. Et à la fin, elles ont dit : mais il y a une commission agricole, c'est à elle de faire la synthèse de tous les représentants. Donc c'est elles-mêmes qui ont demandé à se dissoudre dans... Et à partir du moment où on avait, nous [l'intercommunalité du Diois], des bonnes relations avec la Chambre et tout ça, ça paraissait logique qu'on fasse pas deux trucs, quoi. Tout le monde s'est rapatrié sur la commission agricole. »* (Président du Syndicat d'Aménagement du Diois à l'époque<sup>125</sup>).

Le poste d'animateur territorial est alors internalisé par l'intercommunalité du Diois, qui profite des nouvelles opportunités de financement offertes par la procédure des Opérations Locales Agri-Environnementales, lancée à cette période par l'Etat français (cf. infra), pour pérenniser ce poste, ce qui peut symboliser une forme d'institutionnalisation de la politique de développement agricole construite à l'initiative des coopératives. C'est donc à travers la réalisation du PIDA Bio que l'intercommunalité acquière des moyens humains à consacrer à sa politique agricole et une légitimité d'acteur du développement agricole.

#### **2.1.4. L'agriculture biologique, une « logique de développement local »<sup>126</sup> placée au cœur du projet de territoire du Diois**

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la volonté des coopératives agricole est entrée en résonance avec les réflexions conduites au sein de l'intercommunalité du Diois sur le développement de son territoire, ainsi qu'avec sa volonté de baser ce développement sur des

---

<sup>123</sup> Compte-rendu de l'Assemblée générale du CDAD du 1/02/2002

<sup>124</sup> Contrairement à ce dont se souvient l'enquêté, le CDAD n'est pas dissout mais mis en dormance, ainsi que l'indiquent les archives de l'époque.

<sup>125</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>126</sup> Programme Intercoopératif de Développement de l'Agriculture Biologique dans le Diois, p. 4

partenariats forts avec les acteurs locaux. La collaboration très active entre les coopératives et le Syndicat d'Aménagement du Diois, qui se réunissent une fois par mois « *pour réfléchir et travailler au développement du Diois* »<sup>127</sup> dans le cadre du CDAD, va avoir une influence capitale, et conduire l'intercommunalité à placer l'agriculture biologique au cœur de son projet de territoire :

« *La réussite et la pérennité de tout projet repose sur une dynamique d'ensemble d'un territoire. Le Diois a donc réfléchi et formulé les grands axes d'un projet de territoire, afin de fournir un cadre à l'ensemble des actions initiées et à venir. Le développement de l'agriculture biologique rentre dans une logique de développement local basé sur la valorisation d'un « capital » territoire.* » (Programme Intercoopératif de Développement de l'Agriculture Biologique dans le Diois, p. 4)

Ainsi, en 1995, l'intercommunalité publie fièrement - comme le raconte son président de l'époque - des dossiers de présentation du PIDA Bio intitulés : « *L'agriculture biologique, l'avenir du Diois* ».

Une autre influence capitale que va avoir le PIDA Bio sur la politique intercommunale du Diois réside dans le caractère pilote du programme, mis en exergue par les financements européens « exceptionnels ». Le PIDA Bio permet en quelques années d'atteindre 10% d'agriculture biologique (par rapport à 1,12% au niveau national à la même époque<sup>128</sup>). De plus, l'originalité de sa démarche multi-acteur en fait rapidement « *une référence en Rhône-Alpes* »<sup>129</sup>. Cette position d'avant-garde procure une visibilité au territoire et attire de nombreux chercheurs<sup>130</sup>, ce qui contribue à façonner une image positive du Diois et conforte l'intercommunalité du Diois à la fois dans son rôle d'acteur du développement rural et dans sa volonté d'asseoir sa politique de développement sur une valorisation des atouts du territoire, et en particulier sur le développement de l'agriculture biologique. En 1995, celle-ci élabore un projet de territoire - ce qui est assez remarquable à cette époque-là (Sencébé, 2001). Elle place au centre de son projet la qualité, tant du cadre de vie que des productions agricoles, pour « *passer d'un arrière-pays de l'époque*

---

<sup>127</sup> « Les axes stratégiques du projet de territoire du Diois, schéma d'intentions », 1994, p. 12

<sup>128</sup> Agence Bio

<sup>129</sup> Programme Intercoopératif de Développement de l'Agriculture Biologique dans le Diois, dossier de présentation, p. 2

<sup>130</sup> A partir des années 1990, de nombreux chercheurs, notamment de l'INRA et de L'ISARA, conduisent des recherches dans le Diois, ce qui vaut au Diois d'être souvent qualifié de territoire « sur-pâturé » par les chercheurs (par exemple, dans Sencébé 2001). La plupart d'entre elles portent sur l'agriculture biologique et sur l'élevage pastoral, ou encore sur les dispositifs de politiques publiques.

*productiviste à un avant pays de l'époque qualité* »<sup>131</sup> (« avant » étant employé au sens de « à la pointe »). Elle passe alors au statut de district, ce qui lui permet d'avoir une fiscalité propre et de mettre en place une gestion intercommunale des ordures ménagères et ainsi d'accroître ses ressources financières. L'initiative impulsée par les coopératives dioises conduit ainsi progressivement à un renforcement de l'intercommunalité, tant dans sa légitimité, dans ses compétences et dans ses moyens d'action, qu'en faisant fortement évoluer la conception qu'ont les acteurs locaux de leur territoire.

L'évolution des référentiels de politiques publiques aux niveaux national et européen au cours des années 1990 a elle aussi fortement contribué au renforcement de l'approche intégrée du développement local qui s'opère durant cette décennie au sein de l'intercommunalité du Diois. En effet, au cours des années 1990, la logique d'action à l'échelle territoriale se renforce à différents niveaux. La logique des projets de territoire émerge au niveau européen avec la mise en place des programmes LEADER<sup>132</sup> à partir de 1991, et au niveau national avec les réflexions de la DATAR qui se concrétisent en 1995 par une Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire<sup>133</sup>, dite Loi Pasqua, qui introduit la notion de Pays, qui sera ensuite renforcée par une seconde loi en 1999<sup>134</sup>, dite Loi Voynet. Ainsi, durant cette décennie, le territoire comme périmètre d'intervention de développement rural est consolidé par une évolution profonde des logiques d'action aux niveaux national et européen. L'intercommunalité du Diois se saisit de ces différents outils pour renforcer la dynamique territoriale.

Le programme LEADER I, lancé en 1992, concerne le même périmètre que le PDZR. Il n'est donc pas limité au Diois, et comprend également le canton de Bourdeaux, situé dans le Val de Drôme, et trois cantons voisins. Son périmètre est ainsi à cheval sur ceux de plusieurs intercommunalités, qui ont en réalité chacune défini les enjeux qui l'intéressait pour ses cantons. Pour ce qui concerne le Diois, ce programme LEADER porte principalement sur la valorisation du patrimoine et permet la création de deux postes de chargé de mission (sur le tourisme et sur le logement) au sein de l'intercommunalité.

Celle-ci va ensuite saisir l'opportunité de la création du statut de Pays par l'Etat pour revendiquer la pertinence de son périmètre administratif pour conduire un projet de territoire. En 1995, le Diois

---

<sup>131</sup> Commission agricole du Diois du 30 octobre 1997

<sup>132</sup> Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

<sup>133</sup> Loi du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire, dite Loi Pasqua

<sup>134</sup> Loi du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

devient l'un des 17 pays-tests de la Loi Pasqua puis, en 1999, l'un des premiers Pays de la Loi Voynet. Ceci lui permet, durant les années 2000, d'arriver à articuler, à l'échelle de son périmètre administratif, toute une palette de procédures européennes et régionales (LEADER – que l'intercommunalité parvient ensuite à modeler aux contours de son périmètre administratif -, Plan Pastoral Territorial, Contrat de Développement de la Région Rhône-Alpes) - malgré les réticences de certaines autorités publiques à déployer des programmes de développement à une échelle aussi petite que le Diois (cas de la Région Rhône-Alpes) -, et ainsi à consolider la cohérence de ses actions de développement.

En 2005, l'intercommunalité passe au statut de communauté de communes et écrit sa charte de territoire en s'appuyant sur une large concertation des habitants et de l'ensemble des acteurs locaux.

*« Hier, dans l'urgence d'arrêter la désertification, il était trop tôt pour ordonnancer des actions. Demain, avec les influences auxquelles notre territoire est soumis, il sera peut-être trop tard. Aujourd'hui, l'enjeu est donc de prendre la parole à temps pour dire quel Dois nous souhaitons pour demain. »* (Charte du territoire du Diois, 2005)

Ainsi, au fil des années 1990-2000, l'intercommunalité, s'appuyant au départ sur une initiative impulsée par les coopératives du Diois et structurée autour de l'objectif de développer l'agriculture biologique, parvient à acquérir les moyens humains et le savoir-faire nécessaires pour mettre en œuvre un projet de territoire endogène, élaboré sur la base d'objectifs définis localement, et dans lequel l'agriculture biologique tient une place prépondérante non seulement au niveau agricole, mais plus largement dans une perspective de développement rural.

## 2.2. Un contexte de montée en puissance de la problématique environnementale, différents degrés d'appropriation

Les années 1990 sont le théâtre d'une montée en flèche des enjeux environnementaux sur la scène internationale. Celle-ci résulte d'un long processus, dont l'origine remonte aux années 1970.

Sous les coups de boutoirs des chocs pétroliers de 1973 et 1979, la problématique de l'épuisement des ressources que soulignait dès 1972 le rapport Meadows est passée sur le devant de la scène. Suite à leur conférence de 1972, qualifiée de 1<sup>er</sup> Sommet de la Terre et au cours de laquelle l'environnement est pour la première fois envisagé comme un patrimoine à transmettre aux générations futures, les Nations Unies mettent en place, en 1983, une Commission mondiale sur l'environnement et le développement, afin de définir un programme de coopération internationale sur les problèmes environnementaux. En 1987, cette commission publie un rapport intitulé « *Our common future* »<sup>135</sup>, dans lequel le concept de développement durable fait son apparition officielle<sup>136</sup>. Ainsi, la prise de conscience, amorcée dans les années 1970, de la nécessité de protéger l'environnement et de penser le développement en lien avec une utilisation raisonnée des ressources, a fait son chemin. Lors du 2<sup>ème</sup> Sommet de la Terre, qui se déroule à Rio de Janeiro en 1992, un consensus général autour de cette vision se fait jour avec l'adoption d'une stratégie d'action mondiale de développement durable pour le XXI<sup>ème</sup> siècle.

La même année, le développement durable fait également son apparition dans les textes fondamentaux de la Communauté européenne et la protection de l'environnement devient une composante à prendre en compte dans toutes les politiques européennes. Ainsi que l'affirme le Traité de Maastricht, « *les exigences en matière de protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des autres politiques de la Communauté* »<sup>137</sup>.

La montée des enjeux environnementaux se traduit dans les politiques agricoles européennes par une volonté de porter attention aux impacts des pratiques agricoles et à une écologisation de ces politiques, avec la création de plusieurs dispositifs agri-environnementaux successifs. Les mesures agri-environnementales, telles que les Opérations Locales Agri-Environnementales (OLAE) puis les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) mis en place au cours des années 1990-2000,

---

<sup>135</sup> Dit « rapport Brundtland, dont la version en français s'intitule « Notre avenir à tous ».

<sup>136</sup> Il y est défini comme un « développement susceptible de satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ».

<sup>137</sup> Article 130R du Traité sur l'Union Européenne, Journal Officiel des Communautés Européennes du 29 juillet 1992, p. 29)

permettent ainsi la réorientation d'une petite part de leurs crédits sur la protection des ressources naturelles, en finançant la mise en œuvre par les agriculteurs de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cependant, le modèle agricole majoritairement promu reste celui du productivisme, comme en témoigne la faiblesse des moyens financiers consacrés à la préservation des ressources au regard de ceux consacrés au soutien des exploitations et des filières industrielles, tant en termes d'incitations directes des agriculteurs, que d'aide à la structuration des filières ou encore des crédits de recherche : cette écologisation est un verdissement à la marge, incapable d'impulser une reconfiguration des systèmes agri-alimentaires au niveau national ou international (Deverre et de Sainte Marie, 2008).

En France, la mise en œuvre de ces mesures est tardive et n'intervient que lorsque celle-ci devient obligatoire (en 1989), ce qui montre que la promotion de modes de production plus respectueux de l'environnement n'entre pas dans les priorités du ministère. Selon F. Facchini (Facchini, 1999), p. 4), cela tient au fait que l'Etat et la profession agricole continuaient de « *penser qu'il fallait justifier les aides à l'agriculture auprès des contribuables par la fonction de producteur de biens alimentaires des agriculteurs, et non par leur fonction environnementale* ». Mais on peut également supposer que cela traduit plus largement des conceptions de la « bonne » agriculture et du développement agricole qui restent alignées sur le modèle productiviste et témoigne de l'absence de leur remise en cause au niveau national.

Dans ce contexte en demi-teinte, comment les collectivités de la vallée de la Drôme s'approprient-elles les enjeux environnementaux et comment les déclinent-elles dans leurs politiques agricoles ?

### **2.2.1. Dans le Diois, agriculture biologique et pastoralisme**

Dans le Diois, on pourrait penser, à la lecture des projets de développement, que l'environnement n'est pas un enjeu fort à cette époque, dans la mesure où il n'en constitue pas un axe de développement (alors qu'il était l'un des trois axes de la charte intercommunale du Val de Drôme dès 1987). Ceci tient au fait que la notion de protection de l'environnement recouvre dans le Diois une conception différente de celle qui prévaut ailleurs et ne renvoie pas à la gestion de la qualité et de la quantité des ressources par la limitation des pollutions et des prélèvements. En effet, dans la mesure où l'absence d'activités industrielles et d'agriculture intensive préserve de fait l'environnement local d'une forte dégradation, la protection de l'environnement revêt plutôt un enjeu de maîtrise et de prévention des risques naturels (incendies) et de production d'aménités

(cadre de vie, paysage). Dans les années 1970, le volet environnement du Plan d'Aménagement Rural du Diois, qui identifiait l'entretien de l'espace comme unique enjeu, mettait en exergue le rôle du pastoralisme pour lutter contre les incendies et la fermeture des paysages (et à ce titre ne s'est d'ailleurs vu attribuer aucun budget). Dans les années 1980, les enjeux environnementaux ont ensuite agrégé une nouvelle dimension, celle d'une ressource paysagère à valoriser pour attirer de nouveaux habitants et surtout des touristes. En effet, face à une agriculture qui restait à la remorque de la modernisation, le tourisme émergent était devenu l'unique piste de développement qu'identifiaient les élus locaux. La valorisation de l'environnement consistait alors principalement à construire des infrastructures d'accueil touristique. Au fil des années, le tourisme est devenu une activité de plus en plus essentielle pour le Diois, et l'environnement – au sens de paysage mais aussi de cadre de vie permettant aussi d'améliorer l'attractivité résidentielle - est devenu par ce biais un enjeu de plus en plus fort.

Le contexte des années 1990, avec d'une part la montée en puissance des enjeux environnementaux sur la scène internationale, et d'autre part une légère reprise démographique s'amorçant localement, a certainement également contribué lui aussi à orienter l'intercommunalité du Diois vers la définition d'un projet de territoire plus endogène, c'est-à-dire non pas seulement basé sur la valorisation des ressources locales, mais également sur des objectifs définis localement. En effet, ainsi que l'analyse Yannick Sencébé (2001, p. 427) : *« Lorsque le Diois connaît jusque dans les années 1970 un fort exode rural, la ville fonctionne comme référence positive, avec la revendication d'égalité d'accès aux équipements et aux services. Dans le contexte des années 1990, avec l'arrivée de nouveaux résidents et l'augmentation de la fréquentation touristique, c'est la différenciation au modèle urbain, lui-même en crise, qui va s'affirmer. L'enjeu est alors de mieux définir les populations et les activités que l'on veut voir s'installer en fonction de normes internes »*.

Dans les années 1990, alors que le tourisme continue de se développer<sup>138</sup> et malgré une légère reprise démographique, la menace de fermeture des paysages et de dépeuplement des villages continue à être perçue comme très forte, c'est pourquoi le maintien du pastoralisme constitue un enjeu crucial pour le territoire<sup>139</sup>.

---

<sup>138</sup> Il représente un tiers des entreprises dioises à la fin des années 1990

<sup>139</sup> C'est d'ailleurs encore le cas de nos jours.





Figure 2.10 - Autocollant publié dans les années 1990 par la fédération ovine de la Drôme

Au milieu des années 1990, l'intercommunalité du Diois saisit l'opportunité offerte par les Opérations Locales Agri-Environnementales (OLAE) pour soutenir le pastoralisme. L'intercommunalité positionne le Diois comme territoire pilote pour les OLAE. Le caractère très innovant de son projet (qui porte sur l'optimisation de la gestion des ressources pastorales) et la forte proportion d'éleveurs impliqués (95% des éleveurs diois) suscite l'intérêt de chercheurs, notamment de l'INRA. Ainsi la dynamique d'innovation impulsée par le PIDA Bio se poursuit. Celle-ci est favorisée par la participation des élus à des instances nationales de réflexion sur le développement rural et par leur collaboration avec Mairie Conseil<sup>140</sup> qui, en retour, augmentent la visibilité et la reconnaissance des compétences de l'intercommunalité du Diois à l'extérieur du territoire.

Après les OLAE, l'intercommunalité lance les CTE, qui comportent une mesure « conversion à l'agriculture biologique » et contribuent à accélérer le développement de l'agriculture biologique sur le territoire, comme en témoigne le fait qu'elle passe de 10% à 25% des exploitations entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000. Après avoir favorisé la mise en place d'infrastructures collectives au sein des coopératives avec le PIDA Bio, l'intercommunalité du Diois, à travers les CTE, accompagne les agriculteurs qui le souhaitent dans leur conversion et, si

---

<sup>140</sup> Service d'intérêt général de la Caisse des Dépôts et de Consignations, créé en 1989, dont la mission est d'informer et d'accompagner les élus des communes de moins de 3500 habitants et les élus intercommunaux.

elle n'a pas impulsé la dynamique, continue ainsi de jouer un rôle majeur dans le développement de l'agriculture biologique. Le fait que l'agriculture dioise se maintienne mieux qu'ailleurs (une exploitation sur trois disparaît entre 1988 et 2000 dans le Diois, contre une exploitation sur cinq au niveau national<sup>141</sup>) la conforte dans sa stratégie de développement agricole.

A la fin des CTE, l'intercommunalité se concentre principalement, en matière agricole, sur le soutien à l'élevage pastoral. Durant les années 2000, l'une de ses principales actions – c'est ainsi que la présente les élus et techniciens de l'époque –, est le maintien de l'abattoir de Die. En effet, au milieu des années 2000, l'abattoir de Die est menacé de fermeture. L'intercommunalité accompagne des éleveurs dans leur projet de reprise et joue un rôle déterminant dans la réussite du projet. Là encore, le projet est innovant, puisque l'outil est totalement géré par les éleveurs - un cas unique en France. De plus, l'intercommunalité impose que soient créées les conditions pour permettre l'abattage de viande biologique certifiée ce qui, comme nous le verrons au chapitre 4, aura des implications très fortes plusieurs années après pour l'une des initiatives que nous étudions dans cette thèse.

Pour ce qui concerne l'agriculture biologique, l'intercommunalité du Diois ne conduit pas d'actions spécifiques au cours des années 2000 (en dehors des CTE), mais cherche par contre à faciliter l'accompagnement des agriculteurs biologiques, en améliorant les conditions d'accueil des organisations de l'agriculture biologique dans le Diois. En effet, au milieu des années 1990, sont hébergés, sur le territoire et dans un même lieu, les sièges du CDAD et de Corabio (coordination régionale des associations d'agriculteurs biologiques, co-fondée et animée par l'animatrice du PIDA Bio qui est employée à mi-temps par ces deux structures), ainsi qu'Agribiodrôme, association des agriculteurs biologiques drômois. A la demande de ces organisations, dont les employés se plaignent du manque de place, l'intercommunalité du Diois envisage de créer un « Pôle bio », qui regrouperait les organisations de l'agriculture biologique, constituerait « *une vitrine pour les professionnels et les consommateurs, et éventuellement en regroupant d'autres techniciens de l'agriculture biologique que ceux des structures actuellement sur le Diois* »<sup>142</sup> et contribuerait ainsi à conforter l'image de leader du territoire Diois en la matière. Ce projet restera à l'ordre du jour jusqu'à la fin des années 2000 mais ne verra jamais le jour, très

---

<sup>141</sup> Communauté de communes du Diois et Pays Diois, 2005

<sup>142</sup> Compte-rendu de la commission agricole du Diois du 30/10/1997

probablement du fait qu'il ne faisait pas l'unanimité au sein de la commission agricole<sup>143</sup>. Durant cette période, l'intercommunalité du Diois soutient par ailleurs un programme d'expérimentation portant sur les techniques culturales biologiques conduit par la Chambre d'agriculture, et un programme de sensibilisation porté par Agribiodrôme, visant notamment à promouvoir le développement de l'alimentation biologique dans les cantines.

Ainsi, dans les politiques territoriales du Diois, les enjeux environnementaux sont très prégnants et fortement intégrés dans la politique agricole (dans le PIDA Bio, puis dans les programmes suivants qui portent principalement sur le pastoralisme). La forte contribution de l'agriculture biologique au maintien d'un certain dynamisme économique et social dans le Diois a très certainement contribué, conjointement aux évolutions du contexte international, à ce qu'ils soient également fondateurs dans la conception du développement rural que construit l'intercommunalité à cette période. Dans le projet de territoire élaboré par l'intercommunalité en 1995, l'objectif principal est ainsi de maintenir et de développer les activités – notamment agricoles –, qui « *renforcent une identité territoriale* » basée sur un « *environnement de qualité* » non seulement écologique et paysagère, mais également sociale (maintien et amélioration des services à la population). Puis, dans la charte de territoire du Diois établie ensuite en 2005, l'environnement est plus résolument placé au cœur du projet de territoire, qui invite à considérer « *l'économie ou la croissance non pas comme des finalités premières et définitives mais comme des moyens au service de l'accomplissement de l'Homme en harmonie avec son environnement* »<sup>144</sup>.

### **2.2.2. Dans le Val de Drôme, pas d'inflexion dans la politique agricole malgré la montée en puissance de la thématique environnementale, autour de la rivière**

Dans le Val de Drôme, la thématique environnementale émerge aussi dès la construction du Plan d'Aménagement Rural, dans les années 1970. Le Val de Drôme voyant son agriculture s'intensifier et d'autres industries se développer (telles que l'exploitation des graviers de la rivière Drôme qui entraîne une forte dégradation du milieu naturel), on aurait pu s'attendre à ce que les enjeux de préservation des ressources soient plus prégnants que dans le Diois. En réalité, dans les années 1980, ce n'est pas la fonction de préservation des ressources qui est mise en avant, mais, comme

---

<sup>143</sup> C'était le cas dès 1997, lorsque ce projet a commencé à être débattu en commission agricole du Diois. La mise en dormance du CDAD au début des années 2000 a certainement ensuite contribué à en atténuer l'enjeu.

<sup>144</sup> Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes, Charte de territoire, 2005

dans le Diois, la fonction de production d'un cadre de vie agréable et capable d'attirer de nouvelles populations, et surtout, capable de donner à ce territoire en construction une image qui le distingue des autres territoires de la vallée du Rhône. L'environnement est affiché dès les années 1980 comme un enjeu très fort dans le bas de la vallée, et constitue notamment l'un des trois axes de la charte intercommunale du Val de Drôme publiée en 1987. Cependant dans cette charte, l'axe « Environnement » regroupe des actions d'aménagement urbain et de protection du patrimoine remarquable (avec par exemple la création de la réserve fluviale de la Gare des Ramières en 1987). Il s'agit donc d'une part, d'aménager un cadre de vie attractif et d'autre part, de sanctuariser certains espaces de nature. On constate que rien ne relie les axes « Développement » et « Environnement » de la charte, ce qui témoigne de la faible intégration des enjeux environnementaux aux autres dimensions du développement rural.

Ce n'est qu'à partir des années 1990 que l'on note une première inflexion vers une prise en compte forte de la thématique de la préservation des ressources, avec la mise en place d'un contrat de rivière. Celle-ci résulte d'un effet non-voulu du PIM : de manière paradoxale, le PIM, qui injecte d'importants crédits pour le développement de l'irrigation, conduit à l'élaboration d'un contrat de rivière en 1990. Sa signature, au terme de conflits houleux entre les différents usagers de la rivière que ce contrat avait pour objectif de résoudre, est une grande victoire pour l'intercommunalité du Val de Drôme, qui a joué un rôle moteur dans son élaboration. Cette réussite aura une forte influence sur l'évolution du référentiel des politiques portées par les intercommunalités de la vallée, mais seulement bien des années plus tard. Dans un premier temps, malgré l'institutionnalisation d'une « rivière-patrimoine » (Girard, 2012), le lien entre politique de l'eau et politique agricole n'est pas encore fait, l'intercommunalité continuant à cette période de soutenir le développement de l'irrigation, vue comme un moyen nécessaire pour aider les exploitations à s'adapter à un contexte de crise.

Au milieu des années 1990, la montée des enjeux environnementaux et de la thématique du développement durable se ressent fortement dans l'évolution des politiques de l'intercommunalité du Val de Drôme. En effet, à partir de 1994, la reprise en main de la qualité de la rivière commence à porter ses fruits. La qualité de l'eau et la qualité des paysages s'améliorent fortement, et attire des touristes et de nouveaux résidents de plus en plus nombreux. Ceux-ci sont particulièrement sensibles aux paysages de rivière, de coteaux et de champs de lavandes (Praly 2010). Comme en témoigne le fait que les supports de communication déployés par l'intercommunalité à l'époque mettent en avant ces images en réalité assez peu représentatives de son territoire, ces différents

éléments sont alors perçus comme une spécificité et des atouts locaux, répondant aux aspirations de la population et des touristes. L'intercommunalité du Val de Drôme choisit alors de se positionner sur le développement durable – positionnement relativement précurseur pour l'époque -, et de « *fonder [son] développement sur la qualité de l'environnement* »<sup>145</sup>. A l'instar du Diois, on peut noter durant les années 1990 un repositionnement de l'intercommunalité du Val de Drôme par rapport à sa ruralité. Alors qu'elle se définissait jusqu'alors comme un territoire suburbain et pensait son développement par rapport aux villes proches, elle commence à se définir comme un territoire rural (Girard, 2012) et à chercher à se différencier, par sa ruralité et la qualité de son environnement, des territoires voisins organisés autour des villes de Valence et Montélimar. Avec de plus en plus d'habitants qui veulent « vivre et travailler au pays », la même volonté d'indépendance que dans le Diois est exprimée par les élus – sauf qu'il s'agit ici de ne pas devenir la banlieue de Valence et Montélimar, alors que dans le Diois il s'agit plutôt de ne pas devenir la réserve de nature du Val de Drôme (voire au-delà).

Dans le Val de Drôme, l'agriculture biologique apparaît pour la première dans le programme LEADER (1992-1995)<sup>146</sup>, dans lequel elle est présentée comme une production de qualité pour des marchés de niche, à réserver aux zones peu productives. L'intercommunalité du Val de Drôme embrasse cette vision, comme en témoigne la politique agricole conduite durant les années 1990. Son positionnement sur le développement durable à partir de 1994 semble n'avoir aucune influence sur sa politique agricole. En effet, bien qu'elle affirme vouloir adopter « *une approche globale du développement agricole* » donnant une place centrale à « *la valorisation de l'environnement* » et s'inscrivant dans une « *logique de développement rural* »<sup>147</sup>, mettant en avant le rôle que joue l'agriculture dans l'aménagement de l'espace et la protection de l'environnement, l'intercommunalité du Val de Drôme continue de soutenir prioritairement l'arboriculture, la production d'ail et les élevages avicoles, sans questionner l'impact de ces systèmes agricoles sur leur environnement. Contrastant avec le Diois qui place à cette époque l'agriculture biologique au cœur de son projet agricole et lui donne une place importante dans son projet de territoire, l'intercommunalité du Val de Drôme ne réserve qu'une place mineure à l'agriculture biologique. Dans le volet agricole de son document d'objectifs pour la période 1994-1998, celle-ci ne représente que l'une des neuf fiches-actions (les productions citées précédemment ayant chacune

---

<sup>145</sup> Document d'objectifs 1994-1998, District d'Aménagement du Val de Drôme, 1994, p. 10

<sup>146</sup> Ce programme LEADER concerne uniquement le canton de Bourdeaux.

<sup>147</sup> Ibid., p. 19

une fiche dédiée). On note également que l'intercommunalité construit une approche basée sur le soutien aux « *entreprises ayant des perspectives importantes de débouchés* »<sup>148</sup> pour les produits biologiques, et non sur une approche intégrée, qui incluerait également les aspects de formation, d'expérimentation, de conseil et de production comme dans le Diois.

En 1997, la vallée de la Drôme est choisie comme site expérimental pour la mise en place du premier Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau en France. Ceci va conforter les élus du Val de Drôme quant à leur choix politique de faire d'un environnement de qualité la base du développement local, et va être utilisé par ces élus pour construire l'image du Val de Drôme autour d'une politique environnementale forte. Le Val de Drôme devient très visible grâce à sa politique de l'eau et, toujours en quête d'une vision du territoire autour de laquelle mobiliser les acteurs locaux et d'une identité à projeter vers l'extérieur, l'intercommunalité va alors chercher à se construire une image de champion du développement durable, ce qui va alors fortement influencer sa politique agricole.

### **2.2.3. Des acteurs du développement rural peu soutenus par la Chambre d'agriculture**

Comme nous venons de le voir, les intercommunalités renforcent au cours des années 1990 leur position d'acteurs du développement rural. Les acteurs parlent d'un passage dans les années 1990 « *d'une logique de guichet à une logique de projet* »<sup>149</sup>, alors qu'ils étaient déjà dans des approches intégrées, de projet, avec les contrats de pays conduits dans les années 1980. Ce sentiment de changement traduit en réalité le fait qu'ils ont désormais davantage de prise sur la définition des enjeux et des objectifs des programmes de politiques publiques.

Comme nous l'avons retracé précédemment, les intercommunalités apprennent durant les années 1990 à jongler avec différents types et niveaux de politiques publiques. S'est ainsi opéré un apprentissage du travail avec les autres acteurs institutionnels, mais également un apprentissage dans la gestion des rapports de force : à travers les différentes procédures, les élus ont en effet été confrontés aux visions parfois divergentes des autres collectivités publiques, comme nous l'avons

---

<sup>148</sup> Document d'objectifs 1994-1998, District d'Aménagement du Val de Drôme, 1994, p. 33

<sup>149</sup> Président de l'intercommunalité du Diois à l'époque, entretien réalisé en 2013

vu pour le Diois qui s'est battu pour faire reconnaître son périmètre comme territoire de projet par la Région Rhône-Alpes.

Le renforcement de leur rôle d'acteur du développement rural va par ailleurs susciter des réactions négatives de la part de la Chambre d'agriculture. Durant les années 1990, l'intercommunalité du Diois entretient de bonnes relations avec la Chambre d'agriculture, avec laquelle elle collabore dans le cadre du PIDA Bio. Elle accueille d'ailleurs dans ses locaux le conseiller de la Chambre en charge du PIDA Bio. A la fin des années 1990, voyant que le PIDA Bio se termine et n'ayant pas encore décidé d'internaliser le poste d'animation agricole, elle tente de négocier avec la Chambre d'agriculture la création, au sein de la Chambre, d'un poste de conseiller territorial, qu'elle financerait à 50%. La Chambre d'agriculture refuse. On peut supposer que cela traduit non seulement sa réticence à dédier un conseiller à un territoire particulier alors qu'elle a vocation à accompagner les agriculteurs de l'ensemble du département, mais également une réaction de résistance à la montée en puissance de l'intercommunalité du Diois, à la prise de plus en plus grande qu'elle a sur les politiques agricoles, et à l'orientation de ces politiques. Ainsi, les relations entre la Chambre et l'intercommunalité se dégradent à la suite de cette négociation, comme en témoigne le fait que la Chambre semble « freiner » l'instruction des dossiers CTE du Diois. On note ainsi qu'il se crée entre les deux organisations une certaine distance au début des années 2000 alors que les relations étaient bonnes jusqu'alors, et que ceci coïncide avec le positionnement du Diois en faveur de l'agriculture biologique (le conseiller Chambre qui intervenait dans le cadre du PIDA Bio était selon un enquêté « en conflit avec sa hiérarchie » – ce qui expliquerait qu'il ait à l'époque son bureau dans les locaux de l'intercommunalité).

De son côté, l'intercommunalité du Val de Drôme – dont certains élus, rappelons-le, se sont impliqués dans la création de l'intercommunalité car ils souhaitaient y conduire une politique différente de celle de la Chambre d'agriculture -, entretenait pourtant de bonnes relations avec cette dernière au début des années 1980, lorsqu'une liste « *FDSEA dissidente* »<sup>150</sup> la dirigeait. Mais en 1995, la « *FDSEA alignée* » reprend le pouvoir, et rompt ses relations avec l'intercommunalité. Le chargé de mission Agriculture du Val de Drôme constatait effectivement dans les années 2000 : « *on n'est pas un interlocuteur* »<sup>151</sup> de la profession agricole. Ainsi, alors que l'intercommunalité du Diois parvient à maintenir une dynamique multi-acteur grâce à sa commission agricole ouverte

---

<sup>150</sup> Ancien président de la Chambre d'agriculture, entretien réalisé en 2013

<sup>151</sup> Chargé de mission agriculture du Val de Drôme, propos cités par Cécile Praly (2010)

à la Chambre d'agriculture – qui continue de participer – et aux coopératives dioises, ce n'est pas le cas de l'intercommunalité du Val de Drôme. En effet, du fait que sa commission agricole n'est composée que d'élus municipaux, elle n'a que de relations avec les autres acteurs agricoles de son territoire. Ainsi dans les années 2000, les deux intercommunalités se retrouvent avec une forte volonté de conduire des politiques de développement rural et agricole, avec des moyens humains et financiers pour le faire, mais sans le soutien de la Chambre d'agriculture.

### **2.3. Un nouvel effet d'entraînement impulsé par le Val de Drôme... et la Région**

Au début des années 2000, l'intercommunalité du Val de Drôme est encore en recherche d'une identité forte pour son territoire qui va se cristalliser sur l'agriculture biologique. La réussite économique de la filière PPAM biologiques, qui se développe fortement dans le cœur de vallée à cette période et, on peut le supposer, le rayonnement que retire le Diois du développement de l'agriculture biologique sur son territoire, fait apparaître ces deux « filières » non plus seulement comme les ingrédients d'une revitalisation des zones de montagne mais comme un atout à valoriser. Les élus retrouvent en effet dans l'agriculture biologique des valeurs qui entrent en résonance avec leurs objectifs de développement rural : un potentiel de développement économique, une valeur ajoutée qui reste sur le territoire, une manière de repenser la relation agriculture-territoire, et de préserver l'environnement.

#### **2.3.1. Lancement d'une réflexion sur l'agriculture biologique à l'échelle de la vallée**

Le président de l'intercommunalité du Val de Drôme voit son intérêt à collaborer avec le Diois pour renforcer, au travers d'un programme à l'échelle de la vallée, une image d'un territoire s'appuyant sur l'agriculture biologique et sur les PPAM, toutes deux nées dans le Diois. De plus, l'expérience du SAGE Drôme l'a amené à construire un discours sur la vallée comme une « *vallée berceau* », dont la rivière est « *l'épine dorsale* »<sup>152</sup>. Du fait que l'agriculture biologique soit fortement identifiée sur le Diois et que la filière PPAM soit structurée autour de fortes

---

<sup>152</sup> Expressions récurrentes dans les discours des élus du Val de Drôme.



complémentarités entre haut et bas de la vallée, sa volonté de former un ensemble cohérent avec le Diois se renforce.

En 2002, le Val de Drôme mandate un bureau d'étude pour explorer cette idée que l'agriculture biologique peut être un moteur important de développement et contribuer à créer une image du territoire, et propose au Diois qu'elle soit réalisée à l'échelle de la vallée. Les résultats de l'étude mettent en avant les complémentarités entre les deux territoires : le Diois est « le berceau de la bio » et le Val de Drôme a des atouts et des outils pour produire, transformer et commercialiser les produits bio. Il en ressort également que la bio peut servir de vitrine et de référence à l'ensemble de l'agriculture de la vallée et que la vallée peut se positionner comme leader sur ce domaine. Les élus commencent alors à travailler ensemble sur un « projet bio », avec l'agriculture biologique comme fil rouge d'un projet de territoire.

En 2005, la vallée de la Drôme reçoit le Riverprize<sup>153</sup>, ce qui conforte les élus du Val de Drôme dans leur volonté de créer un territoire exemplaire au niveau environnemental. En 2006, le dispositif des Pôles d'excellence rurale vont permettre aux deux intercommunalités de franchir un premier pas dans la formalisation de leur projet de développement rural et de développement de l'agriculture biologique à l'échelle de la vallée. La vallée de la Drôme est labellisée Pôle d'excellence rurale Biovallée en 2006, label orienté sur le développement de filières industrielles. L'objectif affiché est de « marquer »<sup>154</sup> le territoire comme territoire pilote en matière de développement des bio-ressources en agriculture, de développement des énergies renouvelables, et de développement de l'écoconstruction. Trois ans plus tard, en 2009, il trouve son prolongement et surtout une impulsion beaucoup plus forte grâce à un nouveau dispositif proposé par la Région Rhône-Alpes, les Grands Projets Rhône-Alpes. Ce dispositif, très souple, permet aux intercommunalités de donner à leur projet Biovallée une dimension plus globale. Désormais, le projet Biovallée vise à faire de la vallée de la Drôme un territoire pilote en matière de développement durable.

### **2.3.2. Le rôle déterminant des politiques de décentralisation : le Conseil régional**

---

<sup>153</sup> Prix décerné par l'International River Foundation qui récompense les projets exemplaires en matière de gestion de l'eau.

<sup>154</sup> Présentation de la candidature Pôle d'excellence rurale Biovallée, 2006

A partir des années 1990, le Conseil régional Rhône-Alpes choisit de fonder sa politique de développement rural sur une approche territoriale. Il incite pour cela les intercommunalités à se regrouper pour atteindre une taille critique qui permette de déployer des programmes de manière cohérente :

*« Il y avait un programme territorial Diois, mais [le Conseil régional] voulait passer à un programme territorial vallée de la Drôme. [...] Parce qu'ils disaient : ça nous fait un tout petit pays, un tout petit contrat et sur de l'économie, sur du transport, sur de la formation... Ils avaient raison. Le pays Diois, 11 000 habitants, ça tient pas la route. Donc il y avait quand même une logique d'aménagement où on savait que c'était plutôt la vallée de la Drôme qu'il fallait considérer. » (Président de l'intercommunalité du Diois à l'époque<sup>155</sup>)*

L'idée de construire un projet de développement à l'échelle de la vallée de la Drôme a ainsi été insufflée par le Conseil régional. Durant les années 1990, les deux intercommunalités ont collaboré pour la première fois sur une procédure régionale nommée Contrat Global de Développement<sup>156</sup> (1997-2000), mais celle-ci ne parvient pas à impulser une dynamique à l'échelle de la vallée :

*« Pratiquement, on se partageait le contrat au prorata des habitants. 30 000 en bas, un peu plus de 10 000 en haut, et puis on disait : chacun prend au prorata des actions. Et ce que l'on veut faire dans le Diois n'est pas à discuter dans la basse vallée, ce qu'ils veulent faire n'était pas à discuter dans la haute vallée. » (Ibid.).*

Comme nous l'avons évoqué précédemment, bien que le Conseil régional pousse pour que les intercommunalités de la vallée de la Drôme construisent un projet commun, l'intercommunalité du Diois s'évertue au contraire durant les années 1990-2000 à renforcer la cohérence de son périmètre administratif en combinant à cette échelle une diversité de procédures. Ainsi, lorsque le Conseil régional lance une procédure de développement rural en 2005 (les Contrats de développement Rhône-Alpes - CDRA) puis, en complément, une procédure plus spécifique à l'agriculture en 2008 (les Projets Stratégiques Agricoles et de Développement Rural – PSADER),

---

<sup>155</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>156</sup> Celui-ci ayant été très peu structurant selon les protagonistes de l'époque (aucun ne l'a d'ailleurs évoquée spontanément), nous ne rentrerons pas dans les détails de ce programme. Les deux intercommunalités ont également participé conjointement auparavant à un programme LEADER (1992-1995), mais celui-ci ne concernait pour le Val de Drôme que le canton de Bourdeaux, et il n'a pas non plus permis d'instaurer une collaboration dans la mesure où les intercommunalités menaient des actions sur des thématiques différentes.

chacune des intercommunalités de la vallée porte ses propres contrats<sup>157</sup>. Dans ce contexte, il peut paraître étonnant que l'intercommunalité du Diois accueille favorablement la proposition de l'intercommunalité du Val de Drôme d'élaborer un projet commun de développement de l'agriculture biologique. Si les complémentarités concrètes que présente chacun des périmètres en la matière et l'intérêt de l'intercommunalité du Diois à étendre son rayonnement en participant à un projet ambitieux ont certainement pesé fortement dans la décision, il semble que l'injonction du Conseil régional ait également eu un certain poids :

*« De fil en aiguille, on s'est dit : tiens, ça peut-être ça, le projet – puisqu'on était à la recherche d'un projet qui unissait ce territoire, qui rentrait en résonance avec les demandes de la Région Rhône-Alpes. » (Ibid.)*

En incitant les intercommunalités de la vallée de la Drôme à monter un projet de développement à l'échelle de la vallée, puis en construisant le dispositif des Grands Projets Rhône-Alpes, le Conseil régional a ainsi joué un rôle déterminant dans la convergence de leurs trajectoires et, indirectement, dans la construction du projet Biovallée.

\*\*\*\*\*

Durant cette période (1991-2002), les politiques agricoles des intercommunalités de la vallée de la Drôme passent ainsi d'une déclinaison locale de la modernisation agricole à un positionnement fort sur l'agriculture biologique. L'objectif de développer l'agriculture biologique émerge tout d'abord dans la politique agricole de l'intercommunalité du Diois, au début des années 1990, sous l'impulsion d'une initiative portée par des coopératives dioises, puis est placé par l'intercommunalité du Val de Drôme au cœur d'un projet de développement à l'échelle de la vallée. Les politiques publiques au niveau européen, national, régional et départemental, la montée en puissance des enjeux environnementaux et plus largement du développement durable sur la scène internationale, ainsi que les évolutions démographiques à l'échelle locale, ont fortement influencé les trajectoires des deux intercommunalités.

---

<sup>157</sup> L'intercommunalité du Val de Drôme porte un PSADER conjointement avec la Communauté de Communes du Crestois et la Communauté de Communes du Pays de Saillans mais, comme nous l'avons indiqué au chapitre 1, nous simplifions le récit en ne mentionnant que l'intercommunalité du Val de Drôme.

### 3. Le projet Biovallée, point d'inflexion d'une trajectoire en rupture (2009-2014)

Le projet Biovallée est lancé en 2009, pour une durée de cinq ans. Il est financé dans le cadre de la politique régionale des Grands Projets Rhône-Alpes (GPRA), qui a pour objectif d'encourager la création de « *pôles de développement structurants et ambitieux [visant à] aménager et à équilibrer durablement le territoire [régional], sur la base de ses atouts et de son excellence, [à] générer des emplois et des activités socialement utiles, [à] s'inscrire dans la préservation et la valorisation de l'environnement [et à] mobiliser un large partenariat entre acteurs sociaux, économiques, universitaires [afin de] contribuer à la notoriété et au rayonnement international de la Région Rhône-Alpes.* »<sup>158</sup>. Cet instrument est innovant en matière d'aménagement et de développement du territoire régional, dans la mesure où il définit un objectif général (contribuer à ériger la région Rhône-Alpes en référence sur le développement durable) mais n'a pas d'architecture préconçue et n'impose ainsi ni thématique, ni mode d'action. A ce titre, il constitue pour les intercommunalités du Val de Drôme et du Diois, qui rêvent de faire de leur vallée le « *Fribourg rural* »<sup>159</sup>, l'opportunité d'élaborer une politique de développement rural à l'échelle de la vallée et à la hauteur de leurs ambitions. Biovallée est le premier projet non-urbain à obtenir le label de Grand Projet Rhône-Alpes<sup>160</sup>, en 2009.

#### 3.1. Biovallée : un projet en rupture

##### 3.1.1. La construction d'un « éco-territoire de référence »<sup>161</sup>

Le projet Biovallée est construit dans une approche globale du développement, autour d'une vision du territoire de la vallée de la Drôme. En effet, son objectif principal est de faire de la vallée de la Drôme « *un territoire de référence au niveau européen en matière de développement humain*

---

<sup>158</sup> <http://territoires.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique1221>

<sup>159</sup> Président du projet Biovallée, communication personnelle, 2012. Fribourg est une ville Allemande pionnière en matière d'écologie.

<sup>160</sup> Biovallée est le troisième projet à être labellisé, après les projets Rovaltain et Design dans la Cité lancés en 2007, portés respectivement par l'agglomération valentinoise et l'agglomération stéphanoise.

<sup>161</sup> Protocole Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée, 2009

*durable* »<sup>162</sup>. Il s'articule autour de trois axes thématiques : aménager un « *éco-territoire de référence* », impulser un développement économique basé sur le développement des « *éco-activités* », ainsi que de la protection et de la valorisation des « *bio-ressources* », et faire de Biovallée un « *territoire-école* »<sup>163</sup> accueillant des activités de recherche et de formation.

Les trois axes du projet Biovallée et quelques-uns de leurs objectifs phares :

1) « *L'aménagement d'un éco-territoire* »

Plus aucun hectare arable artificialisé après 2015

-50% d'intrants chimiques agricoles d'ici 2015

Utilisation des éco-matériaux dans tous les programmes publics

Consommation d'énergie de la Biovallée couverte par sa production d'énergies renouvelables en 2020

100% des déchets organiques compostés en 2014

2) « *La valorisation des bio-ressources et le développement des éco-activités* »

50% d'agriculteurs biologiques en 2015

Restauration collective publique alimentée à 80% par des produits locaux ou bio en 2015

Tous les professionnels du bâtiment compétents en écoconstruction d'ici 2020

10 éco-sites d'activité en 2015

3) « *La construction d'un éco-territoire école* »

1 colloque d'envergure chaque année

20 partenariats avec grandes écoles et universités en 2020

Implantation de 5 formations spécifiques aux secteurs d'excellence de Biovallée en 2015

x emplois et y visiteurs dans les centres d'éducation au développement durable de Biovallée

Comme l'indique l'encadré ci-dessus, l'énergie et l'agriculture sont deux des principaux secteurs autour desquels s'articule la vision du développement durable que les intercommunalités ont

---

<sup>162</sup> Ibid., p. 4

<sup>163</sup> Ibid., p. 10

construite pour leur territoire. En comparaison avec les objectifs définis dans les politiques nationales, les objectifs opérationnels du projet Biovallée sont extrêmement ambitieux<sup>164</sup> :

	Biovallée (2009)	Grenelle (2007)
Energies renouvelables	100% en 2020	23% en 2020
Agriculture Biologique	50% en 2015	6% en 2012, 20% en 2020
Produits bio/locaux en restauration collective	80%	20%

Figure 2.11 - Des objectifs Biovallée très ambitieux au regard des objectifs nationaux.

Ainsi, les visées de Biovallée s’inscrivent en rupture avec le modèle de développement porté par les politiques publiques au niveau national. Ces visées sont à la fois précises, car elles sont assorties d’objectifs quantifiés, et volontairement très ouvertes quant à la manière d’atteindre ces objectifs. Elles dessinent les contours d’un projet qui, au moment de son lancement, est certes très ambitieux et composé d’une large palette d’actions, qui mais reste à préciser.

### **3.1.2. Des moyens à la hauteur de l’ambition du projet**

Grâce à sa labellisation comme Grand Projet Rhône-Alpes, le projet Biovallée bénéficie d’une enveloppe de 10 millions d’euros. Ce montant s’ajoute aux enveloppes des Contrats de développement Rhône-Alpes dont bénéficie déjà chacune des intercommunalités de la vallée<sup>165</sup>. Il ne se substitue donc pas aux autres procédures régionales de développement rural mais vise bien à impulser un élan supplémentaire, en finançant spécifiquement des actions innovantes.

Outre le montant élevé des crédits régionaux, le GPRA permet un effet d’entraînement, drainant sur le territoire, par le jeu des complémentarités des financements départementaux, nationaux et européens (co-financement), près de 30 millions d’euros supplémentaires.

---

<sup>164</sup> Même si les points de départ ne sont pas les mêmes. En 2009, l’agriculture biologique représente dans la vallée de la Drôme 17% des surfaces et 20% des producteurs, tandis qu’elle représentait 2% des surfaces et des agriculteurs français en 2007.

<sup>165</sup> Les Contrats de développement Rhône-Alpes, signés en 2005 par le Val de Drôme et par le Diois pour six ans prennent fin en 2010. La région lance alors une seconde mouture de Contrats de développement pour la période 2012-2018, et les intercommunalités s’engagent à nouveau chacune de son côté auprès de la Région pour un nouveau contrat.

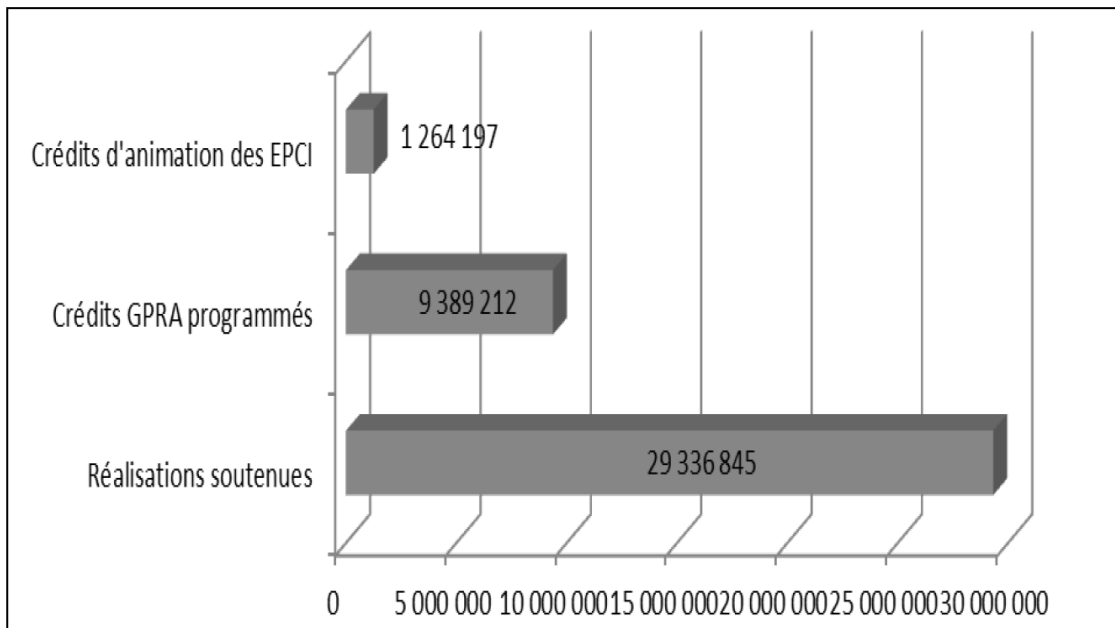


Figure 2.12 - L'effet levier du GPR Biovallée (source : évaluation quantitative du GPR, Biovallée, 2014). Les montants indiqués sont en euros.

Grâce à cet effet levier, le projet Biovallée permet de pratiquement tripler les financements dédiés au développement rural dans la vallée de la Drôme<sup>166</sup>.

Compte-tenu de la structure du projet, la part de financement bénéficiant à l'agriculture n'est pas mesurable. En effet, comme le montre l'encadré p. 134, chaque axe contient des objectifs relevant du secteur agricole. Par exemple, l'axe « Aménager un éco-territoire de référence » prévoit la construction d'éco-parcs d'activités industrielles mais aussi agricoles et l'organisation de la préservation des terres arables, l'axe « Valoriser les bio-ressources » vise à structurer les filières agricoles, et l'axe « Construire un territoire-école » prévoit de financer des actions de formation, de recherche et d'expérimentation sur l'agriculture.

De plus, le projet Biovallée est construit, pour ce qui concerne l'agriculture, en articulation avec une autre procédure régionale territorialisée, spécifique au développement agricole : les PSADER<sup>167</sup>. Comme nous l'avons évoqué précédemment, en amont de la signature du projet

<sup>166</sup> Le volet agricole de Biovallée entre également en synergie avec d'autres procédures régionales non prises en compte dans les chiffres présentés ci-dessus. Par exemple pour le secteur agricole, six entreprises de la vallée ont reçu des financements de l'appel à projet régional « Filières bio » de 2011 (sur sept projets retenus au total).

<sup>167</sup> Projets Stratégiques de Développement Agricole et de Développement Rural

Biovallée, les intercommunalités du Val de Drôme et du Diois ont chacune signé un PSADER avec la Région pour la période 2008-2012. Lors de la négociation du projet Biovallée, les collectivités ont déterminé que les PSADER prendraient en charge la majeure partie des actions agricoles du projet Biovallée (toutes les actions sauf les actions de recherche et expérimentation ou les projets d'investissements très élevés, et l'organisation de colloques notamment). Plusieurs actions programmées dans le projet Biovallée nécessitant des études préalables devant être réalisées durant les deux premières années du projet, elles ont convenu que les montants des PSADER seraient ajustés à l'occasion de leur renouvellement en 2012. Effectivement en 2012, la Région double ces enveloppes.

	Budget total	Budget annuel
PSADER 2008-2012	463 000 €	93 000 €/an
PSADER 2012-2018	1 484 000 €	212 000 €/an

Figure 2.13 - Un budget agricole doublé afin d'atteindre les objectifs de Biovallée. Les montants indiqués sont la somme des PSADER du Diois et du Val de Drôme pour chaque période.

Ainsi, le budget agricole des intercommunalités est doublé. Celles-ci sont donc parvenues à la fois à définir une politique agricole très ambitieuse pour leur territoire et à trouver les moyens financiers de la mettre en œuvre. En d'autres termes, avec le projet Biovallée, les intercommunalités s'imposent comme des acteurs majeurs du système agri-alimentaire territorial.

### **3.1.3. Une démarche qui se veut ascendante**

Dans le secteur agricole, le projet Biovallée vise à atteindre 50% des surfaces et des agriculteurs en agriculture biologique d'ici 2015, ainsi que 80% de produits biologiques et/ou locaux dans la restauration collective publique et une réduction de 50% de l'utilisation des intrants chimiques.

La logique du projet Biovallée est de stimuler la demande locale pour les produits biologiques, en modifiant les stratégies d'approvisionnement des opérateurs locaux tant publics (cantines) que privés (entreprises de transformation agro-alimentaires, restaurants privés, coopératives...). Elle consiste par ailleurs à soutenir l'installation de jeunes agriculteurs en agriculture biologique à travers la mise en place d'une « pépinière d'installation agricole », et à favoriser les changements de pratiques des agriculteurs en soutenant l'acquisition de matériel de culture alternatif, y compris pour les agriculteurs conventionnels. Elle combine également d'autres actions, telles que la



création d'une plateforme de distribution de produits biologiques et/ou locaux, la formation du personnel de cantine, ou encore l'expérimentation de pratiques innovantes. Elle prévoit ainsi d'embarquer une grande diversité d'acteurs dans une dynamique de développement de l'agriculture biologique, et plus largement, d'écologisation de l'agriculture.

Le projet Biovallée vise à soutenir et à démultiplier les initiatives innovantes émanant des acteurs du territoire. Ces initiatives sont répertoriées dans une base de données, appelée observatoire de la Biovallée, sous-titré « *Ils font la Biovallée* ». Ainsi, le projet Biovallée s'inscrit dans une démarche ascendante. Les initiatives agricoles que le projet Biovallée met en avant dans sa communication sont très innovantes. C'est le cas par exemple de la pépinière d'installation agricole et fermière portée par les Compagnons de la Terre, qui propose aux candidats à l'installation en agriculture biologique de tester leur projet agricole pendant deux ans, leur fournissant les terres agricoles, les outils, l'accompagnement, mais également l'occasion de se constituer un réseau devant leur permettre ensuite d'accéder plus facilement au foncier. C'est aussi le cas de la plateforme associative Agricourt, plateforme de distribution de produits biologiques et/ou locaux qui approvisionne des cantines, des groupes d'habitants et des restaurateurs privés. L'association qui gère cette plateforme réunit consommateurs et producteurs, qui définissent ensemble le prix des produits. Le caractère innovant de ces initiatives leur a d'ailleurs valu d'obtenir des récompenses : la pépinière d'installation est primée par la Fondation de France en 2013, tandis qu'Agricourt reçoit le Trophée de l'initiative en économie sociale en 2014.

Les intercommunalités ont par ailleurs créé une marque Biovallée®, afin d'encourager les acteurs locaux à contribuer aux objectifs de Biovallée. Afin de déterminer comment serait utilisée la marque Biovallée, de gérer son attribution et de mettre en réseau ses utilisateurs, les intercommunalités ont créé en 2012 une association Biovallée, regroupant non seulement des représentants de collectivités territoriales (les intercommunalités qui sont membres de droit, et les communes), mais également des représentants des entreprises et des associations. Ensemble, ces différents acteurs ont élaboré une charte d'engagement, sorte de « liste à la Prévert » de toutes les mesures pouvant contribuer aux objectifs de Biovallée. Cette charte comporte quatre axes : économie, environnement, social, gouvernance. Chaque axe comporte une large palette de mesures : s'équiper d'ampoules basse consommation, pratiquer le recyclage, isoler les bâtiments, favoriser les transports doux, acheter ses fournitures à moins de 200 km, adopter une gouvernance plus démocratique et participative, proposer de bonnes conditions de travail... Des mesures non-prévues peuvent également être proposées par les adhérents. Le processus d'adhésion passe par la

signature de la charte, par l'évaluation du fonctionnement de la structure candidate au regard des différentes mesures énoncées dans la charte, et par son engagement à atteindre 30 points dans les trois ans (puis 45 points les trois années suivantes, puis 60 points). Il s'agit non pas de correspondre à des critères mais simplement de s'engager dans une démarche de progrès. La logique de l'association – et de la marque – est donc inclusive. Son objectif est non seulement d'encourager les acteurs locaux à contribuer chacun aux objectifs de Biovallée, mais également à favoriser leur mise en réseau, les échanges d'information et de savoir-faire et le travail collaboratif. Un projet actuellement porté par l'association est ainsi un projet d'écologie industrielle, dans lequel les déchets des uns deviennent les matières premières des autres, qui vise à créer des synergies entre les adhérents, à les accompagner pour qu'ils puissent mutualiser leurs moyens ou leurs ressources.

L'observatoire et la marque sont ainsi pensés comme des outils de coopération mis à la disposition des acteurs locaux. En effet, dans le discours des élus, le projet Biovallée vise à accompagner une dynamique impulsée par les acteurs du territoire, en créant des synergies entre les différentes initiatives qui coexistent localement. Cependant, l'observatoire est aussi un élément central dans la stratégie du projet Biovallée pour une autre raison. En effet, il s'agit de valoriser les initiatives locales et de leur donner une visibilité à l'extérieur du territoire – quitte à s'en approprier le mérite parfois de manière abusive<sup>168</sup> - afin d'acquérir de l'extérieur une légitimité pour asseoir le projet Biovallée. L'observatoire est en effet pensé non seulement comme un outil pour mettre en lumière les compétences locales qui peuvent être utiles aux acteurs du territoire, mais également comme un « *outil pour construire le territoire-école* » répertoriant les initiatives qui pourraient intéresser des organismes de formation, d'enseignement et de recherche, et comme un « *outil pour les journalistes* »<sup>169</sup> qui voudraient réaliser un reportage sur « la Biovallée ».

---

<sup>168</sup> Par exemple, dans certains outils de communication et documents de projet, la pépinière d'installation agricole est parfois présentée par les élus sans que ne soit mentionnée l'association porteuse de cette initiative, ce qui déplaît d'ailleurs à certains de ses membres (notamment l'un de ses membres fondateurs, enquêté par Julia Tual en 2011).

<sup>169</sup> Comité de pilotage du projet d'observatoire du 08/03/2012

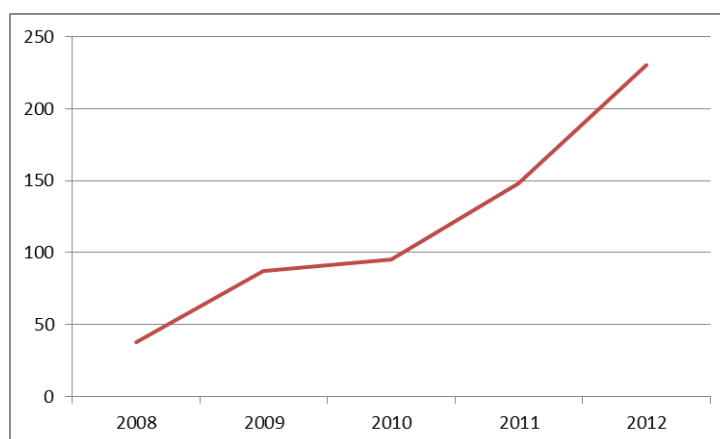


Figure 2.14 – Nombre d'articles sur Biovallée dans la presse nationale et régionale

En d'autres termes, en mettant en valeur certaines initiatives et en les rendant visibles à l'extérieur du territoire, l'observatoire vise à leur donner un statut d'exemplarité et ainsi à favoriser, localement, la construction d'une conception partagée du développement souhaitable pour le territoire.

### 3.2. Un projet moteur d'une nouvelle dynamique ?

Pour savoir si le projet Biovallée permet effectivement la construction d'une conception du développement souhaitable pour le territoire, partagée entre les acteurs locaux, nous allons analyser si celui-ci a permis d'impulser une dynamique à l'échelle de la vallée et si les acteurs locaux se sont approprié la vision proposée par les élus.

#### 3.2.1. Au niveau institutionnel, une dynamique qui reste inféodée à l'échelle intercommunale

Comme nous l'avons vu précédemment, le projet Biovallée est financé au travers de deux procédures régionales : le Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée et les deux PSADER du Val de Drôme et du Diois. Le GPRA subventionne les actions qui contribuent à construire un territoire-école, telles que l'organisation de colloques ou la réalisation de stages universitaires, et les PSADER prennent en charge toutes les autres actions, relevant principalement de l'accompagnement des producteurs et du développement des filières (propositions devant émaner des acteurs locaux et être soutenues dans le cadre de ce dispositif de subvention). Pour ces actions, les demandes de subventions sont examinées trois fois :

- D'abord, elles sont évaluées par un Comité Technique Bio, composé de techniciens (des chargés de mission Agriculture des deux intercommunalités, de la chargée de mission Agriculture biologique Biovallée, ainsi que des techniciens de la Chambre d'agriculture, d'Agribiodrôme et des centres de formation) ;
- Puis, selon où le projet est situé, elles passent par la commission PSADER du Diois ou du Val de Drôme, qui émettent un avis consultatif. Ces commissions rassemblent l'intercommunalité concernée ainsi que l'ensemble de ses partenaires techniques et institutionnels ;
- Enfin, sur la base de cet avis, les demandes de subventions sont évaluées par la commission agricole de Biovallée, qui regroupe les élus en charge de l'agriculture de chaque intercommunalité et procède à la validation des dossiers<sup>170</sup>.

L'instruction des dossiers suit ainsi trois étapes de validation :

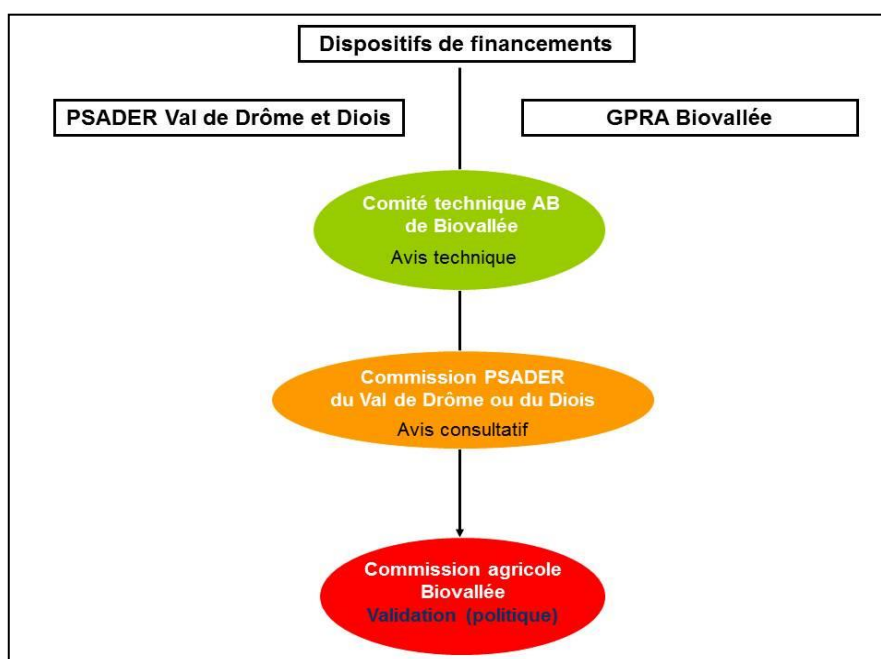


Figure 2.15 - Procédure d'instruction des dossiers agricoles dans le cadre du projet Biovallée

La procédure d'instruction des dossiers montre que ceux-ci sont gérés en concertation avec les acteurs locaux, dans la mesure où la prise de décision (la validation politique) prend en compte les

<sup>170</sup> Les chargés de mission Agriculture du Val de Drôme et du Diois ainsi que la chargée de mission Agriculture biologique de Biovallée participent à cette réunion, mais ne prennent pas part à la décision.

avis du Comité technique AB de Biovallée et des commissions PSADER du Val de Drôme et du Diois. Cependant dans la pratique, dans la mesure où les acteurs locaux sont présents au niveau des étapes intermédiaires mais pas dans le processus de validation politique, la gouvernance du projet est de fait partagée uniquement entre élus du Val de Drôme et du Diois. Il convient de souligner que cela n'a pas pour autant permis de progresser vers un projet territorial commun : en effet, en 2012, le conseil communautaire du Diois décide de ne pas prolonger sa collaboration avec l'intercommunalité du Diois à l'issue du projet Biovallée, dans le cadre d'un programme intégré de développement rural.

Malgré l'absence d'opposition politique entre les deux intercommunalités (les présidents de deux intercommunalités étant tous deux affiliés au Parti Socialiste), leurs visions du rôle des intercommunalités en matière de développement agricole divergent fortement. En 2008, alors que le projet Biovallée était déjà dans les tuyaux, les élections municipales ont entraîné un changement de majorité au sein de l'intercommunalité du Diois. L'équipe sortante qui, comme nous l'avons vu précédemment, a été très moteur dans le développement des compétences et des moyens de l'intercommunalité, est alors remplacée par une nouvelle équipe, qui plaide pour une diminution des dépenses et pour une intercommunalité qui ne soit pas « *un organe supra-communal* » et ne fasse « *que ce que les communes lui ont délégué ou lui ont demandé de faire, parce qu'elles ne pouvaient pas le faire seules ou parce qu'elles voulaient le faire ensemble* »<sup>171</sup>. Selon ces élus, en matière d'agriculture, l'intercommunalité doit jouer un rôle d'animation territoriale, en appui aux structures agricoles qui ont en charge de définir et de mettre en œuvre la politique agricole. A l'inverse, les élus du Val de Drôme considèrent que le développement agricole fait partie des compétences de l'intercommunalité, et que celle-ci doit jouer un rôle plus actif dans ce secteur. Ces divergences de vision expliquent ainsi pourquoi, malgré une gouvernance partagée entre élus du Diois et du Val de Drôme, les intercommunalités peinent à définir une politique commune et à construire un projet agricole à l'échelle de la vallée inscrit dans le long terme.

Alors que dans la commission agricole Biovallée seuls les élus des intercommunalités sont représentés, il y a une forte participation des acteurs locaux (organismes de développement et de formation agricoles, syndicats agricoles, société civile) au sein des commissions PSADER<sup>172</sup> de

---

<sup>171</sup> Vice-président en charge de l'Agriculture à la Communauté des Communes du Diois, entretien réalisé en 2013.

<sup>172</sup> L'inclusion d'acteurs agricoles et de la société civile dans les commissions de pilotage des PSADER est une injonction de la Région. Dans le Diois, la commission PSADER est couplée avec la commission agricole du Diois et rassemble donc une plus grande diversité d'acteurs (coopératives, association de développement du pastoralisme...).

chaque intercommunalité. La concertation s'effectue donc entre acteurs à cette échelle intercommunale, mais pas à l'échelle de Biovallée dans son ensemble.

Le fait que le volet agricole soit pris en charge par deux PSADER différents n'a pas non plus favorisé la construction d'un projet commun. En effet, chaque commission gère son propre budget, qui est déterminé au prorata du nombre d'habitants. Lorsqu'une action concerne l'ensemble de la vallée, les deux commissions doivent se coordonner et s'entendre sur la participation de chacune. Compte-tenu d'une population trois fois plus nombreuse en aval qu'en amont, les deux intercommunalités ne peuvent pas avoir les mêmes ambitions, ce qui crée un rapport de force. En effet, certaines actions ont été réalisées malgré un avis défavorable de la commission PSADER du Diois. C'est par exemple le cas d'un forum agro-alimentaire organisé en 2013 - donc par la seule intercommunalité du Val de Drôme -, qui avait pour objectif de mettre en lien les entreprises de transformation ou de commercialisation de produits agricoles avec des producteurs locaux, et auquel l'intercommunalité du Diois ne souhaitait pas participer, considérant que ce rôle ne lui incombait pas.

Cette différence de budget impacte également les moyens humains que les intercommunalités peuvent consacrer au projet Biovallée. Dans le Diois, 0,5 ETP sont consacrés à l'animation agricole dans son ensemble (pas seulement au volet agricole de Biovallée), alors que dans le Val de Drôme, 1,1 ETP sont consacrés à l'agriculture, plus 0,7 ETP consacrés exclusivement à l'animation Agriculture biologique de Biovallée.

Comme l'expriment les chargés de missions concernés et comme j'ai pu le constater au cours de mes observations, les faibles moyens humains dans le Diois empêchent une bonne coordination et la construction d'habitudes de travail partagées, à l'échelle de la vallée. Ceci est également dû au fait que la chargée de mission Agriculture biologique de Biovallée partage son bureau avec le chargé de mission Agriculture de la Communauté de Communes du Val de Drôme, et ne « monte » travailler dans les locaux de la Communauté des Communes du Diois qu'une demi-journée par mois.

---

Dans le Val de Drôme, la commission agricole de l'intercommunalité est une instance distincte, qui n'est composée que d'élus.

Ainsi, le projet Biovallée ne semble pas avoir permis d'impulser une dynamique institutionnelle transversale aux deux intercommunalités, à l'échelle de la vallée. Voyons maintenant ce qu'il en est avec les autres acteurs du territoire.

### **3.2.2. Une démarche en réalité plutôt descendante**

Initialement, au lancement du projet Biovallée, l'objectif était de développer la production, la transformation et la distribution de produits biologiques dans toutes les filières agricoles présentes sur le territoire : céréales, plantes aromatiques, œufs, fruits, maraîchage, fromages de chèvre... Cependant, aucun acteur économique n'a été consulté en amont du projet, ni aucun acteur du développement agricole. Les acteurs du développement agricole n'ont été impliqués qu'a posteriori, pour constituer le Comité technique Bio de Biovallée. Ainsi, bien que selon les techniciens de Biovallée le souhait était que le projet soit « *hyper collaboratif, co-construit* »<sup>173</sup>, les acteurs locaux n'ont pas été associés à l'élaboration du projet Biovallée, et ne sont pas non plus associés aux réflexions sur les orientations politiques du projet qui sont débattues en commission agricole Biovallée. Dans la pratique, pour ce qui concerne le volet agricole, le projet Biovallée est donc plutôt inscrit dans une démarche descendante et son appropriation par les acteurs locaux est relativement faible (en témoigne notamment le fait que le Comité Technique Bio cesse de fonctionner dès 2010). Cependant, comme nous l'avons vu précédemment au sujet du Diois, la forte participation des acteurs locaux dans la commission agricole du Diois résulte d'un long processus historique de construction de partenariat (initié dans les années 1970, puis relancé dans les années 1990 à l'initiative des coopératives dioises). A l'échelle de l'ensemble de la vallée, ces dynamiques d'interactions relativement récentes mettront probablement du temps à se renforcer.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'intercommunalité du Val de Drôme n'a, au moment de l'élaboration du projet Biovallée, dans les années 2000, que de faibles interactions avec les opérateurs économiques de son territoire et avec les organismes de développement agricole, et travaille en s'appuyant sur des études réalisées par des consultants extérieurs plutôt que sur des processus de concertation. On peut dès lors supposer que, ayant été motrice dans la construction du projet, elle a contribué à façonner cette construction de projet relativement descendante.

---

<sup>173</sup> Chargée de mission agriculture biologique de Biovallée, entretien réalisé en 2013

Concernant le projet Biovallée dans son ensemble (pas uniquement son volet agricole), quelques tentatives d'approches participatives ont pourtant été conduites à son lancement. Au départ, le projet Biovallée était d'ailleurs présenté comme un projet participatif. Un forum a ainsi été organisé en 2009, invitant habitants et acteurs locaux à venir « *construire la Biovallée* »<sup>174</sup>. Durant deux jours, deux cents à trois cents personnes se sont réunies en ateliers pour « *élaborer les hypothèses de développement de la Biovallée* »<sup>175</sup>. Cette forte participation témoigne de fortes attentes de la part des habitants et des acteurs locaux pour participer au projet. Cependant, le processus était plus consultatif que participatif, et par exemple, aucun retour sur les arbitrages qui seraient ensuite réalisés n'avait été prévu par les élus. L'objectif était en réalité de valider les objectifs de Biovallée, sans que cela ne soit alors annoncé clairement aux participants du forum. Ceci a fait émergé des ressentiments chez certains d'entre eux et a généré des critiques sur le manque de transparence du projet, ainsi que des regrets du fait que les bonnes idées qui y avaient été construites collectivement n'aient pas été ensuite reprises. Certains participants ont ainsi gardé en tête l'idée que Biovallée est « *un projet d'élus et de techniciens [qui jamais ne réunissent] dans une même salle tous les acteurs de la filière, par exemple* »<sup>176</sup>, un projet qui soutient financièrement certaines initiatives mais qui n'associe pas les acteurs locaux à « *l'élaboration plus globale de Biovallée* »<sup>177</sup>. Comme nous venons de la voir, ceci est en partie vrai. D'un autre côté, comme nous le verrons plus loin, le projet a permis la mise en place d'outils dont les acteurs peuvent se saisir.

Ainsi, le projet Biovallée ne semble pas avoir permis de consolider une dynamique multi-acteur à l'échelle de la vallée. Ceci est également dû au fait qu'il génère des controverses - que nous étudierons au chapitre 6.

### **3.2.3. Et pourtant, une Biovallée qui fait sens pour certains acteurs locaux**

Malgré ces difficultés à insuffler une dynamique, à l'échelle de la vallée, autour de sa conception du développement agricole et du développement rural, la notion de « Biovallée » fait sens pour de

---

<sup>174</sup> Ancien directeur de l'Espace Social et Culturel de Die et du Diois, entretien réalisé en 2013

<sup>175</sup> Ancien directeur de l'Espace Social et Culturel de Die et du Diois, entretien réalisé en 2013

<sup>176</sup> Directeur de la coopérative céréalière Terres Dioises, entretien réalisé en 2013

<sup>177</sup> Ancien directeur de l'Espace Social et Culturel de Die et du Diois, entretien réalisé en 2013



nombreux acteurs du territoire, tels que ceux impliqués dans le projet Territoire à Energie Positive, ou encore dans l'association Biovallée.

A l'origine, celle-ci est essentiellement portée par les intercommunalités : à sa création, le conseil d'administration de quinze personnes compte onze élus et techniciens d'intercommunalité. Néanmoins, l'intention est d'ouvrir la gouvernance aux autres collèges (entreprises et associations) et, après deux ans d'existence les ratios commencent effectivement à s'équilibrer. Au-delà du pilotage de l'association, on observe une bonne appropriation de cet outil par les acteurs locaux. Celle-ci compte, en 2014, 70 adhérents dont seulement 14 collectivités. L'adhésion impliquant la signature de la charte et un engagement concret à contribuer aux objectifs de Biovallée, on peut considérer que ceci témoigne d'une bonne appropriation non seulement de l'outil que constitue la marque, mais également de la vision portée par le projet Biovallée. L'Assemblée générale de 2014 rassembla par exemple une cinquantaine de participants, fortement motivés comme en témoigne leur participation à un long travail en atelier pour construire collectivement les pistes de développement de l'association. Ces fortes participation et implication montrent qu'avec le projet Biovallée, les intercommunalités sont parvenues à intéresser un grand nombre d'acteurs du territoire, qui partagent la vision du territoire promue par Biovallée.

En prévision de la fin du GPRA, l'association est devenue le porteur des actions qui sont censées continuer à structurer « la Biovallée » : la communication, le projet d'écologie industrielle, et l'observatoire de la Biovallée. Pour le moment, les subventions publiques obtenues pour les projets d'écologie industrielle et d'observatoire ont permis le recrutement d'une petite équipe salariée (3 personnes en 2014). A terme, les cotisations et d'autres projets à développer devraient assurer la pérennité de l'association et de son activité d'animation.

Dans cette association, on retrouve une grande diversité d'acteurs, de tous les secteurs confondus, et provenant autant du haut que du bas de la vallée. Dans le domaine agricole, y cohabitent à la fois des acteurs traditionnels et des acteurs très alternatifs : à la fois notamment le syndicat caprin de la Drôme, la coopérative Jaillance, des lycées agricoles, des entreprises de transformation, le centre agroécologique des Amanins, ou encore l'Ecole de la Nature et des Savoirs qui porte un projet de permaculture. Cette association est ainsi un lieu dans lequel les acteurs du territoire viennent participer de manière volontaire à la construction de la Biovallée, où ils se l'approprient, et où peuvent être organisées des complémentarités entre les acteurs traditionnels et les acteurs alternatifs, et entre les acteurs du haut et les acteurs du bas de la vallée. Elle semble donc constituer

une structure fédératrice, au sein de laquelle les acteurs locaux peuvent construire des projets collectifs et ainsi dépasser leurs controverses (au moins sur ces actions entreprises en commun).

Entre 2009 et 2014, le nombre d'agriculteurs biologiques de la vallée passe de 15% à 30%, et les surfaces cultivées en bio de 18% à 27%. Bien que les objectifs agricoles du projet Biovallée ne soient pas atteints<sup>178</sup>, ces chiffres témoignent d'un fort développement de l'agriculture biologique. Nous analyserons plus avant le rôle du projet dans la dynamique d'évolution sociotechnique de la vallée dans la seconde partie de cette thèse.

## Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons analysé l'évolution des politiques publiques locales en matière d'agriculture et de développement rural, afin de comprendre pourquoi et comment les intercommunalités de la vallée se sont associées pour porter un projet aussi ambitieux que le projet Biovallée.

Nous avons montré que ces politiques, depuis les années 1970, ont été fortement influencées par l'évolution du contexte politique, culturel et institutionnel à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. Nous avons également montré que l'initiative de soutenir le développement de l'agriculture biologique émane en premier lieu d'acteurs agricoles du Diois. L'intercommunalité du Diois a ensuite accompagné cette dynamique portée par des acteurs locaux. Elle a ainsi joué un rôle déterminant dans le développement de l'agriculture biologique, dans la mesure où elle a permis le déploiement de multiples dispositifs de politiques publiques pour structurer et soutenir ce développement. En retour, cette dynamique a fortement contribué à l'évolution de ses conceptions du développement agricole et plus largement du développement rural, à l'évolution de son organisation interne et de son positionnement par rapport aux autres acteurs du système

---

<sup>178</sup> Les objectifs étaient initialement fixés pour 2015, échéance ensuite supprimée. Lorsque j'ai commencé ma thèse, ils étaient ainsi affichés sur le site internet de Biovallée. Au cours de l'année 2013, l'échéance de 2015 a été supprimée. Les élus, se rendant compte que les objectifs ne seraient pas atteints, ont certainement fait procéder à cette modification. On remarque que les objectifs n'ont pas été remis en cause pour autant.

agri-alimentaire. L'agriculture biologique est ainsi devenue un élément structurant de sa politique agricole, mais également de développement local, lui permettant de cheminer vers la définition de projets de développement endogènes, basés sur la valorisation des ressources locales mais également élaborés sur la base d'enjeux, de problèmes et de solutions définis par les acteurs locaux.

L'intercommunalité du Val de Drôme s'est quant à elle positionnée sur l'agriculture biologique pour des raisons et selon un enchaînement en quelque sorte inversé par rapport à l'intercommunalité du Diois. En effet, elle a cheminé plus tôt vers une démarche endogène, et ne s'est positionnée qu'ensuite sur le développement de l'agriculture biologique, afin de forger une identité pour son territoire.

Dans les années 2000, l'agriculture biologique devient ainsi le point de convergence de deux trajectoires institutionnelles. C'est finalement leur quête d'autonomie dans la définition des objectifs pour leur territoire qui amène progressivement les intercommunalités à se positionner en rupture avec le modèle de développement agricole forgé par le processus de modernisation agricole. Cette évolution s'opère sans volonté de s'inscrire en rupture, mais plutôt parce que l'agriculture biologique agrège les différents enjeux construits au fil du temps par les intercommunalités.

## Chapitre 3 – Comment une organisation agricole « traditionnelle » devient porteuse d'un modèle agricole alternatif

---

La coopérative céréalière du Diois est une très petite coopérative dans le paysage agricole français, regroupant environ 550 producteurs dont 120 vraiment actifs, employant six personnes et générant environ 2,5 millions de chiffre d'affaires. C'est cependant un acteur agricole important dans le territoire, dans la mesure où elle collecte les céréales de plus de 90% des surfaces en grandes cultures (soit environ 3500 tonnes), et compte parmi ses adhérents les deux tiers des exploitations professionnelles du Diois<sup>179</sup>.

Sa zone de collecte recouvre l'ensemble de la zone de production de céréales du Diois et inclut quelques communes plus en aval :

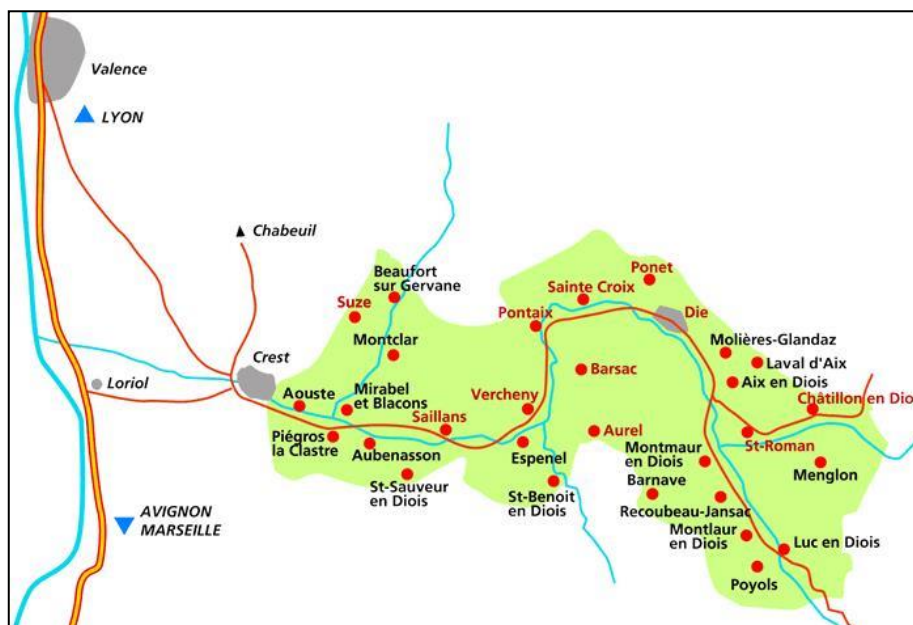


Figure 3.1 - Zone de collecte de la coopérative céréalière du Diois (source : Mucke, 2010)

---

<sup>179</sup> « L'agriculture dans le Diois », Communauté des communes du Diois, G. Schmidt et P. Méjean, 2002.

Cette coopérative est très ancienne, comme en témoignent les archives datant des années 1880 qu'elle abrite encore dans ses locaux, et constitue à ce titre et par son statut un acteur « traditionnel » du système agri-alimentaire local. En 2009, celle-ci a défini l'objectif de devenir « 100% bio » et la part de sa collecte biologique est passée de 30% à 60% en 2013. Ceci est très atypique, les coopératives céréalières étant généralement soit spécialisées en agriculture biologique, soit ont une activité de collecte biologique très marginale dont le développement n'est pas un objectif (Petit et Aubry, 2014).

Le cas de cette coopérative est donc intéressant à double titre : d'une part, car c'est un acteur agricole important de la vallée de la Drôme, et d'autre part, car il permet d'analyser pourquoi et comment un opérateur économique traditionnel se convertit progressivement à l'agriculture biologique.

Dans ce chapitre, nous analyserons d'une part le processus de construction de cette stratégie de développement de l'agriculture biologique afin d'identifier les mécanismes par lesquels les intérêts des agriculteurs conventionnels et des agriculteurs biologiques adhérents entrent en convergence ; et d'autre part, nous analyserons la trajectoire de développement de la coopérative afin de comprendre comment celle-ci parvient à lever les verrous empêchant habituellement le développement de l'agriculture biologique dans les filières céréalières (voir encadré page suivante). Pour cela, nous étudierons l'évolution de ses pratiques (pratiques commerciales, gestion des compétences), des conceptions qu'elle affiche (sa vision de la « bonne agriculture », de son propre rôle, ses stratégies) et de ses interactions avec d'autres acteurs (collaborations, alliances).

Nous nous appuyerons sur l'analyse d'un corpus d'archives de la coopérative et d'autres acteurs avec lesquels celle-ci a collaboré (respectivement 122 et 57 documents), de douze entretiens (8 réalisés pendant la thèse et quatre réalisés par Julia Tual et Claire Lamine en 2011) et quelques observations (assemblées générales de la coopérative et d'Agribiodrôme notamment)<sup>180</sup>.

Notre analyse se décompose en trois phases : une première phase (1991-2002) durant laquelle la coopérative met en place son activité de collecte biologique, une deuxième phase (2002-2008) durant laquelle elle amorce des processus d'intégration horizontale et verticale, vers l'amont, et enfin une troisième phase durant laquelle elle définit l'objectif d'évoluer totalement vers

---

<sup>180</sup> Une liste plus détaillée du matériel analysé pour ce chapitre figure en annexe 3.

l'agriculture biologique et développe pour cela une stratégie d'intégration verticale vers l'aval (2008-2014).

### *Les freins au développement de modèles agricoles alternatifs dans les filières céréalières*

Les modèles agroécologiques s'insèrent mal dans les filières existantes du fait de nombreux verrous technologiques, en particulier autour de la diversification des cultures : faiblesse de la recherche variétale et faible investissement sur les essais agronomiques au niveau de l'industrie semencière et de l'agrofourmiture, tendance à la spécialisation sur les cultures dominantes responsable d'une mauvaise valorisation des espèces de diversification<sup>181</sup>, surcoûts logistiques et organisationnels associés au développement de filières alternatives au niveau de la collecte, ainsi que poids du critère de prix dans la mise en concurrence des matières premières au niveau des transformateurs et des autres opérateurs de l'aval (INRA, 2013 ; Ricci, Lamine et Bui, 2011).

Le développement de modèles agricoles alternatifs est également contraint par la structure organisationnelle des filières longues conventionnelles. En effet, les liens d'intégration<sup>182</sup> verticale (entre entreprises intervenant à différents stades du processus de production, transformation et commercialisation d'un produit) et horizontale (entre entreprises intervenant à un même stade de la chaîne de valeur d'un produit) qui coordonnent les acteurs économiques sur les marchés induisent d'importants effets de verrouillages (Fares, Magrini et Triboulet, 2012). Du fait d'une offre très éclatée au niveau de la production et d'une concentration des opérateurs de l'aval, les acteurs de la transformation industrielle et de la grande distribution sont en position de force et imposent leur définition des caractéristiques techniques des produits, qui sont celles d'une agriculture intensive en intrants, de manière à pouvoir proposer des produits au prix le plus bas possible.

## **1. La coopérative céréalière du Diois à l'initiative d'une dynamique collective de structuration de filières biologiques (1991-2002)**

En 1991, la coopérative des céréales du Diois s'associe à trois autres coopératives agricoles du Diois (coopérative viticole, coopérative des PPAM<sup>183</sup> et coopérative d'approvisionnement) pour développer la production biologique dans le Diois. Cette initiative s'affirme en projet territorial au

---

<sup>181</sup> C'est-à-dire des autres espèces qui sont cultivées en rotation avec les céréales dans les systèmes de cultures agroécologiques, afin de minimiser le recours aux fertilisants et la pression phytosanitaire.

<sup>182</sup> C'est-à-dire les liens financiers ou contractuels de long terme.

<sup>183</sup> Plantes à parfum, aromatiques et médicinales

point de ressusciter des dynamiques collectives pourtant assoupies depuis plusieurs décennies, associant acteurs agricoles et institutionnels. Cette alliance permet de mobiliser au cours du temps différentes sources de financements publics et ainsi de structurer et de développer, tout au long des années 1990, des filières biologiques sur le territoire.

### **1.1. Une initiative intercoopérative au carrefour des différentes filières**

La motivation de la coopérative de céréales du Diois ainsi que des autres coopératives auxquelles elle s'associe est d'une part, de valoriser les productions biologiques de leurs coopérateurs, et d'autre part, de se positionner stratégiquement sur des productions de qualité, « *l'agriculture du Diois [ayant] besoin de se démarquer [des productions] des grandes plaines face auxquelles elle ne peut être que difficilement compétitive* »<sup>184</sup>.

Si la filière PPAM a été moteur dans le développement de la bio sur le territoire (Duffaud-Prevost, 2015), c'est le binôme formé par la coopérative des plantes aromatiques et la coopérative de céréales du Diois qui donne l'impulsion au projet et parvient à enrôler les autres coopératives dioises. Au tout départ, l'idée émerge en effet d'une conversation entre leurs responsables. L'ancien président de la coopérative des plantes aromatiques se souvient :

*« Un jour, j'étais avec le gérant de la coop de céréales. Il disait : « mais écoute, il vient de plus en plus de gens avec des céréales bio, qu'est-ce que je dois faire avec ? ». A ce moment, en plus, il y avait quelques néo-ruraux qui faisaient de la Clairette bio, et la coopérative d'approvisionnement, qui était liée avec la coopérative de céréales, était quand même assez ouverte. [...] Avec ces quatre coopératives – et après les noix sont venues aussi là-dedans -, on a fait une association dioise de développement de l'agriculture biologique dans le Diois. »* (Directeur de la coopérative des plantes aromatiques à l'époque<sup>185</sup>)

Cette association, c'est le Comité de Développement Agricole du Diois. En réalité, elle avait été créée bien en amont (contrairement à ce dont se souvient l'enquêté, qui n'habitait pas encore le Diois à l'époque), lors de l'élaboration du Livre blanc du Diois (voir chapitre 1) et avait été mise en sommeil dans les années 1970. Elle réunissait alors des coopérateurs, des représentants du syndicalisme agricole, le CFPPA et des élus locaux, et ne portait donc pas sur l'agriculture

---

<sup>184</sup> Programme Intercoopératif de Développement de l'Agriculture Biologique dans le Diois, dossier de présentation

<sup>185</sup> Entretien réalisé par Claire Lamine et Julia Tual en 2011

biologique, à peine émergente à cette période. Le fait que l'enquête la présente comme nouvellement créée illustre néanmoins le fait que l'agriculture biologique est ce sur quoi s'est cristallisée une démarche collective qui n'existait pas auparavant.

Ainsi les intérêts des quatre coopératives du Diois convergent autour d'un projet de développement de l'agriculture biologique sur leur territoire de collecte commun. La coopérative des plantes aromatiques souhaite que davantage de ses coopérateurs se convertissent à l'agriculture biologique pour pouvoir répondre à une demande forte pour ce type de produits. Or les plantes aromatiques sont cultivées en rotation avec des céréales et des légumineuses. Une production de plantes aromatiques ne peut donc être certifiée biologique que si l'ensemble des cultures intervenant dans la rotation culturale de la parcelle sont cultivées en mode biologique : le développement des surfaces de plantes aromatiques biologiques passe donc nécessairement par le développement des surfaces en céréales biologiques. De leur côté, les coopératives céréalière et viticole ont besoin de construire des équipements spécifiques pour structurer une filière biologique et ainsi pouvoir valoriser les produits de leurs coopérateurs qui cultivent en agriculture biologique. En effet, alors que l'agriculture biologique se développe dans le Diois depuis les années 1970, la création du label AB en 1985<sup>186</sup> ainsi que l'émergence d'une demande pour des produits biologiques (Sylvander, 2000) créent une opportunité de mieux valoriser les produits de leurs apporteurs. Quant à la coopérative d'approvisionnement, elle doit créer une salle dédiée aux produits biologiques si elle veut pouvoir vendre des intrants à des agriculteurs biologiques de plus en plus nombreux. Ensemble, ces coopératives imaginent alors un programme intégrant à la fois les aspects de formation, d'expérimentation, de production, de conseil et de commercialisation. Pour partir en quête de financements, elles réactivent ce Comité de Développement Agricole du Diois, en dormance depuis les années 1970.

## **1.2. Enrôlement d'acteurs institutionnels et intéressement d'autres acteurs agricoles**

Les quatre coopératives convainquent sans difficulté l'intercommunalité du Diois de les appuyer dans le montage d'un Programme Intercoopératif de Développement de l'Agriculture Biologique dans le Diois (PIDA Bio). Leur proposition entre en effet en résonance avec la réflexion sur le

---

<sup>186</sup> Nous reviendrons plus en détail sur l'émergence de l'agriculture biologique dans la vallée dans le chapitre 5.



développement territorial menée au sein du Syndicat d'Aménagement du Diois (voir chapitre 2), qui y voit l'opportunité non seulement de conforter les exploitations agricoles grâce à une meilleure valorisation de leurs productions, mais surtout de créer « *une image de marque sur le Diois en promouvant une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement* », « *une production agricole à son image dans un contexte général qui remet en cause une agriculture productiviste et polluante au profit de critères de qualité et de produits identifiés à un terroir* »<sup>187</sup>.

Cet enrôlement de l'intercommunalité est facilité par l'enrôlement, en amont, du Conseil Général, qui avait négocié auprès de l'Europe des crédits dédiés à l'agriculture biologique (voir chapitre 2) et qui va être un moteur important dans le montage financier du programme. Les financements de l'Europe vont avoir un effet déclencheur et permettre de mobiliser des financements nationaux inaccessibles auparavant :

*« En fait, les financements de l'Europe pour les silos de la coop de céréales étaient liés au développement de l'agriculture biologique. Pareil pour la coopérative Clairette. Et donc... il y avait un lien entre ces financements et le secteur bio qu'allait développer chacune des coopératives. Donc les coopératives pour avoir ces financements devaient développer de la bio. C'était la stratégie, quoi, en fait.*

*- Elles n'auraient pas pu avoir des financements nationaux pour avoir juste des nouveaux silos et rester sur du conventionnel ?*

*- Ben pas avec ces taux-là. Parce que... l'Europe aussi déclenche ensuite les autres financements, nationaux, régionaux... donc après t'as des ricochets qui se mettent en place, quoi. Il y en a un qui donne, et après les autres suivent. C'est comme la Caisse des Dépôts et Consignations avec les autres banques. Là où les banques sont frileuses pour aller, le rôle de la Caisse des Dépôts c'est de dire : allez, je mets les premiers 25 ou 30% et on fait un tour de table et puis les autres suivent. Voilà. L'Europe, elle a eu cette fonction-là. » (Président du syndicat d'Aménagement du Diois à l'époque<sup>188</sup>)*

Les financements exceptionnels<sup>189</sup> de l'Europe offrent à l'agriculture biologique une assise inédite en la présentant comme une voie d'avenir, à une époque où elle représentait un sentier essentiellement emprunté par des marginaux :

*« L'Europe a joué un rôle assez important au niveau financier. La bio, c'était l'affaire des pionniers de la bio. Donc c'était des énergumènes un peu utopistes et tout ça, quoi.*

---

<sup>187</sup> Programme Intercoopératif de Développement de l'Agriculture Biologique dans le Diois, dossier de présentation, p. 3

<sup>188</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>189</sup> Exceptionnels parce qu'il s'agit de montants très importants et qu'ils sont concentrés sur le territoire Diois (voir chapitre 2).

[Le directeur du Conseil Général] *avait travaillé sur un dossier qui avait permis de rapatrier ces financements [européens] sur le Diois. Ça a été déterminant pour que les agriculteurs traditionnels prennent conscience du sens un peu de l'histoire qui commençait à se faire jour.* » (Ibid.)

Cette reconnaissance de l'agriculture biologique, qui s'opère grâce aux financements importants et exceptionnels de l'Europe, impulse la conversion à l'agriculture biologique de leaders agricoles locaux et crée par ricochet un effet d'entraînement des agriculteurs traditionnels :

« C'était quand même une enveloppe exceptionnelle, hein. Il y avait qu'un territoire peut-être en France où ils ont fait ça, quoi. Tout d'un coup, les gens d'ici, les traditionnels, qui regardaient la bio en disant « les hurluberlus », là d'un coup, c'était plus du discours, c'était plus des prophètes, c'était du dur. Du dur, avec de l'argent, une reconnaissance européenne et ensuite nationale, et tout ça, quoi. Donc ils ont senti le sens de l'histoire. Quand on leur disait : « le bio, c'est l'avenir du Diois », ils disaient : « arrêtez ». Quand l'argent est arrivé, ils ont commencé à se dire : « tiens, on est peut-être dans le sens de l'histoire en faisant... ». Et tous les leaders traditionnels, les jeunes surtout, ont dit : « ben pourquoi pas la bio ». Des gens comme [des élus de la Chambre d'agriculture et le président de la coopérative d'approvisionnement], ils sont tous passés en bio, quoi. Donc ça fait la différence, parce qu'à ce moment-là, les leaders traditionnels d'une région, quand ils passent dans ce sens-là, les autres ils y passent aussi, quoi. » (Ibid.)

Outre les collectivités locales, le projet parvient à mobiliser les acteurs de la profession agricole<sup>190</sup> autour de l'objectif de développer l'agriculture biologique. Dans ce processus d'enrôlement d'agriculteurs conventionnels, la Chambre d'agriculture et le CFPPA jouent un rôle important, non seulement en termes d'appui technique mais également au titre de promoteurs. En tant que membre du CDAD depuis sa création, le CFPPA est partie prenante du PIDA bio et chargé du volet formation du programme ; il participe de la promotion de ce mode de production encore méconnu. La Chambre d'agriculture organise quant à elle des réunions d'information et fournit un accompagnement technique aux producteurs.

Le PIDA Bio est lancé en 1991, au départ pour 4 ans pour accompagner les agriculteurs vers l'agriculture biologique à travers des actions de formation et la conduite d'expérimentations permettant d'acquérir des références techniques, ainsi que pour construire les infrastructures nécessaires à la collecte et/ou à la transformation des produits biologiques au sein des coopératives.

---

<sup>190</sup> Nous reviendrons plus en détail sur ces processus d'intéressement au chapitre 5.

Le CDAD est chargé de l'animation et de la coordination du programme. L'objectif est d'atteindre 10% d'agriculture biologique dans le Diois, ce seuil représentant la taille critique pour le fonctionnement des filières. En 1994, le PIDA bio est prolongé par un projet visant à diffuser le compostage.

Le PIDA bio permet la structuration de filières biologiques dans le Diois grâce à la mise en place d'infrastructures : la construction d'un silo entièrement dédié aux grandes cultures biologiques, d'une unité de distillation pour les PPAM, d'une salle de stockage réservée aux produits utilisés en agriculture biologique au sein de la coopérative d'approvisionnement, ainsi que l'acquisition des équipements nécessaires à la création d'une cuvée bio au sein de la cave coopérative. Il permet également le développement des compétences techniques des conseillers des coopératives sur les techniques de culture biologique.

En 4 ans, dix nouveaux agriculteurs se convertissent, ce qui est faible numériquement, mais permet d'atteindre le nombre de 45 agriculteurs biologiques dans le Diois, soit près de 7%. Le projet complémentaire sur la diffusion des techniques de compostage permet ensuite de prolonger la dynamique de conversion et d'atteindre, à la fin des années 1990, l'objectif initial, soit 10% d'agriculteurs biologiques dans le Diois. Ce volet permet l'équipement des exploitations en stations de compostage et favorise, au travers de l'achat en commun de matériel au sein des CUMA, les dynamiques collectives « mixtes », les CUMA associant à la fois agriculteurs biologiques et agriculteurs conventionnels.

### **1.3. Effets d'entraînement des agriculteurs conventionnels**

L'animation collective, en particulier autour du compostage, permet de développer plus avant les relations entre coopérateurs conventionnels et coopérateurs biologiques, en échangeant sur des questions techniques dans un premier temps, puis en gérant ensemble du matériel. Le projet sur le compost touche davantage d'agriculteurs (25 au total), entraînant des agriculteurs conventionnels à porter « *un nouveau regard sur l'agronomie* »<sup>191</sup>. Il conduit ainsi à une convergence des visions des agriculteurs biologiques et conventionnels. L'originalité de cette démarche et la qualité de l'accompagnement permet à ces groupes de devenir rapidement « *une référence en Rhône-*

---

<sup>191</sup> Programme Intercoopératif de Développement de l'Agriculture Biologique dans le Diois, dossier de présentation, p. 2

*Alpes*<sup>192</sup>», ce qui fait évoluer l'image de l'agriculture biologique d'un système de pratique porté par des marginaux à une voie d'avenir pour l'agriculture locale.

Les producteurs biologiques participent au conseil d'administration de la coopérative de céréales du Diois dès 1992. Ils sont alors deux sur quinze administrateurs, et ce chiffre s'accroît au cours des années 1990, notamment dans la continuité de ce projet sur le compost. Les membres du conseil d'administration étant élus par petite zone pour représenter leurs pairs, l'élection d'un nombre croissant d'agriculteurs biologiques montre que non seulement les agriculteurs biologiques mais aussi les agriculteurs traditionnels de leurs territoires les estiment représentatifs.

Outre ces aspects techniques et organisationnels, le PIDA Bio développe un argumentaire dans lequel les intérêts des agriculteurs biologiques et conventionnels convergent autour d'une même image du territoire. Les objectifs du PIDA sont déclinés à deux niveaux. En permettant « *aux agriculteurs du Diois et aux techniciens agricoles de maîtriser les techniques de l'agriculture biologique* » et en « *établissant des références locales en agriculture biologique* », le PIDA bio vise à « *atteindre un pourcentage significatif de surfaces, de productions et d'exploitations en agrobiologie* »<sup>193</sup>. L'aspect terroir est encensé dans la présentation du programme, et permet d'articuler des visions a priori opposées :

*« Le Diois possède un environnement d'une qualité remarquable qui se prête au développement d'une production agricole à son image dans un contexte général qui remet en cause une agriculture productiviste et polluante au profit de critères de qualité et de produits identifiés au terroir. [...] Les objectifs [seront notamment poursuivis à l'échelle] des exploitations agricoles en leur permettant de conforter leur économie en améliorant la rentabilité à l'hectare et à l'UTH par le développement de productions à plus forte valeur ajoutée. »*<sup>194</sup>

Dans cet extrait du dossier de présentation du PIDA Bio, on retrouve à la fois un vocable caractéristique des discours en faveur de l'agriculture biologique (environnement, limites de l'agriculture productiviste) et un vocable caractéristique des tenants de l'intensification de l'agriculture (rentabilité à l'hectare et par UTH<sup>195</sup>). Cet extrait fait ainsi référence à l'environnement, élément caractéristique du discours pro-bio, mais à travers une référence à l'environnement local, posé comme un élément de contexte. De même, la critique de l'agriculture

---

<sup>192</sup> Ibid.

<sup>193</sup> Ibid., p. 3

<sup>194</sup> Ibid., p. 2

<sup>195</sup> Unité de Travail Humain

productiviste est elle aussi posée comme un élément de contexte. Les objectifs de développement des surfaces en agriculture biologique sont inscrits dans une visée plus large utilisant des références habituellement mobilisées pour argumenter en faveur d'une intensification des exploitations. En construisant ainsi un discours qui concilie autour de l'agriculture biologique les objectifs des uns et des autres, le PIDA Bio pose des bases essentielles, comme nous le verrons par la suite.

Cette initiative venue des coopératives, jouissant d'une reconnaissance qui fait évoluer l'image de l'agriculture biologique, va également avoir des répercussions beaucoup plus larges, à l'échelle du département et de la région. Ce faisant, elle influence les positions stratégiques non seulement des collectivités locales (voir chapitre 2), mais également celles des autres acteurs agricoles, notamment de la Chambre d'agriculture :

*« Donc [le PIDA bio a été] structurant au niveau de l'image de la bio, au-delà des infrastructures qui ont été développées dans les coop ?  
- Bien-sûr, oui. Ça c'est, tu vois, des dimensions qu'on n'arrive pas forcément à évaluer. Mais quand elles arrivent au bon moment, ben c'est ça qui provoque des points de bascule, de métamorphose, quoi. Des représentations. Et ça a été fort. C'est pour ça que la Chambre d'agriculture, elle a mis de l'énergie sur les techniciens bio [recrutés par la Chambre en 1995] et tout ça, hein. En se disant : là, il y a un truc. »  
(Président du Syndicat d'Aménagement du Diois à l'époque<sup>196</sup>)*

On peut également supposer que le positionnement ultérieur du CFPPA, qui développera dans les années 2000 de nombreuses formations sur l'agriculture biologique, découle lui aussi de cette expérience commune.

Au terme du programme sur le compost, à la fin des années 1990, le Conseil général décide d'encourager le développement de l'agriculture plutôt à l'échelle départementale et oriente ses financements sur Agribiodrôme, l'association départementale de développement et de promotion de l'agriculture biologique. Dans le même temps, le développement de l'agriculture biologique prend une dimension régionale et Agribiodrôme intègre une fédération : Corabio, association des agriculteurs biologiques rhônalpins<sup>197</sup>. Cette association est cofondée par l'animatrice du PIDA Bio et un petit groupe d'agriculteurs de la région, notamment du Diois : la dynamique dioise a

---

<sup>196</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>197</sup> L'association Corabio a pour but de représenter les agriculteurs biologiques auprès des collectivités locales et régionales, en fédérant les associations départementales de développement et de promotion de l'agriculture biologique de la région (les GAB / Groupements d'agriculteurs biologiques) tels qu'Agribiodrôme.

fortement contribué à la structuration du mouvement de l'agriculture biologique à l'échelle régionale.

Bien que la dynamique intercoopérative s'arrête avec le tarissement de ces financements, la coopérative de céréales du Diois bénéficie ensuite, comme nous allons le voir maintenant, de nouvelles opportunités de développement de l'agriculture biologique, par le biais de partenariats noués à l'extérieur de son territoire.

#### **1.4. Intéressement d'acteurs de la filière hors du territoire**

En 1998, la coopérative de céréales du Diois est sollicitée par la Coopérative Drômoise de Céréales, implantée dans la plaine de Valence et qui collecte dans la partie aval de la vallée de la Drôme. Celle-ci se refusait jusqu'à présent à mettre en place une activité de collecte biologique, malgré la sollicitation de certains de ses apporteurs du Val de Drôme depuis le début des années 1990, car leurs productions biologiques ne représentaient qu'une toute petite part de sa collecte<sup>198</sup>. Elle change de stratégie en 1998, car cette production biologique apparaît alors comme un atout économique à valoriser, dans un contexte où l'offre nationale en céréales biologiques ne couvre que 40% des besoins de la filière (David, Viaux et Meynard, 2004), et où ses clients expriment une demande en produits biologiques (Assouline et al., 2000). N'ayant pas les compétences techniques pour accompagner ses apporteurs ni la connaissance du marché des céréales biologiques, la Drômoise de céréales propose alors à la coopérative de céréales du Diois de former une union de commercialisation.

De son côté, la coopérative céréalière du Diois y voit son intérêt : être plus visible sur le marché. La Coopérative Agricole de la Drôme Provençale (CADP) et un groupement de producteurs biologiques drômois nommé Capbio s'associent au projet. Ces quatre acteurs montent ensemble le GIE Unibio.

---

<sup>198</sup> 2 à 3 % selon l'un des conseillers en Grandes cultures biologiques de la Chambre d'agriculture de la Drôme interviewé par Julia Tual en 2011.

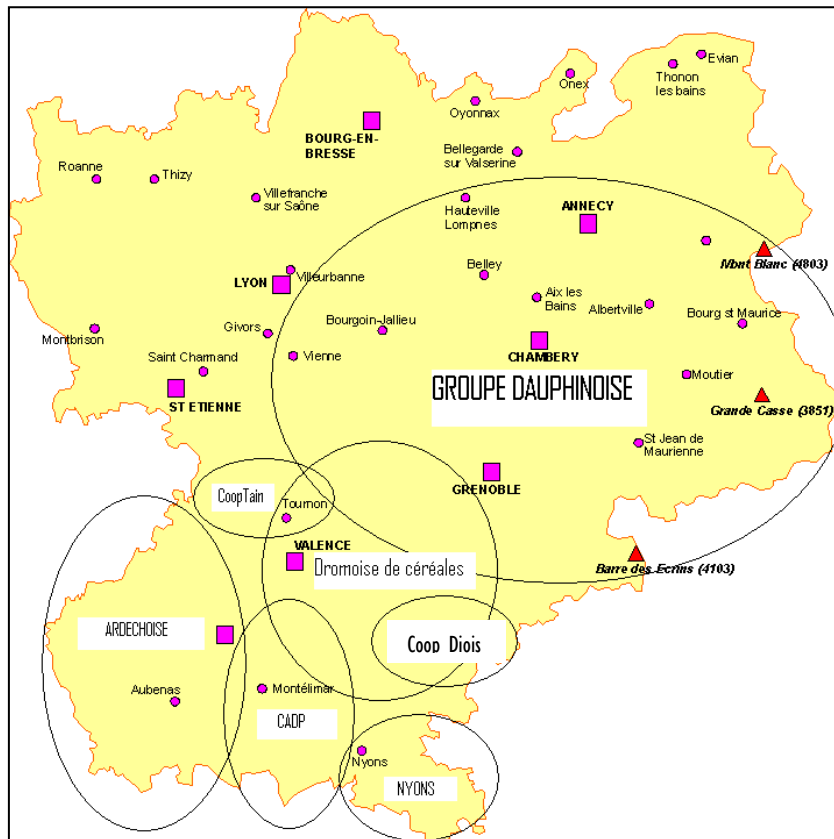


Figure 3.2 - Cartographie des coopératives voisines de la coopérative de céréales du Diois (source : Mucke, 2010)

Ceci leur permet d'obtenir des financements de l'ONIC<sup>199</sup> afin de développer des infrastructures de stockage dédiées aux céréales biologiques (Assouline et al., 2000) et la coopérative céréalière du Diois construit ainsi un deuxième silo destiné à la collecte de céréales biologiques. L'objectif de la coopérative de céréales du Diois et de Capbio est de renforcer leurs visibilitées commerciales individuelles et de sécuriser les niveaux de prix en évitant les relations concurrentielles avec les autres structures. Mais les deux autres coopératives se révèlent peu motivées pour investir dans l'agriculture biologique. Le groupement embauche un commercial à temps partiel pour développer une stratégie de mise en marché. La faiblesse de ces moyens limite la recherche de nouveaux marchés et finalement l'activité du groupement se concentre sur les débouchés qu'avaient déjà la coopérative de céréales du Diois et Capbio.

Ainsi, grâce à ces nouveaux partenariats, la coopérative de céréales du Diois se donne les moyens de poursuivre son objectif de développement de l'agriculture biologique. Grâce aux compétences

<sup>199</sup> Office National Interprofessionnel des Céréales

et connaissances techniques et commerciales en matière d'agriculture biologique qu'elle a su développer, elle conduit la plus grosse coopérative du département, la Drômoise de céréales, à s'impliquer dans une dynamique intercoopérative de développement de l'agriculture biologique. On peut ainsi affirmer que la réussite technique et économique de la coopérative de céréales du Diois est en partie à l'origine de l'intérêt de la Drômoise de céréales pour se lancer dans ce secteur et a indirectement contribué au développement de son activité biologique.

Bien au-delà de la structuration commerciale, le groupement Unibio a fortement contribué au développement de la filière céréales biologiques en Drôme. En effet, à partir de 2001, il bénéficie de nouveaux financements de l'ONIC afin d'acquérir des références technico-économiques sur les systèmes céréaliers biologiques en Drôme<sup>200</sup>. Le suivi de plusieurs exploitations sur huit ans, permettant d'évaluer différents systèmes de culture biologiques, est assuré par la Chambre d'agriculture<sup>201</sup>. On peut ainsi supposer que la création d'un poste de conseiller en Grandes cultures biologiques en 2001 résulte de la dynamique impulsée par les coopératives du groupement, et donc, en grande partie bien qu'indirectement, de la trajectoire de Terres Dioises.

\*\*\*\*\*

Durant cette première période (1991-2002), la dynamique intercoopérative impulsée en partie par la coopérative de céréales du Diois permet la structuration d'une filière céréalière biologique locale. Si le PIDA Bio a été très structurant au niveau technique, comme l'indiquent volontiers ceux qui y ont participé, il a également été très structurant au niveau social. Le PIDA Bio a permis trois types d'avancées sociales : premièrement, un basculement des représentations des agriculteurs diois sur l'agriculture biologique, deuxièmement, une inflexion forte des politiques locales en faveur de l'agriculture biologique et, enfin, la mise à l'agenda de l'agriculture biologique chez un certain nombre d'acteurs agricoles du territoire.

---

<sup>200</sup> « Développer les grandes cultures biologiques. Valorisation de quatre ans de programmes d'expérimentation subventionnés par l'ONIGC », ITAB et ONIGC, 2008

<sup>201</sup> Dans le cadre de deux projets successifs en collaboration avec Corabio, Arvalis et le CETIOM (Arvalis et le CETIOM sont les instituts techniques respectivement des grandes cultures et des oléagineux et protéagineux).



## **2. Convergence du projet coopératif et des valeurs de la bio (2002-2008)**

En 2002, la collecte biologique de la coopérative des céréales du Diois atteint près de 20%. On peut supposer que les rapports de prix entre céréales biologiques et conventionnelles<sup>202</sup>, très élevés jusqu'en 2002, favorisent une dynamique de conversions vers l'agriculture biologique. Par ailleurs, comme nous l'avons vu au chapitre 2, les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), mis en place par l'intercommunalité du Diois à la fin du PIDA Bio, ont continué à encourager le développement de l'agriculture biologique dans le Diois.

Le développement de l'agriculture biologique s'inscrit néanmoins dans un contexte de crise. En effet, depuis la fin des années 1980, le Diois a vu pour cette filière son nombre d'exploitations diminuer de 42% et la surface agricole régresser d'un tiers<sup>203</sup>. Ceci induit une forte baisse des volumes collectés par la coopérative, laquelle menace sa viabilité, et conduit son président, qui assurait jusque-là sa direction opérationnelle, à décider de recruter un directeur dont les compétences professionnelles permettraient d'assurer sa pérennité. Celui-ci va impulser d'importants changements dans le fonctionnement et dans la stratégie de la coopérative.

### **2.1. Enclenchement d'un processus d'intégration verticale : vers l'amont**

La coopérative céréalière occupe le même site que la coopérative d'approvisionnement. Outre son emplacement géographique, elle partage aussi officieusement une grande partie de son personnel, qui travaille la majeure partie de l'année pour la coopérative d'approvisionnement, et l'été pour la coopérative céréalière. Dans le contexte difficile qui caractérise cette période, les deux coopératives décident donc, par économie de moyens, de recruter un directeur en commun (auparavant, la direction de la coopérative céréalière était assurée par son président). Celui-ci prend ses fonctions en 2002. Il commence par impulser la fusion de la coopérative céréalière et de la coopérative d'approvisionnement quelques mois après son arrivée. Alors que les deux conseils d'administration y sont au départ formellement opposés, il parvient facilement à les convaincre à

---

<sup>202</sup> Qui oscillent entre 2,62 et 2,91 entre 1999 et 2001

<sup>203</sup> « L'agriculture dans le Diois », Communauté des communes du Diois, G. Schmidt et P. Méjean, 2002, p. 18

force d'arguments économiques, le but affiché de cette fusion étant « *d'alléger les charges des deux coopératives* »<sup>204</sup>.

Si cet objectif est effectivement l'objectif premier, il lui permet d'entreprendre une réorganisation des compétences en interne qui, comme nous le verrons plus loin, sera déterminante pour le développement de la coopérative. L'organisation de cette dernière est révisée en fonction de nouveaux principes de division du travail. Les postes de technico-commerciaux sont redéfinis en poste soit de technicien, soit de commercial, et le calcul de leur rémunération, initialement indexé sur la vente de produits, est revu en ce sens<sup>205</sup>. Le conseil technique, qui était jusqu'alors principalement assuré par les technico-commerciaux de la coopérative d'approvisionnement et par le conseiller de la Chambre d'agriculture, est désormais assuré par un technicien dédié exclusivement à cette activité désormais totalement séparée de l'activité commerciale. Cette stratégie est alors originale dans le paysage coopératif, dans la mesure où les coopératives de collecte cherchent au contraire généralement à privilégier les profils de technico-commerciaux, la vente d'intrants représentant souvent une large part de leur chiffre d'affaires<sup>206</sup>. On peut d'ailleurs souligner que, bien que la séparation du technique et du commercial soit devenue une obligation avec les lois Grenelle, elle est encore de nos jours assez rarement mise en place :

*« La Drômoise et Valsoleil, ils vivent sur la vente de phytos, comme la majorité des grosses coop. Et c'est pas le cas de Terres Dioises, c'est ça aussi qui est différent. [Le conseiller de Terres Dioises], il a pas un salaire indexé sur sa vente de phytos, hein. C'est complètement indépendant. Alors que pour les techniciens de la Drômoise, c'est comme ça que ça marche. Comme toutes les coop. Donc voilà... On peut pas leur demander non plus de faire que du bio. C'est logique. Il faudrait que ce soit une volonté générale de la coopérative, là c'est compliqué. »* (Conseiller Grandes cultures biologiques à la Chambre d'agriculture de la Drôme<sup>207</sup>)

Cette réorganisation des compétences au sein de Terres Dioises conduit à une diminution forte des ventes de produits phytosanitaires. Celle-ci, qui représentait la 2<sup>ème</sup> activité de Terres Dioises en termes de chiffre d'affaires en 2004 (après la vente d'engrais), chute en quelques années au 6<sup>ème</sup> rang. Elle permet surtout au technicien de la coopérative d'acquérir une vraie expertise sur la

---

<sup>204</sup> Compte-rendu du Conseil d'administration du 16/04/2003

<sup>205</sup> Selon le directeur de Terres Dioises, il est encore de nos jours courant que les coopératives intéressent leurs techniciens sur les ventes de produits, bien que cette pratique soit officiellement interdite.

<sup>206</sup> Comme nous l'a expliqué le directeur de Terres Dioises en entretien, la plupart des coopératives de collectes sont financièrement liées à une coopérative d'approvisionnement et ont un intérêt à ce que le volume des ventes d'intrants se maintienne.

<sup>207</sup> Entretien réalisé en 2013

production de céréales biologiques et de maintenir des relations de proximité avec l'ensemble des adhérents de la coopérative, qu'ils soient conventionnels ou biologiques. Ainsi, alors que d'autres travaux ont montré que les démarches de réduction d'intrants impliquaient souvent une prise de distance des agriculteurs par rapport au conseil technique déployé par les coopératives (Compagnone 2009; Cardona et al. 2012), les agriculteurs du Diois ont été au contraire accompagnés dans cette démarche par leur coopérative.

Pour pallier cette baisse d'activité, mais également pour avoir un chiffre d'affaires plus régulier, la coopérative diversifie ses activités d'approvisionnement en ouvrant un magasin grand public (franchise Gamm Vert). Contrairement à la vente d'engrais, « *la vente [de produits phytosanitaires] demande beaucoup d'énergie et est liée à la conjoncture climatique* »<sup>208</sup>, et connaît une activité en dents de scie, peu confortable pour la gestion financière de la coopérative. La logique est donc de développer les activités relativement stables, telles que la collecte (qui représente 30% du chiffre d'affaire), la vente d'engrais et le commerce grand public.

Fort d'expériences antérieures dans des coopératives céréalières de taille relativement importante, le directeur considère immédiatement l'agriculture biologique comme un atout sur lequel doit s'appuyer la coopérative pour survivre, et qu'il serait dommage de négliger compte tenu des spécificités du territoire :

*« Ne pas faire de la bio ici, c'est stupide. Déjà en raison de la climatologie, il n'y a pas besoin de mettre de fongicides. Et le rendement moyen en conventionnel, c'est 45-50 quintaux/hectare, et ce qui se fait en bio est à peu près équivalent. »* (Directeur de la coopérative Terres Dioises<sup>209</sup>)

Les prix étant selon les années deux à trois fois plus élevés pour les céréales biologiques et les charges à peu près équivalentes, les agriculteurs ont tout intérêt à se convertir à l'agriculture biologique. Du point de vue collectif, l'agriculture biologique, en assurant un meilleur revenu aux agriculteurs, leur permet plus aisément de maintenir leur activité, or il est crucial pour garder leur outil coopératif que les volumes collectés soient suffisamment importants pour amortir ses charges de fonctionnement.

---

<sup>208</sup> Compte-rendu du Conseil d'administration du 3/12/2004

<sup>209</sup> Entretien réalisé par Julia Tual en 2011

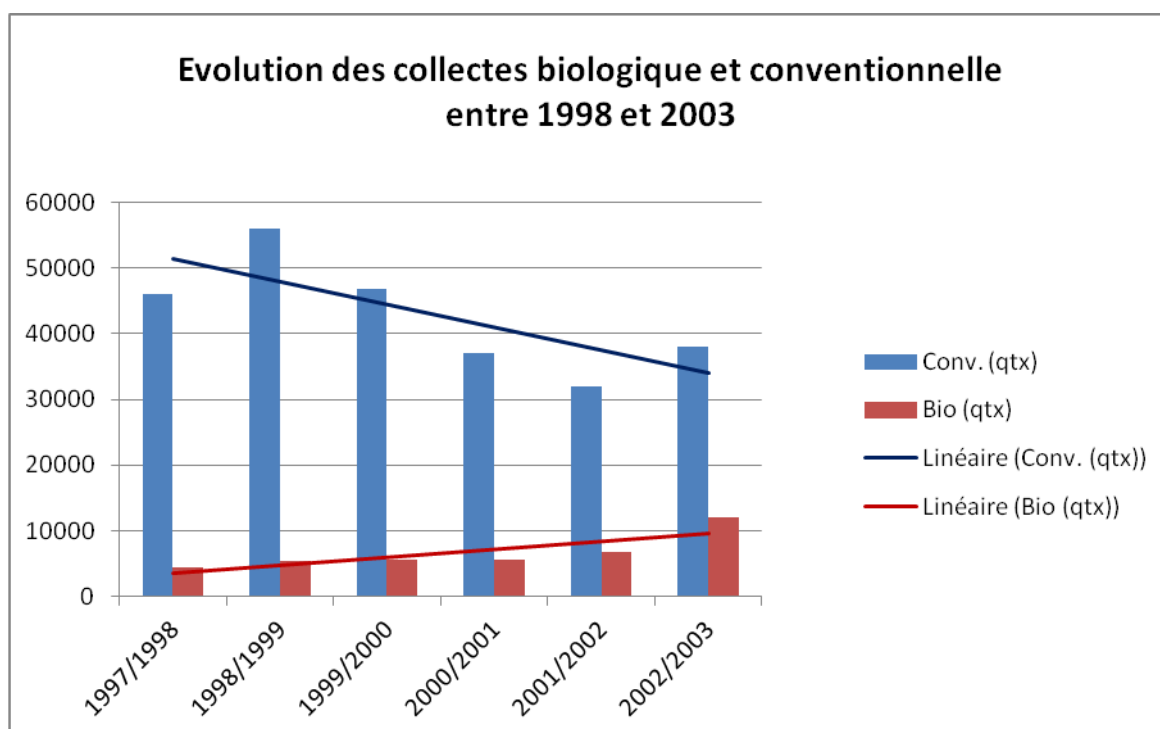


Figure 3.3 - Evolution de la collecte de la coopérative des producteurs de céréales du Diois entre 1998 et 2003. Les régressions linéaires permettent d'identifier les tendances d'évolution indépendamment de la variabilité annuelle de la collecte.

Selon l'étude menée par l'intercommunalité du Diois sur l'agriculture dioise en 2002, la diminution très importante du nombre d'exploitations produisant des céréales est due à la forte baisse des prix qu'a connue cette filière durant les années 1990<sup>210</sup>, mais cette baisse est toutefois limitée par le développement de l'agriculture biologique. Les chiffres ci-dessus montrent effectivement que l'augmentation de la collecte biologique contrebalance légèrement la forte diminution des surfaces céréalières. Il semblerait ainsi que les exploitations biologiques se maintiennent mieux que les exploitations conventionnelles<sup>211</sup>.

Le maintien d'un volume de collecte suffisant pour pérenniser la coopérative est un enjeu capital dans le contexte des années 2000. En effet, la globalisation en marche place la coopération agricole

<sup>210</sup> En effet, les prix payés aux producteurs ont été en diminution constante, de 4% à 6% par an en euros constants, de 1991 à 2004, ce qui correspond à une baisse de 2%/an en valeur réelle lorsque l'on prend en compte les prix augmentés des subventions de la PAC (Dominique Desbois, 2007), soit une baisse des prix d'environ 40% en 13 ans pour des coûts d'intrants chimiques quasi stables (Rolland et al., 2003)

<sup>211</sup> Des travaux réalisés en région PACA sur d'autres filières montrent que l'agriculture biologique, en permettant une meilleure valorisation des produits et le bénéfice d'une aide publique telle que les CTE, apparaît pour certains agriculteurs qui connaissent des difficultés financières comme une stratégie de survie (Dauriach, 2012 ; Lamine et Perrot, 2006).

dans un contexte plus concurrentiel qu'auparavant, ce qui pousse de nombreuses coopératives à former des unions ou à fusionner afin d'atteindre une taille critique qui leur permette de réaliser des économies d'échelle<sup>212</sup> et de négocier face à des entreprises de plus en plus concentrées en amont comme à l'aval (Koulytchizky et Mauget 2003; Barraud-Didier et Henninger 2009). Les coopératives céréalières rhônalpines suivent ce mouvement : leur nombre diminue de moitié entre les années 1970 et 2000<sup>213</sup>. Ceci fait apparaître dans l'environnement de Terres Dioises des concurrents farouches : la Coopérative Drômoise de Céréales (née dans les années 1990 de la fusion de quatre coopératives drômoises dont celle de Crest) et la Dauphinoise, qui collectent des volumes respectivement 80 et 100 fois plus importants, principalement dans les zones de plaine.

Deux logiques coexistent au sein de la coopération agricole : une logique d'efficacité économique et une logique de solidarité coopérative, la première ayant tendance à supplanter la seconde, particulièrement au sein des grosses structures. Ces structures, dans lesquelles les « gros » producteurs sont les plus nombreux, s'orientent vers des pratiques logistiques et commerciales favorisant les agriculteurs les plus efficaces économiquement au détriment des valeurs d'égalité et de solidarité, chères au principe coopératif (Koulytchizky et Mauget, 2003 ; Sceau, 1972), et au détriment donc des « petits » agriculteurs. Face à ces grosses structures, l'autonomie de Terres Dioises paraît cruciale à ses adhérents, et l'agriculture biologique devient non plus une voie commerciale sur laquelle la coopérative s'engage afin de répondre à la demande de ses adhérents, mais apparaît aux yeux de son directeur comme un élément fondamental pour permettre aux producteurs de garder la main sur leur outil coopératif et pour défendre au mieux leurs intérêts. Avec le soutien de son président, le directeur entreprend donc de mettre en place une stratégie pour aller dans ce sens.

Afin de conforter les conversions en agriculture biologique, différentes tentatives de diversification des productions, visant à donner plus de valeur ajoutée aux producteurs et à sécuriser leurs revenus, vont être impulsées (chanvre biologique, courge...). Compte tenu de l'investissement matériel et humain qu'impliquent la collecte et la commercialisation de ces

---

<sup>212</sup> Selon S. Koulytchizky et R. Mauget (2003), 40% des coopératives agricoles françaises ont disparu entre 1965 et 2000, mais les auteurs soulignent que ce chiffre ne prend pas en compte les unions coopératives qui représentent une part non négligeable du phénomène de concentration du secteur coopératif.

<sup>213</sup> Au vu du recensement effectué par R. Sceau en 1972.

nouveaux produits pour la coopérative, on peut considérer que cela témoigne d'une conception de la coopérative comme d'un outil « *au service de ses adhérents* »<sup>214</sup>.

L'évolution du marché des matières premières au milieu des années 2000 va donner raison au directeur de la coopérative. En effet, durant ces années, le prix des céréales conventionnelles reste à peu près constant, tandis que le cours des intrants augmente constamment, notamment le pétrole, qui passe de moins de 20\$/baril en 2002 à plus de 100\$/baril fin 2007. Dans un contexte de surproduction en conventionnel et d'importation massive en agriculture biologique, la vente des céréales biologiques continue de bien rémunérer les producteurs, malgré des prix à la baisse. En effet, la très bonne qualité des blés biologiques diois permet à la coopérative de tirer son épingle du jeu malgré ce contexte difficile où « *seuls les très bons blés se vendent bien* »<sup>215</sup>, et à obtenir, qui plus est, des prix au-dessus de ceux du marché.

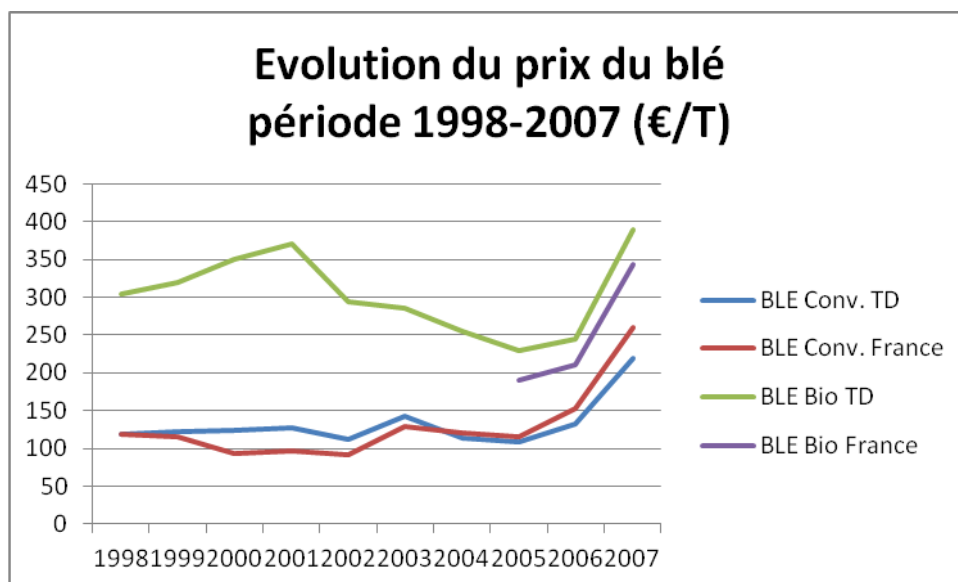


Figure 3.4 - Evolution du prix du blé : du blé conventionnel et du blé biologique vendus par Terres Dioises (« BLE Conv. TD » et « BLE Bio TD »), au regard des cours nationaux pour le blé conventionnel et le blé biologique (« BLE Conv. France », chiffres issus de FAOSTAT, et « BLE Bio France », chiffres publiés par FranceAgriMer, indisponibles avant 2005)

Cette stratégie coïncide avec la poursuite des CTE dans le Diois, qui octroient une aide à la conversion en agriculture biologique en grandes cultures. La collecte biologique passe à 31% en

<sup>214</sup> Rapport moral du président de Terres Dioises à l'Assemblée générale de 2004

<sup>215</sup> Compte-rendu du Conseil d'administration du 15/04/2005

2005, puis stagne. On peut supposer que la fin des CTE et la forte diminution du différentiel de prix entre céréales biologiques et conventionnelles expliquent ensuite la stagnation de la part biologique de la collecte de Terres Dioises, qui se maintient aux alentours de 30% jusqu'à la fin des années 2000.

## 2.2. Stabiliser les prix et les débouchés : un objectif prioritaire

En ce qui concerne l'amont, la coopérative céréalière fusionne en 2003, comme nous venons de le voir, avec la coopérative d'approvisionnement du Diois. Elle prend également des parts dans une station de semences régie par une union de coopératives, afin de pouvoir fournir des semences au meilleur prix à ses producteurs adhérents. Mais face à ses concurrentes, la coopérative dioise « apparaît petite pour négocier les prix auprès des fournisseurs »<sup>216</sup>, ce qui conduit à une réflexion sur une adhésion éventuelle à une structure régionale. En 2005, elle adhère au GIE Rhonalpapro<sup>217</sup> afin d'avoir « un accès aux molécules (surtout aux nouvelles molécules), un accès à des prix plus intéressants (pas en morte saison mais surtout en fin de campagne), une politique de stockage (gain) et une souplesse d'approvisionnement avec une livraison par semaine, un appui technique supplémentaire »<sup>218</sup>. Cet appui technique consiste à faire bénéficier aux techniciens de la coopérative de formations (par exemple en 2005 d'une formation obligatoire sur les bonnes pratiques agricoles), ce qui lui permet de continuer à proposer à ses adhérents l'ensemble des produits et des services dont ils peuvent avoir besoin.

En ce qui concerne l'aval, elle continue d'être engagée dans le GIE Unibio. Mais des problèmes commencent à surgir au début des années 2000, alors que la filière des céréales biologiques connaît un tassement. En effet, le taux de couverture des besoins au niveau national est passé à 100% (David, Viaux et Meynard, 2004), et la filière des céréales biologiques se trouve en situation de surproduction. En 2003-2004, environ 30% de la collecte biologique de Terres Dioises reste invendue, mais selon les administrateurs de la coopérative, ceci tient moins au contexte de surproduction qu'aux « méthodes peu orthodoxes de gestion [de la commercialisation des céréales

---

<sup>216</sup> Compte-rendu du Conseil d'administration du 23/06/2004

<sup>217</sup> Groupement de coopératives auquel adhèrent cinq autres structures coopératives (CAD, Agrodia, coopérative de Montélimar, l'Ardéchoise, Alpesud)

<sup>218</sup> Compte-rendu du Conseil d'administration du 15/04/2005

biologiques du GIE Unibio] »<sup>219</sup>. Ils suspectent le commercial du groupement, hébergé physiquement à la Drômoise de Céréales, de vendre en priorité les produits de cette dernière ou de mélanger les différents lots, alors que ceux de Terres Dioises sont de meilleure qualité. Dans ce contexte économique difficile pour les céréales biologiques, les relations de confiance entre les coopératives du GIE Unibio se détériorent, ce qui conduit à l'éclatement du GIE en 2007. Selon le directeur de Terres Dioises, le groupement éclate à l'initiative de la Drômoise de céréales, désormais « *identifiée sur la bio* »<sup>220</sup> et disposant en interne de volumes de céréales biologiques suffisamment importants pour négocier seule face à l'aval.

*« Le plus gros collecteur de bio en Rhône-Alpes, c'est la Drômoise. Terres Dioises, ils sont très loin de la Drômoise en termes de volumes. Parce que c'est une toute petite coop, Terres Dioises, en termes de volumes collectés. La Drômoise, c'est la moitié de la collecte bio de la région. Rien que la Drômoise, hein – même plus. Et pourtant, dans leur chiffre d'affaires à eux, ça représente 5%. Et je sais que la politique de la Drômoise, elle est différente. Ils ont des marchés plus ou moins stables. Ils sont arrivés à des volumes bios, ils ont aucun problème pour les écouler, mais ils ont pas forcément envie d'avoir une dynamique vraiment importante de développement de la bio. Ils avaient un marché potentiel, ils l'ont comblé en faisant des conversions ces dernières années. Il y aura toujours des conversions mais ça va rester faible. Ils ont leur marché, leur volume, ils sont en vitesse de croisière et ça leur convient comme ça. »* (Conseiller Grandes cultures biologiques à la Chambre d'agriculture de la Drôme<sup>221</sup>)

La coopérative Terres Dioises reprend donc à son compte la commercialisation de ses céréales biologiques. Afin de sécuriser ses débouchés, elle développe des partenariats avec des entreprises de transformation (un meunier et une entreprise de fabrication d'aliments pour animaux). Outre des « *débouchés sur le long terme* », cette stratégie de partenariat « *évite les spéculations tant à la hausse qu'à la baisse* »<sup>222</sup>. La coopérative privilégie en effet la stabilité des prix pour ses coopérateurs plutôt que l'optimisation commerciale de court terme, se plaçant ainsi dans un accompagnement sur le long terme des producteurs biologiques. La fidélité des membres de la coopérative témoigne de leur adhésion à cette stratégie, bien qu'elle induise parfois des écarts de prix fortement en leur défaveur (par exemple en 2007, le prix de vente moyen du blé de Terres Dioises est de 320€/T alors que les cours nationaux se stabilisent à 420€/T).

---

<sup>219</sup> Compte-rendu du Conseil d'administration du 29/04/2003

<sup>220</sup> Directeur de Terres Dioises, entretien réalisé en 2013

<sup>221</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>222</sup> Compte-rendu du Conseil d'administration du 12/10/2007



### 2.3. Construction d'une conception partagée de la « bonne » agriculture

Lorsque le directeur est recruté en 2002, il remet « *au goût du jour* » certaines pratiques associées au « *principe coopératif* », qui connaissait à cette époque « *une dérive* »<sup>223</sup> selon lui. Il rétablit ainsi le prix unique : prix unique des intrants indépendamment du volume acheté, prix unique payé au producteur indépendamment de sa distance au silo et des volumes qu'il apporte. Ainsi, alors que dans la majeure partie des coopératives le principe d'équité tend à remplacer le principe d'égalité qui constitue l'un des fondements du système coopératif (Koulytchizky et Mauget, 2003), Terres Dioises veille à « *rester une entité [...] au service de ses adhérents* »<sup>224</sup>. Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'objectif premier de la coopérative est « *de faire perdurer [cet] outil [coopératif] et d'être présent pour tous les agriculteurs quelle que soit leur production et quelle que soit leur taille* »<sup>225</sup>. Aux yeux de ses dirigeants, seule « *une coopérative à taille humaine proche des agriculteurs* »<sup>226</sup> permet de faire prévaloir les valeurs coopératives sur les visées d'efficacité économique.

La stratégie de recentrer les pratiques de la coopérative autour des « *vraies valeurs coopératives* »<sup>227</sup>, de solidarité et d'égalité entre producteurs va alors fortement contribuer à asseoir la légitimité de l'agriculture biologique et les bonnes relations entre agriculteurs biologiques et conventionnels. En 2008, huit administrateurs sur quinze sont en agriculture biologique (Tual, 2011), ce qui montre qu'ils sont jugés représentatifs par leurs pairs.

Il est intéressant de noter que durant cette période, dans les rapports moraux présentés en Assemblée générale, l'agriculture biologique n'est jamais mentionnée - en dehors de la présentation du bilan de l'activité -, avec des éléments uniquement factuels tels que les volumes collectés et les prix, au même titre que l'agriculture conventionnelle<sup>228</sup>. Par contre, le discours tenu

---

<sup>223</sup> Directeur de Terres Dioises, entretien réalisé en 2013

<sup>224</sup> Rapport moral du président de Terres Dioises à l'Assemblée générale de 2004

<sup>225</sup> Rapport d'activité de l'Assemblée générale de 2004

<sup>226</sup> Compte-rendu du Conseil d'administration du 12/05/2003

<sup>227</sup> Rapport d'activité présenté à l'Assemblée générale de 2005

<sup>228</sup> Sauf à une occasion, durant l'Assemblée générale de 2005, le président rappelle, après avoir présenté les chiffres de l'année 2004 qui montrent une augmentation des surfaces et une baisse des prix due à une saturation du marché : « *Nous avons, il faut le rappeler, consenti beaucoup d'efforts et d'énergie il y a quelques années pour mettre en place cette filière [biologique]. Elle nous semblait plus respectueuse de l'environnement et collait bien à l'image du Diois. Elle assurait aussi un revenu intéressant à nos producteurs* » (Rapport moral présenté en Assemblée générale en 2005). On peut supposer que le président rappelle les raisons qui ont motivé les coopérateurs durant la période

par le président met souvent en avant les particularités de l'agriculture dioise, peu intensive et diversifiée, comme des atouts à valoriser :

*« Cet exercice [2004] se caractérise par le contraste entre la relative morosité du monde agricole et le dynamisme de notre agriculture dioise. Réforme de la P.A.C., D.P.U., fin des C.T.E., défiance des consommateurs, grippe aviaire, concurrence étrangère, tracas administratifs, ... Je pourrais vous faire une liste interminable des nuages qui gravitent autour de nous. Mais ce serait trop vite oublier que le monde agricole a toujours su s'adapter et rebondir face aux changements. Ce serait également oublier les atouts que nous offre notre pays Diois. En effet, si l'on part des attentes des consommateurs vis-à-vis des produits agricoles, il ressort une volonté de produits sains, de qualité, respectueux de l'environnement. Toutes les filières agricoles du Diois regroupent ces aspects : une géographie exceptionnelle où l'urbanisation et l'industrialisation outrancière n'est pas de mise ; une climatologie permettant de limiter au maximum les traitements tant en céréales qu'en vigne ; des élevages plus extensifs qu'intensifs ; une tradition ancestrale qui permet de faire jaillir un vin festif à faible teneur en alcool. Ces atouts, il faut les faire savoir, les développer. L'avenir de notre agriculture passe par une exaltation de nos produits partout où il y a des consommateurs, que ce soit en filière courte ou longue. Cette exaltation doit passer par les agriculteurs, aux moyens de leurs structures et non par les structures aux moyens des agriculteurs. Le monde agricole doit se ressouder pour retrouver ses vraies valeurs de solidarité et de mise en commun de ses moyens. »*  
(Rapport moral du président de Terres Dioises à l'Assemblée générale de 2005)

Comme l'illustre cet extrait du rapport moral présenté à l'Assemblée générale de 2005, seuls les éléments qui unissent coopérateurs biologiques et conventionnels sont mis en avant dans les discours. Les « vraies valeurs de solidarité » entre producteurs, des systèmes « plus extensifs qu'intensifs » avec des traitements limités « au maximum », et la dimension de « tradition » inhérente à l'activité agricole : autant d'éléments qui ne relèvent pas uniquement de valeurs coopératives partagées, mais également d'une conception de la « bonne » agriculture elle aussi partagée. A la lumière de ce discours, il apparaît clairement que les motivations des administrateurs pour soutenir le développement de l'agriculture biologique ne relèvent pas uniquement d'une stratégie commerciale mais également d'une volonté de promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement.

---

précédente à porter le PIDA Bio afin d'exprimer son soutien aux adhérents biologiques dans un contexte économique devenu difficile pour eux.

Ceci est étayé également par le fait que la stratégie de développement de l'agriculture biologique n'est remise en débat à aucun moment durant cette période, alors que l'évolution du marché des céréales aurait pu fournir des éléments de remise en cause. En effet, au début des années 2000, le marché des céréales biologiques atteint un état de saturation qui entraîne une forte baisse des prix des céréales biologiques<sup>229</sup> entre 2002 et 2005 (-140 €/T soit -61%<sup>230</sup>), tandis que les prix auxquels Terres Dioises vend ses céréales conventionnelles sont à peu près constants. Puis vers la fin des années 2000, la crise alimentaire mondiale de 2007-2008 entraîne une flambée des prix des céréales conventionnelles (+96 % en 2007 par rapport à 2002 sur les prix de Terres Dioises, + 182 % sur le cours français<sup>231</sup>), et la hausse des cours des céréales conventionnelles, jugée à l'époque par certains comme durable (par exemple par Charvet 2007), aurait pu rendre le développement de l'agriculture biologique moins stratégique aux yeux des administrateurs de Terres Dioises.

\*\*\*\*\*

Ainsi, à partir de 2002, la coopérative de céréales du Diois, devenue Terres Dioises, enclenche un processus d'intégration vers l'amont, en fusionnant avec la coopérative d'approvisionnement du Diois, en prenant des parts dans une station de semences et dans un groupement d'approvisionnement régional, ce qui lui permet d'acquérir une plus grande maîtrise sur ces maillons de la filière. Ce faisant, elle impulse une réorganisation de son fonctionnement et, en séparant les activités de conseil technique et de vente d'intrants, elle actionne un levier supplémentaire de développement de l'agriculture biologique. Dans le même temps, en insistant sur les valeurs coopératives et en déployant une rhétorique de solidarité, elle crée un espace de dialogue entre agriculteurs conventionnels et agriculteurs biologiques.

### **3. Vers la structuration d'une filière « bio et locale » (2008 – 2014)**

---

<sup>229</sup> D'ailleurs soulignée par le directeur et le président de Terres dioises dans leurs rapports (rapport moral et rapport d'activité) à l'Assemblée générale de 2004.

<sup>230</sup> Calcul réalisé à partir des prix de vente de Terres Dioises

<sup>231</sup> Cette différence s'explique par les partenariats qu'à Terres Dioises avec certains transformateurs, en conventionnel comme en biologique, afin de mitiger la volatilité des cours.

Cette convergence des intérêts entre agriculteurs biologiques et conventionnels conforte la bonne intégration des agriculteurs biologiques, qui prennent une place de plus en plus importante dans la gouvernance de la coopérative. A partir de 2008, ceux-ci deviennent plus nombreux que les agriculteurs conventionnels dans le conseil d'administration de la coopérative (figure 3.5). Ils constituent même une écrasante majorité à partir de 2011, y compris au sein du bureau (14/15 administrateurs, 5/6 membres du bureau). Comme nous allons le voir maintenant, cette surreprésentation des agriculteurs biologiques a fortement influencé la trajectoire que prend la coopérative à partir de 2008.

	1992	2008	2011
Producteurs AB	2	8	14
Producteurs conventionnels	13	7	1

Figure 3.5 - Part des producteurs en agriculture biologique dans le conseil d'administration de Terres Dioises (données collectées par Julia Tual)

### 3.1. L'intégration verticale : synergie entre un objectif de pérennité et une levée des verrous à l'aval

En 2008, deux évènements vont venir infléchir la stratégie de Terres Dioises : la mise en place d'un nouveau groupement de commercialisation des céréales biologiques d'une part, et la mise en vente des établissements Barnier, fabricant d'aliments et client stratégique pour Terres Dioises.

#### 3.1.1. Création d'une nouvelle union de commercialisation : Bio-Sud-Est

Initialement, le projet part de la volonté de la coopérative Alpesud de ne plus gérer sa collecte bio. Cette coopérative céréalière qui collecte dans les départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes, propose à Terres Dioises de lui vendre un silo pour qu'elle s'en occupe :

*« Un jour la coopérative Alpesud, des Alpes de Hautes Provence, est venue me voir [...]. Le président me dit : « nous, Hervé, le bio, on s'en fout. Il faut être clair, on n'y connaît rien, on a des agriculteurs qui font du bio mais on sait pas quoi en faire. On a un silo, si tu veux, on le revend à la coop de Die et tu t'occupes de gérer le bio dans les Alpes de Haute Provence et les Hautes Alpes. Je lui ai dit : [...] « c'est une vraie erreur, parce que, si jamais vous faites ça, demain imaginez que je sois plus là, ou qu'on soit fâché, ou qu'on fusionne avec une autre coop, et vous nous avez laissé votre secteur, avec un silo au milieu, et je peux vous dire que là, on fait une razzia au milieu*

*de votre secteur, quoi, on va pas collecter que du bio [...]. Ce que je vous propose c'est que, - de toute façon vous faites 200 tonnes, on s'en fout -, on fait une union, comme ça moi, je vends vos céréales et puis terminé. Je vous demande 2 euros de la tonne, ça fait 400 euros à l'année, et voilà, vous êtes tranquilles. Le jour où on est fâché, vous reprenez vos billes et puis terminé ». [...] Et là-dessus, le groupe Dauphinoise a entendu parler de notre projet et a dit : « attends, nous, ça nous intéresse ». Et Montélimar [CADP], qui s'appelle Natura Pro maintenant, a entendu parler du projet et a dit : « nous, ça nous intéresse ». Ensuite il y a Euréa et Domagri qui sont venus aussi. » (Directeur de Terres Dioises<sup>232</sup>)*

S'il n'est pas intéressant économiquement pour Terres Dioises de développer son activité de collecte dans les départements alpins pour un si petit volume, commercialiser les céréales biologiques pour Alpesud n'engendre qu'un très faible surcroît de travail et lui permet d'avoir un volume un peu plus important à proposer à ses clients. L'option de créer une union apparaît donc comme une bonne solution. Le ralliement des autres coopératives conduit au final à la création d'une union de sept coopératives, et porte à 3500 tonnes la quantité de céréales biologiques à commercialiser. Afin de ne pas répéter les erreurs du passé avec Unibio, cette fois, Terres Dioises garde la main sur la commercialisation, et c'est son directeur qui gère l'ensemble des volumes à vendre. Ceux-ci équivalent à trois fois la collecte biologique de Terres Dioises, ce qui donne une ampleur toute autre au projet, à la fois lui permettant de « peser beaucoup plus sur le marché »<sup>233</sup> à travers une meilleure visibilité et l'élargissement du champ des possibilités commerciales. Pour ses clients, l'intérêt est d'avoir un seul interlocuteur capable de fournir de grandes quantités de produits. Mais surtout le fait d'avoir la charge de l'ensemble de la commercialisation et donc la visibilité de l'ensemble du marché permet à Terres Dioises de mieux maîtriser le marché, à travers la maîtrise à la fois des prix de vente et des surfaces de production :

*« En ce qui concerne l'union bio et l'approche du marché bio, c'est bien mieux d'arriver de façon groupée, plutôt que de façon désordonnée, et en plus c'est très intéressant pour mes agriculteurs. Comme je connais bien le marché, et que certains de mes collègues le connaissent mal, [...] on peut avoir une faculté très forte à casser les marchés, à baisser le prix. Je sais que la Drômoise par exemple travaille très sérieusement, c'est pas des casseurs de prix. Donc avec eux, il y a pas de soucis, parce que quand [le vendeur de la Drômoise] vend au même client que moi, je sais qu'il va pas dire : « je le vends 300 euros », quand moi je suis à 350. C'est clair. Mais si je laisse les autres papillonner, on peut avoir des prix tirés vers le bas très vite, donc*

---

<sup>232</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>233</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 10/04/2008

*c'est aussi une façon de pas... pas de noyauter le marché, faut pas le dire comme ça, mais en tout cas, d'être cohérent sur le marché. Donc il y a un intérêt. Et puis quand on développe le marché, ça permet aussi d'orienter les emblavements pour éviter un engorgement sur une céréale, alors qu'on manquerait d'une autre céréale. Donc ça me permet d'orienter les mises en culture. Par exemple s'il me faut du maïs - sur le Diois on n'en fait pas, il y a pas d'irrigation -, ça me permet de dire aux agriculteurs de l'Isère : allez-y, faites du maïs, faites moins de blé, c'est moins utile chez vous, par contre faites plus de maïs, c'est plus utile chez vous. Voilà, ça me permet d'orienter comme ça. » (Directeur de Terres Dioises<sup>234</sup>)*

Cette étape marque un tournant dans le positionnement de Terres Dioises. Si l'indépendance de la coopérative reste l'objectif premier, il est désormais admis que « *les structures [coopératives] ne pourront pas rester indéfiniment seules* »<sup>235</sup> et que l'évolution des filières implique pour Terres Dioises de penser son indépendance en interaction – et parfois donc en collaboration – avec d'autres structures.

### **3.1.2. Première étape d'intégration vers l'aval : le rachat des établissements Barnier**

La mise en vente des établissements Barnier, principal client de Terres Dioises, constitue l'autre évènement important qui se produit en 2008, et même « *l'élément déterminant* »<sup>236</sup>. Au tout départ, cette première étape d'intégration verticale est née non pas d'une volonté délibérée de Terres Dioises d'investir dans un outil de transformation de céréales biologiques, mais de la nécessité de réagir à une menace extérieure. En effet, en 2008, la coopérative bretonne du Gouessant, poids lourd de la filière avicole<sup>237</sup> souhaitant s'implanter dans la Drôme afin de se rapprocher de l'Italie où les céréales biologiques sont beaucoup moins chères, fait une offre de rachat aux établissements Barnier, entreprise familiale de fabrication d'aliments pour bétail auprès de laquelle Terres Dioises écoule une grande partie des cultures qui entrent en rotation avec le blé. Ceci intervient à un moment où précisément la famille Barnier, dont les enfants ne souhaitent pas reprendre la succession de l'usine, s'interroge sur le devenir de son entreprise, ce qui fait qu'elle accueille cette

---

<sup>234</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>235</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 10/04/2008

<sup>236</sup> Directeur de Terres Dioises, entretien réalisé en 2013

<sup>237</sup> La coopérative du Gouessant assure 18% de la production nationale d'œufs biologiques au travers de contrats d'intégration auprès d'éleveurs bretons auxquels elle fournit l'ensemble des intrants nécessaires aux cultures qu'ils conduisent généralement en parallèle de leur élevage blé, maïs, luzerne) et à leur élevage (aliment qu'elle produit via une filiale) (Pottiez et al., 2010).

offre favorablement. La vente de l'usine à la coopérative bretonne fait peser une grave menace sur Terres Dioises :

*« Pour Terres Dioises, les Ets BARNIER ont une place stratégique importante pour la valorisation des céréales secondaires biologiques collectées. De plus, en tant que revendeur des aliments Barnier, nous fournissons la quasi-totalité des élevages bio de notre zone d'activité. Enfin, notre fournisseur d'engrais bio est une filiale du groupe Le Guessant (UFAB).*

*Le rachat potentiel des Ets BARNIER par le groupe Le Guessant, dans une période où nous réfléchissons à un positionnement résolument bio de notre structure, fait peser une menace importante. Stratégiquement, Le Guessant souhaite s'implanter dans la Drôme, en raison de la proximité du marché italien. Les céréales Italiennes sont environ 50 €/t moins chères que les céréales françaises, soit un delta de 15 à 20 % selon les origines. Si Le Guessant rachète l'usine, il y a un risque majeur d'une baisse sensible des prix de céréales pratiqués dans la région, alignés sur les prix italiens. De même, l'implantation de cette coopérative dans la Drôme risque de nous enlever la vente des engrais bio. Il possède la matière première, le réseau de commercialisation, si en plus ils ont la logistique, ils n'ont plus aucune raison de commercialiser leurs engrais en passant par un distributeur. Ainsi, nous avons décidé de nous positionner sur le rachat des Ets Barnier. » (« L'agriculture biologique, une solution stratégique de sauvegarde d'une micro-coopérative de moyenne montagne. Coopérative Terres Dioises », H. Mucke, 2010, p. 68-69)*

Ainsi la menace est triple : perte d'un débouché stratégique pour les cultures qui entrent en rotation avec le blé biologique, et perte de parts de marché importantes dans les activités d'approvisionnement, à la fois sur la vente d'engrais et sur la vente d'aliments. Terres Dioises décide donc de contre-attaquer et obtient la faveur de la famille Barnier *« donnant la priorité à une solution locale plutôt que bretonne »*<sup>238</sup>.

Si le directeur de Terres Dioises est convaincu de la nécessité *« stratégique pour la coopérative de racheter l'usine car elle pourrait ne pas résister si les Bretons s'implantent dans la région »*<sup>239</sup>, il a dans un premier temps des difficultés à en persuader son conseil d'administration, frileux devant les investissements financiers à réaliser. En effet, il s'agit d'investir plus de 3,5 millions d'euros au total, alors que le chiffre d'affaires annuel de la coopérative est seulement de 2,5 millions d'euros. Finalement, il parvient à convaincre les administrateurs d'acquiescer les établissements Barnier via une holding nommée Bio Sud Est Finances, associant les coopératives

---

<sup>238</sup> Ibid., p. 69

<sup>239</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 17/09/2008

de Bio-Sud-Est mais tenue majoritairement par Terres Dioises<sup>240</sup>. Cette décision, prise à l'unanimité, va avoir des implications déterminantes pour la trajectoire de développement de Terres Dioises.

En effet, l'acquisition de l'entreprise Barnier change les perspectives de la coopérative Terres Dioises et la place sur les rails d'une trajectoire dans laquelle la spécialisation vers l'agriculture biologique apparaît comme la voie combinant le mieux les objectifs de rationalisation économique et de pérennisation de la coopérative. Cette spécialisation va s'opérer en plusieurs étapes, certaines construites en amont dans un plan stratégique mis au point par le directeur de la coopérative, et d'autres émergeant en réaction de l'évolution du contexte concurrentiel.

### **3.1.3. Deuxième étape d'intégration vers l'aval : développement de l'activité de transformation et d'un « circuit court »**

Au moment du rachat en 2008, l'entreprise Barnier produit 8000 tonnes d'aliments : 1500 tonnes d'aliments conventionnels et 6500 tonnes d'aliments biologiques. Au vu de la vétusté des équipements et des faibles volumes de la ligne de production conventionnelle, le directeur de Terres Dioises décide son arrêt. Ses motivations ne sont pas seulement des objectifs de rationalisation des moyens de production, mais également que selon lui « *le bio est un créneau qu'il faut accrocher* »<sup>241</sup>, et l'acquisition de l'usine de transformation permet à Terres Dioises non seulement de pérenniser ses débouchés pour les céréales biologiques, mais au-delà, lui permet surtout de prendre la main sur un maillon supplémentaire à l'aval et donc de maîtriser la répartition de la valeur ajoutée le long de la filière.

De plus, à cette époque l'usine Barnier achète environ la moitié de son approvisionnement en Italie, la production biologique locale ne suffisant pas à couvrir ses besoins. La part italienne de l'approvisionnement constitue un débouché conséquent qui ouvre des perspectives pour la collecte biologique de Terres Dioises qui décide alors d'aller plus loin dans sa stratégie de développement de l'agriculture biologique et pose en 2009 l'objectif de devenir une coopérative « 100 % bio ». En effet, le développement de l'agriculture biologique constituant une bonne option à la fois pour

---

<sup>240</sup> Le montage financier assure 75% du capital à Terres Dioises, 20% à la Dauphinoise et 1% à chacune des autres coopératives.

<sup>241</sup> Compte-rendu de la réunion d'information du conseil d'administration du 06/11/2008



l'activité de collecte de Terres Dioises et pour l'usine d'aliments, la synergie entre les deux est d'autant plus forte. De plus cette synergie réside également dans le fait que la maîtrise de la transformation permet une répartition des coûts de mise en œuvre d'un programme de développement de l'agriculture biologique entre amont et aval :

*« Proposition stratégique [...] : Spécialisation de l'activité grande culture 100% en mode de production biologique. Celle-ci doit être appuyée par une incitation financière importante par le paiement aux agriculteurs, des céréales en conversion au prix des céréales biologiques. En effet, pendant deux campagnes, les céréales en conversion peuvent être utilisées en alimentation animale biologique. Toutefois il existe un delta de prix d'environ 30 € par tonne. Cette compensation financière sera assurée pour moitié par la coopérative et pour moitié par notre usine d'aliment. Le coût pour la structure sera de 15€ sur 2 000 tonnes pendant 2 ans, soit 60 000 €. »*  
(« L'agriculture biologique, une solution stratégique de sauvegarde d'une micro-coopérative de moyenne montagne. Coopérative Terres Dioises », H. Mucke, 2010, p. 50)

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les céréales biologiques italiennes sont beaucoup moins chères que les françaises. Un approvisionnement 100% local induirait donc une augmentation des coûts de fabrication, mais le développement de l'activité de Barnier fait que, jusqu'en 2011, la part de produits locaux dans l'approvisionnement de Barnier reste au même niveau (le volume d'aliments produits augmentant fortement, le volume des produits locaux, bien que lui aussi en forte augmentation, continue de représenter autour de 40-50% de l'approvisionnement de l'usine).

En 2009, les cours du blé s'effondrent et retrouvent leur niveau de 2005. A cette volatilité accrue des prix des matières premières sur le marché mondial (Barraud-Didier et Henninger, 2009) s'ajoutent les incertitudes concernant l'évolution des politiques agricoles européennes qui amènent les organisations agricoles drômoises à un diagnostic partagé :

*« [Face à des systèmes céréaliers] dont les résultats sont désormais très fluctuants d'une campagne sur l'autre (forte variabilité des prix) et qui vont être très fortement impactés dès 2010 par la mise en œuvre du Bilan de santé de la PAC (baisse de 20 à 25% des aides), [...] des adaptations seront indispensables pour que les exploitations se maintiennent ». ( « La filière grandes cultures biologique en Drôme », Chambre d'agriculture de la Drôme, 2009)*

Le Bilan de santé de la PAC prévoit une réorientation des aides PAC, défavorable aux exploitations céréalières mais favorable notamment à l'agriculture biologique (Chatellier et Guyomard, 2010).

Dans ce contexte, l'agriculture biologique se confirme être un atout : les grandes cultures biologiques de la Drôme, dont une très grande partie sont produites dans le Diois, représentent 66% de la collecte rhônalpine. Par ailleurs, la volatilité du cours du blé encourage Terres Dioises à poursuivre dans la voie d'une plus grande maîtrise de la filière pour absorber les fluctuations. De plus, pour gérer la fertilisation azotée, les producteurs intègrent de la luzerne dans leurs rotations, mais celle-ci n'est pas bien valorisée car les élevages sont peu nombreux au regard de ce que collecte la coopérative. Il y a donc un enjeu fort pour Terres Dioises à développer l'activité de Barnier, afin non plus seulement de pérenniser un débouché existant, mais de mieux valoriser les cultures que les producteurs ont besoin de mettre en place. Une fois encore, il convient de souligner l'originalité de cette posture pour une coopérative d'approvisionnement, qui aurait tout intérêt à vendre à ses producteurs des engrais organiques.

Pour développer l'activité de Barnier, elle s'appuie sur ses partenaires de l'union Bio-Sud-Est, avec lesquels elle met au point un projet de développement de l'agriculture biologique. Ce projet, financé notamment par l'Agence Bio<sup>242</sup>, associe les partenaires de l'aval et du conseil : des minoteries, Euro-Nat (transformateur et distributeur spécialisé en agriculture biologique), et les établissements Barnier d'une part, les GAB et les Chambres d'agriculture d'autre part<sup>243</sup>. Ses objectifs sont d'une part la structuration d'une filière biologique blé tendre panifiable en mettant en place des démarches Bio Solidaire<sup>244</sup> et d'autre part, la relocalisation de la majeure partie de l'approvisionnement des établissements Barnier. La filière blé tendre est mise en place mais ne concerne que quelques centaines de tonnes de blé. Par contre la filière alimentation animale se développe fortement, grâce à la collaboration avec les Chambres d'agriculture et les GAB :

*« Le principe de base, c'était de dire : il faut qu'on développe la production, mais qu'on développe la production de façon intelligente, c'est-à-dire de mettre en relation la production et la consommation. Et donc on va faire une organisation tripartite, entre les structures coop, les GAB et les Chambres d'agriculture de chaque département. Et donc normalement, si on met les trois autour de la table, on doit pouvoir développer techniquement, on doit pouvoir développer sur un réseau d'agriculteurs et on doit pouvoir développer en fonction des marchés, puisque c'est les coop [...] qui ont la connaissance des marchés, la compétence. Donc c'était un*

---

<sup>242</sup> Le projet, pour un budget total de 3 millions d'euros, est subventionné par l'Agence Bio à hauteur de 30%

<sup>243</sup> Dans sa première phase, celui-ci n'associe que l'ADABio, le GAB qui intervient en Isère, Savoie, Haute-Savoie et l'Ain, ce qui montre que c'est initialement principalement pour développer la production biologique de la Dauphinoise.

<sup>244</sup> Label français créé en 2007 qui garantit une forme de commerce équitable et des engagements de moyen terme entre producteurs et transformateurs biologiques du territoire national.

*peu l'idée de départ, et en s'appuyant sur un pôle alimentation animale, puisqu'on venait de reprendre les établissements Barnier. [...] L'idée c'était : toutes les réunions, normalement, étaient tripartites. Ça permettait aux agriculteurs d'avoir des GAB donc des producteurs qui peuvent parler de ça, des Chambres d'agriculture qui peuvent parler technique, et des coop qui peuvent parler business. » (Directeur de Terres Dioises<sup>245</sup>)*

Le projet finance notamment des investissements matériels pour développer la capacité de stockage des établissements Barnier, des actions de communication vis-à-vis des professionnels de l'aval, « notamment dans les filières pondeuses et volailles de chair, très dynamiques au niveau des conversions et installations de poulaillers bio »<sup>246</sup>, des actions de sensibilisation et de communication vis-à-vis des producteurs (conduites par les GAB et les Chambres d'agriculture) et un accompagnement technique des producteurs réalisé par les techniciens des coopératives de Bio-Sud-Est.

Au terme des trois ans du projet, en 2013, la collecte biologique est quasiment multipliée par trois pour l'ensemble de l'union : elle passe de 3500 à plus de 9000 tonnes entre 2009 et 2013. Pour Terres Dioises, elle est multipliée par 2,5 et passe d'environ 1000 tonnes à près de 2700 tonnes, soit 60% de sa collecte totale. Enfin l'usine Barnier double sa production en seulement deux ans puis atteint plus de 19 000 tonnes par an.

Cette stratégie permet à Terres Dioises de s'affranchir en partie du marché, en mitigeant la volatilité des cours des matières premières au travers de partenariats pluriannuels avec certains clients et surtout par cette intégration verticale. Cela lui garantit à la fois une stabilité des prix et une permanence des débouchés, toutes deux capitales pour sa pérennité :

*« Le fait d'avoir monté ce projet, de l'avoir monté de façon régionale, ça a vraiment permis de booster et de structurer [le développement de l'agriculture biologique]. Parce que dans les années qui viennent, le bio va quand même très mal se porter. [...] Le prix du bio va s'écrouler. Il va y avoir une surproduction, là, pendant quelques temps. [...] La production augmente de 30% et la consommation stagne. Forcément, l'effet ciseaux arrive. Alors certains vous diront : « c'est pas grave parce qu'on n'était pas autosuffisant en bio, on importait. » Mais on continuera d'importer. Il y a aucune raison de ne pas importer. Quand on fait de l'aliment, on cherche aussi à avoir l'aliment le moins cher possible, puisqu'on est en système concurrentiel. Donc*

---

<sup>245</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>246</sup> Convention attributive d'une aide financière entre l'Agence Bio et Bio Sud Est, Fonds de structuration « Avenir Bio », 2009

*forcément le marché français baissera. Si on veut pas baisser, alors on importera et donc il baissera, il baissera d'autant plus, quoi. [...] C'est inquiétant, c'est même très inquiétant. [...]*

*- Et est-ce que c'est quelque chose qui vous amène vous ou qui amène les administrateurs de la coop à revoir les objectifs par rapport au bio ?*

*- Non, pas du tout, au contraire. » (Directeur de Terres Dioises<sup>247</sup>)*

Effectivement, l'objectif « 100% bio » n'est pas remis en question. Par contre, la stratégie de développement de la coopérative évolue encore davantage vers l'intégration de maillons à l'aval. Terres Dioises poursuit donc sa trajectoire d'intégration verticale, grâce aux alliances nouées avec ses partenaires de Bio-Sud-Est. Ces alliances qui étaient nouées plus pour un intérêt de délégation d'activité à Terres Dioises que pour une réelle coopération, et la mise en place d'une structure très légère témoigne de la relativement faible implication des autres coopératives : pour elles, l'union constitue une opportunité stratégique mais pour une toute petite part de leur activité. Mais petit à petit, cette opportunité évolue vers une réelle collaboration pour atteindre l'objectif commun de développer la bio (bien que certaines autres coopératives aient pour objectif d'en faire seulement quelques pourcents, et non de s'orienter vraiment sur la bio comme Terres Dioises).

*« L'histoire, elle est simple. Moi, j'ai racheté Barnier parce que Christian Barnier voulait vendre et que c'était un gros débouché en céréales pour moi, donc j'ai dit : il faut qu'on rachète, parce qu'on veut pas laisser ça aux Bretons, quand même, qui étaient dessus. Donc on a racheté Barnier, et ensuite il se trouve que les deux boîtes d'œufs de la région étaient à vendre, que les Bretons étaient dessus, et que moi j'ai dit : si jamais ils rachètent les boîtes d'œufs, les Bretons, l'aliment il viendra plus de chez nous. Donc si on perd l'aliment, déjà, c'est une catastrophe, mais en plus on n'aura plus de débouché céréales, enfin c'est mauvais. Donc il faut qu'on rachète. Et en même temps, il y avait une réflexion régionale du groupe Dauphinoise de se dire : il faut un peu qu'on soit aussi et dans l'amont et dans l'aval des productions, sinon on est mort. Donc on s'est positionné sur le rachat des établissements Séguy et des établissements Dégut qui détenaient Val d'Eurre. Voilà. C'est vraiment le groupe Dauphinoise et Terres Dioises qui ont initié ça, et voilà. » (Directeur de Terres Dioises<sup>248</sup>)*

Ainsi, bien que les coopératives aient des objectifs différents par rapport au développement de l'agriculture biologique, leurs intérêts entrent tout de même en synergie.

---

<sup>247</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>248</sup> Entretien réalisé en 2013

Comme le mentionne le directeur de Terres Dioises dans l'extrait ci-dessus, une opportunité de développement vers l'aval se présente en 2011. En effet, deux entreprises d'œufs sont à vendre : les entreprises Seguy à Bollène (Vaucluse) et Deguts à Charolle (Saône-et-Loire). Or ces deux entreprises représentent 60% de l'activité des établissements Barnier<sup>249</sup>. Et là encore, la coopérative le Gouessant est sur le coup et menace Terres Dioises qui entreprend alors, avec la Dauphinoise, de racheter ces entreprises. Les liens noués avec la Dauphinoise dans le cadre de l'union Bio-Sud-Est permet à Terres Dioises d'accéder à des ressources financières sans lesquelles, seule, elle n'aurait pas été capable de mener à bien ce projet. De plus, ils permettent d'organiser une répartition des activités entre les coopératives : le directeur de Terres Dioises est nommé directeur de ces entreprises d'œufs, conserve ses fonctions de commercialisation des céréales de Bio-Sud-Est et les achats de matières premières pour les établissements Barnier. Afin de lui dégager du temps pour assumer cette nouvelle fonction, la commercialisation des céréales conventionnelles et les approvisionnements de Terres Dioises sont réalisés en partenariat avec la Dauphinoise. C'est donc une véritable coopération qui se met en place, chacune de ces deux coopératives assurant pour le compte de l'autre une partie de son activité. Cette coopération est possible car la Dauphinoise a elle aussi, selon le directeur de Terres Dioises, « *une vraie volonté de développer la bio, à sa façon* »<sup>250</sup> (« à sa façon » car celle-ci n'a pas l'ambition que ce modèle deviennent majoritaire au sein de ses adhérents).

Cette alliance leur permet également d'être en position de force dans les négociations avec Invivo<sup>251</sup> qui entend parler de ce projet et souhaite s'y associer afin de constituer un poids lourd de la nutrition animale sur le quart sud-est :

*« Invivo crée des pôles régionaux « alimentation animale », mais dans la région sud-est les coopératives ont des visions très différentes »*<sup>252</sup>.

On peut supposer que ceci fait allusion à leurs divergences de conception des outils coopératifs, Invivo étant le premier groupe coopératif français (représentant 8000 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 5,7 milliards d'euros<sup>253</sup>) et le moteur d'une concentration extrême de la coopération agricole, parfois perçue comme une quête du profit au détriment des missions coopératives de

---

<sup>249</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 31/08/2011

<sup>250</sup> Directeur de Terres Dioises, entretien réalisé en 2011 par Julia Tual

<sup>251</sup> Invivo est une union nationale de coopératives d'approvisionnement et de collecte de céréales et constitue le premier groupe coopératif français.

<sup>252</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 5/12/2011

<sup>253</sup> <http://www.invivo-group.com/fr/en-bref>

service aux adhérents (Compère, Poupart et Purseigle, 2013). Malgré ces divergences, Terres Dioises et la Dauphinoise ont toutefois intérêt à s'associer avec Invivo afin d'avoir accès aux prémix<sup>254</sup> qu'il produit et à la massification de l'approvisionnement qu'il permet pour certains produits peu présents sur le territoire régional (soja par exemple). Pour Terres Dioises, ceci permettrait de compenser en partie l'augmentation des coûts de production due à l'accroissement de la part des produits locaux dans l'approvisionnement de l'usine Barnier (celui-ci se situe en 2013 aux alentours de 70%, contre environ 50% deux ans auparavant).

Au regroupement des quatre usines présentes dans la région (dont deux appartenant à Invivo) qui aurait donné la majorité à Invivo, la Dauphinoise et Terres Dioises préfèrent un accord sur seulement trois usines, dans lequel elles gardent le contrôle de l'outil. Défendant leur intérêt commun d'une seule voie, elles parviennent à maintenir Invivo en position minoritaire, avec seulement 25% des parts : « *Il a été décidé de ne pas laisser Invivo posséder la moitié des parts car Vedène (Invivo) n'apporte rien d'exceptionnel et les coopératives souhaitent rester majoritaires* »<sup>255</sup>. Une holding financière est créée afin de créer un pôle régional de nutrition animale nommé SEAL (pour Sud Est Alimentation), « *qui produirait 300 000 tonnes d'aliments* »<sup>256</sup> en regroupant les outils de transformation d'Invivo<sup>257</sup>, de la Dauphinoise (qui a racheté l'usine d'aliments de Seguy en 2011) et de Terres Dioises, et dans lequel sont mutualisés les fonds de commerce des différents fabricants.

Terres Dioises n'a que deux représentants au conseil d'administration de ce pôle de nutrition animale et perd donc dans une certaine mesure la maîtrise des établissements Barnier. Cependant, grâce aux parts qu'elle possède (qui correspondent à l'apport de l'usine Barnier, soit 37% de SEAL), elle dispose d'une minorité de blocage et donc d'un pouvoir décisionnel important. Le pacte d'associés de SEAL, qui ne peut donc être modifié sans son aval, définit un approvisionnement préférentiel auprès des coopératives Terres Dioises et la Dauphinoise équivalent à au moins 85% de leur collecte : cette alliance permet à Terres Dioises de sécuriser certains de ses débouchés.

---

<sup>254</sup> Concentrés de vitamines, oligo-éléments et minéraux qui entrent dans la composition des aliments pour animaux d'élevage.

<sup>255</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 16/01/2012

<sup>256</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 30/09/2011

<sup>257</sup> En 2007 Invivo lui aussi dans la fabrication d'aliments pour animaux d'élevage en devenant l'actionnaire majoritaire de l'entreprise Evalis.

Terres Dioises poursuit ensuite son processus d'intégration verticale vers l'aval pour sécuriser les débouchés de Barnier. En 2013, elle monte la société Œufs Sud Est (OSE), également avec la Dauphinoise, qui regroupe cinq sociétés de production, conditionnement, commercialisation et transport d'œufs. Pour sa filière œufs biologiques, 95% des aliments sont fournis par Barnier.

Cette société produit des œufs industriels, biologiques et de plein air, commercialisés en frais en grandes surfaces, ou transformés en produits dérivés pour les industries agro-alimentaires. Représentant environ 25% du marché de l'œuf sur le quart sud-est de la France et la deuxième holding d'œufs de France<sup>258</sup>, c'est un poids lourd du marché : grâce à cette nouvelle alliance avec la Dauphinoise, Terres Dioises est en position de force face aux acteurs agro-industriels et à la grande distribution et peut maintenir sa stratégie de valorisation des céréales dioises, issues d'une agriculture peu intensive et somme toute peu compétitive.

Les différents établissements dans lesquels Terres Dioises a investi dans ce processus d'intégration vers l'aval sont tous situés en Rhône-Alpes. Ceci lui ouvre de nouvelles perspectives pour dégager davantage de valeur ajoutée pour ses coopérateurs :

*« Moi, je pense qu'il y a une vraie place pour le bio régional, et puis ensuite, il y a une place pour le bio-business, quoi. Et c'est là où il y a une vraie différence [...], c'est qu'à un moment donné, quand on fait du bio-business, faut le faire à fond, quoi. Ou alors, on le fait pas du tout. Mais on peut pas mettre un pied dedans, mais ne pas aller au bout, dire : « il faut rester raisonnable », machin. Non, c'est pas possible, on fait du bio-business, c'est tout. Le consommateur qui achète des œufs, ben lui ce qu'il regarde, c'est le prix de l'œuf, c'est ça qu'il regarde. Il regarde pas la provenance de la poule, hein. Oui, avant on faisait des poulaillers de 3000 poules, maintenant c'est 9000, maintenant c'est 18000 et quand on sait que le prix de l'œuf, c'est 65% par l'aliment, ben les gens disent : « ben oui, ben tu débrouilles, il me faut un aliment le moins cher possible », quoi. Sur de l'œuf bio non marketé. Après, je pense qu'il y a de la place sur un œuf bio marketé région. Mais là c'est différent, on n'est plus sur le même marché. On n'est plus sur du bio-business – enfin, on est sur du bio-business si on veut, entre guillemets, mais qu'on peut régionaliser. Donc l'idée, c'est de fabriquer un aliment 100% région. » (Directeur de Terres Dioises<sup>259</sup>)*

La stratégie que Terres Dioises est actuellement en train de mettre en œuvre est en effet de créer une filière « œufs biologiques » régionale. Au fil de sa trajectoire, Terres Dioises est ainsi

---

<sup>258</sup> Présentation du projet par le directeur de Terres Dioises lors de l'Assemblée générale de 2012

<sup>259</sup> Entretien réalisé en 2013

parvenue, à travers ces différentes étapes, à structurer au niveau régional toute une filière biologique, intégrant l'ensemble des maillons, de la production de semences au produit de consommation finale :

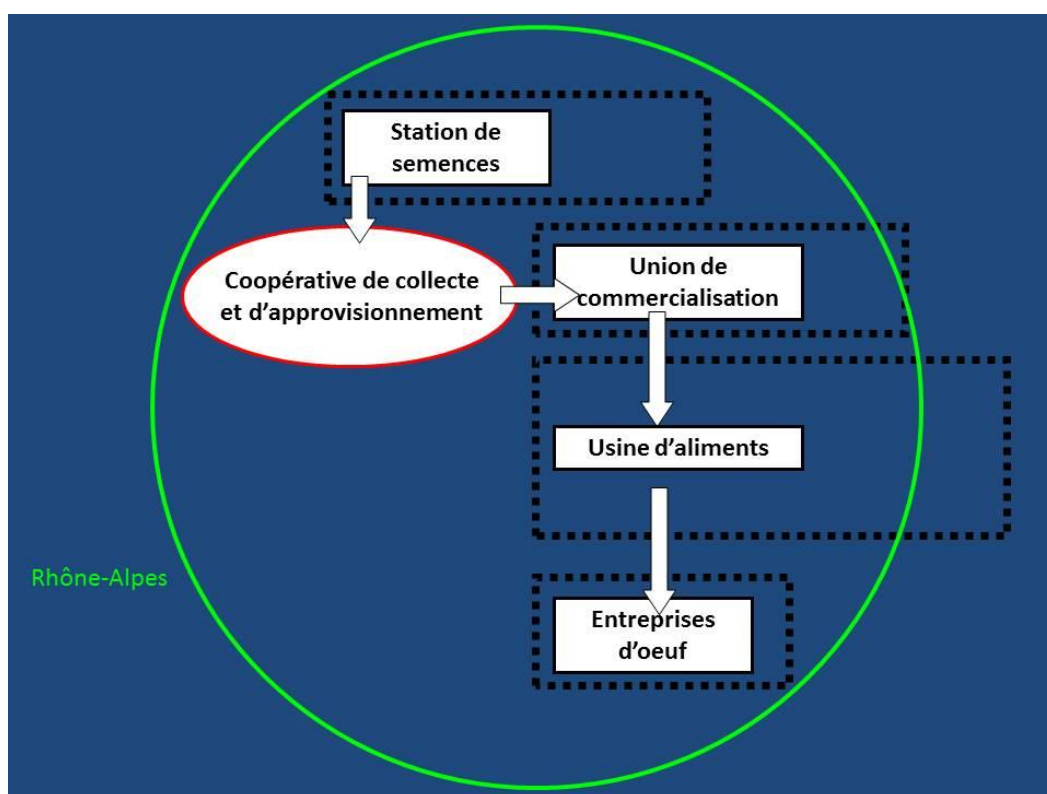


Figure 3.6 – Intégration de l'ensemble de la filière au niveau régional. La trajectoire de développement de Terres Dioises conduit à une intégration de l'ensemble de la filière de production d'œufs au niveau régional. Les rectangles en pointillés noirs représentent les alliances avec d'autres coopératives.

Ainsi, à l'instar de l'ensemble du secteur coopératif (Filippi, Frey et Mauget, 2008), Terres Dioises développe une stratégie complexe d'intégration verticale vers l'aval, qui lui permet de « maîtriser tous les maillons de la filière œuf »<sup>260</sup>. La coopérative devient indirectement l'interlocuteur des distributeurs, ce qui la pousse à entrer dans une logique un peu différente de celle qu'elle avait à ses débuts. En effet, comme le souligne son directeur, elle relève par certains aspects du bio-business, dans la mesure où il s'agit de se conformer à des exigences de distributeurs dont l'objectif est de tirer les prix vers le bas en mettant en concurrence les opérateurs. Grâce à son alliance avec la Dauphinoise, elle parvient toutefois à conduire ce processus dans le respect des valeurs coopératives : ses pratiques (politique d'approvisionnement, politique commerciale) restent en

<sup>260</sup> Présentation du projet par le directeur de Terres Dioises lors de l'Assemblée générale de 2012



accord avec celles-ci et au final cette stratégie d'intégration verticale permet la diffusion le long de la filière de pratiques plus vertueuses.

### **3.2. L'agriculture biologique : le support d'une stratégie d'autonomie qui se renforce**

Comme nous l'avons vu précédemment, ces différents mouvements d'intégration vers l'aval conduisent Terres Dioises à fixer l'objectif de tendre vers une collecte « 100% bio ». Ceci est certainement facilité par le discours tenu par le directeur de Terres Dioises. Tout d'abord, il a su rassurer son conseil d'administration qui craignait que le développement de l'agriculture biologique et que l'investissement de la coopérative dans des outils biologiques en aval se fassent « *au détriment de l'activité conventionnelle* »<sup>261</sup> :

*« Il y a eu un premier débat [en conseil d'administration]. Ils se sont mis à dire : « Mais nous, si on veut pas passer en bio »... Je leur ai dit : « Mais c'est pas un problème, je suis en train de vous montrer qu'économiquement, c'est viable, qu'écologiquement, c'est très bien » [...]. Donc l'idée, c'est de faire une mutation. L'idée, c'est pas de faire une révolution. L'idée, c'est pas de dire : « Demain matin, il y a plus tous les agriculteurs conventionnels, vous vous débrouillez pour trouver des solutions ». On va s'occuper de vous, c'est pas un problème, on continuera à s'occuper de vous. Aujourd'hui, ils s'aperçoivent que c'est tout à fait vrai. Et aujourd'hui, on est arrivé à 65-70% de bio, d'évolution naturelle. Voilà. » (Directeur de Terres Dioises<sup>262</sup>)*

D'autre part, le directeur de Terres Dioises veille à ne pas à stigmatiser de « *vilain petit canard* »<sup>263</sup>. Il affiche en effet un positionnement qu'on pourrait qualifier de neutre car sans jugement de valeur, par exemple lorsqu'il affirme que pour lui « *la bio n'est qu'une diversification parmi d'autres* »<sup>264</sup> ou encore : « *Si j'avais été directeur d'une coopérative dans la Beauce, j'aurais pas eu le même projet* »<sup>265</sup>.

---

<sup>261</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 10/04/2008

<sup>262</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>263</sup> Directeur de Terres Dioises, entretien réalisé par Julia Tual en 2011

<sup>264</sup> Directeur de Terres Dioises, entretien réalisé par Claire Lamine et Julia Tual en 2011

<sup>265</sup> Directeur de Terres Dioises, entretien réalisé en 2013

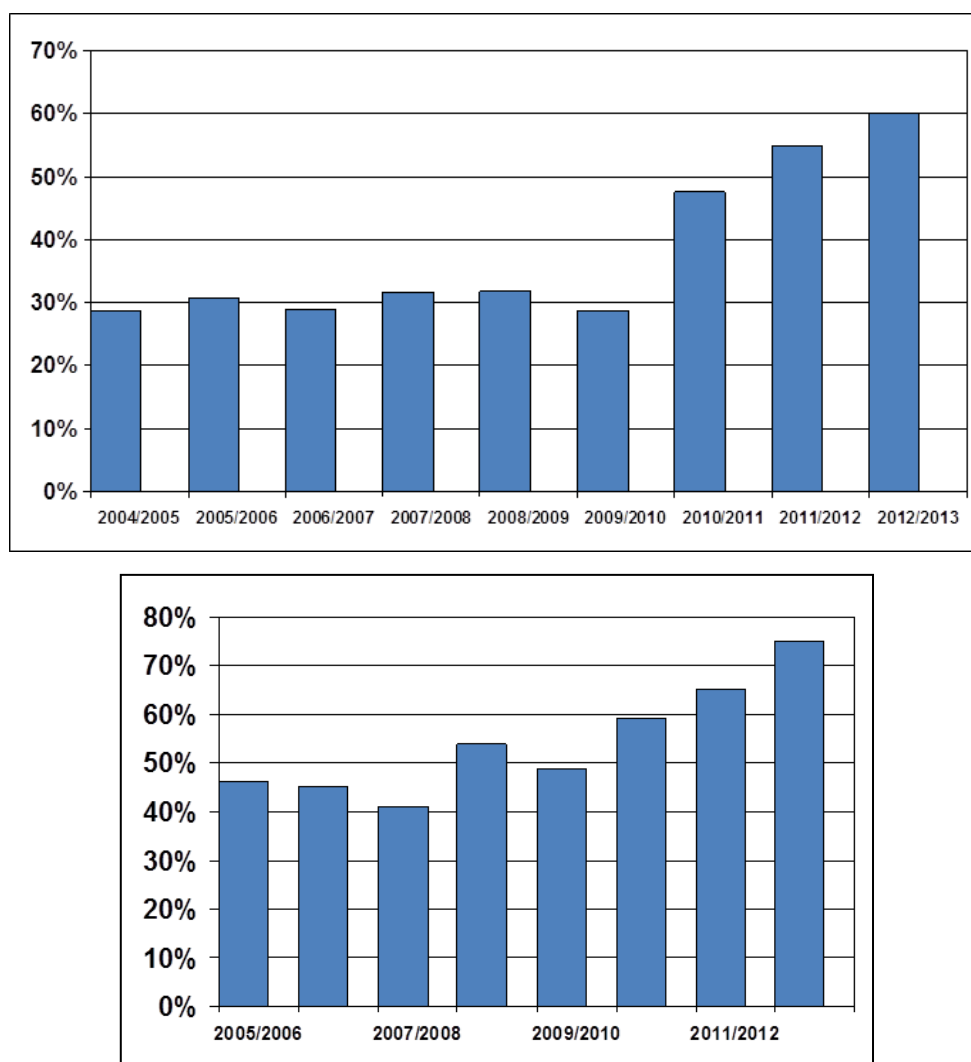


Figure 3.7 - Part de la collecte biologique dans la collecte totale de Terres Dioises en tonnes (figure du haut) et part du chiffre d'affaires de la collecte biologique dans le chiffre d'affaires de la collecte totale (figure du bas). Figures issues de la présentation du directeur de Terres Dioises lors de l'Assemblée générale de 2012.

Il s'appuie continuellement sur des arguments pragmatiques et de maintien de l'indépendance de la coopérative, en mettant en avant l'argument de la viabilité économique. Par exemple, lors de l'Assemblée générale de 2012, il présente l'évolution du cours du blé biologique en soulignant sa progression et surtout sa faible volatilité par rapport au cours du blé conventionnel. Il met également en avant la contribution de la collecte biologique dans le chiffre d'affaires annuel de la coopérative (figure 3.7)

La définition « en douceur » d'un cap 100% biologique et le discours qui l'accompagne conduisent durant cette période à une intégration grandissante des valeurs coopératives et biologiques. Ainsi, la vocation de la coopérative d'être au service de ses adhérents se traduit désormais vers des efforts croissants pour aller vers plus d'autonomie des exploitations agricoles. Elle continue de tester des

nouvelles cultures qui permettent aux producteurs d'obtenir plus de valeur ajoutée (chardon marie, lin, tournesol pour l'oisellerie). Mais cette quête d'autonomie va aller à cette période beaucoup plus loin. En effet, Terres Dioises incite ses producteurs à développer les semences de ferme, ce qui peut paraître très étonnant pour une coopérative d'approvisionnement, qui plus est actionnaire d'une station de semences. :

*« Je pense que c'est aux agriculteurs de multiplier leurs propres semences. Après, il faut le faire intelligemment, c'est-à-dire que ce qu'on demande nous, Terres Dioises, à nos producteurs, c'est de renouveler un tiers des semences, pour éviter de perdre la génétique quand même. [...] Quand on est vendeur de semences, on dit : « ben non, il faut les obliger à acheter les semences », forcément. C'est tellement facile. Sauf que c'est antinomique avec le bio. Parce que pour moi le bio ça reste l'autonomie de l'exploitation. » (Directeur de Terres Dioises<sup>266</sup>)*

Or l'autonomie des exploitations agricoles via la défense des semences de ferme est l'une des revendications fortes des mouvements de l'agriculture biologique<sup>267</sup>. Ce positionnement semble résulter d'une prise de conscience au niveau de la direction et du conseil d'administration de l'intérêt de la coopérative pour une telle approche :

*« Parfois on achète des semences qui sont même pas appropriées à notre terroir. [...] L'idée, ça serait quand même de pouvoir se dire : faisons notre propre station de semences bio et multiplions les semences dont on a besoin, et réellement celles dont on a besoin, pas celles qu'on veut nous vendre. Nous, on utilise beaucoup du blé Soisson par exemple. C'est un blé qui est quasiment plus multiplié. Donc il faut qu'on arrive à le maintenir, ce blé. Nous, il nous intéresse encore ! Il intéresse plus les grandes régions productrices de céréales, il est pas assez productif. Mais en termes de ratio qualité/prix, c'est intéressant. [...] On avait un bon blé de force, un très bon blé de force, qui s'appelait Lona [...]. Et le semencier, du jour au lendemain, a décidé d'arrêter cette variété pour en vendre une autre, qui pour nous est moins bonne. Voilà, et du coup, de ce blé-là, on n'en a plus. [...] Donc si c'est pour être dépendants de gens qui du jour au lendemain disent : « Ben non, moi ça m'intéresse plus », faisons nos propres semences, certifions-les, et comme ça tout ira bien ! Et surtout laissons [les producteurs multiplier leurs semences]. » (Ibid.)*

Par ailleurs, la coopérative fonctionne comme une entité au sein de laquelle s'exprime une solidarité entre agriculteurs, mais de fait celle-ci s'exprime « souvent des bios vers les

---

<sup>266</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>267</sup> C'est d'ailleurs l'objet de l'un des douze points de la Charte de Mouvements de la Bio publiée en 1999 par les associations Biobourgogne, Biofranc, Nature & Progrès, S.I.M.P.L.E.S, Syndicats des Agriculteurs Biodynamistes, F.E.S.A, Terre et Vie

*conventionnels* »<sup>268</sup>, dans la mesure où en cas de mévente en conventionnel, le chiffre d'affaires dégagé par la collecte biologique permet de rémunérer correctement les producteurs conventionnels.

Du fait de cette recherche permanente et première de l'intérêt des agriculteurs, Terres Dioises continue à avoir une bonne image auprès de ses adhérents, celle d'une coopérative proche des producteurs et défendant leurs intérêts, malgré la complexité croissante de ses ramifications. Cela est illustré par les propos de ce producteur<sup>269</sup> :

*« Les coopératives, elles ont été un peu mangées par les... parce que bon, elles ont grossi. Après, en traitant des gros volumes, on a tendance à être commercial. Une coopérative, elle va lâcher le morceau pour 3%. Elle va le lâcher, parce qu'il faut qu'elle lâche son volume. Alors que le producteur, lui... vous voyez ce que je veux dire, on va pas négocier de la même façon, quoi. Alors qu'une coopérative comme Terres Dioises, elle a encore ce côté... comment dire... ce souci du collectif. En disant : je vais pas aller brader pour pouvoir vendre mon volume parce que ça veut dire que derrière, tous les adhérents de la coop, ça va se répercuter sur eux. »* (Un coopérateur de Terres Dioises<sup>270</sup>)

Ainsi, alors qu'à cette période les membres de coopératives sont de moins en moins fidèles à leur coopérative et adoptent des comportements de plus en plus opportunistes, n'hésitant pas à rechercher l'offre la plus avantageuse, en particulier dans le secteur céréalier et dans les contextes de prix forts (Barraud-Didier et Henninger, 2009), la coopérative Terres Dioises parvient au contraire à embarquer l'ensemble de ses adhérents dans un projet de développement de l'agriculture biologique. Comme nous l'a expliqué le conseiller Grandes cultures biologiques de la Chambre d'agriculture : *« Le premier interlocuteur d'un agriculteur [qui produit des céréales] dans le Diois, c'est la coop »*<sup>271</sup>. Et ce aussi bien pour des questions commerciales que pour des questions techniques, ce qui signifie que tant la direction que le technicien ont su bâtir des relations de confiance avec les coopérateurs.

---

<sup>268</sup> Directeur de Terres Dioises, entretien réalisé en 2013.

<sup>269</sup> Ce producteur est enquêté en 2011 par Claire Lamine et Julia Tual au sujet des politiques agricoles de l'intercommunalité du Val de Drôme, dont il est vice-président en charge de l'Agriculture, et s'exprime spontanément sur ce sujet.

<sup>270</sup> Entretien réalisé par Claire Lamine et Julia Tual en 2011

<sup>271</sup> Entretien réalisé en 2013

### 3.3. Des interactions à géométrie variable avec les autres acteurs agricoles de la vallée

Comme cela ressort en filigrane de ce récit, l'alliance avec la Dauphinoise est déterminante durant cette période pour Terres Dioises. Contrairement à la coopérative Drômoise de Céréales qui n'avait pas un réel intérêt à développer l'agriculture biologique, la Dauphinoise fait preuve d'« *une vraie volonté d'aller plus loin* »<sup>272</sup> en la matière, et permet à Terres Dioises d'accéder aux ressources financières et de développer les surfaces biologiques nécessaires pour passer les différentes étapes de cette trajectoire. En effet, grâce au projet financé par l'Agence Bio, la Dauphinoise multiplie quasiment par cinq sa collecte biologique (qui passe d'environ 900 tonnes à près de 4300 tonnes), ce qui permet de tripler les volumes gérés par Bio-Sud-Est<sup>273</sup>.

Cette alliance est également déterminante pour le développement de l'agriculture biologique dans la région Rhône-Alpes, compte tenu du fort développement des surfaces biologiques que permet le projet Bio-Sud-Est.

L'intéressement de la Chambre d'agriculture sur le projet Bio-Sud-Est financé par l'Agence Bio, ainsi que sur un autre projet porté par Terres Dioises et financé par l'Agence de l'eau<sup>274</sup>, va avoir un impact très fort sur la stratégie de la Chambre d'agriculture en matière de conseil. En effet, les financements que parvient à toucher la Chambre grâce à ces deux projets impulsés par Terres Dioises, ainsi que la forte dynamique de développement de l'agriculture biologique dans le département rendue possible grâce au rôle moteur de Terres Dioises, conduit la Chambre à développer ses compétences en grandes cultures biologiques et à recruter un deuxième conseiller spécialisé. De plus, les expérimentations conduites par la Chambre d'agriculture dans le cadre de ces projets, qui consistent à tester des variétés ou des nouvelles cultures, bénéficient – au grand dam d'ailleurs du directeur de Terres Dioises – à l'ensemble des producteurs du département.

Durant cette période, Terres Dioises tente à plusieurs reprises de monter des collaborations avec les coopératives et entreprises locales des autres secteurs, mais sans succès. Dans le secteur des plantes aromatiques, la coopérative de Die est sous contrat d'exclusivité avec un intermédiaire

---

<sup>272</sup> Conseiller Grandes cultures biologiques à la Chambre d'agriculture de la Drôme, entretien réalisé en 2013

<sup>273</sup> Alpesud multiplie également sa collecte biologique par 5 mais celle-ci est très réduite au départ en 2009 et ne représente que 235 tonnes en 2013, soit une quantité négligeable par rapport au total. Naturapro n'a quant à elle qu'une progression de 34% et qu'une volonté limitée de développer l'agriculture biologique selon le directeur de Terres Dioises. Rappelons que Terres Dioises voit sa collecte augmenter de 150% durant cet intervalle, et contribue à hauteur de 30% dans les volumes gérés par Bio Sud Est, contre près de 50% pour la Dauphinoise.

<sup>274</sup> Que nous n'avons pas évoqué précédemment car il n'a pas été structurant selon le directeur de Terres Dioises.

privé, qui « *ne voit que l'intérêt privé* »<sup>275</sup> selon le directeur de Terres Dioises, et préfère traiter en direct avec les agriculteurs<sup>276</sup> plutôt que de monter des collaborations avec Terres Dioises. Dans le secteur de l'élevage ovin, Terres Dioises a tenté plusieurs fois d'impulser un partenariat avec la coopérative de Die qui n'était pas non plus intéressée. Par contre, une « *collaboration technique* », informelle, existe entre Terres Dioises et la coopérative dioise viticole Jaillance, du fait que les deux techniciens, « *qui travaillent de concert* »<sup>277</sup>, démarchent ensemble les agriculteurs pour les accompagner dans leur conversion vers l'agriculture biologique, à l'échelle des deux ateliers de production. Mais cette collaboration reste informelle et les deux coopératives ne mènent pas de projet de développement conjointement, ce qui est surprenant étant donné que Jaillance a elle aussi pour objectif de développer l'agriculture biologique.

Les interactions avec Agribiodrôme sont elles aussi extrêmement limitées. Agribiodrôme était partenaire du projet « Avenir Bio », mais cela n'a pas abouti à la mise en place d'une collaboration :

*« Agribiodrôme vit sa vie. On se connaît même pas, on se côtoie même pas. [...] C'est étonnant, ils ont quasiment pas participé aux réunions. Il y a un gars qui est venu, une fois [...]. C'est quand même dommage qu'Agribiodrôme se dise pas... c'est ce que je leur avais proposé, au moins qu'on se rencontre une fois dans l'année, au moins, pour parler des projets... même pas. Ils sont invités à notre assemblée générale, ils viennent jamais. Bon, ceci étant dit, on est invité à la leur, on vient pas non plus. »* (Directeur de Terres Dioises<sup>278</sup>)

On peut supposer que cette attitude traduit un réel manque de volonté d'Agribiodrôme de s'investir sur des projets de circuits longs. En effet, lors de l'Assemblée générale d'Agribiodrôme de 2012 à laquelle j'ai assistée, le projet Bio-Sud-Est n'est même pas mentionné lors du rapport d'activité. La posture d'Agribiodrôme de résistance « *à une autre agriculture bio, industrielle, un bio-business en lien avec la grande distribution* »<sup>279</sup> explique certainement son manque d'implication sur le projet de Terres Dioises. Pourtant, comme nous l'avons vu tout au long de ce chapitre, Terres Dioises défend plusieurs des valeurs portées par les participants lors de cette Assemblée générale d'Agribiodrôme, comme de « *placer l'homme et l'environnement au cœur des préoccupations* », de « *défendre les semences paysannes* », de souligner les « *enjeux éthiques* » du développement de

---

<sup>275</sup> Directeur de Terres Dioises, entretien réalisé en 2013

<sup>276</sup> Certaines productions telles que le chardon marie sont en effet intéressantes pour ce secteur.

<sup>277</sup> Directeur de Terres Dioises, entretien réalisé en 2013

<sup>278</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>279</sup> Propos tenus en introduction de l'Assemblée générale d'Agribiodrôme par l'un des porte-paroles de l'association (l'association n'a pas de président mais trois porte-paroles).

l'agriculture biologique, ou encore de viser « *un développement important de la bio sans perdre son éthique* ».

## Conclusion

Ce chapitre montre pourquoi et comment un opérateur économique traditionnel se convertit progressivement à la bio. En m'appuyant sur le cas de la coopérative céréalière Terres Dioises qui s'est fixé comme objectif d'être « 100% bio », je montre par quels processus les intérêts des agriculteurs biologiques et des agriculteurs conventionnels de la coopérative entrent progressivement en convergence.

Terres Dioises structure une collecte biologique afin de répondre aux besoins de ses adhérents, conformément à la mission de service au fondement des principes coopératifs. Pour lever les obstacles au développement de l'agriculture biologique, cette coopérative mobilise des stratégies et des outils « conventionnels » (alliances commerciales pour massifier la production, intégration verticale pour garder la valeur ajoutée) pour restructurer l'ensemble de la filière, ce qui permet d'instaurer des nouvelles règles en faveur d'un modèle agroécologique. En effet, Terres Dioises concentre ainsi « *plusieurs métiers [...] : distribution et référencement des intrants agricoles, préconisation d'une pratique agricole identifiée, conseil stratégique auprès de l'exploitant, collecte de la production agricole dont la quantité et la qualité ont été conditionnées par les choix techniques préalablement discutés entre l'agriculteur et la coopérative, mise en marché [et] transformation de ces produits dans un outil industriel* ». La mise en cohérence de ces différentes activités est l'une des clés du déploiement de stratégies agroécologiques au niveau des exploitations et des coopératives (Compère, Poupart et Purseigle, 2013).

Cette coopérative construit, tout au long de sa trajectoire, des pratiques et une conception qui mettent en synergie l'objectif de développement de l'agriculture biologique et l'objectif premier de la coopérative, qui est de rester indépendante afin de servir au mieux ses adhérents. Elle combine les principes traditionnels (coopératifs) et alternatifs (biologiques) sur la base de leurs valeurs communes, et parvient ainsi à embarquer l'ensemble de ses adhérents vers un projet « 100% bio ». Cette hybridation est porteuse d'un modèle de reterritorialisation des filières, articulant des circuits longs et une spécialisation sur un type de produits (production d'œufs biologiques), avec des

systèmes de production diversifiés, biologiques, et une répartition de la valeur ajoutée plus en faveur des producteurs. Cette dynamique s'appuie fortement dans un premier temps sur les politiques locales mais se déroule ensuite de manière relativement autonome vis-à-vis des politiques publiques. Elle passe par l'enrôlement d'autres acteurs (la Chambre d'agriculture, d'autres coopératives) mais elle ne s'accompagne pas de nouvelles alliances avec les acteurs de l'agriculture biologique (Agribiodrôme par exemple), ce qui révèle l'existence de dynamiques de développement de l'agriculture biologique parallèles sur le territoire.

L'analyse de la trajectoire de Terres Dioises des années 1990 à nos jours permet de confirmer l'hypothèse que Fares et al. (2012, p. 44) avaient émis dans leurs travaux sur les mécanismes de verrouillage dans les filières céréalières : « *La force d'un signal de marché pour favoriser cette transition n'a d'effet que si la coordination des acteurs est suffisamment intégrée [...] pour diffuser vers l'amont la valeur ajoutée [...] et donc, rendre le changement de pratiques par les agriculteurs moins incertain.* » Assouline et al. (2000, p. 76) qui ont étudié la dynamique de développement de la céréaliculture biologique dans l'ensemble du département de la Drôme jusque dans les années 2000, notaient: « *la faible proportion d'agriculteurs biologiques sur le territoire, et les caractéristiques de l'agriculture de la région qui s'appuie sur de multiples productions, empêchent la structuration [des filières] autour d'un produit central et empêche les structures professionnelles de développer l'agriculture biologique* ». Le cas de Terres Dioises montre comment ces deux freins peuvent être levés, au travers d'alliances avec d'autres coopératives, alliances dans un premier temps plutôt locales et multisectorielles, puis régionales et sectorielles.





## Chapitre 4 - Comment un nouvel acteur, la société civile, prend place dans les dynamiques agricoles

---

La Carline est une épicerie biologique située dans la ville de Die. Créée il y a 25 ans par une dizaine de famille sous forme de groupement d'achat, c'est aujourd'hui un magasin ouvert au grand public qui réalise un chiffre d'affaires annuel de plus d'un million d'euros.

La Carline présente trois spécificités : premièrement, près de 30% des produits en rayon proviennent de producteurs ou de transformateurs locaux ; deuxièmement, sa gouvernance est partagée entre des consommateurs, des producteurs et ses salariés ; et troisièmement, elle siège à la commission agricole de Diois. A ce titre, la Carline constitue un cas d'étude très intéressant, car elle permet d'analyser comment se construisent de nouvelles formes de coordination entre acteurs (entre consommateurs et producteurs, et aussi avec d'autres acteurs locaux), et comment ces nouvelles formes de coordination contribuent au développement de l'agriculture biologique.

Dans ce chapitre, nous analyserons la trajectoire d'évolution de la Carline. Cette monographie s'appuie sur l'analyse d'archives, d'entretiens et d'observations de terrain. Par rapport aux cas analysés dans les chapitres précédents (les collectivités locales dans le chapitre 2, la coopérative Terres Dioises dans le chapitre 3), le cas de la Carline a dans cette thèse un statut particulier. En effet, le fait d'avoir eu accès à l'ensemble de ses archives et la qualité du contenu de ces archives nous ont permis de développer une analyse très précise de l'évolution des pratiques construites par ses membres, de leurs conceptions, ainsi que de l'évolution des interactions entre acteurs, au sein de la Carline et en dehors. La monographie de la Carline présentée dans ce chapitre est ainsi conduite à un grain d'analyse beaucoup plus fin que dans les chapitres précédents.

Les archives sont constituées de la quasi-totalité des comptes-rendus de conseil d'administration et procès-verbaux des assemblées générales de la Carline de 1994 à 2013, de ses bulletins d'information et autres supports de communication, de documents internes (courriers, documents de travail), qui représentent plus de 200 documents. Nous avons également utilisé pour l'analyse un rapport de stage sur la clientèle de la Carline, ainsi que des archives de la Communauté des

communes du Diois (réunions concernant des projets dans lesquels la communauté de communes envisageait un rôle pour la Carline et comptes-rendus de réunions auxquelles la Carline a participé), qui représentent 125 documents.

L'analyse que nous proposons s'appuie sur un total de 29 entretiens. La majeure partie de ces entretiens a été produite dans le cadre de cette thèse, et complétée par des entretiens réalisés par des collègues de l'unité Ecodéveloppement. Ces entretiens peuvent être classés en trois catégories : les entretiens réalisés auprès de personnes-clés (8 entretiens, dont 6 réalisés durant cette thèse et deux réalisés en 2011 par Claire Lamine et Julia Tual<sup>280</sup> : actuel et ancien présidents, actuel et anciens directeurs, membres fondateurs, actuel et anciens administrateurs) ; les entretiens réalisés auprès de représentants d'autres acteurs du territoire ayant ou ayant eu des interactions avec la Carline (10 entretiens, dont 4 réalisés par Claire Lamine et Julia Tual en 2011) ; et les entretiens de producteurs fournisseurs de la Carline, réalisés dans le cadre d'autres travaux de recherche (11 entretiens réalisés auprès de maraîchers par Julia Tual en 2011 et auprès d'éleveurs par Elisabeth Lécrivain et Marc Vincent en 2012<sup>281</sup>).

Les observations de terrains – 10 au total -, portent à la fois sur des moments de vie de la Carline (assemblée générale) et sur des situations d'interaction entre la Carline et d'autres acteurs du territoire (commission agricole du Diois, réunions de concertation sur des projets de territoire portés par les collectivités locales, assemblées générales d'autres structures). L'annexe 4 présente le détail des différents matériaux utilisés pour ce chapitre.

L'analyse de ces différents matériaux a été réalisée suivant la logique exposée dans le chapitre introductif. Plus particulièrement, nous avons étudié l'évolution de l'organisation interne de la Carline, de sa gouvernance et de ses objectifs ; l'évolution de ses pratiques commerciales (choix des fournisseurs, marges, gamme de produits) ; et l'évolution de ses interactions avec d'autres acteurs du territoire. Ceci nous a permis de distinguer trois phases, qui constituent la trame de ce chapitre : une première phase durant laquelle l'association se met en place en s'appuyant sur la participation de bénévoles (1989-2001), une deuxième phase au cours de laquelle elle constitue progressivement une équipe salariée tout en restant sous statut associatif et commence à développer son approvisionnement local (2002-2008) et enfin une troisième phase où elle entend

---

<sup>280</sup> Dans le cadre d'un mémoire de master sur les dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique et sur la filière maraîchère.

<sup>281</sup> Dans le cadre d'une étude exploratoire sur la filière ovine biologique dans le Diois.

jouer un rôle d' « acteur du territoire », invente de nouvelles pratiques commerciales et met en place une nouvelle gouvernance afin de construire « un modèle économique alternatif » (2008-2014).

## **1. Naissance de l'association et évolution vers une structure de consommation alternative (1989 – 2002)**

En 1989, une dizaine de personnes du Diois crée un groupement d'achat pour pouvoir consommer les produits biologiques qu'elles ne trouvent pas localement<sup>282</sup>. Celui-ci se développe rapidement par le bouche à oreille et, au bout de quelques mois, réunit déjà une quarantaine d'adhérents. L'idée de départ, d'acheter des produits d'épicerie sèche, évolue rapidement avec le succès grandissant de cette initiative : en 1990, le groupement d'achat se constitue en association, sous le nom de la Carline, dans l'objectif de promouvoir la consommation de produits biologiques. Certains des membres fondateurs de la Carline sont agriculteurs. Comme nous allons le voir, leur implication dans l'association va fortement contribuer à en faire évoluer les objectifs.

### **1.1. Un espace de rencontre entre consommateurs et agriculteurs**

#### ***1.1.1. Rencontre entre des consommateurs soucieux de leur santé et des agriculteurs biologiques***

Les motivations des fondateurs de la Carline pour consommer bio sont diverses. Certains sont des consommateurs qui se sont tournés vers la bio suite à des problèmes de santé, qui les ont amenés à rechercher un nouvel équilibre alimentaire. En fréquentant des magasins diététiques, ils ont appris à réduire leur consommation de viande. Ils ont découvert les produits biologiques dans le cadre de ce qu'ils appellent une « *transition alimentaire* », c'est-à-dire un changement complet de régime alimentaire. Cette démarche, par les rencontres qu'elle a provoquées, les a ouverts à

---

<sup>282</sup> A cette époque, il existe une petite épicerie bio à Die, mais elle a peu de choix et peu de stock, et des prix un peu trop élevés au goût de ces clients.

d'autres secteurs alternatifs. Ainsi, en commençant par réfléchir à leur alimentation, ils en sont ensuite venus à se soigner autrement et plus largement à questionner leur mode de vie :

*« On n'a jamais pris ça pour un régime mais une façon de s'alimenter autrement, et puis de penser les choses autrement, de regarder les soins autrement. Parce qu'après, c'était la porte ouverte à plein de choses ! »* (Membre fondateur de la Carline<sup>283</sup>)

D'autres sont des agriculteurs, qui sont dans une démarche de rupture par rapport à un modèle de société qu'ils contestent. Cette démarche s'exprime à la fois dans leurs pratiques agricoles (la plupart sont en agriculture biologique certifiée Nature et Progrès ou en biodynamie), dans leurs modes de commercialisation (en circuits courts), mais aussi dans leur parcours (tous sauf un sont des néo-ruraux installés dans le Diois seulement quelques années auparavant) et dans leur mode de vie plus largement (recours aux médecines alternatives, alimentation biologique, militantisme écologique ou syndical pour certains). Les statuts de l'association reflètent la diversité de ces motivations :

Extrait des statuts, Journal Officiel du 3/10/1990 :

*« Article 2 : cette association a pour but de permettre à ses adhérents, en se regroupant, d'acheter aux conditions les plus avantageuses, auprès de producteurs ou de grossistes, des produits issus de l'agriculture biologique, de réduire les nuisances sur l'environnement en changeant nos habitudes de consommation, de promouvoir un mode de vie respectueux de la nature et une alimentation saine et d'œuvrer pour la préservation de la santé, de l'environnement et des ressources naturelles. Ce but sera poursuivi dans tous les domaines où l'association décidera d'exercer son action. »*

L'objectif premier de l'association est donc de permettre à ses adhérents de consommer des produits biologiques sans se ruiner et, plus largement, de promouvoir une alimentation saine et un mode de vie respectueux de la nature. Comme le montre l'extrait ci-dessus, cet objectif est rattaché à la fois à des problématiques personnelles et à des enjeux environnementaux globaux, mais n'est au départ pas relié à des enjeux agricoles<sup>284</sup>. Cependant, l'implication très forte, dans la vie de l'association, d'adhérents qui sont agriculteurs, va permettre de sensibiliser progressivement l'ensemble des adhérents aux problématiques agricoles. Ces agriculteurs participent à l'activité

---

<sup>283</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>284</sup> Observation concordante avec des travaux antérieurs sur la consommation de produits biologiques, tels que Ouedraogo 1998 et Cesar 1999

courante de l'association (réception des livraisons, tenue des permanences...) et assurent pour certains la communication interne de l'association. Une participation aussi active d'agriculteurs est assez originale pour une association de consommateurs biologiques.

En étudiant les supports de communication de la Carline, on peut retracer l'évolution des problématiques abordées. Le discours des producteurs porte dans un premier temps sur la dénonciation des procédés de transformation industrielle des aliments, comme on peut le lire dans le premier tract de l'association, rédigé par l'un de ces producteurs :

Extrait d'un tract de présentation de la Carline (non-daté<sup>285</sup>) :

*« La dégradation des milieux naturels de la planète fait la une de nos quotidiens, comme les maladies de civilisation, l'industrialisation à outrance, l'agriculture déséquilibrée et polluante. L'alimentation s'est industrialisée, dénaturant, raffinant, rajoutant des composants inutiles dans de nombreux cas, entraînant ainsi une évolution des habitudes alimentaires (excès de graisses, de sucres, de protéines animales...). Tous ces facteurs cumulés ont entraîné une hausse spectaculaire des cancers, diabètes, troubles cardio-vasculaires et autres maladies. [...]*

*Pendant ce temps, d'autres ont cherché une meilleure qualité de vie, préférant aux traitements, pesticides de synthèse et engrais chimiques, des techniques de culture plus fiables, obtenant ainsi des aliments sains parce que respectueux des cycles naturels, climatiques et génétiques. Ces mêmes aliments ont maintenu en bonne santé tous ceux qui ont su les accommoder de maintes façons en respectant les associations alimentaires connues depuis longtemps par toutes les traditions. C'est dans cette dynamique que les personnes qui animent la Carline depuis quelques mois s'intéressent à l'alimentation biologique et œuvrent à la promotion de produits locaux et régionaux sous mention. Tous ceux intéressés par cette démarche sont invités à nous rejoindre. »*

Dans ce tract, la provenance locale des produits semble garante de la qualité environnementale et alimentaire des produits. Bien que cela ne soit pas explicite, l'idée qui sous-tend ce discours est que les circuits de commercialisation les plus courts permettent de mieux connaître la manière dont les produits alimentaires sont produits et, le cas échéant, transformés. Cette idée va infuser rapidement et se retrouve dès 1991 dans le premier bulletin d'information de la Carline.

Afin de promouvoir « *un mode de vie respectueux de la nature et une alimentation saine* » tel que le prévoient les statuts, l'association publie en effet un bulletin d'information à destination de ses adhérents. Ce bulletin permet de diffuser les valeurs des producteurs. En effet, dès sa première

---

<sup>285</sup> Vers 1990-1992

édition, est affirmé le « *désir de jouer la transparence et de donner l'information la plus complète* » et déployé un nouveau discours sur le but de l'association, désormais présenté comme étant « *la promotion de produits issus de l'agriculture biologique des producteurs locaux et régionaux* »<sup>286</sup>.

L'apparition de l'objectif de promouvoir les produits locaux montre que l'association constitue un espace de rencontre entre des consommateurs soucieux de la qualité biologique des produits et des producteurs porteurs d'une meilleure connaissance du monde agricole. Les producteurs, en sensibilisant les autres adhérents aux problématiques agricoles, vont jouer un rôle central dans la dynamique de développement de la Carline.

Quelques mois plus tard, un second tract est diffusé par la Carline. Celui-ci aborde un nouvel enjeu lié au développement de l'agriculture biologique : le maintien de l'agriculture paysanne.

Extrait d'un second tract diffusé par la Carline :

*« Les raisons de manger bio.*

*Il n'y a pas que notre santé qui dépende de la façon dont sont produits nos aliments. Sont en jeu également la qualité de l'environnement et l'activité économique des zones rurales. Manger bio, c'est ingurgiter moins de pesticides et de nitrates, certes, mais c'est aussi soutenir une forme d'agriculture qui pollue beaucoup moins et valorise mieux qu'une autre le travail des paysans et leur permet de rester à la terre.*

*En consommant bio, on a le sentiment et la satisfaction de participer à un mouvement qui transcende les problèmes personnels de santé. On soutient une agriculture qui préserve le sol, l'eau, le paysage, bref, l'environnement. On soutient également une petite et moyenne agriculture familiale sans laquelle la campagne française deviendrait vite un désert.*

*Bon nombre d'exploitations agricoles aujourd'hui menacées par la faillite retrouveraient, en effet, leur équilibre grâce aux débouchés nouveaux et plus rémunérateurs offerts par le marché des produits biologiques. Nous pouvons faire un grand pas dans cette direction en devenant de plus en plus nombreux à manger bio. Dire que l'agriculture biologique peut résoudre le problème de la désertification des campagnes, auquel aucun gouvernement n'a encore trouvé l'ombre d'une solution, peut paraître présomptueux. Pourtant, nombreux sont les agriculteurs qui auraient depuis longtemps changé de métier s'ils n'avaient opté pour la biologie. [...]*

*Acheter bio, c'est payer les produits agricoles à des prix qui permettent aux petits et moyens agriculteurs de vivre de leur métier, y compris dans les régions défavorisées. Cela ne peut être le fait que de consommateurs conscients que nos aliments ne sont pas des marchandises comme les autres puisque notre santé et la qualité de notre environnement dépendent de la manière dont ils sont produits.* »

---

<sup>286</sup> La Carline Info, 1991-1

Ce tract déploie un nouveau discours sur les enjeux du développement de l'agriculture biologique. Il déplace le cadrage des enjeux de santé et de protection de l'environnement (cadrage centré sur le consommateur), vers le soutien à « *une petite et moyenne agriculture familiale* » (cadrage centré sur les paysans et étendu au milieu rural plus largement). Alors que le premier tract mettait en avant la qualité des produits biologiques, celui-ci insiste sur l'idée de prix justes, « *qui permettent aux petits et moyens agriculteurs de vivre de leur métier* ». Il souligne le rôle des « *paysans* » dans le maintien du tissu social et, en miroir, souligne aussi le rôle des consommateurs biologiques dans le maintien d'une agriculture paysanne. Ce discours introduit ainsi la dimension sociale de l'acte de choisir une alimentation biologique. La référence à des gouvernements impuissants face à la désertification des campagnes souligne le caractère alternatif de cet acte.

Ces nouvelles idées vont infuser lentement au sein de la Carline et contribuer, avec d'autres éléments que nous identifierons ci-après, à faire évoluer la conception du rôle de la Carline de celui d'une « *association de consommateurs* », tel qu'il est présenté à la fin du tract, à celui d'une « *structure alternative de consommation* »<sup>287</sup>.

### **1.1.2. Une forte croissance appuyée sur la mobilisation et la conscientisation des adhérents**

Au milieu des années 1990, les membres du bureau de la Carline ont du mal à faire face à une activité de plus en plus lourde à gérer. Ils se plaignent régulièrement du manque de participation des adhérents, tant durant leurs réunions de travail que dans le bulletin d'information - qui d'ailleurs cesse de ce fait de paraître en 1992. Or c'est à partir de cette année-là que la Carline voit son activité décoller : entre 1992 et 1996, le nombre d'adhérents est multiplié par deux, tandis que le chiffre d'affaires est multiplié par quatre, passant de 60 000 F à 240 000 F<sup>288</sup>. L'information circulant moins bien, les nouveaux adhérents ne sont pas tous en phase avec la démarche des fondateurs, ce qui engendre une certaine dérive au sein de l'association : les adhérents participent trop peu à la vie du magasin, certaines permanences ne sont pas assurées et le créneau supplémentaire qui avait été mis en place pour répondre à la demande des adhérents est supprimé

---

<sup>287</sup> L'Echo Logic, bulletin de la Carline 1998-3

<sup>288</sup> Ceci s'inscrit dans un contexte général de croissance de la consommation de produits biologiques, en lien avec le rejet du système agro-industriel et avec la montée des incertitudes concernant la qualité des aliments (Sylvander, 1994)



faute de volontaires<sup>289</sup>. Ceci conduit les membres du bureau de l'association à rappeler dans le compte-rendu de l'une de leurs réunions : « *On ne doit pas considérer la Carline comme un simple magasin* »<sup>290</sup>. Selon le président de l'époque, ces problèmes d'organisation témoignent non seulement de la difficulté de faire fonctionner l'activité sur du bénévolat, mais surtout d'un « *problème de sens partagé avec les nouveaux adhérents* »<sup>291</sup>.

Afin de sensibiliser ces nouveaux adhérents et d'encourager la participation d'un plus grand nombre de bénévoles, les membres actifs de la Carline décident alors de faire évoluer la gouvernance de l'association et créent, en 1995, un conseil d'administration d'une dizaine de personnes. Ce conseil d'administration va, au cours des années suivantes, mettre en place un certain nombre d'actions pour stimuler la dynamique collective et renforcer le rôle d'information de l'association vis-à-vis de ses adhérents.

En premier lieu, un panneau est installé dans le local de la Carline, afin d'y afficher les bulletins d'information d'autres associations, auxquelles la Carline adhère. En effet, à partir de 1991, la Carline apporte son soutien, via son adhésion, à d'autres associations. Au départ, elle adhère à des associations aux objets très divers - tels que la promotion du commerce équitable, la sortie du nucléaire, la protection de la nature ou encore les transports en commun -, tandis qu'à la fin des années 1990, elle apporte son soutien à des associations de défense d'une agriculture « paysanne », telles qu'Agribiodrôme (qui vise à coordonner le développement de l'agriculture biologique dans la Drôme) ou Kokopelli (qui milite pour des semences libres de droits et reproductibles)<sup>292</sup>, ce qui témoigne d'une plus grande sensibilité et d'un plus grand intérêt des membres de la Carline pour les questions agricoles.

*Adhésion de la Carline à d'autres associations :*

1992 Artisans du Monde

<sup>289</sup> Le conseil d'administration cite d'autres dysfonctionnements au cours de cette période : le fait que certains adhérents passent des commandes personnelles sans s'acquitter de la marge que prélève la Carline pour payer les charges de location du local, des problèmes d'impayés, de propreté du local, des problèmes dans les comptes (indiquant à ce propos que certains adhérents ont tendance à baisser le prix de certains produits pour calculer leur note)...

<sup>290</sup> Compte-rendu de la réunion du 29/09/1994

<sup>291</sup> Propos recueillis lors de la présentation de la Carline aux chercheurs de l'unité Ecodéveloppement, à l'occasion de sa « visite de Biovallée »

<sup>292</sup> Nous mettons volontairement de côté l'adhésion à Agribiodrôme de 1992 à 1998 car elle relève d'un processus différent dans la mesure où elle résulte d'une sollicitation de la part d'Agribiodrôme, et nous reviendrons plus en détail sur les interactions entre la Carline et Agribiodrôme un peu plus loin dans le chapitre.

	Agribiodrôme (adhésion interrompue en 1998)
1993	CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) FNAUT (Fédération des Usagers des Transports)
2000	ATTAC (Asso. pour la Taxation des Transactions financières et l'Action Citoyenne) Kokopelli Agribiodrôme

Le soutien à d'autres associations se met en place par simple volonté de soutenir ces associations, mais c'est ensuite un moyen que mobilise le conseil d'administration pour sensibiliser et informer les adhérents et favoriser « *une ouverture, un échange, un dialogue, laissant à chacun la possibilité d'approfondir un ou des éléments de son choix.* »<sup>293</sup>

Afin de favoriser une dynamique plus collective, le conseil d'administration entreprend également de relancer l'édition trimestrielle d'un bulletin d'information. Le contenu des bulletins parus dans les années 1991-1992 visait essentiellement à donner des informations sur l'organisation interne de l'association et sur les produits disponibles. En revanche, la nouvelle édition fournit des informations détaillées sur les modes de production et de transformation, et sur les enjeux agricoles plus larges (par exemple, sur l'importance d'organiser le développement d'une production biologique française dans un contexte de marché et d'importations croissants, ou encore sur les OGM).

La troisième action que met en place le conseil d'administration est l'organisation de conférences à l'occasion des assemblées générales.

---

<sup>293</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 01/02/1996

*Liste des conférences organisées pour les assemblées générales de la Carline*

AG 1997 : intervention de Guislaine Noailles, directrice de Corabio (fédération Rhône-Alpes des groupements d'agriculteurs bio) sur les enjeux économiques, sociaux et environnement associés au développement de l'agriculture biologique dans la région

AG 1998 : conférence sur le traitement des aliments par irradiation industrielle

AG 1999 : conférence sur l'aromathérapie

AG 2000 : conférence « les OGM ou la confiscation du Vivant »

AG 2001 : conférence sur le thème de la géobiologie

AG 2002 : « Le mouvement des Sans Terre » du Brésil (annulée par l'intervenante)

Comme le montre la liste ci-dessus, ces conférences sont très variées de manière à susciter l'intérêt puis l'implication d'une majorité d'adhérents (on remarque également que la question de la maîtrise des moyens de productions par les agriculteurs est abordée à plusieurs reprises...).

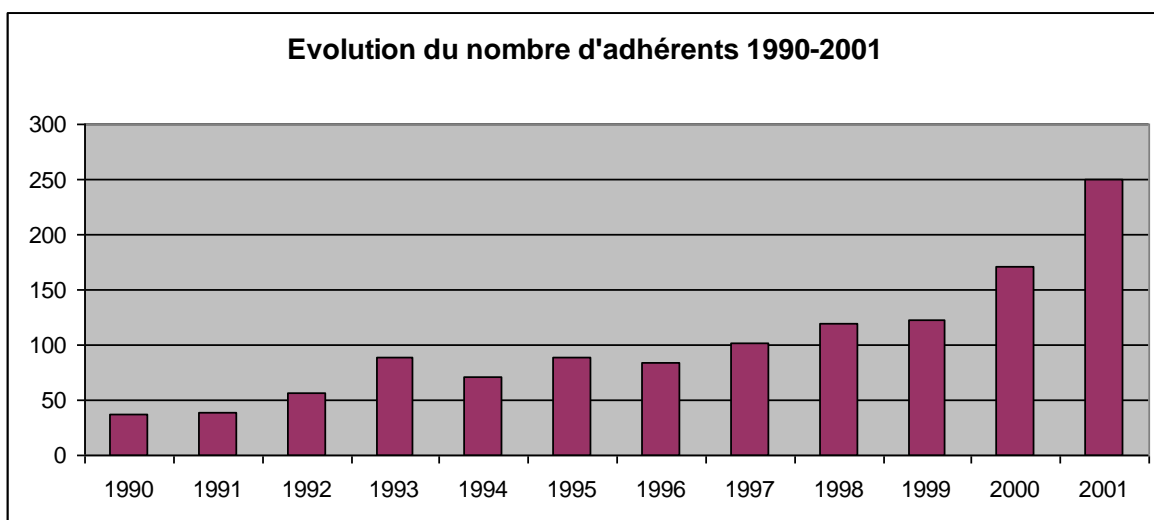
Ces différentes actions permettent d'impulser une nouvelle dynamique et de mobiliser les adhérents. Le bénévolat se développe fortement : au milieu des années 1990, la Carline fonctionne grâce à la participation active d'une quarantaine de volontaires et constitue ainsi effectivement un lieu de dialogue et d'information pour les personnes les plus impliquées. Voici comment l'un des administrateurs de l'époque décrit le fonctionnement de ces années-là :

*« Les adhérents payaient une cotisation, faisaient le tour des rayons, faisaient leur note, et donc il y avait une personne en caisse, qui encaissait tout ça. A cette époque, on était un noyau d'une quarantaine de personnes qui assuraient le fonctionnement de l'association. On s'était réparti l'organisation des permanences pour que ça soit moins lourd. Ça mobilisait 24 personnes pour tenir ces permanences-là. Après il y avait les gens qui passaient les commandes, donc là, c'était un peu dispersé. Ça se faisait à l'œil, quand le stock descendait, c'était regarni. Ce local-là était très accessible, beaucoup de personnes avaient les clés. Donc là, c'était dans la confiance, même s'il y a eu des petites dérives pas trop méchantes. [...] Des fois, il y avait trois personnes qui commandaient au même fournisseur. Les gens décidaient de rajouter des trucs en rayon. » (Co-fondateur de la Carline)<sup>294</sup>*

Ce fonctionnement en « autogestion » va permettre à la Carline d'attirer un nombre d'adhérents de plus en plus important. En dix ans, la Carline passe de 40 à 250 adhérents :

---

<sup>294</sup> Entretien réalisé en 2013. Les dérives auxquelles il fait allusion sont également les commandes personnelles et erreurs de calcul des notes mentionnées précédemment.



*Figure 4.1 - Evolution du nombre d'adhérents de la Carline entre 1990 et 2001*

Les producteurs apportent ainsi durant les premières années des informations et des éléments de compréhension plus large des enjeux liés au développement de l'agriculture biologique, en utilisant les supports de communication de l'association que sont les tracts de présentation et le bulletin d'information. Ils parviennent à sensibiliser des adhérents de plus en plus nombreux, qui eux-mêmes relaient à leur tour un discours de plus en plus construit sur les interrelations entre alimentation, agriculture, mode de vie et environnement. Regardons maintenant comment cette évolution des consciences a été mise en pratique.

## **1.2. Difficultés à traduire les valeurs en pratiques**

Certaines des valeurs mises en avant dans les tracts de la Carline et les objectifs associés (soutien à une petite agriculture locale et familiale, paysanne, pratiquer des prix rémunérateurs pour les producteurs) s'avèrent difficiles à mettre en pratique. L'analyse du choix des fournisseurs et de la politique de marges permet de cerner l'importance donnée aux différentes problématiques associées au développement de l'agriculture biologique.

### **1.2.1. Choix des fournisseurs : un rôle pas encore assumé vis-à-vis de la production locale**

Comme le disent ses statuts, la Carline s'approvisionne dans un premier temps indifféremment « auprès de grossistes et de producteurs ». Elle a au départ seulement deux fournisseurs : Markal,

un négociant-transformateur situé dans la plaine de Valence, pour les céréales, les farines et les légumineuses, et Deltanat, également situé dans le département, pour le reste.

Deltanat appartient à un grand groupe financier diversifiant ses activités en investissant dans le secteur agro-industriel (Ghesquière, 1989) et cela ne pose pas question aux membres de la Carline. C'est seulement parce que cette société fait faillite en 1991 que la Carline cesse de travailler avec elle. En revanche, la même année, une controverse éclate au sein de la Carline au sujet de Markal. Certains adhérents font circuler l'information que Markal « *ne présenterait pas toutes les garanties pour le label bio, cette société ne traiterai qu'un faible potentiel de produits bio, l'emballage serait commun avec le reste de la production* »<sup>295</sup>. La Carline cherche alors, quand c'est possible, à substituer aux produits Markal les produits d'autres fournisseurs. Pour les céréales transformées, elle choisit par exemple de s'approvisionner auprès d'Euro-nat, une entreprise ardéchoise distribuant exclusivement des produits biologiques<sup>296</sup> et qui propose une gamme de produits sous mention Unitrab-Acab<sup>297</sup>. Le choix de ces deux fournisseurs montre que le critère qui prévaut est celui du niveau de garantie de la qualité biologique.

C'est également l'objectif de « *mieux connaître l'origine des produits* »<sup>298</sup> qui conduit à l'introduction, dans le catalogue de la Carline, de produits achetés auprès de producteurs locaux<sup>299</sup> dès 1991. L'achat direct auprès d'entreprises artisanales de transformation situées ailleurs en France se développe également à l'initiative de certains producteurs, qui profitent de participer à des foires bio pour repérer de nouveaux fournisseurs pour la Carline.

L'attention à la provenance géographique des produits est par ailleurs encouragée par les partenaires commerciaux de la Carline. Par exemple, en 1994, la société Euro-nat invite les membres de la Carline à visiter ses locaux et à rencontrer ses fournisseurs. A cette occasion, les adhérents présents se rendent compte qu'un certain nombre d'entre eux sont situés dans la région.

---

<sup>295</sup> La Carline infos, 1991-1

<sup>296</sup> Euro-nat est créée en 1988, par un épicier qui, suite au succès rencontré par le petit rayon de produits bio qu'il met en place dans son épicerie, décide de créer une entreprise intermédiaire pour le réseau spécialisé. Euro-nat est aujourd'hui un groupe appelé Ekibio, qui rassemble 8 sociétés et 4 sites de production. C'est un acteur majeur de la transformation et de la mise en marché de produits biologiques, avec en 2012 un chiffre d'affaires de 65 millions d'euros. Euronat compte aujourd'hui 200 salariés et exporte ses produits vers 45 pays.

<sup>297</sup> Ces mentions garantissent la qualité biologique des produits, l'ACAB (Association des Conseillers Indépendants en Agriculture Biologique) et l'UNITRAB (Union Interprofessionnelle des Transformateurs et Distributeurs en produits de l'Agriculture Biologique) effectuant des contrôles respectivement chez les producteurs et chez les transformateurs, distributeurs et détaillants sous mention.

<sup>298</sup> Rapport moral de l'Assemblée Générale de 1995

<sup>299</sup> L'approvisionnement auprès de producteurs locaux n'est pas mis en place dès le départ, les producteurs adhérents étant au départ présents en tant que consommateurs seulement.

C'est donc sous l'influence du discours et des actions des producteurs adhérents, qui entre en résonance avec la démarche de certains grossistes, que se développe l'approvisionnement local. Quelques mois après la diffusion du premier tract de présentation de l'association, le catalogue de la Carline est enrichi de quelques références provenant de producteurs adhérents (miel, vin, lentilles et fromages) et de groupements de producteurs du département (farine et céréales) que les adhérents sont allés démarcher. D'autres types de produits locaux sont également proposés, mais du fait que ce soient des produits frais, ils ont un traitement particulier. Par exemple, du pain et des fromages locaux sont laissés en dépôt, mais ils sont récupérés par les producteurs-fournisseurs en cas de non-vente. Pour la viande d'agneau, des bons de commande de caissettes sont laissés à disposition des adhérents dans le local. La Carline permet ainsi à quelques producteurs d'avoir un nouveau débouché, en mettant en lien producteurs et consommateurs à travers son activité de distribution de produits biologiques ou, pour ce qui concerne les produits frais, en offrant un espace de vente directe. Comme nous le verrons par la suite, ceci pose des jalons pour une vraie structuration de filières locales.

Parmi les producteurs adhérents, certains ne commercialisent leurs produits à la Carline que longtemps après leur entrée dans l'association comme adhérents, et nombreux sont ceux qui restent « simples » consommateurs et ne fournissent pas la Carline : ils adhèrent en premier lieu au titre de consommateur.

Bien que l'approvisionnement local devienne un enjeu au sein de la Carline, la définition du « local » est dans un premier temps relativement peu précise. Les producteurs et fournisseurs qualifiés de « locaux » sont aussi bien situés dans le Diois, dans le bas de la vallée de la Drôme que dans le reste du département ou de la région. D'ailleurs, dans plusieurs documents, on peut lire que le but de la Carline est de promouvoir et de commercialiser des produits « *locaux et régionaux* »<sup>300</sup>, sans que ces deux niveaux de provenance ne soient distingués. Ceci confirme ce que nous avons analysé dans la section précédente : l'approvisionnement local est dans un premier temps mis en avant dans un souci de transparence et non pas dans une logique d'ancrage géographique. Comme nous le verrons par la suite, d'autres éléments vont venir enrichir la réflexion conduite par ses membres avant que la notion du « local » ne soit problématisée.

---

<sup>300</sup> Par exemple dans le premier tract de l'association, dans le premier numéro de « la Carline infos » ou encore dans le compte-rendu du conseil d'administration du 28/09/1994

### 1.2.2. Des opportunités laissées de côté

Au cours de cette période, la Carline va avoir différentes occasions de structurer un approvisionnement direct auprès de producteurs locaux. En 1998, un agriculteur du bas de la vallée présente au conseil d'administration son projet de mettre en place un approvisionnement local en légumes pour la Carline. Sa proposition est de se coordonner avec d'autres maraîchers afin d'organiser une rotation des légumes sur l'ensemble de leurs exploitations, les outils tournant avec les productions. Le conseil d'administration refuse de donner suite à cette proposition :

*« Comment La Carline peut-elle se positionner face à un tel projet ? De consommateurs, pouvons-nous devenir consom'acteurs ? Garantir l'écoulement d'un volume régulier s'avère hasardeux, sachant que beaucoup d'adhérents jardinent. De plus, notre expérience de huit ans concerne 'l'épicerie' »<sup>301</sup>*

La formulation de ce refus montre que les administrateurs perçoivent la Carline comme représentante des consommateurs mais pas comme acteur du système agri-alimentaire. C'est ce que confirme leur réaction lorsque se présente, l'année suivante, une autre occasion de développer un partenariat avec des producteurs locaux.

En 1999, certains membres du conseil d'administration remarquent deux nouveaux maraîchers, en conversion vers l'agriculture biologique, sur le marché de Die. En réunion du conseil d'administration, ils expriment leur volonté de les soutenir et de les encourager. Ils rencontrent les deux maraîchers à plusieurs reprises durant un an, et vont finalement dessiner les contours du premier outil de soutien à la production à la Carline : un engagement ferme de la Carline sur des volumes. Le but est *« d'apporter une aide à leur installation, d'asseoir et pérenniser leur production locale »* à travers cette *« aide à la trésorerie »*<sup>302</sup>. Mais le conseil d'administration ne les suit pas dans cette voie, et choisit plutôt d'inviter ses adhérents à s'engager individuellement :

*« Soutenons deux jeunes maraîchers locaux 'les 2 Jérôme' qui développent et commercialisent une production légumière variée en Bio (période de reconversion) et démarchent pour l'obtention du label AB pour 2 hectares de terre situés dans la zone des jardins du Périer. Un engagement ferme pour l'achat d'une quantité précise de légumes-racines de conservation d'hiver est un facteur sécurisant pour le producteur. Pensez à cette démarche. »<sup>303</sup>*

---

<sup>301</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 10/09/1998

<sup>302</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 13/04/2000

<sup>303</sup> Convocation à l'Assemblée générale de 2000

### 1.2.3. Des prix justes... pour qui ?

En 1994, suite à la publication du deuxième tract qui souligne le lien entre la consommation de produits biologiques et le soutien à l'agriculture paysanne, la Carline marque une nouvelle inflexion dans sa politique d'achat : la notion de prix juste pour les agriculteurs commence à prendre consistance dans le choix des fournisseurs. Elle réaffirme sa volonté de favoriser la plateforme Euro-nat plutôt que Markal, arguant qu'un certain nombre de fournisseurs d'Euro-nat sont des transformateurs artisanaux situés dans la région, tandis que Markal « *essaie de devenir le leader de la distribution de produits bio au plan régional en cassant les prix* »<sup>304</sup>, et réaffirme dans la foulée son objectif de promouvoir les produits locaux et régionaux. Cet objectif ne correspond donc plus seulement à une volonté de transparence, mais également à la volonté de soutenir des producteurs et des transformateurs incarnant l'agriculture paysanne, en choisissant des grossistes ayant eux-mêmes une démarche allant dans ce sens.

La question des prix justes prend également corps dans la politique d'achat des produits exotiques. En 1991, la Carline fait le choix de commander certains produits exotiques tels que le thé, le café ou le quinoa auprès d'Artisans du Monde plutôt qu'une autre structure, mettant en avant l'inscription d'Artisans du Monde dans une démarche de commerce équitable : « *Artisans du Monde [a pour] objectif de développer en France la solidarité avec le tiers-monde à travers la commercialisation de produits provenant le plus directement possible de coopératives et de groupements de producteurs* »<sup>305</sup>. Les arguments utilisés pour qualifier les démarches de Markal et d'Artisans du Monde montrent que la défense de l'agriculture paysanne est devenue dans le discours du conseil d'administration un argument dans le choix des fournisseurs.

Au fil du développement de l'activité de l'association, des contradictions apparaissent entre l'objectif de promouvoir la consommation des produits biologiques et celui de promouvoir les produits locaux et/ou paysans, et ces contradictions deviennent de plus en plus difficiles à gérer<sup>306</sup>. Par exemple en 1998, les membres du conseil d'administration lancent un travail de comparaison

---

<sup>304</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 28/09/1994

<sup>305</sup> La Carline infos, 1991-4

<sup>306</sup> Ceci est un problème classique pour les structures de distribution de produits biologiques, voir par exemple Lamine, 2014 (rapport biocoop HG)



entre fournisseurs et de renégociation pour pouvoir baisser les prix pratiqués par la Carline et continuer à développer ses ventes. A cette période, la Carline enregistre une chute de ses ventes de lait, du fait que le supermarché voisin propose un lait bio beaucoup moins cher. Or, bien que son fournisseur de lait soit une grosse exploitation laitière de cinq cents vaches, située dans le grand ouest, que le conseil d'administration qualifie lui-même de « *bio-industrielle* »<sup>307</sup>, la Carline négocie avec elle ses prix à la baisse et continue à s'y approvisionner. Cet exemple témoigne de la prévalence du prix de vente sur les autres critères de choix des fournisseurs, la Carline n'envisageant ni une relocalisation de son approvisionnement en lait, ni la recherche d'un fournisseur correspondant à sa définition de l'agriculture paysanne. Ainsi, malgré une volonté affichée de promouvoir la production locale et la petite agriculture, l'arbitrage entre fournisseurs se fait dans la pratique en fonction du prix. En outre, la Carline n'hésite pas à négocier les prix d'achat à la baisse auprès de ses fournisseurs, s'inscrivant dans une logique qu'elle-même décrie pourtant dans ses tracts prônant des prix justes et rémunérateurs pour les producteurs.

#### **1.2.4. Une politique de marge qui vise principalement à garantir des prix bas**

Mais, contrairement à ce que ce dernier exemple pourrait laisser penser, la volonté de proposer des prix attractifs à ses adhérents ne relève pas d'un objectif de compétitivité tel que le pratiquent les entreprises commerciales, bien au contraire. La politique des marges et des cotisations de la Carline montre que cette volonté correspond en réalité à l'objectif de rendre les produits biologiques abordables au plus grand nombre. La marge est ainsi maintenue plusieurs années au niveau le plus bas possible, conformément à l'objectif de démocratiser l'agriculture biologique. Elle est fixée à 10%, ce qui demeure effectivement bas en comparaison avec la marge habituellement prélevée par les magasins biologiques, notamment ceux du réseau Biocoop. A l'époque, la question des prix pour les consommateurs est prégnante mais ne joue pas encore sur les marges car le fonctionnement de la Carline, basé sur du bénévolat, est encore peu coûteux. Puis à partir de 1995, le volume des ventes lui permettant de réduire un peu sa marge globale, la Carline met en place une politique de marges différenciées, avec des marges réduites sur les produits biologiques « *de base* »<sup>308</sup>. Elle va maintenir ces marges réduites sur les produits de base, même quand l'augmentation de ses charges fixes l'obligera à augmenter sa marge globale. Dans la même

---

<sup>307</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 10/09/1998

<sup>308</sup> Les produits « de base » sont les produits tels que les pâtes complètes, le sucre non raffiné ou encore l'huile d'olive.

logique, lorsque la Carline décide d'augmenter le montant de la cotisation annuelle en 1999, elle prévoit une cotisation à prix réduit pour « *les faibles revenus, RMistes, chômeurs, pour affirmer un but social* »<sup>309</sup>.

### **1.2.5. Une volonté de restreindre la gamme des produits, difficiles à mettre en pratique**

L'activité de la Carline se développe fortement au cours des années 1990. Malgré les efforts du conseil d'administration pour construire un « *sens partagé* » et malgré les différentes actions qu'il met en place à partir de 1996 pour informer et sensibiliser les adhérents, de nombreux produits que certains jugent non-conformes aux valeurs de la Carline sont ajoutés au catalogue. Ceci est notamment dû au fonctionnement en « *autogestion* » que nous avons évoqué précédemment. Le conseil d'administration tente, en 1999, de mettre en place une règle pour l'introduction de nouveaux produits (demander l'avis du conseil d'administration pour tout nouveau produit). Mais le principe d'autogestion continue à prévaloir, et cette règle sera peu appliquée. En 2002, le catalogue de la Carline propose ainsi plus de 200 références, provenant de 25 fournisseurs différents. Le conseil d'administration décide de supprimer certains produits et clarifie son positionnement commercial : « *La Carline n'a pas l'ambition de commercialiser tous les produits (en comparaison des magasins bio, biocoop, etc.)* »<sup>310</sup>. Il précise alors que « *la vocation de la Carline est avant tout d'avoir des produits de base (en favorisant le vrac) à des prix intéressants, de soutenir le commerce équitable (Artisans du Monde...) et les producteurs locaux (miel et produits de Solaure, jus de pomme Verdet, clairette Achard, terrine des Alpes...) dans le souci de la qualité biologique bien entendu.* »<sup>311</sup>

L'activité de la Carline continue de fonctionner sur ces bases-là durant quelques années. Voyons maintenant comment ont évolué ses interactions avec les acteurs du territoire.

## **13. Un rôle d'association de consommateurs bio qui se construit dans l'interaction avec d'autres acteurs**

Depuis sa création, la Carline attire chaque année de nouveaux adhérents par le bouche à oreille, mais également du fait que le Diois accueille de nombreux professionnels qui préconisent eux

---

<sup>309</sup> Rapport moral de l'Assemblée générale de 1999

<sup>310</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 28/06/1999

<sup>311</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 10/01/2002

aussi une alimentation biologique. Par exemple, un restaurant du Diois qui propose des cours de cuisine végétarienne et certains médecins et kinésithérapeutes qui aiguillent leurs clients vers la Carline<sup>312</sup>.

Au cours des années 1990, la Carline noue des relations avec les associations environnementalistes et altermondialistes que nous avons mentionnées précédemment. En revanche elle se développe de manière plutôt isolée des acteurs agricoles et institutionnels drômois, à l'exception de deux structures : Agribiodrôme et la coopérative d'approvisionnement du Diois. Ses interactions – de natures très différentes –, avec ces deux structures vont permettre à la Carline d'affiner et d'affirmer son positionnement.

### **1.3.1. Avec Agribiodrôme : je t'aime, moi non plus**

Les interactions avec Agribiodrôme commencent en 1992. La Carline, qui représente alors une soixantaine de consommateurs, est invitée par Agribiodrôme à siéger dans une commission d'attribution du label bio, en tant que représentant de consommateurs bio. Cette invitation donne à la Carline une nouvelle vision du rôle qu'elle peut jouer en tant qu'« association de consommateurs », désignation qu'elle emploie pour la première fois en 1992 dans l'un de ses bulletins d'information :

*« Nous avons été contactés par l'association Agribiodrôme pour siéger au sein d'une COMAC<sup>313</sup> (commission mixte attribuant un label aux agriculteurs bios) nommée CONCIAB-AB pour la Drôme et l'Ardèche ! Et puis nous avons appris que nous étions pour l'instant la seule association de consommateurs de produits bios dans le département. »<sup>314</sup>*

La sollicitation d'Agribiodrôme fait ainsi prendre conscience aux membres de la Carline que les consommateurs pourraient, au-delà de leurs actions pour promouvoir un mode de consommation biologique, avoir un rôle à jouer dans la gouvernance des filières biologiques à travers le rapprochement entre consommateurs et producteurs, et cela d'autant plus que la Carline est la seule

---

<sup>312</sup> Rapport moral de l'Assemblée Générale de 1995

<sup>313</sup> Pour plus d'information sur les évolutions du cadre réglementaire concernant l'agriculture biologique, consulter Lamine C., Penvern, S., 2011. « La bio en plein boom : un tournant à bien négocier », dans *Déméter 2011 - Economie et stratégies agricoles*, Club Déméter, Paris, pp 79-149.

<sup>314</sup> La Carline infos, 1992-2

association de consommateurs bio en Drôme. Légitimée par Agribiodrôme dans cette nouvelle position, la Carline décide alors de prolonger sa collaboration avec Agribiodrôme en y adhérant :

*« Il nous a semblé important que la Carline, en tant qu'association de consommateurs de produits biologiques, soit représentée lors des réunions d'Agribiodrôme, association ayant pour but le développement de l'agriculture biologique dans la Drôme. »<sup>315</sup>*

Cependant, malgré des débuts prometteurs, la collaboration entre la Carline et Agribiodrôme s'interrompt brutalement en 1998 à l'initiative d'Agribiodrôme, qui fait « le choix de ne pas avoir de consommateurs parmi ses membres constituants »<sup>316</sup>. Or ceci intervient au moment où la Carline est animée d'une dynamique interne et où les différentes actions conduites par le conseil d'administration (conférences, bulletin et affichage d'informations) et les discussions entre adhérents créent une envie d'agir d'autres manières. Le président de la Carline déclare ainsi dans son rapport moral de 1999 :

*« Je constate aussi que nous ne sommes plus interlocuteurs, en tant qu'association de consommateurs, dans des organismes tels qu'Agribiodrôme, où seuls les producteurs sont représentés. Il est regrettable qu'à notre niveau, certes modeste, on ne tienne pas compte de notre avis. D'autant plus que dans le combat que nous devons mener contre les OGM avec tous les enjeux en cause : agriculture productiviste à outrance, aux mains de quelques multinationales, nous contribuons, à notre niveau infime, à favoriser les producteurs bios, respectueux d'une certaine éthique. Et nous avons aussi un rôle pédagogique à jouer. »<sup>317</sup>*

Cette déclaration montre que les membres de la Carline considèrent leur association comme légitime pour porter la parole des consommateurs biologiques<sup>318</sup> et revendiquent désormais cette légitimité. Cette déclaration souligne également de fortes convergences dans les positionnements des deux structures : contre les OGM et une agriculture productiviste aux mains des multinationales, la volonté de soutenir des producteurs « respectueux d'une certaine éthique ».

Forte de ce sentiment de légitimité, la Carline entreprend une nouvelle action : la sensibilisation des élus locaux sur la question « des OGM [...], de l'équilibre et diététique des menus, de la

---

<sup>315</sup> La Carline infos, 1992-1

<sup>316</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 4/02/1999.

<sup>317</sup> Rapport moral de l'Assemblée générale 1999

<sup>318</sup> La formulation laisse entendre qu'il y avait alors des positions divergentes entre les deux associations, mais le matériel recueilli n'a pas permis de les identifier.

*provenance des denrées* »<sup>319</sup> dans les cantines scolaires. Elle interpelle les élus par courrier mais ses lettres restent sans réponse, probablement car à cette époque, la Carline est perçue « *par certaines personnes* » comme « *un repaire de baba-cools arriérés des années soixante-dix* » et n'est pas « *reconnue comme sérieuse* »<sup>320</sup>. Un revirement dans sa relation avec Agribiodrôme va lui permettre de surmonter cette situation.

En effet, au même moment, l'enjeu de développer la consommation de produits biologiques devient un enjeu fort à Agribiodrôme. Après un essor important au début des années 1990 grâce à la mise en œuvre du PIDA Bio<sup>321</sup> (voir chapitre 3), le développement de l'agriculture biologique dans le Diois connaît un certain tassement. Le Comité de Développement Agricole du Diois (CDAD), dont fait partie Agribiodrôme, identifie le développement des circuits courts comme l'un des leviers pour relancer les conversions<sup>322</sup>. En 2000, Agribiodrôme organise donc à l'occasion de son assemblée générale annuelle un atelier sur la relation consommateurs/producteurs. Certains membres de la Carline, parce qu'ils sont par ailleurs membres d'Agribiodrôme, participent à cet événement et voient dans cette convergence des idées l'occasion de renouer avec Agribiodrôme. La Carline adhère à nouveau à Agribiodrôme. Cela lui permet d'acquérir une plus grande visibilité vis-à-vis du grand public, en figurant dans la première édition du Guide de la Bio en Drôme, catalogue édité par Agribiodrôme qui recense les producteurs biologiques drômois en vente directe, ainsi que les transformateurs et les distributeurs de produits biologiques du département. Surtout, cela lui permet de former quelques mois plus tard une alliance avec Agribiodrôme autour de la question de l'alimentation dans les établissements scolaires.

Dans un premier temps, la Carline travaille sur cette thématique de son côté. Un petit groupe d'adhérents parents d'élèves se constitue et se réunit à plusieurs reprises « *pour réfléchir sur l'alimentation dans les cantines dioises, afin de discuter (et pouvoir argumenter...) avec les responsables (mairie, école, collège-lycée)* »<sup>323</sup>. Il cherche des ressources à l'extérieur, et se procure un guide « *Manger Bio en restauration collective* », élaboré par le CIVAM du Gard :

---

<sup>319</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 13/07/2000

<sup>320</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 07/09/1995

<sup>321</sup> Pour mémoire, le PIDA Bio est le programme intercoopératif de développement de l'agriculture biologique porté par le Comité de Développement Agricole du Diois, association réunissant quatre coopératives agricoles dioises, l'intercommunalité du Diois ainsi que le CFPPA de Die.

<sup>322</sup> Note de travail du Comité de Développement Agricole du Diois du 20/05/1999

<sup>323</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 13/07/2000

« Ce recueil d'informations (démarches à suivre, fiches pédagogiques, fiches-recettes pour 100 personnes...) pourra aider à notre projet d'inviter les collectivités locales à se mettre au bio avec beaucoup d'espoir et aussi d'autres informations que nous essaierons de réunir sur ce thème. Affaire à suivre... »<sup>324</sup>

L'action de sensibilisation de la Carline prend ainsi une nouvelle tournure, plus orientée vers la facilitation. Cette démarche lui permet de devenir un interlocuteur auprès des responsables locaux : un petit groupe d'adhérents rencontre début 2001 une responsable du collège-lycée de Die et reçoit un « *accueil chaleureux et positif, [et des] encouragements aux parents souhaitant s'investir* »<sup>325</sup>. Mais c'est probablement également le fait qu'Agribiodrôme intervienne de son côté sur ce thème auprès des mêmes instances qui permet à la Carline d'être reçue. En effet, lors de cette réunion, la responsable du collège-lycée les informe de son intention de participer à la conférence-débat sur l'alimentation bio dans les cantines qu'organise Agribiodrôme le mois suivant. Les deux structures prennent alors conscience que c'est grâce à leur positionnement conjoint, représentant pour l'une (la Carline), des parents d'élèves et pour l'autre (Agribiodrôme), des producteurs, que la thématique de l'alimentation biologique dans les cantines est mise à l'agenda des institutions publiques. Ainsi, début 2002, Agribiodrôme sollicite la Carline, où de nouveaux parents d'élèves ont rejoint le groupe de réflexion sur l'alimentation dans les collectivités, pour être « *soutenue par un représentant des consommateurs 'Bio' pour son travail sur les cantines du Diois* »<sup>326</sup>. Ceci débouchera par le lancement en 2002 d'une opération « Manger mieux », visant le développement de l'alimentation biologique dans les cantines, coordonnée par Agribiodrôme, avec le soutien du Conseil général de la Drôme. Ce programme est précurseur d'un mouvement plus large qui sera impulsé à l'échelle nationale bien des années plus tard, suite au Grenelle de l'environnement.

Ainsi, progressivement, à travers ses interactions avec d'autres acteurs, la Carline opère un déplacement : elle n'est plus seulement un groupe d'achat, elle prend conscience qu'elle a un rôle plus large à jouer sur la bio et dans la société civile locale, en tant que représentant des consommateurs biologiques. L'analyse des voies non-empruntées montre cependant que sa conception de ce rôle reste limitée à la représentation des consommateurs.

---

<sup>324</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 21/09/2000

<sup>325</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 23/02/2001

<sup>326</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 04/03/2002

### **1.3.2. Avec la coopérative d'approvisionnement du Diois : vers l'affirmation d'une certaine radicalité**

En 1991, la Carline est hébergée par la coopérative d'approvisionnement du Diois, qui met gracieusement un local à sa disposition. Suite au déménagement de cette dernière, la Carline s'installe ensuite dans un autre local, dont elle se trouve à nouveau obligée de déménager, en 1994. Elle entreprend donc des recherches, et se voit à nouveau proposer un local au sein de la nouvelle implantation de la coopérative d'approvisionnement.

Alors que la cohabitation avec un fournisseur d'intrants n'avait pas posé question dans les années 1990 – ce qui peut paraître étonnant pour une association de consommateurs biologiques -, cette perspective enclenche un conflit au sein de la Carline. Bien que le président de la Carline s'est engagé auprès du directeur de la coopérative à accepter son offre, un groupe d'adhérents continue les recherches, trouve un autre local et convoque une Assemblée générale extraordinaire (sans en avertir le président de la Carline et au mépris des statuts de l'association) pour faire entériner la décision d'y emménager. Ce conflit finit par se régler au terme d'une longue période de débats au sein du conseil d'administration (et plus largement, on peut le supposer, entre les adhérents de la Carline), et avec la décision de décliner la proposition de la coopérative d'approvisionnement.

Cet épisode intervient au moment où se termine le PIDA Bio. La coopérative d'approvisionnement était partie prenante de ce projet et a, dans ce cadre, bénéficié de financements publics destinés à la construction d'une salle de stockage dédiée aux produits autorisés en agriculture biologique. Or d'après certains protagonistes du PIDA Bio, si la coopérative d'approvisionnement a effectivement à cette occasion aménagé de nouvelles infrastructures de stockage, celles-ci n'ont pas été utilisées pour développer son offre en produits autorisés en agriculture biologique. On peut ainsi supposer qu'en 1991, la coopérative d'approvisionnement bénéficiait d'une bonne image auprès des adhérents de la Carline car elle était impliquée dans un programme de développement de l'agriculture biologique et qu'en revanche en 1994, étant critiquée pour ne « *pas [s'être] vraiment tournée vers la bio* »<sup>327</sup>, elle donne au contraire une image plutôt négative. Ceci expliquerait pourquoi la cohabitation n'a pas posé question en 1991 puis est devenue problématique en 1994.

---

<sup>327</sup> Ancien directeur du service Agriculture du Conseil général de la Drôme, entretien réalisé par Claire Lamine et Julia Tual en 2011

Les débats autour du projet de déménagement permettent aux adhérents de construire puis d'affirmer un positionnement plus précis de la Carline, comme en témoigne cet extrait de conseil d'administration (ont été supprimés de l'extrait les arguments pratiques et logistiques) :

« [Local de la coopérative]

*Avantages : [...] vitrine d'information auprès d'un public divers, particuliers et agriculteurs permettant de développer le bio sous toutes ses formes [...];*

*Inconvénients : La Carline reste une vitrine pour la Coop pour développer son image du bio mais sans réelle volonté de sa part ; difficulté de garder l'identité de l'association ; [...]; les buts s'opposent entre ceux de la Carline et de la Coop : problème d'éthique. »<sup>328</sup>*

Les arguments avancés pour ou contre la cohabitation avec la coopérative donnent ainsi à voir l'émergence d'un positionnement plus radical de la Carline, dans la mesure où auparavant celle-ci marquait sa différence avec des acteurs distants et abstraits (« les firmes de l'agrofourriture », « l'agro-industrie »...) et affirme là, pour la première fois, des oppositions de valeurs (« *problème d'éthique* ») qu'elle peut avoir également avec des acteurs agricoles locaux.

#### **1.4. Epilogue de la première période**

La Carline émerge de la volonté d'un groupe de consommateurs de produits biologiques d'accéder à une plus grande diversité de produits et à moindre prix et de promouvoir l'alimentation biologique. Certains de ces consommateurs étant agriculteurs, la Carline constitue un espace de rencontre entre des consommateurs souvent peu informés et sensibilisés aux enjeux agricoles, et des agriculteurs biologiques. Du fait de ces interactions, les objectifs de la Carline évoluent progressivement. Dans un premier temps émerge la volonté de promouvoir des produits biologiques locaux, dans l'idée que l'origine locale, vue en opposition aux filières longues de transformation et de distribution, offre une certaine garantie de la qualité sanitaire et environnementale des produits. S'opère ensuite un cadrage plus large de la problématique pour prendre en compte la dimension sociale du développement de l'agriculture biologique, c'est-à-dire la question du maintien de l'agriculture paysanne, qui devient elle aussi une valeur clé, incorporée

---

<sup>328</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 28/09/1994



dans la notion de « produits locaux ». Tout ceci advient sous l'impulsion de producteurs très moteurs dans cette dynamique.

La question de l'équité vis-à-vis des producteurs se traduit dans les pratiques par le développement de l'approvisionnement direct auprès de producteurs et de transformateurs artisanaux, mais pas uniquement locaux. Les critères les plus importants dans le choix des fournisseurs sont la garantie de la qualité biologique et les prix de vente au consommateur. Finalement, l'approvisionnement local se développe progressivement, mais sans que soit faite une distinction entre producteurs et grossistes, et de fait avec un arbitrage souvent en faveur des grossistes. Bien que la défense de l'agriculture paysanne devienne une valeur forte pour la Carline au cours de cette période, la nature des circuits de distribution (circuits courts versus circuits longs) n'est donc pas encore problématisée.

Du fait de ses interactions avec Agribiodrôme, la Carline se conçoit rapidement comme une « association de consommateurs biologiques », rôle pour lequel elle développe une certaine légitimité et une prise de conscience d'un rôle à jouer. A la fin des années 1990, elle commence à se percevoir comme une « structure alternative de consommation », mais ce rôle se limite à un rôle de représentation des consommateurs et de sensibilisation du grand public et des élus. Du fait de ses interactions avec la coopérative d'approvisionnement du Diois, elle se construit en parallèle un positionnement relativement radical, dans la mesure où elle s'inscrit en opposition (en termes de valeurs, d'éthique) par rapport à cet acteur agricole qu'elle n'estime pas suffisamment impliqué dans le développement de l'agriculture biologique.

Avec un nombre d'adhérents multiplié par six et un chiffre d'affaires multiplié par dix entre 1990 et 2002, le volume des ventes a explosé. Le revers de la médaille, ce sont des difficultés de gestion qui vont croissantes à mesure que les quantités et la variété des produits augmentent. Ainsi, au début des années 2000, de nouveaux problèmes commencent à émerger. Ce n'est plus le manque de bénévoles qui est en cause, mais des « *problèmes d'organisation, d'ordre financier, de gestion du stock ou encore de manutention* »<sup>329</sup> liés à la croissance de l'activité. En effet, malgré la participation très active d'une quarantaine de bénévoles et un catalogue plus réduit, les problèmes d'organisation et de gestion du magasin perdurent. La diversité des produits et des fournisseurs

---

<sup>329</sup> Procès-verbal de l'Assemblée générale de 2001

rendent l'organisation et la gestion du magasin plus complexes, et les erreurs se multiplient, soulignant la difficulté de fonctionner sur du bénévolat. La forte croissance de l'activité commerciale amène la Carline à s'interroger pour la première fois sur son évolution puis à franchir un nouveau pas, comme nous allons l'analyser dans la partie suivante.

## 2. Le changement d'échelle (2002-2008)

A partir de 2002, le conseil d'administration de la Carline entame une réflexion sur le développement de l'association. Afin d'y associer les adhérents, il organise une journée qu'il baptise « *Grand Remue-méninges* ». Cette journée, qui réunit une trentaine d'adhérents, constitue un temps fort de la vie de l'association, et marque le premier pas vers ce que les adhérents qualifient de « *changement d'échelle* ». En effet, entre 2002 et 2008, le nombre d'adhérents passe de 260 à plus de 620 :

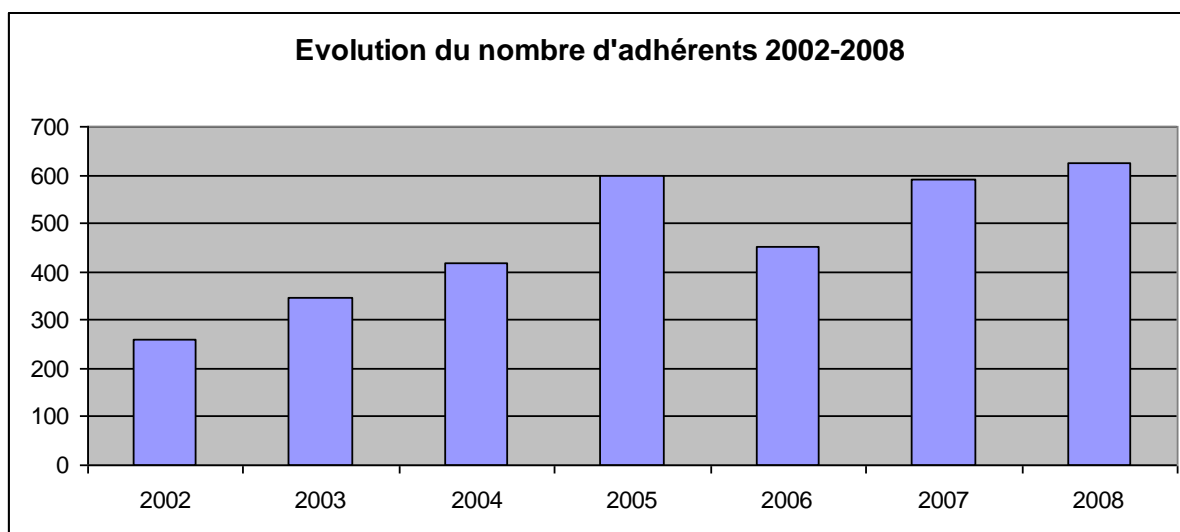


Figure 4.2 - Evolution du nombre d'adhérents de la Carline entre 2000 et 2008

Lors de cette journée de réflexion collective, une « *charte éthique* » est rédigée par les participants, qui définit les grandes orientations de la gouvernance, de l'organisation et de l'activité commerciale de la Carline pour les années à venir. Si certains principes sont dans la continuité des

objectifs de départ, comme la commercialisation de produits biologiques et la promotion de produits locaux, d'autres marquent un positionnement tranché avec la période précédente.

Concernant la gouvernance, les adhérents expriment leur souhait de mettre en place un fonctionnement « *qui impliquera consommateurs, producteurs, transformateurs, distributeurs et salariés* ». Cette idée montre une prise de conscience que le développement d'une agriculture biologique et paysanne nécessite la mise en cohérence des différents maillons de la chaîne agro-alimentaire<sup>330</sup>. Elle montre également qu'émerge l'idée que la Carline constitue un espace d'articulation entre ces différents maillons.

Concernant l'organisation de l'activité, les adhérents posent comme objectif d'élargir la gamme des produits et de recruter un salarié, afin de coordonner les bénévoles, de faciliter la gestion du magasin et d'augmenter les heures d'ouverture.

Enfin, concernant l'activité commerciale en elle-même, plusieurs idées forces sont exprimées dans la charte. La première est d'orienter le choix des produits de manière à « *conforter la production locale (circuits courts) et [à] favoriser l'installation de nouvelles activités – maraîchères, laitières, etc... (Développement local)* »<sup>331</sup>. La deuxième est d'élaborer une charte de qualité et de mettre en place une commission de contrôle pour pouvoir travailler avec des producteurs locaux non labellisés. La troisième est de maintenir « *une marge faible sur les denrées de première nécessité tout en respectant les règles d'équilibre de fonctionnement d'un commerce dans le but de rendre la Bio accessible à tous* ».

Dans cette section, nous allons voir comment ces différents éléments ont été déclinés dans l'organisation, les pratiques et les interactions de l'association avec d'autres acteurs du territoire, et en retour comment ces choix et d'autres événements ont fait évoluer ces différents éléments. Tout d'abord, nous allons analyser les choix de gouvernance opérés au sein de la Carline au début de cette période, qui éclairent sur les objectifs que se fixe l'association. Ensuite, nous analyserons les pratiques commerciales pour voir comment ces objectifs sont mis ou non en pratique, et nous verrons que les pratiques commerciales font elles aussi émerger de nouveaux objectifs. Enfin, nous verrons comment ces objectifs amènent la Carline à rechercher de nouvelles ressources à

---

<sup>330</sup> Nous désignons sous ce terme l'ensemble des maillons allant de la production d'aliments biologiques jusqu'à la consommation : production, transformation, distribution et consommation.

<sup>331</sup> Compte-rendu de la réunion du 4/05/2002

l'extérieur de l'association et comment, en retour, ces interactions avec d'autres acteurs viendront influencer l'évolution de son projet.

## 2.1. Choix du maintien d'une forme associative, garante de l'éthique de la Carline

### 2.1.1. La Carline, un lieu de vente « pas comme les autres »<sup>332</sup>

La journée de « remue-méninges » relance la participation des adhérents. Plusieurs commissions sont constituées pour décharger le conseil d'administration et travailler les différentes thématiques qui composent le projet d'évolution de la Carline<sup>333</sup>. L'une de ces commissions est chargée d'explorer différentes possibilités d'évolution. Elle en identifie trois : une alliance avec Biocoop, un passage au statut de SARL et le maintien du statut associatif. Après quelques mois de réflexion, le conseil d'administration décide de garder un statut associatif, pour ne pas rentrer « *sur le marché de la concurrence* »<sup>334</sup>. Ceci est la seule raison alors avancée par le conseil d'administration pour justifier son choix, mais ce n'est en réalité pas la principale motivation. Le témoignage d'une personne présente lors des discussions fournit un éclairage complémentaire :

*« Il a été question à un moment de rejoindre un réseau de type Biocoop, en se disant : on sera plus fort. Et en fait, il y a eu plutôt une volonté farouche d'une grosse partie des gens un peu impliqués dans le pilotage de la Carline à surtout pas y aller : 'parce qu'il y a trois-quatre incohérences dans ce réseau-là qui risqueraient de complètement dénaturer notre projet éthique', etc. »* (Directeur de l'Espace Social et Culturel de Die<sup>335</sup>)

Ces deux éléments d'explication (« ne pas rentrer sur le marché de la concurrence » et « ne pas dénaturer le projet éthique ») permettent d'interpréter la décision de la Carline : l'autonomie vis-à-vis du réseau Biocoop est vraisemblablement choisie pour pouvoir conserver une éthique jugée propre à la Carline (« *conforter les productions locales* » et « *rendre la Bio accessible à tous* »), dont le fonctionnement associatif, parce qu'il permet une gouvernance collective, est le garant. Comme le montre la citation suivante, extraite du rapport moral du président pour l'assemblée

---

<sup>332</sup> Convocation à l'Assemblée générale de 2004

<sup>333</sup> Les commissions sont chargées du projet de déménagement, d'aménagement du local, du choix des produits, de la communication et de trouver des fonds pour le projet auprès de banques coopératives. Une commission « engagement militant » regroupe les personnes volontaires pour représenter la Carline auprès des associations partenaires.

<sup>334</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 4/11/2002

<sup>335</sup> Entretien réalisé en 2013

générale de 2003, cette gouvernance collective porte sur tous les compartiments de l'activité de la Carline :

*« Ce lieu de vente n'est pas comme les autres parce qu'il est de type associatif. De ce fait les adhérents sont collectivement propriétaires du stock et des meubles et ont tous un droit de regard permanent sur le choix des produits et sur le fonctionnement, accès à la gestion et aux responsabilités de l'association par leur participation aux réunions du Conseil d'administration et aux différentes commissions. Ils ont également la possibilité d'intervenir lors des travaux et aménagements des locaux et de donner un coup de main au quotidien ou ponctuellement selon leurs disponibilités. »<sup>336</sup>*

Au terme de ces débats, la Carline conserve donc sa forme associative. Voyons maintenant si les précisions apportées dans la « charte éthique » sur les produits influencent ses objectifs.

### **2.1.2. Tâtonnements et échecs organisationnels**

Une des commissions de travail créées en 2002 est la commission Produits. Celle-ci a pour mission de sélectionner de nouveaux produits et de rechercher des fournisseurs pour développer l'approvisionnement en direct auprès de producteurs et de transformateurs artisanaux. Contrairement à l'idée de départ, la mise en place de la commission Produits est loin de simplifier les choses. Tous les débats qui y ont lieu sont ensuite repris au sein du conseil d'administration, qui continue à valider chaque proposition de nouveau produit. Ainsi, le conseil d'administration continue à prendre en charge cet aspect. Par exemple, plusieurs fois au cours des années 2000, des fournisseurs sont invités à présenter leurs produits à la Carline, non pas à la commission Produits, mais en réunion de conseil d'administration. Le choix d'un fonctionnement en commissions pour décharger le conseil d'administration se révèle donc inefficace. Progressivement, l'enthousiasme des adhérents s'émousse et, en 2006, la commission Produits se désagrège. Le magasin continue toutefois de fonctionner grâce à l'implication très forte des salariés (la Carline recrute un premier salarié début 2003, puis trois autres). Leur participation à toutes les réunions de conseil d'administration permet de coordonner les décisions d'ordre éthique et la gestion opérationnelle du magasin.

---

<sup>336</sup> Convocation à l'Assemblée générale de 2004

Mais l'activité de la Carline continuant de se développer, le pilotage de la Carline devient trop lourd à porter pour le conseil d'administration. Celui-ci tente alors une nouvelle forme de gouvernance pour répartir les responsabilités : à partir de 2006, il est constitué de trois coprésidents, trois co-secrétaires et trois co-trésoriers. Cette tentative va rapidement se révéler infructueuse. Au lieu des effets escomptés, elle complique l'organisation à cause du manque de clarté qu'elle induit sur les prises de décisions. Et au final, elle va pousser la Carline à questionner fortement son mode d'organisation associatif. Nous reviendrons sur ce point à la fin de cette section.

Ainsi, bien que lors de la journée de « remue-méninges » en 2002, les adhérents de la Carline aient exprimé leur souhait d'organiser un fonctionnement impliquant les différents acteurs de la chaîne agri-alimentaire, cette idée ne s'est ensuite concrétisée dans aucune des différentes tentatives testées à cette période. Ceci est certainement dû au fait que le conseil d'administration était tout entier occupé à gérer le fort développement de l'activité commerciale.

### **2.1.3. Mise en place du salariat : l'engrenage de la croissance**

En 2003, la Carline recrute son premier salarié. Ce recrutement est censé permettre d'ouvrir le magasin sur des créneaux horaires plus larges, en continuant de s'appuyer sur une forte implication des bénévoles. Or, contrairement à ce qu'espérait le conseil d'administration, les bénévoles ne sont pas au rendez-vous et, face à la croissance de son activité, la Carline est obligée d'embaucher une, puis deux, puis trois personnes supplémentaires :

*« J'ai été donc le premier salarié et puis avec d'autres personnes, il n'empêche que... euh... on n'arrivait pas à répondre aux besoins. Enfin disons, en temps de travail, on faisait des heures à plus savoir qu'en faire, et ça suffisait pas, donc là, il y avait participation quand même des adhérents, à la vie du local. Mais beaucoup moins que ce qu'on avait connu avant, où il y avait cette quarantaine de personnes qui s'investissaient pour les permanences, les commandes, les livraisons et tout ça... le conseil d'administration. Et donc on a connu un euh... un petit... enfin oui, un fléchissement très net. Les gens pensant : maintenant il y a un ou deux salariés, pfft. Voilà, le besoin est peut-être pas nécessaire. Mais si, le besoin était très nécessaire. »*  
(Premier salarié de la Carline<sup>337</sup>)

---

<sup>337</sup> Entretien réalisé en 2013

Le passage d'un fonctionnement basé exclusivement sur la participation de bénévoles à un fonctionnement articulant salariat et bénévolat fait entrer la Carline dans un engrenage et fait émerger un nouvel objectif : la viabilité économique de l'association. Par nécessité d'assurer les salaires, la viabilité économique de la structure devient un objectif en soi, qui implique d'augmenter le volume des ventes. Voyons maintenant comment cet objectif s'articule avec les orientations données par la « charte éthique ».

## **2.2. Ethique, militantisme, et... viabilité économique**

### **2.2.1. Mettre de l'éthique dans une politique commerciale**

#### *Tentative de définition d'une règle de choix des fournisseurs*

La commission Produits créée en 2002 a pour mission de sélectionner de nouveaux produits « par le biais de catalogues et également, par la recherche de producteurs/fournisseurs directs plus ou moins proches (légumes frais et secs, vins, produits laitiers...) »<sup>338</sup>. On voit là émerger pour la première fois l'idée de prospecter des producteurs et transformateurs locaux. Nous verrons dans la prochaine section comment celle-ci sera mise en œuvre mais avant, regarderons si cela s'inscrit dans une volonté de promouvoir les circuits courts.

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée fin 2002 afin de modifier les statuts et officialiser le fonctionnement pour les produits sans label prévus dans la « charte éthique » :

---

<sup>338</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 21/11/2002

Statuts de 1990 :

« Article 2 : cette association a pour but de permettre à ses adhérents, en se regroupant, d'acheter aux conditions les plus avantageuses, auprès de producteurs ou de grossistes, des produits issus de l'agriculture biologique, de réduire les nuisances sur l'environnement en changeant nos habitudes de consommation, de promouvoir un mode de vie respectueux de la nature et une alimentation saine et d'œuvrer pour la préservation de la santé, de l'environnement et des ressources naturelles. Ce but sera poursuivi dans tous les domaines où l'association décidera d'exercer son action. »



Statuts de 2002 :

« Article 2. Objet :

- commercialisation de produits biologiques, écologiques et naturels
- achats auprès de grossistes et de producteurs respectant une charte de qualité
- promotion d'une alimentation saine et d'un mode de vie respectueux de la nature
- information et formation à l'hygiène de vie »

Comme le montre cet extrait des nouveaux statuts de la Carline, bien que le soutien aux producteurs locaux ait été inscrit dans la « charte éthique » – et qu'y soit mentionnée pour la première fois la notion de « *développement local* » -, le critère de l'origine géographique des produits n'est pas encore inscrit dans les statuts : pour la Carline, le soutien aux producteurs locaux semble donc encore lié à une volonté de soutenir l'agriculture paysanne, plutôt qu'à une volonté de s'ancrer sur son territoire.

On note également que, dans les statuts, grossistes et producteurs continuent d'être cités sur un pied d'égalité. La longueur des circuits de commercialisation n'est donc pas encore en question. Ceci est étayé par la liste des critères qu'établit la commission Produits pour guider le choix des produits ne provenant pas de producteurs locaux :

- « mention sans OGM
- les labels : AB, Demeter, Nature et Progrès
- les circuits de commercialisation : court, long, commerce équitable
- production locale
- le goût »<sup>339</sup>

Dans cette liste, circuits courts, longs et équitables sont cités de manière indifférenciée, ce qui indique bien que le type de circuit de commercialisation n'est pour l'instant pas encore discriminant. Cette liste rend difficile d'exclure quelque produit que ce soit ! De toute façon, la

---

<sup>339</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 17/02/2003



commission Produits n'est pas très effective, le conseil d'administration continuant à valider toute introduction d'un nouveau produit.

La commission Produits a également pour mission de rédiger une « *charte interne afin de veiller à la qualité des produits sans label et [de mettre en place] une commission de contrôle* »<sup>340</sup>. En effet, comme nous l'avons vu dans la première section de ce chapitre, la Carline tient à garantir la qualité biologique de ses produits. Le fait que certains producteurs locaux, fournisseurs de la Carline, ne soient pas certifiés, l'amène donc à vouloir définir une règle interne (une charte de qualité) et un outil pour appliquer cette règle (une commission de contrôle). Bien que la Carline l'inscrive dans ses nouveaux statuts, cette règle ne sera jamais mise en place. Aucune charte de qualité n'étant rédigée par la commission Produits, le conseil d'administration est amené en 2006 à définir une autre règle :

*« Le choix des produits doit se faire en cohérence avec l'éthique de la Carline. Si nous n'avons pas de renseignements sur les fabrications, nous ne pouvons pas garder ces produits en rayon. Tout comme nous devons privilégier le bio (tant qu'il s'agit d'une agriculture écologique) par rapport au non-bio. Cependant il nous semble important d'aller à la rencontre des producteurs car un produit peut ne pas être labellisé, mais après discussion il peut être choisi en toute confiance [...]. En attendant une commission Produits plus efficace, les salariés ont pour mission de surveiller la provenance des produits. »*<sup>341</sup>

L'ambition de la Carline de formaliser et d'institutionnaliser des règles pour l'intégration d'un fournisseur non certifié dans une « charte qualité » est revue à la baisse, et prend finalement la forme d'un engagement non-codifié entre la Carline et ses fournisseurs locaux. La commission Produits n'est ainsi vraisemblablement pas parvenue à mener à son terme le processus d'objectivation de la qualité qui aurait été nécessaire pour la formalisation de règles précises (Lamine, 2003). Le fait qu'aucune charte de qualité ne soit rédigée peut relever de l'échec et être dû à une trop faible implication des bénévoles dans la dynamique collective. Cependant, il peut également relever d'un choix délibéré de maintenir une informalité, et indiquer qu'il ne s'agissait pas tant de *définir la qualité* autrement (par exemple en prenant mieux en compte la qualité sanitaire ou environnementale des produits<sup>342</sup>) que de se distinguer dans la manière d'*organiser*

---

<sup>340</sup> Compte-rendu de l'Assemblée générale de 2002

<sup>341</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 11/10/2006

<sup>342</sup> Par exemple, Claire Lamine montre que les dispositifs de qualification alternatifs à la grande distribution, eux aussi construits par des consommateurs et des producteurs dans le but de « faire autrement », formalisent leur altérité en intégrant les attentes des consommateurs dans leur définition de la qualité « *en traitant de la qualité sanitaire et*

*l'activité* de distribution, d'imaginer un dispositif qui fonctionne autrement, sur la confiance plutôt que sur la formalisation contractuelle, et qui remet les relations humaines et la dimension sociale de l'agriculture biologique au cœur des pratiques de la Carline. Comme nous le verrons dans la partie suivante, l'évolution de la Carline confirme la seconde hypothèse.

L'analyse du choix entre les différentes options d'évolution qui s'offraient à la Carline nous a permis de montrer que ses objectifs restent les mêmes que ceux de la période précédente : promouvoir les produits locaux dans une logique de soutien à l'agriculture paysanne, et rendre l'agriculture biologique accessible à tous. En analysant ensuite le fonctionnement de la commission Produits et les nouveaux statuts, nous avons montré que, si on voit émerger une volonté d'agir activement pour développer l'approvisionnement auprès de producteurs locaux, celle-ci relève pour le moment toujours d'une logique de défense de l'agriculture paysanne et ne conduit pas (encore) à questionner les types de circuits de distribution (circuits longs *versus* circuits courts). Voyons maintenant comment ces différents éléments se sont traduits dans les pratiques commerciales de la Carline.

#### *Développement de l'approvisionnement local et des relations entre consommateurs, producteurs et salariés*

En 2002, la Carline adopte un nouveau positionnement commercial. Alors que pendant la période précédente elle tenait à restreindre son activité aux produits « de base », la gamme des produits est élargie de manière à « *devenir une épicerie biologique* »<sup>343</sup>, conformément au projet construit collectivement durant le « Grand Remue-méninges ». Le conseil d'administration pose alors comme objectif d'élargir progressivement l'offre du magasin à 600 références, contre 200 précédemment. Durant toute cette période, la tension entre les différents critères de choix des produits reste très forte, avec de nombreuses occurrences de cette question en réunions de conseil d'administration. Les nouvelles responsabilités de la Carline font en effet que les compromis sont encore plus nécessaires :

---

*gustative (le bon produit, le produit sain et sûr), du respect de l'environnement et de l'éthique, faisant écho aux registres de justification des mangeurs* » (Lamine 2003, p. 437-438)

<sup>343</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 9/09/2002. Epicerie au sens d'un lieu où les consommateurs peuvent y trouver une gamme relativement complète de produits courants

*« Dans le choix des produits, nous gardons l'idée de préférer les produits locaux quand cela est possible. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que pour la santé financière de la Carline il faut aussi augmenter la vente des produits et donc en chercher de nouveaux. »<sup>344</sup>*

La commission Produits étant peu active, ce sont les salariés qui se chargent de chercher de nouveaux produits locaux. Ils s'appuient pour cela sur un outil élaboré par Agribiodrôme, « Le guide de la bio en Drôme », qui recense les producteurs et transformateurs de produits biologiques dans le département. Ce sont eux qui vont pousser non seulement pour trouver des fournisseurs (producteurs et/ou transformateurs) locaux de nouveaux produits, mais également pour remplacer les produits de grossistes par des produits « *de proximité* »<sup>345</sup>. Leur travail porte ses fruits : le nombre de fournisseurs locaux passe d'une petite dizaine à la fin des années 1990 à 34 en 2006. Une règle tacite se met alors en place concernant l'approvisionnement local, entre le conseil d'administration, les salariés et les producteurs : pour intégrer un nouveau produit, il faut l'aval du producteur auquel il peut faire concurrence.

A mesure que se développe la vente de produits locaux, un nouveau problème apparaît : certains produits se vendent mal du fait que les prix Carline sont parfois plus élevés qu'ailleurs (en vente directe, c'est-à-dire au marché ou à la ferme). Les membres de la commission Produits souhaitant à la fois s'attaquer à ce problème et développer plus avant ces collaborations, ils invitent pour la première fois les producteurs, qui sont désormais 34 à fournir la Carline, à se réunir pour en discuter. Durant cette réunion, les producteurs soulignent l'importance pour eux de pouvoir anticiper les commandes et s'interrogent sur la manière dont la Carline pourrait aider les petits producteurs. Les membres de la commission soulèvent quant à eux le problème du différentiel entre les prix pratiqués par la Carline et les prix des mêmes produits en vente directe, s'interrogeant si c'est la marge du magasin ou le prix demandé par le producteur qui est trop important. Peu de réponses seront apportées durant cette réunion, mais cette démarche pose la première pierre d'un travail de concertation entre consommateurs et producteurs, qui commencent à s'interroger ensemble sur la manière de concilier et articuler la demande des consommateurs et l'appui aux petits producteurs.

---

<sup>344</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 5/12/2003

<sup>345</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 10/10/2004

### Développement du rayon fruits et légumes : émergence de la question des circuits courts

La vente de fruits et légumes, qui n'avait pas été mise en œuvre durant la période précédente et qui avait été plébiscitée par les adhérents en 2002 durant la journée de réflexion collective, est quant à elle mise en place en 2003 à l'initiative d'un maraîcher local, membre du conseil d'administration. Les quantités sont modestes et, la demande augmentant, d'autres maraîchers sont sollicités pour apporter le complément. Les produits qui ne peuvent pas être achetés localement sont achetés à une plateforme de distribution de fruits et légumes biologiques.

Le but étant de « *conforter la production locale* », la Carline ne souhaite en effet pas créer de concurrence entre les fournisseurs locaux et préfère donner la priorité à un seul producteur pour lui assurer un débouché intéressant. C'est ainsi que pour les fruits et légumes, le système d'approvisionnement est organisé autour d' « *un maraîcher pivot, et d'autres en soutien, pour faire le complément* »<sup>346</sup>.

La demande en produits frais augmente proportionnellement au nombre d'adhésions, qui passe de 345 en 2003 à environ 600 en 2007. Pour répondre à la demande, la Carline s'approvisionne en partie auprès de grossistes, mais les fruits et légumes locaux représentent tout de même 50% du total. En 2007, alors que l'activité globale du magasin ralentit et que le conseil d'administration s'inquiète de ne pas pouvoir assurer les salaires, le rayon frais se développe fortement (+15%). Ceci va encourager le conseil d'administration à aller plus loin dans son projet de développer l'approvisionnement local, non seulement parce que celui-ci devient un pilier de la santé financière de l'association, mais surtout parce qu'il offre de nouvelles perspectives d'action :

*« En 2005-2007, le conseil d'administration a été très occupé à gérer la boutique. On a voulu faire grandir encore l'association pour être une force économique pour peser sur les circuits courts et avoir quelque chose d'intéressant à proposer aux producteurs. »* (Président de la Carline à l'époque<sup>347</sup>)

Le fort développement du rayon fruits et légumes, approvisionné en grande partie par des producteurs locaux, fait ainsi évoluer l'objectif de promotion de la production « locale » que porte la Carline : l'ancrage de ses pratiques dans l'économie locale fait émerger la volonté de contribuer au développement des circuits courts.

---

<sup>346</sup> Directeur de la Carline à l'époque, entretien réalisé par Claire Lamine et Julia Tual en 2011

<sup>347</sup> Propos recueillis lors de la visite d'Ecodéveloppement à Biovallée le 15/12/2011

### La marge commerciale, un outil au service de l'éthique ?

Durant la journée de « grand remue-méninges », les adhérents de la Carline ont inscrit dans la charte leur volonté d'utiliser la marge commerciale comme un outil à mettre au service non seulement de l'accessibilité de l'alimentation biologique, mais également des autres valeurs portées par la Carline :

« *Décision sur le choix [...] de l'orientation des marges :*

- *Marge faible sur les denrées de première nécessité tout en respectant les règles d'équilibre de fonctionnement d'un commerce dans le but de rendre la Bio accessible à tous [...]*
- *Visant à sensibiliser, à guider et éduquer les consommateurs. »*<sup>348</sup>

Suite à la validation du projet de déménagement et de recrutement, quelques membres du conseil d'administration réalisent une étude financière pour savoir comment faire face aux nouvelles charges. En effet, l'enjeu de la marge est désormais d'assurer la viabilité de la structure. Ce travail les amène à proposer une marge de 27% (plus proche des pratiques d'autres structures comme Biocoop), contre 10% auparavant. Mais le conseil d'administration trouve ce chiffre trop élevé. Après avoir discuté de faire une marge différenciée - allant de 20% pour les produits « de base » à 30% pour les produits « de luxe »<sup>349</sup> -, et écarté ce système qui rendrait encore plus complexe la gestion du magasin, il fixe une marge unique à 25%. Attentif à proposer des prix de vente les plus bas possible, le conseil d'administration révisé la marge commerciale à la baisse dès qu'il en a l'occasion. Ainsi en 2004, après une très bonne année 2003 au cours de laquelle le chiffre d'affaires augmente de 63%, il diminue la marge de trois points.

Si le conseil d'administration utilise la marge de manière à « *rendre la Bio accessible à tous* », il ne va par contre pas l'utiliser pour « *guider et éduquer les consommateurs* »<sup>350</sup> au travers de marges différenciées. A trois reprises entre 2003 et 2006, une modulation de la marge est envisagée pour favoriser la production locale.

Critères pour une modulation des marges discutés en conseil d'administration :

<sup>348</sup> Compte-rendu de la réunion de réflexion du 4/05/2002

<sup>349</sup> Les produits « de luxe » sont les produits cosmétiques et l'alcool.

<sup>350</sup> « Charte éthique », compte-rendu de la réunion de réflexion du 4/05/2002

16/07/2003 :	<i>« Il est proposé de baisser les marges sur les produits des producteurs locaux pour les favoriser »</i> <sup>351</sup>
05/09/2006 :	<i>« Attribuer des marges différentes [...] en fonction des produits (s'ils sont de base, ou « sur-emballés », en fonction de leur bilan écologique global, etc.) »</i> <sup>352</sup>
11/10/2006 :	<i>« Proposition : taxe plus élevée pour les produits plus éloignés, favorisant les produits locaux. »</i> <sup>353</sup>

La modulation des marges n'est finalement pas mise en place dans un souci de simplification de la gestion du magasin. Un extrait du rapport de l'assemblée générale de 2006, en caractères gras dans le rapport, montre que les prix bas et la viabilité de la structure constituent les deux objectifs prioritaires du conseil d'administration :

*« Le CA pense que le maintien de cette marge faible et la poursuite de l'effort sur les salaires [justes] sont des objectifs forts de la Carline. »*

Finalement, les marges différenciées ne seront mises en place qu'en urgence en 2007, suite à un début d'année à activité ralentie qui renforce l'inquiétude du conseil d'administration sur la capacité de la Carline à faire face à ses charges. A part pour une quinzaine de produits de base, la marge commerciale est augmentée de 1%, et 3% pour les produits non alimentaires et l'alcool.

### *Une éthique qui s'applique dans tous les choix de l'association*

La question des marges est indissociable des questions d'éthiques qui sont au cœur des choix de développement de la Carline. En effet, la Carline tente non seulement de mettre sa politique commerciale, mais également chaque facette de son activité en cohérence avec ses valeurs. Ses choix de fournisseurs, notamment, sont ainsi orientés en fonction des valeurs défendues dans leur démarche. A partir de 2004, le conseil d'administration invite ainsi des associations à venir présenter leurs produits. Par exemple l'association Dégénéressence vient présenter ses huiles alimentaires biologiques et son projet de développer la production d'huile-carburant en s'appuyant sur des producteurs d'oléagineux locaux. Le conseil d'administration décide de commercialiser

---

<sup>351</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 16/07/2003

<sup>352</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 05/09/2006

<sup>353</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 11/10/2006

ses huiles végétales, lui propose un espace d'affichage dans son local et l'invite à participer aux Rencontres de l'Écologie au Quotidien (cf. section 222). Autre exemple d'association invitée : l'association Caracol, qui propose du café issu du commerce équitable. L'association Caracol intervient en soutien aux communautés zapatistes du Chiapas. Elle achète le café vert à un prix supérieur au cours des produits équitables, le fait torréfier en France et reverse intégralement la marge aux coopératives paysannes partenaires, qui demandent à leurs 650 coopérateurs de cultiver en bio et de conserver leurs cultures vivrières. La Carline décide alors de commercialiser ce café, arguant que « *comme le café Saldac du Pérou [l'autre marque de café équitable que la Carline propose déjà], ces cafés sont plus équitables à nos yeux car leur commercialisation est plus directe via de petites associations et aussi beaucoup plus transparente. Nous savons que les producteurs sont mieux payés et nous soutenons leur mouvement.* »<sup>354</sup> En 2006, la Carline choisit comme fournisseur d'énergie Enercoop, qui vend uniquement des énergies renouvelables, et prend des parts dans cette société – là encore un choix « éthique » de fournisseur. A travers ces trois exemples, on voit que le choix des fournisseurs devient aussi un moyen de soutenir des mouvements portés par d'autres et dans lesquels le conseil d'administration identifie des valeurs partagées, de soutien à l'agriculture paysanne pour le zapatisme ou de développement de l'autonomie énergétique pour le projet de Caracol et le fournisseur Enercoop.

L'éthique de la Carline s'exprime également dans sa politique salariale, puisqu'elle s'engage à créer des « *emplois pérennes et rémunérés justement* »<sup>355</sup> et à proposer aux salariés qui le souhaitent des temps partiels. Elle s'exprime enfin dans d'autres pratiques commerciales avec par exemple, quand émerge la thématique du sur-emballage des produits, la construction par un petit groupe d'adhérents de meubles permettant la vente en vrac. Comme nous allons le voir ci-après, ce questionnement éthique a été favorisé par une autre activité que développe la Carline à cette période.

### **2.2.2. Lancement d'une activité « militante »<sup>356</sup> parallèlement à l'activité commerciale : les Rencontres de l'écologie**

---

<sup>354</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 10/10/2004

<sup>355</sup> Charte éthique de la Carline, 2002

<sup>356</sup> Compte-rendu de l'Assemblée générale de 2004 : « l'association compte deux activités distinctes : l'une commerciale avec le magasin, l'autre militante avec entre autres l'Écologie au Quotidien »

Un objectif de sensibiliser à l'écologie du grand public... qui produit aussi des effets internes

La Carline affirme à partir de 2002 son positionnement comme « *association militante dans le domaine de l'écologie* »<sup>357</sup>. Cette formule montre que les actions de sensibilisation sont désormais perçues comme des actions militantes, ce qui marque le passage à un positionnement à la fois plus proactif et plus radical de l'association. Peu de temps après l'affirmation de cette nouvelle posture, l'initiative d'un groupe d'adhérents, accompagnés par l'Espace Social et Culturel de Die et du Diois, va lui permettre de se mettre en marche dans ce domaine :

*« Dans le cadre de « Carrefours » (rencontres thématiques ouvertes à l'ensemble des habitants du Diois) organisés par l'Espace Social et Culturel de Die et du Diois (ESCDD), un groupe de réflexion autour du thème de l'écologie s'est créé [...]. Après plusieurs réunions, l'idée d'organiser une manifestation sur le thème « l'Ecologie dans les gestes quotidiens » est apparue. La majorité des participants étant membres de l'association de consommateurs « La Carline », celle-ci a proposé de porter le projet à travers ce groupe. »*<sup>358</sup>

La Carline trouve ainsi, dans cette initiative lancée par ses adhérents, un objet à travers lequel accomplir la mission de sensibilisation qu'elle s'est donnée. Le festival bénéficiant de subventions, le montage financier l'amène à scinder clairement ses différentes missions :

*« Un second compte bancaire sera donc ouvert prochainement pour le « transit » des financements de l'action. Ce compte permettra par la suite à la Carline de gérer séparément sa partie « commerciale » et sa partie « animation ». »*<sup>359</sup>

La Carline n'assure pas seulement le portage administratif et le travail de comptabilité pour le compte des Rencontres de l'Ecologie. Elle la finance également en grande partie, à hauteur de 3000 euros, grâce aux bénéfices du magasin. En d'autres termes, elle intègre cette initiative comme un élément constitutif de son projet. Le « *travail d'information et de sensibilisation par les Rencontres de l'écologie* »<sup>360</sup> est considéré dès sa création comme l'un des trois axes de travail de la Carline, au même titre que le travail sur la qualité des produits et que l'amélioration de la gestion interne de l'association.

---

<sup>357</sup> Rapport moral de l'Assemblée générale de 2002

<sup>358</sup> Rapport moral de l'Assemblée générale de 2002

<sup>359</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 21/11/2002

<sup>360</sup> Compte-rendu de l'Assemblée générale de 2004



### De la prise en compte de l’empreinte écologique à la promotion des circuits courts

Les Rencontres de l’écologie ont une influence très forte sur les questionnements de la Carline sur ses propres pratiques. Ainsi, alors qu’en 2003, l’éthique de la démarche portait l’accent sur les aspects sociaux (sur la nécessité d’offrir des salaires « justes » et de bonnes conditions de travail aux employés), elle porte à partir de 2004 davantage sur « *l’amélioration de l’empreinte écologique* » des activités de la Carline et fait émerger la volonté de « *favoriser les circuits courts* »<sup>361</sup>. Cette influence est également perceptible dans l’évolution des discussions sur la modulation des marges commerciales (cf. encadré p. 233). En 2006, il est envisagé de moduler ces marges en fonction du « bilan écologique global des produits »<sup>362</sup>. Puis un mois plus tard, la proposition devient d’établir une marge plus élevée « pour les produits plus éloignés, favorisant les produits locaux »<sup>363</sup> : la problématique de l’empreinte écologique est reliée à la problématique de l’origine locale des produits et constitue un nouvel argument pour favoriser les produits locaux. A partir de ce moment-là, le type de circuit de commercialisation devient effectivement une préoccupation éthique très forte au sein de la Carline et, comme nous le verrons par la suite, cela va fortement influencer le projet de la Carline.

### Une réflexion éthique de plus en plus consistante, mais une vie associative qui s’étiole

Le festival connaît un franc succès dès son lancement en 2003 et attire chaque année de plus en plus de monde. L’implication très forte d’une quarantaine d’adhérents permet à cet événement de prendre de plus en plus d’ampleur, mais celle-ci semble se faire au détriment de leur implication dans l’activité du magasin :

*« Développer l’éthique globale : à la fin de l’exercice 2003, nous disions devoir continuer à améliorer la qualité des produits proposés, favoriser les circuits courts, le développement local, un commerce nord-sud équitable... et bien c’est toujours d’actualité et ça dépend de la bonne volonté de chacun. Beaucoup d’énergie développée sur des temps forts tels que les Rencontres de l’Ecologie mais on constate*

---

<sup>361</sup> Compte-rendu de l’Assemblée générale de 2004

<sup>362</sup> Compte-rendu du conseil d’administration du 05/09/2006

<sup>363</sup> Compte-rendu du conseil d’administration du 11/10/2006

*un essoufflement de l'investissement dans la durée, aide au magasin et différentes commissions. »<sup>364</sup>*

En effet, le succès des Rencontres rend encore plus criantes les difficultés de la Carline à mobiliser des volontaires pour que son « éthique » soit également développée dans l'activité commerciale. La problématique de la participation des bénévoles à la vie du magasin reste prégnante durant toute cette période :

*« Associatif : nous le sommes à plusieurs niveaux : c'est le CA qui gère et est responsable ; les investissements [nécessaires au déménagement et à l'aménagement du nouveau local] ont été assurés entièrement par les prêts des adhérents [...] ; de nombreux adhérents ont participé aux rencontres de l'écologie et nous participons au financement de l'opération. Mais il faut reconnaître que nous n'avons pas réussi ni à créer une petite feuille d'info pour faire le lien entre tous, ni mobilisé assez de bonnes volontés pour quelques coups de main en magasin. »<sup>365</sup>*

Ceci amène le conseil d'administration à s'interroger sur son projet :

*« Le CA a débattu sur les engagements des bénévoles de moins en moins importants et sur le devenir de la Carline en tant qu'association. En effet, la Carline est devenue une association qui s'est professionnalisée avec l'embauche des salariés, elle tend de plus en plus vers « une petite entreprise ». Il devient donc de plus en plus difficile de mobiliser les adhérents pour du bénévolat et de constituer le bureau (il manque actuellement un vice trésorier). Comment relancer la dynamique associative et laisser la place aux nouveaux ? Une réflexion est en marche. »<sup>366</sup>*

Ainsi, les Rencontres de l'écologie vont avoir une grande influence sur le projet de la Carline, pas seulement en ce qu'elles permettent d'enrichir la réflexion de ses adhérents sur leurs modes de vie et de consommation, mais également parce qu'elles viennent souligner, par un effet de contraste, les limites du fonctionnement associatif pour à la fois gérer une activité commerciale importante et y développer une démarche « éthique ».

#### *Emancipation de l'activité « militante » et recentrage sur l'activité commerciale*

Au bout de quatre ans d'existence, l'évènement, dont le budget est multiplié par 10, devient trop important pour continuer d'être porté par la Carline. Une alerte du cabinet comptable « sur la

---

<sup>364</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 02/04/2005

<sup>365</sup> Rapport moral de l'Assemblée générale de 2005

<sup>366</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 02/05/2005

*difficulté de gestion qu'implique les Rencontres de l'écologie compte-tenu de son ampleur* »<sup>367</sup>, en même temps qu'une certaine lassitude des membres du conseil d'administration déjà surchargés par la gestion du magasin, va faire prendre au projet une autre orientation. La Carline envisage dans un premier temps d'embaucher une personne pour coordonner l'organisation des Rencontres. Elle obtient pour cela une subvention (nous reviendrons plus loin sur les détails) mais, ne pouvant en assurer seule la part d'autofinancement, elle sollicite les autres membres du comité de pilotage des Rencontres (ESCDD, CPIE, Agribiodrôme), poussant pour créer une association collective réunissant les membres du comité de pilotage, qui porterait les Rencontres de l'Écologie. Le CPIE et Agribiodrôme n'ont pas les moyens d'assurer le complément et l'ESCDD, qui est lui dans une logique de pousser les initiatives à s'autonomiser, souhaite ne plus s'impliquer directement dans l'organisation de l'évènement mais simplement rester comme soutien et accompagnateur du projet. Aucune des trois ne souhaite s'engager au sein du conseil d'administration de la nouvelle association. La Carline décide de ne plus porter les Rencontres, désirant qu'une nouvelle association soit créée pour ce motif, mais décide de continuer à les soutenir financièrement et d'adhérer à la nouvelle structure.

L'émancipation des Rencontres de l'écologie induisent un recentrage de la Carline sur l'activité du magasin et sur les questions agricoles et alimentaires. En effet, en 2006, la Carline compte près de 500 adhérents et l'activité de son magasin associatif a triplé depuis 2002. Le conseil d'administration est tout entier accaparé par la gestion de l'activité commerciale et ne peut pas compter sur un investissement suffisant de volontaires pour prolonger l'activité « militante » de la Carline. Par la force des choses, les préoccupations environnementalistes plus larges sortent du champ d'action de la Carline. Par contre, comme nous le verrons plus loin, ceci fera émerger à la fin de cette période une autre manière de concevoir et d'affirmer l'engagement militant.

### **2.3. Le rôle déclencheur des interactions avec les acteurs institutionnels**

Les différentes évolutions que nous venons de décrire et d'analyser ne se sont pas déroulées sans encombre. On pourrait penser que l'écriture de la « charte éthique » en 2002 concrétise un consensus collectif. Or il n'en est rien. Elle marque au contraire l'entrée dans une période charnière

---

<sup>367</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 02/05/2005

dans la construction de la Carline, qui commence par un épisode de crise. Comme l'exprime le directeur de l'Espace social qui a accompagné la Carline pendant ces épisodes conflictuels :

*« A chaque fois qu'il y avait des pas à franchir pour grandir, il y a eu des moments très compliqués »* (Directeur de l'ESCDD à l'époque, qui a accompagné la Carline pour le compte de l'ESCDD lors des situations de crise<sup>368</sup>)

Pour surmonter cette crise, la Carline va aller chercher des ressources à l'extérieur de l'association et ceci va fortement influencer le projet de la Carline. Par ailleurs, par le biais des Rencontres de l'écologie, elle entre pour la première fois en interaction avec les collectivités publiques. Ces interactions avec de nouveaux acteurs vont profondément influencer sur sa trajectoire de développement.

### **2.3.1. 1er épisode de crise : désaccords sur l'alliance avec des acteurs institutionnels**

Suite à la journée de « remue-méninges », une assemblée générale extraordinaire est organisée fin 2002 pour entériner le projet d'évolution de la Carline. Outre la question de l'élargissement de la gamme et la question du salariat qui avaient été posées collectivement en 2002 durant la journée de « remue-méninges », le projet proposé au vote comporte un deuxième volet, à moyen terme :

*« 2<sup>ème</sup> étape : long terme (4/5 ans). Constitution en centre-ville d'un pôle bio regroupant plusieurs associations (Agribiodrôme, le Tchai Walla [restaurant biologique de Die], la Carline) impliquant un engagement fort des collectivités territoriales. »*<sup>369</sup>

Le projet à « long terme » de faire partie d'un pôle bio sous l'égide de la communauté de communes du Diois n'a pas été discuté lors de la journée de « remue-méninges », car il a émergé juste après. En juin 2002, La Carline a été informée par la communauté de communes de son intention de regrouper, en un même lieu, différents acteurs intervenant sur le territoire diois, pour relancer une dynamique de développement de l'agriculture biologique (voir chapitre 2). Le conseil d'administration reçoit favorablement cette proposition :

*« Notre projet de « Carline+ » pourrait s'inscrire dans celui de création d'un pôle Bio à Die, avec la participation d'autres associations (projet du Barathé,*

---

<sup>368</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>369</sup> Assemblée générale extraordinaire de fin 2002

*Agribiodrôme...)* et le soutien de l'intercommunalité. Nous en saurons plus en septembre ; ce projet est ambitieux et nécessite études et réflexions, réunions et débats. »<sup>370</sup>

Le projet dans son ensemble ne fait pas l'unanimité et fait émerger un conflit. « *Un groupe anonyme d'adhérents qui se positionnent contre le projet d'évolution de l'association* »<sup>371</sup> envoie un courrier aux adhérents de la Carline en prévision de l'assemblée générale dans lequel, pour discréditer le projet, il remet en cause la légitimité et les pratiques du conseil d'administration.

Nous pouvons émettre trois hypothèses quant aux différents enjeux de ce conflit. La première est que, au vu du compte-rendu de l'assemblée générale, c'est en premier lieu la question du recrutement d'un salarié qui fait débat. En effet, bien que la décision ait été prise collectivement lors de la journée de réflexion, le président a besoin d'argumenter en sa faveur :

*« Beaucoup de chiffres sont difficilement analysables. Le calcul des marges est polémique. Ceci montre que le fonctionnement actuel n'est plus adapté à la situation : 30 clefs du local sont en circulation, certaines permanences ne sont pas assurées, il n'y a aucun contrôle sur les notes des consommateurs... D'où l'importance d'embaucher des salariés, d'avoir un magasin ouvert plus souvent et d'avoir une comptabilité plus professionnelle avec des indicateurs précis. »*<sup>372</sup>

Le fait que le président s'appuie sur des raisons pratiques et des éléments factuels peut être interprété comme une tactique pour convaincre les opposants sans aller sur le terrain du « sens » du projet. Il nous conduit à émettre une deuxième hypothèse : le projet de recrutement fait débat car il fait remonter à la surface et se confronter les différentes représentations de la Carline qui coexistent en son sein. Comme nous le raconte un adhérent présent à l'époque, le projet révèle en effet deux conceptions de la Carline :

*« En 2003, il a été question d'avoir un salarié, le premier salarié, puisqu'on arrivait à 600 familles adhérentes<sup>373</sup>, à un chiffre d'affaires et des attentes qui faisaient que c'était plus gérable par des bénévoles. Crise : des gens sont partis [...], sur l'idée que ça allait complètement dénaturer ce qu'est la Carline, [sur l'idée que] « Small is beautiful », « Le pilotage bénévole donne toute son essence à la Carline », « S'il y a*

---

<sup>370</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 24/06/2002

<sup>371</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 21/11/2002

<sup>372</sup> Rapport financier de l'assemblée générale du 17/02/2003

<sup>373</sup> En réalité, 345 en 2003.

*des salariés, ça ne va plus être la même chose »... » (Directeur de l'ESCDD à l'époque, qui a accompagné la Carline dans la gestion de ce conflit<sup>374</sup>)*

L'ensemble des adhérents se rejoignent autour de l'idée que la Carline n'est pas un magasin comme les autres, car il repose sur le bénévolat et car les adhérents peuvent s'impliquer à tous les niveaux dans la vie de l'association. Seulement, comme le montre les différents arguments rapportés dans l'extrait ci-dessus, pour certains cela n'est possible qu'en gardant une petite taille, alors que pour d'autres, majoritaires, la croissance de l'activité constitue elle aussi un objectif en soi, puisqu'elle permet de donner accès à une alimentation biologique à un plus grand nombre de consommateurs.

Ceci nous amène à une troisième hypothèse : au-delà de la question du salariat et de la taille du magasin, c'est la question du positionnement de la Carline par rapport à son environnement social qui cristallise les crispations. Rappelons que la Carline a démarré sous forme de groupement d'achat, constitué d'un petit groupe de familles qui souhaitaient acheter ensemble des céréales biologiques. Rapidement, l'objectif d'avoir soi-même accès à des produits biologiques a glissé vers l'objectif plus large de donner accès à des produits biologiques aux plus grand nombre possible de familles. La Carline a grossi de plus en plus, sans que soit réellement posée la question de son positionnement.

Comme nous l'avons vu précédemment, la Carline est portée par un attachement très fort à son indépendance - autonomie statutaire mais surtout autonomie de pensée -, l'indépendance des idées ayant été un argument à plusieurs reprises pour préserver son indépendance de fonctionnement (lors du projet d'installation dans les locaux de la coopérative en 1995, lors des questionnements sur une intégration à d'autres réseaux commerciaux, notamment Biocoop...). Cet attachement se traduit chez certains par une méfiance à l'égard des acteurs institutionnels :

*« Il y a souvent eu... [Il cherche ses mots] une espèce de... crainte pas possible des autres, surtout quand les autres sont un tout petit peu institutionnels, et qu'ils pourraient nous... vouloir nous manipuler, ou nous amener là où on n'a pas envie d'aller. » (Adhérent depuis 2001<sup>375</sup>)*

Or voilà qu'émerge le projet de s'associer à la communauté de communes dans un projet de « pôle bio », sans qu'il n'ait été discuté avec l'ensemble des adhérents. Bien que cela ne soit ni explicite

---

<sup>374</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>375</sup> Entretien réalisé en 2013

dans les archives, ni raconté spontanément en entretien, on peut penser que c'est le fait que le glissement vers cette nouvelle posture ait été silencieux qui pose problème.

Le conflit provoque finalement le départ de certains membres du conseil d'administration, et en 2003, la Carline recrute son premier salarié et emménage dans un local plus grand. C'est donc l'option de « grandir » et de développer des collaborations qui est choisie. Comme nous allons le voir maintenant, cette option va fortement évoluer à travers les différentes interactions que la Carline va avoir avec les autres acteurs du territoire, et en particulier avec l'Espace Social et Culturel de Die et du Diois (ESCDD).

### **2.3.2. La collaboration avec l'Espace social du Diois sur les Rencontres de l'écologie : un facteur de reconnaissance pour la Carline**

L'Espace Social et Culturel de Die et du Diois (ESCDD) est une association créée en 2001. Auparavant, c'était une MJC, c'est-à-dire un espace d'animation socioculturelle et d'éducation populaire. L'ancien directeur de l'ESCDD décrit le centre social comme ayant un « *projet politique* »<sup>376</sup> à deux dimensions. La première, celle déjà portée auparavant par la MJC, est de favoriser « *l'épanouissement des habitants et du vivre ensemble* », à travers l'organisation d'activités de loisirs et de fêtes de quartiers, et d' « *outiller les habitants pour qu'ils comprennent leur société* ». La deuxième consiste à « *accompagner les initiatives des habitants pour contribuer à la vie locale, pour participer à la vie locale, pour influencer sur les politiques publiques, pour dialoguer avec les élus, pour monter des projets collectifs* ». La transformation de la MJC en centre social permet de constituer une équipe sur Die qui va développer cette deuxième dimension.

La première collaboration entre la Carline et l'ESCDD s'est montée dans les années 2002-2003. Comme nous l'avons vu, la Carline était à cette période en pleine réflexion sur son projet d'évolution et cette réflexion a engendré un épisode conflictuel. Elle fait alors appel à l'ESCDD, qui commençait à être connu localement pour avoir aidé d'autres associations à sortir de situations de crise et à construire leur projet, pour l'accompagner dans la gestion de son conflit interne et dans sa réflexion. Cette collaboration va devenir déterminante en se prolongeant avec les

---

<sup>376</sup> Les éléments rapportés dans ce paragraphe proviennent d'un entretien avec l'ancien directeur de l'ESCDD (qui fut ensuite président de la Carline), réalisé en 2013.

Rencontres de l'écologie, autour desquelles l'ESCDD va pousser la Carline à aller à la rencontre de son territoire.

### Les rencontres de l'écologie : une « réussite territoriale »

L'essor des Rencontres de l'écologie tient, comme nous l'avons dit, à une implication très forte de bénévoles de la Carline, mais pas seulement. Il tient également à la capacité de l'ESCDD, co-organisateur des Rencontres de l'écologie, à enrôler des partenaires dans ce projet. Au départ du projet, la Carline et l'ESCDD s'associent à Agribiodrôme et au CPIE Vercors<sup>377</sup> dans le comité de pilotage de l'évènement. Cette alliance permet d'obtenir dès la première année des financements publics, de plus en plus importants et variés. En 2006 par exemple, le budget de plus de 30 000 euros est financé pour moitié par des subventions de l'Europe (sur le programme LEADER, piloté par la communauté de communes) et du Conseil Régional Rhône-Alpes, ainsi que par des contributions de la DIREN, de la commune de Die et du Parc Naturel Régional du Vercors<sup>378</sup>.

Cette année-là, les Rencontres de l'écologie attirent 12 000 visiteurs. Sur un territoire comme le Diois qui compte environ 10 000 habitants, c'est un évènement de très grande ampleur. Il reçoit des « *retours positifs* » tant des bénévoles, des participants, que des élus locaux, ce que le directeur de l'Espace Social et Culturel salue en le qualifiant de « *réussite territoriale* »<sup>379</sup>. En effet, avec cette initiative, les adhérents de la Carline réussissent à créer une dynamique qui mobilise une grande diversité d'acteurs, et notamment de nombreux acteurs du territoire (des associations environnementalistes nationales, départementales et locales, la ville de Die, la Communauté des Communes du Diois, des entreprises locales, des écoles du Diois, le Lycée-collège de Die, des Centres de loisirs...).

---

<sup>377</sup> Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement a pour mission l'éducation à l'environnement. Les CPIE forment un réseau d'associations, créé dans les années 1970 à l'initiative des ministères de l'environnement, de l'agriculture, de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports.

<sup>378</sup> La 4<sup>ème</sup> édition des Rencontres de l'écologie bénéficie de 9000 € du programme LEADER, 8000 € du Conseil régional de Rhône-Alpes, 1800 € de la DIREN, 300 € de la commune de Die et du Parc Naturel Régional du Vercors. La Carline et les recettes réalisées pendant l'évènement (sur les entrées, la restauration et la librairie) permettent un autofinancement de près de 25%.

<sup>379</sup> Propos du directeur de l'ESCDD, rapportés dans le compte-rendu du conseil d'administration du 12/02/2006



Le soutien financier des collectivités locales et les retours positifs sur l'évènement montrent que les Rencontres de l'écologie permettent à la Carline d'acquérir une certaine reconnaissance, dont elle prend acte :

*« Nous avons [...] travaillé pendant cette période de trois ans l'information et la sensibilisation à l'écologie à travers notre soutien et notre engagement auprès des Rencontres de l'écologie. Nous y avons apporté une aide financière, un portage administratif et un travail de comptabilité. Le bilan de cet engagement est positif du point de vue de l'action, financier et de la reconnaissance. »<sup>380</sup>*

Cette reconnaissance, qui est donc le résultat d'un fort investissement collectif, procure à la Carline le soutien de la communauté de communes du Diois et lui permet par ricochet d'entraîner d'autres acteurs institutionnels. Ainsi, en 2005, lorsque le conseil d'administration envisage de recruter une personne pour coordonner les Rencontres et sollicite les collectivités locales pour le financer, le président de la communauté de communes adresse une lettre de soutien au Conseil général de la Drôme et au Conseil Régional Rhône-Alpes. Cette démarche permet à la Carline d'obtenir une proposition du Conseil Régional d'une subvention de 20 000 euros pour le poste (qui sera finalement porté par la nouvelle association créée en 2006 pour porter les Rencontres de l'écologie).

#### *Des attentes institutionnelles à l'encontre de la Carline, insufflées par l'ESCDD*

L'engagement de la communauté de communes aux côtés de la Carline peut être qualifié de solide. D'une part, comme nous venons de le voir, celle-ci intervient en soutien de la Carline vis-à-vis des autres collectivités locales. Et d'autre part, elle soutient financièrement les Rencontres de l'écologie. Elle leur octroie dès 2004 une importante subvention, à hauteur d'un tiers du budget des Rencontres. Or cette subvention provient du programme européen LEADER, ce qui signifie que la communauté de communes reconnaît l'action de la Carline comme participant de son projet de territoire (voir chapitre 2).

Cela tient bien entendu au fait que le projet des Rencontres entre bien dans le cadre défini par la communauté de communes pour son projet de territoire. Cela tient également au fait que l'activité croissante de la Carline, son emménagement dans un local plus grand, doté d'une vitrine et situé

---

<sup>380</sup> Rapport Moral de l'Assemblée générale de 2006

en centre-ville, et sa stratégie de communication plus ouverte la rendent plus visible. Mais pas uniquement. L'ESCDD a joué un rôle actif auprès de la communauté de communes dans la reconnaissance de la Carline comme acteur du territoire, et c'est bien l'action de l'ESCDD qui permet à la Carline de mettre à profit sa nouvelle visibilité pour entrer en interaction avec les pouvoirs locaux. Le président de la communauté de communes de l'époque se souvient :

*« On a fait des compagnonnages de longue date avec [le directeur du centre social à l'époque]. Parce qu'en fait il est venu à un moment donné où moi, j'étais déjà en poste. On a pris comme compétence l'Espace social et culturel pour assurer les financements. Il y a eu toute une stratégie de redéploiement d'un service de la ville de Die sur le territoire, au niveau de l'Espace social et culturel du Diois et pas de la ville de Die, qui a fait qu'on a pu prendre la compétence. Donc ces stratégies, on les a menées ensemble avec [le directeur] et le conseil d'administration de l'Espace social et culturel. Donc la Carline faisait partie des... oui, des... des objectifs. »*  
(Président de l'intercommunalité du Diois à l'époque<sup>381</sup>)

Il convient de souligner ici l'importance qu'a eue le directeur du centre social. Avant de travailler dans le Diois, celui-ci travaillait pour le centre social d'une grande ville. Frustré de la difficulté d'interagir à cette échelle avec les décideurs publics, il décide de quitter son poste pour aller travailler en milieu rural, *« pour être sur un territoire petit et plus proche des lieux de décision »*<sup>382</sup>, donc pour pouvoir réellement influencer sur les politiques publiques. Lorsqu'il arrive dans le Diois, il est donc porteur d'une certaine vision de ce que doit faire un centre social : selon lui, c'est *« mettre des acteurs qui bossent sur une question autour de la table, et d'essayer de favoriser du réseau, du partenariat, du travail un peu en cohérence sur le territoire plutôt que de laisser les gens bosser de façon atomisée à côté les uns des autres »*. Si, alors que certains centres sociaux se concentrent sur l'organisation d'activités de loisirs, l'ESCDD consacre la moitié de ses ressources à l'animation territoriale et la mise en réseau. Son profil professionnel a donc fortement orienté les actions du centre social, et a certainement également influé sur le changement d'attitude de la Carline vis-à-vis des collectivités locales.

L'ESCDD a ainsi joué un rôle déterminant : en redéfinissant l'action du centre social au niveau du territoire plus large, il enrôle la communauté de communes dans son projet « politique », d'accompagnement des initiatives de la société civile qui peuvent contribuer au développement local. Et ayant lui-même repéré le potentiel de la Carline, il attire l'attention et l'intérêt des élus

---

<sup>381</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>382</sup> Entretien AC, 2013

locaux sur ce projet. Les collectivités locales vont alors progressivement concevoir des attentes fortes vis-à-vis de la Carline.

Le projet de « pôle bio » du début des années 2000 relève de cette volonté de l'intercommunalité du Diois de développer un partenariat avec la Carline – parmi d'autres acteurs de l'agriculture biologique. Mais ce projet étant tombé à l'eau, ce partenariat ne se mettra en place que bien plus tard (nous y reviendrons plus loin). Ces attentes vont faire leur chemin dans la tête des leaders de la Carline et influencer petit à petit le projet de la Carline, en particulier ses relations aux acteurs institutionnels.

Tandis que la Carline développe ces nouvelles interactions, qu'en est-il de sa relation avec Agribiodrôme ? Durant cette période, la Carline continue d'interagir avec Agribiodrôme, mais cette dernière connaît au cours des années 2000 d'importantes difficultés financières qui limitent fortement ses actions. En dehors du co-pilotage des Rencontres de l'écologie, leurs interactions se limitent à des collaborations à la marge, telles que l'envoi coordonné de courriers demandant aux élus de prendre position contre les OGM.

### **2.3.3. La prise de conscience d'un rôle à jouer sur le territoire**

Comme nous l'avons mentionné précédemment, un groupe de « parents Carline » conduit, à partir de 2001 et en coordination avec Agribiodrôme, un travail de sensibilisation autour de la question de l'alimentation dans les cantines du Diois. En 2003, l'idée que la Carline porte un projet de plateforme pour les cantines est suggérée par l'un de ces « parents Carline » qui est membre du conseil d'administration. L'idée est rejetée, la Carline renvoyant sur l'entreprise Agrobiodrôme, plateforme certes portée par des producteurs du bas de la vallée, mais qui est avant tout un grossiste de fruits et légumes biologiques en provenance d'autres régions et pays. Cette réaction montre que la Carline n'est à cette époque pas encore prête à envisager de porter elle-même une plateforme d'approvisionnement :

*« On n'avait pas ni la force et la représentativité, ni la légitimité pour porter tout ça, parce que trop sur notre petit quotidien. » (Membre fondateur et salarié de la Carline à l'époque<sup>383</sup>)*

---

<sup>383</sup> Entretien réalisé en 2013

Cette réaction est également certainement due au fait que le développement des circuits courts n'est pas à l'ordre du jour et que l'enjeu sur cette action est donc à l'époque que les enfants mangent bio. Quelques années plus tard, en 2007, la réflexion autour de la constitution d'une plateforme d'approvisionnement refait surface. Cette année-là, c'est le directeur du CFPPA de Die qui devient président de la Carline. Son réseau professionnel permet à la Carline d'être davantage en interaction avec les acteurs du territoire et de prendre conscience que la demande locale en produits biologiques devient de plus en plus forte. Elle concerne désormais non seulement les cantines des écoles, mais également des collectivités, des restaurateurs privés, des centres de vacances. Le conseil d'administration ne prend pas de décision par rapport à ce projet mais en tout cas, contrairement à sa réaction quelques années auparavant, il n'exclut pas la possibilité de s'y engager. Maintenant que la Carline dispose d'une équipe salariée et qu'elle s'est prouvée avant tout à elle-même qu'elle pouvait accomplir pas mal de choses (mise en place du salariat, organisation des Rencontres de l'écologie), elle est prête à envisager de porter une plateforme d'approvisionnement pour la restauration hors domicile. Surtout, la reconnaissance qu'elle a eue grâce au succès des Rencontres de l'écologie et les attentes des acteurs institutionnels lui ont fait prendre conscience du poids qu'elle représente sur le territoire et qu'elle a peut-être un rôle plus important à jouer localement :

*« Fin 2008, [...] on était 800 foyers adhérents. Donc sur le bassin diois, 800 foyers adhérents, c'est intéressant, assez significatif, même, du potentiel qu'on avait, quoi. »*  
(Membre fondateur de la Carline<sup>384</sup>)

Tous ces éléments vont venir alimenter la réflexion en cours à la Carline et impulser un nouveau développement.

---

<sup>384</sup> Entretien réalisé en 2013

## 2.4. Epilogue de la deuxième période

En 2007, la Carline regroupe environ 600 familles pour un chiffre d'affaires de plus de 335 000 euros, en hausse de 45% par rapport à l'année précédente. Le local est désormais ouvert 5 demi-journées par semaine. Le magasin fonctionne principalement grâce à l'implication très forte des salariés (la Carline recrute un premier salarié début 2003, puis trois autres). Leur participation à toutes les réunions de conseil d'administration permet en effet de coordonner les décisions éthiques et la gestion opérationnelle du magasin. Malgré le recrutement d'un troisième salarié, ce redoublement d'activité exacerbe les difficultés d'organisation :

*« Ça marchait trop bien. Elle mourait de son succès, la Carline. Voilà, c'était ça. Le local était petit. Il y avait tellement de monde, que plus il y avait de monde, plus on approvisionnait. Les jours où on approvisionnait, il y avait pas de place pour le client, donc plus il y avait de monde, plus on fermait le magasin. Donc on s'est dit : il y a un truc, là, au secours ! » (Adhérent de la Carline<sup>385</sup>)*

La charge de travail nécessaire au bon fonctionnement du magasin n'étant pas prise en charge par les bénévoles, il faudrait pour la Carline recruter une personne supplémentaire et donc continuer à augmenter le chiffre d'affaires, mais cela n'est pas possible dans le local devenu à son tour trop petit. L'idée de déménager à nouveau dans un local plus grand commence ainsi à émerger et avec elle, l'idée de professionnaliser davantage la structure commerciale :

*« Trois-quatre ans [après la première crise de 2003] : [trois] salariés, le chiffre d'affaires qui avait triplé, il fallait un local plus grand. Ça commençait à être très pro, il fallait une coordination, il fallait du management, il fallait commencer à envisager une organisation aussi professionnelle du travail. On pouvait plus continuer juste avec des blocs-notes pour prendre les commandes. Le chiffre d'affaires faisait qu'il fallait informatiser les choses, etc. » (Directeur de l'ESCDD, qui a accompagné la Carline pour le compte de l'ESCDD à cette période<sup>386</sup>)*

Comme nous l'avons vu précédemment, à mesure que la Carline développe son activité, elle affine son positionnement vis-à-vis du territoire. Sa volonté de contribuer au développement local, qui relevait au départ d'une volonté de soutenir l'agriculture paysanne, a évolué, du fait du développement de l'approvisionnement local, vers la volonté de peser sur le développement des circuits courts. En parallèle, ses interactions avec d'autres acteurs du territoire lui ont fait se rendre

---

<sup>385</sup> Entretien réalisé par Julia Tual en 2011

<sup>386</sup> Entretien réalisé en 2013

compte que les acteurs institutionnels nourrissaient des attentes à son encontre. La nécessité de faire évoluer le fonctionnement de la Carline et la prise de conscience de son potentiel d'action poussent alors les membres de la Carline à réfléchir à l'évolution de leur association, non seulement à ses statuts, mais également à son positionnement dans le territoire :

*« Petit à petit, le fait de vouloir porter autre chose et de se retrouver vraiment coincés dans ce lieu, ben là aussi, ça a été un ferment de dire : ben pourquoi pas franchir une étape ? »* (Membre fondateur et salarié de la Carline à l'époque<sup>387</sup>)

Le conseil d'administration entame alors une réflexion sur son statut, et le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est immédiatement envisagé. En effet, parce qu'il « permet d'associer autant de collectifs co-décisionnaires que l'on veut »<sup>388</sup>, il permet de définir un fonctionnement impliquant différents acteurs de la chaîne alimentaire, ainsi que les adhérents de la Carline en avaient exprimé le souhait début 2002. Le conseil d'administration et l'équipe salariée, accompagnés de nouveau par l'ESCDD, élaborent alors un projet de développement.

Ce projet prévoit le passage en SCIC, avec « une gouvernance qui s'appuie sur trois collèges de même poids où tous sont représentés (salariés, consommateurs, producteurs) »<sup>389</sup>, ainsi que le recrutement d'un directeur-général, afin que « le conseil d'administration puisse piloter les grandes orientations et déléguer à un DG [directeur général] le fonctionnement quotidien de la structure, pour qu'il puisse vraiment être centré sur la dimension sensibilisation du territoire »<sup>390</sup>. Dans ce projet, la Carline devient un magasin où les consommateurs peuvent adhérer au projet mais également être de simples clients, où les salariés sont « plus impliqués », et où la relation avec les producteurs passe d'une « relation fournisseur-acheteur » à une « collaboration forte », une « alliance »<sup>391</sup>. Par ailleurs, alors qu'elle était jusqu'alors peu encline à construire des collaborations avec d'autres acteurs, elle affirme sa volonté de développer des interactions avec une diversité d'acteurs du territoire<sup>392</sup> et entend même jouer un « rôle éthique, politique, de mise en réseau »<sup>393</sup>. Ce projet est entériné en assemblée générale en 2008.

---

<sup>387</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>388</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 02/07/2007

<sup>389</sup> Directeur de la Carline à l'époque, propos relevés lors de l'observation « visite d'Ecodéveloppement à Biovallée », 2012

<sup>390</sup> Président de la Carline à l'époque, entretien réalisé en 2013

<sup>391</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 3/10/2007

<sup>392</sup> « Collectivités locales (CCD), tous les acteurs militants du territoire (associations), cantines, écoles, hôpital, Martouret, etc. » (Compte-rendu du conseil d'administration du 3/10/2007)

<sup>393</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 3/10/2007

L'irruption, au même moment, de deux projets d'ouverture d'autres magasins biologiques sur Die a certainement influencé le positionnement de la Carline. L'un doit s'ouvrir sous l'enseigne La Vie Claire<sup>394</sup>, tandis que l'autre... est porté par la coopérative Terres Dioises, ex-coopérative d'approvisionnement du Diois<sup>395</sup>. Ces projets confortent la Carline dans son projet d'expansion, non seulement parce que celui-ci lui permet de se doter de moyens lui permettant de lutter contre cette concurrence à venir, mais également dans la logique de défendre sa vision de l'agriculture biologique :

*« Différents projets autour de la bio sont en cours dans le Diois. Nous pourrions éventuellement réfléchir à une collaboration avec certains d'entre eux. En revanche, il en est d'autres avec qui toute entente s'avère totalement impossible en raison d'une question d'éthique diamétralement opposée. Ces projets pourraient même nuire au développement local et aux petits magasins de produits biologiques tels que la Carline. C'est pourquoi la question d'un déménagement dans un local plus grand devient urgente. »<sup>396</sup>*

On peut supposer que le projet de la coopérative Terres Dioises est considéré par la Carline comme « diamétralement » opposé à son éthique, compte-tenu de la mauvaise image qu'attribuait la Carline à la coopérative dans les années 1990 (voir infra), et qu'il contribue à cristalliser le positionnement de la Carline sur un projet alternatif. Pour ce qui est de l'autre projet concurrent, nous verrons plus loin comment a évolué le positionnement de la Carline vis-à-vis de La Vie Claire.

Un autre acteur, institutionnel et hors territoire cette fois, a certainement lui aussi influencé le projet d'évolution de la Carline : le Conseil régional Rhône-Alpes. En effet, on peut relever dans les archives de la Carline que, très en amont de leur réflexion, les administrateurs de la Carline sont informés que leur projet peut « percevoir un financement régional dès lors [qu'il conduit à] une restructuration qui s'inscrit dans l'économie locale »<sup>397</sup>.

Ainsi, c'est la combinaison d'un mûrissement interne, d'interactions avec l'Espace culturel et social du Diois faisant émerger la conscience d'un possible rôle politique à jouer, des attentes des

---

<sup>394</sup> La Vie Claire est un réseau de points de vente franchisés, poids lourd de la distribution d'aliments biologiques en France.

<sup>395</sup> Effectivement Terres Dioises envisage à cette période d'ouvrir un magasin d'alimentation biologique. Le projet est abandonné car l'implantation de La Vie Claire crée un contexte trop concurrentiel.

<sup>396</sup> Compte-rendu de l'Assemblée générale de 2007

<sup>397</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 02/07/2007

collectivités territoriales (intercommunalité du Diois et Région Rhône-Alpes), ainsi que de la pression de potentiels concurrents sur le marché de l'alimentation biologique qui poussent la Carline vers son projet de SCIC.

Durant toute cette période comme pendant la précédente, les producteurs ont été moteurs dans la dynamique, ainsi que le relate l'un des membres fondateurs de la Carline, salarié de la Carline à l'époque :

*« - L'association se transformant petit à petit, augmentant dans tous les sens, il y avait un projet qui était sous-jacent là-dessous, on ne savait pas trop ce que c'était, mais il y avait déjà des jalons qui étaient posés par certains – plus par des producteurs, hein, du reste. Voilà, on va vers autre chose. Et cet autre chose, c'était le projet de territoire. Après les histoires de consommer local, circuits courts, de fait, on le traduit comme ça maintenant, mais c'est ce qui était en préparation.*

*- Quand vous dites « des jalons qui étaient posés plus par les producteurs »... ?*

*- Ben dans la réflexion, quelqu'un comme [l'interlocuteur cite ici 3 producteurs], parce que ça fait quelques années qu'ils sont partis de rien, qu'ils ont monté leur structure, leur ferme, avec aussi une autre conscience derrière sur le monde paysan, et sur la planète en général. Et sur toutes les interconnexions, les interrelations qu'un comportement induit. Ça, ces gens-là avaient ça. Nous, quand on a fait notre transition au niveau familial, par exemple, c'est pas des choses qu'on avait au départ. Mais la conscience s'est éveillée petit à petit, et après c'est une évidence, quoi. Toutes ces interrelations... mais voilà, il y avait des gens qui avaient un peu ce recul, pour... pour orienter l'association dans ce sens-là. » (Membre fondateur et premier salarié de la Carline<sup>398</sup>)*

Bien que la décision ait été prise à 128 voix pour et 4 abstentions, le projet ne fait pas consensus :

*« Pour faire sens, il aurait peut-être pas fallu changer d'échelle. C'est plus facile de faire sens à un petit niveau. On a eu un vrai débat à la Carline : est-ce qu'on grandit ou est-ce qu'on clone ? Moi, je faisais partie de ceux qui disaient : on clone. On était quelques-uns à dire : puisque ça, ça marche, en gros il y a trois cantons ici, ben une carline par canton, quoi. Après l'autre choix, c'était de dire : ben non, on grandit, on passe du stade asso au stade SCIC. Et là, c'est rentrer dans la cour des grands de l'économie, quoi. Et ça bastonne un peu. Pour tenir la ligne morale... c'est quand même plus compliqué ! Bien plus compliqué. » (Adhérent de la Carline<sup>399</sup>)*

Comme nous le verrons dans la partie suivante, cela va effectivement se révéler très compliqué...

---

<sup>398</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>399</sup> Entretien réalisé par Julia Tual en 2013



### **3. Eclosion d'un « projet de société » (2008-2014)**

Fin 2008, la Carline choisit donc de prendre le statut de SCIC afin de « *créer un outil économique alternatif qui rassemble autour d'une filière les producteurs, les distributeurs<sup>400</sup> et les consommateurs* »<sup>401</sup>. Le conseil d'administration prévoit de consacrer l'année 2009 à la construction de ce projet : à élaborer les statuts de la SCIC et à définir son mode de fonctionnement, ainsi qu'à préparer le déménagement dans un local plus grand et à organiser le développement de l'approvisionnement local. Cependant, comme nous allons le voir, ce processus de construction va être bien plus long que prévu...

#### **3.1. Vers la gouvernance partagée d'une chaîne agri-alimentaire**

##### **3.1.1. Formalisation des nouvelles valeurs et visées de la Carline**

L'objet de la SCIC la Carline est très proche de celui de l'association la Carline, avec deux différences d'importance : d'une part, la suppression de la mission d'appui à d'autres associations qui induit un recentrage sur l'activité de commercialisation, et d'autre part, l'affirmation de la recherche de l'intérêt collectif et de la prise en compte des enjeux du territoire.

---

<sup>400</sup> Les « distributeurs » désignent les salariés de la SCIC

<sup>401</sup> Préambule des statuts de la SCIC La Carline, 2009

Objet de l'association La Carline – Statuts de 1994

« 1) Permettre à ses adhérents d'acheter aux conditions les plus avantageuses, auprès de producteurs et de grossistes, des produits issus de l'agriculture biologique et d'un mode de production respectueux de l'environnement.  
2) Promouvoir un mode de vie respectueux de la nature, une alimentation saine et des méthodes douces de santé.  
3) Promouvoir et d'appuyer des actions collectives et individuelles tendant à : protéger l'environnement ; réduire les gaspillages économiques ; favoriser un aménagement équilibré du territoire ; améliorer les déplacements et voyages de toute nature des personnes et la sécurité des usagers. »

Objet de la SCIC La Carline – Statuts de 2009

« - Commercialisation de produits biologiques, écologiques et naturels,  
- Achat auprès de grossistes et de producteurs respectant une charte de qualité,  
- Promotion d'une alimentation de qualité respectueuse de la nature,  
- Information et formation.  
Cet objet sera réalisé en considération, notamment, de l'intérêt collectif, d'enjeux territoriaux ou culturels, sociaux ou environnementaux. Le préambule [rédigé au début des statuts] fait partie intégrante de cet objet. »



Le préambule des statuts de la SCIC La Carline présente l' « *utilité sociale* » du projet, ce qui permet à la Carline d'inscrire ses nouvelles valeurs dans ses statuts. Les valeurs de la Carline ont en effet, comme nous l'avons vu, évolué au cours des périodes précédentes. Ce préambule représente ainsi une formalisation de la construction collective des valeurs et l'aboutissement de la négociation des enjeux tels qu'ils sont à cet instant t, qui sont différents de ceux dans lesquels s'inscrivait la Carline à sa création et qui sont, comme nous allons le voir, différents de ceux qui vont prévaloir dans l'avenir. Ces valeurs vont se traduire concrètement au travers des formes de gouvernance et dans la définition de la qualité des produits.

Dans le préambule, la Carline exprime son choix de vendre et de promouvoir des produits « *locaux* », issus d'une agriculture à la fois « *biologique et paysanne* ». Pour la première fois, ces trois registres de la qualité des produits sont formalisés, et même transposés dans une règle de fonctionnement, la Carline cherchant désormais à donner la « *priorité aux agriculteurs du territoire dans l'approvisionnement du magasin* ».

On y trouve également pour la première fois formellement affirmée la volonté de développer, « *au niveau du territoire diois* », « *un commerce local, respectueux des producteurs, des distributeurs et des consommateurs* ». Un tel commerce vise une « *relocalisation de l'économie* », qui participe d'un « *commerce équitable qu'il soit Nord-Sud ou Nord-Nord* » : le principe de prix rémunérateurs pour les producteurs est élargi à la prise en compte des enjeux plus larges d'organisation du marché

des produits agricoles. Le statut de SCIC, avec son « *sociétariat multiple* », instaure une gouvernance partagée entre consommateurs, producteurs et salariés de la Carline à travers laquelle peuvent se développer « *des liens de compréhension et de travail entre tous les acteurs de la filière agricole et alimentaire du territoire* ». Le fait que la Carline mentionne également dans son utilité sociale sa « *participation à la vie de la cité* » et son « *intégration sociale, économique et culturelle* » dans le territoire montre que l'ambition de la Carline est de dessiner une voie alternative mais durable, un « *outil économique alternatif* » innovant, qui ne se développe pas à la marge de la cité mais qui, au contraire, serve de modèle et soit structurant pour l'économie locale. Soulignons pour terminer que les enjeux environnementaux, si forts pour la Carline dans les périodes précédentes, ne sont plus dans ce préambule que des éléments de contexte assortis de l'objectif secondaire d'y sensibiliser les habitants du territoire, et que les enjeux de santé humaine sont totalement absents. Tout ceci montre combien le cadrage de la problématique du développement de l'agriculture biologique a évolué au sein de la Carline, se décentrant du consommateur vers une prise en compte plus large de la chaîne agri-alimentaire. La gouvernance des « filières alimentaires » est placée au centre de la problématique et traduite par les sociétaires sous la forme d'un triptyque :

*« Il y a la volonté d'offrir aux producteurs des prix qui soient rémunérateurs, aux salariés des salaires qui soient décents, et aux consommateurs des prix abordables. Donc voilà, cette trilogie, elle est là. »* (Membre fondateur de la Carline et premier directeur de la SCIC Carline<sup>402</sup>)

La gouvernance partagée est donc mise en place avec l'idée que l'intérêt collectif rend compatibles les intérêts particuliers de tous les acteurs.

### **3.1.2. Evolution des formes d'engagement pour une gouvernance partagée**

La Carline appartient désormais à 250 sociétaires, parmi lesquels environ 200 consommateurs et une trentaine de producteurs. Sa gouvernance est partagée entre quatre catégories de sociétaires : les salariés, les consommateurs, les producteurs et les « membres de soutien ». Les grandes orientations sont décidées en Assemblée générale, où la décision est pondérée par catégories : les catégories des salariés, des consommateurs et des producteurs ont chacune 30% des voix et les

---

<sup>402</sup> Entretien réalisé en 2013

membres de soutien 10% « *afin d'organiser une représentation égale des parties prenantes de la SCIC* [- donc en fait certains sont plus égaux que d'autres ! Il est davantage question d'équité que de stricte égalité ici - ndlr] *dans les prises de décision en AG, et ce malgré un écart important dans le nombre de sociétaires* »<sup>403</sup>. Cette pondération indique que salariés, consommateurs et producteurs constituent trois catégories principales, tandis que les membres de soutien ne constituent qu'une catégorie secondaire. Comme l'indique la formulation utilisée dans le préambule des statuts, il s'agit de « *créer un outil économique alternatif qui rassemble autour d'une filière les producteurs, les distributeurs et les consommateurs* », ce qui explique que la gouvernance s'appuie principalement sur ces trois catégories d'acteurs. Mais surtout, alors qu'on aurait pu s'attendre à ce que cette catégorie des membres de soutien joue un important rôle d'arbitrage entre les intérêts particuliers des autres catégories ou renforce l'ouverture sur le système agri-alimentaire territorial en associant des parties-prenantes, elle regroupe en réalité des acteurs qui s'impliquent peu dans la gouvernance de la Carline (notamment, des particuliers n'habitant pas le territoire qui ont souhaité, en souscrivant des parts sociales, soutenir la Carline en tant que projet d'économie sociale et solidaire). Le pilotage est assuré par un conseil d'administration composé de 10 à 18 personnes, comptant statutairement au minimum deux représentants de chaque catégorie principale et un représentant des membres de soutien. C'est donc au sein du conseil d'administration que s'opère l'articulation entre les différents points de vue des catégories de sociétaires. Un directeur, désigné par le conseil d'administration, est chargé d'assurer « *la direction de l'ensemble des services et le fonctionnement régulier de la société* ».

Ce n'est pas la gouvernance formelle qui permet la confrontation des points de vue, mais la conduite opérationnelle. Les trois principales catégories d'acteurs (salariés, consommateurs, producteurs) sont organisées en collèges qui, selon les statuts, « *organisent librement leur fonctionnement* ». A l'intérieur des collèges, le principe « une personne = une voix » qui régit habituellement les sociétés coopératives et participatives est appliqué.

Le collège des salariés est chargé de la gestion opérationnelle du magasin. Les salariés de la Carline sont tous statutairement tenus d'être sociétaires.

Le rôle du collège des consommateurs est défini dans la charte du sociétaire-consommateur. Il est triple : initier des actions de développement et de sensibilisation à un commerce différent,

---

<sup>403</sup> Document de travail sur l'organisation de la SCIC présenté et mis en débat lors de l'Assemblée générale de 2012  
251

participer activement au magasin afin de contribuer à la diminution des coûts et défendre « *les intérêts du consommateur* » dans un souci d' « *équilibre entre consommateurs, producteurs et salariés* ». Le collège des consommateurs est censé « [être] *particulièrement attentif à ce que la Carline propose des produits locaux, paysans et écologiques et [favoriser] l'implantation de nouvelles productions* »<sup>404</sup>. Le collège des consommateurs a donc un rôle de vigilance par rapport à la qualité des produits et doit avoir un rôle actif dans le développement de l'approvisionnement local, allant jusqu'à une participation au processus de relocalisation de la production agricole.

Le rôle du collège des producteurs est lui aussi défini dans une charte annexée aux statuts de la SCIC. Ce rôle est principalement d'être le garant de la qualité biologique des produits locaux, la charte prévoyant « *une tolérance par rapport à la labellisation [...] pour les producteurs locaux dont les méthodes de travail sont reconnues par les producteurs/sociétaires* ». En dehors de cet élément, la charte du collège des producteurs se situe toutefois dans un registre bien différent de celle des consommateurs. Elle énonce des « *engagements du producteur sociétaire* », des « *garanties liées à son exploitation agricole* » et des « *garanties liées aux produits* », mais représente dans son contenu plus un cahier des charges qu'une véritable charte d'engagement. A travers la charte, les producteurs s'engagent à conduire leur exploitation selon les « *principes de l'agriculture biologique et paysanne* », dans « *une gestion durable de [leur] exploitation, notamment dans la limitation des intrants, le respect des animaux* ». Ils s'engagent également à participer à certaines actions de communication (visites de ferme, communication autour des produits locaux lors de la tenue de permanences au magasin, élaboration d'une fiche de présentation de la ferme, du producteur, de ses méthodes de travail et de ses produits).

Mais cette charte définit surtout les engagements collectifs de la Carline. La Carline s'engage à donner priorité « *aux producteurs locaux, exerçant leur activité dans le Diois* » et aux « *petites structures, caractéristiques de l'agriculture paysanne* », et même à ce que « *le fonctionnement de la SCIC [permette] aux petits producteurs de continuer à fournir la Carline même s'il survient des problèmes, liés en particulier à l'augmentation des volumes de vente* ». La Carline s'engage par ailleurs à ce que le fonctionnement en SCIC, « *avec notamment l'articulation autour des trois collèges* », permette « *un consensus entre les producteurs, les salariés et les consommateurs sur les produits présents dans le magasin, sur les prix et les marges, sur la qualité des produits, sur le*

---

<sup>404</sup> Charte du Sociétaire-Consommateur annexée aux statuts de la SCIC La Carline, 2008

*choix des différents fournisseurs* ». Autrement dit, l'ensemble de la politique commerciale doit être définie par consensus grâce à « *l'articulation des 3 collèges* ».

Les collèges peuvent quant à eux se réunir « *aussi souvent qu'ils le souhaitent pour délibérer sur des questions propres à leur collège* »<sup>405</sup>. Les producteurs se réunissent ainsi à plusieurs reprises pour discuter des critères d'intégration d'un nouveau fournisseur et pour se répartir les livraisons. Le collège des salariés va de la même manière se réunir pour définir une nouvelle organisation du travail en conséquence de la segmentation du travail et réfléchir à la traduction opérationnelle, dans ses choix de produits et de fournisseurs, des valeurs éthiques énoncées dans les statuts de la SCIC. Le collège des consommateurs va quant à lui plutôt s'investir sur la préparation du déménagement, la réalisation des travaux et des nouveaux aménagements et la communication externe. Les espaces d'articulation entre les trois collèges sont l'assemblée générale et le conseil d'administration, mais ce fonctionnement, en séparant les espaces de discussion, empêche en réalité qu'il y ait une continuité dans la confrontation formelle des points de vue. Néanmoins, comme nous allons le voir ci-après, celle-ci s'exerce de manière informelle à travers la conduite opérationnelle du projet qui, en révélant les incohérences pratiques que peuvent créer les intérêts divergents des différents collèges, amène les acteurs à ajuster leurs positions les uns par rapport aux autres.

Lorsque la Carline était sous forme associative, l'adhésion à La Carline constituait une forme d'engagement réciproque entre tous les consommateurs-clients et les producteurs-fournisseurs locaux, réunis autour d'un certain nombre de valeurs. Avec la sortie du système associatif, cette forme d'engagement disparaît. Plus besoin d'être adhérent de la Carline pour y faire ses courses, le magasin est dorénavant ouvert à une diversité de consommateurs, ni adhérents, ni sociétaires, simples « clients ». Avec ce nouveau système, l'enjeu d'accorder valeurs et pratiques et de communiquer sur le fait que la Carline n'est pas un magasin comme les autres devient encore plus fort. Le changement de statut de la Carline comporte donc un double enjeu : premièrement, la déclinaison de valeurs éthiques dans un nouveau modèle commercial au service de l'intérêt collectif et deuxièmement, le maintien de ces valeurs dans une forme nouvelle alors que l'ensemble des parties-prenantes n'y sont pas engagées. La problématique de l'éthique dans les pratiques va ainsi prendre une dimension encore plus importante qu'elle ne l'avait dans les périodes

---

<sup>405</sup> Statuts de la Carline

précédentes et créer parfois des conflits, eux aussi facteurs d'ajustements des points de vue entre producteurs, consommateurs et salariés.

Les interactions entre producteurs et consommateurs prennent aussi parfois par des formes singulières, qui peuvent déborder largement des pratiques commerciales. Par exemple, l'un des sociétaires-consommateurs de la Carline est un jardinier amateur, qui possède un savoir-faire précieux sur la production de semences de pommes de terre, grâce auquel les maraîchers de la Carline peuvent gagner en autonomie.

*Un apport inattendu de l'échange entre producteurs et consommateurs : Jean-Claude et ses semences*

Jean-Claude est un jardinier amateur qui cultive notamment des variétés anciennes de pommes de terre. Son savoir-faire bénéficie aux maraîchers qu'il a rencontrés via la Carline :

*« Je produis mes semences depuis 20 ans. Comme je suis en montagne à plus de 1000 mètres, il y en a certains qui jouent le jeu de venir faire leurs semences de pommes de terre chez moi. Voilà. Parce que j'ai commencé à leur en donner, et puis ils ont vu que, ouais, ça marche ! Mieux que celles qu'on achète, je sais pas [rires] ! Et du coup, il y en a qui sont venus et qui veulent revenir cette année pour faire leur lancement de pommes de terre. En fait l'avantage d'être jardinier sans besoin économique, c'est qu'on peut tester plein de trucs ! Voilà, moi c'est ce que je peux leur apporter. Après, ils sont pris dans un tel calendrier de... Je sème, je récolte, je sème, je récolte, que... Bon, je peux les rassurer sur certains trucs où ils se disent : ça, j'ose pas parce que ça va pas marcher. Moi je leur dis : ben écoute, ça a marché chez moi à 1200 mètres d'altitude donc tu dois pouvoir tenter, quoi. Et c'est peut-être pas rien, quoi. Après, je sais pas s'ils vont le modéliser, mais... Moi, les pommes de terre, ça fait vingt ans que j'ai les mêmes. »*

La production de semences de pommes de terre est très difficile techniquement, c'est pourquoi sur cette culture les producteurs généralement fortement dépendants des fournisseurs de semences (Garçon, 2015). Ce consommateur apporte ainsi un savoir-faire précieux aux maraîchers de la Carline, qui pourrait leur permettre à terme d'aller vers davantage d'autonomie.

### **3.2. Evolution des pratiques : vers une réelle structuration de l'approvisionnement local ?**

Le passage en SCIC et la création d'un poste de directeur général accentuent le processus de professionnalisation de la Carline déjà amorcé par l'embauche de trois salariés. Celui-ci va véritablement se mettre en place à partir de 2010 à l'occasion d'un changement de direction, dû

au départ à la retraite du premier directeur général de la Carline. Le premier directeur, qui avait également été l'un des fondateurs et le premier salarié de l'association, laisse la place à « *un homme expérimenté avec la fonction de direction* »<sup>406</sup>. L'année où celui-ci prend ses fonctions, la Carline emménage dans son local actuel, quatre fois plus grand que le local précédent. Avec une surface de vente quatre fois plus grande et un chiffre d'affaires – donc un volume de marchandises – censé augmenter de 35% par an<sup>407</sup>, il est nécessaire d'adapter l'organisation du travail à ces nouvelles conditions.

Le nouveau directeur procède à une segmentation et une spécialisation des fonctions : un poste de responsable de magasin est formalisé, et deux postes plus spécifiques sont créés (secrétaire-comptable puis assistant administratif). Entre 2008 et 2014, l'équipe passe de 4 à 7 salariés<sup>408</sup>. Chaque salarié devient responsable d'un rayon du magasin, et est donc chargé de gérer les stocks et la relation aux fournisseurs de ce rayon. Cette professionnalisation permet une forte augmentation de la productivité du travail en magasin<sup>409</sup>, et permet aux salariés de consacrer une partie de leur temps de travail à essayer de traduire les valeurs de la Carline dans ses pratiques commerciales. Comme nous allons le voir maintenant, ce processus de traduction va faire émerger des questionnements et parfois même des problèmes, et pousser à une résolution collective de ces questionnements et problèmes, nécessitant un ajustement des pratiques des uns aux pratiques des autres et permettant ainsi une mitigation des points de vue.

### **3.2.1. Un renforcement de l'éthique dans le choix des produits**

Le renforcement de l'éthique dans le choix des produits est une priorité pour La Carline, mais cette priorité va être mise en doute à cause de l'ouverture d'un magasin La Vie Claire<sup>410</sup> à Die en 2011 (dont l'ouverture était prévue depuis 2007, comme nous l'avons vu précédemment). L'ouverture de La Vie Claire, concomitamment à l'ouverture du nouveau magasin de la Carline, menace

---

<sup>406</sup> Entretien RG, 2013

<sup>407</sup> C'est l'objectif défini dans le business plan de la Carline, qui doit permettre à la SCIC d'atteindre l'équilibre financier.

<sup>408</sup> La Carline s'appuie également sur l'accueil de stagiaires pour réaliser certaines tâches (par exemple, l'organisation du système de commande par rayon ou encore l'analyse de l'activité commerciale par type de produit et par fournisseur).

<sup>409</sup> Le chiffre d'affaires par équivalent temps plein augmente de 22% entre 2010 et 2011 (Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de 2012). Avec le calcul de tels indicateurs, on voit combien l'approche du travail et de la société du nouveau directeur tranche avec la culture associative qui a forgé la Carline.

<sup>410</sup> La Vie Claire est une chaîne de magasins biologiques.



l'équilibre financier de la Carline. En effet, pour faire face à l'investissement réalisé pour l'achat et les travaux de son nouveau local (pour un total de 300 000 euros) et à ses nouvelles charges salariales, la Carline doit augmenter son chiffre d'affaires de 35%. Conscient que « *deux magasins de cette surface sur un petit bassin de vie ne pourront certainement pas tenir* »<sup>411</sup>, le conseil d'administration hésite dans un premier temps sur la stratégie à adopter : vendre un maximum de produits de peur que les clients aillent préférentiellement là où ils trouvent tout ce qu'ils cherchent, ou communiquer sur la spécificité de la Carline ? Les administrateurs de la Carline rencontrent le futur gérant du magasin et sont choqués par son profil (« *il s'agit de l'ancien directeur de Netto !!!* »<sup>412</sup>) et par son approche (« *pour lui, la bio c'est juste un créneau porteur* »<sup>413</sup>). Cela semble donner une dimension non plus seulement stratégique mais également politique à ce problème. Le conseil d'administration, face à La Vie Claire (qu'il rebaptise en off « *Netto-Claire-Bio* »<sup>414</sup>), fait alors le pari que son « *projet éthique et son exigence* » seront ses meilleurs arguments commerciaux<sup>415</sup>. Cette stratégie va se révéler payante : la Carline se maintient et parvient, dès 2012, à atteindre l'équilibre financier.

### *Renforcer l'éthique dans le choix des produits non-locaux*

L'équipe salariée étant chargée de la conduite opérationnelle du magasin, c'est sur elle que repose la transcription des valeurs de la Carline dans le choix des produits. Dès 2009, elle transmet ses interrogations au conseil d'administration sur certains produits qui lui semblent poser un problème éthique, tels que le quinoa et l'huile de palme ou encore les plats surgelés. Afin d'accompagner les salariés dans leur réflexion, le conseil d'administration consulte les trois collèges et leur demande d'exprimer leur avis sur les produits à proposer à la vente à la Carline et sur le contenu et la forme de la communication à mettre en place. La restitution de chacun des collèges met en évidence des préoccupations différentes. Le collège des salariés émet des propositions concrètes pour chacun des produits qui soulèvent des interrogations et préconise de relancer le bulletin d'information interne. Le collège des consommateurs, qui est globalement peu actif<sup>416</sup>, émet des

---

<sup>411</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 15/03/2011

<sup>412</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 15/02/2011. Netto est une enseigne de hard discount alimentaire.

<sup>413</sup> Ibid.

<sup>414</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 15/03/2011

<sup>415</sup> Ibid.

<sup>416</sup> Les sociétaires-consommateurs sont très actifs dans le montage du projet d'achat du nouveau local et s'impliquent fortement dans les travaux d'aménagement du local, mais le conseil d'administration relève à plusieurs reprises « l'état

propositions sur la signalétique à mettre en place dans le magasin. Le collège des producteurs semble quant à lui surtout préoccupé par le développement de certains rayons de produits locaux (viande, fromage, viennoiseries) et par la communication vers les consommateurs pour mieux identifier les produits locaux et expliquer pourquoi certains produits posent problème. Ils proposent de communiquer sur ces éléments à travers la signalétique en magasin et un bulletin d'information, et de faire des marges différenciées en fonction de la provenance et du bilan écologique global des produits. Face à ces différences, une commission Produits est relancée. Bien que le conseil d'administration émette le souhait qu'elle soit tripartite de manière à être représentative des trois collèges, celle-ci est composée presque exclusivement de sociétaires-consommateurs. Cette commission est chargée de mettre en place de l'information sur les produits en magasin (sur les produits disponibles et sur les produits que la Carline choisit de ne pas commercialiser), de faire des propositions sur les produits à bannir du magasin, sur de nouveaux produits à intégrer et sur des changements de fournisseur. Dans les faits, cette commission se charge de sélectionner quelques produits au cas par cas (par exemple, l'un des premiers chantiers est la sélection de produits d'entretien), mais aucune politique d'achat n'est précisément définie.

L'augmentation de la surface de vente induit une très forte augmentation du nombre de références vendues à la Carline, et avec elle, de nouvelles problématiques, notamment en lien avec la controverse montante au niveau national sur la bio-industrielle<sup>417</sup>. La menace que constitue l'ouverture de La Vie Claire va amener le conseil d'administration à prendre les choses en main et, en 2011, suite à une réunion dédiée à la question de la « *place de l'éthique dans les achats Carline* »<sup>418</sup>, il pose de nouvelles règles pour le choix des produits. Tout d'abord, il décide de supprimer certains produits « *symboliques* », tels que l'huile de palme, et de mettre en place une communication à l'intérieur du magasin pour expliquer ce choix à ses clients. En « *recherche de cohérence* », il décide de ne pas supprimer les produits utilisant dans leur composition ces aliments « *bannis* » mais de chercher à les substituer, et de communiquer également sur cette démarche. Il élargit ainsi la gamme de produits transformés de manière à proposer par exemple des biscuits sans huile de palme. Pour le quinoa, il change de fournisseur, passant d'Euro-nat à une petite

---

de léthargie » (compte-rendu du conseil d'administration du 19/01/2009) dans lequel se trouve leur collège : leur implication est plus individuelle que collective.

<sup>417</sup> Par exemple en 2012, le journaliste Philippe Baqué publie l'ouvrage *La bio: entre business & projet de société* aux éditions Agone.

<sup>418</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 03/07/2011. Tous les termes entre guillemets de ce paragraphe sont des extraits de ce document.

coopérative qui commercialise du quinoa en commerce équitable et qui garantit que cette culture ne se fait pas au détriment des cultures vivrières de ses producteurs. Enfin, concernant les produits surgelés ou cuisinés, seuls des produits cuisinés et les glaces transformées localement seront en rayon.

Le développement de l'approvisionnement en direct de producteurs paysans et de transformateurs artisanaux est une autre grande priorité de la Carline. Pour les produits qu'elle ne peut trouver localement, l'équipe salariée effectue ainsi un gros travail pour remplacer les produits de grossistes par des produits paysans. Alors que la Carline travaille avec une quarantaine de petits producteurs et transformateurs en 2008, elle travaille en 2013 avec plus d'une centaine de fournisseurs. Actuellement, un produit proposé en magasin sur deux est acheté en direct au producteur ou au transformateur.

La communication à l'intérieur du magasin prend ainsi une place importante – même si elle mettra du temps à se mettre en place. A partir de 2013, l'étiquetage sera assorti d'un code couleur permettant aux clients de différencier les produits locaux et les produits non-locaux mais paysans, des produits provenant des grossistes.

### *Renforcer la part de produits locaux*

Grâce à la professionnalisation et à la refonte de l'organisation du travail, les salariés se consacrent par ailleurs au développement de l'approvisionnement local. Et ils s'en acquittent avec succès : la part de produits locaux dans les ventes de la Carline passe de 5% en 2008 à 30% en 2014.

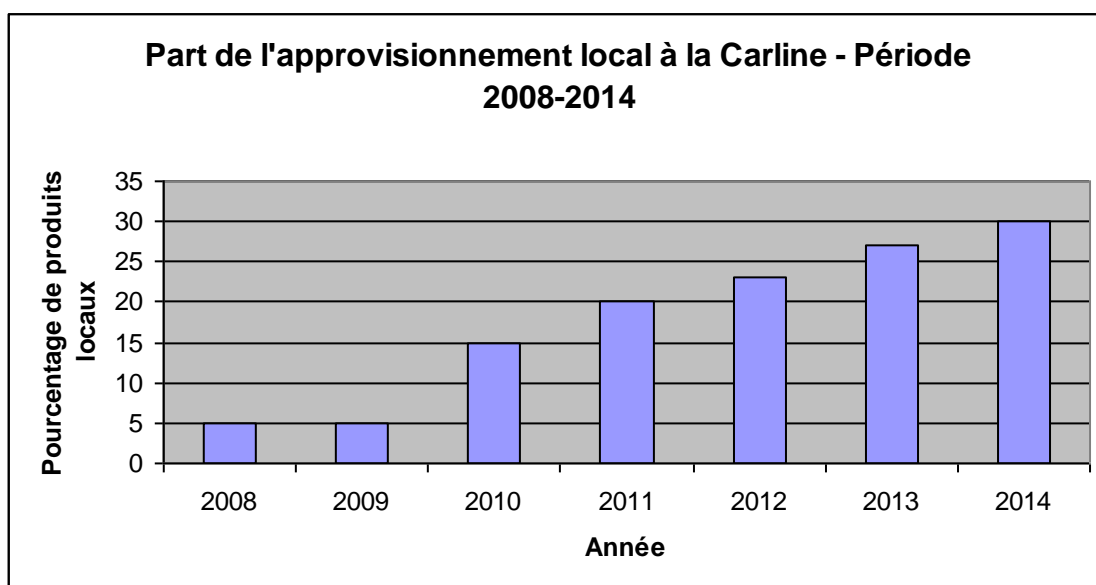


Figure 4.3 - Part de l'approvisionnement local à la Carline. La part des produits locaux dans l'approvisionnement de la Carline augmente fortement entre 2008 et 2014, et en particulier en 2010, le déménagement dans un magasin plus grand permettant d'élargir la gamme de produits et ainsi une vraie mise en œuvre de la politique de développement de l'approvisionnement local.

Pour développer l'approvisionnement local de la Carline, l'équipe salariée conduit un « *travail au quotidien dans les relations avec les producteurs locaux, et un travail plus en amont de recherche de nouveaux producteurs, de réflexion sur de nouveaux produits locaux, ou de programmation de l'approvisionnement de la campagne (en maraîchage notamment)* »<sup>419</sup>. Ceci implique un fort engagement de la part de l'équipe salariée qui voit par conséquent son activité se complexifier grandement, du fait de l'augmentation très forte du nombre de fournisseurs que cela induit, mais également du fait de l'application des valeurs éthiques de la Carline dans ses interactions avec ses fournisseurs. En effet, sur les 101 fournisseurs avec qui travaille la Carline en 2013, 65 sont drômois et bénéficient à ce titre de facilités telles que par exemple le paiement à la livraison ou l'avance sur paiement.

Ainsi, si les actions « extérieures » de sensibilisation à l'écologie sont sorties du champ d'action de la Carline lors de l'émancipation des Rencontres de l'écologie, la Carline construit en interne une activité militante, lui permettant d'informer et de sensibiliser des consommateurs, désormais simples clients et sans engagement formel vis-à-vis du projet Carline, à la provenance géographique et « sociale » des produits. Cette construction s'opère à travers la convergence de

<sup>419</sup> Procès-verbal de l'Assemblée générale de 2012

l'éthique et de la stratégie commerciale et au travers des pratiques. En 2013, 1000 familles s'approvisionnent à la Carline, qui touchent ainsi environ 3000 des 10 000 habitants du territoire.

Cette convergence n'est cependant pas si facile à construire. L'objectif de développer la part des produits locaux et « éthiques » se heurte en effet à celui de rendre l'alimentation biologique accessible à toutes les bourses. Les petites structures de production ou de transformation dioises ayant, du fait de leur très faible taille (et de leur faible voire non mécanisation en ce qui concerne certaines exploitations agricoles), des coûts de revient élevés, la Carline va chercher et parfois trouver des solutions en se coordonnant davantage avec ses partenaires commerciaux. Par exemple, les biscuits d'une biscuiterie artisanale et biologique du Diois étant trop chers en rayon, elle met en place, en collaboration avec ce fournisseur, une offre en vrac qui permet de baisser le prix pour le consommateur. Comme nous allons le voir ci-après, elle va également entreprendre de coordonner des groupes de producteurs.

### **3.2.2. La structuration de filières locales**

#### Les fruits et légumes

Avec le passage en SCIC, la Carline affirme sa volonté de soutenir activement les producteurs locaux en mettant en place, comme nous l'avons vu précédemment, « *une collaboration forte* » entre consommateurs et producteurs<sup>420</sup>. Le rayon des fruits et légumes a concentré une grande partie des efforts en matière de développement de l'approvisionnement local.

#### *La Carline, un soutien important pour une production maraîchère nouvelle dans le Diois*

Le Diois est un territoire de montagne, peu propice aux cultures maraîchères. Les terres sont difficiles à travailler et le climat fait que la production arrive en pleine saison, quand les prix sont les plus bas. D'après un sociétaire de la Carline, il n'y avait pas de maraîchers dans les années 1970 dans le Diois. Deux installations dans les années 1980 font émerger cette activité. L'une est portée par un couple qui vendait sa production sur le marché de Die et a perduré jusqu'à leur retraite. Comme c'était le seul stand de légumes

---

<sup>420</sup> L'idée est évoquée en conseil d'administration (par une représentante du collège Producteurs d'ailleurs) d'ouvrir l'approvisionnement à un plus grand nombre de producteurs, et de solliciter Agribiodrôme pour contacter tous les agriculteurs du Diois. Mais le président de l'époque écarte cette idée, préférant « *partir de l'existant* ». Ceci tranche avec la dynamique à l'œuvre notamment dans le réseau Biocoop, qui signe dès 1998 une convention de partenariat avec la FNAB pour mettre en place des partenariats commerciaux privilégiés entre les groupements que fédère la FNAB et les structures d'achat du réseau Biocoop (convention renouvelée en 2008).

locaux, les ventes étaient bonnes, mais n'auraient néanmoins pas suffi à faire vivre le couple, dont le mari avait un emploi par ailleurs. L'autre installation est portée par un Hollandais, qui a arrêté cette activité au bout de quelques années. Un producteur de pommes de terre et de légumes descend régulièrement de Bénévise, une petite commune du haut du Diois, à la frontière de l'Isère, et vend ses produits en direct à un petit réseau (pratique existant depuis les années 1950, de ce village étant réputé pour la qualité de ses pommes de terre). Les maraîchers du Diois sont donc pour la plupart issus d'une vague d'installation très récente, très probablement liée en grande partie à la création d'une formation en maraîchage biologique au CFPPA de Die dans la seconde moitié des années 2000.

Afin de garnir les rayons de la Carline, les maraîchers, qui ne constituaient pas un groupe en tant que tel, puisque « *travaillant de manière individuelle, avec peu/pas de liens sur des questions techniques, matérielles commerciales, d'organisation du travail* »<sup>421</sup>, commencent à se coordonner entre eux et avec la Carline. Accompagnés par le directeur de la Carline et par un conseiller de la chambre d'agriculture (nous reviendrons sur cet accompagnement dans la prochaine section), ils se mettent d'accord sur une liste de légumes à livrer chacun leur tour et sur une autre liste de légumes pour lesquels ils identifient un ou deux autres producteurs. En emménageant dans son nouveau local en 2010, la Carline peut enfin développer plus avant son offre en fruits et légumes, qui avait été plébiscitée dès 2002 par les adhérents mais était fortement contrainte dans l'ancien local. Ceci intervient à un moment où les maraîchers qui fournissaient déjà la Carline sont fatigués aussi bien physiquement que par leurs difficultés économiques, non seulement dues à un environnement diois peu propice au maraîchage, mais également à leur choix de s'inscrire dans une démarche paysanne, avec des systèmes d'exploitation très diversifiés et peu mécanisés. Dans l'année qui suit son arrivée, le deuxième directeur de la Carline a pour mission de poursuivre le travail de coordination impulsé par son prédécesseur et d'amplifier la part de fruits et légumes locaux. Pour motiver les producteurs, il choisit de leur présenter les besoins chiffrés de la Carline et la manière dont ils sont assurés. En 2009 et 2010, la Carline a acheté respectivement 16 000 euros et 28 000 euros de produits au grossiste biologique Relais Vert, contre seulement 11 000 euros et 13 000 euros aux maraîchers locaux. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le développement du rayon frais de la Carline s'est fait au profit du grossiste. Le petit groupe de maraîchers n'étant pas en capacité de répondre à la demande de la Carline, deux nouveaux maraîchers du Diois sont intégrés au groupe. Les exploitations de ces nouveaux maraîchers, étant situées à plus basse altitude, peuvent notamment fournir la Carline en produits primeurs.

---

<sup>421</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 29/10/2011

L'intégration de nouveaux producteurs-fournisseurs fait émerger dans un premier temps des oppositions d'ordre concurrentiel, car elle met en question les règles – implicites - établies à la Carline. En effet, jusqu'alors prévalait la règle de l'antériorité, avec l'idée que la solidarité vis-à-vis des producteurs s'exprimait dans l'engagement de la Carline à acheter en priorité les produits du fournisseur déjà en place, le but étant de le conforter dans son activité et de n'ouvrir le débouché à d'autres que de manière complémentaire. Le nouveau directeur de la Carline, de fait non familier avec cette règle, met en avant une autre interprétation de la solidarité, le « *sens du partage et de l'équitable* »<sup>422</sup>, plaidant qu'une répartition des livraisons entre les maraîchers permet non seulement de sécuriser l'approvisionnement de la Carline, mais également d'aider plusieurs maraîchers au lieu d'en favoriser un seul. La négociation aboutit à un compromis arbitré en conseil d'administration : le principe de « *non concurrence entre producteurs sur un même produit* » est maintenu mais « *une répartition équitable entre producteurs quand le chiffre d'affaires le permet* », les producteurs s'accordant sur le prix. Au final, les quatre maraîchers initiaux fournissent les légumes qu'ils produisent durant la pleine saison, et les nouveaux fournissent ces légumes en primeur ainsi que d'autres légumes. A travers cet épisode de concertation, producteurs, administrateurs et salariés parviennent ainsi à faire évoluer les règles d'approvisionnement de la Carline dans un compromis prenant en compte tant les exigences des maraîchers que les besoins de la Carline.

Si elle fait fortement débat dans un premier temps, l'intégration de nouveaux producteurs crée au contraire, dans un second temps, une dynamique collective positive, grâce à l'implication d'un sociétaire-consommateur dans l'animation du groupe (on verra plus loin que la Chambre d'agriculture a également accompagné ce groupe). Sa contribution consiste tout d'abord à les aider à identifier les problèmes qu'ils affrontent et qui freinent leur contribution au magasin, puis à identifier des solutions collectives à ces problèmes :

*« On a beaucoup réfléchi avec eux sur le fait de travailler en commun, d'avoir du matos en commun [...]. Sur des problèmes aussi simples que les cultures qui leur bouffent de la place comme les pommes de terre ou les carottes, on avait imaginé [...] qu'ils aient un terrain commun. Chacun aurait sa parcelle, et là, ça serait histoire d'être sur leur petite exploit' tranquilles pour le reste. [...] Les problèmes, c'était ces constantes-là : « On peut pas booster nos exploitations parce qu'on manque de terrain. On a ces cultures d'hiver qui nous bouffent une place terrible, qui nous empêchent d'avoir du repos du sol, des choses comme ça. Donc finalement après, si*

---

<sup>422</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 29/10/2011

*on trouvait 4-5 hectares ailleurs... c'est pas des cultures qui demandent une présence permanente ». Donc voilà, on a imaginé ça. » (Sociétaire-consommateur chargé de la coordination des maraîchers<sup>423</sup>)*

Ceci permettrait par ailleurs de diminuer les coûts de production et donc d'apporter une solution au problème de la cherté des produits locaux et « éthiques » mais les maraîchers fournissant la Carline s'étant pour la plupart installés très récemment et étant donc à cette époque concentrés sur la conduite de leur exploitation, cette solution n'est pas mise en place. Cette expérience collective permet néanmoins de lancer une dynamique de travail en commun entre la Carline et ses fournisseurs locaux de fruits et légumes. C'est ainsi encore une fois dans la conduite opérationnelle du projet que l'articulation entre acteurs s'opère. Le travail en commun permet de mettre en place une véritable coordination entre les maraîchers et l'équipe salariée pour planifier les cultures et étaler les livraisons des fruits et légumes non-stockables en fonction des besoins de la Carline. Il bénéficie aux maraîchers qui depuis se coordonnent pour définir ensemble qui fournit quelles cultures, travailler ensemble les calendriers de plantation, et il bénéficie aussi à la Carline qui, interpellée par les interrogations des maraîchers, est amenée à définir une politique d'achat plus claire :

*« Pour nous c'est clair, c'est local, puis départemental si ça n'existe pas localement, puis national, puis plateforme. [...] Ça a vraiment décollé quand on a défini cette ligne [en 2011], parce que certains producteurs se sont rendu compte qu'il y avait des débouchés pour eux, puisqu'on affichait qu'est-ce qui venait d'une plateforme. Par exemple [tel maraîcher], c'est quelqu'un qui travaillait 80 heures par semaine, pour gagner pas grand-chose, il faisait tous les marchés. Quand il a vu ça, il a décidé de se lancer sur certaines productions pour approvisionner la Carline. Maintenant, il ne travaille plus que 50 heures et il gagne mieux sa vie. » (Président de la Carline à l'époque<sup>424</sup>)*

Cet épisode pousse ainsi la Carline à clarifier son positionnement et ses critères pour le choix de ses produits et fournisseurs. Pour la première fois en 2011, la Carline affirme ainsi son « objectif de développer la souveraineté alimentaire du Diois » et se définit comme « un outil au service de cet objectif, qui suppose de soutenir l'agriculture paysanne locale »<sup>425</sup>. Cependant, si elle réaffirme ses critères de choix, elle maintient une ambiguïté entre les critères local et paysan :

---

<sup>423</sup> Entretien réalisé par Julia Tual en 2011

<sup>424</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>425</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 29/10/2011



« *BIO et LOCAL et PAYSAN sont les critères de recherche des fournisseurs. Ils permettent de définir une graduation dans les priorités : le local prioritairement, le plus loin pour dépanner ; le paysan prioritairement, le non paysan pour dépanner* »<sup>426</sup>. Cette ambiguïté va créer une forte controverse au sein du collège des producteurs qui s'étendra à l'ensemble de la Carline et révélera la coexistence, au sein de la SCIC, de visions divergentes sur les notions d'agriculture paysanne et de territoire (nous reviendrons en détail sur cette controverse au chapitre 6).

Le développement de l'offre de fruits et légumes locaux induit une complexité plus importante pour les salariés dans la gestion de l'approvisionnement, beaucoup plus compliquée que la gestion de commandes avec la mercuriale d'un ou deux grossistes. Il demande aux salariés d'ajuster leurs pratiques et leur permet en parallèle d'acquérir de nouveaux savoir-faire.

### Mise en place d'une filière viande locale

A l'initiative d'un petit groupe de sept éleveurs locaux adhérents de la Carline, la vente de viande locale à la Carline se met en place en 2009. Ces producteurs proposent de mettre en place un système de commandes (veau et agneau en caissette, agneau de lait, poulet, chevreau, porc) qui passeraient par la Carline et d'organiser l'achat d'une banque de froid (ce système est envisagé pour 2009, mais la vente de viande doit ensuite intégrer l'activité du magasin, une fois que le nouveau local le permettra). La Carline a été créée comme on l'a vu, par des individus ayant opéré une « transition alimentaire » laquelle implique souvent l'élimination des produits carnés. Comme l'a montré Claire Lamine dans sa thèse sur les mangeurs bio intermittents<sup>427</sup>, l'inflexion vers une alimentation bio suit souvent effectivement une « végétarisation » du régime alimentaire (Lamine, 2003). La vente de viande soulève donc une controverse au sein du conseil d'administration de la Carline.

Le traitement de cette question illustre combien l'éthique de la Carline se rapporte désormais fortement au sens de ses actions par rapport au territoire, comme le montre cet extrait de la réunion du conseil d'administration où la question a été abordée pour la première fois :

---

<sup>426</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 29/10/2011

<sup>427</sup> Caractère intermittent que l'on retrouve chez les adhérents de la Carline, et qui interroge le conseil d'administration : « *Le panier moyen reste faible en comparaison à d'autres magasins bios. [...] En fait il n'y a qu'un petit nombre d'adhérents qui consomment régulièrement à la Carline* » (compte-rendu du conseil d'administration du 11/10/2006).

*« De la viande à la Carline :*

*Aspect éthique de la viande à la Carline : produire de la viande contribue à l'équilibre du territoire. Proposer de la viande produite localement à la Carline a un sens sur le territoire. En opposition, il y en a aucun pour de la viande venant d'ailleurs. »<sup>428</sup>*

L'argument retenu pour valider la vente de viande à la Carline montre que le conseil d'administration donne du sens à cette action en faisant le lien entre production locale de viande et équilibre du territoire. On voit ici émerger un nouveau registre de justification éthique, où le territoire est abordé pour la première fois dans son acception écologique. Ainsi, le territoire n'est plus seulement considéré au sens d'un réseau d'acteurs (comme dans l'expression « réussite territoriale » qui qualifiait les Rencontres de l'écologie, ou dans celle d' « acteur du territoire » quand la Carline commence à réfléchir à développer des alliances), mais également dans sa dimension écologique. C'est pour cette raison qu'importer de la viande « venant d'ailleurs » est jugé non éthique.

De manière plus pragmatique, la vente de viande (locale donc) est également acceptée car elle comporte un intérêt économique pour la Carline. En effet, tout nouveau produit peut potentiellement contribuer à faire augmenter le chiffre d'affaire. Un sondage réalisé par l'un des membres du conseil d'administration en magasin indique que la moitié des personnes interrogées sont intéressées, ce qui conforte cette idée.

La Carline accompagne au plus près les éleveurs dans les démarches à entreprendre. A la demande du directeur de la Carline, un représentant du collège Consommateurs et une représentante du petit groupe d'éleveurs rencontrent la Direction des Services Vétérinaires<sup>429</sup> pour avoir des éléments d'information sur la réglementation relative à la distribution de produits carnés. Ils apprennent à cette occasion que les conditions ne sont pas totalement réunies pour pouvoir mettre en place cette activité :

*« La salle de découpe de l'abattoir de Die n'est pas agréée pour fournir de la viande au détail dans un magasin. Il faut donc une dérogation qui peut être envisagée. [...] Sept producteurs sont prêts à fournir la Carline. Il faut les informer de cette*

---

<sup>428</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 14/12/2009

<sup>429</sup> La Direction des Services Vétérinaires a pour mission de contrôler l'application de la réglementation, notamment dans les structures de distribution, pour garantir la sécurité sanitaire des aliments.

*réglementation, de la problématique de l'agrément qui oblige à une dérogation et de s'assurer qu'il y aura de leur part une reprise des invendus »<sup>430</sup>.*

Deux rencontres sont organisées, l'une réunissant les producteurs intéressés, l'autre réunissant ces producteurs et les salariés pour définir l'organisation logistique. La Carline prend donc le relais pour développer l'initiative portée par les éleveurs et met effectivement en place la vente de viande. Cet exemple illustre comment, même si cela concerne un petit nombre d'éleveurs, la Carline a joué un rôle moteur dans la structuration d'une filière locale. Et de nouveau, que la mise en place d'une filière locale demande une adaptation des pratiques des salariés.

Cet exemple illustre également comment une initiative portée par les politiques publiques locales par le passé – ici, le sauvetage de l'abattoir de Die - peut enclencher un effet domino en entrant en résonance avec les projets d'autres acteurs (nous reviendrons plus en détail sur cet aspect dans le chapitre 5).

Cet approvisionnement une fois mis en place, les volumes fournis par les producteurs locaux ne permettent pas de satisfaire la demande des consommateurs, ce qui amène à détourner cette nouvelle pratique de son objectif initial :

*« Au départ, pour la viande, on était parti sur : que viande locale. [...] On disait : quand les producteurs n'ont pas de bêtes à proposer, le rayon est vide et on explique pourquoi. Ça faisait partie de notre démarche. [...] Mais quand il n'y en a pas, en fin de compte, est-ce qu'on ferait pas aussi la démarche de trouver de la viande via un autre producteur ou une autre plateforme, que sais-je encore ? Mais garnir le rayon quand même en permanence, pour montrer aux copains qu'il y a quand même une demande. » (Membre fondateur et sociétaire-consommateur de la Carline<sup>431</sup>)*

L'objectif de garnir le rayon en permanence n'est pas tant de satisfaire la demande des consommateurs que d'inciter les producteurs à fournir la Carline. La pratique est détournée dans le sens où la volonté de sensibilisation ne va plus seulement en direction des consommateurs comme au départ, mais également en direction des producteurs. On peut faire le lien avec le travail entrepris auprès des maraîchers qui fournissent la Carline : c'est une forme de coordination bien-sûr, mais c'est aussi au-delà de ça une forme de sensibilisation des producteurs pour les impliquer davantage dans le projet commun. Dans le cas de la viande, d'un côté des producteurs mettent en place un nouveau rayon pour écouler leurs productions, de l'autre des consommateurs et des

---

<sup>430</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 14/12/2009

<sup>431</sup> Entretien réalisé en 2013

salariés poussent pour son développement et, à l'interface de ces deux mouvements, s'opère une mitigation des points de vue (au moment de la réalisation du travail ethnographique, la question est encore en discussion). Pourquoi en effet ne proposer que de la viande locale alors que sont vendus des légumes de provenances diverses ?

*« Parce que je pense qu'il y a une peur des producteurs locaux que ça soit pas de la viande locale. Comme on était là-dedans, on est resté là-dedans. On s'est enfermé nous-mêmes. Mais il n'empêche qu'actuellement, ça reste de la viande locale. On n'a pas encore fait le pas d'aller chercher chez Rostain, ou même à Relais vert qui propose un rayon de produits carnés, ou peut-être d'autres fournisseurs. On n'a pas encore fait ça, d'abord parce que l'espace est très petit, le rayon est très petit, il fait un mètre. Et pour l'instant, le fait d'en avoir peu conscience, qu'on était en train d'adopter un comportement différent par rapport à d'autres produits, est-ce que ça a provoqué d'autres choses, je sais pas. Enfin les gens, dans ce qui est proposé, ils sont contents, quoi. »* (Membre fondateur et directeur de la Carline à l'époque, entretien réalisé en 2013)

Derrière cette « peur » des producteurs locaux, on trouve le même questionnement que derrière les interrogations des maraîchers sur le choix des fournisseurs, quant aux limites entre les « petits » et les « gros » producteurs, notamment suite à l'intégration de nouveaux fournisseurs à la Carline. Ceci s'exprimera à travers deux conflits importants sur lesquels nous reviendrons dans le chapitre 6.

### **3.2.3. L'utilisation de la marge commerciale comme outil pour développer les ventes de produits locaux : un exemple de co-construction**

Avec le choix des produits et des fournisseurs, la marge commerciale constitue l'un des principaux éléments de la politique commerciale. Comme nous l'avons vu précédemment, durant la période précédente, la marge avait été fixée dans l'objectif de rendre la bio accessible à tous, tout en permettant d'assurer la viabilité du magasin. L'idée d'y introduire des modulations pour sensibiliser les consommateurs et orienter leur mode de consommation avait été envisagée dès 2002, mais cela n'avait pas été mis en place. Pour ne pas rendre trop complexe la gestion du magasin, le conseil d'administration avait en effet préféré définir un taux de marge le plus faible possible mais unique. Puis, lorsque ce taux a dû être rehaussé pour assurer l'équilibre économique de la Carline en 2007, un système de marges différenciées avait été mis en place. Le taux de marge avait été fixé à 25%, sauf pour les produits de base (24%) et les produits non-alimentaires et

l'alcool (28%), dans l'optique de répercuter la hausse nécessaire en fonction de l'importance des produits pour les consommateurs.

Avec la création de la SCIC en 2009, les sociétaires affirment leur volonté de construire une politique commerciale à la croisée des intérêts des différentes catégories d'acteurs, au service de l'intérêt collectif : l'objectif de proposer des produits à un prix abordable et d'assurer la viabilité du magasin doit désormais s'articuler avec les objectifs de promotion des produits locaux et de bonne rémunération des producteurs. La construction d'une politique de marge en phase avec les valeurs de la Carline va être compliquée, émaillée de nombreux revirements, révélant la difficulté d'articuler ces objectifs parfois contradictoires. La déclinaison opérationnelle de ces valeurs va en effet avoir des effets non-voulus, soulevant tout à tour des problèmes éthiques ou pratiques.

La marge devient pour la première fois un outil pour favoriser la production locale en 2009. Un nouveau système de marges différenciées est mis en place : 22% pour les produits locaux et les produits de base, 25% pour les produits « de luxe » et 23,5% pour les autres produits. Ce système va cependant être remis à plat quelques mois plus tard. En effet, les administrateurs s'aperçoivent que ce sont alors les produits « de luxe » qui contribuent le plus fortement à la pérennité de la Carline<sup>432</sup> et cela leur paraît poser un problème éthique. De plus, ce système complique la gestion du magasin. Le conseil d'administration rétablit donc une marge unique, considérant que les objectifs de solidarité – solidarité vis-à-vis des consommateurs (par rapport aux produits de base) et solidarité vis-à-vis des producteurs (par rapport aux produits locaux) -, doivent s'exprimer ailleurs qu'à travers la politique de marge. Le conseil d'administration lance alors une réflexion pour « *trouver des pistes afin de concrétiser le bio pour tous* »<sup>433</sup> et propose de privilégier les produits locaux plutôt « *par un renforcement de lisibilité* », ce qui ne va pas être mis en place dans l'immédiat.

En 2010, la Carline emménage dans son local actuel. Le modèle économique de la SCIC est basé sur une augmentation du chiffre d'affaires de 35%. Cette augmentation est réalisée dès 2010, mais la SCIC n'atteint pas pour autant l'équilibre financier. En effet, ses charges augmentent fortement

---

<sup>432</sup> Au cours du conseil d'administration du 14/12/2009, le président de la Carline appelle à ce sujet à un « *autre comportement* » que celui « *des magasins diététiques ou de la grande distribution* » et vante la marge unique comme un système plus « *transparent* ».

<sup>433</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 12/04/2010

avec l'embauche de deux nouveaux salariés. La marge doit être augmentée de 7 points pour viabiliser la structure. Afin d'atténuer l'impact de cette augmentation sur les prix en magasin, le directeur négocie auprès des grossistes et obtient des remises commerciales qui permettent de limiter la hausse des prix en magasin à 2 points. Mais cette hausse va tout de même avoir un impact très négatif sur la vente des produits locaux, ceux-ci subissant de fait la plus forte hausse de prix (parce qu'ils sont à l'origine plus chers que les produits de grossistes). De plus, bien que les produits restent en moyenne moins chers que dans les autres magasins bio de la Drôme, elle impacte négativement l'image de la Carline, faisant émerger dans le Diois des doutes sur les finalités de la Carline et des critiques sur la cherté de ses produits.

Conformément à sa mission, le nouveau directeur entame cette même année un travail de prévision budgétaire. Celui-ci l'amène à proposer aux administrateurs une nouvelle hausse de la marge pour 2011. Selon lui, le taux doit être augmenté de 5 points pour pouvoir atteindre l'équilibre économique. Cependant, les administrateurs restent attachés à une marge faible, associant cette pratique à une valeur de « solidarité », les prix faibles contribuant selon eux à démocratiser la bio. Afin de les convaincre, le directeur instrumente la prise de décision en conduisant une étude comparative des politiques commerciales de deux magasins lyonnais, plus ou moins alternatifs, de vente au détail de produits biologiques (des réseaux Biocoop et Satoriz). Ces structures ont une surface de vente, un nombre de références et un chiffre d'affaires deux à trois fois plus élevés que la Carline, ce qui leur permet a priori de réaliser des économies d'échelle, or elles appliquent des taux de marges moyens beaucoup plus élevés que la Carline (respectivement 32% et 40%). Leurs marges sont modulées en fonction du type de produits. Toutes deux appliquent une marge majorée (de 2 à 10%) sur les produits haut de gamme de type cosmétiques. Satoriz marge plus faiblement sur les fruits et légumes (à 35%), tandis que Biocoop marge plus faiblement sur les produits de première nécessité (à 27%) et ne prélève aucune marge sur des produits d'appel tels que le lait. Cette présentation des pratiques commerciales d'autres magasins bio permet au conseil d'administration de se situer par rapport à eux. Face à l'hésitation du conseil d'administration, le directeur sort un nouvel atout, l'épouvantail de La Vie Claire, et avance que l'ouverture du concurrent aura un impact de -10% à -20% sur le chiffre d'affaires de la Carline. Comme nous l'avons vu précédemment, les administrateurs ont choisi d'y faire face en se distinguant par le caractère éthique de leur projet, par la mise en avant de leur approvisionnement local. Le fait que la dernière augmentation de marge ait été mal perçue par les clients conforte les administrateurs dans cette posture. Ils consentent à augmenter la marge de la Carline de 5%, ce qui la porte à 32%, et souhaitent définir un système de marges différenciées pour favoriser les produits locaux. Leur

première proposition table sur un taux de marge très bas pour les produits locaux (10%), alors le directeur, préoccupé par la question de la viabilité de la Carline, apporte de nouveaux éléments dans la discussion. Il fournit des données chiffrées pour pouvoir comparer différents systèmes de marges permettant d'atteindre l'équilibre économique, qui montrent à combien doit être fixé le taux de marge sur les produits de plateforme selon le taux appliqué aux produits locaux :

		Taux de marge moyen de 30%, soit 229500€ <sup>434</sup>		
CA produits locaux : 114750€	Taux de marge moyen	10%	15%	20%
	Marge générée	11475	17213	22950
CA produits plateforme : 650250€	Marge générée	218025	212288	206550
	Taux de marge moyen	33%	32,6%	31,7%

Figure 4.4 - Les différentes politiques de marge discutées en 2011 en conseil d'administration (source : compte-rendu du conseil d'administration du 07/03/2011)

Les produits de grossistes représentant le plus gros des ventes, il paraît également important de limiter autant que possible la hausse des prix de ces produits. Le directeur parvient grâce à cette instrumentation à convaincre les administrateurs d'accepter de fixer une marge moyenne non pas de 10% mais de 20% sur les produits locaux et un taux de 33% sur les produits de grossistes. Au terme de cette phase de négociation interne, la différenciation des marges n'est donc plus construite en fonction du caractère « de base » ou « de luxe » des produits comme auparavant, mais en fonction des circuits de distributions dont ils sont issus : pour la première fois, l'objectif de favoriser l'approvisionnement local supplante celui de ménager le portefeuille du consommateur. Le taux moyen de 20% de marge sur les produits locaux est modulé selon la grille suivante :

Taux de marge	Types de produits locaux
27%	Cosmétiques et alcools forts
25%	Glaces et Clairette
21%	Pain, fruits et légumes, vins, bières, fromages, tisanes, boissons et autres
15%	Viande
11%	Jeunes producteurs

<sup>434</sup> Le taux de marge moyen indiqué dans le tableau est de 30% et non de 32%, car il correspond à la marge nette, qui est inférieure à la marge brute de 2% en moyenne à la Carline. La marge brute est le taux utilisé pour fixer les prix en magasin. La marge nette est la marge moyenne effectivement réalisée, plus faible que la marge brute du fait des remises consenties, des pertes et des vols.

*Figure 4.5 - Système de marges différenciées pour les produits locaux mis en place par la Carline en 2011 (source : compte-rendu de la rencontre avec le collège Producteurs du 28/09/2011)*

La complexité de cette grille traduit la difficulté pour les administrateurs à combiner leurs différents objectifs. Par exemple, les différents taux appliqués aux alcools forts, à la Clairette, à la bière et aux autres vins, auxquels une marge unique de 28% était précédemment appliquée, reflètent une articulation complexe de considérations commerciales et de considérations éthiques. En effet, si la marge était plus élevée sur la Clairette ou sur la bière locale, celles-ci se retrouveraient en magasin à un prix plus élevé que des produits de provenance plus lointaine ou issus de plateforme.

Les taux de marge les plus bas, qui bénéficient aux producteurs nouvellement installés dans le Diois et aux éleveurs, marquent une autre inflexion dans la politique commerciale de la Carline. Pour la première fois, la politique de marges est mise au service du soutien à l'installation de jeunes agriculteurs et à la structuration de filières locales.

La mise en place de la vente de viande constitue un exemple d'élaboration d'un mode de fonctionnement résultant d'une concertation entre producteurs, consommateurs et salariés. Nous avons vu précédemment que la décision d'introduire ces produits à la Carline a été prise en conseil d'administration, et qu'elle résulte donc d'un consensus entre producteurs, consommateurs et salariés, sur la base d'une justification éthique. Le fonctionnement résulte lui aussi d'une négociation à l'initiative des producteurs. Afin de pouvoir proposer des prix peu élevés pour lancer le rayon, le groupe d'éleveurs qui fournit la Carline en viande avait imaginé un autre système: des commandes sont facturées sans marge pour le magasin, en échange de quelques jours de bénévolat au magasin (en attendant l'ouverture du nouveau magasin). Ce système est mis en place puis le conseil d'administration décide d'appliquer tout de même une marge sur les produits carnés. Les producteurs proposent à nouveau un arrangement innovant de manière à avoir un prix de vente abordable : ils continuent de participer à la logistique pour la vente de leurs produits en échange d'une marge diminuée<sup>435</sup>.

---

<sup>435</sup> Selon les statuts de la Carline, les producteurs sont censés participer à la vie du magasin et notamment à tenir des permanences, afin de limiter le travail salarié et ainsi de contribuer au maintien de prix bas. Il semblerait cependant que seuls les membres du petit groupe d'éleveurs tiennent effectivement des permanences.



La nouvelle politique de marges est présentée au collège des producteurs par le directeur, accompagné de quelques salariés. La discussion est assez vive mais permet tout de même au final de valider la grille construite par l'équipe et validée en conseil d'administration. La vivacité et le contenu des échanges mettent en évidence un décalage entre les points de vue des producteurs et le point de vue des salariés. En effet, les producteurs considèrent que les considérations commerciales ne devraient pas entrer en ligne de compte, et par exemple que le taux de 27% devrait être appliqué à tous les alcools locaux. Ils remettent en cause le nouveau système d'approvisionnement en fruits et légumes locaux, plaidant en faveur du système précédent organisé autour d'un ou deux « maraîchers pivots », vraisemblablement pour privilégier le fait de conforter un ou deux individus dans leur activité agricole au fait de sécuriser l'approvisionnement. Ils demandent également « *unanimement* »<sup>436</sup> de « *définir précisément ce qu'on entend par produit local* », en affirmant qu' « *on entend par local : le bassin de vie de Die [ainsi qu'il est défini dans les statuts, ndr], quelle que soit la production et sa disponibilité dans ce périmètre* » et qu'il faut « *distinguer, dans les marges et pour le client, le producteur de la vallée du Rhône (qui n'est alors pas un local, même pour le vin et les fruits) du producteur diois* ». Enfin, ils demandent à « *privilégier les producteurs aux transformateurs* ». Ils donnent l'exemple des bières transformées localement qui sont brassées à partir de houblon produit hors du département et indiquent que « *si un jour un producteur décide de produire et de transformer localement, il deviendra prioritaire dans l'appro du magasin* ». Cette discussion met en scène des producteurs qui sont dans une posture de défense des valeurs inscrites dans les statuts de la Carline et poussent pour qu'elles pèsent davantage dans la politique commerciale, et une équipe salariée qui fait face au quotidien aux problèmes concrets que la mise en pratique des valeurs fait émerger, et cherche à les articuler avec les enjeux de viabilisation de la structure. La discussion sur la délimitation du territoire fait émerger une controverse, qui va conduire la Carline à une période de crise et révéler des points de vue divergents sur ses objectifs, comme on le verra dans le chapitre 6.

Le prix est un autre élément important qui (re)surgit de cette discussion, car se posent d'une part la question de l'articulation entre des produits accessibles au consommateur et des prix rémunérateurs pour le producteur, et d'autre part, à nouveau, le problème des prix plus bas à la Carline qu'en vente directe, qui avait déjà été soulevé la dernière fois que des marges différenciées avaient été mises en place.

---

<sup>436</sup> Compte-rendu de la rencontre du collège Producteurs du 28/09/2011

Cette politique de marge soulève un autre problème éthique : le soutien à la production locale est financé par la vente de produits de plateforme.

*« Au départ, c'était une marge unique, et après on s'était dit... il y avait eu une réflexion dans le conseil d'administration, avec pareil des avis différents, euh... Le fait de dire : pour que les produits locaux soient plus abordables, on va prendre une marge plus faible. Mais d'un côté, ça veut dire que pour nous, Carline, structure fragile, si on baisse d'un côté, il faut augmenter de l'autre. Donc c'est quand même le produit de plateforme qui assurerait la pérennité du magasin. »* (Membre fondateur et administrateur de la Carline à l'époque<sup>437</sup>)

Quelques exceptions sont consenties. Pour lancer de nouveaux produits, la Carline marge à 10%. Elle détourne ainsi les outils conventionnels, de la grande distribution, que sont les « produits d'appel », qu'elle utilise non pas pour appâter le consommateur dans le magasin, mais pour lui faire consommer de nouveaux produits, qui sont intéressants d'un point de vue agronomique : à travers sa politique commerciale, la Carline contribue ainsi à lever certains freins à la diffusion de pratiques agroécologiques.

Pour sortir de ce paradoxe qui entre en contradiction avec la volonté de la Carline de démontrer la viabilité économique d'un autre modèle commercial, basé sur la production locale, le conseil d'administration fait à nouveau en 2012 le « *choix éthique de marger tout pareil* »<sup>438</sup>. En contrepartie, de nouveaux outils et de nouvelles manières de faire sont inventées. Pour favoriser les produits locaux, un code couleur est mis en place sur les étiquettes pour signaler la provenance géographique et « sociale » des produits : différentes couleurs distinguent ainsi les produits diois, les produits drômois, les produits en provenance directe de producteurs ou de coopératives de producteurs en commerce équitable situés hors du département, et les autres produits. Différents outils de communication et de sensibilisation sont également utilisés : une plaquette est éditée en 2012, une lettre d'information électronique est lancée en 2014, et des panneaux d'information sont parfois placés dans le magasin. Par exemple lors de l'une de mes visites en 2013, un petit panneau planté sur une cagette de légumes signalait : « *très mauvaise récolte chez les producteurs à cause d'une mauvaise météo (trop sec) d'où l'augmentation brutale du prix et une pénurie proche* ».

Ainsi, l'exemple des marges différenciées pour les produits locaux et les produits de grossistes montre que la construction des pratiques commerciales de la Carline est un processus long, qui

---

<sup>437</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>438</sup> Président de la Carline, entretien réalisé en 2013

s'ajuste à mesure que surgissent les contradictions qui peuvent exister entre les valeurs que souhaite défendre la Carline (dans cet exemple, consommer des produits locaux en soutien à l'agriculture locale et paysanne) et les implications des pratiques qu'elle met en œuvre pour défendre ses valeurs (ici, la viabilité de l'agriculture locale et paysanne est en fait assurée par l'activité de la Carline en circuits longs). Ce processus long et compliqué conduit les membres de la Carline à approfondir encore davantage leur réflexion sur les objectifs et le rôle de la SCIC et contribue à une évolution de leur positionnement. A partir de 2012, il ne s'agit plus seulement de « *créer un outil économique alternatif* » comme l'affirment les statuts de la SCIC, mais également de « *démonter l'idée qu'on ne peut pas faire autrement* »<sup>439</sup>, en « *inventant et en assumant collectivement une économie alternative, des outils économiques, bref, un autre modèle de société* »<sup>440</sup>. Comme nous allons le voir dans la section suivante, les interactions de la Carline avec d'autres acteurs du territoire ont également contribué à forger ces nouveaux objectifs.

### **3.3. Ouverture des collaborations avec des acteurs du système agri-alimentaire local**

Durant les périodes précédentes (1989-2002 et 2002-2008), la Carline n'avait eu principalement que des interactions avec Agribiodrôme (qui, comme nous l'avons vu, n'était pas une collaboration) et l'ESCDD (acteur du territoire mais plutôt dans le champ de la société civile). Durant cette dernière période, la Carline va développer des collaborations avec des acteurs du système agri-alimentaire que sont la Chambre d'agriculture et les collectivités locales. En effet, la Carline change d'image en même temps que de statut, ce qui amène ces acteurs à la considérer sous un jour nouveau et amène de nouvelles opportunités d'interactions.

#### **3.3.1. Avec la Chambre d'agriculture : des thématiques convergentes mais des approches divergentes**

##### *Autour des circuits courts*

Le statut juridique de SCIC fait passer la Carline d'un statut d'association de consommateurs à celui de société fédérant une trentaine de producteurs. A ce titre, elle entre dans le champ

---

<sup>439</sup> Membre fondateur et administrateur de la Carline, entretien réalisé en 2013

<sup>440</sup> Propos tenus par un administrateur de la Carline lors de la visite de l'unité Ecodéveloppement à Biovallée.

d'intervention de la Chambre d'agriculture qui lui propose fin 2008 un accompagnement spécifique sur la création de la SCIC. En effet, malgré le fait que les producteurs étaient parmi les fondateurs de la Carline et présents et moteurs tout au long de son développement, la Carline était perçue et se revendiquait comme une association de consommateurs.

L'accompagnement de la Chambre consiste en quatre journées de formation portant sur l'organisation de l'approvisionnement local de la Carline et sur la communication, ouvertes aux salariés, aux administrateurs et aux producteurs - les sociétaires-consommateurs non administrateurs ne sont pas conviés. Si le conseil d'administration de la Carline définit le contenu, c'est le conseiller de la chambre qui choisit les participants. La composition du public de cette formation est révélatrice du positionnement de la chambre, très différent de celui de la Carline, car centré sur l'appui aux producteurs et non sur la dimension de gouvernance collective. Le développement des circuits courts est l'un des axes du plan d'action défini en 2009 par la chambre suite aux assises de l'agriculture drômoise<sup>441</sup>, mais la chambre d'agriculture l'aborde uniquement dans une logique de valorisation de la production agricole, et non dans une logique de réorganisation du système agri-alimentaire. En effet, la chambre y voit des « *opportunités de nouvelles formes de commercialisation* »<sup>442</sup> constituant une réponse possible aux difficultés que connaissent à cette période les exploitations fruitières de la vallée du Rhône (vente directe de fruits, valorisation d'une partie de la production fruitière auprès d'industries agroalimentaires implantées dans le département et développement des points de vente collectifs). Il s'agit donc de créer des débouchés pour des exploitations agricoles souvent de grande taille et intensives dans leurs pratiques de production, très loin des préoccupations de la Carline autour de la redéfinition des coordinations entre acteurs le long de la chaîne alimentaire. La proposition de la chambre ne s'inscrit donc vraisemblablement pas dans le cadre d'une convergence des stratégies des deux structures. C'est en réalité une opportunité pour le conseiller de la Chambre affecté sur le territoire de la vallée de la Drôme d'organiser une session d'accompagnement financée par VIVEA (les

---

<sup>441</sup> En 2009, la chambre d'agriculture de la Drôme élabore un « plan d'action en faveur de l'économie agricole drômoise », suite aux assises de l'agriculture organisées par le préfet, notamment pour tenter d'apporter des réponses aux crises qu'affrontent alors les filières viticole et arboricole. Ce plan d'action définit six axes : « renforcer la place de l'agriculture sur les marchés, saisir les opportunités des nouvelles formes de commercialisation, relever les défis des nouvelles productions, permettre la performance des moyens de production, lever les freins réglementaires et communiquer ». Les actions que regroupe chacun de ces axes sont toutes orientées vers le maintien de la productivité agricole et le développement de filières industrielles locales (par exemple, création d'une filière de soja régionale, avec création d'une usine de trituration). La restauration hors domicile est mentionnée comme « autre piste à travailler » parmi les nouvelles formes de commercialisation (« Un plan d'action, fruit des assises », L'agriculture Drômoise n° 1968 du 2 décembre 2010).

<sup>442</sup> « Un plan d'action, fruit des assises », L'agriculture Drômoise n° 1968 du 2 décembre 2010

postes des techniciens de chambre d'agriculture étant depuis les années 2000 financés en grande partie sur de tels dispositifs), et pour la Carline une opportunité de bénéficier d'une formation gratuite. Cette collaboration entre la chambre d'agriculture et la Carline a donc été plutôt « opportuniste »<sup>443</sup>, d'un côté comme de l'autre. Elle permet à la Carline d'élaborer un plan de communication<sup>444</sup> et de coordonner les quatre maraîchers qui fournissent des légumes à la Carline.

### Autour du maraîchage

Suite aux journées de formation sur l'approvisionnement local, le conseiller de la chambre propose une nouvelle collaboration, cette fois sur l'accompagnement technique des maraîchers :

*« Il y avait cette vague d'installation et la Carline n'arrêtait pas de dire qu'il fallait faire quelque chose : « il y a tous ces maraîchers et on voit arriver zéro légume chez nous ! ». Donc on leur a proposé une animation technique pendant deux ans au champ. Tous les dix jours, on se donnait rendez-vous chez un des gars avec soit Bernard DEVENAT [le conseiller maraîchage et légumes de plein champ de la chambre d'agriculture], soit un gars de la SERAIL [Station d'Expérimentation Rhône Alpes et d'Information Légumière], Dominique Berry. » (Conseiller territorial de la Chambre d'agriculture de la Drôme pour la vallée de la Drôme<sup>445</sup>)*

En effet, le développement de la production légumière est pour la chambre d'agriculture, depuis 2008, « un enjeu économique important »<sup>446</sup> pour lequel est créé un poste de « conseiller en maraîchage et légumes de plein champ ». Malgré la convergence thématique entre la Carline et la chambre, les échanges entre les conseillers et les producteurs se révèlent très difficiles, ainsi que le raconte l'un de ces techniciens :

*« Ils étaient vraiment demandeurs, mais c'est très difficile, avec ces gens. [...] Le technicien en face de ces gens-là, parfois, il ne parle pas la même langue... pourtant le gars de la SERAIL, c'est la référence en Rhône-Alpes pour le légume bio. Et ils ne se comprenaient pas, parce que quand il parlait auxiliaires pour les ravageurs, les autres, ils répondaient : « non, nous on lâchera jamais d'auxiliaires, ça pollue*

---

<sup>443</sup> Le directeur de l'époque, interviewé en 2013, qualifie ainsi la posture de la Carline vis-à-vis de cette collaboration.

<sup>444</sup> Deux journées de formation sur la communication fin 2009 permettent en effet à la Carline d'élaborer sa charte graphique pour laquelle elle choisit la signature « une coopérative bio pour tous », de préparer l'inauguration du nouveau local et de construire sa stratégie de communication externe (communication mensuelle dans le Journal du Diois, distribution de flyers sur le marché).

<sup>445</sup> Entretien réalisé par Julia Tual en 2011

<sup>446</sup> « Filière légumes. Accompagner les producteurs dans leurs projets », L'agriculture drômoise n° 1913 du 29 octobre 2009

*génétiqnement », par exemple. Donc le dialogue des fois était dur. Et le technicien ne comprenait pas, on ne lui avait jamais dit ça, un producteur ne lui avait jamais sorti ça comme argument et en fait quand on a fait un peu le bilan de cette campagne, ce qui les motivait le plus, les producteurs, c'était de passer des bons moments entre eux parce que ça les sortait de leur exploitation... donc ce n'est pas facile quand même d'apporter une réponse technique, même s'ils en ont besoin. Adapter le discours technique aux préoccupations de ces gens-là, c'est pas facile. Peut-être que dans quelques années ils évolueront parce qu'ils auront tellement galéré qu'ils lâcheront quelques auxiliaires<sup>447</sup> même si ça pollue génétiquement. [...] Dominique Berry, il est issu de la chambre d'agriculture du Rhône et lui les gars à qui il a affaire c'est un autre calibre, plusieurs ha, avec du matériel, des salariés et tout. Donc il a développé un discours, un savoir-faire par rapport à ces gens-là et quand il est venu ici, et que les gars sont sur 1000 m<sup>2</sup>, avec la binette, les cheveux longs... (...). Des fois les techniciens ils sont un peu dans leur truc, ils ont du mal des fois à prendre du recul. Moi qui suis un peu extérieur, j'ai vu que effectivement ce n'était pas la bonne solution pour eux. » (Conseiller territorial de la Chambre d'agriculture de la Drôme pour la vallée de la Drôme<sup>448</sup>)*

Cependant cette fois encore, l'approche de la chambre se situe aux antipodes de celle de la Carline, car leurs motivations sont en réalité divergentes. En effet, la chambre se positionne sur le maraîchage en réponse aux difficultés « *des arboriculteurs dont la sharka<sup>449</sup> a ravagé le verger et qui, par conséquent, doivent diversifier leur activité* »<sup>450</sup>. Elle vise à accompagner des exploitations intensives dans une reconversion, en apportant des conseils techniques, en produisant des références technico-économiques par l'expérimentation et en accompagnant les producteurs sur des projets de vente directe. De plus, elle est habituée à travailler avec des agriculteurs plutôt conventionnels, sur des exploitations modernisées, intensives. L'extrait ci-dessus met en évidence le fossé qui existe entre les perceptions des uns et des autres. Les producteurs cherchaient à augmenter leur production, mais n'étaient pas ouverts aux solutions techniques proposées par les conseillers de la Chambre. Ceux-ci, incapables de leur fournir d'autres types d'outils ou de connaissances, en concluent que les producteurs cherchaient simplement à « *passer des bons moments entre eux* » !

---

<sup>447</sup> Les insectes auxiliaires sont les ennemis naturels des ravageurs des cultures, qui sont lâchés dans les parcelles infestées dans le cadre de la lutte biologique.

<sup>448</sup> Entretien réalisé par Julia Tual en 2011

<sup>449</sup> La sharka est une maladie incurable qui a dévasté les vergers de fruits à noyaux de la vallée du Rhône au cours des années 1990

<sup>450</sup> « Filière légumes. Accompagner les producteurs dans leurs projets », L'agriculture drômoise n° 1913 du 29 octobre 2009

L'accompagnement du groupe de maraîchers de la Carline se poursuit tout de même durant deux années. La chambre participe ainsi au travail de réflexion sur la mutualisation du matériel, du travail et du foncier mené durant l'hiver 2009, qui comme nous l'avons vu précédemment, n'aboutit pas faute de maturité des projets des uns et des autres. Puis la collaboration s'interrompt avec la fin des financements.

On peut se demander pourquoi la Carline n'a pas cherché à collaborer avec Agribiodrôme plutôt qu'avec la Chambre d'agriculture pour structurer son approvisionnement local, d'autant que le développement des circuits courts fait partie des missions d'Agribiodrôme. Bien qu'Agribiodrôme soit sociétaire de la Carline et la Carline membre d'Agribiodrôme, la relation entre les deux structures est en réalité bien ténue. La question d'une collaboration avec Agribiodrôme pour identifier de nouveaux producteurs locaux qui puissent approvisionner la Carline avait été posée dès l'émergence du projet de SCIC par une productrice administratrice, mais le conseil d'administration avait écarté cette idée, arguant qu'il était alors plus facile de s'organiser à partir de l'existant. En réalité, il semblerait que le motif n'était pas tant la simplicité que la volonté de maintenir une autonomie forte en refusant le travail en partenariat, pour garder la main sur l'orientation du projet de la Carline. Malgré leur relation de longue date, Agribiodrôme est considéré par certains membres de la Carline comme un acteur « institutionnel » ce qui, comme nous l'avons déjà mentionné, suscite leur méfiance de crainte d'être « manipulés » ou d'être « amenés là où ils n'ont pas envie d'aller »<sup>451</sup>.

Il peut alors paraître étonnant que la Carline ait en revanche accepté la proposition d'accompagnement de la Chambre d'agriculture. Cette collaboration est vraisemblablement motivée par un certain opportunisme, de part et d'autre, de profiter des financements que la Chambre a été capable de mobiliser pour accompagner la Carline. D'ailleurs, la chambre ne mentionne pas ces actions dans ses rapports d'activité, et seul l'un des membres de la Carline que j'ai rencontrés l'a évoqué en entretien, en l'occurrence très brièvement.

### **3.3.2. Avec l'intercommunalité du Diois : des interactions qui se renforcent**

---

<sup>451</sup> Ancien président de la Carline, entretien réalisé en 2013

En 2009, la Carline sollicite la commission agricole du Diois pour financer l'aménagement du nouvel espace de vente et organiser son approvisionnement local. La construction du dossier de demande de subvention permet aux membres de la Carline de rencontrer et d'échanger avec les techniciens des collectivités gérant les fonds régionaux et européens, et avec les élus et les autres acteurs du territoire présents dans la commission lors de la présentation du dossier à la commission agricole.

Ceci permet à la Carline de bénéficier d'un financement régional et européen (environ 73 000 € de crédits CDPRA et LEADER) pour son projet de déménagement et pour financer le travail d'accompagnement de ses maraîchers par la Chambre d'agriculture, mais cela va surtout lui permettre d'acquérir une nouvelle forme de reconnaissance (comme un acteur économique important et professionnel). La demande de subvention nécessite une présentation du dossier à la commission agricole, ce qui permet à la Carline de communiquer vis-à-vis des élus et des représentants agricoles sur son nouveau statut et sur son nouveau projet. Elle change la perception qu'en ont les autres acteurs grâce à plusieurs éléments.

Tout d'abord, le statut de SCIC confère à la Carline un poids certain. Avec 250 sociétaires, c'est une initiative de taille pour un territoire comme le Diois, du même ordre de grandeur que les acteurs agricoles majeurs du Diois, tels que la coopérative de céréales Terres Dioises ou la cave viticole Jaillance<sup>452</sup>. De plus, l'organisation par collège lui confère une légitimité nouvelle sur les questions agricoles. Comme le relate le président de la Carline de l'époque :

*« Il y a eu un vrai basculement quand on est devenu une SCIC. Quand on était une asso, on était perçus par la mairie, par la communauté de communes, et par beaucoup d'habitants du Diois comme un groupe complètement fermé, voire pour certains, même sectaire. Certains pensaient qu'il y avait que des extrémistes du bio là-dedans... Donc c'était le clan qui mange des graines dans le territoire, tu vois... [...] On était pas repéré comme un acteur sur les questions agricoles. On est devenu une entreprise coopérative, et d'un seul coup les gens nous ont regardés autrement. [...] Et puis le fait d'être une SCIC, avec des collègues et de dire qu'on a trente producteurs du territoire dans notre collège... « Tiens, ça représente trente paysans ». Voilà, ces choses-là. » (Président de la Carline à l'époque<sup>453</sup>)*

---

<sup>452</sup> La coopérative Jaillance regroupe 224 viticulteurs et la coopérative Terres Dioises environ 550 mais, d'après son directeur, seulement 120 « vraiment actifs ».

<sup>453</sup> Entretien réalisé en 2013



La professionnalisation de son organisation et le volume de son chiffre d'affaires permettent par ailleurs à la Carline d'acquiescer, en plus de la légitimité, de la crédibilité :

« Concrètement, en défendant notre projet, on avait une maquette financière, avec un budget d'un million d'euros, ceci, cela. Enfin d'un seul coup ils ont pris conscience que... de ce que c'était. Donc on a communiqué je pense auprès de la [communauté de communes] sur notre projet en déposant notre dossier de subvention, tu vois. [...] Et puis après on a eu un DG, tout ça, donc c'était un peu sérieux, c'était plus la petite asso portée par un conseil d'administration, il y avait... et puis c'était un pro, issu du milieu agricole, c'était un dirigeant d'entreprise... donc d'un seul coup on avait les armes du dialogue qui faisaient qu'on pouvait être sérieux, quoi. [...] Il y a 10 ans, le budget de la Carline c'était moins d'une centaine de milliers d'euros, d'un seul coup on est arrivé à des budgets de 700-800 000 euros... voilà, aujourd'hui, on est à 1 million 3. Enfin, petit à petit, on commençait à... à peser. » (Ibid.)

Comme nous l'avons vu précédemment, la Communauté des Communes du Diois et la Région avaient déjà, au cours de la période précédente, identifié la Carline comme un porteur de projet potentiel. Or en 2009, lorsque la Carline soumet sa première demande de subvention, son projet entre fortement en résonance avec la politique agricole de la Communauté des Communes du Diois. Cette année-là la commission agricole du Diois définit en effet le « *développement des circuits courts et la relocalisation de la transformation* », ainsi que la « *relocalisation de la consommation pour développer l'économie locale* »<sup>454</sup> comme objectifs prioritaires.

Fort de sa nouvelle image et de ce contexte institutionnel favorable, la Carline va alors se positionner comme interlocuteur sur les thématiques agricoles. Elle bénéficie pour cela de la participation d'un administrateur de la Carline à la commission agricole du Diois, invité au titre d' élu local, qui lui permet de suivre les discussions engagées au niveau de la commission agricole. Fin 2009 par exemple, la commission agricole commence à travailler sur un projet de plateforme de distribution de produits biologiques. Postulant que beaucoup d'élus locaux préféreraient déléguer ce projet à de grosses structures peu soucieuses de la provenance locale des produits, l'administrateur et le directeur prennent alors contact avec le président de la commission agricole pour tenter d'influer sur l'orientation politique du projet. Cette démarche lui permet d'être identifiée comme interlocuteur sur la thématique. En 2010, la Carline est invitée par la CCD à participer à une réunion sur le maintien et la reprise des exploitations agricoles : des liens progressivement se tissent entre les deux, la Carline continue à construire son rôle... Cette demande

---

<sup>454</sup> « Bilan réalisé 2009 perspectives 2010 », document de travail de la commission agricole du Diois, 2009

de subvention permet donc à la communauté de communes de prendre connaissance du projet de la Carline et de se rendre compte que ses activités correspondent bien aux objectifs qu'elle s'est définis. Elle va ainsi susciter des attentes de la part des acteurs institutionnels.

L'année suivante, quand la commission agricole prépare son prochain programme d'action dans le domaine agricole, le PSADER 2012-2018, la Carline est identifiée comme maître d'ouvrage sur deux des cinq fiches-actions que compte le programme : celles qui concernent les initiatives collectives de « *développement d'une agriculture innovante et porteuse d'emploi* » et le « *développement de la complémentarité des circuits de commercialisation et la diversification des activités* »<sup>455</sup> (qui vise à structurer les filières locales, favoriser l'approvisionnement local et les circuits courts, et à favoriser la diversification des exploitations). La Carline est invitée aux réunions de travail organisées par la CCD pour élaborer, en consultation des acteurs du territoire, son prochain programme d'action PSADER. Du fait de la méfiance des membres de la Carline à l'égard des acteurs institutionnels, la décision fait débat au sein du conseil d'administration, qui décide au bout du compte d'accepter l'invitation pour « *influer sur l'éthique et la politique de la plateforme bio, pour qu'elle joue véritablement un rôle de développement local positif* »<sup>456</sup>. Il prend conscience que la Carline peut ainsi exercer le rôle « politique » qu'elle commence à revendiquer et influencer sur le contenu des programmes de développement à venir. Le rôle d'« *acteur du développement local* »<sup>457</sup> qu'entend jouer la Carline prend une nouvelle dimension, et ne passe plus seulement par l'activité commerciale mais aussi par la « *participation aux réflexions territoriales* » que la Carline entend « *renforcer* ».

De par son positionnement et ses projets, la Carline s'impose ainsi comme interlocuteur sur les questions agri-alimentaires, ce qui amène la communauté de communes du Diois à l'inviter à siéger à la commission agricole en 2012. Les archives de la commission agricole du Diois montrent qu'à partir de 2011 la Carline est non seulement membre de la commission, mais qu'elle participe assidûment aux réunions et activement aux discussions autour des différents dossiers.

La décision de siéger à la commission a elle aussi suscité des débats au sein du conseil d'administration. Il décide de participer pour relayer les intérêts des producteurs. En effet, si la Carline à la création de la SCIC s'intéresse en interne plutôt aux questions d'articulation des

---

<sup>455</sup> « Document de travail - préparation PSADER 2011-2016 », discuté en commission agricole du Diois du 5/07/2011

<sup>456</sup> Compte-rendu du conseil d'administration de la Carline du 29/11/2010

<sup>457</sup> Rapport de gestion du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale de 2011

collèges, elle en vient progressivement, sous l'influence du regard que portent sur elle les autres acteurs et la reconnaissance qu'elle acquière non plus seulement comme acteur du territoire issu de la société civile comme dans la période précédente, mais également comme un représentant des producteurs locaux. Ainsi, elle souhaite, au sein de la commission agricole du Diois, « *soutenir ou faire remonter des préoccupations de fournisseurs de la Carline, particulièrement des maraîchers* », car selon les administrateurs, « *la légitimité de la Carline offre un appui aux groupes de producteurs* »<sup>458</sup> : au sein de la commission agricole, la Carline se fait le porte-parole de producteurs minoritaires dans les organisations professionnelles agricoles. Les interactions avec la CCD et la Chambre d'agriculture induisent un nouveau positionnement.

Un autre argument mis en avant par le conseil d'administration pour participer à la commission agricole est la volonté d'influer sur la définition des enjeux « *pour pouvoir éventuellement activer des lignes de crédit dans les 5-6 ans qui viennent* ». Ainsi, la Carline prend conscience de l'intérêt qu'il y a à collaborer avec la Communauté des Communes du Diois pour avancer dans son projet. Les relations qu'ont nouées les administrateurs et le directeur de la Carline avec les chargés de mission de la communauté de communes vont constituer des ressources précieuses sur lesquelles la Carline va alors s'appuyer pour mener à bien son projet. En effet, elles vont leur permettre d'identifier et d'articuler différentes sources de financement pour financer leurs actions.

La reconnaissance comme acteur économique de poids et représentant des agriculteurs lui permet d'être perçu pour la première fois comme acteur du système agri-alimentaire et de siéger à partir de 2011 à la commission agricole du Diois.

En 2009, elle apprend par le biais de l'administrateur membre de la commission agricole que le Conseil régional lance un appel à projet « Nourrir les régions » qui pourrait financer la plateforme de distribution que la communauté des communes souhaiterait voir se mettre en place. Cette information a certainement joué dans le positionnement de la Carline sur ce projet. Puis en 2011, la convergence des objectifs de la Carline et des institutions locales et régionales suscite des attentes encore plus fortes de la part des collectivités locales, qui vont encourager la Carline à jouer un rôle dans le développement local en se positionnant comme porteur de la plateforme d'approvisionnement pour la restauration collective :

« [Un administrateur de la Carline] a discuté avec [l' élu régional de la Drôme] qui semble intéressé par la démarche Carline. Nous constatons que nous avons une

---

<sup>458</sup> Compte-rendu du conseil d'administration de la Carline du 29/11/2010

*méthode de gestion de l'approvisionnement qui est 'conceptualisable'. On peut confronter notre méthode à grande échelle et porter concrètement le projet au niveau opérationnel. Le CA réaffirme qu'il s'agit là du cœur même du projet SCIC. [...] D'un point de vue stratégique, nous choisissons d'afficher l'intention d'être volontaire et de porter le projet de plateforme dès que nous le pourrons, soit à partir de 2012. »*  
(Compte-rendu du conseil d'administration du 04/04/2011)

La Carline choisit ainsi de porter le projet de plateforme, décision entérinée en assemblée générale en 2011. L'analyse des arguments mobilisés par le directeur et les administrateurs montre que les attentes des collectivités locales ont joué un rôle très important dans cette décision, à même hauteur que la volonté de garantir l'éthique du projet<sup>459</sup>.

Ainsi, en 2012, la Carline dépose trois demandes de subvention : un dossier pour organiser l'approvisionnement du magasin auprès de producteurs locaux (financé par le PSADER et LEADER), une étude de faisabilité pour la plateforme d'approvisionnement (financé par le PSADER et LEADER), et un travail de prospection de nouveaux fournisseurs locaux financés par l'appel à projet Bio de la Région. Les interactions avec la communauté de communes poussent la Carline à développer un savoir-faire non seulement dans l'articulation de différentes sources de financement, mais également dans la manière de présenter ses projets. Ainsi, le développement de l'approvisionnement local, qui était un objectif général, sans indicateurs définis, devient un objectif quantifié (« passer de 15% à 25% »<sup>460</sup>) et plus précis (« les productions les plus concernées sont les fruits et légumes, la viande et les fromages »).

L'étude de faisabilité de la plateforme d'approvisionnement pour la restauration hors domicile est lancée par la Carline au moment où le projet Biovallée tourne bien et parvient lui aussi à maturité sur ces questions (voir chapitre 6) et elle entre en pleine convergence avec les objectifs de

---

<sup>459</sup> « Beaucoup d'élus locaux préféreraient jouer sur un gros truc, géré par des structures euh... voilà. Mais plus tellement du local. Faudrait essayer de tirer ça vers plus de local. [...] D'autant plus qu'il y a des grosses structures qui se revendiquent du bio et... voilà, quoi. Parce qu'en fait, c'est un débat permanent dans ce pays : bio, ça veut dire quoi ? Paysan, ça veut dire quoi ? On a des agriculteurs bio ici qui font travailler des roumains, quoi, à demi-tarif. Ben ouais ! » (Sociétaire-consommateur de la Carline, entretien réalisé en 2011 par Julia Tual)

« Les débats sur la structuration de l'approvisionnement de la RHD se posent maintenant. Demain, ils seront tranchés, et il sera trop tard pour peser dessus. » (Document de bilan à 10 mois rédigé par le directeur de la Carline, août 2011)

« Il y a cette attente que la Carline fasse un peu ce rôle de plateforme. » (Administrateur de la Carline, entretien réalisé en 2013)

« Quand on est arrivé avec notre projet de plateforme, les élus ont trouvé que c'était bien notre rôle de porter ça, contrairement à d'autres collectivités qui seraient tentées de récupérer le projet et de le porter elles-mêmes. [...] Et pour le coup, le soutien autour de la plateforme, il y a de ça derrière. Il y a : 'la Carline est légitime pour porter un projet de plateforme'. » (Président de la Carline à l'époque, entretien réalisé en 2013)

<sup>460</sup> Compte-rendu de la commission agricole du Diois du 27/02/2012

Biovallée. Lors de la commission agricole où il est présenté, la demande de la Carline est fortement soutenue par la chargée de mission Agriculture de Biovallée qui indique qu' « *une enquête a été déjà réalisée en 2010 auprès des cantines qui avait démontré un fort besoin des établissements en termes logistiques. Ce projet s'intègre tout à fait dans les objectifs de Biovallée* »<sup>461</sup>.

*« Et après, la bascule suivante, ça a été globalement – je caricature à l'extrême : « on compte sur vous la Carline pour nous proposer des projets qui vont permettre au territoire d'être un peu innovant ». C'est-à-dire qu'on a été perçu comme un projet sérieux d'abord, puis innovant, on devenait un peu vitrine du territoire, et quand on a été invité dans les commissions, c'était pour dire : « venez nous apporter des idées, là ! » ou « comment vous feriez, vous ? », tu vois. » (Président de la Carline à l'époque<sup>462</sup>)*

En effet, la Carline est souvent mise en avant par les collectivités territoriales comme initiative exemplaire de leur territoire. Elle va par exemple faire l'objet d'une des premières fiches de l'observatoire de la Biovallée (voir chapitre 2), accueillir à plusieurs reprises des visiteurs de Biovallée (notamment les participants du premier « voyage d'étude au cœur de la Biovallée » en 2011, les chercheurs de l'unité INRA-Ecodéveloppement en 2012, des représentants du Biodistretto Cilento en 2014). Elle est également mise en avant par la Région, qui par exemple s'appuie sur son cas pour élaborer une « fiche d'expériences » (dispositif régional recensant les initiatives exemplaires contribuant aux objectifs de la Région) sur le développement de l'approvisionnement local.

Comme nous le verrons au chapitre 6, ce projet de plateforme d'approvisionnement de la restauration collective ne verra finalement jamais le jour. Néanmoins, la participation de la Carline à la commission agricole de Diois a, au fil des années, une forte influence sur le positionnement de la Carline. Ainsi, dans le document de travail préparatoire à l'Assemblée générale de 2012, les administrateurs font le constat que, depuis la création de la SCIC, la Carline a suivi « *une évolution vers une logique plus entrepreneuriale, dans le champ de l'économie sociale et solidaire, et au service d'un territoire* ». Alors qu'en 2008, l'objectif était de « *porter un projet économique autour des produits locaux et biologiques* »<sup>463</sup>, dans lequel le Diois représentait le périmètre d'ancrage de l'activité de la Carline, le territoire prend désormais plus de place dans la justification

---

<sup>461</sup> Compte-rendu de la commission agricole du Diois du 17/09/2012

<sup>462</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>463</sup> Statuts de la SCIC La Carline, 2008

et l'objet de la SCIC, dont l'objectif devient de développer une activité « *au service du territoire* »<sup>464</sup>.

Ainsi, grâce à la réussite de son projet, la Carline se voit légitimée par l'intercommunalité du Diois dans son rôle d'acteur du système agri-alimentaire territorial et est associée au pilotage des politiques publiques de développement agricole. Sa participation en commission agricole du Diois influence fortement ses objectifs et l'amène à s'inscrire dans un projet non plus seulement en soutien à une agriculture biologique et paysanne mais également au service du territoire.

### **3.4. Epilogue de la troisième période**

En 2008, la Carline fait le choix de quitter son statut associatif et de devenir une SCIC associant dans sa gouvernance des consommateurs, des producteurs et ses salariés, voyant dans cette gouvernance partagée un moyen de construire un outil économique alternatif, à la croisée des intérêts de ces différents acteurs. La construction d'un tel outil est un processus long et compliqué, à travers lequel la Carline invente de nouvelles formes d'organisation et de nouvelles pratiques en accord avec ses valeurs.

A l'épreuve du croisement des points de vue de ses parties prenantes, de la gestion opérationnelle de son activité et au contact d'autres acteurs du territoire, ses objectifs – c'est-à-dire sa manière de traduire ses valeurs en pratiques - vont fortement évoluer. On peut ainsi noter une inflexion progressive de ses objectifs entre 2008 où la Carline souhaite développer un outil économique alternatif, 2010 où le magasin n'est plus un objectif en soi mais perçu comme un outil pour développer la souveraineté alimentaire du Diois et où le territoire reste perçu comme un périmètre d'action, et 2012 où l'objectif devient de construire un projet de société au service du territoire et d'être un acteur actif dans les dynamiques agricoles territoriales.

En 2010, le déménagement permet à la Carline de multiplier par quatre sa surface de vente, et de toucher de plus en plus de consommateurs. En 2012, plus de 1000 familles s'approvisionnent régulièrement à la Carline, soit environ 3000 personnes<sup>465</sup>, ce qui, sur un bassin de vie d'environ 11 000 habitants, représente une part très importante de la population. De plus, grâce à sa réussite,

---

<sup>464</sup> Document de travail préparatoire à l'Assemblée générale de 2012

<sup>465</sup> Fiche d'expériences « Approvisionnement local sur le territoire diois », Région Rhône-Alpes, 2014

la Carline est invitée par l'intercommunalité du Diois et ainsi associée au pilotage des politiques locales de développement agricole.

## Conclusion

Ce chapitre montre comment une initiative locale émerge, se développe, et comment l'interaction voire la confrontation entre différents acteurs au sein et autour de cette initiative produit des leviers pour le changement de pratiques agricoles.

Cette initiative émerge de préoccupations pragmatiques (avoir accès à une alimentation biologique à moindre prix), qui sont dans un premier temps rattachées à la fois à des problématiques personnelles (par exemple, un problème de santé) et à des enjeux environnementaux globaux, et non à des enjeux agricoles. A travers la confrontation des points de vue des différents acteurs progressivement impliqués (consommateurs, agriculteurs, distributeurs), se développe une interconnaissance qui conduit à une meilleure compréhension par les individus des liens entre alimentation biologique et des enjeux situés aux niveaux de la production et de la distribution. Notre analyse sur le temps long met en lumière les déplacements qu'opèrent les conceptions des acteurs, ainsi que les négociations permettant de construire des pratiques en cohérence avec ces conceptions. L'objet de l'association passe de l'alimentation biologique au soutien des producteurs locaux, puis plus récemment à l'invention d'un nouveau modèle économique permettant d'être acteur du territoire, au fil de l'évolution des interactions entre acteurs et de l'évolution de leurs pratiques. Ainsi, à mesure que les acteurs développent une meilleure compréhension des enjeux agri-alimentaires et de leurs interdépendances, ils projettent ces enjeux dans leur contexte, dans leur environnement local. Ils affirment et construisent leur rôle d'« acteur du territoire » en développant de nouvelles formes de coordination qui leur donnent prise sur les dynamiques de développement agricole. L'analyse de ce cas d'étude montre par quels processus une initiative locale, portée initialement par des consommateurs, construit un « projet de société » porté par plusieurs types d'acteurs et comment elle parvient à gagner en légitimité dans le territoire, jusqu'à siéger dans une instance d'arbitrage sur des fonds publics pour y porter ses valeurs. Ce cas d'étude montre également toutes les négociations ainsi que les compromis qu'implique la croissance d'une

telle initiative, et soulève la question du maintien de la radicalité de ses propositions dans une perspective de développement.

La Carline est ainsi une initiative au sein de laquelle de multiples acteurs inventent de nouvelles pratiques et de nouvelles formes de coordination, en rupture avec celles des opérateurs « classiques ». A ce titre, elle constitue une niche sociotechnique. L'analyse de sa trajectoire montre l'importance des mécanismes de construction d'une initiative locale, avant que ce soit une niche en tant que telle, pour comprendre les processus ultérieurs.





## Conclusion de la 1<sup>ère</sup> partie

---

Dans cette première partie, nous avons analysé les processus d'évolution sociotechnique passés et en cours dans la vallée de la Drôme, au prisme des trajectoires de quatre acteurs du système agri-alimentaire territorial : les deux intercommunalités du Val de Drôme et du Diois, la coopérative céréalière Terres Dioises et l'épicerie coopérative la Carline.

Tout d'abord, nous avons montré comment les collectivités locales sont devenues au fil du temps des acteurs majeurs du système agri-alimentaire et comment l'agriculture biologique, à partir d'une impulsion donnée par des coopératives dioises dans les années 1990, est devenue un élément structurant des politiques locales de développement rural, tant dans le Diois que dans le Val de Drôme. Ainsi, bien que les deux territoires soient inscrits dans des dynamiques agricoles, sociales et économiques différentes, leurs intercommunalités y ont vu toutes deux un moteur de développement économique et social, et le moyen de construire des politiques locales non plus territorialisées mais territoriales, endogènes, non plus seulement basées sur les ressources locales mais également mais sur des enjeux et des solutions définis par les acteurs locaux.

Ensuite, nous avons analysé comment un acteur-clé et acteur traditionnel du système agri-alimentaire, la coopérative céréalière du Diois, en vient à se positionner sur un projet « 100% bio ». Nous avons montré qu'elle a joué un rôle moteur dans le développement de l'agriculture biologique, en mobilisant des outils « conventionnels » d'intégration verticale et horizontale des maillons de sa filière, et que ceci lui a permis de maintenir son autonomie vis-à-vis des acteurs de l'amont et de l'aval de la filière et ainsi de rester un outil au service de ses producteurs.

Enfin, en analysant le cas de la Carline, nous avons montré comment un acteur issu de la société civile prend part au fonctionnement du système agri-alimentaire. Nous avons mis en lumière comment, à travers la confrontation des points de vue des différents acteurs progressivement impliqués (consommateurs, agriculteurs, distributeurs) et à travers ses interactions avec d'autres acteurs du territoire, une initiative locale devient progressivement le support de la construction de nouvelles formes de coordination entre acteurs. En construisant un modèle économique alternatif

et en faisant la démonstration de sa viabilité, elle parvient à gagner en légitimité dans le territoire, jusqu'à siéger dans une instance d'arbitrage sur des fonds publics.

Nous avons ainsi mis en évidence les mécanismes par lesquels l'agriculture biologique est progressivement devenue le point de convergence des trajectoires de ces différents acteurs, mais également le moteur de processus de reconfiguration du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme. En effet, notre analyse nous a permis de rendre compte de la manière dont les acteurs parviennent, en œuvrant au développement de l'agriculture biologique à travers la mise en place de nouvelles coordinations inter-acteurs et de nouvelles pratiques, à redéfinir leur rôle et à élargir leur capacité d'action dans le système agri-alimentaire territorial. Cette reconfiguration relève-t-elle pour autant d'un processus de transition ?

C'est à cette question que nous nous attacherons à répondre dans la seconde partie de la thèse.

## 2<sup>ème</sup> partie

---

Dans cette deuxième partie, nous revenons sur la question centrale de la thèse : la question des transitions vers l'agroécologie. Notre objectif est de savoir si l'on peut ou non identifier un véritable processus de transition vers l'agroécologie et, le cas échéant, d'identifier comment les acteurs du territoire ont réussi à créer et actionner les leviers de cette transition.

Les trois trajectoires que nous avons analysées dans la première partie de la thèse sont très contrastées. Chacune met en évidence différents processus d'évolution sociotechnique, et notamment l'importance des interactions entre acteurs dans ces processus. Le partenariat entre la coopérative Terres Dioises et la Chambre d'agriculture contraste avec les faibles interactions qu'a eues cette dernière avec les intercommunalités de la vallée et avec la Carline. Ceci semble indiquer l'existence de dynamiques parallèles de développement de l'agriculture biologique, que nous allons maintenant mettre en lumière.

Dans cette partie, nous conduirons une analyse plus globale des dynamiques d'évolution du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme, en mettant les trajectoires analysées dans la première partie de cette thèse en perspective avec celles des autres acteurs du système agri-alimentaire territorial. Ceci nous amènera distinguer quatre périodes, correspondant à quatre dynamiques sociotechniques différentes. Nous analyserons comment l'agriculture biologique s'inscrit dans ces dynamiques et nous verrons qu'elle contribue effectivement à une reconfiguration du système agri-alimentaire. Nous montrerons que cette reconfiguration s'opère à travers les interactions entre différentes configurations sociotechniques, organisées autour de trois paradigmes de développement agricole (chapitre 5).

A travers cette analyse, nous verrons comment les concepts proposés par la théorie des transitions sociotechniques, à savoir le régime et les niches, s'appliquent à notre cas d'étude. Ceci nous permettra d'analyser ensuite plus en détail les interactions entre niches et régime, et de montrer comment, à travers ces interactions, des acteurs porteurs d'innovations radicales, non pas

technologiques mais sociales, parviennent progressivement à modifier les règles du système agro-alimentaire (chapitre 6).

## Chapitre 5 – Analyse historique de l'évolution du système agri-alimentaire dans la vallée de la Drôme : reconfigurations sociotechniques autour de trois paradigmes

---

Nous avons analysé dans la première partie de cette thèse comment trois types d'acteurs (les intercommunalités de la vallée de la Drôme, une coopérative céréalière et une association de consommateurs de produits biologiques) ont mis en place de nouvelles pratiques et de nouveaux modes de fonctionnement et de gouvernance ayant contribué au développement de l'agriculture biologique. A travers ces trois focales, nous avons donné à voir certains mécanismes d'évolution du système agri-alimentaire et le rôle de ces acteurs dans ces mécanismes. Dans ce chapitre, nous allons mettre en musique ces trois trajectoires et les resituer dans une fresque plus large, afin d'analyser la dynamique sociotechnique à l'œuvre dans la vallée de la Drôme, des années 1970 jusqu'en 2015.

Pour construire cette analyse historique, nous reprendrons les principaux éléments des chapitres 2 à 4 qui permettent de caractériser l'évolution du système agri-alimentaire territorial, dans son fonctionnement et dans sa gouvernance, auxquels nous ajouterons de nouveaux éléments. Certains sont issus du même matériau empirique que celui utilisé pour construire la première partie de la thèse. D'autres apporteront des informations complémentaires à partir d'entretiens et d'archives d'acteurs agricoles et de la société civile, et d'articles de la presse spécialisée et généraliste<sup>466</sup>. Ils permettront ainsi de prendre en compte les contributions d'autres acteurs du territoire de la vallée de la Drôme, et de retracer ainsi l'évolution des interactions entre les acteurs du système agri-alimentaire territorial dans son ensemble.

Dans ce chapitre, nous chercherons à appréhender ces évolutions en prenant en compte la diversité des filières et des acteurs du territoire. L'objectif n'est pas de dresser un tableau exhaustif de l'évolution du système agri-alimentaire et de l'agriculture ni de rendre compte du rôle qu'ont joué

---

<sup>466</sup> La liste du matériel complémentaire est détaillée dans l'annexe 5.

la totalité des acteurs du territoire, mais d'analyser qualitativement comment différentes configurations sociotechniques se mettent en place au fil du temps et comment elles permettent au bout du compte à l'agriculture biologique de jouer un rôle structurant dans les relations entre acteurs et dans les dynamiques agricoles à l'échelle de la vallée de la Drôme.

Ainsi ici, à travers une approche systémique, nous porterons le regard à la fois sur la transformation de la configuration sociotechnique dominante, sur l'émergence et le développement d'autres configurations sociotechniques, et sur l'impact des interactions entre ces configurations sur le fonctionnement du système sociotechnique. Pour cela nous retracerons l'évolution de la configuration dominante en précisant les rôles et les positions des acteurs qui la composent. Nous nous attacherons à identifier quand surgissent des problèmes liés à la technologie dominante – c'est-à-dire, à l'agriculture conventionnelle – au sein de cette configuration et les divergences en termes de pratiques ou de représentations que ceux-ci provoquent.

Parallèlement, nous retracerons la formation de nouvelles configurations sociotechniques en identifiant les alliances que forgent certains acteurs, et en regardant autour de quels problèmes, enjeux et projets celles-ci se construisent. Nous préciserons si les acteurs sont amenés, du fait des nouvelles pratiques ou représentations qu'ils construisent, à concevoir de manière différente le réseau des acteurs « pertinents », c'est-à-dire redéfinissent leur propre identité et celle des autres. Nous considérerons que la stabilisation d'une configuration se traduit par un alignement des pratiques et des représentations des acteurs qui la composent. Pour analyser si ces configurations se stabilisent et à quel degré de stabilité, nous regarderons si les nouvelles associations correspondent à des processus d'enrôlement dans le sens que donne à ce terme la théorie de l'acteur-réseau, c'est-à-dire si elles conduisent à un nouvel alignement – complet ou partiel - des points de vue, des intérêts et des stratégies des acteurs.

L'évolution du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme peut être retracée dans un récit en quatre phases. En effet, les trajectoires dépeintes dans la première partie sont toutes trois marquées par des inflexions qui interviennent aux mêmes moments. Entre ces inflexions, chacun de ces acteurs présente une certaine homogénéité de vision et de projet. Nous allons remonter le temps jusque dans les années 1970, au moment de l'émergence du système agri-alimentaire local<sup>467</sup>, pour donner à voir sa configuration initiale, qui correspond à la 1<sup>e</sup> phase du récit. Ensuite

---

<sup>467</sup> Comme nous l'avons vu au chapitre 2, les intercommunalités de la vallée sont créées dans les années 1970 pour mettre en œuvre des politiques publiques territorialisées. Nous considérons donc que le système agri-alimentaire

nous montrerons comment ce système agri-alimentaire territorial a évolué au fil du temps, des années 1990 à nos jours, en distinguant quatre périodes correspondant à des dynamiques sociotechniques différentes.

## **1. Un système agri-alimentaire territorial ancré dans le paradigme de modernisation agricole (1969-1990)**

### **1.1. Des acteurs agricoles locaux tout acquis à la modernisation agricole**

A la fin des années 1960, la modernisation agricole bat son plein. Dans la vallée de la Drôme comme ailleurs en France, les acteurs agricoles participent activement à la restructuration et à l'intensification des exploitations agricoles. Les propos d'un éleveur du Diois, installé en 1972, témoignent de la manière dont le système sociotechnique agricole était, à cette époque, tout entier organisé autour de cet objectif de modernisation de l'agriculture :

*« [Au lycée agricole], j'avais été formaté comme on formatait tous les gamins de cette époque-là, c'est-à-dire productivisme, agrandissement [...] et engrais, [produits] phytosanitaires etc. Et donc on sortait très, très formaté. Et quand je me suis installé en agriculture, j'étais dans cette veine-là. Et je me rappelle, j'étais installé depuis deux mois je crois, et y a mon oncle [...] qui est passé me voir, et il est passé avec un marchand d'engrais. Et les commerçants dans les campagnes passent toujours avec un agriculteur parce que ça fait un peu caution. [...] Il m'a dit : « oh, tes terres, ça fait longtemps qu'elles ont pas vu d'engrais, faudrait que t'achète du NPK, de la potasse, des nitrates, tout ça, autrement t'auras point d'herbe pour tes bêtes. » Moi j'étais d'abord dans ces dispositions-là. Et puis, que ce soit mon oncle qui vienne me le dire... Moi, j'ai dit : « bon, ben d'accord, on va commencer comme ça ». [...] Et donc j'ai commencé en chimie. [...] A l'époque le vétérinaire aussi connaissait pas les méthodes homéo, ni phyto, ni homéopathie vétérinaire, donc on travaillait vraiment aux antibiotiques, c'était extrêmement classique. Et puis en plus, venaient s'ajouter à ça les techniciens agricoles, qui étaient complètement dans une vision... quand on s'installe, pour obtenir les dotations jeune agriculteur – ça a peut-être pas beaucoup changé hein -, fallait rentrer dans un cadre d'investissement, fallait acheter du matériel, fallait investir énormément, donc j'étais complètement dans cette vision-là, comme mon technicien agricole. Donc j'ai commencé avec les conseils du technicien de la Chambre d'agriculture, avec la formation du lycée agricole du*

---

territorial émerge à cette période, dans la mesure où c'est à partir de là que le territoire devient une échelle d'action pour un ensemble d'acteurs représentant toutes les composantes d'un système agri-alimentaire



*Valentin, et le contexte social aussi, parce que c'est aussi fort, aussi prégnant que les bons conseils des professionnels.» (Ancien éleveur natif du Vercors, installé dans le Diois en 1972<sup>468</sup>)*

Le récit de cet éleveur montre que le parcours d'installation était à l'époque fortement influencé par un réseau d'acteurs, dont les intérêts et les stratégies étaient alignés autour d'une vision de la « bonne agriculture », intensive en intrants chimiques, productive, compétitive sur les marchés internationaux et rémunératrice pour les agriculteurs. Ce réseau d'acteurs constitue ainsi la composante sociale d'un système sociotechnique associant des intrants chimiques (engrais, traitements vétérinaires et phytosanitaires) et des outils de mécanisation, des entreprises agro-chimiques représentées localement par les marchands de produits phytosanitaires parfois indépendants mais la plupart du temps par les techniciens des coopératives d'approvisionnement, les coopératives de collecte et de commercialisation, la Chambre d'agriculture de la Drôme, les établissements de formation agricole et les agriculteurs eux-mêmes.

Agrégeant un grand nombre d'éléments hétérogènes, ce système sociotechnique est relativement stable et trouve sa concrétisation dans une modernisation effective de l'agriculture. Soutenue par un afflux de crédits nationaux et européens, elle conduit à l'émergence d'exploitations de plus en plus spécialisées, de plus en plus grandes et mécanisées (voir chapitre 2) et contribuant à la mutation du métier de paysan en celui d'agriculteur telle que décrite par Mendras (1984). Cette évolution permet une amélioration de la rentabilité de la production agricole, principalement grâce au développement de l'irrigation dans le bas de la vallée, à la restructuration des exploitations agricoles dans les zones de montagne et au développement des productions agricoles les plus rémunératrices (le maïs semence, l'ail et l'élevage industriel dans le bas de la vallée ; la viticulture, les PPAM et l'élevage dans les zones de montagne).

Durant cette période, une différenciation va s'amorcer au sein du groupe social que constituent les agriculteurs et de nouveaux acteurs locaux vont apparaître.

---

<sup>468</sup> Entretien réalisé en 2013

## 1.2. Des pionniers de l'agriculture biologique bien intégrés dans le monde agricole

C'est durant cette période que l'agriculture biologique commence à éclore dans la vallée de la Drôme. La reconstitution historique que brossent certains acteurs locaux<sup>469</sup>, souvent reprise par les journalistes<sup>470</sup>, peut laisser entendre que l'agriculture biologique a émergé sous l'impulsion de néo-ruraux<sup>471</sup> porteurs d'innovations et ambassadeurs de l'agriculture biologique sur le territoire. En réalité, l'agriculture biologique s'est tout autant développée du fait de ces néo-ruraux que de la conversion d'agriculteurs locaux :

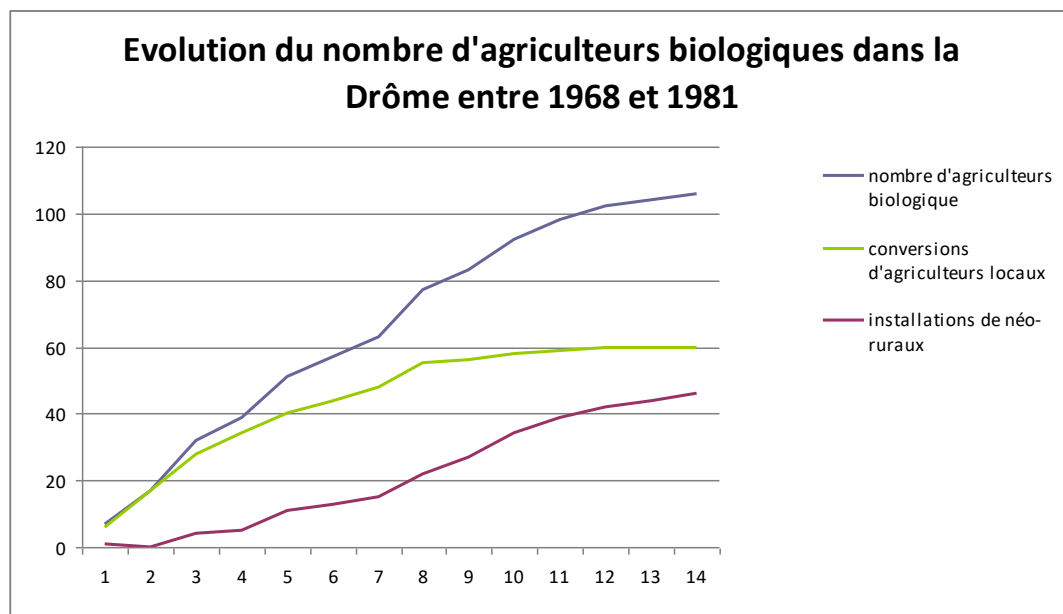


Figure 5.1 - Evolution du nombre d'agriculteurs biologique dans le département de la Drôme en 1968 et 1981, d'après Polo et Veyron, 1982

Les chiffres recueillis par Polo et Veyron (1982) montrent qu'à l'échelle de la Drôme, les agriculteurs locaux convertis à l'agriculture biologique étaient plus nombreux que les néo-ruraux. Il est vraisemblable que les néo-ruraux aient cependant été plus nombreux dans les zones de montagne où la pression foncière était alors très faible, et que les agriculteurs aient été plus nombreux dans les zones de plaine. En me basant sur mes données de terrain, je ne suis pas en mesure d'affirmer que cela ait été réellement le cas, je peux seulement confirmer que les pionniers

<sup>469</sup> Voir par exemple la présentation de Jean Serret au colloque Bioconvivium en octobre 2012 ([https://www.youtube.com/watch?v=j32e1u\\_3twA](https://www.youtube.com/watch?v=j32e1u_3twA))

<sup>470</sup> Par exemple, Marie Verdier dans son article « Bienvenue à Biovallée » publié dans le journal Lacroix en 2009

<sup>471</sup> « Néo-ruraux » désigne pour nous des citoyens immigrant en milieu rural.

de l'agriculture biologique appartenait à ces deux catégories, tant dans le Diois que dans le Val de Drôme.

Dans leur étude, l'une des premières sur l'agriculture biologique en France, Polo et Veyron (1982) décrivent ces agriculteurs drômois, pionniers de l'agriculture biologique. Ce sont des agriculteurs aux profils variés, éleveurs, maraîchers ou encore arboriculteurs. Certains, dans les plaines, ont des exploitations modernisées et mécanisées. D'autres, dans les zones montagneuses, ont des exploitations à l'origine peu intensives, souvent de polyculture-élevage. Ces agriculteurs se sont convertis à l'agriculture biologique principalement sous l'impulsion de la maison Lemaire-Boucher, qui organise des réunions d'information et envoie des technico-commerciaux démarcher les agriculteurs drômois dans leurs fermes. Les propos de l'éleveur qui nous a raconté plus haut son installation en agriculture fournissent l'illustration d'une conversion d'un agriculteur local :

*« J'étais abonné à la revue Nature et Progrès, et puis il y avait aussi à l'époque des techniciens de Lemaire-Boucher, une vieille structure [...] qui avait des vendeurs de produits - plus que des techniciens, des vendeurs de produits -, sur toute la France. Donc l'un et l'autre ont fait que je me suis intéressé à l'agriculture biologique. [Les vendeurs Lemaire-Boucher], c'est eux qui venaient, parce qu'ils avaient des « produits miracles » [...], ils utilisaient beaucoup des guanos d'oiseau, des choses comme ça. Donc on enrichissait les prairies avec ces produits Lemaire-Boucher. C'était les seuls qui étaient sur le terrain, on va dire comme ça. Nature et Progrès donnait, à travers la revue et les rencontres, l'idée, la philosophie de l'histoire, et Lemaire-Boucher était sur le terrain à concocter ses potions pour être plus performant en agriculture biologique. C'est comme ça que la mutation s'est faite.*

*- Et du coup, ces techniciens-là, ils étaient aussi accompagnés d'agriculteurs du coin ?*

*- Non. Ça s'est fait en sauvage. [...] Ceux qui étaient comme moi, qui passaient à l'agriculture biologique, c'était tout à fait atypique et sauvage, et les techniciens de Lemaire-Boucher ou les réunions de Nature et Progrès, c'était improvisé. Y avait très peu de choses coordonnées, c'était vraiment des choix militants [...]. C'était une conviction qui se mariait aussi avec les convictions environnementales, de l'écologie, de préservation de l'eau, préservation des terres, le sentiment de faire des produits de meilleure qualité. Sur la production fromagère, c'était intéressant d'avoir une bonne qualité et donc c'était porteur. C'était porteur.*

*- Et Nature et Progrès alors, comment t'es venu à t'abonner à cette revue ?*

- *Ça doit être aux Paysans Travailleurs je pense, [...] c'est là qu'on a commencé, au sein du syndicalisme, de parler de cultures alternatives.* » (Agriculteur converti à l'agriculture biologique en 1974<sup>472</sup>)

Les conversions sont opérées pour des raisons diverses. Polo et Veyron (1982) identifient notamment parmi ces raisons des problèmes de santé (humaine ou animale) ou des rendements en baisse. Les agriculteurs que nous avons rencontrés – dont celui qui est cité ci-dessus –, ont quant à eux évoqué des préoccupations environnementales déjà présentes, notamment du fait de leurs lectures, et la volonté de faire des produits de qualité. Ainsi, comme l'ont analysé Barrès et al. (1985) à cette période, des agriculteurs engagés sur la voie de la modernisation agricole « *ne parviennent pas à assumer totalement l'évolution de leurs exploitations, qu'ils ont pourtant eux-mêmes conduite, et persistent au plus profond d'eux-mêmes d'autres conceptions de la pratique agricole – et de son éthique – peu compatibles avec leur action présente* », ce qui amène certains d'entre eux à passer le pas de la conversion à l'agriculture biologique pour « *traduire [leur] système de valeurs en système de pratiques* » (p. 57).

L'installation dans la vallée de la Drôme, à partir des années 1970, de néo-ruraux désireux de devenir exploitants agricoles (Sencébé, 2001) participe elle aussi au développement de l'agriculture biologique. Elle s'inscrit dans le second mouvement des « retours à la terre » décrit par Hervieu et Léger (1979), c'est-à-dire, dans une seconde vague d'immigration rurale qui se produit en France à partir de 1975, portée non plus par la motivation du dépassement communautaire du capitalisme faisant suite à mai 1968, mais par la volonté de vivre à la campagne en s'intégrant dans les réseaux sociaux et économiques existants. Effectivement dans la vallée de la Drôme, les néo-ruraux qui s'installent en agriculture - principalement dans le Diois (Polo et Veyron, 1982) et généralement en agriculture biologique (Tual, 2011) - s'impliquent fortement dans les organisations agricoles locales (CETA, syndicats, coopératives). L'un d'eux en témoigne :

*« Les néo-ruraux, ils avaient une boulimie relationnelle, puisqu'ils étaient en rupture culturelle, sociale, tout ça. Donc ils étaient en recherche de rencontrer des gens. Donc des associations se mettaient en place, et il y avait tout de suite des néo-ruraux qui prenaient de l'importance là-dedans, qui devenaient président, qui devenaient...voilà. »* (Un néo-rural installé en 1976 dans le Diois, entretien réalisé en 2013)

---

<sup>472</sup> Entretien réalisé en 2013

L'agriculture biologique commence ainsi à se développer dans la vallée de la Drôme, principalement dans le Diois, chez des agriculteurs dont les motivations ne sont pas principalement marchandes, puisque, n'ayant pas encore de reconnaissance officielle, elle ne peut pas être valorisée commercialement (l'agriculture biologique n'est reconnue officiellement par l'Etat français qu'en 1980). Elle se développe relativement modestement, dans la mesure où les agriculteurs biologiques représentent seulement quelques dizaines d'individus pour environ 1500 exploitations à la fin de cette période. Modestement également dans le sens où, comme le montre le discours de l'éleveur ci-dessus, les agriculteurs biologiques sont plutôt dans une démarche individuelle de changement technique - ou de changement de vie pour ce qui concerne les néoruraux -, et ne remettent pas encore en question le processus de sectorisation de l'agriculture (Muller, 1984)<sup>473</sup> dont ils pensent encore qu'il leur permettra d'atteindre un meilleur niveau de vie. En effet, la critique de la modernisation agricole portée par le mouvement biologique, basée sur le lien entre alimentation, santé et modes de production pour s'opposer à la spécialisation des exploitations ainsi qu'à l'utilisation des pesticides et des engrais de synthèse, porte à cette période principalement sur l'orientation technique des exploitations mais pas encore sur le fonctionnement du système agri-alimentaire plus large<sup>474</sup>.

Les agriculteurs biologiques de la vallée de la Drôme s'inscrivent ainsi plutôt bien dans le monde agricole local, à la fois dans les réseaux commerciaux et dans les réseaux techniques, qui militent en faveur de la modernisation agricole (Muller, 2000). Ils sont souvent membres des coopératives et CETA existants et, dans le cas de la filière des plantes aromatiques et médicinales, créent eux-mêmes un CETA (en 1984) et une coopérative (en 1987) ouverts aux agriculteurs conventionnels. Ils échangent et expérimentent de nouvelles techniques, pas spécifiquement biologiques, avec des

---

<sup>473</sup> Selon Pierre Muller, l'évolution que connaît l'agriculture française depuis les années 1950 prend la forme d'un processus de « sectorisation », c'est-à-dire d'une transformation d'une agriculture inscrite sur le territoire et dans des communautés villageoises, en un secteur économique intégré à l'économie nationale par de multiples réseaux (crédit, marchés, réseaux d'approvisionnement et de commercialisation), et à travers lequel « *la mise en cohérence des différentes fonctions de production tend de plus en plus à échapper à l'exploitant* » (1984, p. 10).

<sup>474</sup> Comme l'analyse Solène Piriou dans sa thèse sur l'institutionnalisation de l'agriculture biologique (2002), l'autonomie économique des exploitations n'est pas un principe traversant l'ensemble de ce mouvement, qui est d'ailleurs composé de diverses approches, certaines plus techniciennes comme l'est le réseau Lemaire-Boucher, d'autres plus politiques comme l'association Nature et Progrès. Cette dernière n'avait pas pour autant de ligne politique claire, et les questions relatives à ce que l'on peut appeler le fonctionnement du système agri-alimentaire, telles que la dépendance de l'agriculture à l'agrochimie, la politique du foncier ou de l'installation, n'y étaient à l'époque pas débattues (Piriou, 2002).

agriculteurs conventionnels au sein de CETA spécialisés par filières<sup>475</sup>, qui bénéficient de l'accompagnement collectif d'un technicien de la Chambre d'agriculture.

Ceci ne signifie pas pour autant que la Chambre d'agriculture de la Drôme soutienne les agriculteurs biologiques. Certes, ses conseillers, du fait qu'ils fréquentent des agriculteurs biologiques dans les CETA, dépassent l'attitude de « rejet par méconnaissance » dont font preuve la plupart des conseillers de Chambre d'agriculture à cette époque en France (Piriou, 2002). Néanmoins, comme l'illustre le récit de notre éleveur, la politique d'animation agricole de la Chambre d'agriculture consiste à fournir un conseil, le plus souvent individualisé, aux agriculteurs pour les accompagner sur la voie de l'intensification chimique et ne prend pas en compte les préoccupations spécifiques des agriculteurs biologiques.

Au fil des années, certains agriculteurs biologiques, encouragés au même titre que les agriculteurs conventionnels, à se spécialiser, vont développer un savoir-faire, particulièrement rare en France, sur la production de plantes médicinales biologiques (Duffaut-Prevost, 2015). La filière des PPAM se développe très fortement à partir des années 1980<sup>476</sup>, celle-ci offrant localement une solution face aux problèmes d'une agriculture française ayant du mal à gérer ses excédents et qui voit sa rentabilité diminuer. Avec la création du label national AB en 1985, ce savoir-faire va attirer des entreprises de transformation d'extraits de plantes biologiques. En 1989, l'entreprise Fytosan s'installe au cœur du Diois, et Sanoflore est créée par l'un des pionniers locaux de l'agriculture biologique, un peu plus bas dans la vallée. Une filière des plantes aromatiques et médicinales biologiques commence à se structurer localement, organisée en circuits longs et orientée plutôt à l'export<sup>477</sup> : comme les autres productions biologiques qui sont pour la plupart écoulées sur les circuits conventionnels, les PPAM biologiques, qualifiées à l'époque de « cultures

---

<sup>475</sup> Ou par thématique. Par exemple dans la Drôme, il y avait entre autres un CETA PPAM, un CETA ovin, un CETA caprin et... un CETA féminin !

<sup>476</sup> Dans le cadre des Etats Généraux du Développement Agricole organisés en 1983 par Edith Cresson alors ministre de l'agriculture, la Chambre d'agriculture de la Drôme organise plusieurs réunions à Die, dans lesquelles se rencontrent les futurs principaux acteurs de la filière PPAM qui décideront plus tard de créer ensemble un CETA plantes aromatiques (Duffaud-Prevost, 2015), premier chapitre de la *success story* de la filière des PPAM biologiques de la vallée de la Drôme.

<sup>477</sup> En effet, si le marché français pour les plantes aromatiques et médicinales biologiques, séchées ou sous forme d'huiles essentielles, est encore confidentiel dans les années 1980, les marchés exports vers l'Europe du Nord (et en particulier vers la Hollande, l'Allemagne et la Belgique) sont en forte expansion (Duffaud-Prevost, 2015).

*industrielles* »<sup>478</sup> sans connotation dépréciative, s'insèrent bien dans le système sociotechnique dominant.

Les agriculteurs biologiques vont par ailleurs se regrouper pour assurer la défense de leurs intérêts et créent en 1987 l'association Agribiodrôme.

### **1.3. Les intercommunalités, nouveaux acteurs locaux pris eux aussi dans l'élan de la modernisation agricole**

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2<sup>479</sup>, les politiques publiques territorialisées émergent en France à la fin des années 1970 sous l'impulsion de la politique nationale de Rénovation Rurale qui vise à lutter contre la dévitalisation des milieux ruraux et conduit dans la vallée de la Drôme à la formation des premières intercommunalités, l'une dans le Diois et l'autre dans le Val de Drôme.

#### *Diois*

Dans le Diois, la construction intercommunale a débuté à la fin des années 1960 et s'est appuyée sur un important processus de concertation associant principalement des élus et des opérateurs économiques du Diois (coopératives agricoles notamment). Ce processus permet la construction d'une vision partagée des enjeux, des problèmes et des solutions de développement pour le Diois. Il permet également la construction d'une représentation collective d'un territoire fortement menacé de désertification, dans laquelle l'agriculture est identifiée comme principale piste de développement économique et constitue par ailleurs, parce qu'un actif sur deux travaille dans ce secteur, le support d'un tissu social qu'il faut préserver car sur lui repose le dernier rempart à la désertification : le maintien des services à la population. La coopération intercommunale est ainsi mise en place dans l'objectif de favoriser un développement social et économique des communes du Diois qui s'appuie en premier lieu sur le maintien et le développement de l'agriculture.

Cependant, le pilotage par les services de l'Etat de l'élaboration du Plan d'Aménagement Rural du Diois (document d'orientation qui définit le cadre des quinze années à venir), conduit à aligner les politiques agricoles territorialisées sur la politique nationale de modernisation de l'agriculture. Le Plan d'Aménagement Rural du Diois fixe en effet des objectifs de réduction du nombre d'exploitations et, comme nous l'avons évoqué précédemment, de spécialisation de l'activité

---

<sup>478</sup> Evaluation des politiques locales de développement du Diois, 1989, p. 27

<sup>479</sup> Les éléments mobilisés dans cette section ressortent tous de l'analyse conduite dans le chapitre 2.

agricole sur les productions les plus rémunératrices. Du fait de la mainmise de l'Etat sur les orientations politiques et de sa quasi-absence de moyens propres, l'intercommunalité est ainsi cantonnée durant cette période à un rôle de gestionnaire de procédures, montant des commissions et les dissolvant au gré de programmes sans continuité. Néanmoins, les liens tissés entre les différents acteurs façonnent un réseau d'interconnaissance associant élus et acteurs du secteur agricole, qui, comme nous le verrons plus loin, va jouer par la suite un rôle déterminant dans le développement de l'agriculture biologique.

### *Val de Drôme*

Dans le Val de Drôme, la construction intercommunale a été impulsée quelques années plus tard, à la fin des années 1970. Les élus du Val de Drôme confient la réalisation du diagnostic de départ à l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble, et ce choix ne permet pas de poser les bases d'un travail en partenariat entre élus et acteurs du secteur agricole comme dans le Diois. Contrairement au Diois, le bas de la vallée de la Drôme ne correspond encore à aucune entité culturelle. Pour donner corps à la solidarité intercommunale, les élus construisent l'intercommunalité autour de services collectifs tels que la gestion des ordures ménagères, ce qui leur donne les moyens de constituer une équipe technique pour monter et gérer différents projets. Il faut dire que les communes du Val de Drôme étant en moyenne plus grandes et économiquement plus dynamiques que celles du Diois, elles ont davantage de moyens à investir dans l'intercommunalité. Forte de ces moyens, l'intercommunalité se positionne ainsi très tôt comme animateur du territoire. Elle recrute ainsi dès le début des années 1980 deux chargés de mission Agriculture, ce qui montre que l'agriculture est un enjeu fort aux yeux des élus. Ceci lui permet de développer en interne des compétences d'animation et de conduite de projet et ainsi de mettre en œuvre sa propre politique agricole. Celle-ci est, comme dans le Diois, orientée vers le maintien des exploitations mais fortement conditionnée par les référentiels établis par l'Etat.

Ainsi, en matière d'agriculture, les politiques territorialisées du Diois et du Val de Drôme sont des déclinaisons locales de la politique de modernisation agricole enclenchée en France et en Europe dans les années 1960 qui vise d'une part, à améliorer les revenus des agriculteurs et d'autre part, à faire de l'agriculture un secteur industriel, intégré dans l'économie nationale et positionné sur des marchés d'exportation. Elles œuvrent donc principalement à la restructuration, à la spécialisation et à l'intensification des exploitations agricoles ce qui, dans le Val de Drôme, se traduit par un fort développement de l'irrigation.



L'agriculture biologique apparaît pour la première fois dans les politiques publiques territorialisées à la fin des années 1980, dans un programme européen, le Programme de développement des zones rurales (PDZR). Dans un contexte où commencent à poindre les limites de la politique de modernisation agricole, l'agriculture biologique représente, aux yeux de l'Europe, un moyen de « diversifier »<sup>480</sup> les exploitations agricoles dont la viabilité est menacée par le déficit de compétitivité dû en partie à l'élargissement de l'Europe à l'Espagne et au Portugal, et en partie à leur localisation en zone de montagne, donc à des conditions de production difficiles, ainsi qu'à leurs structures jugées encore insuffisamment modernisées. Pour autant, ce programme vise principalement l'agrandissement et l'intensification des exploitations agricoles et reste inscrit dans le paradigme<sup>481</sup> de modernisation agricole. L'agriculture biologique est promue en tant qu'agriculture « de qualité » mais elle représente un très petit volet de ce programme<sup>482</sup>, dans lequel elle reste un modèle marginal.

## **Conclusion de cette première période**

Des années 1970 à la fin des années 1980, avec l'émergence des politiques publiques territorialisées, se met donc en place un système agri-alimentaire territorial<sup>483</sup> associant les intercommunalités, les coopératives, les CETA, les organismes de formation et les agriculteurs, dans lequel les consommateurs ne sont pas représentés et au sein duquel commence à se développer l'agriculture biologique. Ce système est stable dans la mesure où les pratiques et représentations des différents acteurs sont alignées autour d'une conception du développement agricole favorable à la modernisation de l'agriculture. La répartition des compétences entre les différents acteurs de ce système agri-alimentaire correspond au système de cogestion défini au niveau national dans les années 1960 : la Chambre d'agriculture, en tant qu'organisme de conseil et de formation et également en tant que représentant de la profession pour l'élaboration et la

---

<sup>480</sup> C'est-à-dire, selon la logique de l'époque, d'orienter les exploitations agricoles sur des productions « de qualité » afin qu'elles puissent se positionner sur des marchés sur lesquels elles seront moins en concurrence avec des exploitations produisant des produits « de masse » et desquels elles retireront davantage de valeur ajoutée.

<sup>481</sup> Dans cette thèse, nous utilisons le terme de paradigme au sens large, c'est-à-dire au sens d'un système de représentations.

<sup>482</sup> Une mesurette représentant moins de 4% du budget alloué au volet agricole.

<sup>483</sup> Rappelons que, ainsi que nous l'avons posé dans l'introduction de cette thèse, nous considérons que le système agri-alimentaire territorial se compose des acteurs locaux qui influencent ou visent à influencer les dynamiques agricoles.

coordination des programmes de développement agricole tient le rôle majeur (Muller et Gerbaux, 1984). Elle gère le foncier, l'installation et la vulgarisation agricole, apportant aux agriculteurs un conseil technique orienté vers l'intensification et la spécialisation des exploitations, tandis que les intercommunalités sont les maîtres d'ouvrage locaux des politiques nationales et européennes, dont elles ne définissent ni les enjeux, ni les problématiques, ni les solutions. Contrairement à ce qu'observe Smith (2006) sur le cas de l'Angleterre, l'agriculture biologique n'y est pas, à cette période, déconnectée du système dominant mais y est au contraire plutôt bien intégrée.

## **2. L'agriculture biologique, une voie de « modernisation écologique » pour l'agriculture dioise (1991-2002)**

### **2.1. La trajectoire technologique sur laquelle s'engagent les coopératives dioises dessine les contours d'un nouveau paradigme**

Au début des années 1990, l'agriculture biologique n'est plus seulement un modèle de production que certains agriculteurs adoptent pour des raisons personnelles, elle est désormais un signe de qualité officiel, bénéficiant d'un label qui permet de mieux valoriser les productions agricoles. Les agriculteurs biologiques du Diois produisent généralement sur une même exploitation des céréales, des PPAM et du raisin<sup>484</sup>. S'ils peuvent valoriser leur production de PPAM en filière biologique auprès de la coopérative des PPAM, ce n'est pas le cas de leurs céréales, ni de leur raisin. Ils sollicitent alors la coopérative céréalière pour qu'elle leur permette de tirer parti de cette opportunité d'améliorer leurs revenus et parviennent à la convaincre. Celle-ci veut bien mettre en place les infrastructures nécessaires à la collecte des céréales biologiques, mais pour que l'opération soit rentable et pour avoir un volume suffisamment important à mettre sur le marché, il faut que davantage de ses coopérateurs produisent des céréales biologiques.

Or à cette époque, la certification biologique s'applique à l'ensemble de l'exploitation agricole<sup>485</sup>. Pour développer la céréaliculture biologique, il faut donc développer en parallèle la viticulture biologique et pour cela, enrôler la coopérative viticole qui regroupe plus de 70% des viticulteurs

---

<sup>484</sup> Malgré le mouvement de spécialisation des exploitations des années 1970-1980 vers la culture de PPAM, la viticulture et la production de Picodon (Dodet, 2002), les exploitations dioises restent en effet à cette période diversifiées.

<sup>485</sup> Contrairement à aujourd'hui où il est possible de conduire une partie de l'exploitation en conventionnel et l'autre partie en agriculture biologique.

du Diois. Il faut également que des intrants autorisés en agriculture biologique soient disponibles localement et au meilleur prix, et donc enrôler la coopérative d'approvisionnement. La coopérative céréalière fait donc alliance avec la coopérative des PPAM qui voit rapidement son intérêt à s'engager dans un programme de développement de l'agriculture biologique, étant elle-même déjà stratégiquement positionnée sur le marché des PPAM biologiques. En effet, un tel programme lui permettrait à la fois d'augmenter son activité par le biais de nouveaux apporteurs et de bénéficier de financements publics pour développer ses outils de transformation. Ensemble, ces deux coopératives entreprennent d'enrôler la coopérative viticole et la coopérative d'approvisionnement du Diois pour pouvoir mener à bien leurs projets. Cette alliance porte ses fruits et s'élargit : en 1991, les coopératives agricoles dioises de PPAM, de céréales, d'approvisionnement et la coopérative viticole décident de s'associer et fondent le Comité de Développement Agricole du Diois (CDAD), pour porter un programme intercoopératif de développement de l'agriculture biologique (PIDA Bio), intégrant à la fois les aspects d'expérimentation, de production, de conseil, de commercialisation, d'information et de formation. La Chambre d'agriculture et le CFPPA de Die sont partenaires du projet, et assurent pour la première, les actions d'information et pour le second, les actions de formation. La Chambre d'agriculture et le CFPPA commencent ainsi grâce au PIDA Bio à développer des actions en faveur de l'agriculture biologique.

La mise en place de ce programme permet la structuration de filières biologiques céréalière et viticole dans le Diois. Elle permet, on l'a vu, à la coopérative céréalière d'acquérir des infrastructures de stockage destinées à recevoir les produits biologiques (silo), à la coopérative viticole de mettre en place une chaîne de conditionnement dédiée, et à la coopérative d'approvisionnement de construire une salle de stockage pour pouvoir proposer une gamme d'intrants biologiques. La coopérative de PPAM acquière quant à elle sa première distillerie grâce à laquelle elle va pouvoir toucher de nouveaux marchés. Le PIDA Bio permet en outre aux agriculteurs biologiques et aux conseillers des coopératives d'acquérir des compétences techniques en agriculture biologique grâce à la conduite d'essais expérimentaux sur les techniques culturales biologiques. Par ailleurs, il pose les bases d'une répartition des compétences entre les différents partenaires, qui se maintiendra dans les programmes suivants. Le CDAD prend le rôle d'animateur et de coordinateur de ces programmes de développement agricole et crée un poste d'animation agricole dans le Diois.

Le PIDA Bio est complété, à partir de 1995, par un projet pilote qui vise à encourager les agriculteurs à construire sur leurs fermes des stations de compostage. Les systèmes de production

de la vallée de la Drôme étant initialement peu intensifs en intrants, la création de plateformes de compostage permet ainsi de lever le principal frein technique à la conversion à l'agriculture biologique : la disponibilité d'engrais biologiques pour fertiliser les champs. Ce projet inclut de nouveaux acteurs du territoire, les CUMA<sup>486</sup>, grâce auxquelles l'achat et l'entretien du matériel de compostage (retourneurs, épandeurs) sont mutualisés entre agriculteurs. Ce faisant, il favorise indirectement les conversions d'autres ateliers de production, le compost étant un élément clé pour les conversions également en élevage, comme l'explique cet éleveur du Diois :

*« C'était pas difficile vraiment dans les pays de montagne, de se reconvertir à l'agriculture biologique, pour deux raisons simples : il y avait eu très peu de produits phytosanitaires qui avaient été utilisés par tradition. [...] A l'époque il y avait très peu de prairies artificielles. Et donc il y avait pas par exemple de pesticides, ça avait aucun sens sur les prairies, et donc on était plutôt sur des engrais, surtout des engrais, donc il y avait pas une grosse mutation à faire pour passer à l'agriculture biologique. Il suffisait d'avoir du compostage, [...] donc c'était assez facile. »* (Ancien éleveur dans le Diois<sup>487</sup>)

Dans ce projet, la Chambre d'agriculture assure l'appui technique, en complémentarité avec l'ITAB qui participe au suivi technique et scientifique des processus de compostage et l'INRA de Mirecourt qui apporte les résultats de ses études et recherches. L'implication d'acteurs de la recherche fait que ce projet devient rapidement *« une référence en Rhône-Alpes et en France »*<sup>488</sup>. Les journées de démonstration organisées par le CDAD attirent ainsi *« des agriculteurs venus de toute la France et de nombreux techniciens du monde agricole conventionnel et biologique »*<sup>489</sup> : le projet permet donc un décloisonnement entre agriculture biologique et conventionnelle, et un transfert de certaines pratiques de l'agriculture biologique vers l'agriculture conventionnelle.

Grâce aux projets portés par le CDAD, l'agriculture biologique atteint les 10% dans le Diois à la fin des années 1990. A travers le comité technique qui assure le suivi des différents projets et qui *« rassemble les techniciens de toutes les structures (locales, départementales, régionales, nationales) qui interviennent dans le Diois sur l'agriculture biologique ou sur le compost »*<sup>490</sup>, une

---

<sup>486</sup> Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole, sociétés coopératives agricoles qui mettent à disposition de leurs membres du matériel et des salariés et permettent ainsi de mutualiser entre agriculteurs les coûts de la mécanisation.

<sup>487</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>488</sup> Plan de développement des stations de compostage dans le Diois, 1995, p. 1

<sup>489</sup> Le Journal du Diois du 16/06/1995 cité dans le Plan de développement des stations de compostage dans le Diois, 1995

<sup>490</sup> Programme Intercoopératif de Développement de l'Agriculture Biologique dans le Diois, dossier de présentation, 1995, p. 3

dynamique collective plus large se met en place et positionne le territoire Diois en leader sur l'agriculture biologique.

Au départ du PIDA Bio, les coopératives dioises font le choix de se positionner stratégiquement sur des productions de qualité, en l'occurrence sur les produits biologiques, en partant du constat que « *l'agriculture du Diois a besoin de se démarquer [des productions] des grandes plaines face auxquelles elle ne peut être que difficilement compétitive* »<sup>491</sup>. Ce positionnement s'inscrit alors dans le droit fil du paradigme de modernisation agricole qui, face aux difficultés que rencontre le monde agricole à partir des années 1980, promet désormais, pour les exploitations ne pouvant lutter face à la concurrence, soit parce que la concurrence étrangère est trop âpre (cas par exemple de l'arboriculture de la vallée de la Drôme), soit parce que la zone est faiblement productive (cas par exemple des céréales dans le Diois) la « diversification » vers des signes de qualité, c'est-à-dire un positionnement sur des segments de marché moins concurrentiels. Mais en construisant des infrastructures de stockage et de transformation, et en développant en interne des connaissances et des compétences techniques sur l'agriculture biologique, les coopératives dioises s'engagent sur les rails d'une nouvelle trajectoire technologique, qui va progressivement les conduire à une conception de l'agriculture divergente de celle du système dominant. A partir du milieu des années 1990, s'appuyant sur « *un contexte général qui remet en cause une agriculture productiviste et polluante* », elles revendiquent « *la maîtrise des différents maillons de la filière bio (production, transformation, commercialisation)* »<sup>492</sup> pour les exploitations et les coopératives agricoles : l'approche intégrée que les coopératives construisent au fil du temps pour développer l'agriculture biologique contribue ainsi au final à façonner les contours d'un nouveau paradigme associé à une reconfiguration des interactions entre acteurs. Le paradigme de la modernisation agricole transforme l'agriculture en une activité « *abstraite, susceptible d'être normalisée, standardisée, sans rapport avec un territoire ou un mode de vie* » (Muller, 1984, p. 20) et conduit à une perte d'autonomie des agriculteurs qui ne s'inscrivent plus dans un marché local mais dans des réseaux d'approvisionnement, de transformation et de commercialisation pilotés par des groupes industriels, dont ils deviennent dépendants. La vision que portent collectivement les coopératives conduit, au contraire, à redonner une certaine autonomie aux agriculteurs, en leur fournissant les moyens de produire eux-mêmes leurs fertilisants, et en leur (re)donnant, à travers

---

<sup>491</sup> Ibid.

<sup>492</sup> Ibid.

leurs organisations coopératives, la maîtrise des activités de transformation et de commercialisation.

La dynamique de développement des cultures de PPAM biologiques initiée dans le Diois embarque alors des agriculteurs du bas de la vallée<sup>493</sup> et des complémentarités entre haut et bas de la vallée se mettent en place :

*« Des paysans un peu innovants, ou qui faisaient du maraîchage ou qui étaient intéressés pour faire du basilic, du persil, des choses comme ça, sont venus nous voir [la coopérative des PPAM]. L'intéressant, c'était que eux, ils disaient : « vous pouvez les faire chez vous, la mélisse, la sauge, le thym, la lavande. Nous, on va pas les faire, on va que les faire si vous, vous en avez besoin ». La priorité, c'était le Diois et ça, c'était une très bonne coopération entre la plaine et la montagne. » (Ancien président de la coopérative des PPAM<sup>494</sup>).*

Cependant pour les autres productions du Val de Drôme, la structure du tissu coopératif ne va pas faciliter le développement de l'agriculture biologique. En effet, la plupart des agriculteurs livrent leurs produits à des coopératives dont les exploitations intensives sont les principaux apporteurs et dont le périmètre de collecte va bien au-delà du Val de Drôme. Par exemple la coopérative Drômoise de Céréales, ainsi que la coopérative Valsoleil qui collecte fruits et légumes, œufs et volailles de chair, sont implantées sur l'ensemble du département de la Drôme. Pour ces coopératives, qui réalisent l'essentiel de leur activité en plaine, c'est-à-dire en zone de production intensive, une intensification plus accrue paraît pouvoir résoudre les problèmes que rencontrent les différentes filières<sup>495</sup>. Ainsi, aucune de ces structures n'est intéressée par le créneau de l'agriculture biologique au début de cette période<sup>496</sup> : les agriculteurs biologiques du Val de Drôme ne parviennent pas à les intéresser. Ainsi, en 1993, quelques céréaliers du Val de Drôme sollicitent la Drômoise de Céréales pour qu'elle mette en place les moyens pour commercialiser leurs

---

<sup>493</sup> Comme le décrit dans sa thèse Marie-Laure Duffaut-Prevost, la filière PPAM bio connaît ainsi un fort développement à cette période, durant laquelle des essaimages d'entreprises vont conduire à une « configuration collective d'entreprises localisées dans la vallée » (2015, p. 216).

<sup>494</sup> Entretien réalisé par Claire Lamine et Julia Tual en 2011

<sup>495</sup> Durant cette période, le développement de l'irrigation, l'innovation variétale, ainsi que l'organisation et la concentration des filières apparaissent à la profession agricole comme des solutions aux difficultés que rencontrent les producteurs et les coopératives, ainsi que le raconte le président de la Chambre d'agriculture de la Drôme de l'époque (entretien réalisé en 2013) et ainsi que l'analysent Lamine et al. (2015) sur la filière arboricole de la vallée de Rhône.

<sup>496</sup> Ainsi la coopérative céréalière du Diois est la seule coopérative de Rhône-Alpes à avoir développé à l'époque une filière biologique (source : brochure de présentation éditée par la coopérative des producteurs de céréales du Diois, « Des céréales et oléagineux issus de l'agriculture biologique », 1996)

produits biologiques, mais ceux-ci étant très peu nombreux dans la masse des apporteurs, il faut attendre la fin des années 1990 et la vague de conversion due aux Contrats Territoriaux d'Exploitation pour qu'elle réponde à leurs sollicitations. Dans la filière arboricole, ceci pousse certains producteurs à prendre les devants et à développer leur propre initiative, en dehors des structures coopératives. Cinq arboriculteurs biologiques créent ainsi la société Agrobiodrôm en 1992 pour commercialiser leurs produits. Cette société va fortement se développer<sup>497</sup>, s'approvisionnant au bout de quelques années auprès de plus de 120 producteurs situés dans tout le Sud-Est de la France, mais seulement quelques producteurs du Val de Drôme.

Ainsi, dans le Val de Drôme, le manque d'intérêt des coopératives agricoles limite fortement le développement de l'agriculture biologique. En 2001, les agriculteurs biologiques ne sont que 47<sup>498</sup>, contre deux à trois fois plus dans le Diois<sup>499</sup>.

## 2.2. Enrôlement de l'intercommunalité du Diois

Dans le Diois, le lancement du PIDA Bio va fortement influencer les politiques agricoles locales. Lorsqu'elles montent le PIDA Bio, les coopératives enrôlent sans difficulté l'intercommunalité du Diois. En effet, l'intercommunalité, alors en pleine réflexion sur les possibilités d'un développement endogène, cherche à créer une « *image de marque* » pour son territoire, associée à une agriculture de qualité et de terroir, respectueuse de l'environnement (voir chapitre 2). L'exemple de la filière PPAM Bio, qui par son dynamisme économique a permis la création d'entreprises sur son territoire et qui constitue ainsi le seul secteur créateur d'emplois, démontre que l'agriculture biologique peut constituer une solution non seulement pour maintenir le tissu agricole en confortant les exploitations et les coopératives dans leurs activités, mais plus largement pour relancer l'économie locale. L'intercommunalité se joint aux coopératives pour créer le CDAD, l'association porteuse du PIDA Bio.

---

<sup>497</sup> En une décennie, elle atteint trois millions d'euros de ventes annuelles, écoulant la quasi-totalité de ses produits à l'export et en grande distribution (« Robert, pionnier de la culture au naturel », L'Express du 1 juillet 2002)

<sup>498</sup> Mise en place d'un projet bio – étude de faisabilité, Agrosynergie, 2002

<sup>499</sup> La proportion d'agriculteurs biologiques du Diois variant de 15 à 26% selon les sources.

L'appui de l'intercommunalité du Diois va permettre au réseau des coopératives d'accéder aux ressources financières du Conseil Général de la Drôme<sup>500</sup> et de l'Europe. En retour, l'initiative des coopératives du Diois va poser les fondations d'une politique agricole locale basée pour la première fois sur des enjeux et des objectifs définis localement. En effet, à mesure que les coopératives dioises progressent vers une conception nouvelle de l'agriculture et affirment leur volonté de favoriser une maîtrise locale de l'ensemble des maillons de la filière, le PIDA Bio « *rentre dans une logique de développement local* »<sup>501</sup>. Sur ce point, on peut supposer que le processus de concertation sur lequel l'intercommunalité avait basé sa construction, conduit au début des années 1970, a certainement contribué à ce que les coopératives positionnent leur projet par rapport à des enjeux territoriaux<sup>502</sup>, adoptent « *une approche globale, et non plus par filière, du développement* »<sup>503</sup> et cherchent à développer localement les compétences nécessaires à la réalisation de leur projet, non seulement en leur sein et au niveau des exploitations agricoles, mais également au niveau de la formation, au CFPPA de Die.

Ainsi, la convergence entre leurs intérêts et l'intérêt, plus large, de l'intercommunalité se renforce. En effet, le programme de développement de l'agriculture biologique dans le Diois ne profite pas seulement aux agriculteurs biologiques, mais à une diversité d'acteurs. Par exemple, le plan de développement du compostage profite à l'ensemble des éleveurs puisqu'il permet de « *déterminer les conditions de mise en œuvre qui permettront de satisfaire une future réglementation sur le stockage et la gestion des déjections animales* »<sup>504</sup>, et il profite également aux entreprises et aux communes du territoire productrices de déchets compostables auxquelles il offre des solutions de traitement à moindre coût. En 1995, l'intercommunalité du Diois formule les grands axes de son projet de territoire « *afin de fournir un cadre à l'ensemble des actions initiées [dans le PIDA Bio] et à venir* »<sup>505</sup>. Elle place au centre de son projet de territoire la qualité pour « *passer d'un arrière-pays de l'époque productiviste à un avant pays de l'époque qualité* »<sup>506</sup>. « Avant » étant employé

---

<sup>500</sup> Le fait que le président de l'intercommunalité de l'époque soit également délégué à l'aménagement du territoire au Conseil Général de la Drôme a certainement facilité les choses.

<sup>501</sup> Plan de développement des stations de compostage dans le Diois, 1995, p. 5

<sup>502</sup> Ainsi, le dossier de présentation du PIDA Bio décrit le programme comme s'inscrivant « *dans une approche globale et cohérente de l'environnement* » (p. 2)

<sup>503</sup> Programme Intercoopératif de Développement de l'Agriculture Biologique dans le Diois – dossier de présentation, 1995, p. 4

<sup>504</sup> Plan de développement des stations de compostage dans le Diois, 1995, p. 5

<sup>505</sup> Programme Intercoopératif de Développement de l'Agriculture Biologique dans le Diois – dossier de présentation, 1995, p. 4.

<sup>506</sup> Commission agricole du Diois du 30 octobre 1997



au sens de « à la pointe », cette formulation montre qu'elle prend de la distance vis-à-vis du paradigme productiviste<sup>507</sup> et voit tout son intérêt dans le nouveau paradigme que portent les coopératives. Elle brandit alors un slogan sans équivoque : « *L'agriculture biologique, l'avenir du Diois* »<sup>508</sup>.

Le PIDA influence non seulement l'orientation de la politique agricole du Diois, mais également sa gouvernance et la répartition des rôles entre les différents acteurs. Dès le début des années 1990, l'intercommunalité associe les coopératives à la gouvernance de la politique agricole en les invitant à siéger à la commission agricole du Diois. La commission agricole n'était jusqu'alors composée que d'élus municipaux agriculteurs et de représentants de la profession (Chambre d'agriculture, syndicats agricoles) ; pour l'intercommunalité, le réseau des acteurs qu'il est pertinent d'associer au pilotage des politiques agricoles locales inclut désormais les acteurs des filières.

Au début des années 2000, le PIDA bio se termine. La collaboration entre les coopératives prend fin avec l'atteinte de leurs objectifs<sup>509</sup>, à laquelle s'additionne l'émergence, au sein de la filière PPAM, d'une volonté de privatiser un précieux savoir-faire sur la production biologique des PPAM (Duffaud-Prevost, 2015). Le CDAD est mis en dormance<sup>510</sup>, et l'intercommunalité du Diois, à la demande des coopératives, prend le rôle d'animation et de coordination qu'assurait le CDAD et internalise le poste d'animateur qu'il portait. L'intercommunalité du Diois endosse un nouveau rôle, l'animation agricole, légitime car émanant d'une volonté des acteurs agricoles locaux, et dispose pour la première fois de moyens humains pour mettre en œuvre une politique agricole.

Durant cette période, l'agriculture biologique tient en revanche une très petite place dans la politique agricole de l'intercommunalité du Val de Drôme. L'agriculture biologique n'apparaît que dans le cadre d'un programme LEADER (1992-1995). Les programmes LEADER (« Liaison

---

<sup>507</sup> En effet, si le paradigme modernisateur identifie à cette période la « qualité » comme une solution aux difficultés auxquelles l'agriculture conventionnelle est confrontée, le fait que cette formulation oppose « époque productiviste » et « époque de la qualité » suggère qu'il s'agit là d'une conception de qualité différente de celle prônée par le système dominant.

<sup>508</sup> Ibid.

<sup>509</sup> Pour mémoire, mettre en place les infrastructures de stockage et de transformation pour développer les filières biologiques, augmenter le nombre d'apporteurs biologiques et améliorer leur technicité, développer en interne des compétences techniques en agriculture biologique.

<sup>510</sup> Il sera officiellement dissout quelques années plus tard.

Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ») ne sont pas des programmes de développement agricole mais de développement rural et l'action de promotion de l'agriculture biologique, qui consiste à soutenir financièrement les conversions, ne concerne que le canton de Bourdeaux, qui est le plus montagneux du Val de Drôme : pour l'intercommunalité du Val de Drôme, l'agriculture biologique est une « diversification » potentiellement intéressante pour les zones d'arrière-pays, une niche commerciale potentiellement intéressante pour l'agriculture de montagne mais pas une voie d'avenir pour l'ensemble de l'agriculture locale, dont elle continue à soutenir l'intensification, principalement en appuyant le développement de l'irrigation.

La politique agricole de l'intercommunalité du Val de Drôme continue donc à être alignée sur les politiques agricoles nationales et européennes dont l'objectif n'est pas de développer le marché de l'agriculture biologique au détriment des filières conventionnelles (Smith 2006), mais simplement de soutenir les agriculteurs souhaitant se convertir à l'agriculture biologique.

Durant cette période, le paysage sociotechnique va subir des évolutions profondes. Les crises sanitaires, telles que la crise de la vache folle qui éclate en France au milieu des années 1990, ébranlent le régime. Les acteurs du système dominant se voient forcés de prendre en compte l'inquiétude des consommateurs et d'ajuster leurs stratégies. Les critères mis en avant par le mouvement bio (par exemple, une alimentation animale plus saine), qui ne comptaient pas auparavant, sont intégrés par ces acteurs. La qualité ne se rapporte plus seulement à un segment du marché des produits agricoles, elle fait désormais également référence à la sécurité sanitaire des aliments : les critères du régime commencent à évoluer. Par ailleurs, la consommation des produits biologiques se développant fortement, la grande distribution commence à se positionner sur ce marché.

### **2.3. La Chambre d'agriculture ajuste sa stratégie de manière à conserver sa place dans le système agri-alimentaire**

Le PIDA Bio va par ailleurs avoir une forte influence sur l'image de l'agriculture biologique au sein de la profession agricole locale. Celui-ci prône « *une approche globale des exploitations et du milieu naturel* » qui permettrait d'améliorer « *la rentabilité à l'hectare et par travailleur* » et de donner une « *forte valeur ajoutée* » aux produits agricoles, dans le « *respect de*

*l'environnement* »<sup>511</sup>. L'argumentaire sur lequel il est construit combine ainsi un registre propre à l'agriculture biologique avec un registre plus conventionnel. En articulant la conception de l'agriculture que portent les agriculteurs biologiques avec la conception conventionnelle au sein d'une même vision de la « bonne » agriculture, le PIDA Bio permet de faire converger, à l'intérieur des coopératives, les intérêts des agriculteurs biologiques et des agriculteurs conventionnels. De plus, les crédits exceptionnels que consacrent l'Europe et le Conseil général au financement du PIDA bio apportent de la crédibilité à cette vision et contribuent ainsi à faire évoluer favorablement l'image de l'agriculture biologique. Alors que les agriculteurs biologiques étaient jusqu'alors perçus par leurs pairs comme des originaux, l'agriculture biologique apparaît dès lors comme voie d'avenir :

*« C'est-à-dire que la bio, c'était l'affaire des pionniers de la bio. Donc c'était des énergumènes un peu utopistes et tout ça, quoi. [Les financements européens], ça été déterminant pour que les agriculteurs traditionnels prennent conscience du sens un peu de l'histoire qui commençait à se faire jour. »* (Un membre du CDAD<sup>512</sup>)

Ce changement d'image suscite la conversion de certains leaders agricoles locaux, qui favorise par ricochet la conversion des agriculteurs traditionnels. Dès le début des années 1990, certains membres des conseils d'administration des coopératives céréalière et viticole du Diois se convertissent à l'agriculture biologique. Les agriculteurs biologiques sont, au fil des années, de plus en plus nombreux à siéger dans ces conseils d'administration, ce qui montrent qu'ils sont socialement bien intégrés. En effet, le conseil d'administration de chaque coopérative étant composé d'un représentant par canton, cela signifie qu'ils sont localement jugés par leurs pairs comme représentatifs de l'ensemble des agriculteurs.

En faisant évoluer l'image de l'AB d'un système de pratique porté par des agriculteurs peu nombreux et perçus comme « *loufoques* »<sup>513</sup>, donc marginaux, à un modèle agricole plébiscité par plusieurs opérateurs économiques et par les politiques publiques qui le présentent comme une voie d'avenir pour l'agriculture locale, le PIDA Bio influence fortement les positions stratégiques des autres acteurs agricoles, notamment de la Chambre d'agriculture et du CFPPA de Die. Tous deux

---

<sup>511</sup> Programme Intercoopératif de Développement de l'Agriculture Biologique dans le Diois – dossier de présentation, 1995, p. 4.

<sup>512</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>513</sup> Conseiller en grandes cultures biologiques à la Chambre d'agriculture de la Drôme, entretien réalisé en 2013

s'engagent comme partenaires dans ce programme, afin de bénéficier des crédits alloués en assurant les actions de sensibilisation et de formation.

A mesure que le programme progresse, l'augmentation du nombre d'agriculteurs biologiques et la multiplication des opportunités financières que représente le PIDA Bio conduisent la Chambre d'agriculture à s'investir davantage dans la dynamique et à recruter, en 1995, son premier conseiller spécialisé en agriculture biologique (dont le bureau est d'ailleurs situé dans les locaux de l'intercommunalité du Diois).

Ailleurs dans la région Rhône-Alpes, l'agriculture biologique se développe également. Les différentes chambres départementales décident alors de mutualiser leurs moyens pour répondre à la demande croissante de conseils techniques spécifiques. En 2001, un réseau régional de techniciens biologiques spécialisés par filière est mis en place par la Chambre régionale d'agriculture de Rhône-Alpes. Sur dix référents techniques régionaux, quatre sont affiliés à la Chambre d'agriculture de la Drôme, ainsi que le coordinateur de ce réseau régional<sup>514</sup> : la Chambre d'agriculture de la Drôme, grâce à la forte densité d'agriculteurs biologiques dans son département, est placée en tête de pont des Chambres d'agriculture de Rhône-Alpes en matière d'agriculture biologique.

Si la dynamique de développement de l'agriculture biologique embarque ainsi les acteurs de la formation et du conseil, ceci ne correspond pas à un enrôlement, dans la mesure où ces acteurs, bien que partenaires dans le PIDA bio, procèdent à un ajustement à la marge de leurs pratiques en réponse à une demande sans que leur vision de la « bonne agriculture » ni leurs intérêts ne soient modifiés. Le CFPPA ne met en place qu'un seul module de formation et ses enseignements gardent la même orientation productiviste. La Chambre d'agriculture recrute certes des conseillers en agriculture biologique, mais sa politique reste la même. Comme l'exprime l'un des porteurs du PIDA bio, le positionnement de la Chambre sur l'agriculture biologique découle d'une volonté de maintenir son hégémonie sur le conseil agricole :

---

<sup>514</sup> Les référents techniques de la Chambre d'agriculture de la Drôme sont spécialisés sur les filières petits ruminants et monogastriques, grandes cultures, arboriculture fruitière, et plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Les autres référents techniques du réseau sont spécialisés en viticulture (Chambre d'agriculture de l'Ardèche), en bovins viande (Chambre d'agriculture de la Loire), en maraîchage (Chambre d'agriculture du Rhône), en petits fruits et noix (Chambre d'agriculture de l'Isère). L'animateur du réseau est un conseiller de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche. Les référents techniques régionaux ont pour mission à la fois d'intervenir directement auprès des producteurs et d'accompagner les autres conseillers dans le montage et la conduite de projets de développement de l'agriculture biologique.

*« La chambre, quand même, vu que les choses allaient dans ce sens, ils ont même trouvé des techniciens parce qu'ils voulaient pas....ils veulent tout maîtriser, donc ils étaient bien obligé de faire quelque chose dans ce sens. » (Le président de la coopérative des PPAM à l'époque<sup>515</sup>)*

On peut effectivement voir dans les propos de son président rapportés ci-dessous que la Chambre d'agriculture s'inscrit dans une position plutôt suiviste que moteur, animée par la volonté de prendre part à une dynamique qui monte en puissance<sup>516</sup> :

*« Comme il y avait déjà de l'agriculture biologique dans le département, on a développé une section bio. [...] Il y avait Agribiodrôme<sup>517</sup> qui existait déjà, à cette époque-là, qui avait ses techniciens et tout, et on avait été sollicité – c'était dans les années 95, ça, ou un petit peu avant peut-être -, pour qu'on puisse nous participer aussi. On était sans arrêt sollicité pour porter des... des financements... Et c'est à ce moment-là qu'avec mon directeur de l'époque, on a dit : bon, il faut qu'on crée une section bio au niveau de la Chambre d'agriculture de la Drôme. » (Le président de la Chambre d'agriculture à l'époque<sup>518</sup>)*

Ces propos révèlent également que la motivation de la Chambre n'est pas seulement de profiter des financements alloués au développement de l'agriculture biologique dans le Diois et de répondre aux sollicitations des acteurs agricoles, il s'agit également de contrecarrer la montée en puissance d'acteurs concurrents pour maintenir sa position centrale dans le système agri-alimentaire.

En effet, à cette période, Agribiodrôme commence à empiéter sur les plates-bandes de la Chambre. Comme jusqu'à présent ses techniciens se limitaient à fournir un appui administratif et des conseils techniques à des agriculteurs biologiques très peu nombreux, son action se cantonnait à un domaine dont la Chambre d'agriculture ne s'occupait pas car il représentait un nombre négligeable d'agriculteurs et que ceux-ci étaient souvent considérés par leurs pairs comme des « *farfelus* »<sup>519</sup>,

---

<sup>515</sup> Entretien réalisé par Claire Lamine et Julia Tual en 2011

<sup>516</sup> On peut supposer que la création d'un réseau de techniciens biologiques par la Chambre régionale d'agriculture de Rhône-Alpes relève elle aussi d'une attitude suiviste, encouragée par une densité d'agriculteurs biologiques relativement forte dans la région (Rhône-Alpes est alors l'une des régions de France où l'agriculture biologique est la mieux implantée), qui a d'ailleurs favorisé « l'attitude compréhensive » des Chambres d'agriculture de la région vis-à-vis de l'agriculture biologique, contrairement à ce que l'on observe généralement à cette période (Piriou, 2002, p. 109 ; Samak, 2014).

<sup>517</sup> Pour mémoire, Agribiodrôme est le groupement des agriculteurs biologiques de la Drôme.

<sup>518</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>519</sup> Eleveur biologique, entretien réalisé par Elisabeth Lécrivain et Marc Vincent en 2012

des « *rigolos* » qui faisaient des plantes aromatiques « *pour le haschich* »<sup>520</sup>. De plus, le combat des agriculteurs biologiques n'était alors pas syndical (Piriou 2002, p. 95), ce qui a certainement simplifié dans un premier temps les relations entre Agribiodrôme et le syndicalisme majoritaire. Mais en 1994, Agribiodrôme lance, avec le soutien du GRAB et de l'INRA Gotheron, un programme expérimental d'« Optimisation des Techniques en Arboriculture Biologique ». Ce programme s'appuie sur un travail expérimental réalisé sur les exploitations d'une dizaine de producteurs et vise à acquérir des références techniques qui permettront d'accompagner les arboriculteurs biologiques drômois, qui sont alors déjà plus d'une cinquantaine<sup>521</sup> et qui sont chaque année rejoints par de nouveaux « *arboriculteurs soucieux de valoriser leurs efforts en matière de production intégrée [qui sympathisent] avec les principes de l'agriculture biologique* »<sup>522</sup>. Ainsi, les agriculteurs biologiques sont de plus en plus nombreux dans toutes les filières présentes en Drôme, et pas seulement sur celles qui ont bénéficié du PIDA Bio. A ce titre, le conseil technique en agriculture biologique devient une compétence stratégique.

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce chapitre, les CETA jouent eux aussi un rôle important dans l'acquisition de références et de savoir-faire techniques en agriculture biologique et comme espace de mixité associant agriculteurs conventionnels et biologiques, locaux et néo-ruraux. Certains parviennent à embaucher leur propre technicien, mais tous bénéficient d'un accompagnement par un conseiller de la Chambre. Or ce fonctionnement par petits groupes ne convient pas à la Chambre d'agriculture. Selon ce que nous a rapporté le président du groupement départemental des CETA de l'époque, le directeur de la Chambre « *voulait éliminer tous les CETA de la Drôme* » car il considérait que « *les CETA s'appropriaient les techniciens* »<sup>523</sup>. En effet, dans les années 1990, les cinq CETA de la Drôme regroupent chacun une vingtaine d'agriculteurs, soit une centaine d'agriculteurs au total : le temps que leur consacrent les techniciens de la Chambre est donc jugé ne bénéficier qu'à une toute petite minorité d'agriculteurs. On peut cependant s'interroger sur la consistance de cet argument.

En effet, on peut supposer qu'à travers le rayonnement technique des CETA, un rapport de force s'est progressivement instauré entre les CETA et la FDSEA, le syndicalisme agricole étant « *animé*

---

<sup>520</sup> Ancien agriculteur biologique, entretien réalisé par Claire Lamine et Julia Tual en 2011

<sup>521</sup> Sur environ 2300 arboriculteurs drômois, soit près de 2,5%, alors que l'agriculture biologique ne représente que 0,5% des exploitations à l'échelle nationale.

<sup>522</sup> « Arbo – Un travail fructueux dans la Drôme », Alter Agri n°37, septembre-octobre 1999

<sup>523</sup> TG, ancien président de la fédération départementale des groupements de développement agricole de la Drôme, entretien réalisé en 2013.

*par la crainte permanente d'être concurrencé par d'autres organisations dans son rôle de représentation générale des agriculteurs* » (Muller 1984, p. 42). Aux élections de la Chambre d'agriculture de la Drôme de 1995, les membres des CETA constituent une liste de candidats, motivés par une envie de dépasser les affrontements syndicalistes qui opposaient alors la FDSEA et la Confédération Paysanne. Cette ambition scelle leur perte : à partir de cette date, le directeur de la Chambre d'agriculture interdit à ses techniciens d'accompagner les CETA et recrute dans ses propres services leurs techniciens.

La Chambre d'agriculture de la Drôme, en constituant une équipe de conseillers spécialisés en agriculture biologique et en neutralisant de fait les CETA, parvient ainsi à maintenir son hégémonie sur le conseil agricole. Ce faisant, elle continue d'être alignée sur un paradigme modernisateur, dans lequel le développement de l'agriculture biologique ne constitue pas un enjeu fort. En témoigne l'avortement d'un projet de recherche-expérimentation en agriculture biologique : en 2000, le Conseil Général, souhaitant développer la recherche sur l'agriculture biologique, fait l'acquisition d'une exploitation agricole dans le nord du département pour créer un domaine spécifiquement axé sur l'expérimentation en agriculture biologique. A l'époque, la Chambre d'agriculture n'avait pas voulu donner suite et le projet n'a jamais vu le jour<sup>524</sup>.

L'intercommunalité du Diois tente elle aussi durant cette période d'intéresser la Chambre d'agriculture à ses propres problématiques. En 1996, elle entreprend de formaliser, à travers une convention, le « *partenariat de fait* »<sup>525</sup> qui s'est mis en place entre elle et la Chambre d'agriculture à partir de 1992 avec la contribution de la Chambre au PIDA Bio. Plusieurs réunions de « *concertation* » sont organisées entre les deux organismes entre 1997 et 1999, dont l'objectif est « *de définir le profil de poste d'un agent territorial que la chambre d'agriculture pourrait éventuellement affecter au Diois* »<sup>526</sup>, qui aurait pour mission de « *mettre en relation le développement souhaité par le territoire et les stratégies des exploitants* »<sup>527</sup>. Si elle accepte d'y dédier ses ressources propres, la Chambre sera en échange associée à l'élaboration du projet de territoire que l'intercommunalité est en train d'élaborer. Devant l'hésitation de la Chambre d'agriculture, l'intercommunalité propose de surcroît de cofinancer le poste. Mais « *les liens et la*

---

<sup>524</sup> Protocole d'engagement Bio Drôme Initiatives, 2011

<sup>525</sup> Compte-rendu de la commission agricole du Diois du 4 avril 1996

<sup>526</sup> Compte-rendu de la commission agricole du Diois du 10 décembre 1996

<sup>527</sup> Compte-rendu de la commission agricole du Diois du 30 octobre 1997

*confiance existants* »<sup>528</sup> vont s'étioler à mesure que l'intercommunalité se positionne plus clairement dans une remise en cause du productivisme. Cet extrait de compte-rendu de commission agricole témoigne du décalage de visions qui commence à se faire jour :

*« Si les compétences de la Chambre répondent très bien à des besoins d'appui sur les techniques, les pratiques et les systèmes d'exploitations, nous disposons actuellement de peu d'outils pour bien mettre en relation le développement souhaité par le territoire et les stratégies des exploitants (qui intègrent également celles de leurs filières). »*  
(Compte-rendu de la commission agricole du Diois du 30/10/1997)

A partir de fin 1997, la Chambre d'agriculture diminue son implication sur le territoire : la distance que prend l'intercommunalité du Diois vis-à-vis du paradigme de modernisation agricole crée de la distance entre elle et la Chambre, ainsi qu'en témoigne les « *difficultés de travail* »<sup>529</sup> qui font surface entre les deux organismes.

Ces difficultés vont entacher les collaborations suivantes. A la fin des années 1990, la mise en œuvre d'Opérations Locales Agri-Environnementales puis de Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) amènent la Chambre d'agriculture et l'intercommunalité du Diois, qui a donc entre-temps recruté un chargé de mission Agriculture, à collaborer étroitement pour l'instruction des dossiers. Toutefois, d'après les archives de l'époque, la Chambre d'agriculture semble freiner l'instruction des dossiers. Le succès particulièrement important que connaissent malgré tout les CTE dans le Diois, avec la contractualisation de près de 200 agriculteurs sur environ 700 au total, conforte alors l'intercommunalité du Diois dans son rôle d'animation agricole et territoriale et dans ses nouvelles orientations politiques.

## **2.4. Emergence d'un nouvel acteur collectif représentant les consommateurs biologiques**

A l'échelle nationale, dans les années 1990, les produits biologiques commencent à intégrer les rayons de la grande distribution qui souhaite répondre à la demande des consommateurs (Sylvander, 2000). Mais les distributeurs conservent les mêmes critères pour sélectionner les produits (homogénéité, produits sans défaut, gros volumes) ce qui favorise le développement d'une

---

<sup>528</sup> Compte-rendu de la commission agricole du Diois du 4 avril 1996

<sup>529</sup> Compte-rendu de la commission agricole du Diois du 1<sup>er</sup> décembre 1999



filière biologique de type industriel, approvisionnée le plus souvent par des exploitations agricoles spécialisées, qui ne s'inscrivent pas dans une démarche agroécologique car elles limitent souvent leurs changements de pratiques à la substitution d'intrants conventionnels par des intrants biologiques, demeurant ainsi dépendantes de l'agro-industrie et inscrites dans une logique productiviste (Piriou, 2002). Le développement de la demande n'induit donc ni de réelle écologisation des pratiques agricoles, ni de changements dans l'organisation des filières et, selon les acteurs de l'agriculture biologique, influence au contraire les filières biologiques en imposant les critères conventionnels, en contradiction avec l'éthique propre au mouvement biologique de fournir des aliments frais, sains, à travers des réseaux de distribution en relation très proche avec des systèmes agricoles locaux diversifiés<sup>530</sup>. Les nouveaux entrants dans les filières biologiques, intéressés pas la valeur ajoutée qu'apportent les produits biologiques mais pas par la visée de « *transformation sociale* »<sup>531</sup> que commencent à revendiquer les organisations de l'agriculture biologique<sup>532</sup>, favorisent ainsi le développement d'une industrie agro-alimentaire biologique très semblable aux filières conventionnelles (choix des fournisseurs au plus offrant donc en faveur de l'écrasement des prix et de l'importation, modes de conditionnement, transformation et distribution conventionnels) et intégrée au système dominant. En parallèle, de nombreuses initiatives plus alternatives que l'on pourrait qualifier de « niches », portées par des producteurs et des consommateurs, se développent, telles que les AMAP (Lamine, 2003) ou le réseau Biocoop (Lamine, 2015a)<sup>533</sup>. Dans la vallée de la Drôme au début des années 1990, seule une petite épicerie biologique située à Die propose des produits biologiques.

A cette période, la vallée de la Drôme connaît un renouveau démographique. Nombre de nouveaux arrivants sont en quête d'une qualité de vie en rupture avec le modèle urbain... et d'aliments biologiques. Ne trouvant pas localement les produits qu'ils souhaiteraient acheter, ils créent en 1990 dans le Diois une association de consommateurs, nommée la Carline, pour faire des achats groupés. Parmi ces consommateurs se trouvent quelques agriculteurs qui sensibilisent

---

<sup>530</sup> « Charte des mouvements de la bio », 1999.

<sup>531</sup> « La bio, une vision globale », Nature&Progrès, n°100, novembre-décembre 2012 / janvier 2015, p. 40

<sup>532</sup> La « Charte des mouvements de la bio » est ainsi publiée en 1999 par les associations Nature&Progrès, le syndicat des producteurs-cueilleurs de plantes SIMPLES, le syndicat des agriculteurs biodynamistes, la Fédération Européenne des Syndicats d'Agrobiologistes, Terre et Vie, Biobourgogne et Biofranc, pour « compléter les manquements » des « cahiers des charges de la Bio officielle » (Guillermin, 2015)

<sup>533</sup> Cette double dynamique de développement de l'agriculture biologique se constate également à l'échelle internationale, comme l'ont observé Smith (2006) en Angleterre et Guthman (2004) aux Etats-Unis.

progressivement les autres membres de l'association aux enjeux agricoles. Ces agriculteurs biologiques, nouvellement installés et néo-ruraux pour la plupart, ne sont pas intégrés dans les coopératives agricoles (contrairement à la première vague d'agriculteurs néo-ruraux arrivés dans les années 1970-1980), car ils commercialisent leurs produits en circuit court ou dans des circuits spécialisés en produits biologiques.

Les objectifs de la Carline, qui sont au départ simplement de donner accès à ses membres à une alimentation biologique, évoluent au fil du temps, du fait des interactions entre ses membres producteurs et consommateurs, vers une conception qui prend également en compte la dimension sociale du développement de l'agriculture biologique. Ainsi au bout de quelques années, la Carline affirme vouloir promouvoir la consommation de produits biologiques pour des raisons environnementales et de santé, mais également pour soutenir les producteurs locaux. Comme nous l'avons démontré au chapitre 4, cette volonté de soutenir les producteurs locaux reflète en réalité une volonté de soutenir l'agriculture paysanne et ne se traduit pas dans la politique d'achat de l'association, pour laquelle la garantie de la qualité biologique et les prix restent les principaux critères de choix des fournisseurs. La Carline développe son activité sans faire de distinction entre producteurs et grossistes, et de fait ses arbitrages sont souvent en faveur des grossistes. Bien que la défense de l'agriculture paysanne devienne une valeur forte pour la Carline au cours de cette période, elle n'est ainsi pas (encore) traduite dans ses pratiques.

Du fait de ses interactions avec Agribiodrôme qui la sollicite en 1992 pour siéger en COMAC<sup>534</sup>, la Carline développe une certaine légitimité en tant que représentant – unique à cette période dans la Drôme - des consommateurs biologiques. Elle commence ainsi à mettre en place des actions de sensibilisation du grand public et des élus.

La Carline se développe fortement durant cette période, et avec elle la consommation biologique dans le Diois : le nombre de familles adhérentes passe de 30 à 300 en dix ans, ce qui est relativement significatif sur un territoire d'environ 10 000 habitants.

## **Conclusion de cette deuxième période**

---

<sup>534</sup> Pour mémoire, les Commissions mixtes d'agrément et de contrôle sont des comités associant producteurs et consommateurs qui attribuent le label biologique.

Le PIDA bio, impulsé par les coopératives de céréales et de PPAM du Diois, constitue le point de départ de l'émergence d'un nouveau paradigme à l'intérieur du système dominant. En effet, à travers ce programme qui durera au total une dizaine d'années, plusieurs acteurs construisent ensemble, via leurs interactions, une nouvelle conception de l'agriculture biologique comme voie d'avenir pour le Diois, tant pour les agriculteurs que pour les coopératives et pour le territoire dans son ensemble. Cette nouvelle conception conduit à une redéfinition des rôles des producteurs et des coopératives, qui reprennent la maîtrise d'une partie de la filière allant de la production des intrants pour fertiliser les sols à la transformation et à la commercialisation. Cela contraste avec le processus de sectorisation impulsé par la politique de modernisation agricole qui conduit à une perte de maîtrise de l'amont des filières au profit de groupes industriels. En ce sens, on peut parler d'un nouveau paradigme, qui diverge fortement du paradigme de la modernisation agricole. Nous proposons de qualifier ce paradigme de « modernisation écologique »<sup>535</sup>, car la logique est d'impulser un développement économique basé sur l'écologisation des pratiques agricoles.

L'enrôlement, à travers le PIDA Bio, des autres coopératives du Diois et de l'intercommunalité du Diois permet d'accéder à des ressources financières et ainsi de construire des infrastructures de production de compost, de stockage et de transformation des produits agricoles biologiques : une nouvelle configuration sociotechnique se met en place, au sein même du système dominant. L'enrôlement d'agriculteurs de plus en plus nombreux permet de maintenir un tissu agricole dense<sup>536</sup> et de diffuser plus largement les techniques de l'agriculture biologique. Il conduit par ailleurs à l'institutionnalisation d'une politique agricole locale, alignée sur le nouveau paradigme. L'intercommunalité du Diois endosse un rôle, nouveau pour elle, d'animation du territoire en internalisant le poste de chargé de mission Agriculture initialement créé pour animer le PIDA Bio, et ouvre la gouvernance des politiques territorialisées à l'ensemble des acteurs agricoles. Ainsi, cette nouvelle configuration sociotechnique entraîne une redéfinition du rôle de certains acteurs du système agri-alimentaire territorial et se stabilise au fil du temps.

Le nombre d'acteurs impliqués dans ce réseau et les ressources dont il dispose permet d'intéresser les autres acteurs que sont la Chambre d'agriculture et le CFPPA. Cet intéressement n'est pas un enrôlement, dans la mesure où les conceptions de l'agriculture de ces acteurs restent alignées sur

---

<sup>535</sup> Nous choisissons de le qualifier ainsi pour les raisons exprimées dans le texte et non en référence à la théorie de la modernisation écologique.

<sup>536</sup> Seulement une exploitation sur trois disparaît en 1988 et 2000 dans le Diois, contre une exploitation sur cinq au niveau national (Charte de territoire – Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes – Pays Diois 2005, 90 p.)

le paradigme de la modernisation agricole, mais il fait tout de même évoluer leur conception de l'agriculture biologique, qui apparaît désormais comme un modèle agricole crédible sur lequel ils se trouvent contraints d'investir une partie de leurs ressources. L'expérimentation sur les techniques biologiques est mise à l'agenda de la Chambre d'agriculture qui constitue en interne une équipe de conseillers spécialisés, et le CFPPA crée un module de formation sur l'agriculture biologique.

En marge de cette dynamique, un nouvel acteur, la Carline, association qui a pour objet de faire des achats groupés de produits biologiques et qui se positionne ensuite comme représentant des consommateurs biologiques, émerge sur le territoire Diois.

### **3. Généralisation de l'agriculture biologique et émergence d'un paradigme d'« écologisation radicale » (2002-2008)**

#### **3.1. Renforcement de la trajectoire technologique des coopératives dioises**

Au début des années 2000, les différentes coopératives du Diois sont engagées sur une nouvelle trajectoire technologique, comme nous l'avons vu dans la section précédente. Les CTE mis en place par l'intercommunalité du Diois à la fin des années 1990 prolongent l'élan impulsé par le PIDA Bio en soutenant les agriculteurs qui souhaitent se convertir à l'agriculture biologique, ce qui conforte les coopératives dans cette voie.

La coopérative de céréales du Diois poursuit cette trajectoire et développe à cette période des compétences complémentaires en son sein. Les compétences techniques sur l'agriculture biologique qu'elle a développées durant la période précédente lui permettent de nouer des alliances avec d'autres coopératives céréalières drômoises. En effet, au début des années 2000, la Drômoise de céréales souhaite mettre en place une collecte de céréales biologiques. Elle sollicite la coopérative des producteurs de céréales du Diois pour sa connaissance du marché des céréales biologiques, afin de mettre en place une structure de commercialisation commune. La coopérative dioise y trouve son intérêt, la commercialisation en commun d'un volume de céréales biologiques plus important lui permettant d'être davantage en position de force sur un marché mondialisé. Les deux structures sont rejointes par une troisième coopérative qui collecte dans le secteur de Montélimar, intéressée elle aussi par le projet, et montent ensemble la structure Unibio. L'activité commerciale est assurée par un technicien recruté par Unibio. Cette structure Unibio disparaît à la

fin des années 2000, à l'initiative de la Drômoise de céréales qui, ayant assez de volumes pour être présente sur le marché des céréales biologiques, n'a plus trouvé d'intérêt à maintenir cette alliance. Si le projet Unibio se solde par cette rupture, il permet néanmoins à la coopérative de céréales du Diois de développer une meilleure connaissance du marché des céréales biologiques, et surtout de retenir la leçon de ne pas dépendre de coopératives aux intérêts très divergents des siens, leçon qui lui sera utile plus tard, comme nous le verrons plus loin.

Par ailleurs, la coopérative de céréales du Diois entreprend de développer d'autres alliances pour poursuivre son effort de maîtriser l'ensemble des maillons de l'amont. En 2002, elle prend des parts dans une station de semences et fusionne avec la coopérative d'approvisionnement pour former la structure Terres Dioises. Cette opération lui donne la maîtrise de la production des semences non traitées dont ont besoin les producteurs de céréales biologiques du Diois. De plus, l'internalisation des postes de la coopérative d'approvisionnement lui permet de modifier les routines des conseillers. Ceux-ci, qui étaient jusqu'alors plutôt des technico-commerciaux dans la mesure où ils étaient intéressés sur la vente de produits, voient leurs missions recentrées sur le conseil technique exclusivement, et pour cela leur salaire est désindexé des ventes de produits<sup>537</sup>. Ainsi, alors que la plupart des coopératives agricoles sont à cette période dans une logique de gagner des parts de marché en fusionnant avec des structures analogues, la coopérative céréalière du Diois, coopérative de petite taille dans le paysage français avec 3000 tonnes de collecte, garde le cap de son autonomie et poursuit sa trajectoire de « modernisation écologique ». Entre 2002 et 2008, la part de sa collecte biologique passe de 10 à 30%<sup>538</sup>.

Dans la filière viticole, la cave coopérative de Die, dont le bureau est alors composé pour moitié de viticulteurs biologiques (Tual, 2011), poursuit également ses efforts de développement de l'agriculture biologique. En début des années 2000, pour répondre à « *une volonté des producteurs* », elle met en place une « *démarche bio* »<sup>539</sup> qui consiste à soutenir les viticulteurs durant la phase de conversion en achetant leurs raisins au prix des raisins biologiques, période pendant laquelle le raisin ne peut pas, légalement, être valorisé en vin biologique, mais pendant laquelle l'agriculteur en conversion peut éprouver des difficultés techniques liées au changement de pratiques et/ou des baisses de rendements.

---

<sup>537</sup> Cette démarche est très novatrice. Comme nous l'avons vu au chapitre 3, elle sera rendue obligatoire quelques années plus tard mais une majorité de coopérative conservent néanmoins ces pratiques.

<sup>538</sup> Rappelons que Terres Dioises a pour périmètre d'approvisionnement l'ensemble du Diois.

<sup>539</sup> Actes des journées techniques de l'ITAB sur les vins biologiques, 16-17 janvier 2003, p. 70.

La coopérative viticole de Die, qui a pris en 2001 le nom de Jaillance et qui représente plus de 70% des surfaces viticoles et 85% des viticulteurs de l'appellation Die, voit sa production de vin biologique multipliée par neuf entre le début et la fin des années 2000<sup>540</sup>. Ce choix stratégique lui permet de créer près d'une quarantaine d'emplois, sa masse salariale passant de 80 à 116 personnes.

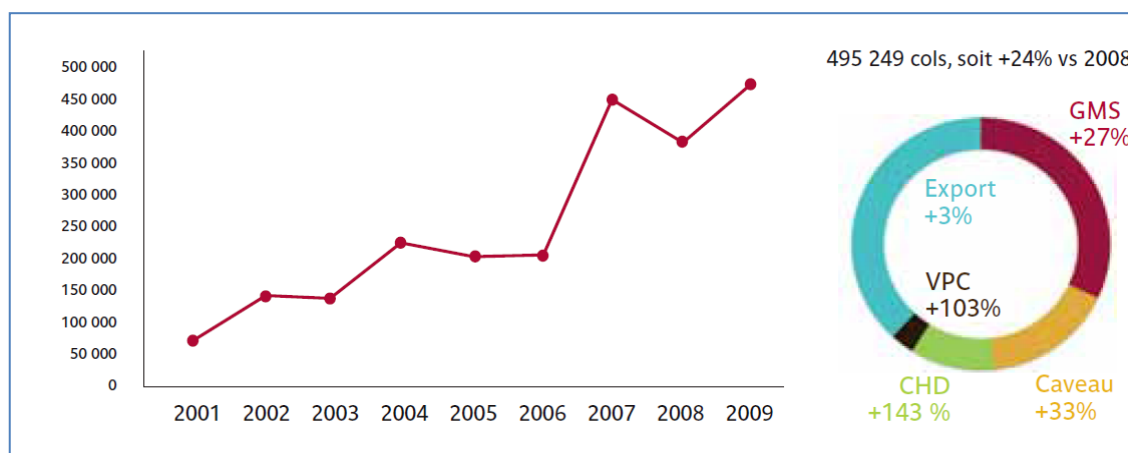


Figure 5.2 - Evolution des volumes Clairette de Die tradition Bio (source : rapport DD 2010, Jaillance)

En effet, pour les coopératives dioises, ce sont les produits biologiques qui présentent la meilleure rentabilité et qui permettent aux structures de se maintenir voire de prospérer. Par exemple pour Terres Dioises, les céréales biologiques représentent, en 2006, 30% de la collecte mais génèrent 45% du chiffre d'affaires associé à l'activité de commercialisation de céréales.

Le cas des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales est lui aussi tout à fait exemplaire, puisque le développement de la filière PPAM biologique, porté par de petites structures locales de transformation et de commercialisation, attire des entreprises de produits cosmétiques qui s'installent dans la vallée et font de ce secteur l'un des secteurs agricoles qui se porte le mieux.

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel et dans lequel l'agriculture dioise n'est pas la mieux placée du fait des faibles rendements, l'agriculture biologique apparaît comme une solution pour maintenir des outils coopératifs sur lesquels les agriculteurs gardent la main.

<sup>540</sup> D'environ 60 000 à 450 000 cols entre 2001 et 2008 (source : « Chiffres clés 2009 » de la coopérative Jaillance)

Participant à cette trajectoire technologique, les agriculteurs biologiques continuent à développer leurs compétences techniques. Dans la filière PPAM, c'est bien le savoir-faire unique des producteurs locaux, qui permet d'avoir des produits d'une qualité exceptionnelle, qui attire des opérateurs de plus en plus nombreux et puissants économiquement (Duffaud-Prevost, 2015).

### **3.2. Rapprochement des politiques du Val de Drôme et du Diois autour d'un « projet bio » pour la vallée**

Dans le Diois, contrairement à la période précédente, les coopératives progressent durant cette période de manière autonome et sans l'appui de l'intercommunalité. En effet celle-ci laisse aux coopératives le soin de poursuivre l'effort de développement de l'agriculture biologique et se concentre quant à elle sur l'élevage pastoral ovin dont le maintien constitue un enjeu majeur, tant par le nombre d'éleveurs qu'il représente<sup>541</sup> que par son rôle essentiel dans l'entretien du paysage, dans ce territoire dont l'économie est de plus en plus tributaire du tourisme (chapitre 2). L'une de ses principales actions de l'époque en matière agricole est de sauver l'abattoir de Die, menacé de faillite, en soutenant financièrement un groupe d'éleveurs qui s'organise en 2005 pour en assurer le portage et la gestion.

Dans le Val de Drôme, au début des années 2000, l'intercommunalité est toujours en quête d'une identité territoriale pour fédérer les différentes communes qui la composent et les différents acteurs présents sur son périmètre administratif. Voyant la dynamique territoriale créée autour du développement de l'agriculture biologique dans le Diois, elle commence à penser elle aussi que l'agriculture biologique peut être une thématique fédératrice, car elle est porteuse de « *potentialités de développement et d'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire pour apporter une plus-value aux acteurs locaux* », qui pourrait « *participer à la construction d'une identité locale par la promotion d'une image autour de l'agriculture biologique dans la vallée* »<sup>542</sup>. Autrement dit, elle commence à considérer, elle aussi, l'agriculture biologique comme une voie d'avenir pour son territoire. Cependant, si son « Projet bio » s'inscrit « *dans une politique globale qui protège l'environnement et valorise les produits de qualité [...] afin notamment de garder la valeur ajoutée*

---

<sup>541</sup> 124 éleveurs soit 22% des agriculteurs diois.

<sup>542</sup> « Mise en place d'un projet bio. Etude de faisabilité. Rapport de synthèse », Agro-Synergie, 2004, p. 3

sur le territoire »<sup>543</sup>, sa conception du développement agricole reste alignée avec les représentations du système dominant, dans la mesure où elle n'intègre pas une réflexion sur l'articulation entre les composantes de ce système :

*« C'est le développement du marché et la structuration des filières qui doit servir de locomotive à l'ensemble de la bio du territoire. Les axes majeurs de cette politique sont :*

*- Le développement de la consommation et de la commercialisation de produits bio locaux*

*- La communication permettant de valoriser l'agriculture biologique [...] comme une démarche de développement durable (et pas seulement un mode de production)*

*- L'appui aux acteurs bio locaux et l'accueil d'entreprises et de partenaires permettant de valoriser les matières premières et les atouts du territoire. »* (Mise en place d'un projet bio. Etude de faisabilité. Rapport de synthèse. Agrosynergie, 2004, p. 5)

Le Val de Drôme a une économie de type plutôt industriel, ce qui explique sa propension à identifier les solutions plutôt à l'aval, dans la structuration des filières, et à concevoir l'agriculture biologique comme un atout marketing pour ses entreprises, dans un contexte où les critères de durabilité commencent à être intégrés par le système dominant (Friedmann, 2005). Prévoyante, elle dépose dès 2002 une marque commerciale qui pourrait être valorisée dans ce projet : la marque Biovallée®.

Le Diois faisant figure de territoire leader sur l'agriculture biologique, elle a tout intérêt, si elle veut avancer dans cette voie, à faire alliance avec l'intercommunalité du Diois. Elle commande donc une étude sur cette thématique portant sur l'ensemble de la vallée.

Cette étude met en avant les complémentarités qui existent entre les deux territoires et conforte l'intercommunalité du Val de Drôme dans son projet :

*« L'agriculture biologique peut servir de vitrine à l'ensemble de l'agriculture du territoire. Alors que le Diois est le « berceau de la bio », le Val de Drôme a des atouts et des outils pour transformer et commercialiser la production biologique du territoire. »* (Mise en place d'un projet bio. Etude de faisabilité. Rapport de synthèse, Agro-Synergie, 2004, p. 5)

En effet, le Diois et le Val de Drôme, du fait de leurs caractéristiques et de leurs trajectoires politiques très différentes (voir chapitre 2) présentent des complémentarités qu'ils peuvent valoriser. Le Diois, situé « de 45 minutes à 2 heures de la vallée du Rhône », accueille « 95% de

---

<sup>543</sup> Ibid., p. 5



*TPE et une économie plutôt autarcique* » et « encore 15% d'agriculteurs » dont un quart en agriculture biologique, tandis que le Val de Drôme est situé à « *proximité des axes de communication* », présente « *un tissu économique de PME et PMI plus dense et ouvert sur l'extérieur* » et seulement « 2,5% d'agriculteurs »<sup>544</sup>. Ainsi, au milieu des années 2000, les deux intercommunalités commencent à échafauder un projet commun.

Le Val de Drôme ayant davantage de moyens et étant moteur dans la création de ce projet, le projet est situé à cheval sur deux paradigmes : sur celui de la modernisation agricole que continue de porter l'intercommunalité du Val de Drôme, et sur celui de la modernisation écologique dans la mesure où il fixe le développement de l'agriculture biologique comme cap à suivre. Aucun dispositif de politique publique ne permettant alors de financer un tel projet, il faudra attendre la fin de cette période et le lancement par la Région Rhône-Alpes du dispositif des « Grands Projets Rhône-Alpes » pour qu'il prenne forme. Entre temps, la vallée de la Drôme sera tout de même labellisée Pôle d'Excellence Rurale pour ses filières PPAM biologiques et écoconstruction.

### **3.3. La Chambre d'agriculture et la bio : évolution mineure d'une conception productiviste**

Durant cette période, la conception qu'a la Chambre d'agriculture de l'agriculture biologique va fortement évoluer. Un ancien président de la Chambre d'agriculture nous a confié qu'en effet à cette époque l'agriculture biologique devenait « *quelque chose qui [l'] amenait à une réflexion nouvelle et qui permettait aussi aux agriculteurs traditionnels de s'inspirer de certaines techniques bio pour la production raisonnée* »<sup>545</sup>. Ainsi progressivement, l'agriculture biologique n'est plus seulement perçue comme un modèle alternatif qui peut être intéressant pour les zones de montagne mais également comme un modèle technique qui peut être utile à l'ensemble de l'agriculture.

Un évènement illustre cette évolution : en 2007, la Chambre d'agriculture de la Drôme lance la première édition du salon Tech&Bio, salon professionnel sur la thématique des techniques biologiques et alternatives. Dès cette première édition, le salon connaît un franc succès, accueillant 4000 visiteurs venus de toute la France et d'Europe, et salué par « *la plupart des organisations professionnelles de la bio (une première !)* »<sup>546</sup>. Ceci ne signifie pas pour autant que la Chambre

---

<sup>544</sup> Présentation de la candidature Pôle d'Excellence Rurale « Biovallée », 2006.

<sup>545</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>546</sup> Biofil n°54 septembre/octobre 2007, p. 13

d'agriculture de la Drôme intègre le développement de l'agriculture biologique comme un objectif, mais plus simplement que sa conception de l'agriculture biologique évolue. Ainsi dans le programme FDSEA/JA aux élections de 2007, aucune mention n'est faite à l'agriculture biologique<sup>547</sup> !

Ce changement de conception de l'agriculture biologique a donc un effet relativement marginal sur la politique de la Chambre d'agriculture, qui continue de considérer l'agriculture biologique comme une « diversification » qui permet de mieux valoriser les produits, au même titre que l'agritourisme par exemple. Le bilan de mandature 2001/2007<sup>548</sup> de l'équipe sortante montre que si la Chambre intègre désormais des enjeux plus larges tels que l'environnement et le développement territorial<sup>549</sup>, elle ne considère pas l'agriculture biologique comme une réponse (ou la seule réponse possible) à ces enjeux. L'agriculture biologique n'est en effet même pas mentionnée dans la rubrique « *prise en compte de l'environnement* » qui fait pourtant référence aux changements de pratiques agricoles et à la préservation des ressources hydriques – qu'elle n'envisage que sous la question de la « gestion quantitative de l'eau ». Les propos de l'élu de la Chambre d'agriculture chargé du dossier « Agriculture biologique » illustre bien cette position :

---

<sup>547</sup> Et ceci bien que 5 des 35 candidats soient en agriculture biologique. Les actions prioritaires sont : accompagner le renouvellement des générations, organiser l'accès au foncier et lutter contre l'urbanisation à outrance, animer les territoires ruraux, communiquer sur notre métier, conquérir de nouveaux marchés, tirer parti de toutes les opportunités du marché, militer pour la régulation des marchés et renforcer notre pouvoir économique, sécuriser le revenu des agriculteurs, aider les agriculteurs à s'adapter au contexte changeant, favoriser la modernisation des exploitations, faciliter la limitation des charges, renforcer la ressources en eau et sa qualité, former les femmes et les hommes sur l'exploitation, militer pour l'amélioration du statut des personnes (Dossier de présentation du programme de la FDSEA et des JA pour les élections à la Chambre d'agriculture de la Drôme de janvier 2007, p.3)

<sup>548</sup> L'agriculture drômoise, n°1768 du 7 décembre 2006, p. 2

<sup>549</sup> Durant cette période, la Chambre d'agriculture crée la fonction de chargé de mission territorial afin de répondre aux enjeux montants du développement territorial et aux injonctions des collectivités territoriales, ce que la Chambre d'agriculture de l'Ardèche avait par exemple fait dès 1997. En effet, la Région Rhône-Alpes oriente une partie de ses programmes en matière d'agriculture selon une approche par « petites régions », s'appuyant sur les communautés de communes tout en les incitant à se regrouper pour former des périmètres géographiques cohérents comme par exemple la vallée de la Drôme. Ceci permet aux intercommunalités de la vallée d'avoir un conseiller territorial affilié au périmètre « Val de Drôme-Diois » comme interlocuteur technique à la Chambre d'agriculture, chose que demandait l'intercommunalité du Diois depuis la fin des années 1990 (voir chapitre 2). Ces conseillers ne prodiguent pas d'accompagnement technique ou de conseils techniques, ils ont pour mission de coordonner l'action de la Chambre d'agriculture avec celle des intercommunalités. Cependant, cette mission est intégrée comme « une nouvelle spécialisation fonctionnelle plus que comme une autre manière de formuler les problématiques agricoles et de mettre en œuvre l'action » (Prally, 2010). Si sa création témoigne de l'importance grandissante que prennent les intercommunalités dans le système agri-alimentaire, elle ne représente qu'un ajustement de pratiques qu'opère la Chambre d'agriculture, tandis que sa manière de formuler les problèmes et les solutions et plus largement, sa conception de la place de l'agriculture dans la société restent identiques. Comme l'analysent Laurent et al. (2006, p. 111), « *les articulations entre secteur et territoire restent donc limitées et il n'y a pas de débat réel dans les instances de coordination sectorielles sur une vision qui inscrirait le secteur dans une logique territoriale* ».

« *Le bio diffère peu du conventionnel dans ses formes de vente et il faut rechercher des synergies entre l'amont et l'aval en travaillant sur les réseaux de distribution.* »  
(Dossier de présentation du programme FDSEA/JA pour les élections à la Chambre d'agriculture de la Drôme de janvier 2007, p. 6)

La Chambre d'agriculture, si elle conçoit désormais l'agriculture biologique comme un modèle agricole source d'innovations techniques et modifie en conséquence certaines de ses pratiques (en menant des actions telles que la création du salon Tech&Bio), n'intègre en aucune façon les questions que posent son développement en termes de redéfinition des liens entre acteurs du système agri-alimentaire et, si elle intègre désormais une certaine prise en compte des enjeux environnementaux, elle conserve une vision alignée sur le paradigme de modernisation agricole.

### **3.4. Emergence d'un paradigme radical, porté par la société civile**

En parallèle, le marché de la consommation biologique explose, au niveau national comme au niveau local : la Carline passe de 250 à plus de 600 familles adhérentes, et son chiffre d'affaires de 90 000 à 425 000 euros entre 2002 et 2008<sup>550</sup>. Le local géré par des bénévoles devient trop petit, et la forte augmentation de l'activité nécessite de professionnaliser la structure. Au cours de cette période, la Carline déménage dans un local plus grand et recrute quatre salariés pour pouvoir l'ouvrir tous les jours et gérer une organisation de plus en plus lourde.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, la Carline développe à cette période son approvisionnement auprès de producteurs du Diois pour « *conforter la production locale* »<sup>551</sup>. Ses fournisseurs locaux passent d'une petite dizaine à plus de trente, grâce à la recherche active qu'entreprennent les salariés pour remplacer les produits de grossistes par des produits locaux. Par ailleurs, la vente de fruits et légumes locaux se met en place : producteurs et consommateurs apprennent ensemble à organiser une petite filière locale. A la fin de cette période, les produits locaux ne représentent que 5% du total des achats de la Carline. L'impact de cette démarche peut sembler faible au vu de ce chiffre, mais il est très net au niveau cognitif.

---

<sup>550</sup> On peut supposer que cela est en partie dû à la forte croissance démographique qui s'amorce dans le Diois à la fin des années 1990, quand l'immigration commence à compenser le solde naturel négatif. Selon l'un de ses leaders interviewé en 2013, la Carline ne regroupe en effet quasiment que des néo-ruraux.

<sup>551</sup> Compte-rendu de la réunion des adhérents de la Carline du 4/5/2002

Au fil de cette décennie, la conception de l'agriculture biologique que porte la Carline va fortement évoluer. Au départ uniquement liée à des enjeux environnementaux, de santé humaine et de soutien à l'agriculture paysanne, elle est progressivement enrichie par d'autres éléments qui rendent compte de son potentiel de transformation de la société. Elle embrasse ainsi des valeurs plus larges telles que l'équité sociale, que la Carline cherche à traduire dans ses pratiques commerciales en proposant une bonne rémunération aux producteurs, des emplois pérennes et bien rémunérés à ses salariés nouvellement recrutés, et en cherchant également à rendre l'alimentation biologique accessible à tous. Elle vise également une prise en compte plus large du système agri-alimentaire, qui fait évoluer ses objectifs, ainsi que le réseau des acteurs qui lui semble pertinent de mobiliser pour son projet (voir chapitre 4). Ainsi, au cours de cette période, les représentations de la Carline évoluent autour d'une conception de l'agriculture biologique beaucoup plus radicale que celle que portent les autres acteurs du territoire dans la mesure où, contrairement aux coopératives dioises par exemple, elle met explicitement en cause l'organisation et la gouvernance du système alimentaire territorial.

Dès lors, la Carline vise à peser sur le développement des circuits courts et à soutenir l'installation de producteurs en agriculture paysanne et biologique. Et surtout, elle cherche à faire cela non plus pour le seul bénéfice de ses adhérents mais en développant « *un outil économique alternatif [ouvert à tous] qui rassemble autour d'une filière les producteurs, les distributeurs [c'est-à-dire ses salariés] et les consommateurs* »<sup>552</sup>. La Carline concrétise ce projet en 2008 en passant sous un statut coopératif qui lui permet d'associer dans sa gouvernance ces trois types d'acteurs : elle constitue désormais une petite configuration sociotechnique, ou une niche sociotechnique selon le vocabulaire de la théorie des transitions.

D'autres acteurs alternatifs vont voir le jour à cette période, parmi lesquels certains ont un objet qui dépasse parfois largement les problématiques agricoles, mais qui sont tous porteurs d'une conception alternative radicale de l'agriculture. C'est le cas de l'association des Compagnons de la Terre, créée en 2006 à l'initiative de salariés du CFPPA de Die avec le soutien de l'intercommunalité du Diois, qui met en place dans le Diois un dispositif pour permettre aux candidats à l'installation de tester leur projet avant de s'installer en mettant à leur disposition des terres et du matériel. Cette « pépinière d'installation » vise à favoriser l'installation d'agriculteurs hors cadre familial et inscrits dans une démarche paysanne et biologique, en leur donnant

---

<sup>552</sup> Préambule des statuts de la SCIC La Carline, 2009

l'opportunité à la fois d'avoir une expérience pratique avant de se lancer et de se construire un réseau de connaissance pour leur faciliter l'accès au foncier. Cette initiative peut elle aussi être considérée comme une niche sociotechnique dans la mesure où elle associe plusieurs acteurs autour de nouvelles pratiques d'accompagnement (nous la caractériserons plus en détail dans le chapitre suivant).

L'association Terre de Liens, qui vise elle aussi à faciliter l'accès au foncier pour des installations en agriculture paysanne et biologique en acquérant elle-même des terres agricoles, est créée en 2003 au cœur de la vallée de la Drôme. Terre de Liens, qui a aujourd'hui une envergure nationale, semble cependant être très peu intégrée dans le système agri-alimentaire local, son nom n'ayant été évoqué spontanément dans aucun des entretiens réalisés<sup>553</sup>.

En 2003 également est créé, en collaboration avec Pierre Rabhi, le Centre agroécologique des Amanins, qui jouit lui aussi d'une certaine notoriété à l'échelle nationale et participe au rayonnement de la vallée. Il regroupe une ferme en agriculture biologique, un centre d'accueil et de formation et une école primaire. Il est quasiment autonome en énergie et en alimentation.

L'Ecole de la Nature et des Savoirs, est quant à elle créée en 2006 sous le parrainage de Jean-Marie Pelt et Edgar Morin. Cette association accueille dans un « *lieu systémique de formation et de recherche en matière de développement durable humain* »<sup>554</sup>, situé dans le Diois, des formations très diversifiées, allant de la cueillette de plantes sauvages pour des utilisations alimentaires ou médicinales, à la permaculture, en passant par le développement personnel et les relations interpersonnelles.

Ainsi, durant cette période, une diversité de nouveaux acteurs non agricoles mais tous promoteurs de modèles agricoles écologisés et d'une réflexion sur les liens entre agriculture et société, invente de nouvelles pratiques (de commercialisation, d'accompagnement, de formation, d'interaction avec la société...), produisant de nouvelles représentations et de nouvelles formes d'interaction entre acteurs du système agri-alimentaire. Bien que ces associations aient des objets très différents, l'analyse de leurs discours permet d'identifier un certain nombre de caractéristiques communes dans leur manière de concevoir la place de l'agriculture dans la société, la « bonne agriculture » et les interactions entre acteurs du système agri-alimentaire. Dans leurs conceptions, la « bonne

---

<sup>553</sup> Sauf pour ce qui concerne les Amanins, évoqués par TG en entretien concernant la collaboration avec une autre association à laquelle il participe, l'Ecole de la Nature et des Savoirs, mais ceci concerne la période récente comme nous le verrons plus loin.

<sup>554</sup> Présentation de l'association dans le catalogue des formations 2011 de l'Ecole de la Nature et des Savoirs.

agriculture » est une agriculture paysanne, sans intrants chimiques, la plus autonome possible, respectueuse de l'environnement, du sol et plus largement de la nature dans son ensemble ; elle produit des aliments sains, et les liens entre production et consommation sont resserrés, les consommateurs reprennent prise sur leur alimentation et les producteurs sur les débouchés. Tout ceci contribue à l'édification d'un nouveau paradigme que l'on peut qualifier d' « écologisation radicale », dans la mesure où il s'appuie sur une conception de la « bonne agriculture » en tout point différente de celle du paradigme dominant, à la fois en terme de modèle agricole et en terme d'organisation du système agri-alimentaire. Étonnamment, ces acteurs n'ont quasiment pas d'interaction entre eux : ce paradigme est sous-tendu par un réseau tel que le conçoit Thomas Hughes (1983), un tissu sans trame.

### **Conclusion de cette troisième période**

Les coopératives dioises poursuivent la trajectoire technologique sur laquelle elles s'étaient engagées avec le PIDA Bio, du fait que les infrastructures sont présentes. Notamment, la coopérative Terres Dioises accroît l'autonomie des exploitations biologiques en acquérant la maîtrise de la production de semences et procède à des changements de pratiques importants, comme la redéfinition des missions des conseillers coopératifs. Les coopératives et les agriculteurs développent plus avant leurs compétences en matière d'agriculture biologique, de nouveaux éléments cognitifs et de nouvelles pratiques émergent, tels que la volonté d'accompagner les exploitations agricoles vers davantage d'autonomie en investissant dans la production de semences ou encore en construisant des formes de conseil adaptées : la configuration sociotechnique construite durant la période précédente agrège des éléments de plus en plus nombreux et divers et gagne encore en stabilité.

Le dynamisme des filières biologiques modifie les représentations de l'intercommunalité du Val de Drôme, qui voit désormais elle aussi l'agriculture biologique comme un modèle agricole porteur d'un fort potentiel de développement local et comme une voie d'avenir tant pour l'agriculture locale que pour l'ensemble du territoire, même si sa conception du développement agricole reste relativement « conventionnelle ».

La réussite commerciale des coopératives et le développement des compétences techniques des agriculteurs influencent par ailleurs la Chambre d'agriculture, mais dans une certaine mesure seulement. La création du salon Tech&Bio en 2007 montre que l'agriculture biologique constitue

désormais aux yeux de la Chambre d'agriculture un modèle technique performant dont certaines pratiques peuvent être utiles à l'ensemble de l'agriculture. Mais elle continue pour le reste à la considérer comme une voie de diversification parmi d'autres et à soutenir massivement la compétitivité de l'agriculture conventionnelle sur un marché globalisé. De l'agriculture biologique, elle ne reconnaît que les avancées techniques, et occulte toute remise en question du fonctionnement du système agri-alimentaire.

Cette période voit également l'émergence de nouveaux acteurs associatifs qui portent des conceptions de l'agriculture très alternatives et travaillent sur des thématiques agricoles mais qui le font de manière plutôt indépendante les unes des autres. La Carline connaît une croissance très forte, ce qui montre que la demande locale en produits biologiques se développe<sup>555</sup>. Elle commence à œuvrer à la structuration de filières biologiques en circuits courts et à inventer de nouvelles pratiques de commercialisation en interaction avec des paysans locaux. Ses représentations évoluent fortement durant cette période et l'amène à faire évoluer son projet et sa gouvernance : d'association de consommateurs qui achètent ensemble des produits biologiques, elle passe au statut de coopérative associant consommateurs, producteurs et distributeurs afin de créer un « outil économique alternatif », de peser sur l'organisation du système alimentaire local de manière à développer l'alimentation biologique en facilitant l'accès à tous, ainsi que des interactions de proximité et plus équitables entre producteurs et consommateurs.

Au terme de cette période coexistent ainsi trois configurations sociotechniques différentes dans la vallée de la Drôme : l'une porteuse du paradigme de modernisation agricole, une autre porteuse du paradigme de modernisation écologique, et une dernière porteuse du paradigme d'écologisation radicale.

---

<sup>555</sup> Et, dans une moindre mesure, que davantage de personnes adhèrent à son projet alternatif, comme nous l'avons vu au chapitre 4.

## **4. Reconfiguration du système agri-alimentaire territorial (2008-2014)**

### **4.1. Une écologisation massive des filières agricoles de la vallée de la Drôme**

#### ***4.1.1. Stabilisation du réseau sociotechnique structuré autour des coopératives***

De la fin des années 2000 à aujourd'hui, l'agriculture biologique se développe fortement dans la vallée de la Drôme, passant de 17% des surfaces et 20% des agriculteurs en 2008, à 30% des surfaces et 27% des agriculteurs en 2014. Mais au-delà de ces chiffres, d'importantes mutations se sont opérées dans certaines filières.

C'est le cas par exemple dans la filière céréalière du Diois. En 2008, la collecte de céréales biologiques représente toujours 30% de la collecte totale de Terres Dioises, mais génère 55% du chiffre d'affaires. Au vu de ces résultats économiques, ses administrateurs décident de fixer un objectif « 100% bio », sans définir de délai pour atteindre cet objectif, afin qu'il soit accepté par l'ensemble des coopérateurs. La coopérative crée alors une – nouvelle – union de coopératives pour la distribution des céréales biologiques, nommée Bio-Sud-Est, avec d'autres coopératives voisines qui souhaitent lui déléguer cette activité, afin de pouvoir gérer de plus grands volumes et peser sur le marché des céréales biologiques. Terres Dioises prend en charge l'activité commerciale et développe ainsi ses compétences dans la commercialisation des produits biologiques. Puis elle investit dans une usine d'alimentation biologique pour bétail pour assurer des débouchés aux autres cultures qui entrent en rotation avec les céréales, et ensuite dans la production d'œufs biologiques, pour mieux valoriser les aliments pour bétail qu'elle produit (voir chapitre 3).

Ses motivations stratégiques sont, comme l'explique son directeur actuel, de maintenir son autonomie pour servir au mieux ses coopérateurs et de « *ne pas se développer* », c'est-à-dire de ne pas étendre son périmètre, pour ne pas attirer la convoitise de coopératives plus grosses qui pourraient être tentées de l'absorber si ses parts de marché devenaient assez importantes pour leur faire concurrence. Ainsi, dans l'optique d'assurer son autonomie, la coopérative céréalière met en place une stratégie « classique » d'intégration verticale, afin de favoriser un modèle agricole moins classique : l'agriculture biologique.

Elle lève ainsi les verrous habituellement rencontrés dans les filières céréalières biologiques (Fares, Magrini et Triboulet, 2012), en offrant des débouchés pour l'ensemble des cultures qui entrent dans l'assolement nécessairement diversifiés des céréales biologiques. Elle ne cherche pas à modifier intentionnellement le système dominant, la plus grande partie de sa collecte étant



écoulée en circuit long, et les œufs également. Elle ne vise pas une reconfiguration du système agri-alimentaire mais construit de fait des pratiques nouvelles qui conduisent à une plus grande maîtrise de la filière par l'amont.

Ses pratiques internes contribuent également au renforcement de cette maîtrise. Par exemple, elle continue d'encourager une plus grande autonomie des exploitations agricoles, en incitant ses apporteurs à produire des semences de ferme. Par ailleurs, elle développe, en construisant ses propres programmes d'expérimentation, la production de nouvelles cultures biologiques « *qui sortent un peu de l'ordinaire* » pour des marchés de niche (telles que le chardon marie, le lin, les graines de tournesol, le chanvre, les courges...), pour « *trouver de la valeur ajoutée aux producteurs* »<sup>556</sup>. Cette démarche conduit à une diversification encore plus grande des exploitations agricoles (et dans une moindre mesure, des circuits de commercialisation, certains coopérateurs livrant par exemple parfois la Carline) qui leur permet d'être moins dépendants des marchés et surtout, de leurs fluctuations.

Elle initie par ailleurs, suite à l'achat de l'usine d'aliments pour bétail, un projet qui vise à « *mettre en relation production et consommation* »<sup>557</sup>, c'est-à-dire les producteurs de céréales, les coopératives et les éleveurs. On remarque ici que l'interprétation de Terres Dioises du lien entre production et consommation est très différente de celle que portent des acteurs comme la Carline, qui relie cette problématique à la question des circuits courts.

Quoi qu'il en soit, au final, Terres Dioises invente ainsi un modèle qui conduit à une écologisation accrue des pratiques agricoles (augmentation de la biodiversité cultivée) et à une relocalisation de la majeure partie de la filière. En effet, à l'exception de l'entreprise d'œufs biologiques, toutes les structures avec lesquelles elle s'est liée (la station de semences, l'union de commercialisation, l'usine d'aliments) sont situées dans la vallée ou en Drôme<sup>558</sup>.

---

<sup>556</sup> Entretien avec le directeur de la coopérative, réalisé en 2013.

<sup>557</sup> Entretien avec le directeur de Terres Dioises, réalisé en 2013. Ce projet, financé par l'Agence Bio et porté par une filiale de Bio-Sud-Est, vise également bien entendu à développer la collecte biologique des coopératives de l'union. Ce projet s'appuie sur une animation tripartite associant les coopératives de Bio-Sud-Est, les Chambres d'agriculture et les Groupements d'Agriculture Biologique, qui permet d'apporter ainsi aux producteurs les compétences à la fois d'animation collective, de conseil technique et de connaissance des marchés.

<sup>558</sup> L'usine d'alimentation animale est située à Bourdeaux dans la vallée de la Drôme, la station de semences est située dans le Sud de la Drôme, l'entreprise qui produit les œufs est située en partie à Bollène dans le Nord-Vaucluse et en partie en Saône-et-Loire.

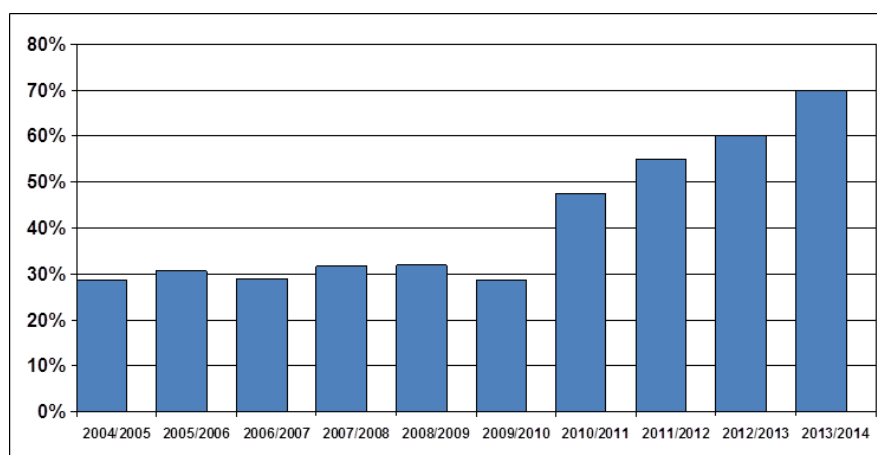


Figure 5.3 - Proportion des produits biologiques dans la collecte de Terres Dioises (en volume)

La coopérative viticole Jaillance a durant cette période un parcours différent mais tout aussi intéressant en termes d'écologisation. En 2010, Jaillance collecte environ 12% de raisins biologiques qui correspondent à 123 hectares, et se fixe comme objectif de doubler cette surface d'ici 3 à 5 ans. Elle met pour cela en place des incitations financières, payant le raisin bio 20% de plus que le raisin conventionnel, y compris durant la période de conversion, et y compris lorsque ce raisin n'est pas valorisé en bio du fait d'une saturation du marché du vin biologique. Ceci montre une forte volonté de développer la viticulture biologique, bien que le marché ne soit pas encore suffisamment important pour absorber toute la production de Clairette biologique de la coopérative.

Ceci est mis en place dans le cadre d'une stratégie plus large de positionnement sur le « développement durable »<sup>559</sup>, visant à construire « un modèle économique et social de commerce équitable Nord/Nord qui permet de faire vivre des petites exploitations sur l'ensemble de la vallée de la Drôme, préserve les emplois et l'activité économique en milieu rural tout en mettant en valeur le territoire »<sup>560</sup>. Le modèle dont il est question prend en compte les interdépendances entre production, transformation, environnement, fournisseurs d'intrants, distribution, commercialisation et consommation, et vise une « intégration totale de la filière » :

<sup>559</sup> « Rapport DD 2010 », Jaillance, 2010, p.30

<sup>560</sup> Ibid., p.6

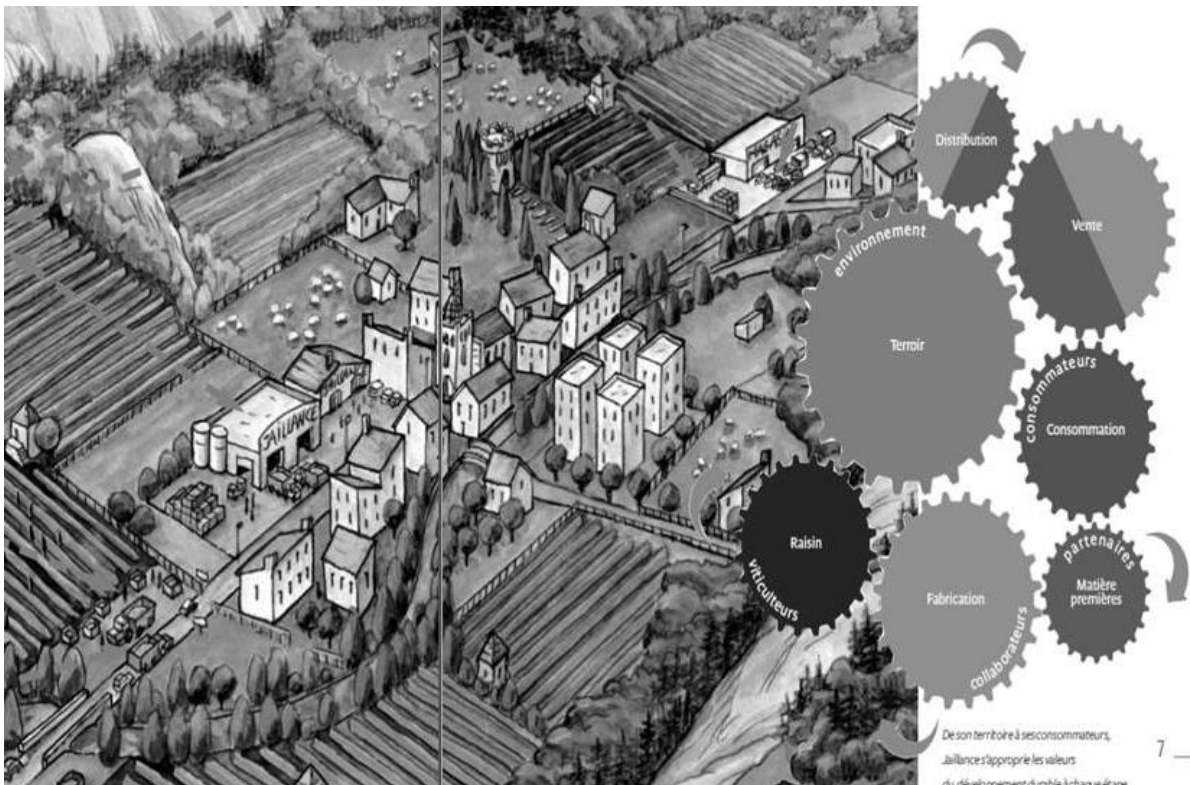


Figure 5.4 - Illustration intitulée « La coopération, modèle d'entreprise durable avec une intégration totale de la filière », Rapport DD 2010, Jaillance

Comme les céréales, le vin que produit Jaillance est nécessairement exporté hors du territoire. Les possibilités de diversifier les circuits de commercialisation sont très limitées<sup>561</sup>. La cave coopérative décide donc d'agir sur les autres leviers à sa portée : elle organise des formations au développement durable pour ses employés et ses coopérateurs<sup>562</sup>, met en place une stratégie de communication visant à sensibiliser et informer les consommateurs (le terme « *consomm'acteurs* » est même utilisé), s'engage et accompagne ses coopérateurs dans la réduction des pesticides, des consommations d'eau, de la production de gaz à effets de serre et des consommations d'énergies fossiles. Notamment, elle développe avec 23 viticulteurs un projet photovoltaïque, qui devrait lui permettre de couvrir tous ses besoins énergétiques dans les deux ans<sup>563</sup>. Ainsi, la cave coopérative œuvre elle aussi, d'une manière totalement différente de Terres Dioises et certes plus limitée en

<sup>561</sup> La vente directe (au caveau ou par correspondance) représente 9% du chiffre d'affaire, les ventes en GMS 64%, 20% va à l'export, et 7% à la consommation hors domicile.

<sup>562</sup> En 2009, plus de la moitié des 129 salariés et le quart des 225 coopérateurs avaient suivi une formation au développement durable proposée par la cave (Rapport DD 2010, Jaillance).

<sup>563</sup> Tout n'est pas tout rose, et Jaillance paie à cette période des erreurs de gestion que le conseil d'administration semble vouloir répercuter sur les salariés... <http://mediascitoyens-diois.blogspot.fr/2011/06/greve-la-cave-jaillance-de-die-ce-mardi.html>

termes de reconfiguration du système agri-alimentaire, à une écologisation de ses propres pratiques et de celles de ses coopérateurs et de ses collaborateurs.

Ainsi, la configuration sociotechnique que les coopératives dioises façonnent au fil du temps enrôle de plus en plus d'acteurs et agrège de plus en plus d'éléments : elle continue à gagner en stabilité.

#### **4.1.2. Evolution des représentations et des pratiques des acteurs du système dominant**

La Chambre d'agriculture collabore durant cette période avec la coopérative Terres Dioises pour laquelle elle conduit des essais variétaux et expérimentations sur de nouvelles cultures biologiques, accompagne les agriculteurs souhaitant se convertir et assure une partie de l'animation dans le cadre du projet financé par l'Agence bio. Elle travaille également en lien étroit avec la cave coopérative, pour laquelle elle réalise l'animation de son programme de développement durable et des expérimentations notamment sur la gestion de l'enherbement. Le budget de la Chambre d'agriculture, en constante diminution depuis une dizaine d'années, la contraint ainsi à rechercher davantage de financement sur projet et à contribuer activement à un développement agricole qui, comme nous l'avons vu précédemment, n'est pas orienté selon ses priorités : si la Chambre agriculture s'investit davantage sur l'agriculture biologique à cette période, c'est plus du fait de ses contraintes budgétaires que d'une réelle volonté de ses élus.

La Chambre co-organise ainsi, dans le cadre du projet Biovallée, des journées de démonstration de techniques alternatives, qui constituent des espaces d'échange entre agriculteurs biologiques et conventionnels et contribuent à ce titre à faire tomber les « *barrières* » qui peuvent exister « *entre les deux mondes* »<sup>564</sup>. Durant l'une de ces journées, à laquelle j'ai assisté, une entreprise locale de machinisme agricole fit la démonstration d'un outil de désherbage mécanique qu'elle avait elle-même développé. Ainsi, d'autres acteurs locaux, comme cette entreprise de machinisme par exemple, sont entraînés dans la dynamique de développement de l'agriculture biologique, et les objets ou pratiques qu'ils construisent, permettent d'intéresser voire d'enrôler de nouveaux agriculteurs.

---

<sup>564</sup> Commentaire du porte-parole d'Agribiodrôme sur une journée de démonstration à laquelle il a assisté (Observation de la commission agricole PSADER Vallée de la Drôme du 06/12/12).

La Chambre d'agriculture continue par ailleurs d'organiser tous les deux ans le salon Tech&Bio, qui connaît un succès grandissant<sup>565</sup>. A travers cette action, elle favorise une intégration plus large des pratiques de l'agriculture biologique vers les systèmes de production conventionnels. En effet, le fait que ce soit la Chambre d'agriculture qui organise ce salon et non un acteur spécifique de l'agriculture biologique contribue certainement à attirer des producteurs conventionnels. En 2013, ceux-ci représentent 45% des producteurs présents sur le salon<sup>566</sup>.

Le succès du salon Tech&Bio, ainsi que le fait que la Drôme soit le premier département bio de France, lui permettent d'acquérir une certaine reconnaissance, dans un contexte où le développement de l'agriculture biologique devient un objectif politique fort au niveau national :

*« Fière de ses 10% d'agriculture bio en surface et de ses 7% d'actifs agricoles engagés dans ce mode de production, la Drôme fait donc figure de département phare : Tech&bio a mis le projecteur sur des résultats qui deviennent l'objectif à atteindre dans toutes les régions de France ». (Biofil n°54 septembre/octobre 2007, p. 15)*

Il est amusant de noter que cela amène certaines personnes à réécrire l'histoire. Par exemple l'ancien président de la Chambre d'agriculture m'a raconté, en parlant des années 1990 :

*« On essayait d'être un petit peu visionnaire, on sentait qu'il y avait une demande de plus en plus forte à ce niveau-là, et qu'il fallait s'y intéresser. Et donc on a été la première Chambre d'agriculture de France à créer un poste de technicien bio. Et donc c'est nous qui l'avons créé à ce moment-là, et après il y a eu d'autres Chambres au niveau national et dans d'autres départements qui ont développé aussi ce type d'activité. [...] On a démarré un petit peu tout ça, et après au niveau national, il y a eu des évolutions qui se sont faites et aujourd'hui toutes les chambres d'agriculture, je pense, ont quasiment une section bio. » (Un ancien président de la Chambre d'agriculture de la Drôme<sup>567</sup>)*

Alors qu'en 1984 la Chambre d'agriculture de l'Yonne avait déjà un conseiller en agriculture biologique (Bonny et Le Pape, 1984)...

Lors d'une discussion informelle, un élu de la Chambre me confiait en 2014 : *« Moi je veux bien, la bio, tout ça, mais la bio peut pas nourrir le monde ! »*. Comme en témoignent ces propos éloquentes – et surtout très fréquents dans le monde agricole en général -, les représentations de la

---

<sup>565</sup> De 4000 visiteurs en 2007, la fréquentation passe à 8000 visiteurs en 2009, 11 000 en 2011 et 13 000 en 2013.

<sup>566</sup> Les producteurs représentant au total 65% des participants

<sup>567</sup> Entretien réalisé en 2013

Chambre d'agriculture restent encore de nos jours alignées sur le paradigme productiviste. Cependant, certains éléments semblent indiquer que celles-ci sont en train d'évoluer.

Depuis 2011, la Chambre d'agriculture est chargée par le conseil général de piloter une plateforme d'expérimentation de 20 hectares, dédiée aux techniques alternatives et biologiques (TAB). Les expérimentations sont définies par la Chambre d'agriculture, en concertation avec les instituts techniques. Lors d'une journée d'échange organisée en 2012 pour présenter les expérimentations en cours aux agriculteurs intéressés, j'ai pu constater que la démarche adoptée était très « conventionnelle ». Par exemple, pour les essais en pêchers, qui comprenaient une modalité « faibles intrants » et « arboriculture biologique », les choix de conduite avaient été complètement orientés selon les critères de conception d'un modèle productiviste : la taille des arbres en « double Y » avait été choisie pour faciliter la mécanisation du travail, les techniques de protection du verger devaient avoir été validées en essais analytiques (loin donc d'une approche systémique), la variété plantée était une variété demandée par le marché (et il n'y avait pas de mélanges variétaux), les objectifs de rendements fixés correspondaient aux normes de vergers intensifs<sup>568</sup>, l'entrée en production devait intervenir dès la troisième année ce qui justifiait d'intensifier la conduite de l'essai « faibles intrants » les deux premières années, et le verger était censé être renouvelé au bout de dix ans. Les réactions des producteurs présents ont du reste remis en cause ces critères :

*« Pourquoi vous fixez des objectifs de rendements si élevés ? 10 tonnes, ça peut être viable. »*

*« Pourquoi maintenir un objectif de production à trois ans ? Pourquoi pas viser une viabilité économique sur 20 ans ? Y'a pas que le rendement, il y a aussi la durée de production du verger. »*

*« Vous restez dans le système. »*

*« C'est votre rôle de vous confronter à l'échec. »* (Quelques commentaires sur l'essai verger présenté lors de la journée d'échange de la Plateforme TAB du 19/11/2012)

Ainsi selon les producteurs présents, ces systèmes n'étaient « *pas assez en rupture* ». L'autre expérimentation présentée était un modèle d'agroforesterie associant maraîchage et arbres fruitiers. Là encore, on pouvait s'interroger sur la pertinence de la démarche. Grandes cultures et fruitiers n'étaient pas associés comme le préconise l'agroforesterie pour valoriser les synergies entre les espèces cultivées. La parcelle était composée de bandes de 15 mètres plantées

---

<sup>568</sup> 40 à 50 tonnes en faibles intrants, 20 à 30 tonnes en agriculture biologique

successivement de grandes cultures, puis d'arbres, car « comme ça le tracteur peut faire un aller-retour sur chaque bande ».

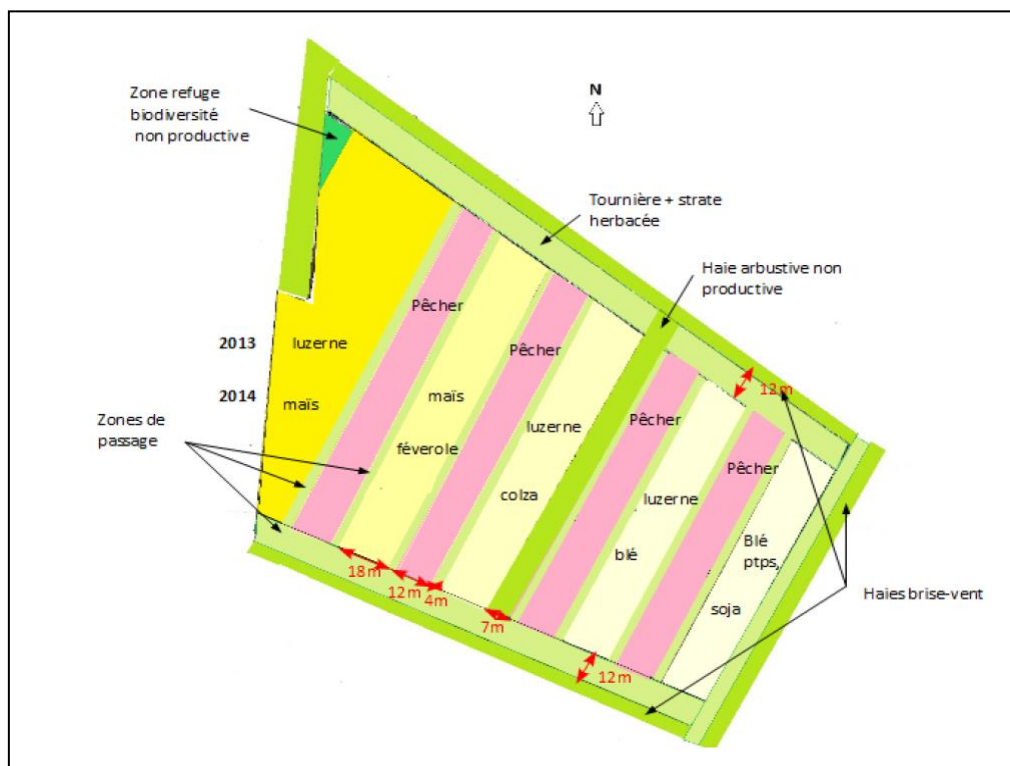


Figure 5.5 - Dispositif expérimental multi-espèce de la plateforme TAB (source : « La plate-forme TAB – présentation du dispositif expérimental », 2013)

Cet essai lui aussi témoignait ainsi de représentations cognitives si fortement ancrées dans le modèle productiviste que les bénéfices d'une autre approche paraissaient n'être même pas perçus.

Cependant, à l'heure où j'écris ces lignes, il semblerait que cela soit en train d'évoluer. Parmi les essais en projet pour la plateforme TAB est prévu un dispositif « hautement diversifié » alternant des rangs de PPAM, de grandes cultures en rotation sur cinq ans, de pommiers ou poiriers, pêchers, vignes et arbres de haute futaie, avec possiblement des mélanges variétaux pour les espèces fruitières.

Un autre indicateur de l'évolution des représentations de la Chambre d'agriculture est le projet « Semences de ferme » qu'elle porte depuis 2012 (en collaboration avec Agribiodrôme et grâce à des financements Biovallée), pour répondre à une sollicitation de producteurs de Terres Dioises : l'autonomie des exploitations est donc désormais mise à l'agenda de la Chambre.

Quoi qu'il en soit, le positionnement de la Chambre en faveur des techniques alternatives et biologiques, notamment avec le salon Tech&Bio, ainsi que la réussite technique des agriculteurs biologiques commencent à avoir à cette période une influence significative sur les pratiques agricoles dans le système dominant :

*« L'idée de dire « la bio, c'est loufoque » ou « la bio, c'est machin », c'est fini ça, chez nous. C'est plus du tout ça. Au contraire, t'entends souvent le contraire. T'entends souvent dire les conventionnels : « moi, je suis pas assez bon pour être en bio. » [...] Oui, oui, c'est assez impressionnant ! Alors que dans beaucoup de départements en France, c'est encore l'image de la bio loufoque, où en bio, les champs sont plein d'herbe, plein de maladies, il y a pas de rendements, ça marche pas... dans la Drôme, c'est pas ça. Dans la Drôme, c'est vraiment le contraire. Pour les conventionnels, les bios, c'est les plus techniques, c'est les meilleurs. Pas tout le monde, hein, j'extrapole un peu, je généralise, mais c'est vrai qu'il y a plus cette image négative de la bio, d'une manière générale. [...] Ça a changé petit à petit, ça fait pas longtemps mais... [...] Les conventionnels qui ont une bineuse par exemple, ben y'en a plein ! [...] Un conventionnel sur deux à une bineuse dans la Drôme ! Donc c'est bien aussi qu'ils savent très bien que le binage, ça marche très bien, que ça leur permet d'économiser des produits phyto... enfin voilà, c'est un signe aussi que toutes ces techniques bios, même s'ils font pas le pas de passer en bio, ils sont quand même conscients que ça marche, que ça a un intérêt. » (Conseiller en grandes cultures biologiques à la Chambre d'agriculture de la Drôme<sup>569</sup>)*

Un autre acteur du système dominant va quant à lui durant cette période infléchir fortement son positionnement : le CFPPA de Die. Au milieu des années 2000, le CFPPA de Die accueille un nouveau directeur. Lorsqu'il prend son poste, le projet du Ministère de l'Agriculture est, à terme, de fermer ce centre. Le nouveau directeur entreprend alors « d'intégrer le CFPPA au territoire » et de valoriser les compétences présentes localement pour développer une attractivité qui permettrait au centre de perdurer : « Et donc on a orienté le CFPPA sur la bio et sur des alternatives, on va dire. [...] Pour moi, le fait d'axer l'établissement autour de la bio, c'était aussi lui donner une légitimité »<sup>570</sup>. Le CFPPA propose dès lors différents types de formations (BPREA, Certificat de Spécialisation, modules autonomes) et s'adresse ainsi à un public diversifié, regroupant aussi bien des candidats à l'installation qui souhaitent s'inscrire dans un parcours d'installation classique ou qui portent des projets plus atypiques, que des conseillers et techniciens. L'agriculture biologique qui est aujourd'hui enseignée au CFPPA de Die correspond à une

---

<sup>569</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>570</sup> Ancien directeur du CFPPA de Die, entretien réalisé en 2011 par Claire Lamine et Julia Tual



conception plus paysanne que technicienne, comme en témoigne le contenu des formations : naturopathie animale, auto-construction, production de semences de fermes... En ce sens, il a adopté une conception plutôt radicale de l'agriculture biologique.

## **4.2. Montée en puissance de stratégies et d'actions en rupture**

### **4.2.1. La Carline : un exemple de stabilisation d'une niche sociotechnique**

En 2008, l'association la Carline passe au statut de SCIC afin d'associer dans sa gouvernance à la fois des consommateurs, des producteurs et ses salariés (chapitre 4). Désormais animée d'une volonté forte d'agir en acteur du territoire et d'œuvrer activement à la structuration non seulement d'une « *économie alternative* » permettant d'assurer « *la souveraineté alimentaire du Diois* » et d'un « *autre modèle de société* »<sup>571</sup>, le développement de son approvisionnement auprès de producteurs paysans biologiques locaux devient l'une de ses priorités. Elle contribue par ses achats à la structuration d'une petite filière maraîchage et d'une filière viande locales.

Ce faisant, elle invente de nouvelles pratiques, telles que l'application d'une marge très réduite lorsqu'un producteur se lance pour des raisons agronomiques dans un nouveau produit généralement peu demandé par les clients ; la mise en place d'un code couleur sur l'étiquetage qui indique si le produit est fourni par un producteur local, un producteur non local ou un grossiste ; ou encore l'organisation des rayons en fonction de la saisonnalité des produits (par exemple le rayon viande n'est garni que quand les producteurs locaux peuvent l'approvisionner) et la participation de clients bénévoles et de producteurs à l'activité du magasin pour pouvoir diminuer les prix et faciliter l'accès à une alimentation biologique pour toutes les bourses.

Cependant, la traduction des valeurs de la Carline dans sa politique commerciale fait l'objet d'une négociation permanente entre producteurs, salariés et consommateurs : ces pratiques ne sont pas stabilisées. Les acteurs impliqués dans la Carline avancent par tâtonnement, au fil du processus de négociation qui s'opère en interne à la Carline, mais également à mesure que la Carline développe des interactions avec d'autres acteurs du territoire (voir chapitre 4).

Grâce aux outils que sont le magasin beaucoup plus grand et ouvert sur l'extérieur qu'elle investit en 2010, ou encore des opérations de communication qu'elle organise sur le marché ou dans les

---

<sup>571</sup>Présentation de la Carline à l'équipe du laboratoire INRA-Ecodéveloppement, 2012

médias locaux, elle attire de nouveaux clients. Son chiffre d'affaires passe d'environ 400 000 euros en 2008 à près de 1,2 millions d'euros en 2014, et en parallèle la part de son approvisionnement auprès de producteurs locaux passe de 5% à 30% du chiffre d'affaires. Cette hausse du chiffre d'affaires de la Carline est d'autant plus remarquable qu'elle intervient dans un contexte de concurrence accrue, car dans la période récente l'offre de produits biologiques, y compris locaux, n'a cessé de croître dans les supermarchés du Diois, et un second magasin biologique, sous l'enseigne La Vie Claire, a ouvert à Die. Il semblerait donc que la Carline, en communiquant à l'intérieur et à l'extérieur de son magasin sur l'éthique de sa démarche, mettant en avant ses choix de gouvernance et de fournisseurs comme stratégie de défense face à la concurrence, est parvenue à enrôler une clientèle de plus en plus nombreuse, contribuant, dans une certaine mesure, à une modification des comportements d'achat des consommateurs.

Grâce à sa réussite commerciale, la Carline devient un acteur « qui compte » pour l'intercommunalité du Diois, qui l'invite, en 2012, à siéger dans sa commission agricole. Ceci la renforce dans son positionnement d'« acteur du territoire », et lui permet par ailleurs d'être au fait des opportunités de financements publics. Durant cette période, la Carline bénéficie de financements du projet Biovallée, notamment pour structurer son approvisionnement auprès de producteurs locaux (et pour lequel elle bénéficie d'un accompagnement de la Chambre d'agriculture) : la configuration sociotechnique que contribue à façonner la Carline, porteuse du paradigme d'« écologisation radicale », se stabilise progressivement, en enrôlant des acteurs de plus en plus nombreux dont certains, comme les intercommunalités, apportent des ressources financières décisives : cette configuration sociotechnique se stabilise.

#### **4.2.2. Le projet Biovallée, théâtre de la rivalité entre trois paradigmes**

A la fin des années 2000, la Région Rhône-Alpes lance un nouveau dispositif, les Grands Projets Rhône-Alpes, qui permet une labellisation et des financements exceptionnels de projets novateurs de développement durable, conduits à l'échelle des territoires. Celui-ci procure enfin un cadre adapté au « projet bio » des deux intercommunalités de la vallée de la Drôme. De plus, en multipliant quasiment par trois le budget agricole des collectivités, il en fait des acteurs influents dans le système agri-alimentaire local.

Au démarrage du projet Biovallée, le développement de l'agriculture biologique, qui en constitue l'un des principaux axes, s'inscrit comme nous l'avons analysé dans la période précédente, à

cheval entre les paradigmes de modernisation agricole et de modernisation écologique. Pour les intercommunalités de la vallée de la Drôme, l'agriculture biologique est un atout du territoire, porteur de potentialités donc sur lequel peut s'appuyer une dynamique de développement économique, bénéficiant à la fois au secteur agricole, au secteur touristique, et au maintien d'un cadre de vie agréable, qui permettrait d'attirer de nouvelles entreprises, de créer de nouveaux emplois, et d'accueillir de nouveaux habitants. L'idée des intercommunalités est donc de s'appuyer sur l'agriculture biologique pour former une « *nouvelle identité et image du territoire* »<sup>572</sup>, moteur d'un développement endogène. Mais la promotion de l'agriculture biologique comme voie d'avenir ne s'inscrit aucunement dans une logique de transformation du système agri-alimentaire, comme en témoigne cet extrait du projet :

*« Le territoire ambitionne de renforcer sa position de leader français en matière d'agriculture biologique en passant de 20% à plus de 50% d'agriculteurs biologiques d'ici 2015. Pour marquer cette position d'avant-garde, Biovallée travaille à l'implantation d'une plateforme de distribution de produits biologiques et de terroir « grand sud est » et à la construction d'un centre d'expérimentation sur les techniques alternatives et biologiques auquel sera adossé le salon européen Tech'n Bio. [...] Il s'agira de constituer des « micro-clusters locaux » articulés aux clusters et pôles de compétitivité régionaux PPAM, bio et éco-construction pour le moins. A partir de l'identification des projets réalisée dans la phase de préprotocole, il s'agira d'assurer leur mise en réseau, leur articulation aux pôles de compétitivité, la mobilisation de projets de recherche pour les soutenir, un travail systématique sur les brevets... »*  
(Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®, p. 16)

Ainsi la stratégie de Biovallée pour atteindre 50% d'agriculture biologique est organisée en deux axes. D'une part, il s'agit d'accompagner la structuration de filières de type industriel, en concentrant les efforts sur la création d'entreprises de l'aval<sup>573</sup>, dans l'optique de garder sur le territoire une partie de la valeur ajoutée et sans poser la question de sa répartition entre acteurs. D'autre part, l'innovation technologique en agriculture biologique, encouragée par la construction d'un centre d'expérimentation et par l'établissement de liens avec la recherche, sera le moteur du dynamisme local.

Le contour du projet Biovallée évolue au contact d'acteurs nouveaux du système agri-alimentaire, ce que nous allons illustrer à travers deux exemples d'actions initialement prévues dans le projet :

---

<sup>572</sup> Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®, p. 29

<sup>573</sup> Chargé de mission Agriculture de Biovallée, communication personnelle, 2012.

la création d'une plateforme de distribution de produits biologiques pour la restauration collective et la création d'une pépinière d'installation agricole.

Le projet de création d'une plateforme de distribution de produits biologiques pour la restauration hors domicile (RHD) vise initialement à atteindre 80% de produits biologiques dans les cantines du territoire d'ici 2015. Au départ, le projet s'appuie sur deux projets portés par des sociétés privées : la création d'une plateforme de distribution pour la restauration collective, portée par un poids lourd de la distribution de produits biologiques (la société Ardéchoise Euronat), et la création d'une légumerie industrielle pour transformer les légumes locaux, qui pourrait elle aussi approvisionner les cantines. L'intercommunalité du Val de Drôme achète le hangar d'une ancienne coopérative pour y installer la plateforme, qui ouvre officiellement en 2010. Cependant, celle-ci ferme deux ans plus tard :

*« Nous avons arrêté l'activité en 2012 parce que nous n'avons pas assez de volumes et de chiffre d'affaires. Les marges étaient un peu justes. [...] Notre assortiment était aussi trop large. C'est un métier à part entière. »* (Le Président d'Euronat cité dans « Regain de dynamisme pour Euro-nat », lesmarches.fr, 26/04/2013)

Ainsi, la plateforme est supprimée car elle ne génère pas une rentabilité et un chiffre d'affaires suffisamment intéressants aux yeux de sa société mère. Quant à la légumerie, elle ne verra jamais le jour, malgré plusieurs rencontres entre le porteur du projet et les chargés de mission des intercommunalités, le porteur ayant fait défection.

Parallèlement à cela, les intercommunalités lancent une étude sur les aspects logistiques de l'approvisionnement des cantines en produits locaux. Cette étude conclut au manque d'un outil logistique qui permettrait de livrer l'ensemble des structures, disséminées et souvent très petites, de la vallée. Or dans le même temps, une association de consommateurs du secteur de Montélimar, qui a pour objet la sensibilisation du grand public aux circuits courts mais souhaite agir plus concrètement sur le développement des circuits courts, lance une étude similaire et parvient à la même conclusion. Cette association décide de créer cet outil logistique manquant et parvient à enrôler dans son projet des agriculteurs qui font partie de son réseau de connaissances. Pour bénéficier des financements de Biovallée, elle s'installe dans la vallée de la Drôme. La plateforme de distribution Agricourt est ainsi créée en 2011, associant dans sa gouvernance des consommateurs et des producteurs drômois. Rapidement, de nouveaux acteurs, des restaurateurs privés, vont se joindre à elle et participer à sa gouvernance. Cette association, s'inscrit alors, comme la Carline, dans une logique de défense de l'agriculture paysanne locale qu'elle priorise

dans ses approvisionnements, et impulse la construction d'une petite niche sociotechnique autour de son projet de plateforme.

L'interconnaissance qu'elle développe avec les intercommunalités à l'occasion de la présentation de son dossier de demande de subvention, puis lors du suivi du projet, sensibilise les élus aux enjeux qu'elle porte, comme en témoignent les ajustements qui sont faits au volet RHD du projet Biovallée. Les tarifs d'Agricourt étant plus élevés que ce que pouvait proposer Euronat du fait de ses choix de fournisseurs et de sa taille, et son projet étant de favoriser la vente de produits frais provenant de producteurs locaux, l'accompagnement des établissements scolaires financé par le projet Biovallée est étoffé par la formation des cuisiniers à la manipulation de produits frais et à la révision complète des menus (diminution des portions de viande) de manière à pouvoir proposer des repas au même prix qu'auparavant.

A travers cet épisode, les intercommunalités prennent conscience que des acteurs alternatifs, parce qu'ils inventent de nouvelles formes d'organisation des marchés et de nouvelles interactions entre acteurs, et parce qu'ils conçoivent leur activité comme un service public et à ce titre sont disposés à livrer de toutes petites structures pour que tous les enfants puissent avoir accès à une alimentation biologique, sont les seuls à même de leur fournir le service qu'elles souhaitent voir mis en place sur leur territoire. Ce constat les amène à ajuster leurs actions à celles de ces acteurs, et contribue à l'orientation du projet Biovallée vers une logique de transformation du système agri-alimentaire.

Le cas de la pépinière d'installation agricole illustre bien lui aussi l'influence d'acteurs alternatifs sur le contenu du projet Biovallée. Le projet Biovallée prévoit initialement la construction d'éco-parcs d'activité sur un total de 60 hectares, afin d'accueillir de nouvelles entreprises valorisant des « bio-ressources » ou d'accompagner dans leur développement celles qui sont déjà présentes sur le territoire. En marge de cet objectif, il est envisagé de financer des « *pépinières intercommunales agricoles et foncières (PIAF)* » :

*« Des expérimentations pourront être conduites pour l'aménagement d'éco-parcs dédiés à ou intégrant de l'activité agricole (pour des pépinières d'exploitation, des exploitations relais ou des implantations définitives dans les domaines nécessitant peu de surface et une proximité des bourgs : maraîchage, PPAM, arboriculture, petits élevages... » (Grand Projet Rhône Alpes Biovallée®, 2009, p. 44)*

L'objectif initial des PIAF est ainsi de favoriser la création d'activités agricoles peu gourmandes en surface, mais constitue seulement un objectif mineur, dans la mesure où il n'est pas un objectif du volet agricole mais un objectif secondaire du volet concernant la construction d'éco-parcs. Le projet reste en friche jusqu'à ce qu'en 2011, se présente à l'intercommunalité du Val de Drôme

l'occasion d'acquérir une exploitation agricole de 8,5 hectares, située en cœur de vallée. L'intercommunalité saute sur l'occasion, et sollicite les Compagnons de la Terre, qui gèrent déjà dans le Diois une petite pépinière agricole de 1,5 ha, pour qu'ils mettent en œuvre le projet.

Sous l'influence des Compagnons de la Terre, le projet va être profondément modifié, mais pas tant dans son contenu que dans ses objectifs. L'animation et la gestion de la pépinière étant confiée aux Compagnons de la Terre, ce sont leurs critères de choix des candidats qui prévalent, et la pépinière accueille alors uniquement des porteurs de projets qui s'installent hors cadre familial et créent des activités en agriculture biologique et paysanne. Dès 2012, on note une forte inflexion dans le discours des intercommunalités, qui affirment vouloir afficher à travers cette action leur volonté de soutenir l'installation de ce type d'agriculteurs :

*« Cette action, c'est pour montrer le soutien des élus aux jeunes qui s'installent. Elle a une valeur surtout symbolique, c'est pour montrer notre soutien à la bio dans une zone comme ici où la PIAF constitue un îlot bio [...], pour faire évoluer la mentalité du secteur. »* (Présentation de la PIAF par le chargé de mission Agriculture de l'intercommunalité du Val de Drôme aux chercheurs d'Ecodéveloppement, le 15/12/2011)

L'accès au foncier est en effet un frein majeur au développement de l'agriculture biologique dans ce secteur géographique situé en zone de plaine très intensive où l'agriculture biologique pâtit encore d'une image relativement négative<sup>574</sup>. Les agriculteurs qui arrêtent leur activité préfèrent céder leurs terres à des producteurs qu'ils connaissent ou à leurs enfants, plutôt qu'à des jeunes qui s'installent hors cadre familial, surtout quand ces jeunes portent un projet en agriculture biologique.

Sous l'influence des Compagnons de la Terre, le projet de PIAF passe d'un simple dispositif pour favoriser la création d'activités à un outil à portée symbolique qui vise à favoriser l'installation d'agriculteurs biologiques et à faire évoluer l'image de la Bio. La reformulation de l'acronyme du projet illustre bien ce changement : le projet de création de « *Pépinières intercommunales agricoles et foncières* »<sup>575</sup> s'est concrétisé finalement par la création d'une « *Pépinière d'installation agricole et fermière* »<sup>576</sup>.

---

<sup>574</sup> Chargé de mission Agriculture de la CCVD, communication personnelle, 2012

<sup>575</sup> Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®, 2009

<sup>576</sup> Protocole Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée – bilan au 9 juillet 2014

Ainsi, lorsqu'elles élaborent le projet Biovallée à la fin des années 2000, les intercommunalités envisagent des actions plutôt dirigées vers le soutien aux entreprises de l'aval des filières pour encourager la structuration de filières locales et ainsi susciter des conversions. Le type d'agriculture biologique à promouvoir et l'organisation du système agri-alimentaire n'étaient pas questionnés. Leurs interactions avec des acteurs porteurs d'une conception alternative de l'agriculture biologique et d'une vision critique du système dominant créent, au fil du déploiement du projet Biovallée, une inflexion dans les politiques publiques, qui s'orientent de plus en plus dans une volonté de soutenir les « petits agriculteurs » et, de fait, dans le soutien à des initiatives remettant en cause le fonctionnement du système sociotechnique. Ainsi, les représentations et les actions des intercommunalités s'alignent progressivement sur celles de ces acteurs plus alternatifs, et elles finissent par s'inscrire davantage dans un paradigme d'« écologisation radicale ».

### **Conclusion sur la période récente**

Au cours de cette période, le paradigme de modernisation écologique est enrichi de par l'évolution des conceptions qui le composent, avec notamment une conception de l'autonomie des exploitations agricoles plus poussée, qui inclut désormais la maîtrise des semences pour Terres Dioises et l'autonomie énergétique pour Jaillance, ou encore l'affirmation du lien des coopératives au territoire, dans le discours en ce qui concerne Jaillance et dans les actes en ce qui concerne Terres Dioises. Sur la filière céréalière, la stratégie de Terres Dioises conduit en effet à la relocalisation de la majeure partie de la chaîne alimentaire, et à l'inclusion de nouveaux maillons de la filière dans la configuration sociotechnique porteuse du paradigme de modernisation écologique.

Cette configuration sociotechnique influence de manière significative le système dominant. La haute technicité atteinte par les agriculteurs biologiques de la vallée, l'évolution durant la période passée de l'image de l'agriculture biologique, désormais perçue comme un modèle dont certaines techniques peuvent être utiles à l'agriculture conventionnelle, ainsi que l'organisation par la Chambre d'agriculture d'un salon Tech&Bio au succès plus grand à chaque édition, provoque localement une écologisation de l'ensemble de l'agriculture, comme en témoigne la forte diffusion de certaines pratiques telles que le désherbage mécanique. Ainsi, si l'agriculture biologique se développe fortement entre 2008 et 2014, elle induit également plus largement une écologisation des pratiques agricoles dans la vallée de la Drôme.

La Chambre d'agriculture elle-même, pilier du système dominant, semble avancer vers une conception plus ouverte de la « bonne agriculture » et se détacher des logiques de spécialisation et de sectorisation, ainsi que l'indiquent les expérimentations des systèmes très diversifiés qu'elle compte mettre en place sur la plateforme TAB, ou encore son projet sur les semences de ferme.

En parallèle, au sein de différentes niches sociotechniques se construisent une représentation plus complexe et plus complète du développement agricole qui intègre les notions de souveraineté alimentaire du territoire et de gouvernance partagée du système agri-alimentaire, ainsi que des nouvelles pratiques d'approvisionnement, de commercialisation, de soutien à l'installation et de nouvelles interactions entre acteurs (entre consommateurs, producteurs et distributeurs ou restaurateurs avec la Carline et Agricourt, entre agriculteurs avec la PIAF). Ces acteurs parviennent à enrôler les intercommunalités, ce qui produit de fait de nouvelles interactions et permet une certaine stabilisation des niches. Ainsi le paradigme d'écologisation radicale est enrichi de nouvelles conceptions et constitue le support d'une configuration sociotechnique désormais élargie aux intercommunalités, devenues durant cette période des acteurs puissants du système agri-alimentaire.

## **5. Synthèse de l'évolution des configurations sociotechniques et des paradigmes**

En analysant l'évolution des représentations, des pratiques et des interactions entre les acteurs du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme, nous avons pu mettre en évidence la coexistence de trois configurations sociotechniques qui intègrent toutes, selon différents degrés et modalités, l'agriculture biologique dans leur fonctionnement. Chacune de ces configurations sociotechniques est porteuse de conceptions de la « bonne agriculture » et de l'agriculture biologique qui lui sont propres, ce qui nous a amenés à caractériser trois paradigmes (modernisation agricole, modernisation écologique et écologisation radicale). Ainsi que le montre la figure 5.6 sur la page suivante, ces conceptions, ainsi que les compositions sociales et techniques de chaque configuration ont évolué au fil du temps.



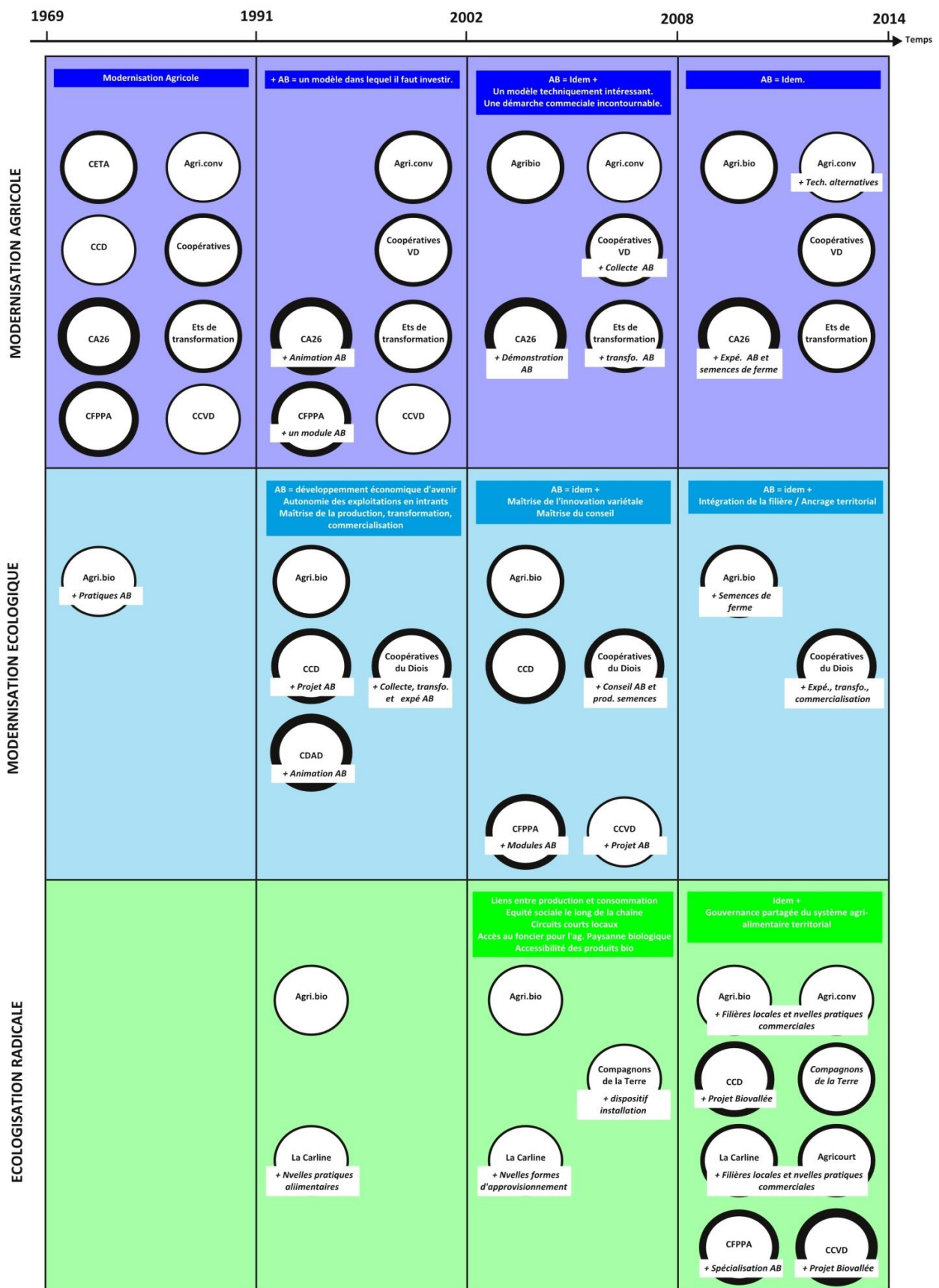


Figure 5.6 – Evolution des configurations sociotechniques et des paradigmes

Comme le met en évidence notre récit global, le système agri-alimentaire territorial, qui émerge dans la vallée de la Drôme dans les années 1970 avec la création des intercommunalités, est au départ tout entier organisé autour du paradigme de modernisation agricole. Les acteurs agricoles et les intercommunalités de la vallée, leurs pratiques et leurs conceptions forment ainsi une configuration sociotechnique très stable, autrement dit le « système dominant », structuré autour de l'agriculture conventionnelle : le « régime ».

A partir des années 1990, les coopératives du Diois impulsent une dynamique collective de développement de l'agriculture biologique. Le point de départ est la conversion et l'installation de certains de leurs coopérateurs en agriculture biologique qui, comme nous l'avons vu précédemment, font ce choix pour palier un ou des problèmes posés par la technologie dominante, ici l'agriculture conventionnelle (impact sur leur environnement, diminution des rendements, problème de santé...). Le changement de stratégie des coopératives n'est donc pas, comme l'analysent habituellement les travaux sur les transitions, un changement de stratégie en réponse à des pressions du paysage ou à des tensions à l'intérieur du régime<sup>577</sup>, mais un changement volontaire qui prend naissance à l'intérieur du régime. L'initiative des coopératives dioises fait émerger, au sein même du régime, une nouvelle configuration sociotechnique. Cette configuration sociotechnique est porteuse d'un nouveau paradigme, que nous avons appelé le paradigme de « modernisation écologique », qui s'organise autour d'une conception nouvelle de l'agriculture biologique comme voie d'avenir pour l'agriculture locale, au départ dans le Diois. Au sein du régime coexistent ainsi deux configurations sociotechniques : l'une porteuse du paradigme de modernisation agricole – qui reste, à l'échelle de la vallée de la Drôme, le modèle dominant, et l'autre, porteuse du paradigme de modernisation écologique.

Comme le souligne l'approche constructiviste (Bijker, 1987), les trajectoires de développement technologique sont potentiellement ouvertes sur une diversité de chemins et leur direction est déterminée par des « processus de négociation » entre humains et artefacts. Dans la vallée de la Drôme, les pratiques biologiques d'un nombre croissant de producteurs amènent les coopératives à monter le PIDA bio pour pouvoir mieux valoriser les produits de leurs apporteurs. A travers cette initiative, les coopératives s'engagent sur une trajectoire technologique en construisant des infrastructures de stockage et de transformation dédiées à l'agriculture biologique et en développant des compétences spécifiques. Ainsi Le PIDA Bio impulse la formation d'une

---

<sup>577</sup> Entre les dimensions politique, scientifique, technologique, commerciale, culturelle ou industrielle qui caractérisent le régime (Geels, 2002).

configuration sociotechnique alternative qui va se renforcer au fil du temps, à mesure qu'évoluent les représentations et les compétences des coopératives d'une part, et les outils matériels dont elles disposent d'autre part. L'effet en sera la modification complète de l'organisation de certaines filières, notamment en grandes cultures<sup>578</sup>. Au cours de ce processus de stabilisation, le paradigme de modernisation écologique agrège de nouvelles conceptions et forme un ensemble de plus en plus large et cohérent.

La configuration sociotechnique qui se construit au fil de cette trajectoire influence les autres acteurs du système dominant. Dans un premier temps, la création du PIDA Bio permet aux coopératives, grâce à l'enrôlement de l'intercommunalité du Diois, de mobiliser des financements publics qui incitent la Chambre d'agriculture et le CFPPA à participer au projet. Ainsi la première réalise des actions de promotion de l'agriculture biologique, et la seconde crée un module de formation en agriculture biologique. Dans un deuxième temps, la multiplication du nombre d'agriculteurs biologiques, ainsi que les activités de conseil d'Agribiodrôme, « contraignent » à leur tour la Chambre d'agriculture à créer des postes de conseillers spécialisés en agriculture biologique pour préserver son hégémonie dans le système agri-alimentaire.

Durant la période suivante, la réussite technique des agriculteurs biologiques fait évoluer la conception qu'a la Chambre d'agriculture de l'agriculture biologique. L'image d'un modèle marginal adapté aux exploitations souhaitant se positionner sur des marchés de niche et/ou situées en zone de montagne, évolue vers une image de modèle à haute technicité, qui peut apporter des solutions aux problèmes techniques qu'affrontent les agriculteurs conventionnels, comme en témoignent la création du salon Tech&Bio en 2007 et celle de la plateforme TAB en 2011. Les agriculteurs conventionnels de la vallée effectuent le même cheminement, et adoptent certaines pratiques alternatives utilisées habituellement en agriculture biologique. Le paradigme de modernisation agricole évolue donc lui aussi et cela permet, dans une certaine mesure, une écologisation des pratiques agricoles conventionnelles.

---

<sup>578</sup> En ce qui concerne la filière viticole, celle-ci étant plus « courte » et plus dépendante d'une consommation distante, une réorganisation complète de la filière ne serait possible que dans le cadre d'une transition sociotechnique à l'échelle nationale ou internationale, car cela impliquerait de modifier les pratiques commerciales en grande distribution et à l'export. En ce qui concerne la filière des PPAM, Marie-Laure Duffaut-Prevost (2015) a analysé dans sa thèse que le modèle intégré de la production à la transformation qui s'est structuré depuis les années 1980 explose au cours des années 2000 sous le coup d'alliance entre coopératives et grands groupes industriels, entraînant notamment une chute des prix et du volume du marché local.

Dans la période récente, les acteurs porteurs du paradigme d'écologisation radicale parviennent eux aussi, grâce à leur réussite commerciale (cas de la Carline) ou à leur implication dans le projet Biovallée (cas d'Agricourt et des Compagnons de la Terre), à influencer certains acteurs du régime. En effet, la Carline influence l'intercommunalité du Diois dans sa conception des acteurs pertinents à associer dans le pilotage des politiques publiques de développement agricole et est ainsi invitée à siéger en commission agricole. De leurs côtés, Agricourt et les Compagnons de la Terre modifient la conception des intercommunalités de la « bonne » agriculture et du développement agricole à travers leur implication dans le projet Biovallée. Enfin, le CFPPA de Die, menacé de fermeture, décide de renforcer son ancrage au territoire et de valoriser le savoir-faire local construit par les agriculteurs diois pour développer une spécificité qui lui permette de perdurer. Le panel des formations mises en place (semences de ferme, naturopathie animale...) indique qu'il adopte les conceptions du paradigme d'écologisation radicale.

Par ailleurs, le paradigme porté par les coopératives dioises évolue vers une conception d'une céréaliculture biologique encore plus autonome en intrants, ce qui pousse la Chambre à proposer un programme de développement de semences de fermes. Ceci pourrait marquer une évolution vers une conception de l'agriculture plus autonome vis-à-vis de l'agro-industrie, mais pourrait également n'être qu'une manière pour la Chambre d'agriculture de profiter de financements sur projets dont elle est de plus en plus dépendante. L'avenir nous dira ce qu'il en est... La récente convergence des conceptions de l'agriculture biologique portées par les deux configurations alternatives (celle qui est associée à la modernisation écologique et celle qui est associée au paradigme d'écologisation radicale) vers une vision d'une agriculture biologique devant être autonome en intrants, y compris en semences, participe certainement de cette évolution.

Ainsi, les changements qui s'opèrent au sein du régime sont le fruit de processus d'interactions entre trois configurations sociotechniques : une configuration dominante, organisée autour du modèle agricole conventionnel, une configuration alternative interne au régime, organisée autour de l'agriculture biologique et du paradigme de modernisation écologique, et une autre configuration alternative organisée autour d'une conception de l'agriculture biologique qui remet en question l'organisation du système agri-alimentaire.

Les acteurs porteurs de paradigmes alternatifs entraînent par leurs pratiques et leurs actions une reconfiguration du système agri-alimentaire. En effet les stratégies développées par les acteurs du système dominant commencent à s'infléchir, leurs représentations de l'agriculture biologique se modifient, de nouvelles infrastructures dédiées voient le jour et certaines filières se réorganisent.

L'agriculture biologique est ainsi mise à l'agenda de l'ensemble des acteurs du système agri-alimentaire et en devient progressivement un élément structurant.

Comme nous nous sommes attachés à retracer les processus d'enrôlement et d'alignement des visions, nos résultats nous conduisent à proposer une représentation assez éloignée de la schématisation habituelle des transitions sur trois niveaux, afin de rendre compte le plus fidèlement possible des différents mécanismes d'interaction entre configurations sociotechniques que nous avons identifiés. L'analyse de ces mécanismes va maintenant nous permettre de donner à voir *comment* les acteurs porteurs de l'agriculture biologique parviennent à lui donner un rôle structurant dans le système agri-alimentaire local.

L'approche par les processus d'enrôlement et d'alignement des visions montre que certains acteurs opèrent des déplacements entre configurations sociotechniques, en fonction de l'évolution de leurs représentations et de leurs intérêts (figure zz). Comme nous l'avons vu précédemment, au début des années 1990, les coopératives parviennent à enrôler l'intercommunalité du Diois. Puis, ensemble, ces structures parviennent à intéresser la Chambre d'agriculture et le CFPPA, qui continuent de porter le paradigme de modernisation agricole mais reconnaissent une place nouvelle à l'agriculture biologique. Comme nous l'avons analysé pendant le récit, cette évolution ne traduit en effet pas un enrôlement de ces derniers, et semble au contraire relever d'une tentative de verrouillage du système dominant. En effet, légitimer certaines pratiques agricoles biologiques n'équivaut pas à légitimer l'agriculture biologique en tant que telle, et peut au contraire être interprété comme une manœuvre de neutralisation, d'invisibilisation des autres propositions de l'agriculture biologique, ou tout au moins comme un encouragement à procéder à des ajustements techniques pour répondre aux injonctions environnementales de manière à pouvoir continuer sur la même trajectoire technologique productiviste. Dans un second temps, la vision de la « bonne » agriculture que porte l'intercommunalité du Val de Drôme s'aligne sur le paradigme de modernisation écologique, en grande partie du fait de la bonne réussite économique des filières biologiques locales et de la bonne image dont le développement de l'agriculture biologique ferait bénéficier le Val de Drôme. Enfin, dans la période récente, certains acteurs porteurs du paradigme d'écologisation radicale (Agricourt, les Compagnons de la Terre, la Carline) parviennent à enrôler certains acteurs du régime : les intercommunalités. Par ailleurs, le CFPPA se positionne lui aussi sur le paradigme d'écologisation radicale car cela lui permet de développement des compétences spécifiques lui assurant sa survie. Il y a donc une circulation de certains acteurs d'une configuration

sociotechnique à une autre, qui conduit à l'intégration d'un nombre d'acteurs plus grand dans les configurations alternatives (figure 5.7).

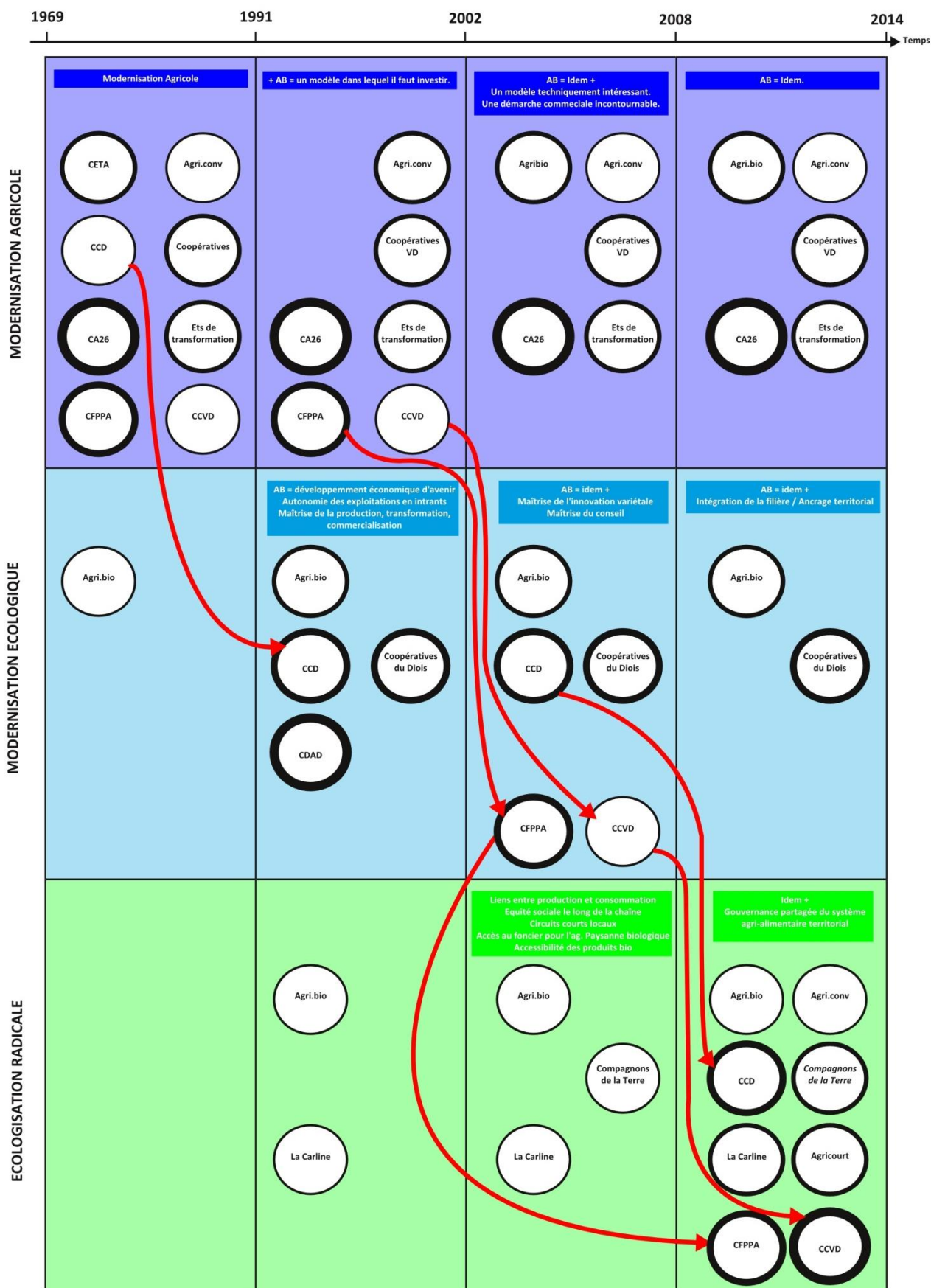


Figure 5.7 - Circulation de certains acteurs d'une configuration à une autre

Au sein des configurations alternatives, les acteurs construisent et mettent à l'épreuve de nouvelles règles, s'accordent sur des règles du jeu qui remettent en cause l'organisation du système agri-alimentaire. Il s'instaure alors un rapport de force entre ces acteurs et certains acteurs porteurs du paradigme de modernisation agricole qui cherchent à maintenir leur position dominante.

Ce rapport de force est initialement en faveur des acteurs porteurs du paradigme de modernisation agricole. Quand les réseaux porteurs de paradigmes alternatifs parviennent à influencer les autres acteurs et les contraindre dans leurs propres pratiques, le rapport de force est alors modifié. Comment s'opère cette inversion ?

Notre analyse nous permet de montrer, pour ce qui concerne la configuration porteuse du paradigme de modernisation écologique, que ce sont les processus d' enrôlement qui modifient les rapports de force. Ainsi, le fait que la Chambre d'agriculture recrute des conseillers spécialisés en agriculture biologique puis s'implique dans la mise en place de la plateforme TAB témoigne d'une modification du rapport de force entre les agriculteurs biologiques et la chambre, les agriculteurs bio parvenant, par leur implication dans les CETA, puis par l'intermédiaire des coopératives (par leur implication dans les conseils d'administration des coopératives notamment) et l' enrôlement de l'intercommunalité du Diois, à faire valoir leurs intérêts et leur conception de l'agriculture face à la Chambre. Ainsi, quand le réseau qui s'inscrit dans un paradigme alternatif comprend des acteurs nombreux et « puissants », le rapport de force est inversé et les membres de ce réseau parviennent à influencer les représentations et à contraindre les actions d'acteurs extérieurs à leur réseau.

Par contre, pour ce qui concerne la configuration porteuse du paradigme d'écologisation radicale, si nous avons identifié des processus d' enrôlement et d'alignement de visions conduisant à l'intégration de nouveaux acteurs dans cette configuration, nous n'avons pas pu, à travers ce récit global, caractériser les mécanismes par lesquels ils sont se déroulés. Autrement dit, nous avons pu mettre en évidence les mécanismes de changements internes au régime mais n'avons pas encore donné à voir les mécanismes d'interactions entre niches et régime ni analysé précisément leurs impacts sur le système sociotechnique. Les interactions entre niches et régime étant des phénomènes relativement récents, il nous faudra, pour mettre en lumière ces interactions et leurs impacts, choisir un grain d'analyse plus fin, ce que nous ferons dans le chapitre suivant.

En effet, un élément essentiel que met en évidence notre analyse est la longue durée des processus d'évolution sociotechnique. Comme nous l'avons vu à travers ce récit global, les actions et pratiques que mettent en œuvre les acteurs n'ont parfois des effets que de nombreuses années plus tard. De plus, certains processus d' enrôlement sont rendus possibles grâce à des mouvements



antérieurs, à travers la circulation des acteurs entre les paradigmes (par exemple, les intercommunalités embrassent d'abord les conceptions combinées dans le paradigme de modernisation écologique avant de se rapprocher de conceptions plus radicales).

Par ailleurs, un autre type d'interactions contribue aux évolutions sociotechniques et souligne la longue durée des processus de changement : les interactions indirectes entre actions portées par des acteurs différents. En effet, des synergies se créent entre des actions mises en place par des acteurs différents, à différents pas de temps. Le cas du développement de la vente de viande locale à la Carline illustre une telle synergie. Ce développement est rendu possible grâce à l'action de la communauté de communes du Diois en amont, qui a œuvré au cours des années 2000 pour le maintien de l'abattoir de Die et la création d'une salle de découpe adaptée à la viande biologique en son sein, puis qui a accompagné les éleveurs dans les démarches administratives nécessaires à la mise en place de cette filière en circuit-court à la Carline. Ce soutien s'intégrait alors parfaitement dans leur politique puisque le développement des circuits courts et le maintien des élevages pastoraux étaient justement devenus ses deux principaux objectifs.

Cet exemple montre comment au fil du temps, différentes initiatives, portées par différents acteurs à différents pas de temps, entrent en synergie et permettent progressivement de créer de nouvelles formes d'interactions entre acteurs au sein du système agri-alimentaire. Ces interactions nouvelles ne se créent donc pas seulement par enrôlement direct, délibéré comme dans l'exemple du PIDA Bio, mais émergent également des synergies qui se créent, à pas de temps décalés, entre les actions et différents acteurs.

\*\*\*\*\*

Comme annoncé en introduction, cette analyse n'est pas un récit exhaustif mais une interprétation de ce qui ressort de mon matériel. Du fait de la méthodologie employée pour collecter mes données et de mon choix d'adopter une approche très qualitative et inductive, elle contient inévitablement des points aveugles et certains faits et certains acteurs ayant joué un rôle dans la dynamique étudiée ont pu rester hors de mon champ d'analyse. Dans ce récit n'apparaissent que des acteurs qui sont liés à beaucoup d'autres, mais il existe d'autres acteurs et d'autres niches qui contribuent à la dynamique de transition en cours. Par exemple dans le chapitre suivant, nous analyserons la contribution d'une initiative que nous n'avons pas incluse dans ce récit, le projet d'aromathérapie porté par le syndicat caprin de la Drôme, qui a joué un rôle dans le processus d'écologisation du domaine de la recherche.

## Conclusion

L'analyse de l'évolution des pratiques, des conceptions et des interactions entre acteurs nous ont permis dans ce chapitre de donner à voir qu'une reconfiguration du système agri-alimentaire territorial est à l'œuvre dans la vallée de la Drôme.

A travers le récit de l'évolution sociotechnique de la vallée de la Drôme, nous avons mis en évidence la coexistence de trois configurations sociotechniques, au sein du système agri-alimentaire territorial. Les deux premières, porteuses pour l'une du paradigme de modernisation agricole, et pour l'autre, d'un paradigme de modernisation écologique, dans lequel l'agriculture biologique est perçue comme une voie d'avenir pour l'agriculture locale, coexistent à l'intérieur du régime. La troisième est associée à un paradigme d'écologisation radicale, dans lequel l'agriculture biologique est également vue comme une voie d'avenir pour l'ensemble de l'agriculture mais conduit à une remise en question de l'organisation du système agri-alimentaire. Elle a émergé plus récemment et est portée par des acteurs qui soutiennent des niches sociotechniques.

En différenciant ces trois configurations sur la base des pratiques et des conceptions des différents acteurs du système agri-alimentaire, nous avons montré que les mécanismes de changement résultent d'interactions entre ces trois configurations sociotechniques qui se structurent au fil du temps.

Au cours des décennies passées, les acteurs porteurs du paradigme de modernisation écologique ont influencé, à travers les actions et les pratiques qu'ils ont mises en place, les stratégies et les conceptions des autres acteurs du régime, ce qui a conduit à la mise à l'agenda de l'agriculture biologique chez l'ensemble des acteurs du système dominant, à une modification de leurs pratiques et de leurs conceptions de l'agriculture biologique et permet ainsi in fine à l'agriculture biologique de devenir un élément structurant du système agri-alimentaire. En effet, à travers l'enrôlement d'acteurs plus nombreux et plus puissants, ils sont parvenus à faire valoir leurs intérêts et leur conception de l'agriculture biologique. Dans la période récente, les acteurs porteurs du paradigme d'écologisation radicale sont eux aussi parvenus à enrôler des acteurs du régime, mais leurs

interactions avec le reste du système agri-alimentaire n'est pas visible à l'échelle d'analyse territoriale adoptée dans ce chapitre.

Notre analyse met en lumière la longue durée des processus d'évolution sociotechnique. Ceci explique qu'à cette échelle d'analyse, les interactions, plus récentes, entre niches et régime n'ont pas pu être analysées dans ce chapitre. Dans le chapitre suivant, nous allons analyser plus avant ces interactions et en particulier les influences réciproques entre niches et régime.

## Chapitre 6 – Des mécanismes d’interactions niches-régime à la modification des rapports de force

---

Dans le chapitre précédent, nous avons analysé les reconfigurations sociotechniques qui se sont opérées depuis les années 1970 au sein du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme, pour comprendre comment y ont été construits les ajustements nécessaires au développement de l’agriculture biologique. Nous avons montré que ceux-ci sont intervenus dans le cadre d’interactions entre différentes configurations sociotechniques porteuses de trois paradigmes de développement agricole : le paradigme de modernisation agricole, le paradigme de modernisation écologique porté par certains acteurs du régime, et un paradigme d’écologisation radicale plutôt porté par des acteurs qui ont émergé récemment et qui ont, pour certains, développé des initiatives que l’on peut qualifier de niches sociotechniques. Nous avons également montré comment, au sein de ces configurations sociotechniques, de nouvelles représentations collectives ont été forgées.

Cette analyse d’ensemble nous a permis d’identifier des mécanismes de reconfiguration sociotechnique au sein même du régime, résultant des interactions entre un réseau d’acteurs porteurs du paradigme de modernisation écologique et les acteurs porteurs du paradigme de modernisation agricole. Elle nous a également permis de montrer que ces reconfigurations s’inscrivent dans une temporalité longue, puisqu’elles trouvent leur origine au début des années 1990. Le choix d’une approche relativement large, à l’échelle de l’ensemble de la vallée de la Drôme, ne nous a en revanche pas permis d’analyser précisément les mécanismes d’interactions entre le réseau d’acteurs porteurs du paradigme d’écologisation radicale et donc d’innovations de niche, et le régime. Notre hypothèse est que, de par leur caractère très récent, ces interactions ne peuvent être appréhendées qu’en adoptant une approche plus fine.

Dans ce chapitre, nous revenons donc à une approche ethnographique pour analyser les interactions entre niches et régime qui se sont déroulées durant la période récente. Dans la première partie de ce chapitre, nous analyserons les mécanismes grâce auxquels les acteurs porteurs d’initiatives que l’on peut qualifier de niches parviennent à faire valoir de nouvelles pratiques, représentations et formes d’organisation dans le régime. Pour cela, nous retracerons les trajectoires de quatre niches, en remontant en amont de leur construction, jusqu’à nos jours. La confrontation

de ces différents cas d'étude nous permettra alors d'analyser comment une niche peut influencer sur le régime.

Dans un second temps, nous nous intéresserons au processus inverse, c'est-à-dire à l'effet du régime sur les niches. En étudiant les controverses qui ont eu lieu au sein de la Carline dans la période récente et en ouvrant ensuite la discussion aux autres cas d'étude présentés dans la première partie de ce chapitre, nous analyserons l'impact qu'a le régime sur le développement des niches.

Enfin dans une troisième partie nous regarderons de quelle manière ces interactions ont influencé le système agri-alimentaire en analysant comment évoluent les rapports de force entre les différents acteurs. Pour cela, nous nous appuierons sur des observations réalisées en 2012-2014 et regarderons comment à travers les négociations entre acteurs au sein d'une niche et entre acteurs du régime et de la niche, les perceptions des uns et des autres évoluent et comment se transforment les rapports de force.

## **1. Entrée en interactions d'une niche avec le régime**

### **1.1. Trajectoires de développement de quatre initiatives**

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, plusieurs initiatives ont vu le jour dans la vallée de la Drôme, qui peuvent être qualifiées de « niches sociotechniques » dans la mesure où il s'agit de petits réseaux associant différents acteurs du système agri-alimentaire, et dont certaines représentations et certaines pratiques sont en rupture avec celles du régime. Nous avons ainsi repéré les initiatives suivantes : la plateforme de distribution Agricourt, l'épicerie la Carline, et la pépinière d'installation agricole et fermière. Nous traiterons également ici d'une autre initiative identifiée lors des observations de terrain, qui répond à la définition de niche sociotechnique : le projet de phytothérapie et aromathérapie animale porté par le syndicat caprin de la Drôme.

Pour commencer, nous allons analyser les mécanismes de construction de ces quatre initiatives pour comprendre comment elles ont émergé et se sont développées, puis nous confronterons ces cas d'étude pour en tirer des enseignements sur les interactions entre niche et régime. Ainsi, nous analyserons les trajectoires de chacune de ces initiatives au prisme de l'évolution des représentations et des pratiques des acteurs qui y sont impliqués, ainsi que des interactions entre

acteurs. Pour objectiver l'évolution des représentations, nous nous intéresserons à la manière dont les objectifs de la niche évoluent et dont les discours des acteurs impliqués évoluent également. Par exemple, nous serons attentifs à la manière dont les acteurs définissent la « bonne agriculture », leur propre rôle au sein du système agri-alimentaire ou celui des autres acteurs. Pour ce qui concerne les pratiques, nous chercherons à identifier les règles de fonctionnement propre à l'initiative étudiée. Enfin, pour ce qui concerne les interactions entre acteurs, nous nous intéresserons à la fois aux interactions entre acteurs à l'intérieur de la niche et aux interactions en dehors de la niche, et en particulier aux processus d'enrôlement qui conduisent à l'élargissement du réseau. Autrement dit nous chercherons à identifier, en portant la focale sur la formation et le développement de chaque niche, les mécanismes de coévolution des représentations, des pratiques et des relations entre acteurs.

### **1.1.1. La plateforme de distribution AgriCourt**

En 2009 dans la Drôme, la Chambre d'agriculture lance une étude sur l'approvisionnement de la restauration collective en réponse à une injonction du préfet de région de développer l'approvisionnement local, afin de contribuer aux objectifs du Grenelle de l'environnement (objectif de 20% de produits biologiques dans la restauration collective publique en 2012) et du plan Barnier pour le développement des circuits courts. La zone d'étude choisie par la Chambre d'agriculture est l'agglomération de Valence et sa zone péri-urbaine, cette zone concentrant potentiellement la demande la plus importante du département puisqu'elle est la plus peuplée. Cette étude révèle en réalité une demande très faible : seules 13 des 173 structures de restauration hors domicile (RHD) identifiées sont intéressées pour un approvisionnement local, à court, moyen ou long terme<sup>579</sup>. Du côté de l'offre, les structures prises en compte dans l'étude sont des coopératives et des entreprises privées « *pouvant faire office de plateforme et garantir l'approvisionnement de la RHD, des structures pouvant rassembler une gamme de produits suffisamment large mais également assurer une logistique organisée pour la livraison* »<sup>580</sup>. Seulement 7 des 25 structures interrogées se sont déclarées prêtes à livrer de petits volumes, les autres jugeant la démarche insuffisamment rentable économiquement ou invoquant des freins techniques (pas de possibilités de livraison ou difficulté à maintenir la chaîne du froid). Ces

---

<sup>579</sup> « Approvisionnement local de la restauration hors domicile. Un débouché possible pour l'agriculture », L'Agriculture Drômoise n° 1920, 23/12/2009

<sup>580</sup> Ibid.

résultats ont fait émerger un débat au sein de la Chambre d'agriculture sur le positionnement à adopter :

*« On s'est interrogé sur la meilleure façon d'accompagner les démarches en ce domaine. Faut-il se positionner sur une animation globale de ce type d'initiatives ou simplement se cantonner à la structuration, l'organisation de l'offre ? Faut-il développer une véritable expertise pour aider la construction des cahiers des charges et pour répondre aux appels d'offre ? La Chambre d'agriculture peut-elle, légitimement, intervenir sur des mises en relations entre les fournisseurs et les structures de restauration collective ? Peut-elle servir d'intermédiaire entre les deux parties ? »<sup>581</sup>.*

Finalement, la Chambre d'agriculture décide d'accompagner uniquement les projets pilotes initiés dans la zone d'étude et ce, « au travers d'une mise en relation entre fournisseurs et structures de RHD »<sup>582</sup> donc sans mise en place d'une structure intermédiaire : la Chambre d'agriculture choisit de s'impliquer a minima sur la thématique de la restauration collective. Un autre point qui nous semble important de souligner est que, bien que la Chambre d'agriculture indique que cette étude vise à contribuer aux objectifs du Grenelle de l'environnement, elle l'a axée sur l'approvisionnement local mais pas spécifiquement biologique.

A la même période, dans le sud du département, en Drôme provençale, quelques individus souhaitent sensibiliser élus et parents d'élèves pour que soient privilégiés dans les cantines scolaires les produits de producteurs locaux plutôt que de l'agro-industrie, de manière à « *renouer avec le rythme des saisons, le goût, le terroir, en évitant le gaspillage* »<sup>583</sup> et fondent l'association Court-circuit. Dès la première année, l'association est rejointe par une quarantaine de parents d'élèves. Rapidement les actions de sensibilisation qu'ils conduisent leur font prendre conscience qu'il ne suffit pas de susciter la volonté des intéressés, et que les restaurants scolaires qui désirent se fournir localement se heurtent à des freins logistiques et organisationnels qui empêchent leur démarche de porter leurs fruits. Face à ce constat, l'association Court-circuit décide de diversifier ses actions pour contribuer activement à lever ces freins, et envisage de créer une plateforme de

---

<sup>581</sup> « Approvisionnement local de la restauration hors domicile. Un débouché possible pour l'agriculture », L'Agriculture Drômoise n° 1920, 23/12/2009

<sup>582</sup> Ibid.

<sup>583</sup> Dossier de presse des Gîtes de France de la Drôme 2010, p. 5

distribution associative qui fera l'« *intermédiaire entre une production agricole locale et des demandes collectives sur le territoire* »<sup>584</sup>.

Pour avancer sur ce projet, elle lance en 2010 une étude de faisabilité. Afin de financer cette étude, les adhérents sollicitent les intercommunalités de leurs villages : la communauté d'agglomération de Montélimar, la communauté de communes du Pays de Dieulefit (CCPD) et la communauté de communes du Pays de Marsanne (CCPM). Celles-ci sont intéressées et identifient deux financements possibles : le programme régional PSADER 5<sup>ème</sup> Pôle que ces trois intercommunalités portent ensemble et le projet européen LEADER « Calades et senteurs », porté collectivement par la CCPD, la CCPM et la communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) – cette dernière portant, en plus, un PSADER Vallée de la Drôme, en association avec deux autres communautés de communes (voir chapitre 2). Le projet concerne donc potentiellement quatre communautés de communes et trois programmes qui ont des périmètres d'action différents : le montage financier s'annonce compliqué. Une « rencontre technique » est organisée fin 2009 afin que les collectivités publiques puissent discuter du contenu du projet avec Court-circuit et s'accorder sur une maquette de financement. A cette réunion sont conviées les quatre intercommunalités concernées ainsi que le Conseil général et le Conseil régional : aller à la rencontre des élus permet ainsi à Court-circuit de mobiliser un réseau de partenaires financiers. Il semblerait que la communauté de communes du Val de Drôme ait été très moteur dans cette dynamique. Du fait que le développement d'un approvisionnement local en restauration collective soit, pour la communauté de communes du Val de Drôme, un objectif très fort dans le cadre du projet Biovallée<sup>585</sup>, c'est une véritable alliance qui se met en place entre elle et Court-circuit, et qui permet d'entraîner dans la dynamique les autres collectivités.

L'interaction de Court-circuit avec ces partenaires l'amène à élargir l'objectif de son étude. Celle-ci s'oriente vers une étude de marché visant à analyser plus globalement les freins à la mise en place de circuits courts sur les territoires concernés<sup>586</sup> et vers un projet qui s'articule autour de

---

<sup>584</sup> Compte-rendu de la rencontre technique des différents partenaires financiers potentiels du projet « Court-circuit » du 15/12/2009

<sup>585</sup> Pour mémoire, le volet agricole du projet Biovallée est financé non pas par le dispositif du Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée mais via les PSADER (PSADER Vallée de la Drôme et PSADER Diois) dont les enveloppes ont été multipliées par deux par la Région du fait de la création du projet Biovallée (voir chapitre 2). L'objectif de Biovallée est d'atteindre 80% de produits biologiques et/ou locaux en restauration collective.

<sup>586</sup> L'étude de marché vise à identifier les producteurs locaux désireux de travailler davantage avec le marché local (50 entretiens de producteurs), à recenser les différents lieux de restauration collective et à identifier leurs modes d'approvisionnement, produits, motivations (entretiens avec 50 restaurants collectifs et commerces), à recenser les circuits courts existants, et également à conduire une enquête auprès de consommateurs pour connaître les habitudes



deux aspects : des « actions de sensibilisation qui créent la demande » et des « actions pour structurer l'offre et pour livrer les clients »<sup>587</sup>.

En 2010, Court-circuit conduit son étude sur les territoires du bassin de Montélimar et du Val de Drôme. Cette étude amène les adhérents de l'association à aller à la rencontre de producteurs qui souhaitent travailler davantage avec le marché local mais qui n'ont pas le temps individuellement de créer ces débouchés. Ces habitants et ces producteurs, voyant l'opportunité qui s'offre à eux d'avoir en face des élus prêts à les soutenir financièrement, décident de construire ensemble l'outil qu'il manque pour structurer des filières locales d'approvisionnement de la restauration collective. La rencontre avec les producteurs va fortement modifier le projet de Court-circuit. En effet, aucun des adhérents de Court-circuit n'est agriculteur. Leurs interactions avec les producteurs vont les sensibiliser à leur tour aux problématiques agricoles et leur faire prendre conscience de l'intérêt de les associer au projet pour qu'ils puissent faire valoir leurs intérêts également. L'association Court-circuit crée alors une seconde association pour porter la plateforme de distribution, nommée Agricourt, dont la gouvernance est confiée à un conseil d'administration composé à parité de producteurs et de consommateurs.

Le projet démarre à la rentrée 2011 avec quelques écoles primaires que l'étude de marché a permis de détecter, ainsi que des petits groupes d'habitants sympathisants de Court-circuit, qui s'étaient montrés fortement intéressés par le projet et ont monté des groupements d'achat pour s'approvisionner auprès d'Agricourt. Dans un premier temps, le travail est très artisanal :

*« On s'est organisé en interne, [c'était] vraiment du bricolage, hein ! Ah mais t'imagines même pas, on a commencé dans un garage ! Comme Bill Gates ! [...] On n'avait pas de véhicule, c'était les véhicules particuliers. Ah ouais, on a commencé avec rien du tout, des caisses isothermes, voilà [...] On a commencé à préparer les commandes dans un garage, à livrer en Twingo, une tournée par semaine, le jeudi matin, et les groupes d'habitants, le mercredi. » (Directeur d'Agricourt<sup>588</sup>)*

---

de consommations et la demande en produits frais locaux (150 habitants enquêtés). Elle vise également à identifier les besoins en sensibilisation autour des thèmes et enjeux du projet (entretiens avec 50 acteurs institutionnels). (Source : site internet [www.courtcircuitedrome.fr](http://www.courtcircuitedrome.fr), consulté le 16/07/2015)

<sup>587</sup> Site internet [www.courtcircuitedrome.fr](http://www.courtcircuitedrome.fr), consulté le 16/07/2015. L'étude est financée par la Région Rhône-Alpes, le Conseil général de la Drôme et l'Europe (FSE), tandis que le volet sensibilisation et commercialisation est financé par les deux PSADER (Vallée de la Drôme et 5<sup>ème</sup> Pôle) et le projet LEADER. Un dernier volet de « duplication », qui vise à réaliser des vidéos et des supports pédagogiques est financé par la Région et le Conseil général. L'intercommunalité du Val de Drôme refuse de financer l'étude parce qu'elle a déjà commandé un travail similaire à un bureau d'étude sur son territoire (voir chapitre 5).

<sup>588</sup> Entretien réalisé en 2013

Durant cette période, l'activité de l'association repose ainsi fortement sur l'implication de bénévoles, en particulier de son président. Sur la période 2011-2012, elle s'appuie sur plus de 1000 heures de bénévolat<sup>589</sup>. Puis la croissance de l'activité, ainsi que les subventions publiques (aides à l'investissement des collectivités, aides d'Etat par le biais de contrats aidés), permettent à la plateforme de monter rapidement en compétence et de développer ses infrastructures. Quelques mois après son démarrage, Agricourt embauche déjà quatre personnes (un livreur, un coordinateur, un préparateur de commandes et une administratrice), possède un camion de livraison et loue un bureau dans les locaux des Compagnons de la Terre. En 2013, elle déménage dans un local plus grand, équipé d'une chambre froide. Elle travaille alors avec 36 producteurs et une quarantaine de clients, parmi lesquels les collèges de la Drôme qu'elle fournit en œufs, picodons et purées de fruits<sup>590</sup>.

Dès la création d'Agricourt, producteurs et consommateurs, adhérents à l'association, établissent ensemble, au cours d'un processus de six mois environ, des principes et des règles de fonctionnement formalisés en 2012 dans une charte. Le contenu de cette charte rend compte des inflexions du projet. Ainsi l'objectif énoncé en préambule est de « *relier durablement la production agricole locale aux habitants et aux professionnels du territoire* »<sup>591</sup> : alors qu'au départ la réflexion portait exclusivement « *sur les cantines, sur l'alimentation des jeunes* »<sup>592</sup>, le projet vise des cibles plus diverses. La « *démarche éthique* »<sup>593</sup> initialement entreprise par des consommateurs exclusivement au sein de Court-circuit, porte désormais non seulement sur la provenance des produits et le type de circuit d'approvisionnement, mais également sur la nature des interactions entre les acteurs concernés par le projet : est ainsi souhaitée la création de liens directs et de partenariats entre producteurs et consommateurs individuels et collectifs, grâce notamment à « *une gouvernance paritaire qui veille à l'échange et à la transparence entre producteurs et consommateurs* »<sup>594</sup>. De plus, un nouvel objectif est intégré dans le projet : celui de favoriser l'installation en agriculture<sup>595</sup>. On peut supposer que la cohabitation avec les

---

<sup>589</sup> Compte-rendu de la commission agricole PSADER Vallée de la Drôme du 6/12/2012

<sup>590</sup> Agricourt remporte en 2013 le marché public d'approvisionnement des collèges de la Drôme pour ces produits ainsi que pour les produits d'épicerie sèche, qu'Agricourt achète à Biocoop restauration. La partie du marché concernant les fruits et légumes a été remportée par le grossiste Agrobiodrôm.

<sup>591</sup> Charte d'Agricourt, article 1 : préambule, 2012

<sup>592</sup> Intervention du président de l'association durant l'Assemblée générale de 2013

<sup>593</sup> Ibid.

<sup>594</sup> Charte d'Agricourt, article 2, 2012

<sup>595</sup> Ainsi la Charte d'Agricourt affirme vouloir « *mettre ces débouchés au service des exploitations agricoles les plus fragiles, en particulier en phase d'installation* ».

Compagnons de la Terre a contribué à intégrer cet objectif, d'autant que l'un des porteurs de projet accueilli par la pépinière fournit Agricourt. Mais c'est certainement également le profil des agriculteurs qui se lancent dans l'aventure avec Agricourt qui fait émerger cette problématique :

*« Un gros tiers de nos producteurs sont en phase d'installation, hein, c'est-à-dire installés depuis moins de trois ans. On les aide, je pense, d'une certaine manière, à avoir une connaissance du marché de la restauration hors foyer, parce qu'on sait comment ça fonctionne en termes de prix, en termes d'emballages, de facturation etc. On sait comment rentrer sur les marchés – pas tous, pas encore. Et d'une certaine manière, on apprend pour eux, donc il y a un transfert de compétences. On apprend, et on retransmet ce qu'on apprend. Nous, aujourd'hui, on a appris à travailler avec des grosses cuisines, et en l'apprenant on est en capacité de le relayer, quoi. Et puis on crée des débouchés. C'est vrai qu'on crée des débouchés sur certains produits. Donc il y a des producteurs, des jeunes, on leur dit : si tu me fais 1000 salades sur telle campagne, on te les absorbera. Voilà, par exemple. » (Directeur d'Agricourt<sup>596</sup>)*

Le projet est également influencé par les échanges très rapprochés qu'ont les membres d'Agricourt avec l'intercommunalité du Val de Drôme, au travers du suivi bimensuel que réalise la chargée de mission Agriculture biologique de Biovallée, les rencontres informelles par exemple sur le marché le week-end, et en commission agricole quand l'association vient annuellement présenter le bilan de son action<sup>597</sup>. Ainsi, alors que l'agriculture biologique n'était pas un critère de qualité pour les produits au démarrage du projet, dans la charte publiée en 2012, la plateforme affirme son objectif de proposer au moins 70% de produits biologiques. Cet engagement résulte certainement d'une incitation forte de l'intercommunalité pour que la plateforme contribue à l'atteinte des objectifs de Biovallée<sup>598</sup>. Mais surtout l'évolution majeure est que les objectifs de la plateforme sont définis également en fonction d'enjeux du territoire. L'association Agricourt s'affirme comme une « interface au service du territoire »<sup>599</sup> visant à « développer l'économie locale en faisant circuler les ressources au sein du territoire, c'est-à-dire en limitant les importations et les dépenses en transport »<sup>600</sup>. De plus, celle-ci ne revendique pas seulement son action en matière de « développement économique » et de « viabilité environnementale », mais également son « utilité sociétale ». Cette dernière comprend différents principes :

---

<sup>596</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>597</sup> Le fait que le directeur d'Agricourt et la chargée de mission Agriculture biologique de Biovallée soient à cette époque colocataires et amis a probablement contribué également aux bonnes relations entre les deux structures.

<sup>598</sup> Sur les trois agriculteurs administrateurs, un seul produit selon le cahier des charges de l'agriculture biologique

<sup>599</sup> Charte d'Agricourt, article 1 : préambule, 2012

<sup>600</sup> Charte d'Agricourt, article 4 : développement économique, 2012

« - Fournir des produits de qualité à un prix abordable. Par qualité, nous entendons goût, fraîcheur, identité des produits et des producteurs, diversité, saisonnalité, traçabilité.

- Rendre ces produits accessibles à tout le territoire en mettant la logistique au service de tout habitant ou professionnel désireux de se fournir localement.

- Développer le lien social en encourageant les échanges entre les acteurs agricoles et les habitants.

- Privilégier les exploitations agricoles à taille humaine et orientées ou désireuses de s'orienter vers la vente en circuit court.

- Encourager l'évolution des comportements des différents acteurs (producteurs, consommateurs professionnels et particuliers, institutions) par le biais d'actions pédagogiques, le cas échéant avec les partenaires et l'association Court-circuit. »

(Charte d'Agricourt, Article 3 : utilité sociétale, 2012)

Ainsi, c'est bien un ensemble de représentations nouvelles que ces interactions entre consommateurs, producteurs et collectivités publiques permettent de faire émerger. Tout d'abord, une nouvelle conception de la qualité : alors qu'elle portait uniquement sur le goût, la saisonnalité et la notion de terroir (voir infra), elle se rapporte désormais également à l'« identité des producteurs »<sup>601</sup>. Ceci est en lien avec une conception elle aussi nouvelle de la « bonne agriculture », qui n'était à l'origine identifiée que par son caractère local et son lien au terroir, et ce qui rapporte ici à des exploitations « à taille humaine ». Ensuite, l'objectif n'est plus seulement de développer les circuits courts en restauration scolaire mais de rendre ces « produits de qualité » accessibles à tous et sur l'ensemble du territoire, même dans les petites localités très éloignées, ce qui contribue à façonner la notion de « projet d'intérêt général »<sup>602</sup> et de « reprise en main citoyenne de l'économie alimentaire »<sup>603</sup>. Enfin, en affirmant la nécessité de développer le « lien social » entre acteurs agricoles et habitants et de « développer l'économie locale en faisant circuler les ressources au sein du territoire », c'est bien, au-delà du fonctionnement interne et de l'activité de l'association, la conception même de la place de l'agriculture dans la société qui est repensée et mise en avant comme pouvant contribuer à un développement territorial plus autonome, basé sur la construction de nouvelles interactions entre acteurs du système agri-alimentaire.

Sur la base de ces principes, différentes pratiques sont mises en place. Tout d'abord, la politique commerciale est mise au service de l'objectif de développement des circuits courts : dans la

---

<sup>601</sup> Ibid.

<sup>602</sup> Charte d'Agricourt, article 1 : préambule, 2012

<sup>603</sup> Article « L'association Court-circuit souhaite continuer sa mise en œuvre sur 2012 », publié en 2012 sur <http://www.leader-caladesetsenteurs.fr/projets-en-cours.php>

mercuriale qu’Agricourt édite chaque semaine, seuls les produits locaux disponibles sont inscrits. Pour les groupes d’habitants, l’offre d’Agricourt se limite exclusivement à ces produits. En revanche, les professionnels peuvent commander d’autres produits s’ils le souhaitent, qui sont achetés le cas échéant par Agricourt à Biocoop Restauration. A partir de 2012, chaque année, un travail de planification des prix est réalisé par le coordinateur d’Agricourt et les producteurs fournisseurs, qui s’engagent en signant la charte à « *construire des prix justes [...] sur la base de leurs coûts de revient et des attentes formulées par les consommateurs* »<sup>604</sup>. L’objectif serait à terme de pouvoir planifier également les volumes mais l’activité étant encore en phase de démarrage, il est difficile pour le coordinateur d’anticiper les besoins de la plateforme. Les autres éléments de la politique commerciale, tels que la marge prélevée par l’association (qui finance exclusivement les frais de fonctionnement), résultent eux aussi d’un compromis entre consommateurs et producteurs, dans la mesure où ils sont définis en conseil d’administration. Enfin, le projet s’inscrit dans un véritable travail de collaboration entre Agricourt, Court-circuit et Biovallée : Agricourt assure son rôle de plateforme logistique de fourniture de produits, Court-circuit effectue le travail de sensibilisation des élus, des parents et du personnel de cantine, et Biovallée finance le travail de préparation des projets et de formation du personnel réalisé par des consultants.

A mesure que l’activité de la plateforme se développe, la perception que l’association a d’elle-même se modifie : ainsi à partir de 2013, Agricourt ne met plus en avant dans son discours son identité d’association (comme dans ses supports de communication édités en 2012), mais son rôle d’opérateur économique – mais bien entendu, d’« *un opérateur économique pas comme les autres* »<sup>605</sup> !

Cette volonté d’être un opérateur économique « pas comme les autres » se traduit à la fois dans sa stratégie et dans ses pratiques. Par exemple à partir de 2012, Agricourt vise un nouveau marché : la restauration collective commerciale des grosses entreprises (par exemple, API distribution ou encore la cantine de l’entreprise Thalès implantée à Valence). Pour Agricourt, il s’agit alors de devenir autonome financièrement en se développant, sans que cela se fasse au détriment de ses « *activités de service public* »<sup>606</sup>. Ainsi, lors de l’Assemblée générale de 2013, quand le

---

<sup>604</sup> Charte d’Agricourt, article 4 : développement économique

<sup>605</sup> Intervention du président de l’association lors de l’Assemblée générale d’Agricourt de 2013

<sup>606</sup> Terme employé en entretien par le directeur d’Agricourt pour désigner l’approvisionnement des groupes d’habitants distants du siège de l’association et des toutes petites structures.

représentant d'Agribiodrôme demande pourquoi Agricourt prévoit de multiplier par deux l'activité liée aux groupes d'habitants, alors que le chiffre d'affaires généré par cette activité a connu un tassement au deuxième semestre 2012 (56% début 2012 contre 35% fin 2012<sup>607</sup>), notamment selon lui à cause de la concurrence des GMS, et pourquoi ils ne misent pas plutôt exclusivement « *sur la RHD des entreprises plutôt que sur des groupes d'achat qui ont une forte concurrence et qui sont difficiles à ramener* », le président d'Agricourt lui répond que l'approvisionnement des groupes d'habitants est « *un moyen de développer des comportements* ». Il mentionne un magasin de producteurs qui doit ouvrir prochainement dans une localité où est situé l'un des groupes d'habitants, et indique que, si cela amènera certainement le groupe à disparaître, l'important est que le magasin de producteurs ait une clientèle. Cette réponse montre que les objectifs d'Agricourt s'inscrivent bien au-delà de sa propre pérennité, et que l'éducation des consommateurs constitue un objectif important pour l'association, aussi important que sa réussite commerciale. Par ailleurs, cette stratégie de montée en puissance de la plateforme s'accompagne d'une évolution des pratiques de gouvernance. Ainsi, lors de cette même assemblée générale se présente comme nouvel adhérent le chef de restauration de l'entreprise Thalès, présent à titre individuel. Peu de temps après, le directeur d'Agricourt lui demande de participer au groupe de travail sur l'approvisionnement, certainement pour s'assurer d'obtenir le marché de Thalès, mais également « *pour apporter un regard de restaurateur* »<sup>608</sup> : à mesure que s'élargit la conception qu'a Agricourt de sa propre activité, l'association ouvre sa gouvernance aux acteurs qu'elle considère concernés par le développement des circuits courts. Ceci conduit à une gouvernance partagée par une grande diversité d'acteurs.

Le développement de l'activité fait naître une tension croissante entre valeurs éthiques et action commerciale, entre la politique d'approvisionnement définie au départ et l'impératif de livrer les clients. Selon le directeur d'Agricourt, il y a *au départ* de l'initiative une « *volonté de travailler avec les petits producteurs* » pour des questions de « *valeurs* », mais aussi tout simplement car « *pour démarrer un projet quand on est petit, le mieux, c'est de travailler avec des petits, parce qu'on est sur la même longueur d'onde* »<sup>609</sup>. Mais la fragilité de la trésorerie d'Agricourt met en danger les petits producteurs qui sont eux-mêmes fragiles de ce côté-là. Et puis surtout, les petits producteurs sont moins réguliers dans les produits qu'ils fournissent :

---

<sup>607</sup> Rapport d'activité d'Agricourt, 2012

<sup>608</sup> Directeur d'Agricourt, entretien réalisé en 2013

<sup>609</sup> Entretien réalisé en 2013

« On s'est rendu compte à un moment, sur des productions comme la carotte, qu'on pouvait pas se permettre de bosser qu'avec des petits qui maîtrisent mal certaines productions, qui sont pas réguliers, qui ont des problèmes – donc la notion qu'on a introduit, qui est bien partagée, relativement transparente, c'est qu'on a un bassin de production, ou un pool de producteurs si tu veux, avec beaucoup de petits et quelques gros qui assurent, on va dire, la régularité. Aujourd'hui, [...] on a deux-trois [petites] structures privilégiées, et quand [elles] en ont plus, on sait qu'il y a [tel autre producteur] qui est là et qui en a. Et heureusement qu'on a [ce producteur], parce que les périodes de soudure comme là maintenant, où il fait moche, lui, il a des serres, et il assure. Techniquement il est très fort, donc il rend des services à tout le monde en fait. [...] C'est une sorte de principe de subsidiarité, tu vois. Quand on peut faire bosser les petits, on les fait bosser, mais quand ça marche pas, on fait bosser les gros, quoi. [...] C'est un principe qu'on a posé en réunion avec les producteurs en groupe appro. » (Directeur d'Agricourt<sup>610</sup>)

Ainsi, les règles d'approvisionnement continuent d'être définies collectivement, avec les producteurs, et évoluent au fil du développement de la plateforme, qui s'ouvre à des exploitations plus diverses, parfois de plus grande taille et plus intensives.

Malgré le développement conséquent de son activité, les relations d'Agricourt avec les organisations agricoles locales sont relativement limitées et informelles. En dehors de la commission agricole PSADER Vallée de la Drôme, Agricourt n'a aucune interaction avec la Chambre d'agriculture (nous en analyserons les raisons dans la dernière partie de ce chapitre). Elle a davantage de relations avec Agribiodrôme, même si au départ celles-ci ont été difficiles :

« Ça a été compliqué au début. En fait, il y a eu deux problèmes avec Agribiodrôme au début. Un, c'est que dans la plupart des territoires [français], c'est carrément les GAB [Groupement d'Agriculteurs Biologiques] qui ont porté les projets de plateforme, c'était leur projet. [...] Nous, on n'est pas consanguin avec le GAB [Agribiodrôme], on s'est créé indépendamment du GAB, avec une ligne qui est pas celle du GAB. Donc ça, ils ont eu un peu de mal l'accepter, parce qu'évidemment eux, ils se sont pas lancés, ils ont pas créé la plateforme, ils ont pas pris les devants, entre guillemets on les a rattrapés, quoi, si tu veux. Donc ça, c'était difficile pour eux. Et l'autre aspect, c'est qu'on n'est pas 100% bio parce qu'on a une entrée locale et un peu plus ouverte que ça. Et eux, il y a un certain nombre d'administrateurs qui ne tolèrent pas du tout qu'on soit pas sur du 100% bio. On a beau leur expliquer que c'est débile de faire venir du porc de Bretagne, ils sont pas d'accord. Mais ça rentre dans l'ordre, ils sont revenus un peu à la raison. Je pense que le fait qu'on travaille et qu'on se développe, ils se disent que c'est comme ça hein, ils se résignent, un peu. Et puis il y a aussi qu'avec

---

<sup>610</sup> Entretien réalisé en 2013

*l'équipe, ça se passe vachement bien donc... donc non, ça va mieux, mais c'est vrai qu'au début, ils nous ont snobés. » (Directeur d'Agricourt<sup>611</sup>)*

Ainsi, le projet d'Agricourt a certainement été vu d'un mauvais œil par Agribiodrôme dans la mesure où il entrerait potentiellement en concurrence avec ses activités. En effet, l'association Agribiodrôme conduit elle aussi depuis 2006 des actions visant au développement de l'approvisionnement en produits biologiques et locaux en restauration scolaire<sup>612</sup> et, comme l'explique ci-dessus le directeur d'Agricourt, était le porteur légitime d'un projet de plateforme pour la restauration collective au regard de ce qui s'est mis en place dans d'autres départements<sup>613</sup>. Mais au fil du temps, les relations entre les deux organisations se sont apaisées. Agribiodrôme a par exemple contribué à mettre en relation et à faciliter le travail entre Agricourt et certaines cantines, principalement d'écoles primaires. La technicienne Maraîchage d'Agribiodrôme participe aux réunions de maraîchers d'Agricourt et les directeurs des deux structures échangent régulièrement de manière informelle. Toutefois, il semblerait que leurs différences de positionnement politique soient une entrave à toute collaboration<sup>614</sup> et ce bien qu'Agricourt contribue de fait à la structuration d'un approvisionnement des cantines en produits biologiques (en 2013, 80% des produits vendus par la plateforme étaient issus de l'agriculture biologique) :

*« - Est-ce qu'il y a implicitement [de votre part] une volonté de tirer ceux qui sont pas en bio vers la bio ?*

*- Alors, ça a été une demande, le GAB [Agribiodrôme] en a fait une condition : on vous soutient, si vous mettez dans votre charte que votre but, c'est de convertir vos producteurs. Réponse du CA d'Agricourt : vous vous prenez pour qui ?! [Il rigole] Non, mais c'est vrai ! Vous êtes pas là pour faire notre politique, et on n'est pas là pour faire du prosélytisme bio. [...] On n'est pas une plateforme prosélyte, quoi. Voilà. Ceci dit, t'as vu l'annonce [faite par un agriculteur durant l'Assemblée générale de 2013], elle était sympa, [un éleveur de porc] qui dit : « j'ai le projet d'une conversion » ! Donc*

---

<sup>611</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>612</sup> Notamment dans le cadre d'un partenariat entre Corabio et la Région Rhône-Alpes, intitulé « Mon lycée mange bio », qui vise à inciter les établissements à introduire neuf repas 100% bio par an dans chaque lycée de la région et deux produits biologiques par semaine. Les groupements départementaux tels qu'Agribiodrôme mettent en place des actions éducatives auprès des élèves. Agribiodrôme accompagne par ailleurs les collèges de la Drôme dans la rédaction du cahier des charges de leurs appels d'offre pour la restauration scolaire et conduit des actions de sensibilisation également dans les écoles primaires.

<sup>613</sup> Le directeur nous a notamment cité les exemples du département de l'Isère dans lequel le réseau « Manger bio, ici et maintenant » regroupe des plateformes qui ont selon lui quasiment toutes été créées par le GAB, et du département du Nord dans lequel l'approvisionnement des cantines est assuré par la coopérative Norabio dont la moitié des administrateurs sont, d'après lui, aussi administrateurs du GAB Nord.

<sup>614</sup> Le directeur d'Agricourt a mentionné en entretien l'intérêt qu'il y aurait à ce qu'Agribiodrôme accompagne Agricourt dans l'organisation de son approvisionnement local.



*ça sert, quand même, tu vois ? Moi, je suis convaincu que l'échange lui-même, sans faire de prosélytisme, il aboutit à ça.* » (Directeur d'Agricourt<sup>615</sup>)

Ainsi Agricourt évolue dans ses représentations (des conceptions du projet, de la « bonne agriculture », de relations entre acteurs et du rôle d'Agricourt). La montée en puissance de la plateforme et son autonomie financière quasiment établie lui permettent d'affirmer avec plus d'assurance ses convictions, d'autant plus que l'association a appris, dans ses interactions avec les intercommunalités, à mettre en avant les arguments auxquels les acteurs publics sont sensibles. Par exemple Agricourt indique fournir « *un service d'approvisionnement en milieu rural qu'aucun opérateur privé ne propose aujourd'hui* » et qui répond à un besoin exprimé « *par les établissements de restauration collective et les particuliers les plus éloignés du marché* »<sup>616</sup> (éloignés géographiquement des lieux de distribution mais aussi éloignés des activités mercantiles car ne représentant qu'un très faible volume de commandes). Elle intègre également dans ses propres critères d'évaluation de son projet les préoccupations des collectivités. Par exemple elle met en avant la création d'emplois locaux, en affirmant que « *le soutien financier des collectivités produit un impact économique visible et rapide : création d'emploi direct et indirect en zone rurale* »<sup>617</sup> (Agricourt a permis effectivement la création de quatre emplois directs). Par ailleurs, elle présente son chiffre d'affaires comme des retombées économiques « *qui restent sur le territoire* », indiquant ainsi que « *l'action d'Agricourt a apporté 650 000 € à l'économie locale en 2014* »<sup>618</sup>. Autre exemple, leur revendication de travailler sur « *une thématique incontournable et identitaire pour un territoire* » et de mener des actions qui « *renforcent l'identité du territoire et l'économie locale* »<sup>619</sup>.

Grâce à ces arguments, Agricourt acquiert crédibilité et légitimité et, en démontrant l'intérêt plus large de leur activité pour le territoire, influence les représentations des intercommunalités<sup>620</sup>. Ainsi, alors qu'au départ elles envisageaient dans le projet Biovallée d'appuyer des projets de type industriel dans le cadre d'une dynamique de type « *cluster* »<sup>621</sup> pour atteindre leur objectif de 80%

---

<sup>615</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>616</sup> Site internet [www.court-circuitdrome.fr](http://www.court-circuitdrome.fr), consulté le 16/07/2015

<sup>617</sup> Ibid.

<sup>618</sup> Fiche de l'observatoire de la Biovallée sur Agricourt, 2014

<sup>619</sup> Site internet [www.court-circuitdrome.fr](http://www.court-circuitdrome.fr), consulté le 16/07/2015

<sup>620</sup> Au terme du projet Biovallée en 2014, les produits biologiques et/ou locaux ne représentent que 25% de l'approvisionnement des restaurants scolaires de la vallée, mais sont présents dans plus de 60% des repas servis (source : protocole grand projet Rhône-Alpes Biovallée, bilan au 9 juillet 2014).

<sup>621</sup> Compte-rendu de la rencontre technique des différents partenaires financiers potentiels du projet « Court-circuit » du 15/12/2009

de produits biologiques et/ou locaux en restauration collective (voir chapitre 5), on note une nette inflexion dans leur discours à partir de 2013 :

*« Penser localement ce n'est pas penser agriculture, ce n'est pas penser consommateurs, c'est penser un peu l'interaction qu'il y a entre tout le monde. »*  
(Chargé de mission Agriculture à la CCVD et pour le projet Biovallée, cité sur le site [www.courcircuitdrome.fr](http://www.courcircuitdrome.fr))

Ainsi, la vision développée au sein d'Agricourt sur les interactions nouvelles entre producteurs et consommateurs percole chez certains acteurs du régime, en l'occurrence l'intercommunalité du Val de Drôme. Plus largement, on constate une évolution de sa conception de la place de l'agriculture dans la société locale:

*« La restauration hors foyer, c'est relativement peu d'agriculture. En surface, c'est relativement peu. Donc il y a pas un effet économique très important, mais par contre un effet indirect énorme. Parce que chacun va s'approvisionner localement en dehors, dans sa famille, parce que chacun va être responsable de l'agriculture, va se rendre compte de l'intérêt de l'agriculteur du secteur, que l'agriculteur du secteur, ben finalement, il entretient le paysage, que si j'achète ses produits, ça va permettre d'entretenir le paysage, en fait c'est le seul emploi de la commune... enfin voilà. Donc tout ça fait que c'est une autre approche de l'économie. On n'est plus sur des grands marchés, où chacun va dans son coin. Là, il y a une espèce de solidarité. Il y a une reconnaissance de la profession – ça aussi, c'est important –, et des liens entre agriculteurs et habitants d'un secteur »* (Chargé de mission Agriculture à la CCVD et pour le projet Biovallée, film de présentation de Court-circuit, « Stratégies d'influence et action durable », août 2013)

Ainsi, la création d'Agricourt et son évolution permettent non seulement la création des infrastructures nécessaires au développement de l'approvisionnement des cantines du Val de Drôme en produits biologiques et/ou locaux, mais elle conduit aussi à une forte inflexion des politiques publiques en la matière et une évolution profonde des représentations de l'intercommunalité du Val de Drôme. En retraçant l'évolution des objectifs de l'initiative, des acteurs impliqués dans sa gouvernance, de leurs interactions avec les autres acteurs du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme, on peut modéliser leur trajectoire et son impact sur le système agri-alimentaire de la manière suivante :

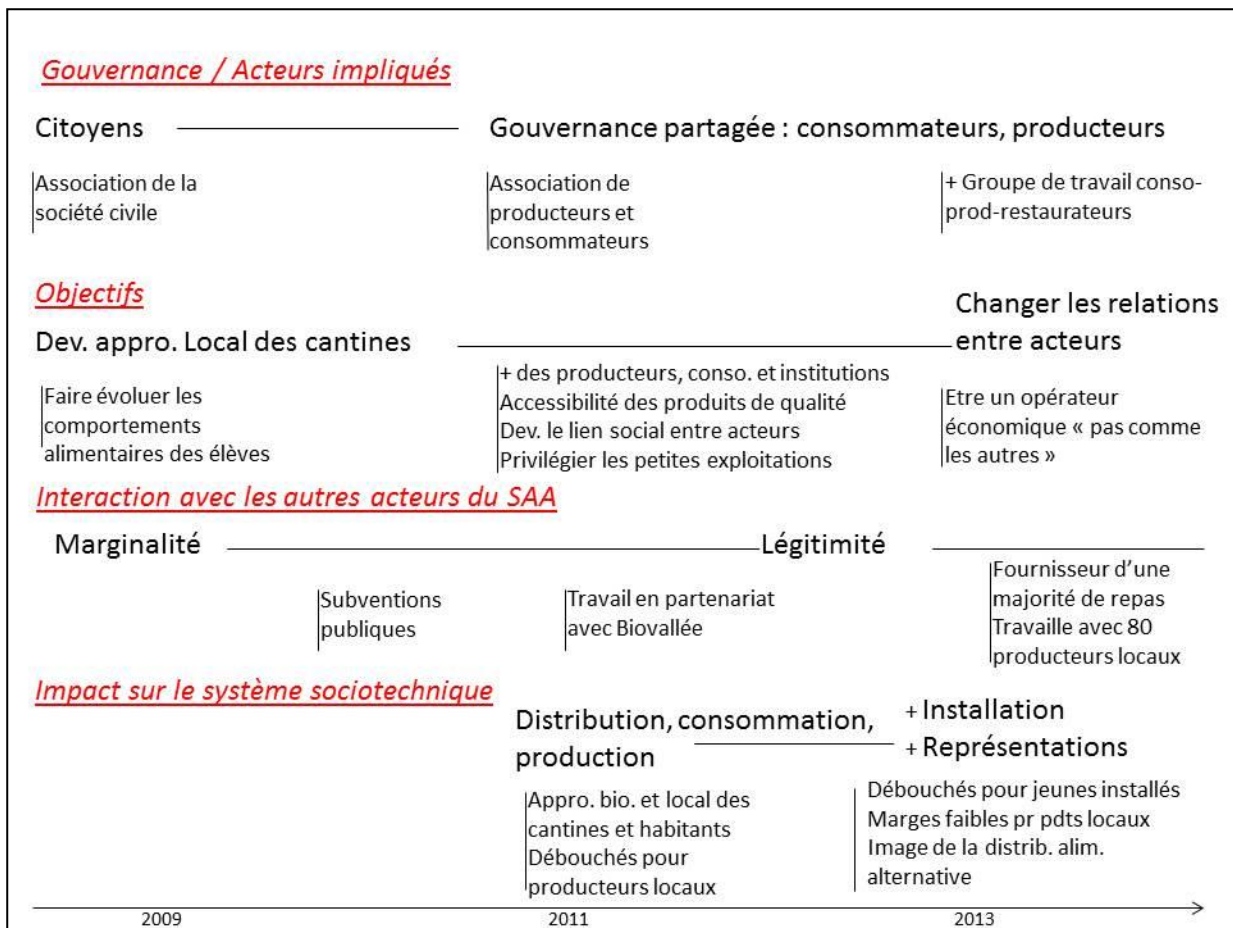


Figure 6.1 - Trajectoire du projet de plateforme Agricourt

### 1.1.2. L'épicerie La Carline

Le cas de la Carline ayant été analysé en détail dans le chapitre 4, nous nous limiterons dans cette section à synthétiser les principaux éléments qui permettent de caractériser la trajectoire de cette initiative et ainsi d'alimenter notre réflexion sur les interactions entre niche et régime.

L'aventure de la Carline a commencé par la création d'un groupement d'achat par une dizaine de familles du Diois qui souhaitent accéder à une alimentation biologique à un prix raisonnable. Au bout de quelques mois, le groupement, réunissant déjà une quarantaine de familles, prend un statut d'association. La santé est la principale motivation de la plupart d'entre elles. Parmi les fondateurs de l'association se trouvent des paysans qui sensibilisent par ailleurs les autres adhérents aux enjeux de défense de l'agriculture paysanne, à travers les échanges et différents supports d'information et de communication. Cependant tout au long des années 2000, l'objectif principal reste l'accessibilité des produits biologiques au plus grand nombre de consommateurs et la Carline s'approvisionne essentiellement auprès de grossistes spécialisés en agriculture biologique. Etant

la seule association de consommateurs de produits biologiques du département, la Carline est sollicitée par Agribiodrôme pour siéger dans une commission d'attribution de la certification biologique en 1992. Cette interaction sera interrompue quelques années plus tard à l'initiative d'Agribiodrôme, mais permet aux adhérents de la Carline de prendre conscience du rôle qu'ils jouent dans le système agri-alimentaire : progressivement, la Carline ne se définit plus comme une association de consommateurs mais se revendique comme une structure de consommation alternative.

La compréhension des problématiques de production et de filières agricoles que développent les consommateurs de la Carline au contact des producteurs adhérents conduit progressivement l'association à affirmer comme objectif de « *conforter la production locale* »<sup>622</sup> et à développer un approvisionnement direct auprès de producteurs locaux. Petit à petit émerge l'idée que la Carline constitue un espace d'articulation entre les intérêts de différents acteurs du système alimentaire<sup>623</sup>. Elle décide alors de changer de statut afin de construire « *un outil économique alternatif qui rassemble autour d'une filière les producteurs, les distributeurs et les consommateurs* », et qui permette « *le développement des liens de compréhension et de travail entre tous les acteurs de la filière agricole et alimentaire du territoire* »<sup>624</sup>. Sa réussite commerciale lui permet d'être invitée par la communauté de communes du Diois à siéger en commission agricole à partir de 2010. En retour, ceci lui fait prendre conscience qu'elle a un rôle à jouer dans le système agri-alimentaire local : à partir de 2011, la Carline revendique son rôle d'« *acteur du développement du Diois* »<sup>625</sup>, porteur non plus seulement d'un outil économique alternatif mais d'« *un autre modèle de société* »<sup>626</sup>. La figure 6.2 représente la trajectoire de développement de cette initiative :

---

<sup>622</sup> Compte-rendu de la réunion de la Carline du 4/05/2002

<sup>623</sup> Dès 2002 la Carline affirme vouloir construire un fonctionnement impliquant « *consommateurs, producteurs, transformateurs, distributeurs et salariés* » (compte-rendu de la réunion de réflexion de la Carline du 4/05/2002). Un fonctionnement informel associant consommateurs, salariés et producteurs se met en place au cours des années 2000 mais il faut attendre 2008 et le passage en SCIC pour que celui-ci soit formalisé (voir chapitre 4).

<sup>624</sup> Statuts de la SCIC La Carline

<sup>625</sup> Projet de procès-verbal pour l'Assemblée générale 2011 de la Carline

<sup>626</sup> Termes employés par le président de la Carline le 15/12/2011 pour présenter l'association à un groupe de chercheurs du laboratoire INRA-Ecodéveloppement en visite à Biovallée.

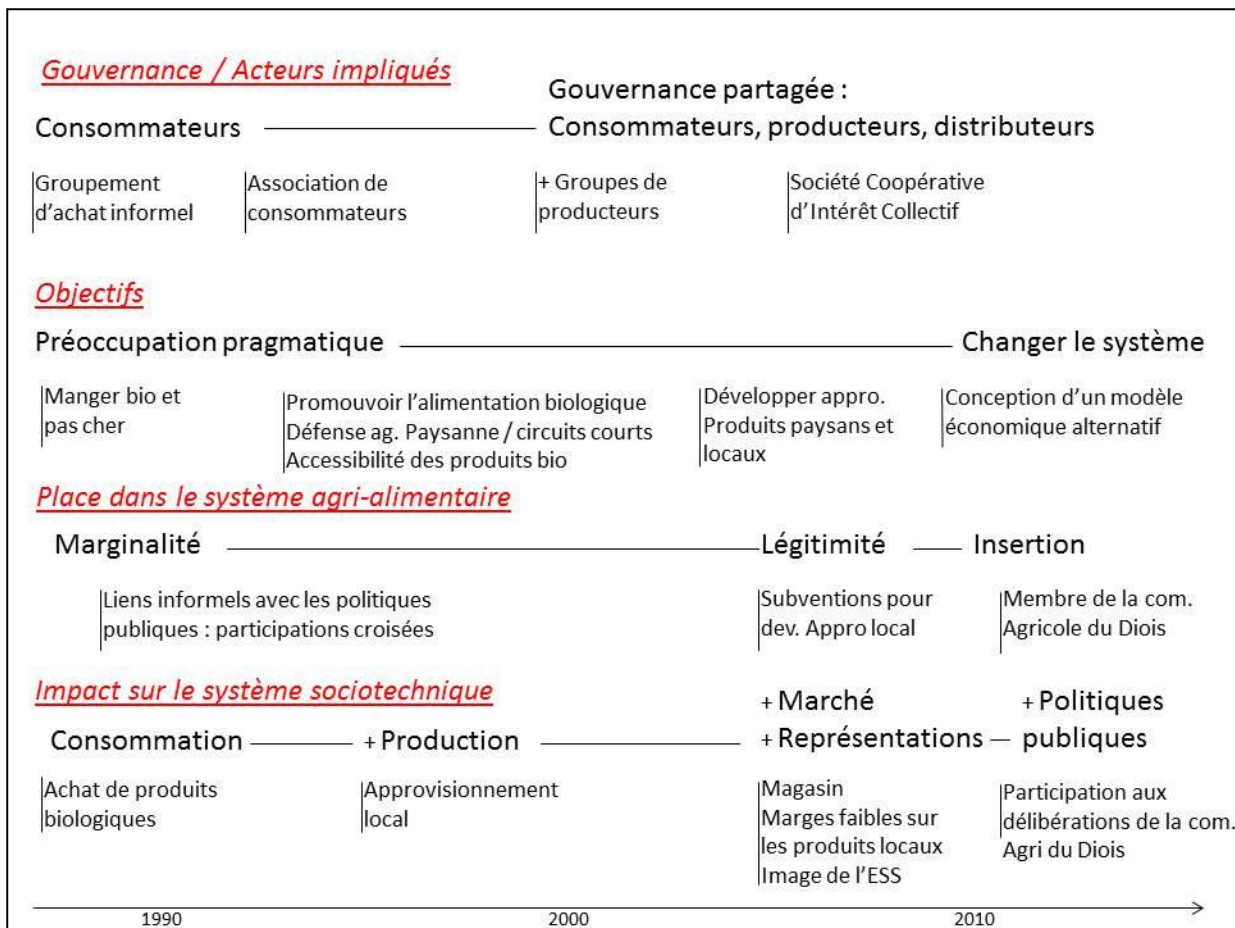


Figure 6.2 - Trajectoire de développement de la Carline

### 1.1.3. La Pépinière d'Installation Agricole et Fermière

L'installation agricole est un enjeu très fort pour les territoires ruraux, dans la vallée de la Drôme comme ailleurs en France. C'est pour tenter d'y apporter une contribution qu'est créée l'association des Compagnons de la Terre en 2006, à l'initiative de trois personnes du CFPPA de Die – dont le directeur de l'époque –, partant du constat que peu de personnes suivant les formations parviennent à s'installer par la suite, et en particulier les personnes non issues du milieu agricole. Leur hypothèse est que ces candidats à l'installation éprouvent des difficultés car leurs projets sont parfois peu réalistes en termes de temps de travail ou de viabilité économique, et aussi parce qu'il leur manque un réseau de connaissances pour savoir quels terrains sont disponibles et avoir la confiance des propriétaires pour y accéder<sup>627</sup>. Ils décident alors de créer un « espace-test

<sup>627</sup> « Les espaces-tests agricoles, l'exemple des Compagnons de la Terre », Mémoire de fin d'étude de Pierre Ulrich réalisé en (Ulrich, 2011), à la suite duquel l'étudiant a été embauché en tant que coordinateur de l'association.

agricole » où les candidats à l'installation hors cadre familial pourraient mettre à l'épreuve leur projet agricole avant d'éventuellement faire le pas de s'installer. Ils fondent pour le porter, l'association des Compagnons de la Terre. Une fois l'association créée, ils organisent des réunions de concertation avec les organisations agricoles (ADASEA, Chambre d'agriculture, Point Info Installation) et l'intercommunalité du Diois, qui permettent d'intéresser la communauté de communes et de créer un premier espace test d'une surface totale d'1,5 ha<sup>628</sup>, situé sur la commune de Die. Un comité de pilotage, mobilisé grâce au réseau du directeur du CFPPA<sup>629</sup> et regroupant l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire en lien avec la problématique de l'association, est mis en place<sup>630</sup>.

Au départ, le fonctionnement de l'association repose entièrement sur du bénévolat, hormis un petit temps salarié dégagé en 2006 pour monter le dossier de subvention. L'association reçoit des personnes qui ont un projet d'installation déjà bien avancé. Elle met à leur disposition des terres et du matériel pendant un an (renouvelable deux fois maximum), afin de leur donner l'occasion de tester leur projet avant de se lancer dans les investissements d'une vraie installation. Le premier porteur de projet arrive en 2008, puis deux autres en 2009.

Comme en témoigne la concertation en amont des organisations agricoles travaillant sur l'installation, le projet est au départ construit en complémentarité avec le dispositif existant :

*« Là où je pense qu'on a été bon – surtout qu'on se disait que si on y allait, on allait se faire tuer –, donc c'était de dire : on apporte un service qui n'existe pas. Parce que bon, sur l'installation, sur la création d'entreprise, il y a du monde, quoi. Entre l'ADASEA, le Point info, la Chambre, etc. Mais là, on apportait un service qui n'existait pas. C'est-à-dire qu'on mettait à disposition un terrain, du matériel, et éventuellement un accompagnement mais plus axé autour du projet de vie de gens. Pas technique. Et en plus, on demandait aux gens qui s'inscrivaient dans le dispositif de passer par l'ensemble du dispositif existant. Donc voilà, tout le monde était... Il y avait pas d'inquiétude de la part de nos partenaires. » (Membre fondateur des Compagnons de la Terre<sup>631</sup>).*

---

<sup>628</sup> L'espace-test est réparti sur deux terrains à Die mis à disposition par la communauté de communes du Diois et par un propriétaire privé, puis par le Conseil général de la Drôme (Ulrich, 2011).

<sup>629</sup> « Les espaces-tests agricoles, l'exemple des Compagnons de la Terre », P. Ulrich, 2011

<sup>630</sup> Celui-ci est composé de l'ADASEA, du Point Accueil Installation, de la Chambre d'agriculture de la Drôme, de l'association Terre de Liens, de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, de la Direction départementale de l'emploi et de la formation professionnelle, de la communauté des communes du Diois et de la pépinière d'entreprise Solstice.

<sup>631</sup> Entretien réalisé par Claire Lamine et Julia Tual en 2011

La complémentarité réside ainsi dans la création d'un service de mise à disposition de moyens de production identifié comme « *chaînon manquant* »<sup>632</sup>. Elle est inscrite clairement dans les statuts des Compagnons de la Terre, dont le premier objectif cité est de « *créer des dynamiques pour la création d'emploi et l'installation agri-rurale sur le territoire ; cela en partenariat avec la profession agricole et tous les acteurs économiques et sociaux du territoire, notamment en permettant aux créateurs d'activités agri-rurales de tester leurs idées, d'un point de vue pratique et économique, et faciliter ainsi leur installation* »<sup>633</sup>. La complémentarité réside également dans l'accompagnement des porteurs de projet par les bénévoles de l'association, un accompagnement non-technique, différent de celui que pourrait dispenser la Chambre d'agriculture :

*« On voit chacun, un porteur de projet tous les un mois et demi, autour de son projet de vie. On regarde le projet technico-économique mais on rentre pas dans le détail, et on va l'aider à trouver des réponses en le mettant en contact avec des techniciens, ou avec des agriculteurs. Parce que l'idée des compagnons, c'est avant tout de mobiliser les producteurs du coin. »* (Membre fondateur des Compagnons de la Terre<sup>634</sup>)

Mais en réalité les Compagnons de la Terre peinent à mobiliser les producteurs locaux, probablement du fait que leur activité ne repose que sur des bénévoles peu disponibles, ayant tous une activité professionnelle par ailleurs. Pour pallier à ce manque de mobilisation des producteurs locaux, les porteurs de projet reçoivent donc un accompagnement individuel des techniciens de la Chambre ou d'Agribiodrôme selon leurs productions, mais ce de manière informelle et non officielle, car ils n'ont pas le statut d'agriculteur mais celui de salarié de l'association des Compagnons de la Terre. Afin de résoudre ce problème, les Compagnons de la Terre envisagent à un moment de conventionner avec la Chambre d'agriculture, mais par manque de moyens humains ne s'attèlent pas à la recherche de financements qui auraient permis de monter ce partenariat. Au bout du compte, la concertation engagée au départ du projet leur permet d'être repérés par l'ensemble des acteurs du développement agricole (Ulrich 2011), mais ils ne développent de

---

<sup>632</sup> « Les espaces-tests agricoles, l'exemple des Compagnons de la Terre », P. Ulrich, 2011

<sup>633</sup> Statuts de l'association les Compagnons de la Terre, article 2, 2006

<sup>634</sup> Entretien réalisé par Claire Lamine et Jual Tual en 2011

relations de travail formelles avec aucun de ces acteurs<sup>635</sup>. Le comité de suivi qui avait été mis en place au départ n'est plus convoqué, « *petit à petit les liens s'effritent* »<sup>636</sup>.

La composition du bureau de l'association qui associe à l'époque ses trois fondateurs, un agriculteur et deux présidents d'associations d'insertion, illustre en effet le faible ancrage des Compagnons de la Terre dans le milieu agricole. On peut supposer que la faible adhésion au projet des acteurs agricoles, puis leur détachement du comité de pilotage tient au positionnement particulier de l'association. En effet, si le projet des Compagnons de la Terre veille à s'insérer dans le dispositif existant, il est par ailleurs porteur d'une vision de l'agriculture relativement différente de celle que portent les acteurs traditionnellement en charge de l'installation. Dans ses statuts, l'association affirme vouloir « *soutenir l'agriculture biologique* »<sup>637</sup>, développer « *de nouvelles formes de transmission des savoirs et savoir-faire agri-ruraux* », et « *contribuer à la création de richesses dans le respect de l'environnement et de l'éthique sociale, notamment en favorisant l'émergence de nouveaux créneaux économiques liés à la qualité du terroir* »<sup>638</sup>. Ce positionnement sur l'agriculture biologique exclusivement, en faveur de nouvelles modalités de formation et de conseil, et d'une conception différente de l'insertion de l'activité agricole dans les circuits économiques permet certainement d'expliquer l'isolement dans lequel se retrouve progressivement plongée l'association. Cette situation s'aggrave à la fin des années 2000, car les changements de direction au CFPPA et de majorité à la communauté de communes du Diois, moins favorables au projet porté par les Compagnons de la Terre, entraînent la rupture du contact avec ces organisations<sup>639</sup>. Ceci met en péril l'association, menacée de quitter les terrains de Die

---

<sup>635</sup> La description de ces relations que dresse Pierre Ulrich dans son mémoire de fin d'étude réalisé au sein des Compagnons de la Terre montre que celles-ci se limitent à une reconnaissance mutuelle des prérogatives des uns et des autres : notamment, le Point Accueil Installation informe les candidats à l'installation de l'existence des Compagnons de la Terre qui, de leur côté, s'assurent que les candidats qui se présentent à eux sont bien passés par le Point Accueil Installation ; le passage en espace-test est pris en compte lors de l'évaluation du Plan de Professionnalisation Personnalisé (dossier présentant les capacités professionnelles des candidats) réalisée par la Chambre d'agriculture, à laquelle les Compagnons de la Terre font un retour sur les candidats passés par l'espace-test ; le CFPPA informe ses stagiaires de l'existence de l'espace-test, qui accueille « *à l'occasion* » des stagiaires sur des chantiers ponctuels.

<sup>636</sup> « Les espaces-tests agricoles, l'exemple des Compagnons de la Terre », P. Ulrich, 2011, p. 36

<sup>637</sup> Parmi les fondateurs du projet se trouvent le directeur de l'époque du CFPPA de Die qui impulse au même moment la spécialisation du CFPPA sur l'agriculture biologique car elle représente selon lui un atout fort du territoire (voir chapitre 5), une formatrice qui s'installe à cette période elle-même en agriculture biologique et qui sera par la suite une des personnes moteur dans le développement de la Carline, notamment dans la structuration d'une filière viande locale et plus largement dans son positionnement vis-à-vis du territoire (voir chapitre 4), ainsi qu'un autre formateur du CFPPA, ancien coordinateur de l'ASFODEL, association ardéchoise de formation et de développement rural qui avait elle-même créé un espace-test quelques années auparavant mais avait dû arrêter l'expérience par manque de moyens (Ulrich, 2011).

<sup>638</sup> Statuts de l'association les Compagnons de la Terre, article 2, 2006

<sup>639</sup> « Les espaces-tests agricoles, l'exemple des Compagnons de la Terre », P. Ulrich, 2011



qui se retrouvent classés en zone naturelle dans le Plan Local d'Urbanisme<sup>640</sup>. Finalement, l'espace-test sera maintenu sur ces terrains mais fortement contraint dans son développement, toute construction (par exemple de serres agricoles) étant proscrite.

Dès la création du premier espace-test, les Compagnons de la Terre envisagent d'essaimer « *sur des territoires proches* »<sup>641</sup>. Une collaboration avec Terre de Liens est envisagée pour acquérir un terrain qui serait mis à disposition des Compagnons de la Terre, mais ne se concrétise pas, et le manque de soutien de la part des autres acteurs compromet la réalisation de ce projet. Mais en 2010, la communauté de communes du Val de Drôme, qui porte elle-même un projet de création d'un espace-test sur son territoire, prévue dans le projet Biovallée sous le nom de « *Pépinière Intercommunale Agricole et Foncière* »<sup>642</sup> (PIAF), sollicite les Compagnons de la Terre pour gérer cette pépinière. Une exploitation agricole de 8,5 hectares se libère à Eurre, sur son territoire, et elle est parvenue à convaincre les propriétaires de lui louer leurs terres pour ce projet. Ainsi, les Compagnons de la Terre trouvent auprès de la communauté de communes du Val de Drôme un allié inespéré qui leur permet de poursuivre leur entreprise. Inespéré, car celle-ci arrive à un moment où le conseil d'administration perd de sa motivation voyant leur projet qui « *s'étouffe peu à peu* »<sup>643</sup>, et car elle leur apporte non seulement cette opportunité foncière sur un plateau, mais également les financements nécessaires à l'achat de matériel, à la réalisation des travaux, ainsi qu'au recrutement d'un coordinateur. Ces nouvelles ressources vont permettre de remobiliser les Compagnons de la Terre et d'impulser un élan qui va les mener bien plus loin qu'ils ne l'anticipaient.

Dès 2011, la PIAF d'Eurre accueille cinq porteurs de projet, dits « *compagnons* », puis deux autres en 2012. A mesure que des compagnons s'installent, l'association est amenée à construire différentes infrastructures pour leur permettre de mener à bien leur projet. En effet, tous souhaitent commercialiser leurs produits en circuits courts, notamment en vente directe. L'idée étant que « *le Compagnon s'occupe de sa production, de la transformation éventuelle de ses produits et de leur commercialisation* »<sup>644</sup>, l'association décide alors de leur fournir les moyens de le faire et complète, grâce aux financements de Biovallée, la gamme de matériel mise à disposition en

---

<sup>640</sup> Ancien directeur de la Carline, entretien réalisé par Claire Lamine et Julia Tual en 2011

<sup>641</sup> « Les espaces-tests agricoles, l'exemple des Compagnons de la Terre », P. Ulrich, 2011, p. 16

<sup>642</sup> Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®, 2009

<sup>643</sup> « Les espaces-tests agricoles, l'exemple des Compagnons de la Terre », P. Ulrich, 2011, p. 37

<sup>644</sup> Contrat d'appui au projet d'entreprise signé entre l'association le Compagnons de la Terre et chaque porteur de projet accueilli sur la pépinière

construisant notamment une chambre froide, un atelier de transformation et un abri pour la vente à la ferme. Ainsi, la pépinière ne fournit plus seulement des moyens de production, mais également de stockage, de transformation et de distribution. De plus, les Compagnons de la Terre affirment plus explicitement leur vision de la « bonne agriculture » comme le montre le nom qu'ils choisissent pour ce nouvel espace-test : « Pépinière d'Installation Agricole et Fermière ».

Comme nous l'avons vu au chapitre 5, la prise en main de la pépinière par les Compagnons de la Terre influence fortement les politiques publiques. La pépinière n'est plus vue par les élus comme un simple dispositif d'accompagnement à la création d'activité mais comme un outil à forte portée symbolique, qui leur permet d'affirmer leur soutien à l'agriculture biologique et à travers lequel ils souhaitent contribuer à faire évoluer l'image de l'agriculture biologique dans une zone où celle-ci pâtit encore d'a priori négatifs. La reconnaissance nationale du caractère pilote de la pépinière d'Eurre, facilitée par la stratégie de communication de Biovallée qui présente la pépinière comme une action phare du projet, et qui se matérialise par les nombreuses sollicitations de différentes organisations de toute la France (une quarantaine en 2010 selon Ulrich 2011) et surtout par un prix de la Fondation de France en 2013<sup>645</sup>, conforte en effet les élus dans leur soutien. Parce qu'elle donne de la visibilité et de la crédibilité à l'initiative, l'alliance avec la communauté de communes du Val de Drôme contribue à sa réussite :

*« On a plus de marge de manœuvre qui si l'on était installé, pour se constituer un réseau, se faire connaître, on gagne en crédibilité auprès de voisins agriculteurs. Si on cherche dans le coin, on n'est pas complètement inconnu... On bénéficie aussi du poids de l'association au niveau régional, un projet phare de la Biovallée. » (Porteur de projet cité dans la Lettre des Compagnons de la Terre, n°2, décembre 2011)*

En retour, l'initiative portée par les Compagnons de la Terre contribue à forger l'image de Biovallée comme territoire pilote et innovant. Ce bénéfice mutuel conduit les élus à renouveler leur soutien au projet des Compagnons de la Terre, à mesure que celui-ci évolue : les intercommunalités, qui s'appuyaient jusqu'alors exclusivement sur la Chambre d'agriculture pour la mise en œuvre de leur politique en faveur de l'installation agricole, diversifient leurs actions en la matière.

---

<sup>645</sup> La Pépinière d'Installation Agricole et Fermière reçoit le prix de la meilleure initiative drômoise et le prix de la meilleure initiative de Rhône-Alpes de la Fondation de France en 2013.

Le devenir des Compagnons sortants va amener les Compagnons de la Terre à diversifier eux aussi leurs actions et à intervenir plus directement sur la problématique de l'accès au foncier agricole. Malgré leur expérience dans la pépinière et malgré l'avantage que procure la mise en visibilité par le projet Biovallée, la plupart des compagnons sortants peinent à trouver des terres pour s'installer, ce qui laisse supposer qu'ils n'ont pas réussi à se constituer un réseau professionnel suffisamment étendu. Les Compagnons de la Terre décident alors de mettre en place de nouvelles actions : la création d'un réseau de tuteurs<sup>646</sup> et la mise en place d'espaces-tests décentralisés. La création d'un réseau de tuteurs vise à mobiliser des agriculteurs « *qui pourraient être proches des porteurs de projet et faire un accompagnement individuel plus axé sur la technique et l'insertion dans le milieu agricole* »<sup>647</sup>. Les espaces-tests décentralisés consistent quant à eux à favoriser la reprise éventuelle de terres ou d'exploitations à céder en fournissant « *un cadre juridique sécurisé [dans lequel] un propriétaire foncier, agriculteur ou non, met à disposition ses terres, à titre gratuit sans engagement de sa part dans la durée. [...] L'accueillant peut ainsi valoriser des terres qu'il utilisait peu ou pas, lever le pied temporairement ou définitivement, partager sa connaissance du métier et échanger autour. Il peut éventuellement préparer par ce biais une association, voire une cessation d'activité* »<sup>648</sup>. Pour monter ces actions (financées par Biovallée), les Compagnons de la Terre, ne pensant pas pouvoir compter sur le soutien des acteurs en charge de l'installation agricole<sup>649</sup>, vont développer des relations avec des acteurs porteurs du paradigme d'écologisation radicale. En 2011, ils montent un groupe de travail associant Agribiodrôme, Terre de Liens et la Confédération paysanne<sup>650</sup> et contactent directement toutes les communes du Diois pour savoir si des terres sont disponibles pour accueillir des espaces-tests : alors qu'auparavant ils affirmaient leur volonté de collaborer avec les acteurs en charge de l'installation, ils choisissent désormais de prendre en charge eux-mêmes la recherche de foncier agricole – ce qui, comme nous le verrons dans la troisième partie de ce chapitre, ne va pas sans causer de remous au sein du système agro-alimentaire. Ce nouveau réseau leur permet effectivement de mettre en place un réseau

---

<sup>646</sup> La mise en place d'un réseau de tuteurs était un axe de travail identifié dès la création de l'association mais n'avait pu être réalisée faute de moyens humains.

<sup>647</sup> Lettre d'information des Compagnons de la Terre, mai 2012

<sup>648</sup> Lettre d'information du syndicat caprin de la Drôme n°77, septembre 2014

<sup>649</sup> Ainsi, le conseiller territorial de la Chambre d'agriculture sur la vallée de la Drôme déplore, lors de la présentation de cette action en commission agricole PSADER Vallée de la Drôme le 6/12/2012, d'avoir été « *mis devant le fait accompli* ».

<sup>650</sup> Ainsi que Solidarité Paysans et Microfac, une association aujourd'hui disparue qui visait à fournir aux agriculteurs des outils pour être autonome dans leur gestion comptable.

d'agriculteurs bénévoles qui accompagnent individuellement et techniquement les porteurs de projet, et de multiplier les espaces-tests décentralisés.

Le profil des projets des Compagnons qu'ils accompagnent ainsi que ces interactions nouvelles avec des acteurs plus radicaux influencent le positionnement des Compagnons de la Terre. Ainsi actuellement, leur objectif n'est plus de créer une étape supplémentaire dans le dispositif d'installation existant mais de « *sécuriser les parcours d'installation des porteurs de projets agricoles, permettre la transmission des savoirs professionnels, favoriser une agriculture de proximité, paysanne, biologique et en circuit court* »<sup>651</sup> : la vision de l'agriculture des Compagnons de la Terre est alignée sur le paradigme d'écologisation radicale. Ceci s'accompagne d'une conception plus large des acteurs à impliquer dans la dynamique et entraîne l'ouverture de la gouvernance de l'association à des acteurs plus divers, notamment à des acteurs économiques alternatifs, le directeur d'Agricourt siégeant actuellement au conseil d'administration des Compagnons de la Terre. Enfin, les Compagnons de la Terre ont désormais une conception de leur propre rôle elle aussi plus large et se sentent légitimes pour défendre leur vision de l'agriculture : en 2014, ils demandent à siéger en CDOA<sup>652</sup>.

Ainsi, l'initiative portée par les Compagnons de la Terre illustre la manière dont un acteur émergent, porteur d'une initiative qui se veut au départ complémentaire du dispositif proposé par le système dominant mais disqualifiée par lui car porteuse d'une vision différente de la « bonne agriculture », en vient à proposer un dispositif alternatif, grâce au soutien des politiques publiques et d'autres acteurs eux aussi alternatifs et à revendiquer sa légitimité à participer à la définition de la politique d'installation agricole. La figure 6.3 résume la trajectoire suivie par cette initiative :

---

<sup>651</sup> <http://lescompagnonsdelaterre.fr/testez-vous.html>, consulté le 17/07/2015

<sup>652</sup> La Commission Départementale d'Orientation Agricole a un rôle consultatif auprès du préfet sur le Schéma Directeur Départemental des Structures (qui détermine les priorités dans la politique d'aménagement des structures agricoles) et sur les demandes d'autorisation d'exploiter. A ma connaissance, ils n'ont pas encore reçu de réponse à ce jour.

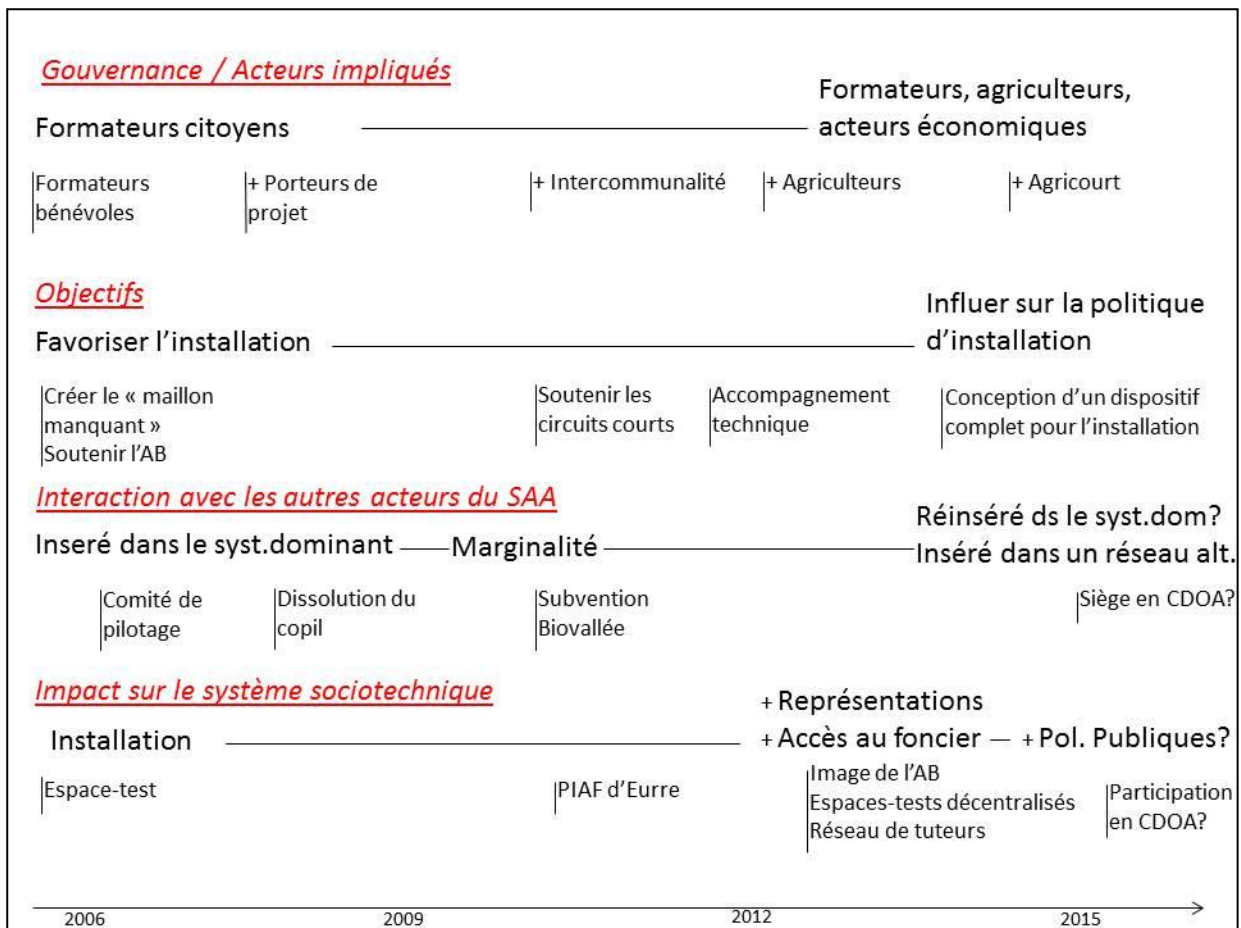


Figure 6.3 - Trajectoire du projet de pépinière d'installation agricole et fermière

#### 1.1.4. Le projet d'expérimentation en aromathérapie

Depuis 1994, sous l'impulsion de la Région Rhône-Alpes, les activités de recherche appliquée et d'expérimentation sont coordonnées par filière au niveau régional, par des structures nommées Pôles d'Expérimentation et de Progrès (PEP), « lieux de synthèse entre la recherche appliquée, la formation et le développement »<sup>653</sup>, qui ont pour la plupart un statut associatif. C'est le cas du PEP caprin, qui a pour objectif de « mener une recherche appliquée opérationnelle, cohérente et efficace entre un site central, la station expérimentale du Pradel, et un réseau d'essais décentralisés en ferme ; [et de] participer au développement agricole des départements et de la région par les conclusions que les professionnels pourront retirer de la conduite de la ferme du Pradel, des expérimentations menées à la station, des observations en ferme sur les plans de l'alimentation, de la conduite du troupeau, de l'organisation du travail, de la laiterie, de la

<sup>653</sup> [www.pep.chambagri.fr/index.php/caprins-le-pep-caprin?layout=blog](http://www.pep.chambagri.fr/index.php/caprins-le-pep-caprin?layout=blog)

*transformation du lait, de la commercialisation des produits* »<sup>654</sup>. Son conseil d'administration réunit ainsi les structures chargées de la recherche, de l'expérimentation et du développement (l'EPLEFPA Olivier de Serres situé sur le domaine du Pradel en Ardèche, l'Institut de l'élevage, la Chambre régionale d'Agriculture ainsi que les sept Chambres d'agriculture départementales de Rhône-Alpes) ainsi que les organisations économiques et syndicales de la filière caprine de Rhône-Alpes<sup>655</sup>. Cette gouvernance partagée permet à ces différents acteurs de définir de manière concertée les priorités en matière de recherche-expérimentation, de valider collectivement les actions à mener et l'allocation des financements régionaux. En d'autres termes, l'orientation des programmes et l'ensemble des crédits régionaux concernant la recherche-expérimentation en élevage caprin sont aux mains de ce réseau d'acteurs.

Depuis 1999, suite à une demande de la Région, le programme annuel du PEP caprin est organisé selon quatre axes, dont un axe « Agriculture biologique » auquel est attribuée une enveloppe représentant environ 10% du total des crédits. On peut supposer que l'allocation d'une enveloppe spécifique à l'agriculture biologique par la Région indique que les parties prenantes du PEP étaient jusqu'alors peu mobilisées sur la thématique de l'élevage biologique.

Au cours des années 2000, les actions conduites dans le volet « Agriculture biologique » relèvent de deux thématiques. La première est la gestion des mouches en élevage biologique, pour laquelle est testée la diffusion d'huiles essentielles dans les bâtiments d'élevage. La seconde est la maîtrise des parasites gastro-intestinaux, principal problème de santé animale en élevage caprin, conventionnel comme biologique. En effet, à partir des années 1980, des phénomènes de résistance aux antibiotiques utilisés comme vermifuges<sup>656</sup> ont commencé à apparaître. Progressivement ces résistances se sont propagées, rendant les traitements allopathiques souvent inefficaces et laissant les éleveurs conventionnels sans solution – à l'instar des éleveurs biologiques –, face à ce problème

---

<sup>654</sup> Ibid.

<sup>655</sup> Le conseil d'administration est composé de 16 Membres actifs : l'EPLEFPA Olivier de Serres, l'Institut de l'Élevage, les sept Chambres départementales d'agriculture de la région Rhône Alpes, la Chambre régionale d'agriculture, le Centre Régional Interprofessionnel de l'Économie Laitière Sud-Est, l'association des filières de l'élevage de la région Rhône Alp'Élevage, la Fédération Nationale des Éleveurs de Chèvres, le syndicat caprin de la Drôme, la Fédération Inter-départementale des entreprises de Conseil en élevage du Sud-Est, le syndicat de défense et de promotion du Picodon AOP. Il compte également huit « membres associés » : l'association caprine du Rhône, L'association La Chèvre Laitière du Pilat, le syndicat interprofessionnel du Chevrotin, le syndicat des éleveurs de chèvres de Savoie, la Fédération Régionale des Éleveurs de Chèvres, la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire, la coordination Rhône-Alpes de l'agriculture biologique CORABIO, le centre fromager de Carmejane (Actilait). (Source : <http://www.pep.chambagri.fr/index.php/caprins-le-pep-caprin/fonctionnement?layout=blog>, consulté le 18/08/2015)

<sup>656</sup> Le terme couramment utilisé est celui de vermifuge, mais en réalité l'action de ces produits est vermicide.

crucial en élevage caprin car responsable de pertes de productivité et donc de lourdes pertes économiques.

C'est dans ce contexte qu'est lancé en Rhône-Alpes, au tout début des années 2000, le premier programme de recherche-expérimentation sur des méthodes alternatives de gestion de la santé animale. Ce programme est financé à la fois par le volet « Agriculture biologique », mais également en grande partie par le volet « Economie et activité », ce qui semble indiquer que si cette thématique est enfin prise à bras le corps par le PEP caprin, c'est parce qu'elle répond non seulement aux besoins des agriculteurs biologiques, mais également à une demande des acteurs de la filière soucieux d'améliorer leur compétitivité. Ce programme consiste à tester la capacité de plantes à tanins à limiter la fertilité des strongles<sup>657</sup> et ainsi à diminuer leur impact sur la productivité des chèvres. Ceci permet aux éleveurs d'éviter de recourir fréquemment aux antibiotiques et donc de limiter la diffusion des résistances. Le programme s'inscrit donc plutôt dans une optique de maintien de l'efficacité de la technologie dominante que dans une logique de recherche de solutions alternatives.

Il permet d'identifier certaines plantes à favoriser dans l'alimentation des chèvres qui entravent effectivement la multiplication des strongles dans le système digestif des chèvres, mais pas suffisamment pour pouvoir se passer de traitements. Au terme de ce programme, la recherche en la matière est suspendue : les partenaires du PEP caprin s'en tiennent à ces résultats – ce qui semble confirmer l'hypothèse de la prévalence, dans leurs motivations, des enjeux économiques sur des enjeux de recherche de solutions techniques pour l'élevage biologique.

Malgré la mise au point et la diffusion de ces nouvelles techniques d'alimentation des troupeaux, le problème des résistances aux antibiotiques continue de s'amplifier, en même temps que la proportion d'élevages biologiques augmente<sup>658</sup>, ce qui provoque une demande croissante des éleveurs auprès des techniciens pour des méthodes alternatives<sup>659</sup>. Face à l'absence de réponse des acteurs de la recherche-expérimentation et du conseil, certains éleveurs se sont mis dès les années 1980 à tester eux-mêmes des méthodes alternatives, au premier rang desquelles l'aromathérapie, c'est-à-dire l'utilisation de remèdes à base d'huiles essentielles. Leur demande « croissante » en références techniques sur les huiles essentielles pousse le syndicat caprin à se saisir de cette

---

<sup>657</sup> Nématodes parasites digestifs des chèvres

<sup>658</sup> Environ 16% des élevages caprins sont en agriculture biologique en 2013 (Président du syndicat de la Drôme, communication personnelle).

<sup>659</sup> « Fiche action 2010/07 », PEP caprin, 2010

thématique et à la relayer au sein du PEP caprin. En 2010, le PEP caprin finance un stage pour faire un état des lieux des connaissances et de l'utilisation des huiles essentielles dans les élevages caprins de Rhône-Alpes. Ce stage met en évidence une utilisation importante des huiles essentielles, y compris en conventionnel (30% des éleveurs interrogés, sur un total de 386, utilisent l'aromathérapie), et ce pour l'ensemble des problèmes sanitaires récurrents en élevage caprin (pathologies pulmonaires, mammites, parasitisme interne et externe et traitement des plaies). Le stage révèle par ailleurs une demande qui va bien au-delà des agriculteurs utilisant déjà les huiles essentielles, beaucoup d'éleveurs étant par ailleurs intéressés par ces pratiques mais freinés par le manque de références techniques.

Les résultats du stage montrent que les éleveurs qui ont recours à ces méthodes sont plutôt des petits éleveurs qui transforment eux-mêmes le lait de leurs chèvres en fromages, ce qui expliquerait pourquoi le PEP caprin, dans lequel dominant les grosses entreprises de transformation, le syndicalisme majoritaire et les Chambres d'agriculture – donc des acteurs plutôt alignés sur le paradigme productiviste<sup>660</sup> –, se penche sur cette thématique si tardivement et en y consacrant si peu de moyens. Les résultats du stage montrent également que les pratiques des éleveurs sont très hétérogènes et souvent différentes des posologies que préconisent les vétérinaires, et soulignent le manque de connaissances scientifiques sur le sujet. Ils conduisent à la conclusion suivante :

*« Les éleveurs ont exprimé des besoins forts en références, mais également en échanges, en retour d'expériences et en suivis. Pour développer des références, il est possible de poursuivre l'observation et l'analyse des petites expérimentations mises en place par les éleveurs tout en y intégrant des moyens d'évaluer l'efficacité des traitements. »* (PEP caprin, fiche résultats action 2010/07)

Sollicité par ses adhérents, le syndicat caprin de la Drôme entreprend en 2011 d'approfondir l'étude de l'efficacité des huiles essentielles et propose, en cohérence avec cette conclusion, de monter un observatoire des pratiques des éleveurs en s'appuyant sur un réseau de fermes. Ce programme est original dans la mesure où il vise à « *valoriser les pratiques d'expérimentation des producteurs, via la formalisation de leurs résultats, l'animation collective et l'échange entre*

---

<sup>660</sup> Par exemple, le Centre Interprofessionnel de l'Economie Laitière du Sud-Est (CRIEL) regroupe les coopératives laitières (aucune coopérative de la Drôme ne collecte de lait biologique), les entreprises de transformation privées ainsi que les producteurs laitiers dont les représentants sont désignés par les sections laitières des FDSEA ou des fédérations départementales des producteurs de lait. Autre exemple, Rhône-Alp-élevage regroupe les chambres d'agriculture, le CRIEL, les organisations de la génétique caprine, l'association régionale caprine de Rhône-Alpes, les organisations techniques sanitaires et le syndicalisme (FRSEA et Confédération paysanne).



*producteurs* »<sup>661</sup> et où il sort ainsi de la logique classique, descendante, de la recherche-expérimentation. Le réseau de fermes impliquées dans l'action financée par le PEP caprin n'étant composé que de quatre fermes (en plus de la ferme expérimentale du Pradel), on peut supposer que là encore la faiblesse des moyens traduit le manque d'intérêt des acteurs du PEP caprin pour cette thématique. L'absence de partenaire scientifique dans ce projet<sup>662</sup> témoigne elle aussi de sa faible légitimité. La Chambre d'agriculture de la Drôme est partenaire technique sur cette action, mais comme nous le verrons ci-après, cela dénote plus d'une attitude suiviste, motivée par la nécessité pour la Chambre de garder la main sur le développement agricole, que d'une réelle volonté de soutenir le projet.

Afin de faciliter l'analyse, l'étude est circonscrite à une seule pathologie, le parasitisme interne. Elle prévoit une caractérisation des pratiques sur chaque ferme, la construction d'une grille d'analyse associant différentes variables techniques (symptômes, traitements, courbe laitière...), ainsi qu'une batterie d'analyses biologiques pour assurer le suivi des populations de parasites internes<sup>663</sup>. Les résultats sont mitigés : une baisse du parasitisme n'est constatée que dans la moitié des observations. Mais les éleveurs utilisant chacun ses propres recettes, ses propres mélanges d'huiles essentielles, et le groupe étant très restreint, les résultats ne permettent de tirer aucune conclusion généralisable. Malgré tout, les éleveurs restent très motivés pour continuer les expérimentations. Le syndicat entreprend donc de poursuivre cette action en impliquant cette fois davantage d'éleveurs – nombre de ses adhérents se déclarant intéressés pour participer car très en demande de références techniques. Un groupe de treize éleveurs se constitue ainsi, dont sept sont en agriculture biologique. Mais cette fois, le syndicat caprin ne parvient pas à intéresser ses partenaires du PEP caprin :

« *On est allé voir [le coordinateur du PEP caprin], il nous a ri au nez !* » (Président du syndicat caprin, communication personnelle, 2014)

Bien que les travaux du PEP caprin conduits en 2010 soulignaient la nécessité d'explorer des voies alternatives « *face aux limites des antibiotiques et au développement de l'agriculture*

---

<sup>661</sup> Animatrice du syndicat caprin, présentant l'action à des chercheurs de l'INRA et du FIBL lors de leur visite de Biovallée en 2013.

<sup>662</sup> L'encadrement du stage réalisé l'année précédente avait été réalisé par l'ISARA, qui était donc partenaire scientifique de l'action : déjà sur cette action aucune instance scientifique membre du PEP caprin n'avait souhaité s'y engager.

<sup>663</sup> Le projet prévoit quatre coprologies (c'est-à-dire analyse des fèces) complètes par an et des coprologies simples avant et après chaque traitement.

*biologique* »<sup>664</sup>, les acteurs du réseau refusent ainsi leur soutien au syndicat caprin, discréditant l'aromathérapie comme solution potentielle et choisissant de plutôt continuer à travailler sur l'amélioration de l'efficacité des traitements allopathiques<sup>665</sup>.

Le syndicat caprin de la Drôme doit donc se tourner vers d'autres acteurs pour trouver les compétences et les ressources financières nécessaires à la poursuite de son action. Pour l'accompagnement scientifique, il décide de se tourner vers deux experts privés : un vétérinaire et un pharmacien connus localement pour leurs compétences en matière de techniques vétérinaires alternatives et qui ne travaillaient pas initialement ensemble. Plusieurs de leurs confrères ont de telles compétences, mais ceux-là présentaient, selon le président du syndicat caprin, « *une plus grande ouverture d'esprit* » et semblaient donc inscrits dans une démarche compatible avec celle des éleveurs qui « *ne voulaient pas des recettes toutes faites* »<sup>666</sup>. L'interaction entre d'une part ces éleveurs, qui étaient déjà pour certains dans une réflexion sur la provenance géographique des huiles essentielles<sup>667</sup>, et d'autre part, les experts qui apportent des connaissances supplémentaires sur d'autres techniques alternatives telles que la phytothérapie, remodèle progressivement les contours du projet. Par exemple, le pharmacien organise des sorties botaniques durant lesquelles il apprend aux éleveurs à identifier les plantes médicinales qui peuvent servir à élaborer des remèdes. Grâce à ces ressources nouvelles, le projet s'inscrit alors dans une approche plus large que la simple recherche de solutions alternatives aux impasses techniques, qui vise l'acquisition de « *références en aromathérapie et phytothérapie [...] en favorisant les ressources locales* »<sup>668</sup>, autrement dit, l'autonomie des exploitations vis-à-vis des intrants dans la mesure du possible et le recours préférentiel à des intrants produits localement.

Pour financer la poursuite de l'acquisition de références, le syndicat caprin se tourne vers les collectivités porteuses du projet Biovallée. Le réseau d'éleveurs étant composé pour moitié d'agriculteurs biologiques, celles-ci voient tout de suite leur intérêt à soutenir cette démarche qui correspond à leur volonté de favoriser la construction de groupes mixtes, associant agriculteurs

---

<sup>664</sup> PEP caprin, fiche-action 2010/07

<sup>665</sup> Durant la période 2012-2014, le PEP caprin soutient un programme nommé « Maîtrise des strongles gastro-intestinaux » visant à développer des outils d'aide à la décision pour mieux positionner les traitements et à améliorer la gestion du pâturage pour limiter les infestations.

<sup>666</sup> Président du syndicat caprin de la Drôme, lors de la visite de chercheurs du FIBL et de l'INRA à Biovallée en 2013

<sup>667</sup> Les éleveurs participant au projet que nous avons rencontrés, qui sont tous en agriculture biologique, nous ont expliqué qu'ils étaient déjà individuellement dans une réflexion sur la substitution d'huiles essentielles produites localement aux huiles essentielles exotiques.

<sup>668</sup> Développer et transmettre des connaissances en matière d'aromathérapie et phytothérapie en élevage caprin sur le territoire de Biovallée, bilan d'étape au 22 janvier (Syndicat caprin de la Drôme, 2013)

biologiques et conventionnels (voir chapitre 2). Comme l'affirme l'animatrice du syndicat caprin de la Drôme : « *si le groupe est situé sur Biovallée, c'est parce que c'est un territoire très propice* »<sup>669</sup>. Effectivement, non seulement les objectifs du dispositif de politiques publiques Biovallée et du projet du syndicat caprin convergent, mais de plus douze des treize éleveurs impliqués sont installés dans la vallée de la Drôme. Le projet peut ainsi se réaliser, financé à 60% par Biovallée et à 40% par le syndicat caprin de la Drôme.

Soucieuses de la validité scientifique de la démarche et de favoriser l'implication de la profession agricole dans les actions qu'elles financent, les collectivités porteuses de Biovallée demandent à ce que l'animation soit conduite en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Drôme, et que soit constitué un comité de suivi associant le PEP caprin, l'Institut de l'élevage, le Groupement de défense sanitaire, Agribiodrôme, la FDCIVAM, le Conseil général et la Région Rhône-Alpes. Si le partenariat avec la Chambre se met en place car les élus de Biovallée insistent pour que le syndicat caprin l'associe<sup>670</sup>, le comité de suivi sera par contre restreint aux collectivités et à la Chambre d'agriculture, les autres partenaires potentiels identifiés ne s'y étant pas impliqués. L'enrôlement des collectivités de Biovallée permet donc d'impliquer la Chambre d'agriculture mais ne suffit pas à donner au projet une légitimité suffisante pour infléchir le positionnement du PEP caprin. L'implication des collectivités de Biovallée permet par ailleurs de conforter les porteurs du projet d'aromathérapie dans leur démarche de valorisation des ressources locales. En effet, dès début 2012, des actions concrètes sont mises en place pour favoriser « *les huiles essentielles et excipients produits sur le territoire dès que cela est possible. Par exemple, la composition du baume pour les mammites contient de l'Origan vert de la Drôme remplaçant l'Origan compact d'Afrique du nord, et du Thym à thymol remplaçant l'Ajowan d'Indes* »<sup>671</sup>, et un répertoire de fournisseurs locaux est constitué. « *Favoriser les ressources locales* »<sup>672</sup> devient un objectif affiché du projet.

Grâce aux financements de Biovallée, la conduite et le suivi des expérimentations réalisées par les éleveurs se poursuivent durant deux années. Cependant, les moyens financiers n'étant pas à la

---

<sup>669</sup> Animatrice du syndicat caprin, présentant l'action à des chercheurs de l'INRA et du FIBL lors de leur visite de Biovallée en 2013.

<sup>670</sup> L'animatrice du syndicat caprin nous a expliqué qu'ils avaient de toute façon l'intention de tenir la Chambre d'agriculture informée mais qu'une collaboration n'était pas envisagée car cela implique pour le syndicat caprin de financer à hauteur de 20% la participation de la technicienne de la Chambre d'agriculture.

<sup>671</sup> Compte-rendu du comité de suivi du projet « Développer et transmettre des connaissances en matière d'aromathérapie et phytothérapie en élevage caprin sur le territoire de Biovallée » du 26 janvier 2012

<sup>672</sup> Ibid.

hauteur de ce que mobilisent les projets équivalents financés par le PEP caprin, l'effet des remèdes testés n'est évalué que par des observations que les éleveurs réalisent eux-mêmes (évolution des symptômes, état de santé général des animaux traités) et par des indicateurs à l'échelle du troupeau (production laitière), « *car les analyses coûtent cher* »<sup>673</sup>. Ces limites opérationnelles rendent difficile l'objectivation des résultats et impossible leur validation scientifique. Des fiches présentant les remèdes et leur posologie sont toutefois éditées par le syndicat caprin et diffusées à ses adhérents.

Alors que le projet touche à sa fin, un évènement va alors intervenir en faveur de ces expérimentateurs persévérants. En 2013, une représentante du FIBL (*Forschungsinstitut für biologischen Landbau*), institut de recherche suisse spécialisé en agriculture biologique, prend contact avec les collectivités de Biovallée. Cet institut, qui conduit ses recherches sur un réseau de fermes toutes situées en Europe du Nord et cherche à étendre son rayonnement scientifique, souhaite développer ses activités en France. Une implantation du FIBL dans la vallée de la Drôme permettrait de concrétiser l'un des principaux objectifs de Biovallée, qui est de faire de la vallée de la Drôme « *un éco-territoire de référence* »<sup>674</sup>, notamment en accueillant des activités de recherche et d'expérimentation en matière de développement durable. Les chargés de mission de Biovallée déroulent le tapis rouge et concoctent un programme pour que le FIBL puisse rencontrer une diversité de partenaires potentiels, qui comprend notamment une présentation du projet d'aromathérapie du syndicat caprin sur l'une des fermes participantes. Or parmi l'équipe du FIBL se trouve un parasitologue spécialiste des petits ruminants qui souhaite vivre et travailler dans le sud-est de la France ! L'occasion est belle pour les uns comme pour les autres : elle se concrétise quelques mois plus tard par un projet en partenariat qui permet la poursuite des essais et l'évaluation scientifique des remèdes testés par les éleveurs (fermes témoins, analyses biologiques individuelles...). L'enrôlement de ce nouvel acteur, poids lourd de la recherche spécialisée en agriculture biologique au niveau européen, permet d'intéresser à nouveau le PEP caprin, qui devient partenaire du projet.

L'alliance avec le FIBL conduit non seulement à la réinsertion du projet dans le système dominant de la recherche-expérimentation de Rhône-Alpes, elle lui confère également une légitimité plus large. En 2014, le syndicat caprin est contacté par Vivea, l'organisme national de formation

---

<sup>673</sup> Président du syndicat caprin de la Drôme, lors de la visite de chercheurs du FIBL et de l'INRA à Biovallée en 2013

<sup>674</sup> Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée®, 2009, p. 12

professionnelle du secteur agricole, pour mettre en place une formation sur l'aromathérapie et la phytothérapie que dispenserait le syndicat caprin de la Drôme : grâce à ce projet, le syndicat caprin a développé en interne des compétences qui sont maintenant reconnues au niveau national et parvient à faire reconnaître la demande que portaient les éleveurs dans les instances de formation pilotées par la profession agricole. L'intégration de cette demande dans le circuit de formation classique achève de légitimer la démarche des éleveurs du syndicat caprin de la Drôme.

Comme nous l'avons vu précédemment, les échanges entre éleveurs et avec les experts ont fait évoluer les objectifs du projet vers une plus grande autonomie des exploitations dans la gestion de la santé des troupeaux. Or en 2013, une éleveuse de brebis de la vallée de la Drôme est pénalisée par les services de l'Etat pour avoir utilisé des huiles essentielles sans ordonnance d'un vétérinaire, ce qui entraîne la mobilisation des éleveurs et de diverses organisations, dont le syndicat caprin. Cet évènement conduit le syndicat caprin à se rapprocher d'acteurs agricoles porteurs du paradigme d'écologisation radicale, tels que Nature et Progrès 26, le syndicat des SIMPLES, Agribiodrôme et la confédération paysanne de la Drôme, avec lesquels il fonde le collectif « Plantes libres », collectif drômois pour un libre usage des plantes<sup>675</sup>, qui vise à « *sensibiliser le monde agricole et l'opinion publique à la question de la liberté de l'utilisation des plantes* »<sup>676</sup>. Ce collectif organise en avril 2014 une soirée d'échange et d'information qui réunit plus de 200 personnes pour les alerter « *sur les nouvelles dispositions réglementaires réduisant la liberté d'utilisation des plantes aromatiques et médicinales pour les éleveurs* », puis un forum de deux jours en janvier 2015 au Campus Biovallée. Ainsi, portant au départ un projet expérimental qui visait à apporter des solutions techniques aux éleveurs, le positionnement du syndicat caprin a progressivement évolué, à mesure que les objectifs du projet lui-même évoluaient, en faveur d'enjeux nouveaux (autonomie des exploitations, utilisation libre des plantes), jusqu'à l'amener à redéfinir ses propres objectifs et sa conception de son propre rôle. Alors que ce dernier consistait auparavant essentiellement à conduire des projets de développement et à accompagner les éleveurs dans leurs démarches administratives, il comprend aujourd'hui également une dimension militante qui vise à infléchir la réglementation en matière de protection sanitaire.

Ainsi, cette initiative portée par des éleveurs et le syndicat caprin permet d'illustrer la manière dont des acteurs parviennent, en allant chercher auprès d'autres acteurs les ressources qu'on leur

---

<sup>675</sup> Font également partie de ce collectif la FDCIVAM et le Mouvement d'agriculture biodynamique de la Drôme

<sup>676</sup> Feuillet de présentation du forum Plantes libres organisé les 23-24 janvier 2015 à Eurre

refuse dans le système dominant et en réussissant à enrôler ces acteurs, à imposer une nouvelle thématique de recherche-expérimentation. Elle illustre également comment ces interactions nouvelles contribuent à l'évolution des objectifs du projet et des actions conduites, et à la constitution de nouveaux réseaux qui amènent les acteurs à redéfinir leurs objectifs et leur propre rôle dans le système agri-alimentaire et permettent aux acteurs locaux d'infléchir le régime sociotechnique non seulement à l'échelle territoriale mais aussi à l'échelle nationale. Sa trajectoire est synthétisée sur la figure 6.4.

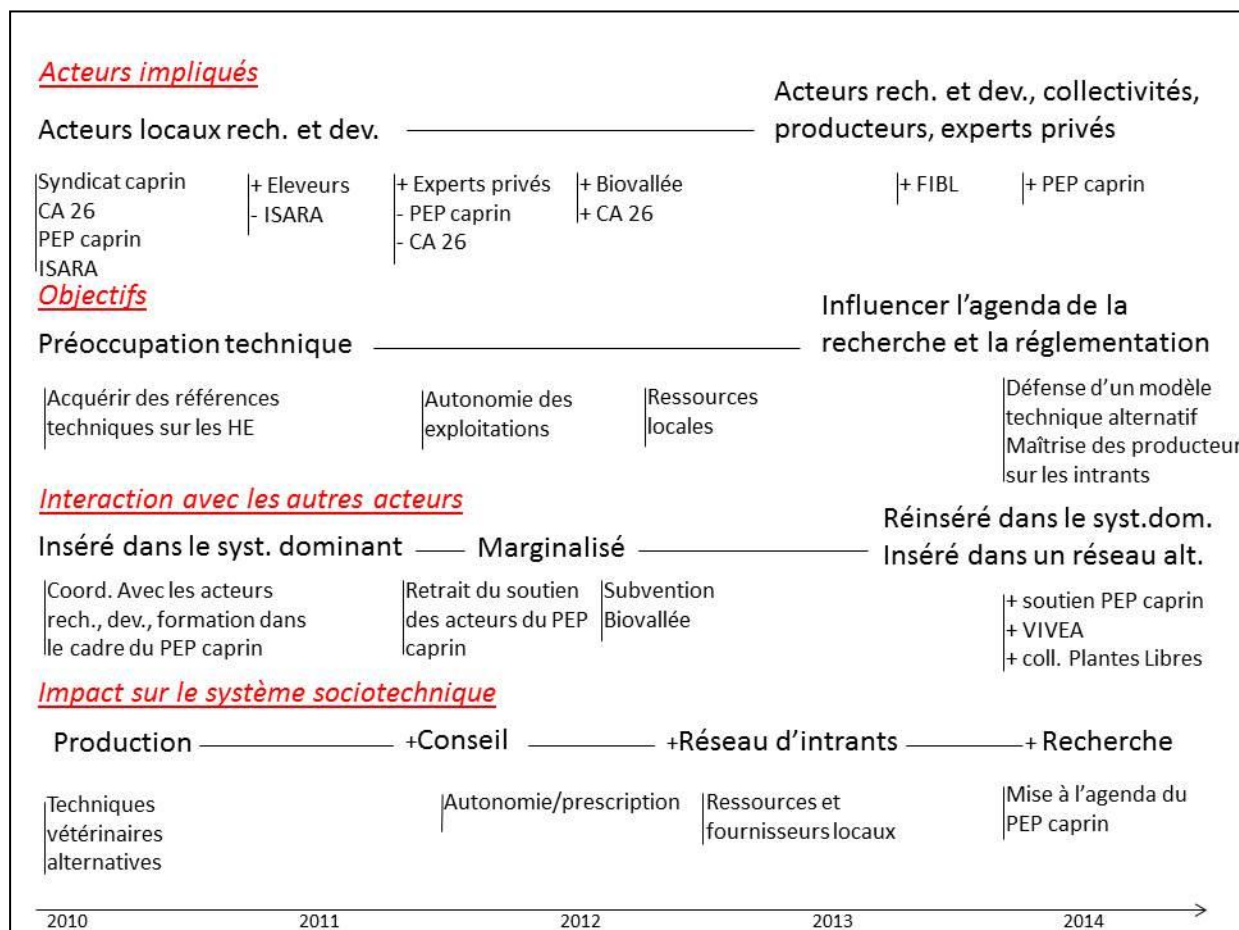


Figure 6.4 - Trajectoire du projet d'aromathérapie

## 1.2. Evolution des niches et impact sur le système sociotechnique

Les quatre initiatives dont nous venons d'analyser les trajectoires sont très différentes en termes d'objectifs de départ. Elles diffèrent également en termes d'acteurs initiateurs : la Carline et Agricourt sont des initiatives impulsées par la société civile qui ont émergé en marge du régime, tandis que le projet d'aromathérapie ou la pépinière d'installation sont initialement élaborés par des acteurs agricoles, au sein même du régime. Malgré ces différences, il est possible d'identifier un certain nombre de mécanismes communs à leurs trajectoires, que l'on peut résumer en trois phases : dans un premier temps l'émergence de l'initiative, ensuite la construction d'une niche sociotechnique, et enfin sa stabilisation et son entrée en interaction avec le régime.

Durant la première phase, chacune de ces initiatives émerge d'un problème ou d'une préoccupation, partagé(e) entre plusieurs individus appartenant au même groupe social, que l'on peut qualifier de « pragmatique » : pour Court-circuit, il s'agit de faire évoluer l'offre d'approvisionnement des cantines scolaires et le comportement alimentaire des enfants ; pour la Carline, il s'agit de donner accès à une alimentation biologique ; pour les Compagnons de la Terre, il s'agit de compléter le dispositif existant pour favoriser l'installation de candidats au profil atypique ; et pour le syndicat caprin, il s'agit d'apporter des réponses aux impasses techniques des éleveurs. La première phase se caractérise ainsi par le fait que l'initiative a un objectif circonscrit à un problème relativement précis et associe principalement des individus appartenant à un seul groupe social ou bien, dans le cas des initiatives construites par un acteur agricole, associe le réseau d'acteurs en charge de la thématique dans le système dominant.

Durant la deuxième phase, ces individus réalisent progressivement, à travers leurs échanges avec d'autres types d'acteurs, que le problème auquel ils essaient d'apporter une solution est lié à d'autres enjeux agricoles, que ces enjeux sont eux-mêmes liés à la manière dont différents acteurs interagissent, et que leur initiative peut avoir plus d'ampleur s'ils s'associent à d'autres acteurs locaux. Cette prise de conscience les amène à définir de nouveaux objectifs et à inventer de nouvelles formes d'interactions entre acteurs, de nouvelles pratiques ou infrastructures. Ils choisissent alors d'élargir le cercle des acteurs impliqués dans l'initiative et cherchent à en intéresser voire à en enrôler d'autres. Cela les conduit éventuellement à faire évoluer la gouvernance de l'initiative (cas de la Carline et d'Agricourt), afin que puissent s'exprimer et se confronter les différents points de vue. Ce processus amène à une spécification plus précise des objectifs, et à une modification profonde du réseau des acteurs impliqués (élargissement dans le cas de la Carline et d'Agricourt, rupture avec le réseau en charge dans le système dominant et

création de nouvelles associations dans le cas du projet d'aromathérapie et de la pépinière d'installation), pour aboutir à la construction d'une niche sociotechnique. Durant cette phase, d'autres enrôlements supplémentaires permettent à la niche d'atteindre un certain degré de stabilité.

Dans la troisième phase, des mécanismes de coévolution entre les pratiques, les représentations et les interactions entre les acteurs impliqués dans la niche entraînent la construction d'un modèle alternatif : économique pour la Carline et Agricourt, d'installation pour les Compagnons de la Terre, de gestion de la santé animale pour le syndicat caprin. Ils entraînent également l'enrôlement d'acteurs plus nombreux qui permettent aux acteurs de la niche d'acquérir une certaine reconnaissance de leur démarche et éventuellement, d'influer sur les décisions prises dans certaines instances de gouvernance du système agri-alimentaire.

Concernant l'impact des niches sur le système sociotechnique, on constate que le modèle alternatif, construit dans chacune des initiatives, inclut différents éléments (infrastructures, pratiques et représentations), que les acteurs ont agrégés dans leur projet au fil du temps et qui agissent sur différentes composantes du système sociotechnique. Par exemple, la Carline agit : sur les pratiques agricoles en confortant les agriculteurs biologiques locaux dans leur activité en leur offrant des débouchés, sur les pratiques des consommateurs en donnant accès aux habitants du Diois à une alimentation biologique et en s'attachant à proposer des tarifs accessibles au plus grand nombre, sur les politiques publiques puisque ses représentants siègent à la commission agricole, sur le réseau de distribution grâce à son magasin et aux filières locales qu'elle aide à se développer, et sur les représentations symboliques en faisant évoluer l'image des consommateurs de produits biologiques (qui étaient perçus par beaucoup comme des « *babas-cools arriérés des années 1970* »<sup>677</sup>) et celle de l'économie sociale et solidaire en construisant un outil économique viable (voir chapitre 4). Cependant, si chaque initiative agit sur plusieurs composantes du système sociotechnique (consommation, production, transformation, distribution, recherche-expérimentation, politiques publiques ou conseil), elle n'a un impact *significatif* que sur une ou deux de ces composantes : la Carline ne s'approvisionne en réalité qu'auprès de quelques dizaines de producteurs diois<sup>678</sup> mais approvisionne environ un dixième de la population du Diois en

---

<sup>677</sup> Compte-rendu du conseil d'administration de la Carline du 7/09/1995

<sup>678</sup> Cela représente malgré tout 40% de la production locale pour ce qui concerne certains produits (Chef de projet Biovallée et administrateur de la Carline, lors du conseil scientifique Biovallée du 11/01/13)



produits biologiques<sup>679</sup> ; le projet d'aromathérapie n'implique qu'une quinzaine d'éleveurs mais a permis de mettre la thématique des alternatives aux traitements chimiques à l'agenda de la coordination régionale de la recherche-expérimentation sur l'élevage caprin ; la pépinière agricole n'a pour l'instant accueilli qu'une quinzaine de candidats mais, comme nous le verrons dans la dernière partie de ce chapitre, elle a fortement influé sur les politiques publiques locales en matière de gestion du foncier agricole ; et enfin la plateforme Agricourt ne travaille elle aussi qu'avec quelques dizaines de producteurs de la vallée de la Drôme mais contribue à fournir 60% des repas en produits frais biologiques et/ou locaux et a donc un impact significatif sur le comportement alimentaire des enfants<sup>680</sup>.

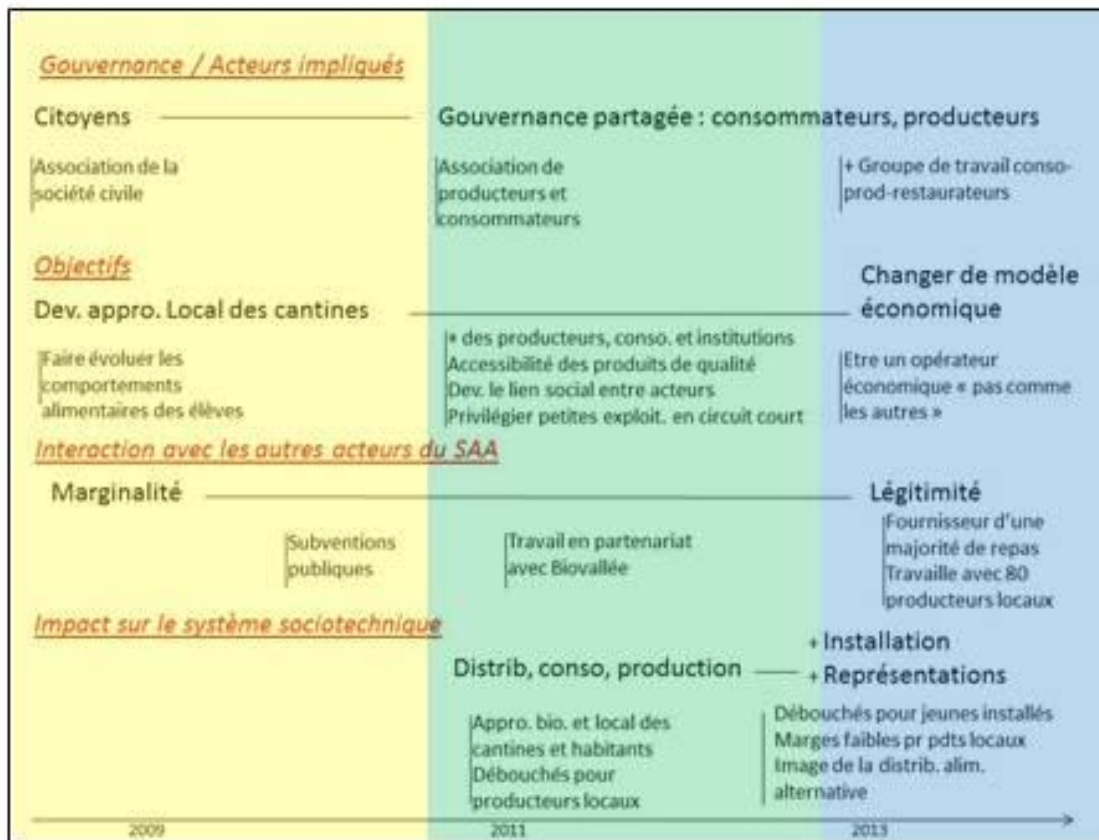
La figure 6.5 permet d'identifier les différentes phases de développement dans chacune des trajectoires ainsi que l'impact de chaque niche sur le système sociotechnique :

*Figure 6.5 - Trois phases caractérisent les trajectoires de niche analysées. Phase I (en jaune), émergence de l'initiative : émergence autour d'une préoccupation pragmatique. Phase II (en vert), construction de la niche : les interactions entre acteurs impliqués dans l'initiative font évoluer les objectifs opérationnels et le réseau d'acteurs qu'il semble pertinent d'associer à l'initiative. Phase III (en bleu), stabilisation de la niche et entrée en interaction avec le régime : les acteurs de la niche sont porteurs d'un modèle alternatif et dans une certaine mesure participent à la gouvernance du système agri-alimentaire.*

---

<sup>679</sup> La Carline compte environ 1000 clients par rapport à une population dioise d'environ 10 000 habitants (Directeur de la Carline, entretien réalisé en 2013)

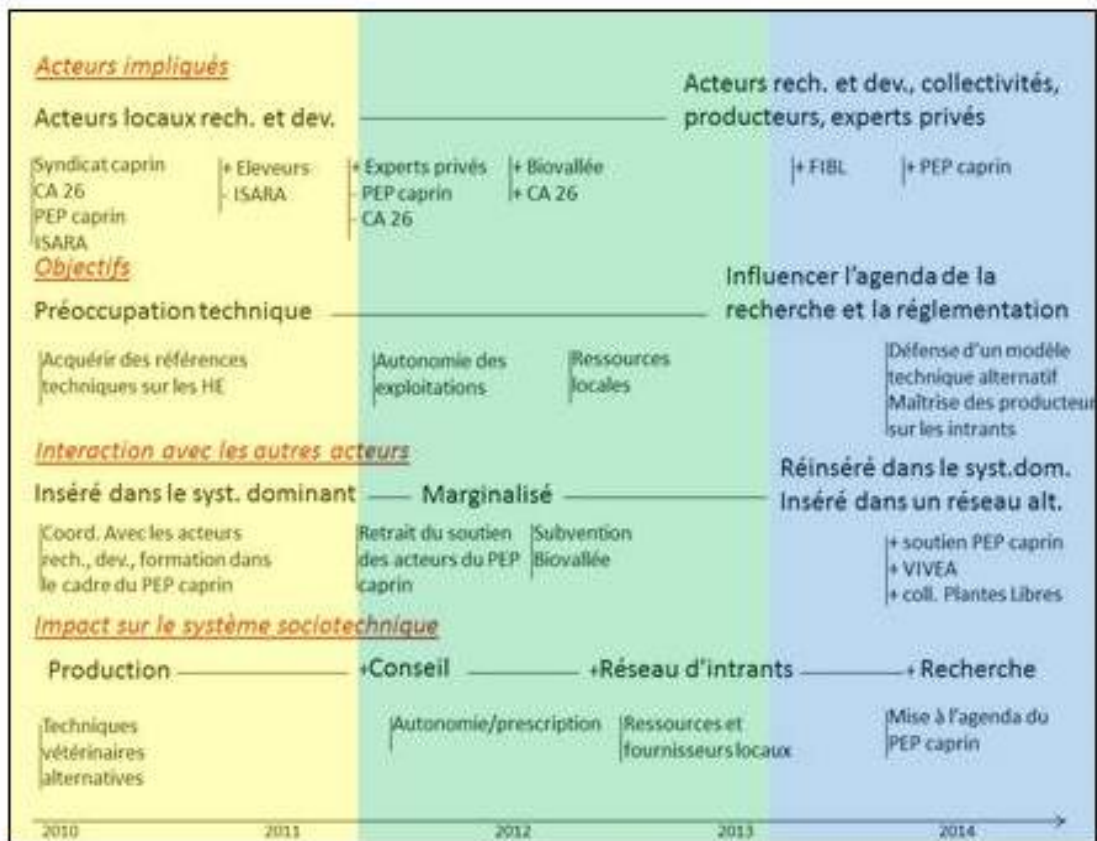
<sup>680</sup> Comme nous l'avons vu précédemment, la mise en place de l'approvisionnement des cantines en produits biologiques et/ou locaux s'accompagnant d'une modification des menus (diminution des portions de viande, introduction de davantage de produits frais et de saison) et d'actions pédagogiques conduites par Court-circuit.



Trajectoire de la plateforme Agricourt



Trajectoire de l'épicerie la Carline



Trajectoire du projet d'aromathérapie



Trajectoire de la pépinière d'installation

La théorie des transitions considère que différentes innovations radicales sont développées dans des niches, qui rivalisent jusqu'à ce que l'une d'elles parvienne à imposer son innovation comme l'alternative la plus prometteuse, et que ce sont les processus d'interaction entre cette niche, le régime et le paysage qui vont éventuellement impulser une transition sociotechnique. Or ce que nous observons dans la vallée de la Drôme, ce ne sont pas différentes niches qui entrent en compétition et parmi lesquelles s'opère un processus de sélection comme le décrit habituellement la littérature, mais au contraire différentes niches qui coexistent et exercent des pressions, de manière non volontairement coordonnée mais de fait simultanément, sur plusieurs dimensions du régime. Pour reprendre la schématisation habituelle des processus de transition proposée par Geels (2002, 2010), on pourrait représenter ainsi les interactions à l'œuvre dans la vallée de la Drôme :

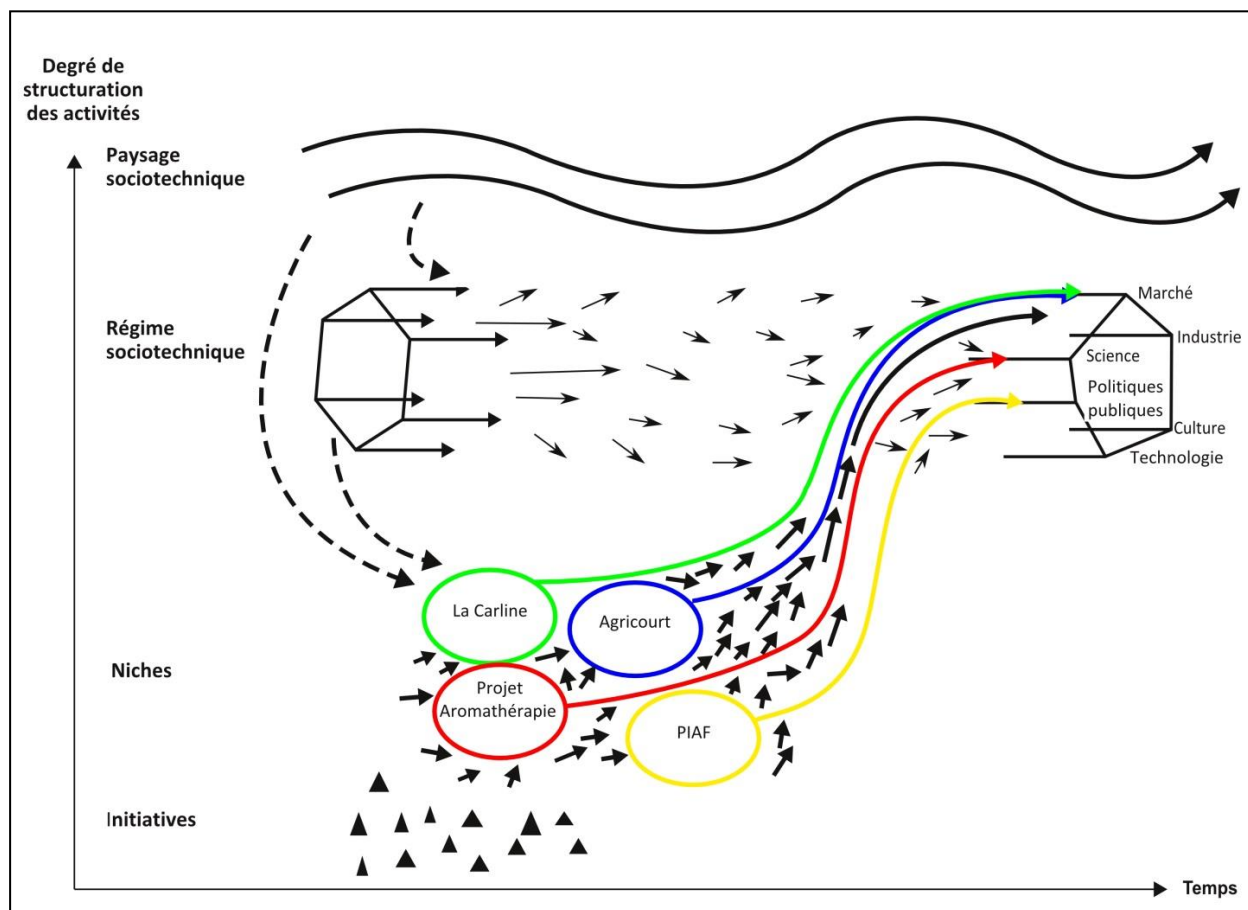


Figure 6.6 - Coexistence d'une diversité de niches qui agissent de concert sur le régime sociotechnique (adapté de Geels, 2010)

Dans chacune de ces trajectoires, on peut noter un point d'inflexion, qui marque le passage de la phase II à la phase III, lorsque les acteurs porteurs de ces initiatives sollicitent une subvention et commencent ainsi à interagir avec les intercommunalités. L'inflexion tient au fait que, grâce aux subventions, ces acteurs accèdent aux ressources financières qui leur permettent de développer leur projet, mais également au fait que l'enrôlement des collectivités confère à leur projet une plus grande légitimité [deux éléments essentiels dans le développement d'une niche] (Geels, 2011).

Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction de cette thèse, la conceptualisation des interactions entre niches et régimes reste une question ouverte dans la littérature sur les transitions sociotechniques (Smith, 2007). Elzen et al. (2012) se sont intéressés aux processus d'*entrée* en interaction, et proposé le concept d' « ancrage » pour désigner les connexions « fragiles » qui peuvent s'établir au départ entre une niche et un régime, avant que s'établissent éventuellement des liens plus « durables ». Ils identifient trois types d'ancrage : l'ancrage technologique qui intervient quand les caractéristiques techniques d'une nouveauté technologique deviennent de plus en plus spécifiques ; l'ancrage de réseau quand les acteurs soutenant la nouveauté développent des relations plus fortes, c'est-à-dire deviennent interdépendants, échangent plus fréquemment et/ou forment une coalition plus serrée ; et l'ancrage institutionnel quand les règles cognitives, normatives ou économiques<sup>681</sup> construites dans la niche sont traduites en nouvelles règles qui orientent les activités des acteurs de la niche et du régime. Selon Elzen et al. (2012), lorsque les trois types d'ancrage existent, les connexions fragiles entre niche et régime évoluent en « liens durables » qui permettent que la nouveauté soit intégrée par le régime.

Dans les quatre trajectoires d'initiatives que nous avons analysées, le soutien des collectivités déclenche un processus d'ancrage de réseau. Agricourt s'approvisionne chez des producteurs de plus en plus nombreux et fournit de plus en plus de cantines et de groupes d'habitants, ce qui renforce ses liens avec ses fournisseurs locaux et avec ses clients. L'association développe par ailleurs une collaboration étroite avec les techniciens du projet Biovallée qui réalisent le suivi du projet. La Carline parvient à structurer son approvisionnement auprès de fournisseurs locaux et ainsi à défendre l'« éthique » de sa démarche, et ses clients sont plus nombreux et plus fidèles malgré la concurrence accrue. Ayant été par ailleurs invitée à siéger en commission agricole du

---

<sup>681</sup> Pour mémoire, pour Elzen et al. (2012), les règles cognitives sont les croyances, les visions et les manières de concevoir les problèmes, les règles normatives sont les règles formelles et informelles qui définissent ce qui est souhaitable et ce qui ne l'est pas, et les règles économiques sont les règles qui régissent les marchés et les activités économiques.

Diois, elle a des interactions régulières avec les autres acteurs du système agri-alimentaire territorial. Le syndicat caprin peut quant à lui poursuivre son projet d'expérimentation en aromathérapie qui s'appuie sur des rencontres fréquentes entre éleveurs et l'accompagnement des experts (vétérinaire et pharmacien).

Il s'opère par ailleurs un ancrage institutionnel avec, comme nous l'avons décrit précédemment ainsi que dans le chapitre 5, une inflexion forte de la stratégie des intercommunalités dans le programme Biovallée qui non seulement considèrent que ces initiatives apportent des solutions aux problèmes auxquels elles souhaitent s'attaquer, mais également adoptent les conceptions de la « bonne agriculture » et des rôles des acteurs qui y sont développés, comme en témoigne le fait qu'elles axent la communication sur le projet Biovallée sur ces « actions phares » (voir chapitre 2).

Concernant la première forme d'ancrage définie par Elzen et al. (2012), les caractéristiques de ces initiatives nous amènent à définir un peu différemment l'ancrage technologique. Elzen et al. (2012) soulignent, lorsqu'ils parlent d'ancrage technologique, l'importance des processus de spécification des caractéristiques de la technologie par les acteurs. Comme le soulignent Markard et Truffer (2008), la littérature s'intéresse généralement à des nouveautés technologiques – c'est ainsi le cas d'Elzen et al. –, alors que certaines niches se construisent autour de « vieilles » technologies, inventées « depuis un certain temps ». Les niches auxquelles nous nous intéressons entrent dans cette deuxième catégorie dans la mesure où l'agriculture biologique ou paysanne et l'utilisation des huiles essentielles existent depuis bien longtemps. Nous identifions effectivement dans nos cas d'étude des processus de spécification, mais ceux-ci portent sur les aspects organisationnels : à partir de préoccupations pragmatiques sont progressivement construits un modèle économique alternatif dans lequel les prix sont définis en concertation entre producteurs et consommateurs pour la Carline et Agricourt, un dispositif d'installation qui vise à créer des relations entre des candidats à l'installation sans réseau professionnel et des agriculteurs qui ont des savoir-faire à transmettre et/ou des terres agricoles disponibles dans le cas de la pépinière, ou encore dans le cas du projet d'aromathérapie, un modèle de gestion de la santé animale impliquant des relations entre experts et éleveurs qui redonnent la maîtrise des intrants, des connaissances et de la prescription aux éleveurs. Dès lors, l'innovation portée par ces niches n'est pas d'ordre technologique mais social, elle réside dans les interactions nouvelles que construisent les acteurs entre eux.

Toutes les initiatives que nous avons étudiées présentent donc les trois formes d'ancrage supposées nécessaires à l'établissement des liens « durables » entre niches et régime. Cette lecture par les processus d'ancrage permet de mettre en lumière le rôle fondamental des intercommunalités dans

les interactions entre niches et régime et dans le processus de diversification sociotechnique que nous venons de décrire.

Que produisent ces interactions sur le développement des niches et que produisent ces interactions sur le régime ? C'est ce que nous allons voir maintenant.

## **2. Effets des interactions entre niches et régime sur le fonctionnement interne des niches**

Les interactions entre niches et régime ne vont bien entendu pas dans un seul sens, mais l'effet du régime sur le développement des niches est peu étudié dans la littérature. De nombreux travaux montrent comment les effets de verrouillage à l'œuvre dans le régime empêchent toute transition en inhibant la croissance des niches, ou bien au contraire comment les évolutions au sein du régime facilitent leur percée en ouvrant des « fenêtres d'opportunité »<sup>682</sup>. Ces travaux étudient ainsi l'effet du régime sur la *croissance* des niches, mais l'effet du régime sur le fonctionnement interne des niches reste un point aveugle de la littérature.

Or comme nous l'avons vu dans chacune des initiatives présentées précédemment, le régime a bien une influence sur les niches, pas seulement en termes d'apport de ressources et de légitimation, mais également sur les objectifs et les pratiques des acteurs à l'intérieur de chaque niche. Afin d'analyser plus précisément les effets que peut avoir le régime sur le fonctionnement d'une niche, nous nous appuyons dans cette partie sur le cas d'un conflit interne qui a profondément affecté la Carline entre 2011 et 2013, et qui, comme nous allons le voir, apporte des éléments de réflexion originaux sur les interactions entre niche et régime.

---

<sup>682</sup> Notion dont on peut souligner qu'elle est très largement utilisée dans la littérature sur les transitions sans pour autant être ni définie ni conceptualisée.

## 2.1. Exemple du conflit à la Carline : une controverse peut en cacher une autre...

Pour comprendre ce qui s'est joué à travers ce conflit, il faut remonter à la période de création de la SCIC, en 2008. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, la Carline choisit en 2008 d'évoluer vers un système de gouvernance partagée entre consommateurs, salariés et producteurs, et prend le statut de SCIC dans l'objectif de construire un outil économique alternatif visant à la fois : la promotion d'une alimentation « *de qualité, respectueuse de la nature* » et la promotion de « *produits locaux* », « *issus d'une agriculture biologique et paysanne* », et devant plus largement contribuer à la « *relocalisation de l'économie* »<sup>683</sup>. Tous les agriculteurs qui le souhaitent peuvent devenir sociétaires de la Carline et ainsi devenir membres du « collège Producteurs ». Dès la première année, cela commence à poser problème :

*« Au départ de la réflexion, il y a eu 25 producteurs qu'on a réunis [en 2009]. Certains étaient déjà fournisseurs de la Carline, d'autres n'étaient pas fournisseurs de la Carline mais envisageaient de l'être, et certains n'envisageaient pas du tout d'être [fournisseur]. Mais il n'empêche qu'à la fin, on a accueilli tout le monde sous le collège Producteurs. Et c'est là que ça a commencé à friter un peu. Parce que, sachant qu'on avait fait le choix de pas mettre en concurrence les personnes sur un même produit, dès l'instant où dans ces producteurs-là, il y avait deux personnes qui étaient sur le même produit, il y avait le forcing de l'un pour essayer de rentrer, l'autre un peu archibouté. »* (Premier directeur de la SCIC Carline<sup>684</sup>)

Comme le raconte le directeur de l'époque cité ci-dessus, l'ouverture de la Carline à de nouveaux agriculteurs suscite des tensions au sein du collège Producteurs, autour de l'introduction de leurs produits dans les rayons du magasin. Il y a assurément la volonté – compréhensible – chez certains membres du collège Producteurs de protéger leurs plates-bandes, mais plusieurs éléments montrent que cela ne constitue pas le fond de la discussion. Nous n'avons pas pu consulter les comptes-rendus de ces réunions. Toutefois, comme nous allons l'analyser maintenant, la manière dont évolue le conflit montre que celui-ci n'est pas essentiellement motivé par le maintien d'un débouché mais est en réalité révélateur de divergences touchant au projet même de la Carline, qui vont s'accroître à mesure que l'activité de la Carline va se développer.

---

<sup>683</sup> Préambule des statuts de la SCIC Carline, 2008

<sup>684</sup> Entretien réalisé en 2013



### **2.1.1. Les racines du conflit : l'ouverture à de nouveaux profils de producteurs**

Comme nous l'avons vu au chapitre 4, la Carline choisit en 2002, au terme d'une large réflexion collective, de développer un approvisionnement local, dans l'idée que le soutien à l'agriculture paysanne passe par une reconception des circuits de commercialisation et de distribution permettant de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs. La Carline commence alors à remplacer certains produits de grossistes par des produits « de proximité » et crée un rayon de fruits et légumes locaux. L'approvisionnement local est alors basé sur un partenariat informel avec des producteurs : la Carline se fournit prioritairement chez un producteur en particulier et, lorsque ce producteur n'est pas en mesure de fournir des quantités suffisantes, la Carline se tourne vers un grossiste, ou bien vers d'autres producteurs locaux pour faire l'appoint dans le cas des fruits et légumes. A travers ce fonctionnement s'exprime une forme de solidarité avec le producteur « pivot »<sup>685</sup>. La Carline s'engage tacitement à acheter à ce producteur toutes les quantités qu'il veut bien fournir, lui garantissant ainsi un débouché et contribuant dans une certaine mesure à sécuriser ses revenus. Ce fonctionnement est assorti d'une règle tacite : avant de proposer les produits d'un autre producteur à la vente, la Carline consulte le fournisseur en place et doit obtenir son aval. Le passage en SCIC en 2008 concrétise la volonté de la Carline d'œuvrer au resserrement des liens entre producteurs et consommateurs, non seulement en évoluant vers une forme de gouvernance partagée, mais également en pratique, en s'inscrivant désormais dans son territoire et en faisant du développement de l'offre de produits locaux un chantier prioritaire. Comme nous allons le voir maintenant, ceci a fortement influé sur les orientations du projet.

Afin de développer l'offre en légumes locaux, un nouveau système est mis en place pour le maraîchage au début de l'année 2009, suite à une réunion à laquelle participent le directeur de la Carline, le maraîcher « pivot » et les trois maraîchers qui étaient sollicités ponctuellement en complément. Au cours de cette réunion, les quatre maraîchers se mettent d'accord sur une liste de légumes qu'ils produiront tous les quatre et livreront chacun leur tour à la Carline. Ils dressent également une autre liste de légumes qu'ils ne peuvent pas produire et identifient quelques autres maraîchers situés dans le Diois mais à plus faible altitude, capables de les fournir. Ce système, qui permet de sécuriser l'approvisionnement de la Carline, bouscule le fonctionnement établi mais surtout, il conduit à l'intégration, parmi les fournisseurs de la Carline, d'un nouveau profil de producteurs. En effet, les nouveaux producteurs sont relativement différents des fournisseurs

---

<sup>685</sup> C'est sous ce terme qu'est désigné le producteur-fournisseur prioritaire.

historiques, dans la mesure où ils se situent moins dans une démarche d'exploration d'un mode de vie alternatif et essaient davantage de concilier production biologique et impératif de rentabilité économique :

*« Il y a deux catégories : il y a un peu les techniciens, qui eux sont dans l'économie, et puis un peu les humanistes-utopistes, qui sont dans la structure paysanne un peu...rêvée »* (Sociétaire-consommateur qui a accompagné les maraîchers de la Carline<sup>686</sup>).

Quelques semaines après la réunion des maraîchers, un conseil d'administration « *exceptionnel* »<sup>687</sup> est organisé en urgence pour traiter la question des règles d'intégration d'un nouveau producteur, ce qui montre que ce bouleversement a fait des vagues. En effet, alors que selon les statuts de la SCIC, l'intégration d'un nouveau producteur doit faire l'objet d'un consensus entre producteurs, salariés et consommateurs, la « *règle d'antériorité* »<sup>688</sup> continue à être appliquée : pour vendre un produit à la Carline, tout nouveau fournisseur doit préalablement obtenir l'aval des fournisseurs déjà en place sur cette gamme de produits. Le conseil d'administration « *exceptionnel* » conduit à la formalisation d'une nouvelle règle, qui entérine à la fois la règle d'antériorité et le principe d'une décision partagée entre les trois catégories d'acteurs :

*« Les nouveaux producteurs produisant un produit déjà présent doivent rencontrer systématiquement les producteurs déjà fournisseurs pour s'entendre sur les quantités qu'ils pourraient apporter et les prix, en présence de deux membres du CA (un du collège Consommateurs et un du collège Salariés) »*<sup>689</sup>.

Cet épisode pourrait laisser croire à une attitude de chasse-gardée des fournisseurs en place mais, comme nous allons le voir, il est en réalité la première expression d'un conflit naissant et qui prend ses racines dans l'ouverture de la Carline à un nouveau type de producteurs.

Au cours de l'année 2009, ce nouveau fonctionnement se met en place autour de cas concrets d'intégration de nouveaux producteurs comme fournisseurs. La tenue de réunions tripartites pour

---

<sup>686</sup> Entretien réalisé par Julia Tual en 2011

<sup>687</sup> Cette réunion de CA est « *exceptionnelle* » car elle est organisée entre deux réunions mensuelles du conseil d'administration, spécifiquement pour traiter de cette question. Cette réunion est organisée en urgence, vu que les comptes-rendus de CA précédents n'en font pas mention, ce qui indique une situation de tension particulièrement aigüe.

<sup>688</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 24/02/2009

<sup>689</sup> Compte-rendu du conseil d'administration du 24/02/2009

examiner ces cas concrets permet au directeur et au représentant des consommateurs de jouer un rôle de médiation entre les producteurs concernés :

*« Il y a ce regard euh... aussi sur les uns les autres, hein. Il y en a pour lesquels c'est un style de vie, de faire du maraîchage, et il y en d'autres pour qui c'est une activité économique. Donc je les ai raccomodés en leur disant : vous faites comme vous voulez, mais de toute façon, nous, il nous faut des légumes. [...] Bon moi, je ne hiérarchise pas du tout ça de manière morale, hein. À mon avis ils ont tous une place. Et s'il y a une chance dans ce pays [le Diois], c'est ça. C'est qu'on les a tous, là ! Tous les profils ! Et ça, c'est un grand bonheur ! » (Sociétaire-consommateur qui a accompagné la construction du groupe de maraîchers<sup>690</sup>)*

La position souvent plus ouverte des représentants des salariés et des consommateurs permet ainsi dans un premier temps de concilier ces deux approches de l'agriculture biologique. Si consommateurs et salariés sont généralement plus enclins que les producteurs de la SCIC à accueillir des agriculteurs aux profils divers pour faire tourner la boutique, c'est que, comme l'exprime le consommateur ci-dessus, ils cherchent davantage à concilier les différents objectifs de la Carline : promouvoir une agriculture paysanne, biologique, locale, mais également promouvoir auprès du plus grand nombre possible de consommateurs une alimentation biologique, et construire un outil économique alternatif viable. La gouvernance partagée entre les trois catégories d'acteurs (consommateurs, salariés et producteurs), qui prend corps dans ces réunions spécifiques de pilotage opérationnel du magasin, permet ainsi de construire dans un premier temps un consensus entre les acteurs, mais celui-ci reste fragile. Il explose l'année suivante puis dégénère dans un conflit qui oppose certains producteurs au directeur nouvellement recruté en 2010 et qui provoque en 2012 le départ de ce dernier.

Selon certains, *« il y a eu crise parce que [le nouveau directeur recruté en 2010] a constaté que ça manquait de règles [et que] sa posture à lui, ça a été de passer en force »*<sup>691</sup>. Si la personnalité du directeur a certainement joué dans le conflit, l'analyse de l'évolution de la controverse nous permet de déconstruire cette interprétation et d'en proposer une autre, en suivant le fil des arguments avancés par les uns et les autres.

Jusqu'en 2010, la direction est assurée par l'un des fondateurs de la Carline. *« Donc il y avait quelque chose de l'ordre de : ok, on y va, si c'est Roger, ça nous rassure, on connaît le bonhomme,*

---

<sup>690</sup> Entretien réalisé par Julia Tual en 2011

<sup>691</sup> Président de la Carline à cette époque, entretien réalisé en 2013

*on sait comment il fonctionne, on est d'accord avec lui et sa façon d'être* »<sup>692</sup>. En 2010, ce directeur part à la retraite et un nouveau directeur est recruté, « *un homme expérimenté avec la fonction de direction* »<sup>693</sup>, extérieur au Diois et au projet de la Carline. Conformément à sa lettre de mission, il s'attèle dès son arrivée à mettre en place des procédures et en premier lieu, à clarifier la procédure d'entrée d'un nouveau produit, pour laquelle il maintient la règle en place mais s'attribue en plus la prérogative de l'arbitrage final. Or, à plusieurs reprises, ses réactions révèlent un décalage entre sa vision et celle de certains producteurs, par exemple sur l'élevage : « [Le directeur], *qui a été éleveur aussi, ça lui semblait un peu bizarre [...] qu'on n'ait pas de l'agneau à vendre toute l'année. Lui, sa façon d'élever ses bêtes, c'était en décalage avec ce que les gens ici ont l'habitude de faire, quoi* »<sup>694</sup>. Ce décalage crée un climat de défiance entre lui et certains producteurs, qui devient plus pesant à mesure que se fait jour un décalage plus fondamental : « [Le directeur] *était certainement un des tenants de « il faut faire une entreprise qui fonctionne bien », il partageait pas la deuxième dimension un peu utopique de peser sur l'économie locale pour changer les règles du jeu* »<sup>695</sup>. C'est en ce sens que la personnalité de ce directeur a certainement joué sur le caractère conflictuel de la controverse : le directeur et les producteurs ne semblaient pas partager la même vision des objectifs de la Carline. Mais une attention plus fine à l'évolution conjointe des arguments des différentes parties et du projet de la Carline permet d'identifier d'autres facteurs qui ont conduit à cet épisode de crise.

La prise de fonction de ce nouveau directeur coïncide avec le changement d'échelle qu'opère la Carline, en 2010, en investissant un lieu beaucoup plus grand. Comme nous l'avons vu au chapitre 4, avec la forte augmentation des charges de structure, la viabilité économique du magasin devient l'objectif principal. Afin de fidéliser une clientèle qui n'est plus captive depuis que la Carline est sortie de son statut associatif, avoir une large diversité de produits en continu et proposer des prix abordables devient impératif. D'autant plus que l'environnement local devient fortement concurrentiel. Cette année-là, un magasin biologique La Vie Claire ouvre à Die. La Carline estime qu'il aura un impact de 10 à 20% sur son chiffre d'affaire, alors que, pour atteindre l'équilibre financier suite aux importants investissements qu'elle a réalisés pour le déménagement, celui-ci

---

<sup>692</sup> Ibid.

<sup>693</sup> Directeur de la Carline de 2008 à 2010, entretien réalisé en 2013

<sup>694</sup> Ibid. Les éleveurs diois – comme tous les éleveurs pastoraux plus généralement –, ont un système d'élevage basé sur les cycles naturels, et favorisent l'agnelage de printemps afin de valoriser l'herbe fraîche des pâturages plutôt que le désaisonnement des mises bas, qui implique d'acheter des aliments pour les agneaux (Elisabeth Lécivain, communication personnelle, 2015). Leur production de viande d'agneau est saisonnière.

<sup>695</sup> Président de la Carline à cette époque, entretien réalisé en 2013

doit augmenter de 35%. La Carline fait alors « *le pari que [son] projet éthique et son exigence seront [ses] meilleurs arguments économiques* »<sup>696</sup> et choisit de mettre en avant ses « *spécificités : des produits locaux et paysans et la dimension sociale de [son] projet* »<sup>697</sup>. Plus facile à dire qu'à faire : par exemple, alors que le rayon des fruits et légumes connaît un grand succès dans le nouveau magasin de la Carline, les maraîchers-fournisseurs ne sont pas en capacité de répondre à la demande, ce qui se traduit par un approvisionnement en légumes locaux qui stagne et des achats au grossiste Relais Vert qui doublent. Le directeur de la Carline organise alors deux réunions pour réorganiser l'approvisionnement auprès des maraîchers, auxquelles sont conviés les quatre maraîchers principaux, ainsi que les deux maraîchers complémentaires.

Si les quatre maraîchers principaux ne sont pas en capacité de répondre à la demande de la Carline, c'est parce qu'ils combinent plusieurs débouchés, principalement des marchés, dont celui de Die. Ceci tient à une volonté de leur part de faire les marchés, mais également au fait qu'initialement, le débouché que représentait la Carline n'était pas suffisamment important pour écouler toute leur production. Le développement des ventes de la Carline intéresse certains d'entre eux qui, lors de cette réunion, expriment à la fois leur ouverture à un partenariat plus poussé et leurs inquiétudes à ce sujet :

*« Quelle visibilité les producteurs ont-ils sur le long terme quant à leur engagement Carline ? Quand décide-t-on que le groupe est au complet ? Peut-il se recomposer à tout moment ? Certains producteurs sont prêts à répondre à la demande Carline, mais cela nécessite l'abandon d'un marché hebdomadaire. Ils ne peuvent pas faire ce pas, s'ils n'ont pas de certitude sur la demande Carline. La règle d'antériorité s'applique-t-elle ?*

*Réponse [du directeur] : pour 2011, on arrête le groupe de maraîchers présents [c'est-à-dire : on fonctionne pour l'instant avec les six maraîchers présents à cette réunion], et on s'organise ainsi. A la fin de l'année, on fera le point sur l'appro. La question se posera différemment si le groupe a pu répondre à la demande Carline, ou si nous aurons du encore recourir massivement à Relais Vert. »*<sup>698</sup>

Les paroles du directeur ne mettent pas les producteurs en confiance. Alors qu'auparavant la Carline était un vrai partenaire dans la mesure où elle s'engageait à privilégier ses fournisseurs

---

<sup>696</sup> Rapport de gestion présenté à l'Assemblée générale de 2011

<sup>697</sup> Claire Lamine qui a analysé la stratégie du réseau Biocoop montre que celui-ci a lui aussi adopté à cette période, face au développement de la concurrence, la stratégie de mettre en avant sa démarche éthique, recrutant notamment une personne dans chaque grande région pour renforcer son approvisionnement local – qui présente lui aussi certaines limites -, et affichant son soutien à l'agriculture paysanne (Lamine, 2015a).

<sup>698</sup> Compte-rendu de la réunion DG-maraîchers dans le compte-rendu du conseil d'administration du 29/11/2010

habituels afin de les conforter dans leur activité, le directeur ne s'engage aucunement pour le futur et semble au contraire les mettre potentiellement en concurrence avec d'autres fournisseurs locaux. Bien que la démarche du directeur corresponde sur le papier à ce qu'en attendait le conseil d'administration, c'est-à-dire qu'il définisse et assoie les règles auxquelles les membres du conseil d'administration n'avaient pas réussi à s'attaquer, ce dernier peine à adopter une posture tranchée :

*« Dans les prises de décision, sur les avis par exemple des producteurs, comment rentre un nouveau producteur par exemple à la Carline... donc ça, c'est tout des choses qu'on s'est envoyé, qu'on a jamais trop euh... voulu, peut-être, réfléchir en profondeur. Et voilà, ça a été le grain de sable. »* (Directeur de la Carline de 2008 à 2010<sup>699</sup>)

Suite à ces réunions, le conseil d'administration tente de redresser la barre et réaffirme sa volonté de s'engager « à long terme »<sup>700</sup> auprès de ses fournisseurs locaux. Selon lui, les producteurs doivent trouver un intérêt économique à travailler avec la Carline, c'est pourquoi il propose de maintenir la règle d'antériorité. Toutefois dans le même temps, il affirme que cette règle pourrait être « revisitée », qu'il faut « maintenir des portes ouvertes pour des nouveaux producteurs », et que dans chaque « groupe », « il n'y a pas de distinction faite entre des producteurs sociétaires et des producteurs non-sociétaires ». Il reformule l'objectif de la Carline, qui devient celui de « soutenir l'agriculture paysanne locale » afin de « développer la souveraineté alimentaire du Diois »<sup>701</sup>, et pose pour cela une nouvelle règle pour le choix des fournisseurs :

*« BIO et LOCAL et PAYSAN sont les critères de recherche des fournisseurs. Ils permettent de définir une graduation dans les priorités : le local prioritairement, le plus loin pour dépanner. Le paysan prioritairement, le non paysan pour dépanner. »* (Compte-rendu du conseil d'administration du 29/12/2010)

De plus, afin de favoriser les maraîchers paysans locaux dont les coûts de production sont plus élevés que ceux des maraîchers non paysans ou des grossistes, le conseil d'administration décide de maintenir le prix public au tarif des produits biologiques, locaux et paysans dans les cas où les produits de dépannage arrivent à des prix plus bas. Cependant, malgré ces décisions, certains continuent à voir une dérive dans le fonctionnement de la Carline. Tous les sociétaires de la Carline

---

<sup>699</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>700</sup> Ibid.

<sup>701</sup> La notion de souveraineté alimentaire n'est pas très connue en France au moment où est créée la Carline puisque celle-ci émerge pour la première en 1996 sur la scène internationale en marge du sommet mondial pour l'alimentation organisé par la FAO, portée par le mouvement paysan La Via Campesina (Thivet, 2012) mais connaît une plus grande publicité depuis la fin des années 2000 (Lamine et Chiffolleau, 2012).

s'accordent à dire que l'objectif est de développer l'agriculture biologique, issue de l'agriculture paysanne. L'un des membres du conseil d'administration l'exprime ainsi :

*« On cherche à s'approvisionner auprès de petits producteurs, de l'agriculture paysanne, qui ont quelques hectares. On ne souhaite pas travailler avec de très gros producteurs car la philosophie n'est pas la même, ils ne sont pas assez diversifiés dans leurs productions »* (Administrateur de la Carline à cette période, propos recueillis lors de la présentation de la Carline à l'équipe d'Ecodéveloppement en 2012).

Toutefois, ainsi que le sous-entend la personne citée ci-dessus, la frontière entre « petits » et « gros » producteurs n'est pas la même pour tout le monde...

Les six maraîchers sont désormais tous membres du « groupe de maraîchers » au même titre. Les quatre maraîchers principaux, qui s'inscrivent dans une démarche paysanne et cultivent leurs légumes en altitude sur de très petites surfaces, sont donc placés sur un pied d'égalité avec les deux autres maraîchers, installés à plus basse altitude et aux pratiques agricoles plus intensives. Or ces derniers, capables de fournir des volumes plus importants, sont ceux qui bénéficient au final le plus du développement de la Carline :

*« Le résultat, c'est que c'est effectivement [un jeune agriculteur qui a une approche très technique et des surfaces importantes comparées aux surfaces des autres maraîchers de la Carline] qui risque de devenir un gros fournisseur de la Carline, alors que la Carline préférerait peut-être privilégier d'autres euh... Nous aussi, on est pris là-dedans, quoi, hein. Entre l'état d'esprit et le fait que les clients, ils veulent des légumes, quoi ! [Il rit]. »* (Sociétaire-consommateur de la Carline<sup>702</sup>)

Le positionnement sur l'agriculture biologique de certains distributeurs du « régime », c'est-à-dire le développement d'une offre en produits biologiques locaux en grande distribution, va impulser une troisième vague d'ouverture :

*« Il y a quelques producteurs dans le Diois qui font ça à grande échelle, pour les carottes, pour les pommes de terre, pour les courges butternut ou les potimarrons. [...] On manquait en production locale de carottes, de patates et tout ça, et un des sociétaires qui est membre du conseil d'administration, nous dit : « attends mais à [Intermarché], il me semble que j'ai vu des carottes et des patates locales, en bio. Qu'est-ce qui se passe ? Ils les ont, et vous, vous les avez pas ! » Et puis bon, il y a tous ces clivages de dire « c'est une bio à un peu plus grande échelle, [même si c'est quand même] un petit producteur, et ben on n'y va pas ». Mais [...] on a besoin de tout le*

---

<sup>702</sup> Entretien réalisé par Julia Tual en 2011

*monde, quoi. On a besoin de tout le monde. La preuve ! Bon là, les deux-trois personnes auxquelles je pense, [...] c'est des gens qui travaillent à l'exportation. Il y a avait cette... disons cette peur, un peu, que la Carline, elle perde un peu son âme en se tournant vers des gens comme ça, vu qu'on a vocation à aider des gens qui ont des petites productions. Ça reste notre vocation, mais on peut pas ignorer ces gens, vu les besoins qu'on a qui sont pas fournis.» (Administrateur de la Carline<sup>703</sup>)*

Les producteurs dont il est question ci-dessus sont des producteurs de la coopérative Terres Dioises, qui sont certes en agriculture biologique et diversifiée, mais qui s'inscrivent effectivement dans des circuits longs et non pas dans une démarche de construction de circuits alternatifs, dont les exploitations sont plus mécanisées et moins diversifiées que celles des fournisseurs locaux habituels, et éloignées de la figure du petit maraîcher diois. De plus, comme nous l'avons vu au chapitre 4, les adhérents de la Carline avaient collectivement affirmé leur défiance à l'égard des acteurs coopératifs, dont ils jugent les pratiques contraires aux valeurs éthiques qu'ils souhaitent défendre à travers la Carline.

Toujours dans le chapitre 4, nous avons relevé que le projet d'emménager dans un plus grand local ne faisait pas l'unanimité au sein de la Carline. L'un des principaux arguments ayant permis de convaincre les personnes réticentes était qu'une surface plus grande permettrait d'augmenter la vente de produits frais et donc de soutenir les paysans locaux en leur offrant davantage de débouchés pour leurs fruits, leurs légumes, viandes et fromages. Or, si la politique commerciale de la Carline va effectivement dans le sens du développement de l'approvisionnement local, elle peine en revanche à soutenir une agriculture correspondant à ce que ses fondateurs définissent comme « paysanne » et se tourne au contraire vers de nouveaux fournisseurs dont les profils sont moins en phase avec le projet initial de la Carline. Ceci constitue selon nous le nœud de la crise qui va éclater par la suite, comme nous allons le voir ci-après.

---

<sup>703</sup> Entretien réalisé en 2013



### **2.1.2. Premier élément du conflit : la délimitation du territoire**

En 2012, la Carline sollicite une subvention du PSADER Diois afin de structurer son approvisionnement local en fruits et légumes. Or on note à cette période une modification de son discours et de son approche vis-à-vis du « local » :

*« De 2010 à 2012 on est passé de 35 [producteurs] au niveau drômois à 63 [producteurs]. Et donc ça, ça rejoint tout à fait les objectifs qu'on s'est fixés hein, d'être acteur du territoire. Donc promouvoir déjà le territoire proche, et après pour les produits dont on ne dispose pas dans le territoire, chercher d'abord dans le département, après dans les départements limitrophes, le territoire national et puis importation. Donc par le biais de plateformes. Donc ça, c'est les politiques qu'on a, et on voit que malgré toutes ces turbulences, les objectifs se concrétisent petit à petit. Parce que sur le territoire drômois 63 personnes, 63 producteurs, c'est intéressant, avec l'évolution qu'il y a eu. Après, dans ce que peut représenter l'achat à ces producteurs-là, en 2010, ça représentait environ 18 % de nos approvisionnements, en 2012 ça représente 25 % de nos approvisionnements. Donc on est dans la trajectoire qu'on s'est fixée. » (Administrateur de la Carline<sup>704</sup>)*

Ainsi, alors que les statuts de la SCIC La Carline fournissent une définition précise du « territoire » comme étant le bassin de vie du Diois, à partir de 2012 les producteurs « locaux » ne sont plus uniquement les producteurs diois mais les producteurs de l'ensemble du département. Ceci tient au fait que les producteurs locaux ne suffisent pas aux besoins de la Carline<sup>705</sup>. Mais on peut supposer que la nécessité d'obtenir des financements pour avancer dans son projet, ainsi que les critères d'évaluation de l'intercommunalité qui imposent de quantifier des objectifs, ont également contribué à cette évolution. En effet, pour monter son dossier de subvention, la Carline a dû définir des objectifs précis... et ambitieux. Mais de fait, si la stratégie de développement de l'approvisionnement « local » que conduit la Carline depuis 2010 permet effectivement de s'approvisionner davantage auprès de producteurs drômois, cette règle ne bénéficie en réalité pas au Diois, le nombre de producteurs diois fournisseurs de la Carline et le chiffre d'affaires associé demeurant dans cet intervalle quasiment les mêmes.

Avant ce changement de discours et de posture de la Carline, le collège des producteurs s'était déjà emparé de cette question. Ainsi, à l'automne 2011, lorsque le directeur le réunit (pour la première fois) pour présenter la nouvelle politique des marges, qui comporte des marges réduites

---

<sup>704</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>705</sup> En 2013, seuls 30% des fruits et légumes vendus à la Carline proviennent du Diois d'après son directeur (entretien réalisé en 2013)

pour les produits locaux, les producteurs présents saisissent cette occasion pour demander que soit précisé « *ce qu'on entend par produit local* » :

*« Le collège demande unanimement une délimitation précise (tracée sur une carte) du « producteur local ». On entend par local : le bassin de vie de Die, quelle que soit la production et sa disponibilité dans ce périmètre (bassin de vie = qui descend sur Die faire ses courses, pour ses activités...). [...] Besoin de distinguer, dans les marges et pour le client, le producteur de la vallée du Rhône (qui n'est alors pas un local, même pour le vin et les fruits) du producteur Diois. [Le collège des producteurs] demande de distinguer les producteurs des artisans-transformateurs. L'idée de privilégier les producteurs aux transformateurs est rappelée ici. Par exemple, les bières transformées localement sont faites à partir de houblon qui ne vient pas du département. Si un jour un producteur de houblon décide de produire et de transformer localement, il deviendra prioritaire dans l'appro du magasin. Idée de donner plus d'importance à la dimension paysanne et artisanale. » (Compte-rendu de la rencontre du collège producteurs du 28/09/2011)*

Le fait que les producteurs demandent que la Carline donne « *plus d'importance à la dimension paysanne et artisanale* » et distingue les producteurs diois des autres « *dans les marges et pour le client* » montre qu'ils souhaitent que la Carline soit un outil de relocalisation de l'économie et que les clients en soient informés et soient sensibilisés à cette problématique. La teneur de cette discussion semble ainsi confirmer que la fronde des producteurs n'était pas motivée – en tout cas, pas uniquement - par des intérêts personnels mais par la volonté de garantir l'éthique de la Carline. D'ailleurs, les producteurs en conflit avec le directeur n'étaient pas au final ceux qui étaient menacés par l'introduction de nouveaux produits. Nous pensons donc que le directeur a en réalité payé les pots cassés d'une divergence de vision de l'objectif de la Carline entre sociétaires. Comme nous allons le voir ci-après, la controverse se poursuit ainsi malgré son départ.

### **2.1.3. Deuxième élément du conflit : le projet de plateforme**

En 2012, les interactions entre la Carline et la communauté des communes du Diois, plus rapprochées depuis que la Carline a été invitée à siéger en commission agricole (voir chapitre 4), vont également influencer le projet de la Carline à un autre niveau et être source de conflit. En effet cette année-là, la Carline décide, en réponse aux sollicitations de la communauté de communes, de se positionner comme porteur du projet de plateforme d'approvisionnement de la restauration hors domicile que celle-ci souhaite voir se mettre en place dans le cadre du projet Biovallée (voir chapitre 2).

La motivation des membres de la Carline pour ce projet est triple. Tout d'abord, il s'agit de se positionner car sinon la plateforme sera développée par d'autres qui risquent d'être peu « éthiques » dans leur démarche<sup>706</sup>. Ensuite, il s'agit d'offrir de nouveaux débouchés aux agriculteurs locaux. Enfin, ce projet est également une opportunité de structurer les filières locales en développant des équipements dont les producteurs ont besoin :

*« Avec cette volonté gouvernementale, de dire il y a 20% de l'alimentation bio dans les cantines qui doit passer, ben là, c'est la porte ouverte à n'importe quoi, quoi ! Des plateformes qui vont rentrer là-dedans, sans forcément d'éthique, et oui, qui vont fournir les produits. Mais nous, ce qu'on voudrait, c'est qu'avant tout ça profite au territoire. [...] On sait très bien que ça va être long, parce que... nos maraîchers, ils ont du mal à... à fournir... disons sur une continuité, sur une saison complète. Lié à des problèmes de quantité, des problèmes de stockage, aussi. Par rapport aux pommes de terre, bon nombre de maraîchers n'ont pas de lieu de stockage, n'ont pas de chambre froide. [...] Si du fait de la plateforme, le projet investit dans une chambre froide, peut-être que ça pourra aussi être... un atout complémentaire, supplémentaire par rapport aux fournisseurs locaux qui peuvent pas stocker ni des carottes, ni des pommes de terre ou autre chose. [...] Le fait de s'inscrire dans ce projet de plateforme, c'est avant tout pour offrir une visibilité aux producteurs locaux, en disant : « déjà, pour la Carline, les copains, allez-y, et s'il y a la plateforme en plus, d'autant plus, quoi ! » [...]*

*- D'accord. Et les producteurs, ils jouent le jeu ?*

*- Ben pour l'instant, au niveau de la plateforme... Il faudrait déjà qu'ils assurent plus au niveau du magasin. Et après au niveau de la plateforme, suivant l'aboutissement qu'on va finaliser, suivant les tarifs qu'on peut proposer, bon ça, ça sera plus avec des produits de plateforme. » (Administrateur de la Carline<sup>707</sup>)*

Il y a donc la volonté d'utiliser la plateforme comme un outil pour lever les freins à la structuration de filières locales, mais en même temps, il subsiste un décalage avec les capacités des producteurs à assurer cet approvisionnement, ce qui implique que la plateforme de distribution bénéficierait en réalité à des grossistes. Au final, ce projet crée une tension forte entre la volonté de se positionner sur un projet pour en assurer l'éthique, quitte à faire soi-même des compromis et à ce que le projet bénéficie en réalité – en tout cas dans un premier temps – uniquement à des grossistes, versus la

---

<sup>706</sup> Les lois issues du Grenelle de l'environnement ont fixé l'objectif de 20% d'alimentation biologiques dans les cantines à l'horizon 2012, ce qui aurait pu favoriser l'émergence de nouveaux acteurs pour l'approvisionnement de la restauration hors domicile.

<sup>707</sup> Entretien réalisé en 2013

volonté de conserver une démarche éthique en tout point, c'est-à-dire de ne promouvoir que des produits locaux et paysans, en circuit court.

Un autre élément entre lui aussi en ligne de compte. Bien que, comme nous l'avons vu précédemment, la Carline réaffirme à cette période-là sa position alternative et la singularité de son projet, elle entre dans une logique d'efficacité économique. En effet, le fait que ses adhérents-consommateurs soient devenus de simples clients du magasin, qui ne sont liés par aucun engagement, la concurrence accrue de la grande distribution et cette opportunité de développer une plateforme d'approvisionnement, amènent la Carline à s'interroger sur la compétitivité de ses prix :

*« L'idée de la plateforme, aussi, par rapport à des centrales d'achat, c'est aussi par rapport à une quantité de produits. Parce qu'on est toujours là-dedans : quand on commande de la quantité, on peut négocier des prix. [...] Il y aura des produits qui vont se croiser, donc là, la plateforme, elle peut être intéressante, parce que là, on peut acheter des quantités, une quantité importante, et qui aura des répercussions sur les prix du magasin et sur les prix demi-gros qu'on présentera à nos clients. Donc voilà, c'est un... un complément, enfin c'est un montage qui est pas inintéressant, qui peut avoir des répercussions justement sur les prix pour proposer [...], des prix abordables. Mais ça, on va dire, ça s'entend sur des produits [de grossistes]. Parce qu'on est dans un autre terrain d'échelle et de négociation. C'est pas une politique qu'on aura avec les producteurs locaux. Parce qu'on connaît la problématique. Ils ont du mal à définir déjà un prix de revient. On sait les heures qu'ils travaillent. Il faut qu'ils vivent avec ça et bien souvent c'est... voilà. Donc c'est des choix qui ont été faits, mais enfin on connaît la complexité. » (Membre fondateur et administrateur de la Carline à l'époque<sup>708</sup>)*

Ainsi progressivement l'évolution interne de la Carline mais également ses interactions avec le régime entraînent un cadrage de la problématique du développement de l'agriculture biologique bien différent de celui qui a motivé son passage en SCIC. Ce projet de plateforme va ainsi cristalliser les oppositions autour de la vision du projet de la Carline qui avaient commencé à émerger avec l'intégration de nouveaux types de producteurs : celle de ceux qui défendent une démarche biologique très radicale, axée sur la défense de la petite agriculture paysanne dans sa définition la plus restrictive (très petites surfaces notamment, un mode de vie alternatif loin d'une démarche entrepreneuriale prenant en compte les impératifs de rentabilité économique) et celle de ceux qui sont moins restrictifs dans les critères utilisés pour caractériser l'agriculture paysanne

---

<sup>708</sup> Entretien réalisé en 2013

et/ou qui sont plus enclins à faire des compromis entre ces critères et l'objectif de viabilité de l'épicerie. Fin 2012, le directeur controversé démissionne. En 2013, un nouveau président (le président sortant devant quitter le territoire pour des raisons professionnelles) et un nouveau directeur prennent en main le pilotage de la Carline. Sous leur impulsion, le projet de la Carline va à nouveau fortement évoluer.

Le projet de plateforme est abandonné afin de sortir de cet épisode de crise en se recentrant sur la construction de la gouvernance collective et sur l'activité du magasin. Mais le nouveau président n'est autre que... le chef de projet Biovallée, désireux « *d'avoir une vraie transformation de la société, sur son organisation économique, sociale* »<sup>709</sup>, et il est porteur d'une autre conception de la notion de solidarité envers les producteurs, certainement du fait de son parcours professionnel :

*« On a des règles de priorité. Si on a un producteur local qui est en place, et qu'il a un volume qui est... raisonnable, c'est-à-dire qu'il faut ne pas casser pour qu'il continue à vivre, on va pas mettre un concurrent, c'est une évidence. [...] Mais le but du jeu, c'est quand même de faire vivre le plus de producteurs. Enfin, un et demi, c'est mieux qu'un. Mais peut-être que ça fera du 80-70 pendant un temps, ou 90-60. Ça sera plus du 1-0 comme avant. Et on sera à un et demi. Et c'est collectivement mieux. Mais ça, ça vient heurter des intérêts individuels. [...] Moi, ça me dérange pas que certains perdent 10% pour que d'autres passent de 0 à 60. Le bénéfice est collectif. »* (Président de la Carline<sup>710</sup>)

Le nouveau directeur est lui aussi dans une approche bien différente de celle de certains membres historiques de la Carline. Cette nouvelle équipe met en place une politique commerciale qui tranche avec la précédente : par exemple de nouveaux fournisseurs sont intégrés pour élargir les gammes de produits proposés « *en goût, en provenance* »<sup>711</sup> alors que comme nous l'avons vu dans le chapitre 4, la posture de la Carline était, jusqu'à récemment, d'essayer de faire évoluer les comportements d'achat des consommateurs en ne proposant parfois qu'un seul produit plutôt qu'une gamme complète ou en ne proposant certains produits qu'en vrac pour éviter les emballages. La Carline vise aujourd'hui à proposer une plus grande diversité de produits, et essaie notamment d'avoir en rayon de petits conditionnements pour des produits qui n'existaient jusqu'alors qu'en vrac afin de séduire davantage de consommateurs. La demande des

---

<sup>709</sup> Président de la Carline, entretien réalisé en 2013

<sup>710</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>711</sup> Directeur de la Carline, entretien réalisé en 2013

consommateurs qui ne sont plus uniquement des militants comme l'étaient la plupart des adhérents par le passé est davantage prise en compte dans l'élaboration de la politique commerciale :

*« Quand j'ai un producteur de jus qui arrive et qui dit : « voilà, ma bouteille, je vais vous la vendre 2,80 », la moindre des choses c'est de dire : « ben les autres producteurs, ils nous la vendent à 2,20 ». [...] 60 centimes, ça finit par faire pratiquement un euro pour le consommateur final. Ça représente 25%-30% du prix du produit. Donc on est bien obligé d'avoir ces approches-là. [...] On est bien obligé de discuter avec la personne qui... qui dit : « ah ouais, les autres vendent 2,20 ? Mais moi si je fais ça, je vais pas gagner ma vie ». Parce que son verger est moins... [...] Finalement, est-ce que... c'est quand même légitime que l'équipe relève ça. »*  
(Directeur de la Carline<sup>712</sup>)

Ceci conduit à construire des pratiques intégrant ces nouveaux critères dans les compromis qui sont faits entre les intérêts des producteurs, ceux des consommateurs et ceux de la Carline. Ces pratiques, qui consistent notamment à négocier parfois fortement à la baisse le prix demandé par le producteur, se rapprochent ainsi de celles de commerces plus conventionnels.

## **2.2. Effet du régime sur la niche : un processus de compromis entre valeurs militantes et contraintes opérationnelles**

Le cas de la Carline montre que les acteurs sont amenés à faire des compromis entre leurs valeurs et des contraintes opérationnelles qu'ils doivent prendre en compte s'ils veulent que leur initiative se développe :

*« Après, [les valeurs, quand on change d'échelle, elles ne] se perdent pas, mais ça devient beaucoup plus difficile de les assumer. Parce que les maraîchers qu'on respecte pour leur état d'esprit, ben leurs carottes, elles arrivent pas au même prix que le type qui massacre la carotte bio [en employant] des roumains. Donc ça impose des postures politiques qui sont pas simples. De dire : nous, on prend d'abord les petits, avec les carottes chères, et quand ils en ont plus, on prend le gros avec des carottes moins chères. Le consommateur, il a du mal à s'y retrouver. Donc là, on a décidé de toutes les mettre au même tarif. Mais bon... jusqu'à quand on pourra tenir ce genre de posture ? Sur quel type de produits ? C'est pas simple, hein ! Il suffit pas de dire : bio local. C'est très insuffisant. Là, on est confronté à ça, nous, maintenant. Avec le changement d'échelle, on est confronté à ça. Un peu l'impératif d'avoir des carottes*

---

<sup>712</sup> Entretien réalisé en 2013

*tout le temps mais... elles ont un poids social, les carottes ! [Rires] Ça, c'est des problèmes auxquels on n'est pas confronté à petite échelle, hein, on arrive à se débrouiller avec les locaux, et puis quand c'est pas les locaux, ben tant pis, c'est Relais Vert. Mais moi, je trouve ça très intéressant, hein, parce que ça, c'est du vrai débat politique. Et c'est du débat fin que les élus n'ont pas. » (Sociétaire-consommateur de la Carline)<sup>713</sup>*

Comme nous venons de le voir, les critères de choix des fournisseurs de la Carline, ou encore les limites du « territoire » ont été élargis au fil du temps.

Au sein de l'association Agricourt, les mêmes types de débats ont eu lieu, par exemple sur les limites du territoire :

*« Les administrateurs étaient pas forcément ouverts à l'échelle départementale au début [...]. Aujourd'hui, l'idée de toute la Drôme, elle est complètement actée. [...] A la base, c'était Biovallée et... vallée du Rhône, quoi. Entre Montélimar, Valence et Saillans. On voyait que ça. Aujourd'hui on descend à Nyons et on monte à Romans. Et surtout, moi je dis : attends, faut aller à Valence, quoi ! Aujourd'hui on n'a même pas touché à Valence ! Si on veut se développer, faut aller là-bas. [...] Après, en Ardèche, on y va prudemment, mais je pense que l'idée de Drôme-Ardèche est rentrée dans la tête des administrateurs – j'ai un peu fait du forcing – et c'est même marqué sur le camion. » (Directeur d'Agricourt)<sup>714</sup>*

Le périmètre d'approvisionnement d'Agricourt s'étend ainsi au département voisin : en 2015, Agricourt travaille avec une centaine de producteurs de la Drôme et de l'Ardèche « pour garantir la continuité de l'approvisionnement et la diversité de la gamme »<sup>715</sup>. Cette définition large des limites du territoire a été encouragée par les élus :

*« Nous [Agricourt], en gros, on a un mandat, qui est de développer l'approvisionnement bio et local dans les cantines, quelle que soit notre stratégie. On fait ce qu'on veut. Si on doit mettre des particuliers, si on veut y mettre des restaurants, on fait ce qu'on veut. Si on doit y mettre du pas bio, c'est notre problème, ils [les élus] nous font complètement confiance. Eux, leur important, c'est que ça débloque les choses sur leur territoire. Si on doit aller ailleurs, et au contraire ! Tu vois [l' élu en charge de l'agriculture au Val de Drôme], il nous pousse ! Il nous dit : « les gars,*

---

<sup>713</sup> Si l'enquêté, consulté en 2011 par Julia Tual, souligne l'existence au sein de la Carline de débats politiques « que les élus n'ont pas », comme nous l'avons vu dans la première partie de ce chapitre, le travail de terrain réalisé en 2013 montre qu'entre temps, les débats et les questionnements soulevés au sein des niches ont percolé à l'intérieur du régime via les interactions que nouent les acteurs entre eux.

<sup>714</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>715</sup> <http://agricourt.fr/producteurs-2/>, consulté le 17/07/2015

*réfléchissez, il faut que vous alliez plus loin, il faut que vous regardiez loin dans le développement ! ». Tu vois, c'est sympa ! Ils sont vraiment vachement ouverts à ça. » (Directeur d'Agricourt<sup>716</sup>)*

En réalité, si les élus encouragent Agricourt à s'étendre sur un périmètre plus large, c'est dans le but d'accroître les chances de pérennité de l'association. En effet, Agricourt a passé un contrat moral avec les élus : être autonome financièrement d'ici 2016. Agricourt étant l'une des actions phares de Biovallée (voir chapitre 2), il est crucial pour l'intercommunalité du Val de Drôme qu'elle soit une réussite.

*« Il y a vachement d'attente, au niveau de ce projet-là [Agricourt], au niveau des élus qui mettent quand même... Qui ont voté des subventions, donc faut que ça tienne la route. Et puis c'est un outil qui est aussi regardé de l'extérieur, par tous les acteurs qui bossent là-dessus : par le Conseil général [...], la Chambre d'agriculture, qui ces derniers temps avait plutôt un discours anti-intermédiaires, considérant que la logistique, ça prenait beaucoup de marge aux producteurs... [...] Les élus, tous les mois, ils me demandent comment ça avance Agricourt, si ça tient la route. [...] Parce qu'il y a énormément d'enjeux sur ce truc-là. On y croit, faut pas que ça se casse la gueule dans cinq ans ! [...] Comme la pépinière, c'est pareil. La PIAF, on leur demande des bilans tout le temps, on les suit. C'est des projets où il y a des enjeux politiques, il faut que ça soit irréprochable, quoi. » (Ancienne chargée de mission Agriculture biologique pour Biovallée<sup>717</sup>)*

En poussant l'association à « regarder loin » et en réalisant un suivi très serré d'Agricourt (leur chiffre d'affaires leur est demandé tous les deux mois et des échanges plus ou moins formels ont lieu mensuellement), l'intercommunalité du Val de Drôme influence probablement Agricourt, en questionnant sa stratégie et ses performances.

On retrouve également chez Agricourt les autres éléments de débat qui ont animé la Carline tout au long de son histoire : les éléments de la politique commerciale. Durant l'assemblée générale de 2013, le conseil d'administration choisit ainsi de consulter les adhérents quant aux arbitrages à faire entre les différents critères de la politique commerciale, sur la base de situations concrètes :

*« Cas 1 : ruptures momentanées. Pluie, impossible de récolter. Attaque de ravageurs sur les salades. Coup de gel. Produit refusé à l'agrégation qualité. Baisse de production sur le radis... La commande est passée. Il vous reste 24h avant la livraison. Que faire ?  
Option 1 : pas d'approvisionnement hors du périmètre d'approvisionnement habituel [...]*

<sup>716</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>717</sup> Entretien réalisé en 2013



*Option 2 : un approvisionnement non-local est possible, sous des conditions strictes (condition de provenance, exclusivement AB, 1 seul intermédiaire, 1 partenaire privilégié...) [...]*

*Option 3 : la priorité est d'honorer nos engagements même si cela implique une entorse au règlement : bio ou conventionnel, de France ou d'ailleurs. [...]*

*Cas 2 : des fins de campagne précoces et des périodes de soudure. Saison terminée au 15 mars pour les pommes. Stocks de pommes de terre détruits par d'intenses gelées. Creux sur oignon, ail, navet, céleri entre février et mai. Disette en mars-avril... Les clients refusent de ne manger que des poireaux et des topinambours. Ils menacent de ne plus manger bio et local. Que faire ?*

*Option 1 : seuls les produits mentionnés dans la mercuriale sont disponibles. Agricourt explique, argumentaire à l'appui, les contraintes dues à la saisonnalité, mais ne propose pas de solution de « dépannage »*

*Option 2 : les produits en rupture ne sont pas inscrits dans la mercuriale, mais Agricourt accepte et traite les commandes « hors mercuriale », sous réserve de conditions strictes (produits de saison, origine région, issus de l'AB ou autre)*

*Option 3 : Agricourt édite dans sa mercuriale une rubrique « produits d'ailleurs » [...]*

*Cas 3 : des demandes insistantes sur les produits introuvables en local [pâtes, riz, agar-agar et autre épicerie AB. Agrumes, avocats et autres fruits exotiques, endives]*

*Option 1 : la position d'Agricourt est très claire, notre offre est celle des producteurs adhérents. Nous accompagnons les restaurateurs pour qu'ils s'adaptent à l'offre locale et aux saisons*

*Option 2 : Agricourt considère que sa mission principale est l'approvisionnement de la RHF en produits de qualité. Cela lui demande d'avoir une gamme plus large, comprenant les produits les plus demandés. Ce complément est fourni par des partenaires identifiés et conventionnés*

*Option 3 : Agricourt donne la priorité au local, mais met en place des circuits alternatifs pour avoir une offre complète, y compris en produits exotiques »*

*(Compte-rendu de l'assemblée générale d'Agricourt de 2013)*

L'animation du débat durant cette assemblée générale permet de construire collectivement les compromis à faire : ainsi, alors qu'au début de la discussion les avis des adhérents présents (consommateurs, producteurs et restaurateurs) étaient très partagés, c'est l'option 2, celle qui introduit davantage de produits en circuits longs tout en appliquant des critères éthiques (provenance, qualité biologique), qui est choisie à une très large majorité à l'issue des échanges, de préférence aux options plus radicales ou au contraire plus libérales.

A l'instar de celle de la Carline, la politique commerciale d'Agricourt va fortement se modifier à mesure que le profil de ses clients se diversifie et qu'elle entre en interaction avec d'autres acteurs du système agri-alimentaire, d'une taille plus importante. Il ne s'agit plus de livrer uniquement des groupes d'habitants sympathisants de l'association et de très petites cantines scolaires, il s'agit à partir de 2013 de livrer également des restaurateurs privés et surtout, l'ensemble des collèges de la Drôme. Ceci conduit Agricourt à travailler encore davantage avec des grossistes : alors qu'en 2012, 98% des produits livrés étaient fournis par des producteurs locaux, on peut supposer qu'en

2013 cette proportion a nettement diminué<sup>718</sup> puisqu'Agricourt monte une collaboration avec Biocoop restauration pour pouvoir satisfaire ses nouveaux clients.

\*\*\*\*\*

Les controverses qui se sont déroulées au sein de la Carline au cours de ces dernières années et les débats qui se sont récemment tenus chez Agricourt montrent que le régime a un effet sur la dynamique interne des niches et sur les interactions entre les acteurs qui les portent. Ceux-ci sont en effet interrogés – et parfois même ébranlés dans leur posture –, par leurs interactions directes avec certains acteurs du régime et par les changements qui s'opèrent au sein du régime (comme nous l'avons vu pour la Carline par rapport aux projets de politiques publiques et aux stratégies de la grande distribution, et comme nous l'avons vu pour Agricourt également par rapport aux projets de politiques publiques). Et c'est parce ces acteurs s'interrogent qu'ils sont peut-être susceptibles de s'articuler avec une plus grande diversité d'acteurs. Ainsi la Carline, qui ne souhaitait au départ favoriser les produits locaux qu'en provenance du Diois et de petites exploitations paysannes, travaille aujourd'hui avec une plus grande diversité de fournisseurs, qui ne correspondent plus exclusivement à la figure du petit producteur diois et qui sont pour certains des agriculteurs membres des coopératives locales. Elle touche également une plus grande diversité de consommateurs (Maillet, 2013).

Les cas de la Carline et d'Agricourt montrent que cette plus grande capacité à s'articuler avec des acteurs du régime est également liée à l'échelle de l'initiative qui, quand elle s'étend, amène les acteurs qui la portent à faire des compromis entre leurs valeurs et les contraintes opérationnelles qu'ils rencontrent à mesure que leur initiative s'insère davantage dans le système agri-alimentaire.

Ainsi, l'analyse des controverses au sein de la Carline et des débats au sein d'Agricourt mettent en exergue que le développement de ces initiatives ne peut, dans l'état actuel des choses, s'appuyer exclusivement sur une petite agriculture paysanne locale en circuit court. Elle soulève donc la question des conditions du maintien du caractère radical des valeurs, des technologies et des

---

<sup>718</sup> On peut également supposer que l'augmentation du chiffre d'affaires associé à ce nouveau marché bénéficiera peu aux producteurs locaux, puisque comme nous l'avons indiqué précédemment, les producteurs d'Agricourt ne fournissent que les œufs, les picodons et les purées de fruits, Biocoop restauration fournissant l'épicerie sèche, et le marché pour les fruits et légumes ayant été remporté par une autre plateforme.

innovations à mesure que les niches se développent et entrent en interaction avec le régime<sup>719</sup> – question sur laquelle nous reviendrons dans la conclusion générale de la thèse.

### 3. Mécanismes de rééquilibrage des rapports de pouvoir

Les deux premières parties de ce chapitre nous ont permis de montrer que les quatre niches que nous avons étudiées présentent les trois formes d’ancrage que certains auteurs estiment nécessaires à l’établissement de liens « durables » avec le régime (Elzen, van Mierlo et Leeuwis, 2012), que leurs acteurs sont effectivement en interaction avec des acteurs du régime et que ces interactions influencent les stratégies des acteurs des niches et du régime. Dans cette partie, nous allons maintenant regarder si les relations nouées entre acteurs des niches et du régime peuvent être réellement qualifiées de liens durables et si elles contribuent, au-delà de leur influence sur certains acteurs, à une reconfiguration profonde du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme.

#### 3.1. Effets du projet Biovallée sur la gouvernance du système agri-alimentaire

##### 3.1.1. Effets des interactions entre niches et collectivités locales sur la grammaire du projet Biovallée

Comme nous l’avons vu au chapitre 5, le projet Biovallée a été construit sur une logique de soutien aux entreprises de l’aval des filières pour encourager la structuration de filières biologiques locales et favoriser l’émergence d’un « *micro-cluster bio* »<sup>720</sup>. Les intercommunalités souhaitaient susciter l’adhésion des acteurs agricoles et donner à la Chambre d’agriculture et à Agribiodrôme une place centrale dans le dispositif, mais ces organisations n’ont pas joué le jeu :

*« En fait, on s’attendait vraiment à quelque chose d’hyper collaboratif, co-construit, genre tous les acteurs du terrain se mettent autour de la table et on voit ensemble ce qui serait le mieux pour les agriculteurs. En fait, en pratique, ça se passe pas comme ça [...], c’était un peu décevant. [...] En gros, on partait du principe que toutes les actions envers les agriculteurs, envers la profession, c’est pas à nous, collectivités, de*

---

<sup>719</sup> Cette question est traitée par ailleurs dans le cadre du projet européen « HealthyGrowth » auquel j’ai contribué durant ma thèse (<http://projects.au.dk/healthygrowth/>)

<sup>720</sup> Protocole Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée, 2009

*les porter. C'est aux organismes professionnels, Chambre d'agriculture et Agribiodrôme, parce qu'on considère que c'est leur mission. [...] L'idée, c'était plutôt que la Chambre d'agriculture ou Agribiodrôme s'emparent du truc, qu'on les soutienne pour faire un peu plus. [...] Notre perception c'était : c'est à eux de porter, on peut financer en partie. [...] Mais on s'est jamais mis d'accord là-dessus. »*  
(Chargée de mission Agriculture biologique pour Biovallée<sup>721</sup>)

La collaboration sur laquelle pensaient s'appuyer les techniciens et les élus des intercommunalités ne se met effectivement pas en place, la Chambre d'agriculture ne proposant au lancement du projet aucune action en faveur d'une écologisation des pratiques agricoles, en dehors de celles qu'elle mène habituellement<sup>722</sup>. Comme nous l'avons vu au chapitre 5, les actions que conduit la Chambre d'agriculture en faveur du développement de l'agriculture biologique correspondent à un ajustement à la marge de sa stratégie et non à une inflexion significative de sa politique agricole.

Comme l'indique cet extrait, les techniciens et les élus porteurs de Biovallée comptaient également s'appuyer sur Agribiodrôme. Il convient de préciser que, contrairement à la Chambre d'agriculture qui perçoit une partie de l'impôt sur le foncier non bâti pour constituer son budget, Agribiodrôme ne dispose que de très peu de fonds propres (quelques milliers d'euros qui correspondent aux adhésions de ses membres). Les subventions publiques demandant une contrepartie en autofinancement de minimum 20%, Agribiodrôme n'a donc pas grande latitude pour proposer et porter des actions.

Par contre, les deux structures font face au même problème quand il s'agit d'intervenir sur un territoire. En effet, s'agissant de deux structures départementales, il est difficile pour elles de s'impliquer dans des projets ne bénéficiant pas à l'ensemble des agriculteurs du département.

Du fait que la Chambre d'agriculture et Agribiodrôme ne contribuent pas directement et volontairement aux objectifs de Biovallée et ne soient pas moteurs dans la mise en place de dynamiques collectives, les intercommunalités sont donc amenées à soutenir des initiatives portées par d'autres acteurs, ce qui va avoir un impact très fort sur les objectifs du projet.

---

<sup>721</sup> Entretien réalisé en 2013

<sup>722</sup> La Chambre d'agriculture réalise des actions innovantes lorsqu'elle est sollicitée par d'autres acteurs (par exemple par la cave Jaillance ou par la Carline), mais ne propose sinon que des actions classiquement mises en place par les Chambres d'agriculture dans tous les départements, telles que l'aide à la mise en place d'aires de lavage des pulvérisateurs ou encore le suivi de parcelles de référence pour rédiger les bulletins de santé du végétal (bulletins préconisant un meilleur positionnement des traitements phytosanitaires, dont l'édition entre dans le cadre du programme Ecophyto 2018).

En effet, comme nous l'avons vu au chapitre 5 en nous appuyant sur les exemples de la pépinière d'installation et de la plateforme Agricourt, l'interaction des intercommunalités avec des acteurs porteurs d'une conception alternative de l'agriculture conduit à une réorientation du projet Biovallée, en termes d'actions mais également en termes d'objectifs :

- Le projet de pépinière prévu dans le cadre de Biovallée évolue vers une formule accueillant exclusivement des porteurs de projets en agriculture biologique et en circuits courts, qui éprouvent de grandes difficultés à s'installer sur le territoire du fait de leurs origines non-agricoles et du caractère atypique de leur projet. Son objectif, qui était initialement de mener une expérimentation « *pour l'aménagement d'éco-parcs dédiés à, ou intégrant de, l'activité agricole [...] dans les domaines nécessitant peu de surface et une proximité des bourgs* »<sup>723</sup>, est désormais de faire évoluer l'image de ces jeunes agriculteurs biologiques pour favoriser leur accès au foncier à travers cette « *action à valeur symbolique* »<sup>724</sup>.
- Le projet de plateforme de distribution de produits biologiques et/ou locaux évolue vers une formule privilégiant les produits issus de l'agriculture paysanne. Le fait que le projet Biovallée finance et porte des actions de formation des cuisiniers de cantine de manière à permettre d'introduire ces produits sans augmenter le prix des repas, en modifiant totalement la composition des menus, montre que cette préférence aux produits paysans est un critère que les élus intègrent au projet Biovallée.

Si l'on considère l'ensemble du volet agricole de Biovallée, on peut constater que, si les objectifs généraux de Biovallée pour le secteur agricole d'atteindre 50% d'agriculture biologique et 80% de produits bio et/ou locaux en restauration collective demeurent, les objectifs spécifiques d'autres actions programmées sont en revanche fondamentalement modifiés.

Le projet Biovallée prévoyait de construire « *un centre d'expérimentation sur les techniques alternatives et biologiques sur lequel [aurait été] adossé le salon européen Tech&Bio* »<sup>725</sup>, orienté donc sur les techniques de production et piloté par la Chambre d'agriculture. Mais ce centre expérimental est finalement construit ailleurs, sur un site mis à disposition par le Conseil Général de la Drôme<sup>726</sup>. Au bout du compte, le projet d'aromathérapie porté par le syndicat caprin constitue

---

<sup>723</sup> Protocole Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée, 2009, p. 44

<sup>724</sup> Chargé de mission Agriculture pour Biovallée et la CCVD, lors de la visite de chercheurs de l'INRA-Ecodéveloppement à Biovallée le 15/12/2011

<sup>725</sup> Protocole Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée, 2009, p. 16

<sup>726</sup> Ce centre expérimental est la plateforme TAB dont nous avons parlé dans le chapitre 5.

l'une des seules expérimentations financées par Biovallée<sup>727</sup>. Or, comme nous l'avons vu précédemment, ce projet comporte un objectif d'autonomie des exploitations en intrants – en l'occurrence en intrants vétérinaires. L'interaction entre les intercommunalités et le syndicat caprin, ainsi que leur partenariat avec les Compagnons de la Terre autour de la pépinière, aboutissent à une inflexion forte du projet Biovallée en matière d'expérimentation et d'innovation agricole. En 2012, ses objectifs en la matière sont désormais d'encourager « *une amélioration des pratiques agricoles [...] au travers de la diminution des intrants* »<sup>728</sup> - pas seulement chimiques, donc -, et plus largement de « *soutenir les démarches collectives [visant à] expérimenter des systèmes où l'agriculteur produirait, transformerait et valoriserait le produit sur le territoire* »<sup>729</sup>, à l'instar de ce que propose la PIAF des Compagnons de la Terre.

Le positionnement des intercommunalités en matière de circuits courts évolue lui aussi. En effet, le projet Biovallée prévoit initialement un « *accompagnement de la structuration des filières agricoles en circuits courts notamment* »<sup>730</sup>, visant à « *augmenter l'approvisionnement local en produits bio et/ou produits de terroir des restaurants, traiteurs, restaurants collectifs, épiceries* » et à soutenir « *le développement des marchés locaux* » et « *la création d'outils collectifs de transformation et de commercialisation* »<sup>731</sup>. L'approche initiale de cette thématique est donc exclusivement basée sur ses aspects logistiques. A travers leurs interactions avec les intercommunalités (La Carline avec l'intercommunalité du Diois en commission agricole et Agricourt avec l'intercommunalité du Val de Drôme lors des réunions de suivi du projet) et grâce à la démonstration de la viabilité de leurs outils de distribution, la Carline et Agricourt insufflent une nouvelle conception de la problématique du développement des circuits courts au sein du projet Biovallée. Ainsi, dans les PSADER 2012-2018 – qui pour mémoire constituent les déclinaisons opérationnelles du volet agricole du projet Biovallée<sup>732</sup> -, les intercommunalités affirment leur volonté de « *promouvoir les dynamiques collectives [...], l'éthique et la relation*

---

<sup>727</sup> L'autre projet d'expérimentation financé par le projet Biovallée portait sur la génodique (diffusion d'ondes sonores) comme moyen de lutte contre le dépérissement de la lavande.

<sup>728</sup> PSADER Diois 2012-2018, p. 16

<sup>729</sup> PSADER Vallée de la Drôme 2012-2018, p. 22

<sup>730</sup> Protocole Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée, 2009, p. 23

<sup>731</sup> PSADER Diois 2008-2012, p. 7 (le Protocole Grand Projet Rhône-Alpes Biovallée indiquant que ce volet est décliné dans les PSADER et que l'intercommunalité du Diois est la structure « pilote » de cette action)

<sup>732</sup> Pour mémoire, les PSADER sont les contrats régionaux qui financent le volet agricole de Biovallée. Il y a un PSADER Vallée de la Drôme pour le bas de la vallée et un PSADER Diois. Le projet Biovallée s'est appuyé sur deux « fournées » de PSADER : l'une pour la période 2008-2012 (qui a donc été lancée avant le lancement du projet Biovallée) et l'autre pour la période 2012-2018 (qui se prolonge donc au-delà du projet Biovallée).

*producteur-consommateur présente sur le territoire* »<sup>733</sup> et de favoriser la transformation et la commercialisation locales des produits agricoles présentées comme « *un moyen indispensable pour favoriser l'indépendance des exploitations vis-à-vis des politiques agricoles et européennes, en captant directement la valeur ajoutée de la production* »<sup>734</sup>. Le tableau ci-après synthétise l'évolution des objectifs spécifiques des actions prévues dans le volet agricole de Biovallée :

<i>Action Biovallée</i>	<i>Objectif initial</i>	<i>Objectif en 2012</i>
Construire une pépinière d'installation agricole	Mener une expérimentation sur l'aménagement d'éco-parcs dédiés à ou intégrant de l'activité agricole	Favoriser l'accès au foncier des candidats à l'installation en AB et hors cadre familial et faire évoluer l'image de l'agriculture biologique
Accueillir un centre expérimental agricole	Construire un site de référence sur les techniques de production biologiques et alternatives	Encourager une amélioration des pratiques agricoles au travers de la diminution des intrants Soutenir les expérimentations portant conjointement sur les systèmes de production en circuits courts
Développer l'approvisionnement bio et local en restauration collective	Créer une plateforme de distribution de produits bio et/ou locaux	Promouvoir l'éthique et la relation producteur-consommateur Favoriser l'indépendance des exploitations en captant la valeur ajoutée de la production
Développer les circuits courts	Créer des outils de transformation et de commercialisation	

Figure 6.7 - Evolution des objectifs spécifiques des actions prévues dans le volet agricole du projet Biovallée

A travers le déploiement du projet Biovallée, les actions et les objectifs des intercommunalités s'alignent ainsi progressivement sur celles des acteurs porteurs des quatre initiatives, mais c'est également le cas de leurs représentations, ainsi qu'en témoigne cette reformulation :

<sup>733</sup> PSADER Diois 2012-2018, p. 14

<sup>734</sup> PSADER Vallée de la Drôme, p. 19

Objectif de l'action « Renforcer les activités agricoles identitaires du territoire » dans le PSADER Vallée de la Drôme 2008-2012 :

*« Intégrer au volet agricole, une dimension territoriale, patrimoniale, sociale et culturelle dans le but d'avoir une meilleure valorisation de l'agriculture et de ses différents secteurs d'activités d'une part, et renforcer le lien entre monde agricole et population locale. d'autre part. »*



Objectif de l'action « Renforcer les activités agricoles identitaires du territoire » dans le PSADER Vallée de la Drôme 2012-2018 :

*« Afin d'intégrer une dimension territoriale, patrimoniale, sociale et culturelle dans le but d'avoir une meilleure valorisation de l'agriculture et de ses différents secteurs d'activités, il sera envisagé de renforcer les actions qui permettent une meilleure prise en*

Cette reformulation de l'objectif de l'action en faveur des « *activités agricoles identitaires du territoire* » montre ainsi une évolution fondamentale : alors que la valorisation de l'agriculture et le lien entre monde agricole et population locale étaient en 2008 appréhendés de manière séparée, le lien entre le monde agricole et son environnement social est désormais perçu comme un élément permettant une meilleure valorisation de l'agriculture.

Ainsi, la combinaison de ces quatre initiatives influence la « grammaire » (Geels, 2004) du projet Biovallée, du fait que les acteurs qui les portent aient réussi à enrôler les intercommunalités (voir section 5.1). Cet enrôlement conduit à un nouveau cadrage des politiques publiques et contraignent de ce fait en partie l'activité des autres acteurs, notamment de la Chambre d'agriculture, qui est par exemple amenée à s'impliquer dans les projets de la Carline et du syndicat caprin pour pouvoir bénéficier des financements publics. Mais s'opère-t-il pour autant une reconfiguration du système agri-alimentaire local ? Pour répondre à cette question, il nous faut explorer les espaces « *où il fait chaud et clair, là où les boîtes noires s'ouvrent, les irréversibilités s'inversent, les techniques s'animent ; là où s'engendrent les incertitudes sur ce qui est grand et sur ce qui est petit, ce qui est social et ce qui est technique* » (Callon et Latour, 1981, p. 32) et nous intéresser à ce que produit ce rapprochement entre les acteurs porteurs d'innovations radicales et les intercommunalités du Diois sur le fonctionnement du système agri-alimentaire.

### **3.1.2. Inclusion de nouveaux acteurs dans le système agri-alimentaire**



Comme nous l'avons vu précédemment, les quatre initiatives dont nous avons analysé la trajectoire dans la première partie de ce chapitre sont toutes porteuses d'interactions renouvelées entre acteurs. Il s'agit :

- de « *relocaliser l'économie alimentaire* »<sup>735</sup> et de « *relier durablement la production agricole locale aux habitants et aux professionnels du territoire* »<sup>736</sup> pour Agricourt,
- de « *contribuer à la création de richesses dans le respect de l'environnement et de l'éthique sociale, notamment en favorisant l'émergence de nouveaux créneaux économiques [et en] développant le cadre partenarial et organisationnel de nouvelles formes de transmission des savoirs et savoir-faire agri-ruraux* »<sup>737</sup> pour les Compagnons de la Terre,
- de développer l'autonomie des exploitations agricoles vis-à-vis des intrants produits par les firmes pharmaceutiques et de redonner aux éleveurs la maîtrise de la gestion de la santé animale pour le projet d'aromathérapie,
- d'œuvrer au développement d' « *un commerce local respectueux des producteurs, des distributeurs et des consommateurs [en développant] des liens de compréhension et de travail entre tous les acteurs de la filière agricole et alimentaire du territoire* » pour la Carline.

Le développement de ces initiatives et l'enrôlement des intercommunalités permettent l'inclusion dans le système agri-alimentaire d'acteurs qui en étaient exclus : l'intégration dans le dispositif d'installation de jeunes agriculteurs souhaitant s'installer en agriculture biologique sur de petites surfaces et hors cadre familial, l'intégration d'acteurs associatifs et de producteurs paysans dans les circuits de commercialisation, l'intégration d'experts privés et d'un organisme de recherche-expérimentation nouveau sur le territoire. Mais, au-delà de la simple inclusion de nouveaux acteurs, ils permettent la diffusion de nouvelles manières de penser la gouvernance du système sociotechnique. En effet, chacune de ces initiatives porte, pour une composante du système sociotechnique, une proposition de gouvernance plus partagée. Le syndicat caprin, en poursuivant son projet d'aromathérapie, passe outre les choix stratégiques qu'opère le PEP caprin dans lequel dominant les grosses entreprises de transformation, le syndicalisme majoritaire et les chambres d'agriculture, pour prendre en compte les besoins exprimés par des éleveurs sous-représentés dans le système de recherche-expérimentation régional en place. La Carline et Agricourt proposent de construire des filières dans lesquelles la politique commerciale est co-construite entre

---

<sup>735</sup> Prospectus de présentation de l'association Agricourt, édité en 2011

<sup>736</sup> Charte d'Agricourt, article 1 : préambule, 2012

<sup>737</sup> Statuts de l'association des Compagnons de la Terre, article 2, 2006

consommateurs et producteurs et l’outil de distribution au service d’un intérêt général qui réside à l’interface des intérêts de ces deux catégories d’acteurs. La Carline siège en commission agricole du Diois. Agricourt est le partenaire privilégié de la CCVD sur la thématique de la restauration collective. Quant à l’initiative des Compagnons de la Terre, elle va conduire à des changements majeurs concernant la maîtrise du foncier agricole.

En 2011, les premiers « compagnons » de la pépinière sortent du dispositif mais l’accès au foncier se révèle toujours aussi difficile<sup>738</sup>. L’impact « symbolique » que prêtent élus et techniciens de la communauté de communes du Val de Drôme à la pépinière semble n’être pas suffisant... Les élus de la communauté de communes décident alors de poursuivre leur travail volontariste en matière d’installation et créent un nouvel outil pour faciliter l’acquisition du foncier par des jeunes agriculteurs, complémentaire de la pépinière : un Fond d’Investissement Foncier (FIF). Ce fond, financé sur le PSADER, leur permet d’acquérir, via la SAFER, des terres disponibles. Habituellement lorsque la SAFER acquiert un bien, elle se charge de la recherche de porteurs de projets par le biais d’un appel à candidature. Les différentes réponses sont ensuite analysées en Comité Technique Départemental, instance qui associe des représentants de la profession agricole, des élus et de l’administration et donne son avis sur les projets d’attribution. Le dispositif créé par la communauté de communes du Val de Drôme institue un fonctionnement totalement différent, dans lequel l’association des Compagnons de la Terre bénéficie du droit temporaire d’occupation des terres durant deux ans et assure seule la recherche des candidats à l’installation et leur accompagnement. Pendant deux ans, le candidat à l’installation a le temps de tester son projet et de réunir les financements nécessaires à l’acquisition des terres<sup>739</sup>. Une fois le bien revendu au candidat, la SAFER rembourse le préfinancement à la CCVD, qui peut alors conduire une nouvelle opération d’acquisition. Le Fond d’Investissement Foncier constitue ainsi un véritable « *outil de maîtrise foncière* » qui permet « *une forte réactivité lors de cessions de terres agricoles, et un stockage temporaire au bénéfice de projets d’installation* »<sup>740</sup>.

En 2013, la CCVD apprend que 9 ha de terres agricoles sont mis en vente sur l’une des communes du territoire et s’en porte acquéreuse. Une convention d’occupation provisoire et précaire signée

---

<sup>738</sup> Les chiffres pour la région Rhône-Alpes en témoignent : en moyenne sur la période 2011-2013, seulement 13% des rétrocessions de la SAFER Rhône-Alpes ont été réalisées en faveur de l’installation (« Programme pluriannuel des SAFER Rhône-Alpes 2015-2021 », SAFER Rhône-Alpes, (SAFER Rhône-Alpes, 2014)

<sup>739</sup> Si le candidat ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour acquérir l’exploitation, il peut en devenir le fermier en passant par Terre de Liens.

<sup>740</sup> « Communes, collectivités, comment préserver les terres agricoles ? », Terre de Liens, 2014

entre la SAFER et l'association les Compagnons de la Terre permet aux compagnons de la Terre de mettre en place une « pépinière décentralisée ». Comme nous l'avons vu dans la section 1.1, le projet de pépinières décentralisées des Compagnons de la Terre peine au départ à se mettre en place. Pour mettre en place les pépinières délocalisées, les Compagnons de la Terre contactent tous les maires du territoire pour les sensibiliser à la problématique de l'installation et surtout, pour savoir si du foncier agricole est disponible sur leur commune. Suite à une sollicitation par courrier, les Compagnons de la Terre ne reçoivent qu'une seule réponse. Ils décident alors d'aller directement rencontrer les élus. En 2013, ils rencontrent ainsi une trentaine de maires pour leur présenter leur projet et faire le point sur le foncier communal<sup>741</sup>. On peut supposer que l'alliance avec la CCVD leur procure une reconnaissance et une légitimité plus forte sur cette thématique et assoit leur position d'interlocuteur en la matière. Cette reconnaissance et cette légitimité les confortent dans leurs revendications – leur volonté de faire valoir des critères supplémentaires de sélection des candidats à l'installation : en 2013, les Compagnons de la Terre demandent à siéger en CDOA.

Mais la position d'interlocuteur en matière d'installation agricole qu'acquièrent les Compagnons de la Terre empiète sur les plates-bandes de la Chambre d'agriculture. En effet, la Chambre d'agriculture est en charge du repérage, de l'information et de l'accompagnement des candidats à l'installation et des personnes souhaitant céder des terres agricoles, et de leur mise en lien<sup>742</sup> : se situant à l'interface entre cédants et repreneurs, elle a la maîtrise totale de l'accès au foncier. Le dispositif mis sur pied par la CCVD et les Compagnons de la Terre court-circuite ce système et met donc à mal la maîtrise de la Chambre d'agriculture sur le foncier agricole.

L'intercommunalité du Diois ne soutient pas la création du FIF et décide en 2013 de ne pas poursuivre sa collaboration avec le Val de Drôme pour un prolongement du projet Biovallée au-

---

<sup>741</sup> « Agir sur le foncier agricole. Un rôle essentiel pour les collectivités locales », Terre de Liens, 2013

<sup>742</sup> La Chambre d'agriculture reprend en 2011 les missions de service public en matière d'installation et de transmission jusqu'alors confiées aux ADASEA, conformément à la Loi de Modernisation Agricole du 27 juillet 2010. La Chambre d'agriculture s'occupait jusqu'alors de l'accueil, de l'orientation et de l'information des porteurs de projet au Point Accueil Installation et de leur accompagnement technique et dans leur professionnalisation suite à leur installation. Il semblerait que la Chambre d'agriculture effectue à ce niveau un tri des candidats, dans la mesure où seuls certains projets d'installation parviennent jusqu'en CDOA (source : EM, élu en charge de l'agriculture à la CCVD, cité dans Ulrich, 2010). A partir de 2011, elle s'occupe également d'accompagner les nouveaux installés dans la demande des aides nationales à l'installation et dans la recherche d'une exploitation dans le cadre. Elle récupère également la mission de transmission avec l'animation du Point Accueil Transmission, qui vise à accueillir, informer et accompagner les cédants de terres agricoles dans leur projet. Elle est donc au cœur de la circulation du foncier, accueillant les candidats potentiels, recensant les terres disponibles et mettant en lien cédants et repreneurs.

delà de 2014. On peut supposer que le fait que les exploitations agricoles se soient mieux maintenues dans le Diois que dans le Val de Drôme explique la bonne relation entre l'intercommunalité du Diois et la Chambre d'agriculture, et que le désengagement de l'intercommunalité du Diois traduit un désaccord avec l'orientation que prend le projet Biovallée.

### **3.2. Réactions de résistance à ces changements**

En soutenant des initiatives remettant en cause le fonctionnement du système sociotechnique et la gouvernance du système agri-alimentaire - à travers le discours des acteurs qui les portent ou pour le moins à travers les objectifs visés -, le projet Biovallée est profondément modifié par rapport au projet initial. Ceci implique une certaine prise de distance de fait des intercommunalités par rapport à la Chambre, qui se trouve alors contrainte de s'impliquer dans ces initiatives de manière à rester un acteur incontournable dans le système agri-alimentaire. Cette nécessité est d'autant plus grande pour elle qu'en 2012 la Région Rhône-Alpes, afin d'encourager les intercommunalités de la vallée de la Drôme dans leur projet de territoire commun, double les enveloppes des PSADER. Le budget Agriculture des collectivités passe à près de 1,5 millions d'euros pour la période 2012-2018, ce qui, pour donner un ordre d'idée, représente un budget annuel équivalent à près de 11% du montant total des subventions publiques qu'a perçues la Chambre d'agriculture en 2010<sup>743</sup>.

Cet afflux de financements permet d'inverser le rapport de force : dès 2012, la Chambre d'agriculture, en collaboration forcée avec Agribiodrôme<sup>744</sup>, propose quatre actions qui répondent aux objectifs de Biovallée. Par exemple, des journées de démonstrations de techniques alternatives – principalement du désherbage mécanique -, sont organisées conjointement par la Chambre d'agriculture et Agribiodrôme en réponse à la demande des collectivités. En effet, le projet Biovallée avait prévu de financer sur son territoire l'ouverture de l'aide à l'investissement pour du matériel « spécifique » à l'agriculture biologique, proposée depuis plusieurs années par le Conseil général de la Drôme aux agriculteurs biologiques ou en conversion, également aux agriculteurs

---

<sup>743</sup> En 2010, la Chambre d'agriculture de la Drôme affiche un budget total de 7,1 millions d'euros, dont 3,87 millions d'euros de produits d'imposition et près de 2 millions d'euros de subventions publiques (« Chambre d'agriculture de la Drôme, un organisme professionnel au service des agriculteurs », Chambre d'agriculture de la Drôme, octobre 2011)

<sup>744</sup> Depuis le début du projet Biovallée, le Conseil régional de Rhône-Alpes, le Conseil général de la Drôme et les intercommunalités de la vallée de la Drôme encouragent les deux structures à travailler en complémentarité et à présenter des dossiers conjoints.

conventionnels. La Chambre d'agriculture dépose aussi un projet visant à étendre le réseau de parcelles viticoles suivies pour élaborer les avertissements agricoles à des parcelles en agriculture biologique<sup>745</sup>.

A partir de 2012, les financements sont plus conséquents, l'enjeu est donc plus important. Ceci met à jour les tensions et fait éclater un conflit entre l'intercommunalité du Val de Drôme et la Chambre d'agriculture.

A cette époque, la convention que tentent de mettre sur pied, depuis le lancement du projet Biovallée, les intercommunalités de Biovallée avec la Chambre d'agriculture et Agribiodrôme « *pour, en plus des actions déjà menées, aller plus loin sur la bio* »<sup>746</sup> est sur le point de voir le jour. La Chambre d'agriculture bloque cependant la signature car elle souhaite négocier un taux de financement et des coûts-journée plus élevés que ce que proposent les collectivités, en avançant le caractère « injuste » d'apporter de l'autofinancement sur des programmes spécifiques à un seul territoire. Mais, comme l'analyse la chargée de mission Agriculture biologique de Biovallée à l'époque, ce blocage relève certainement davantage d'une opposition politique :

*« C'est aussi des questions de financement, mais qui se comprennent. Si on leur demande de porter des choses, et qu'elles doivent mettre de l'autofinancement, si c'est des actions en plus, il faut que ça soit justifié politiquement. Une structure comme ça, elle peut pas mettre d'autofinancement sur un projet pour faire plaisir à une collectivité, il faut que ça soit en phase avec leur ligne politique, avec les volontés. [...] forcément, nous on affiche 50% de bio, la Chambre d'agriculture c'est pas forcément sa priorité, même s'ils font plein de choses sur la bio. Ils ont pas forcément intérêt à ce que ça se développe aussi vite qu'on le veut. »* (Ancienne chargée de mission Agriculture biologique pour Biovallée<sup>747</sup>)

L'une des commissions agricoles PSADER, qui s'est tenue en décembre 2012, permet de mettre en lumière la réaction de résistance de la Chambre d'agriculture à ces pressions sur la gouvernance du système agri-alimentaire. En effet, durant cette réunion, des dossiers portés par les Compagnons de la Terre et par Agricourt sont présentés et se font torpiller par les représentants de la Chambre

---

<sup>745</sup> Ce projet est monté en réponse à la demande du Syndicat de la Clairette, et les deux autres en réponse à la demande d'autres organisations agricoles. Ils ne sont donc pas impulsés par la Chambre d'agriculture, mais on peut supposer que le fait que la Chambre d'agriculture présente quatre dossiers l'année où les financements PSADER prennent une telle ampleur ne soit pas une coïncidence et témoigne d'un regain d'activité de la part de la Chambre d'agriculture pour faire émerger des projets.

<sup>746</sup> Chargée de mission Biovallée, lors de sa présentation du projet de convention à la commission agricole PSADER Vallée d la Drôme du 6/12/2012

<sup>747</sup> Entretien réalisé en 2013

d'agriculture. Le dossier des Compagnons de la Terre consiste en une étude pour recenser le foncier agricole disponible dans les années à venir. Les représentants de la Chambre s'énervent d'avoir « été mis devant le fait accompli » et rappellent qu'une personne de la Chambre d'agriculture réalise déjà ce travail. L'intercommunalité admet qu'il faut une coordination avec la Chambre d'agriculture, mais le fait qu'elle ne l'ait pas demandé en amont de la présentation du dossier en commission et surtout qu'elle accepte de financer un travail déjà réalisé par la Chambre d'agriculture par ailleurs, témoigne bien de son manque de confiance à l'égard de la Chambre pour activement favoriser l'installation.

Le dossier d'Agricourt concerne la subvention de fonctionnement pour la plateforme. Les représentants de la Chambre d'agriculture commencent par questionner la viabilité économique du projet : ils leur demandent s'ils sont autonomes sans financements publics, tout en sachant que l'objectif du projet est qu'ils le deviennent au bout de trois ans. Face au soutien sans faille de l'élu et des techniciens de la CCVD qui rappellent cet objectif et l'intérêt général du projet, l'un d'eux explose alors en pleine séance de cette commission :

*« Technicien Chambre : Qu'est-ce que vous voulez, la CCVD ? Des coûts de travail tirés au maximum, des contrats aidés, 1000 h de bénévolat... Quel modèle économique derrière ? Quelle pérennité ?*

*Elu CCVD : Moi agriculteur, je suis en vente directe, et je passe de plus en plus de temps à la commercialisation, mais je vais finir par passer par une plateforme parce que j'y arrive pas.*

*Technicien Chambre : Les modèles alternatifs, par exemple la Carline, ça tâtonne. Il faut voir la viabilité économique derrière...*

*Elu CCVD : Avec seulement nos petites cantines, ce n'est pas viable, mais avec les particuliers, plus les cuisines centrales... ça sera viable à terme, il y a des perspectives de développement. »*

L'élu de la CCVD s'appuie ainsi sur son statut d'agriculteur pour apporter de la légitimité au projet, pour montrer que celui-ci correspond effectivement à un besoin des agriculteurs, et défend sereinement le projet, ce qui permet de couper court à la discussion.

Est ensuite présenté le dossier d'acquisition d'une ferme de 9 hectares par la CCVD via son Fond d'Investissement Foncier. L'élu de la Chambre d'agriculture intervient le premier :

*« Elu Chambre : Quelle est la valeur agronomique de ces 9 hectares ? Quelle viabilité sur 9 hectares ? Je ne suis pas contre l'installation...*

*Elu CCVD 1 : On bloque pendant deux ans pour l'installation, mais après c'est ouvert.*

*Elu CCVD 2 : En tant que membre de la CCVD et membre de la commission agricole depuis 20 ans, ça fait 20 ans qu'on travaille dessus et enfin on y arrive ! »*

L'intervention de l' élu de la Chambre, questionnant la viabilité de l' exploitation du fait de la faible surface alors que la nature du projet agricole qui sera mis en œuvre sur ces terres n' est pas encore connue, illustre la conception toute « conventionnelle » de la Chambre d' agriculture par rapport à l' installation agricole. Quant à l' intervention du second élu de la CCVD, elle exprime le fait que l' intercommunalité, à travers ce projet, prend – « enfin ! » -, prise sur cette problématique.

Sont alors présentés les dossiers portés par la Chambre d' agriculture et Agribiodrôme. En introduction, la chargée de mission Agriculture de Biovallée présente le projet de convention dans le cadre de laquelle s' inscrivent ces actions. Elle précise les critères demandés par Biovallée (une approche par groupes associant agriculteurs biologiques et conventionnels, et des thèmes correspondant aux besoins « du terrain ») et les modalités d' action qui sont précisées dans la convention : les actions concernant les filières doivent être portées par les opérateurs économiques qui choisissent éventuellement de se faire accompagner par la Chambre d' agriculture ou Agribiodrôme ; les collectivités locales peuvent porter un projet si celui-ci a « une forte dimension territoriale » ; et les « actions de terrain » (c' est-à-dire l' accompagnement de groupes d' agriculteurs) sont portées par la Chambre d' agriculture et Agribiodrôme qui seront financés directement par les collectivités et aidés pour la recherche d' autres financements. Le technicien de la Chambre précise alors que cette convention « *c' est les règles du jeu* ». Ce à quoi l' élu de la Chambre ajoute :

*« Elu Chambre : C' est la Chambre qui représente les agriculteurs, donc c' est à la Chambre de décider du projet agricole ! »*

Tout est dit : après avoir tourné autour du pot durant toute la réunion, les masques tombent. La Chambre d' agriculture s' oppose à la redéfinition des rôles qui est en train de s' opérer dans le cadre du projet Biovallée. Quelques jours plus tard, son président confirmera le retrait de la Chambre d' agriculture du projet de convention avec Biovallée et, en dehors des actions déjà dans les tuyaux, la Chambre ne proposera aucun autre projet à la commission agricole.

Le conflit avec la Chambre, ainsi que le désengagement de l'intercommunalité du Diois en 2013<sup>748</sup>, conduisent la CCVD à réviser ses objectifs, prenant acte que tous les acteurs ne voient pas d'intérêt à promouvoir si activement l'agriculture biologique, et donc à miser sur l'énergie, dont elle pense qu'elle constitue un enjeu plus fédérateur<sup>749</sup>. En réalité, ce n'est pas un enjeu fédérateur mais le plus petit dénominateur commun<sup>750</sup> sur lequel elle pense pouvoir fédérer l'ensemble des acteurs du système agri-alimentaire. Le rapport de force instauré par la Chambre d'agriculture aurait-il eu raison de la dynamique qui se mettait en place ?

Ce changement thématique peut faire figure de reculade, mais en réalité la grammaire du projet politique reste la même. En effet, la CCVD sollicite le bureau d'étude Solagro, spécialisé dans les questions d'énergie en agriculture, pour être accompagnée dans l'élaboration de ce projet et lui demande... de démontrer dans son étude que les systèmes en agriculture biologique sont les mieux à même de réduire les émissions de gaz à effet de serre<sup>751</sup> ! Le programme « Agriculture et énergie » n'est donc pas une reculade mais une reformulation qui cible les mêmes objectifs mais vise à intéresser plus largement, comme en témoigne cet extrait du diaporama, support de présentation du projet à des acteurs locaux réunis par la CCVD :

---

<sup>748</sup> Comme nous l'avons vu au chapitre 2, les élus de l'intercommunalité du Diois ne sont pas ceux qui ont participé à l'élaboration du projet Biovallée et, contrairement à la CCVD qui étend ses compétences au fil du temps et cherche à agir directement sur le développement agricole, sont plutôt dans une logique de restriction de moyens et de service intercommunal minimum, c'est-à-dire de soutien aux acteurs locaux mais pas de montée en compétence ni même de portage d'actions. En 2013, ils affirment leur volonté de ne pas prolonger la dynamique « Biovallée », c'est-à-dire à l'échelle de la vallée.

<sup>749</sup> Egalement parce que les enjeux de changement climatique et de transition énergétique deviennent de plus en plus prégnants au niveau national et international et que les responsables locaux anticipent que des financements nationaux et européens seront orientés sur cette thématique, et enfin parce que cette thématique entre en résonance avec le projet de « Territoire à énergie positive » dans lequel s'est lancée la CCVD en 2013 (appel à projet ADEME/Région Rhône-Alpes).

<sup>750</sup> L' élu représentant l'intercommunalité du Diois en commission agricole Biovallée indique effectivement que « c'est pas trop une problématique, chez [eux] » (commission agricole Biovallée du 13/03/2013)

<sup>751</sup> Chargé de mission Agriculture CCVD et Biovallée, communication personnelle.



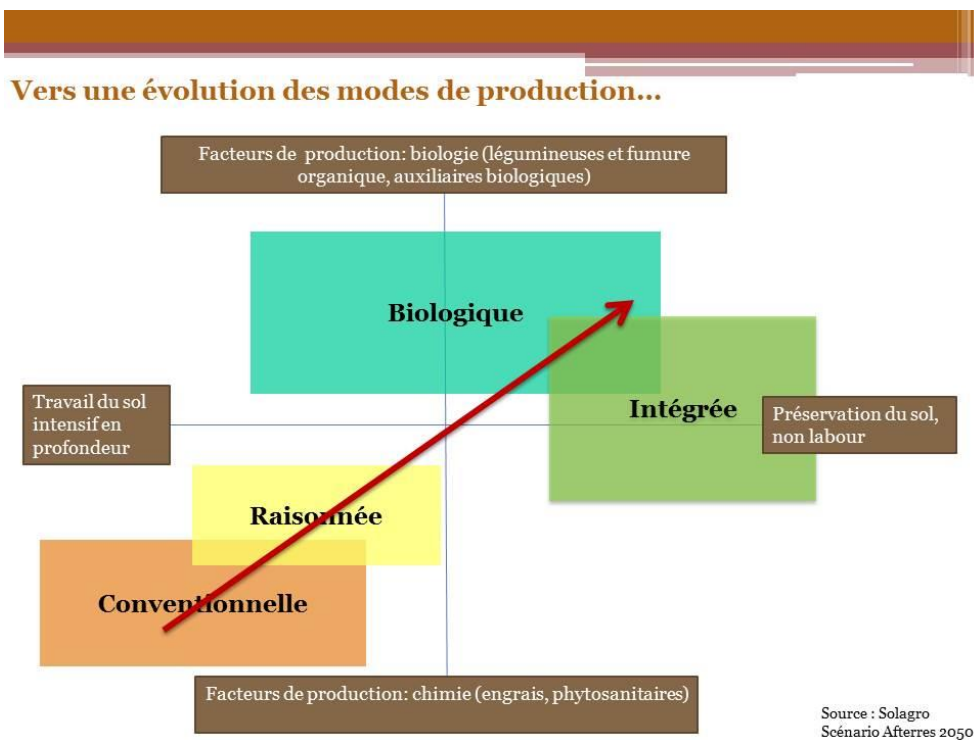


Figure 6.8 - Extrait du diaporama présenté en juin 2013 par le chargé de mission Agriculture de Biovallée lors de la réunion « programme agriculture-énergie-environnement-territoire Biovallée » réunissant les partenaires potentiels du programme à venir

Alors que le graphique élaboré par Solagro était initialement orienté en sens inverse (flèche rouge vers la droite mais vers le bas), afin de montrer que la moindre utilisation de facteurs de production externes permet une meilleure préservation des sols, le chef de projet Biovallée a demandé à ce que le graphique soit inversé, une flèche vers le haut représentant une évolution positive selon lui. La cohérence du graphique est certes mise à mal (on peut se demander ce que représente l'axe des abscisses), mais le message de Biovallée est préservé : il faut une évolution des modes de production vers l'agriculture biologique !

## Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons analysé les interactions entre niches et régime. Dans une première partie, nous avons analysé les trajectoires d'évolution de quatre initiatives répondant à la définition de niche sociotechnique, et montré comment les actions et les conceptions des acteurs qui les portent s'inscrivent progressivement dans un paradigme d'écologisation radicale. Puis la comparaison de ces trajectoires nous a permis de dégager deux principaux résultats. D'une part, nous avons montré que ces niches sont organisées autour d'innovations non pas techniques mais sociales, qu'elles sont initialement portées par la société civile ou par d'autres acteurs du régime, et que le projet Biovallée joue un rôle déterminant car il rend possibles les trois formes d'ancrage (technologique, de réseau, institutionnel). D'autre part, nous avons montré que, si chaque initiative peut agir sur plusieurs composantes du système sociotechnique, elle n'a un effet significatif que sur une ou deux de ces composantes : l'effet des niches sur le régime ne se joue pas au niveau d'une niche isolée, mais au niveau de cet ensemble de niches, positionnées dans un même paradigme d'écologisation radicale.

Dans une deuxième partie, nous avons analysé les controverses et les débats à l'œuvre au sein de deux de ces initiatives pour étudier l'effet du régime sur celles-ci. L'ancrage « technologique » aboutit à une spécification des caractéristiques de l'innovation développée dans la niche plus largement partagée et cela implique que les acteurs de la niche fassent certains compromis avec les valeurs qu'ils défendent. Cela permet d'inclure plus d'acteurs dans le réseau et en particulier des acteurs du régime, mais pose la question du maintien du caractère radical de l'innovation.

Dans la troisième et dernière partie de ce chapitre, nous avons analysé l'effet de ces interactions entre niches et régime en étudiant l'évolution des rapports de force entre les acteurs du système agri-alimentaire. Nous avons montré que dans la vallée de la Drôme s'est opéré un rééquilibrage des rapports de force entre acteurs du régime et acteurs porteurs d'innovations sociales et du paradigme d'écologisation radicale. Nous avons montré que le rééquilibrage des rapports de force passe par un changement des visions réciproques qui, de part et d'autre, amène les acteurs à jauger différemment le réseau des acteurs pertinents, à enrôler de nouveaux acteurs ou à créer de nouvelles alliances. Ce changement des visions réciproques prend naissance au sein de niches et s'impose ensuite aux autres acteurs du système agri-alimentaire du fait du rôle moteur des collectivités et de la défection des acteurs dominants. Progressivement, les pratiques et représentations construites dans les niches se révèlent « structurantes » au sein du système agri-alimentaire.



## Conclusion de la 2<sup>ème</sup> partie

---

Dans cette partie, nous avons analysé les reconfigurations sociotechniques qui se sont opérées depuis les années 1970 au sein du système agri-alimentaire de la vallée de Drôme, en regardant l'évolution des pratiques et des formes d'interactions entre acteurs, pour comprendre comment ont été construits les ajustements nécessaires au développement de l'agriculture biologique et si ceux-ci relèvent d'un processus de transition.

Dans le chapitre 5, nous avons montré que ces ajustements sont intervenus dans le cadre d'interactions entre différentes configurations sociotechniques, porteuses de trois paradigmes de développement agricole : le paradigme de modernisation agricole, le paradigme de modernisation écologique porté par certains acteurs du régime à partir des années 1990, et le paradigme d'écologisation radicale plutôt porté par des acteurs qui ont émergé récemment et qui sont pour certains à l'origine d'initiatives que l'on peut qualifier de niches sociotechniques. Cette analyse d'ensemble nous a permis d'identifier des mécanismes de reconfiguration sociotechnique au sein même du régime, résultant des interactions entre les pratiques et les conceptions du réseau d'acteurs porteurs du paradigme de modernisation écologique et celles des acteurs porteurs du paradigme de modernisation agricole. Elle nous a également permis de montrer que ces reconfigurations s'inscrivent dans une temporalité longue, puisqu'elles trouvent leur origine au début des années 1990.

Compte-tenu de l'émergence récente de la configuration sociotechnique porteuse du paradigme d'écologisation radicale, nous avons ensuite conduit notre analyse à une échelle plus fine, afin d'étudier les interactions entre niches et régime (chapitre 6). Nous avons montré qu'une diversité de niches participe à la dynamique d'évolution du système agri-alimentaire, et que la coexistence de différentes niches, alignées sur le paradigme d'écologisation radicale, permet aux acteurs de ces niches de faire valoir certaines de leurs pratiques et de leurs conceptions à différents niveaux du système agri-alimentaire. Nous avons ensuite montré que le régime influence en retour le développement des niches. En effet, certains acteurs du régime, enrôlés par les acteurs des niches, leur donnent accès à des ressources supplémentaires pour développer leur projet ainsi qu'une

légitimité, qui facilite de nouveaux enrôlements. Le régime agit également au travers d'interactions plus indirectes, qui interrogent les acteurs des niches sur la possibilité de rendre compatible les fondements de l'écologisation radicale avec le développement de leur projet. Enfin, nous avons montré que ces interactions entre niches et régime permettent d'enclencher une dynamique de transition car elles provoquent une reconfiguration des rapports de force au sein du système agri-alimentaire, grâce à laquelle les pratiques et les représentations construites dans les niches acquièrent une place structurante au sein du système agri-alimentaire.

Ainsi, un processus de transition vers l'agroécologie est bien à l'œuvre dans le système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme. Celui-ci s'est opéré en deux temps. Dans les années 1990-2000, le régime a subi une déstabilisation partielle (sur les dimensions technologique, culturelle et politique) du fait de l'alignement des stratégies et des visions d'un certain nombre d'acteurs autour d'un paradigme de modernisation écologique, qui continue depuis à se renforcer. Depuis les années 2010, il subit une seconde déstabilisation, complémentaire, sous l'effet d'une diversité de niches alignées autour d'un paradigme d'écologisation radicale, agissant sur l'ensemble de ses dimensions.

# Conclusion générale de la thèse

---

## Retour sur la théorie des transitions

Dans la première partie de cette thèse, nous avons analysé les trajectoires de quatre acteurs du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme (les deux intercommunalités du Val de Drôme et du Diois, la coopérative céréalière Terres Dioises et enfin la Carline, magasin coopératif associant des producteurs et des consommateurs). A travers ces trajectoires, nous avons montré tout d'abord que les collectivités locales sont devenues des acteurs majeurs du système agri-alimentaire, en construisant des politiques locales non plus territorialisées mais territoriales, endogènes, basées sur les ressources locales et également sur des enjeux et des solutions définis localement. Nous avons montré que ce cheminement les a conduites à placer le développement de l'agriculture biologique au cœur de leur projet de territoire et que ceci leur a permis d'acquérir les moyens de mettre en œuvre ces politiques. Ensuite, nous avons analysé comment un acteur traditionnel et acteur-clé du système agri-alimentaire, la coopérative céréalière du Diois, en vient à se positionner sur un projet « 100% bio ». Nous avons montré comment l'agriculture biologique est progressivement devenue le support d'une stratégie de maintien de l'autonomie de cette coopérative vis-à-vis des acteurs de l'amont et de l'aval, et comment la coopérative a joué un rôle moteur dans le développement de l'agriculture biologique dans la vallée de la Drôme, en développant des alliances avec des acteurs dans et hors du territoire et en mobilisant des démarches et outils « conventionnels » d'intégration verticale et horizontale des maillons de sa filière, conduisant à une plus grande maîtrise de ces maillons par la coopérative et ses producteurs. Enfin, nous avons montré comment une organisation issue de la société civile souhaitant promouvoir une alimentation biologique prend part aux dynamiques agricoles, en inventant de nouvelles relations entre production et consommation au travers de pratiques commerciales et de modes d'organisation innovants, et comment elle devient, au fil des années, grâce au succès de son projet, un acteur important du système agri-alimentaire territorial. Ces trois trajectoires particulières nous ont ainsi permis de mettre en évidence les mécanismes par lesquels l'agriculture biologique est progressivement devenue le point de convergence des trajectoires de plusieurs acteurs du système

agri-alimentaire de la vallée de la Drôme, et le point d'articulation de processus de reconfiguration de ce dernier.

Dans la seconde partie de la thèse, nous avons resitué ces trois trajectoires dans la perspective plus globale de la dynamique d'évolution sociotechnique de l'ensemble du système agri-alimentaire territorial. Nous sommes remontés aux années 1970, période d'émergence de l'agriculture biologique dans la vallée de la Drôme, pour analyser les processus de reconfiguration du système agri-alimentaire territorial au travers d'une approche systémique, prenant en compte l'ensemble de ses acteurs et de leurs interactions. En analysant l'évolution des pratiques, des conceptions et des relations entre acteurs, nous avons identifié une configuration sociotechnique dominante dans les années 1970, regroupant producteurs, opérateurs économiques, organismes de conseil, enseignement agricole et intercommunalités, autour du paradigme de modernisation agricole – alors dominant de manière bien plus générale. Nous avons ensuite mis en évidence l'émergence, au fil du temps, de deux configurations alternatives : l'une à l'intérieur du régime et l'autre, à l'extérieur du régime (figure 7.1). Nous avons montré que l'émergence de ces configurations sociotechniques alternatives (à l'intérieur du régime et à l'extérieur) résulte de l'alignement des conceptions et des pratiques d'un certain nombre d'acteurs autour de paradigmes alternatifs à la modernisation agricole (un paradigme de modernisation écologique et un paradigme d'écologisation radicale), et que ces configurations se stabilisent à mesure que ces paradigmes alternatifs agrègent des acteurs de plus en plus nombreux.

Les trois paradigmes évoluent au fil du temps, sous l'effet des interactions entre les conceptions et pratiques d'acteurs au sein des configurations, mais également entre configurations. En analysant les interactions entre configurations au sein du régime d'une part, et les interactions entre niches et régime d'autre part, nous avons montré que ces différentes interactions participent d'un réel processus de transition vers l'agroécologie. Nous reviendrons plus loin sur la manière dont nous sommes parvenus à caractériser ce processus de transition, mais regardons auparavant plus en détail ce que nous retenons de ces différentes interactions.

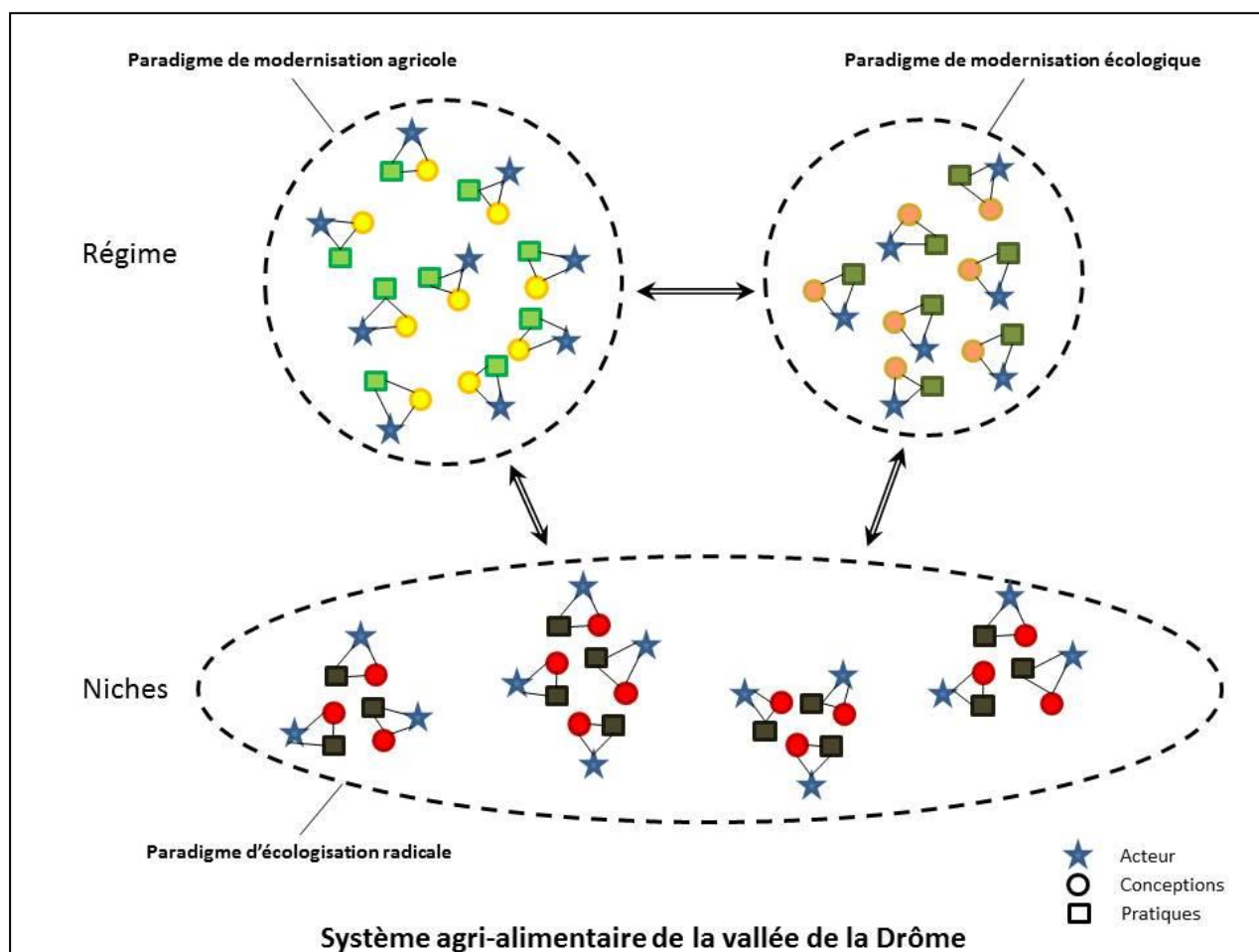


Figure 7.1 - Trois configurations sociotechniques composent le système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme. Selon le paradigme sur lequel elles sont alignées, les pratiques et les conceptions ont différentes couleurs.

## Mécanismes de déstabilisation du régime et ouverture de fenêtres d'opportunité

Comme le suggère Benoit Leroux, « la conventionnalisation de l'agriculture biologique est un processus qui consiste à modifier les propositions et les modes d'organisation agrobiologiques jusqu'à un tel degré qu'ils puissent s'intégrer, voire se confondre, au modèle agricole conventionnel. Mais [...] cette intégration ne peut être considérée comme telle. [...] La conventionnalisation doit être, selon nous, exprimée sur une échelle de graduation. Autrement dit, il y a plusieurs niveaux de conventionnalisation et toute la question est de pouvoir les mesurer » (Leroux, 2011, p. 12-13). Notre analyse, construite en portant un regard diachronique à la fois sur les pratiques, les conceptions et les interactions entre acteurs, nous a effectivement permis de



distinguer, au sein du régime, deux configurations sociotechniques qui intègrent partiellement les propositions et les modes d'organisation de l'agriculture biologique<sup>752</sup>, mais à des degrés différents. Cette distinction s'est avérée centrale pour analyser les processus d'évolution sociotechnique, dans la mesure où elle nous a permis d'identifier les multiples mécanismes participant au processus de transition, qui sont dans un premier temps des mécanismes internes au régime et, dans un second temps, des mécanismes résultant des interactions entre niches et régime.

Ce faisant, elle fournit un éclairage nouveau sur les processus de transition, qui permet de discuter de la notion de fenêtre d'opportunité - besoin que nous avons identifié dans notre présentation de la théorie des transitions sociotechniques dans le chapitre 1. En effet, la théorie des transitions considère que tout processus de transition trouve son origine dans des tensions se faisant jour à l'intérieur du régime, sous l'effet de pressions du paysage et/ou du fait de l'émergence de problèmes posés par la technologie dominante. Ces tensions provoquent un désalignement entre les dimensions politique, culturelle, scientifique, économique ou technologique du régime, qui déstabilise le régime et crée ainsi des fenêtres d'opportunité pour les niches. Ce processus est central dans la perspective multi-niveau.

Pour le cas de la vallée de la Drôme, nous avons effectivement mis en évidence une déstabilisation du régime à partir des années 1990. Nous avons montré que les changements de pratiques impulsés par les agriculteurs biologiques pour palier des problèmes liés à l'agriculture conventionnelle amènent les coopératives dioises à s'engager sur une nouvelle trajectoire technologique, en décalage avec la trajectoire technologique sur laquelle était engagé le système agri-alimentaire territorial et avec les autres dimensions du régime. Nous avons caractérisé la déstabilisation du régime en mettant en évidence l'émergence puis la stabilisation d'une nouvelle configuration au sein même du régime, porteuse d'un paradigme alternatif à la modernisation agricole (le paradigme de modernisation écologique), autour duquel s'alignent les conceptions et les pratiques d'un certain nombre d'acteurs du régime. Nous avons montré que la stabilisation de cette configuration alternative s'opère à travers l'enrôlement de nouveaux acteurs et influence les autres acteurs du régime dans leurs conceptions et dans leurs pratiques. Ce faisant, elle déclenche une première étape de reconfiguration du système agri-alimentaire, qui se caractérise non seulement par la mise en place d'infrastructures et de pratiques permettant la structuration et le développement de filières

---

<sup>752</sup> Partiellement, dans la mesure où aucune d'elles n'intègre l'ensemble des propositions de l'agriculture biologique telles qu'elles sont formulées par exemple par l'IFOAM, ou encore dans la « Charte des Mouvements de la bio ».

biologiques sur le territoire et par la mise à l'agenda de l'agriculture biologique chez l'ensemble des acteurs du régime, mais également par la circulation de certains acteurs - en l'occurrence, les intercommunalités -, de la configuration dominante vers la configuration alternative, à l'intérieur du régime. Cette première étape conduit à une transformation des conceptions des intercommunalités de la « bonne » agriculture et du développement agricole, et les amènent à considérer l'agriculture biologique comme une voie d'avenir pour l'ensemble de l'agriculture locale. Cette première étape est essentielle dans la mesure où elle provoque un premier rapprochement entre les conceptions des intercommunalités et celles d'acteurs porteurs d'innovations radicales, qui permet ensuite au processus de transition d'opérer à travers les interactions entre ces acteurs, c'est-à-dire entre niches et régime.

Notre analyse montre donc que, dans le cas de la vallée de la Drôme, c'est à travers leur déplacement d'une configuration à l'autre que certains acteurs du régime se mettent en position d'entrer en interaction avec des acteurs porteurs d'innovations radicales. La notion de fenêtre d'opportunité peut ainsi être conceptualisée comme un rapprochement entre les visions d'acteurs du régime et d'acteurs de niches. Ce rapprochement n'est pas un alignement dans la mesure où les paradigmes dont ces acteurs sont porteurs restent distincts, mais il rend leurs visions compatibles du fait que certaines conceptions (en l'occurrence, le fait que l'agriculture biologique soit une voie d'avenir) sont désormais partagées - tandis que d'autres conceptions, telles que la nécessité de repenser les relations entre producteurs et consommateurs ou encore de favoriser l'autonomie des exploitations, ne sont pas (encore) partagées.

Voyons maintenant quelle contribution notre analyse apporte sur les interactions niche-régime.

## **Mécanismes d'interactions niche-régime**

A travers notre analyse de l'évolution du système agri-alimentaire territorial, nous avons montré que dans la vallée de la Drôme coexistent différentes initiatives que l'on peut qualifier de niches sociotechniques, et qui sont entrées en interaction avec les intercommunalités suite à la première étape de reconfiguration décrite ci-dessus. Nous avons analysé les trajectoires de quatre de ces niches : la plateforme de distribution Agricourt, l'épicerie la Carline, la pépinière d'installation agricole des Compagnons de la Terre et le projet d'aromathérapie animale porté par le Syndicat caprin de la Drôme. Notre analyse souligne l'importance de l'existence d'une pluralité de niches

d'une part, et d'innovations non pas technologiques mais sociales d'autre part, et appelle ainsi à revisiter la conceptualisation des processus de transition telle que proposée par la théorie des transitions sociotechniques.

Cette théorie considère que différentes innovations radicales sont développées dans des niches qui rivalisent jusqu'à ce que l'une d'elles parvienne à imposer son innovation comme l'alternative la plus prometteuse, et que ce sont ensuite les processus d'interaction entre cette niche et le régime – rendus possible par l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité - qui impulsent une transition sociotechnique. Or dans la vallée de la Drôme, nous n'observons pas différentes niches en compétition parmi lesquelles s'opèrerait un processus de sélection comme le décrit la théorie, mais au contraire, de multiples niches qui coexistent et entrent en interaction avec le régime.

Chaque niche agit sur plusieurs composantes du système agri-alimentaire (production, transformation, distribution, consommation, conseil, recherche...), mais n'a un effet significatif que sur une ou deux de ces composantes. Ainsi, la plateforme Agricourt ne travaille qu'avec quelques dizaines de producteurs de la vallée de la Drôme mais contribue à fournir 60% des repas servis par les cantines locales en produits frais, biologiques et/ou locaux et participe ainsi à l'évolution du comportement alimentaire des enfants ; la Carline ne s'approvisionne elle aussi qu'auprès de quelques dizaines de producteurs locaux, mais sa clientèle représente un dixième de la population du Diois ; la pépinière des Compagnons de la Terre n'a accueilli qu'une quinzaine de candidats, mais elle a fortement influé sur les politiques locales en matière d'installation agricole ; et enfin, le projet d'aromathérapie ne concerne qu'une dizaine d'éleveurs, mais il permet de mettre la thématique des techniques vétérinaires alternatives à l'agenda de la coordination régionale de la recherche-expérimentation caprine. Leurs projets sont très différents, mais ces niches exercent des pressions qui vont toutes dans le même sens, dans la mesure où leurs conceptions sont alignées sur des visions convergentes de la « bonne » agriculture et des « bonnes » formes de coordination entre acteurs (autour du paradigme d'écologisation radicale). En effet, toutes défendent une agriculture biologique relevant de l'agriculture paysanne, dans la mesure où elles plaident pour des exploitations agricoles autonomes vis-à-vis de l'amont et de l'aval des filières, ainsi que pour des interactions renouvelées entre producteurs et consommateurs. En agissant de manière non coordonnée mais simultanée, sur plusieurs dimensions du régime, elles impulsent un processus de reconfiguration du régime. En partant de la schématisation habituelle des processus de transition proposée par Geels (2002, 2010), les interactions niches-régime dans la vallée de la Drôme peuvent être représentées ainsi :

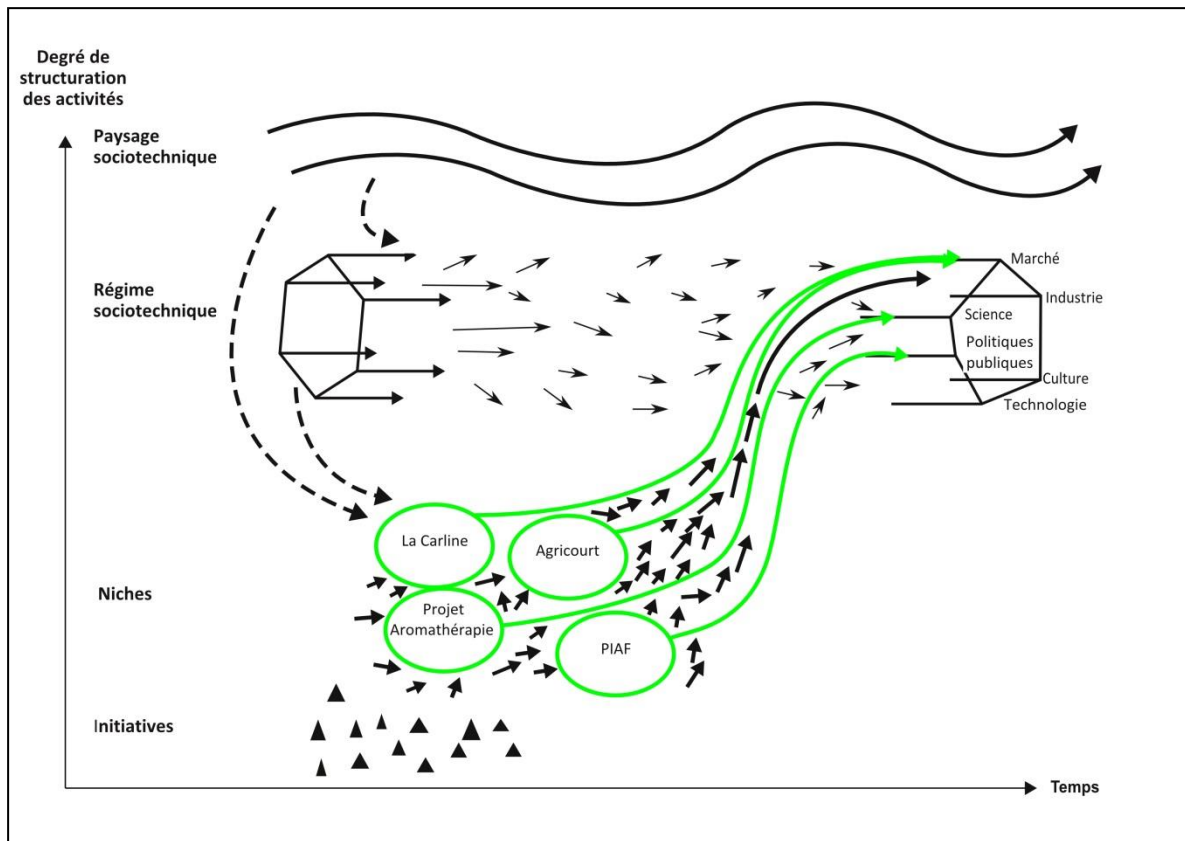


Figure 7.2 – Reconfiguration du système agri-alimentaire sous l’effet d’une diversité de niches, alignées sur un paradigme d’écologisation radicale, et agissant simultanément sur le régime sociotechnique

Ce résultat appelle à revisiter la conceptualisation des processus de transition telle que proposée par la théorie des transitions, puisque notre cas d’étude met en évidence non pas le rôle d’une seule niche dans un processus de transition, mais le rôle d’une pluralité de niches. Dès lors, la question est non plus de penser les transitions à partir du développement d’une niche, mais de créer les conditions pour favoriser la coexistence d’une diversité d’initiatives, et leurs interactions avec le régime sociotechnique.

Par quels mécanismes ces interactions s’opèrent-elles ? En mobilisant la notion d’ancrage proposée par Elzen et al (2012), qui désigne l’établissement de liens « fragiles » entre niche et régime, nous avons montré que les interactions entre le régime et les initiatives que nous avons

étudiées s'opèrent à travers les trois formes d'ancrage (ancrage de réseau, ancrage institutionnel et ancrage technologique<sup>753</sup>) que ces auteurs supposent nécessaires à l'enclenchement ultérieur d'un processus de reconfiguration profonde du système sociotechnique.

Nous avons mis en évidence des processus d'ancrage de réseau et souligné le rôle central des intercommunalités, dont le soutien en a été l'élément déclencheur. Le soutien des intercommunalités est à la fois un soutien financier donnant accès à des ressources supplémentaires et un mécanisme de légitimation, qui permet la réalisation des projets et conduit au renforcement des interactions entre acteurs au sein des niches. Agricourt met en place sa plateforme de distribution et élargit son équipe, ce qui lui permet de s'approvisionner chez des producteurs locaux de plus en plus nombreux et de fournir de plus en plus de cantines, de groupes d'habitants et de restaurants avec une plus grande diversité de produits, ce qui renforce ses relations avec ses fournisseurs comme avec ses clients. La Carline parvient à structurer son approvisionnement auprès de fournisseurs locaux pour mettre en pratique sa démarche éthique, et arrive ainsi à toucher des clients plus nombreux et plus fidèles, malgré la concurrence accrue des GMS. Le syndicat caprin de la Drôme peut quant à lui poursuivre son projet d'expérimentation en aromathérapie, basé sur des rencontres fréquentes entre éleveurs et sur l'implication d'experts (vétérinaire et pharmacien). Enfin les Compagnons de la Terre mettent sur pied une deuxième pépinière (à Eurre, en plus de celle de Die), sur laquelle ils construisent les infrastructures de stockage, de transformation et de distribution leur permettant d'accompagner plus avant les candidats à l'installation dans la mise à l'épreuve de leur projet.

Nous avons également caractérisé des processus d'ancrage institutionnel, en montrant que les intercommunalités, ne parvenant pas à intéresser les acteurs du développement agricole et les industries agro-alimentaires sur lesquels elles comptaient s'appuyer pour mettre en œuvre le projet Biovallée, en viennent à considérer que ces différentes initiatives apportent des solutions aux problèmes auxquels elles souhaitent s'attaquer. Elles adoptent ainsi les conceptions de la « bonne agriculture » et des rôles des acteurs qui y sont développées, et infléchissent ainsi leur stratégie de déploiement du projet Biovallée.

---

<sup>753</sup> Pour mémoire, l'ancrage de réseau correspond au renforcement des relations entre acteurs à l'intérieur de la niche, l'ancrage institutionnel intervient quand les règles construites dans la niche sont traduites en nouvelles règles qui orientent les activités de l'ensemble des acteurs (de la niche et du régime), et l'ancrage technologique correspond à une plus grande spécification des caractéristiques techniques de l'innovation soutenue par les acteurs de la niche.

Enfin, concernant la troisième forme d'ancrage (ancrage technologique), nous avons effectivement identifié dans nos cas d'étude des processus de spécification - qui s'opèrent suite au processus d'ancrage de réseau -, mais ceux-ci portent sur les aspects organisationnels. En effet, l'ancrage de réseau, en renforçant les interactions entre acteurs au sein de la niche, favorise les mécanismes de coévolution des pratiques et des conceptions des différents acteurs impliqués, et conduit progressivement à la construction d'un modèle alternatif : économique pour la Carline et Agricourt, d'installation pour les Compagnons de la Terre et de la gestion de la santé animale pour le syndicat caprin. La Carline et Agricourt construisent un modèle économique alternatif dans lequel les prix sont définis en concertation entre producteurs et consommateurs. Les Compagnons de la Terre inventent un dispositif d'installation qui met en lien des candidats à l'installation sans réseau professionnel et des agriculteurs qui ont des savoir-faire et/ou des terres agricoles à transmettre. Quant au syndicat caprin de la Drôme, il facilite le développement d'un système d'innovation basé sur une démarche de co-construction, impliquant des relations directes entre experts et éleveurs. Dès lors, l'innovation portée par ces niches n'est pas d'ordre technologique mais social, elle réside dans les nouvelles formes de coordination que construisent les acteurs.

Ainsi, d'après notre analyse, les niches qui contribuent à une écologisation du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme sont porteuses non pas d'innovations technologiques mais d'innovations sociales, organisationnelles. Elles ne sont pas porteuses d'une technologie nouvelle, dans la mesure où l'agriculture biologique est une innovation ancienne, mais inventent de nouvelles formes d'interaction entre acteurs et façonnent un nouveau paradigme, en rupture avec le paradigme de la modernisation agricole, autour duquel elles parviennent à enrôler certains acteurs du régime.

Par ailleurs, contrairement à ce qu'avance la théorie des transitions (par exemple dans Geels 2011), les niches découlent d'initiatives qui ne sont initialement pas construites par des acteurs souhaitant que leur invention soit adoptée par le régime ou qui souhaitent le transformer, mais partent de préoccupations pragmatiques, éventuellement d'ordre personnel (je veux une alimentation biologique ou que mes enfants mangent des produits frais, il manque un échelon avant l'installation, on peut soigner ses bêtes avec les plantes locales), et c'est la confrontation des points

de vue des acteurs au sein de l'initiative qui conduit à la construction collective de représentations et de pratiques en rupture avec le régime<sup>754</sup> et ainsi à l'émergence de niches sociotechniques.

Ces deux résultats (rôle d'une pluralité de niches dans le processus de transition, et qui en outre ne sont initialement pas porteuses d'une visée transformatrice du système agri-alimentaire) plaident en faveur d'une approche plurivoque de la notion de progrès et d'une approche non téléologique de la question des transitions sociotechniques. Nos résultats nous amènent en effet à souligner l'importance de considérer des initiatives qui n'ont pas nécessairement une visée transformatrice, et d'aborder le terrain sans définition a priori des groupes sociaux et des initiatives pertinentes. De plus, ils montrent l'intérêt de croiser les matériaux d'analyse pour se détacher de la relecture que peuvent faire aujourd'hui les acteurs, et ainsi pouvoir appréhender les processus d'évolution sociotechnique dans toute leur complexité.

Comme nous l'avons souligné en introduction de cette thèse, le concept d'ancrage, s'il permet de décomposer les différents mécanismes par lesquels niches et régime interagissent, ne permet pas de comprendre comment s'opère, suite aux processus d'ancrage, la reconfiguration du système sociotechnique. Notre analyse montre que celle-ci s'opère à travers la modification des rapports de force qui régissent les interactions entre acteurs.

## **La reconfiguration du système agri-alimentaire : une modification des rapports de force**

Comme le souligne la théorie des transitions, « *les liens entre les processus aux différents niveaux sont faits par les acteurs dans leurs cognitions et leurs activités [...], les dynamiques ne sont pas mécaniquement mais socialement construites. Les transitions sont disputées et différents groupes luttent, négocient et forment des coalitions* » (Geels, 2005b, p. 453).

En analysant les pratiques, les conceptions et les interactions des acteurs du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme, nous avons mis en évidence la coexistence d'une configuration dominante, porteuse du paradigme de modernisation agricole, et deux configurations alternatives, porteuses pour l'une du paradigme de modernisation écologique et pour l'autre, du paradigme d'écologisation radicale. Nous avons également montré que les acteurs porteurs de

---

<sup>754</sup> Dans le cas de la Carline, les acteurs revendiquent même leur indépendance vis-à-vis du régime (voir chapitre 4)

paradigmes alternatifs sont parvenus à faire de l'agriculture biologique un élément structurant du système agri-alimentaire, ce qui indique que les rapports de force entre acteurs ont été modifiés.

Notre analyse historique nous a permis de montrer que ce sont les processus d'enrôlement qui permettent aux acteurs de modifier les rapports de force. Nous avons retracé comment les agriculteurs biologiques sont parvenus à faire valoir leurs pratiques et leurs conceptions face à la Chambre d'agriculture et au CFPPA, en enrôlant tout d'abord les coopératives dioises, puis l'intercommunalité du Diois. Ces enrôlements ont en effet conduit la Chambre d'agriculture et le CFPPA à considérer que l'agriculture biologique relevait de leur champ d'action et à mettre en place des actions en conséquence (recruter des conseillers spécialisés en agriculture biologique puis conduire des expérimentations sur les techniques biologiques pour la Chambre, et mettre en place des formations spécifiques pour le CFPPA). Ainsi, lorsque les acteurs de la configuration porteuse du paradigme de modernisation écologique sont parvenus à enrôler des acteurs plus nombreux et « puissants », le rapport de force a été modifié, et ils ont pu influencer les conceptions et contraindre les actions des acteurs dominants. Comme nous l'avons indiqué précédemment, ceci a entraîné une première reconfiguration du système agri-alimentaire, préalable à un processus de reconfiguration plus profonde – donc de transition –, qui s'opère ensuite au travers des interactions entre niches et régime.

L'étude des interactions entre quatre niches et le régime nous a ensuite permis d'analyser les mécanismes par lesquels s'opèrent, au travers des processus d'enrôlement, une reconfiguration profonde du système agri-alimentaire.

Nous avons montré qu'au sein des niches, les acteurs construisent et mettent à l'épreuve de nouvelles règles. Ces règles divergent radicalement des règles à l'œuvre dans le régime, dans la mesure où elles remettent en cause l'organisation du système dominant. Par exemple, Agricourt et la Carline affirment toutes deux vouloir être une plateforme ou une épicerie « *pas comme les autres* ». Derrière cette formulation, ils plaident pour un rapprochement entre producteurs et consommateurs et pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques commerciales, donnant une plus grande maîtrise de la chaîne alimentaire aux producteurs et aux consommateurs. L'initiative du syndicat caprin porte sur un modèle de gestion de la santé animale qui redonne aux éleveurs la maîtrise des intrants, des connaissances et de la prescription. Enfin l'initiative des Compagnons de la Terre défend un élargissement de la maîtrise du foncier aux acteurs de la société civile et aux intercommunalités, afin de favoriser l'accès au foncier aux candidats à l'installation dont les profils et les projets sont atypiques. Ainsi, la radicalité (notion mobilisée dans la théorie des transitions



pour différencier une niche d'un régime – conjointement avec la notion de stabilité), réside non pas dans le caractère innovant de la technologie ainsi que le considèrent habituellement les auteurs travaillant sur les transitions sociotechniques, mais dans la remise en cause de l'organisation du système agri-alimentaire (ou du moins, d'une partie du système) qui est encapsulée dans la proposition de la niche. Les projets construits dans les niches remettant en cause l'organisation du système agri-alimentaire, il s'instaure un rapport de force entre les acteurs des niches, porteurs d'innovations sociales, et certains acteurs du régime qui cherchent à maintenir leur position dominante.

Nous avons montré que le développement des niches passe par des enrôlements qu'opèrent les acteurs des niches. Ces enrôlements conduisent à la création de nouveaux liens qui permettent l'inclusion de nouveaux acteurs dans le projet. Contrairement à ce qui est habituellement considéré en sociologie de la traduction, ces processus d'enrôlement n'entraînent pas la rupture des associations que les acteurs enrôlés entretenaient auparavant avec d'autres. En effet, le développement des initiatives étudiées, qui passe notamment par l'enrôlement des intercommunalités, ne s'accompagne pas de la rupture d'associations « concurrentes » mais passe au contraire par la création d'associations nouvelles, non pas *à la place de* mais *en plus*. Il y a certes des ruptures d'associations dans les cas de la pépinière d'installation et du projet d'aromathérapie, mais il s'avère que celles-ci sont impulsées non pas par les acteurs qui enrôlent, mais par des acteurs soutenant au départ l'initiative et qui s'en détachent ensuite (exemples de la Chambre d'agriculture qui cesse de participer au comité de pilotage de la pépinière d'installation, et du PEP caprin qui interrompt son soutien au projet d'aromathérapie du syndicat caprin). Ces ruptures d'association provoquent la recherche de nouvelles associations.

Au sein des niches, les acteurs construisent ainsi de nouveaux liens entre acteurs, sans nécessairement s'inscrire en opposition frontale vis-à-vis du régime. Les interactions entre les pratiques et les conceptions des différents acteurs qu'occasionnent ces nouveaux liens font émerger, au sein des niches, de nouvelles manières d'aborder les problèmes et ainsi, de nouvelles manières de penser la gouvernance<sup>755</sup> du système sociotechnique – en l'occurrence, de répartir le pouvoir de décision quant à l'organisation des filières, de la recherche-expérimentation, ou encore

---

<sup>755</sup> Entendue au sens la répartition du pouvoir de décision.

de l'accès au foncier. Ainsi, les règles construites dans les niches résultent d'une évolution de la vision des acteurs « pertinents » à associer dans le projet.

A travers leurs interactions avec l'intercommunalité du Val de Drôme, les acteurs des niches convainquent élus et techniciens de la validité de leurs conceptions du réseau des acteurs « pertinents ». L'enrôlement de l'intercommunalité entraîne alors l'intégration, dans le réseau d'acteurs jugé « pertinent » au sein du régime, d'acteurs qui en étaient auparavant exclus : des candidats à l'installation en agriculture biologique hors cadre familial dans le parcours d'installation et des intercommunalités dans le réseau des acteurs gérant l'accès au foncier, du FIBL et des experts privés dans le réseau de recherche-expérimentation, des petits agriculteurs dans la politique RHD, des consommateurs et des producteurs dans la gouvernance des filières. Cela conduit par ailleurs à l'affaiblissement de la Chambre d'agriculture (par exemple la plateforme TAB, structure pilotée par la Chambre, était censée être le pivot de l'expérimentation agricole dans le programme Biovallée, selon le protocole d'engagement signé en 2011 entre Biovallée, le Conseil général de la Drôme, Agribiodrôme et la Chambre d'agriculture).

Ce rééquilibrage des rapports de force passe donc par un changement des visions réciproques (entre acteurs au sein des niches, puis entre acteurs des niches et acteurs du régime), amenant les acteurs à jauger différemment le réseau des acteurs pertinents, à enrôler de nouveaux acteurs ou à créer de nouvelles alliances. Ce changement des visions réciproques prend naissance au sein de niches et s'impose ensuite aux autres acteurs du système agri-alimentaire du fait du rôle moteur des collectivités et de la défection des acteurs dominants. Progressivement, les pratiques et conceptions construites dans les niches deviennent ainsi « structurantes » au sein du système agri-alimentaire.

Entre ces deux niveaux de notre analyse (visions des uns par rapport aux autres et rapports de force) il n'y a pas une relation de causalité mais un processus itératif, correspondant à la notion de « causalité circulaire » de Geels (2011). Au sein des niches, les visions commencent à changer, ce qui conduit les acteurs à construire des enrôlements et des alliances. Ces enrôlements et alliances font à leur tour évoluer les visions des acteurs impliqués dans les niches, mais aussi celles des autres, y compris leur conception des acteurs « pertinents ».

La reconfiguration du système agri-alimentaire passe donc par une modification des rapports de force entre acteurs du système agri-alimentaire, qui s'opère à travers les mécanismes d'ajustement des visions que les acteurs provoquent via les processus d'enrôlement. Cette reconfiguration profonde se traduit concrètement par un élargissement de la gouvernance du système agri-

alimentaire à des acteurs non agricoles, tels que des acteurs issus de la société civile (des consommateurs en l'occurrence) et des collectivités locales. On observe ainsi dans la période récente un passage d'une domination politique du secteur agricole par les acteurs agricoles à une gouvernance plus partagée du système agri-alimentaire à l'échelle territoriale, avec notamment des politiques locales pilotées par les élus et associant une plus grande diversité d'acteurs dans l'élaboration voire dans le pilotage de ces politiques publiques.

Le rôle d'acteurs non-agricoles dans des processus d'écologisation des pratiques agricoles à l'échelle de petits collectifs a été mis en évidence dans d'autres travaux (notamment par Aurélie Cardona, 2012). Nos travaux apportent un éclairage complémentaire en montrant que celui-ci est également déterminant dans des processus de transition sociotechnique plus larges, car ces acteurs contribuent à façonner un nouveau paradigme de développement agricole autour duquel ils parviennent à enrôler des acteurs majeurs du système agri-alimentaire (dans la vallée de la Drôme, l'intercommunalité du Val de Drôme).

## **Réversibilité des processus de transition**

Comme le soulignent Genus et Cole (2008), il est difficile de dire quand commence et quand se termine une transition. Nous avons montré, au vu des changements profonds qui sont à l'œuvre sur les différentes composantes du système agri-alimentaire territorial et dans les rapports de force entre acteurs, qu'une transition vers l'agroécologie était en cours dans la vallée de la Drôme. On peut toutefois s'interroger sur la réversibilité de ces changements. On peut en effet percevoir, dans la période toute récente, des signes de fragilité de ces dynamiques. Par exemple, la coopérative céréalière Terres Dioises a récemment perdu le pilotage de l'usine d'alimentation animale si importante dans sa stratégie globale. En 2013, la cave coopérative Jaillance, dont la collecte biologique plafonne à 15% depuis plusieurs années, a quant à elle marqué un coup d'arrêt par rapport au développement de l'agriculture biologique. Les administrateurs sortants qui cultivent en agriculture biologique n'ont pas été reconduits au conseil d'administration lors de l'assemblée générale et, pour la première fois depuis les années 1990, les agriculteurs biologiques sont ainsi minoritaires au bureau de Jaillance. Au niveau des politiques publiques, le Grand Projet Biovallée est parvenu à son terme fin 2014. Le projet agriculture-énergie conçu par les intercommunalités pour continuer d'accompagner la dynamique d'écologisation de l'agriculture à l'échelle de la vallée n'a pour le moment pas encore de financements, ce qui pourrait être le signe que l'habileté

des intercommunalités à mobiliser les financements publics trouve ses limites. On peut d'ailleurs s'interroger sur la volonté des élus de poursuivre ce projet à plus long terme, l'intercommunalité du Diois y étant comme nous l'avons vu plutôt défavorable, et le conseil communautaire du Val de Drôme ayant été renouvelé à 60% aux dernières élections municipales.

Pourtant, des complémentarités, qui se mettent en place sur le temps long entre l'action publique et privée, semblent procurer une certaine robustesse à la dynamique d'écologisation. Tout au long de notre analyse en effet, nous avons mis en évidence que des synergies se créent au fil du temps entre les initiatives des acteurs publics et privés. Par exemple, le PIDA Bio, impulsé par les coopératives dioises, a permis la construction d'infrastructures de collecte et de transformation de produits biologiques dans le Diois et a favorisé l'institutionnalisation d'une politique locale de développement agricole au sein de l'intercommunalité du Diois. Cette dernière a ensuite mis en place des CTE soutenant les conversions vers l'agriculture biologique, dont le franc succès dans ce territoire tient très certainement à l'existence de filières déjà structurées pour permettre aux producteurs de valoriser leurs produits (celle-ci leur permettant de changer leurs pratiques sans toutefois devoir modifier leurs circuits de commercialisation). Autre exemple : le soutien de l'intercommunalité du Diois à l'abattoir de Die. En effet, le sauvetage de l'abattoir de Die dans les années 2000, qui s'est accompagné de sa mise en conformité pour traiter la viande biologique, permet dans les années 2010 la structuration d'une filière viande locale, portée par la Carline.

Concernant l'incertitude sur la volonté des élus à poursuivre l'écologisation du territoire, notre analyse montre que les acteurs privés locaux sont capables de poursuivre leurs projets indépendamment des financements publics. En effet, qu'il s'agisse de la coopérative céréalière du Diois à la fin du PIDA Bio ou de la Carline à l'issue de son projet de structuration d'un approvisionnement local, certains acteurs privés sont porteurs de dynamiques durables, qui ne s'arrêtent pas au terme des subventions qu'ils reçoivent.

Par ailleurs, on observe actuellement dans la vallée de la Drôme l'émergence d'autres initiatives, relativement indépendantes des politiques publiques. C'est le cas notamment au sein de l'association Biovallée. En effet, un petit nombre d'adhérents de l'association (le Centre agroécologique des Amanins et l'Ecole de la Nature et des Savoirs notamment), porteurs du paradigme d'écologisation radicale, a récemment constitué un groupe de travail, nommé « Agroécologie en Biovallée », pour élaborer un projet de développement et de recherche-expérimentation.

Ce projet est porté par des acteurs que je n'ai pas étudiés, ce qui montre que d'autres dynamiques que celles que j'ai analysées sont à l'œuvre. Ceci constitue une limite de mon approche et de son pari d'une analyse très approfondie d'un nombre réduit de dynamiques, plutôt que d'une analyse qui aurait été plus exhaustive mais aussi plus superficielle.

## **Pertinence de l'échelle territoriale pour une approche pragmatique et ethnographique des transitions**

Le territoire est une échelle pertinente du point de vue analytique, dans la mesure où il permet de conduire une analyse pragmatique des interactions entre acteurs, qui relie leurs pratiques, leurs visions et leurs réseaux. A cette échelle, nous avons pu mettre en lumière certains des mécanismes par lesquels s'infléchissent les dynamiques sociotechniques, que nous n'aurions pas pu saisir à une échelle plus macroscopique. En effet, l'échelle territoriale permet tout à la fois de conduire une analyse prenant en compte l'ensemble du système agri-alimentaire, et d'appréhender concrètement les mécanismes d'évolution de ce système (Lamine, 2012). C'est en choisissant de travailler à l'échelle de la vallée de la Drôme que nous avons pu conduire une approche ethnographique et ainsi identifier et différencier les multiples mécanismes contribuant à la reconfiguration du système agri-alimentaire.

Notre analyse montre que la reconfiguration du système agri-alimentaire résulte des interactions entre le régime dominant et une configuration sociotechnique qui se développe en marge du régime autour du paradigme d'écologisation radicale (configuration composée d'initiatives correspondant aux niches de la perspective multi-niveau), mais que l'origine de cette reconfiguration est à rechercher bien en amont, au travers de cette première étape qu'est l'apparition d'une configuration sociotechnique alternative correspondant au paradigme de modernisation écologique, qui émerge à l'intérieur du régime pour explorer des solutions aux problèmes posés par l'agriculture conventionnelle. Au vu de la profondeur historique des processus analysés dans cette thèse en retraçant sur plusieurs décennies l'évolution du système agri-alimentaire territorial, nos résultats nous amènent à souligner l'importance de conduire une analyse socio-historique des dynamiques sociotechniques, y compris pour analyser les transitions en cours. Nos résultats mettent par ailleurs en lumière l'intérêt de sortir d'une vision binaire des paradigmes (modernisation agricole *versus* écologisation) pour caractériser différentes configurations d'acteurs au sein du système agri-alimentaire. Enfin, ils confirment l'intérêt d'adopter une

approche ethnographique et inductive du terrain d'étude, de ne pas opposer acteurs « dominants » ou « conventionnels » et acteurs « alternatifs » (Sonnino et Marsden, 2006 ; Lamine, 2012) pour pouvoir saisir les mécanismes à l'œuvre dans toute leur complexité.

Le territoire n'est cependant pas seulement « *un support permettant de configurer l'analyse mais est partie prenante de celle-ci* » (Billaud, 2009, p. 125), ainsi que nous allons le voir ci-après.

## **Pertinence opérationnelle de l'échelle territoriale par rapport à l'échelle nationale : des marges de manœuvre plus grandes à l'échelle territoriale**

Bien que l'échelle nationale ait été considérée comme élément du paysage et non comme objet d'analyse dans cette thèse, certains éléments suggèrent une certaine pertinence de l'échelle territoriale par rapport à l'échelle nationale, du point de vue de l'action.

A la fin des années 2000, au niveau national, les marées vertes en Bretagne, la publication par l'association France Nature Environnement d'études sur les résidus de pesticides dans les produits alimentaires et de l'Agence de l'eau sur la pollution des nappes phréatiques, ainsi que les nombreux débats publics sur les OGM, font émerger de multiples controverses sur l'agriculture conventionnelle. La question des pesticides est fortement médiatisée et mise à l'agenda des politiques agricoles au travers des lois Grenelle I et II (adoptées en 2009 et 2010). Face à la remise en cause du modèle dominant de l'agriculture conventionnelle, les acteurs du régime trouvent des parades, développant toute une argumentation pour démontrer que la France ne peut se passer d'une agriculture productiviste pour survivre dans une économie mondialisée. Ainsi, comme l'ont montré Lamine et al. (2011, 2015) sur le cas des grandes cultures et de l'arboriculture, le système agri-alimentaire au niveau national reste verrouillé autour d'une agriculture intensive en intrants chimiques, visant à maximiser le potentiel des différents facteurs de production.

Dans ce contexte, l'agriculture biologique a cependant une place, notamment au niveau des politiques publiques. Les conversions sont par exemple promues par l'Etat sur les terres agricoles situées dans les bassins d'alimentation de ressources en eau potable dits « sensibles » (les « captages Grenelle ») ou encore plus génériquement par le plan « Agriculture biologique : horizon 2012 » lancé en 2007. Un examen des objectifs et des modes d'action sur lesquels

s'appuient ces dispositifs de politiques publiques permet d'éclairer la place qu'entend donner l'Etat à l'agriculture biologique.

Dans les aires d'alimentation de captage « Grenelle », « *on tend à privilégier des solutions qui s'apparentent davantage à des ajustements de pratiques qu'à l'accompagnement de modifications de systèmes* » de production, loin « *d'une approche globale de l'exploitation agricole dans ses dimensions techniques, économiques et sociales* » (Barataud, 2013, p. 68). Ce dispositif contribue donc à diffuser une conception réductrice de l'agriculture biologique, et donc dans le même temps à invisibiliser certaines des propositions qui peuvent être associées à la conception de l'agriculture biologique et qui remettent en cause l'organisation du système agri-alimentaire. Dans ce contexte, l'agriculture biologique n'apparaît toujours pas comme une voie d'avenir, mais comme une niche technologique nécessaire sur les zones à forts enjeux environnementaux comme certaines aires de captage.

Le Plan d'action « agriculture biologique : horizon 2012 » dit plan Barnier, lancé en 2007, visait quant à lui un développement plus large de l'agriculture biologique et fixait l'objectif d'atteindre 6% d'agriculture biologique à horizon 2012. Cet objectif pourrait être considéré comme une première étape, qui permettrait de donner un élan au développement de l'agriculture biologique vue comme un modèle alternatif vers lequel il faudrait tendre. Cependant il n'en est rien. En effet, comme le déclare le Ministre de l'Agriculture Michel Barnier au comité d'orientation de l'Agence bio en 2007, il s'agit en réalité d'« *amener l'offre française à un niveau suffisant pour permettre de satisfaire en 2012 la demande des consommateurs* »<sup>756</sup>, dans un contexte où la France importe 50% des produits biologiques consommés sur le territoire national et où la demande des consommateurs augmente, alors que l'agriculture biologique représente moins de 2% des surfaces. Dans ce plan d'action, l'agriculture biologique représente ainsi un marché de niche dont l'agriculture française doit tirer profit.

Pour atteindre son objectif, le plan Barnier s'appuie sur trois axes : stimuler la demande en encourageant l'introduction de produits biologiques dans la restauration collective, développer l'offre par un accroissement des surfaces consacrées à l'agriculture biologique, et développer la recherche agronomique sur les techniques biologiques. Les leviers identifiés pour susciter les conversions, à savoir la stimulation de la demande et l'apport de connaissances techniques par la

---

<sup>756</sup> Allocution de Michel Barnier lors du Grand Conseil d'Orientation de L'agence Bio, 12/009/2007

recherche, montrent combien l'approche de l'Etat reste conventionnelle – suivant les sacro-saints dogmes de l'offre et de la demande, et de la technologie salvatrice. La répartition des rôles en témoigne également : le Plan Barnier désigne l'ACTA, tête de réseau des instituts techniques, comme structure de coordination des actions de recherche et développement pour l'agriculture biologique, et ne prévoit aucune augmentation des aides d'Etat aux structures de développement spécialisées en agriculture biologique. Enfin, ce plan Barnier n'est pas articulé avec les autres politiques agricoles française et européenne. En d'autres termes, la manière de formuler les problèmes et de penser les solutions reste la même, les acteurs qu'il semble pertinent d'associer à la politique agricole demeurent eux aussi les mêmes et les orientations politiques restent orientées sur la même trajectoire : au niveau national, le développement de l'agriculture biologique est mis à l'agenda mais cela ne présage de, ni ne semble pourvoir entraîner une reconfiguration du système sociotechnique. Alors quand Michel Barnier déclare au salon de l'agriculture en 2008 que « *l'agriculture biologique doit trouver la place qui lui revient dans l'agriculture française* »<sup>757</sup>, on peut comprendre : sa place de niche.

Au niveau national, l'agriculture biologique continue donc d'être perçue comme une niche technologique à promouvoir sur les zones à forts enjeux environnementaux et comme une niche commerciale sur laquelle il faut être présent. En France, le contexte politique a récemment évolué avec le programme « Produire autrement », présenté par le gouvernement en 2013<sup>758</sup>, qui appelle à une évolution de l'ensemble de l'agriculture vers l'agroécologie. Ce programme introduit une rupture assez forte avec les politiques agricoles nationales conduites jusqu'alors, dans la mesure où il pose l'agroécologie comme nouveau modèle agricole, et cherche à y entraîner non seulement les agriculteurs et les acteurs du développement, mais également ceux des filières et de l'enseignement agricole (Derbez, Lamine et Charvolin, 2015 ; Lamine, 2015b). Cependant, la manière dont cette injonction est formulée ne remettant en cause ni les pratiques, ni le paradigme dominant (Lamine, Bui et Ollivier, 2015), on peut s'interroger sur sa capacité à favoriser une reconfiguration du système agri-alimentaire.

Ainsi, alors qu'au niveau de la vallée de la Drôme se sont construits de larges consensus autour des paradigmes de modernisation écologique et d'écologisation radicale, au niveau national, bien

---

<sup>757</sup> Déclaration de Michel Barnier lors du séminaire sur l'agriculture biologique organisé par l'Agence Bio dans le cadre du Salon de l'Agriculture le 26/02/2008.

<sup>758</sup> Et adopté par le Parlement le 13 octobre 2014 (Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n° 2014-1170)



que ces paradigmes fassent également consensus dans le grand public et les médias, ils ne sont portés par aucun acteur décisionnaire du système agri-alimentaire. Le fait que de nombreux acteurs majeurs du système agri-alimentaire territorial de la vallée de la Drôme aient érigé l'agriculture biologique comme le modèle vers lequel tendre, montre qu'il n'y a pas les mêmes jeux d'alliances qu'au niveau national. En effet, l'analyse présentée dans la deuxième partie de cette thèse montre que les rapports de force entre acteurs du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme ont fortement évolué à partir des années 1990, sous l'effet de jeux d'alliances qui ont donné aux acteurs de la vallée de la Drôme les marges de manœuvre nécessaires au développement de l'agriculture biologique. Ainsi, les acteurs n'ont pas les mêmes marges de manœuvre selon l'échelle à laquelle ils interviennent.

Notre analyse met en évidence le rôle clé qu'ont joué deux dispositifs de politiques publiques innovants dans la modification de ces rapports de force : le PIDA Bio et le projet Biovallée.

Dans les années 1990, le PIDA Bio, impulsé par quatre coopératives du Diois, a en effet permis d'impliquer un large ensemble d'acteurs dans une dynamique de développement de l'agriculture biologique (Chambre d'agriculture, CFPPA, CUMA, intercommunalité du Diois, Conseil général de la Drôme). Comme nous l'avons vu dans la première partie de cette thèse, l'enrôlement de l'intercommunalité du Diois et du Conseil général de la Drôme permet la mise à l'agenda – pérenne - de l'agriculture biologique à la Chambre d'agriculture, qui recrute son premier conseiller spécialisé en agriculture biologique, et au CFPPA, qui crée sa première formation spécifique à l'agriculture biologique. Surtout, il conduit à l'institutionnalisation d'une politique agricole territorialisée fortement en faveur de l'agriculture biologique au sein de l'intercommunalité du Diois, et à l'intronisation de cette intercommunalité comme acteur du développement agricole, à travers l'internalisation du poste d'animation agricole au sein de l'intercommunalité et la légitimation de sa commission agricole. Le PIDA Bio permet ainsi aux agriculteurs biologiques, par l'intermédiaire de leurs coopératives, de faire valoir leurs intérêts spécifiques, jusqu'alors ignorés, auprès d'acteurs décisifs du système agri-alimentaire territorial.

Or, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, ce sont les relations d'interconnaissance qu'entretenaient alors certains présidents de coopératives avec des techniciens et des élus de collectivités locales qui ont rendu possible l'élaboration de ce projet, original dans son montage financier et dans son organisation, puisque celui-ci avait pour particularité d'être porté par le CDAD, organisation associant des coopératives et l'intercommunalité du Diois. La proximité des relations que les acteurs peuvent avoir à l'échelle territoriale a ainsi joué un rôle déterminant dans la mise en place du PIDA Bio.

L'autre dispositif ayant fortement influé sur les rapports de force entre acteurs du système agri-alimentaire territorial est le projet Biovallée. Comme nous l'avons vu au chapitre 5, celui-ci prévoyait initialement de s'appuyer sur les acteurs agricoles (Chambre d'agriculture et Agribiodrôme) et sur les entreprises de l'aval des filières pour mener à bien son programme en matière de développement de l'agriculture biologique. Mais ces acteurs ne répondant pas aux attentes des intercommunalités, celles-ci se sont tournées vers d'autres acteurs du système agri-alimentaire. Nous avons vu par exemple que, suite à une déconvenue avec une entreprise privée, l'intercommunalité du Val de Drôme décide de soutenir la création de la plateforme Agricourt pour développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques et locaux. Par ailleurs, elle sollicite les Compagnons de la Terre pour mettre en place son projet de plateforme d'installation agricole, sur lequel aucun acteur agricole du territoire ne s'était positionné. Le fait de connaître localement d'autres acteurs capables de conduire ces projets lui permet ainsi de les mener à bien, malgré le manque de volonté des acteurs agricoles en place. Comme nous l'avons vu au chapitre 6, le soutien de Biovallée à Agricourt et aux Compagnons de la Terre permet à ces associations de réaliser leurs projets, d'acquérir une reconnaissance nationale et légitime leurs propositions. En retour, la réussite de ces initiatives donne reconnaissance et crédibilité au projet des intercommunalités. A travers ce processus, leurs alliances se renforcent. Ces acteurs parviennent alors à infléchir le rapport de force initialement fortement en faveur des acteurs agricoles, comme on l'a vu par exemple lors des débats en commission agricole.

Contrairement à l'échelle nationale, l'échelle territoriale constitue ainsi une échelle d'interaction et de gouvernance à laquelle les acteurs du système agri-alimentaire ont des relations d'interconnaissance leur permettant de construire des alliances, de modifier les rapports de force et ainsi de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la reconfiguration du système agri-alimentaire territorial. Tandis qu'au niveau national, celui-ci reste en majeure partie verrouillé autour du modèle de l'agriculture productiviste depuis les années 1960, notamment du fait du système de cogestion associant l'Etat et le syndicalisme agricole, dans la vallée de la Drôme, certains acteurs parviennent ainsi à faire bouger les lignes du système agri-alimentaire territorial.

Les deux exemples mentionnés ci-dessus (le PIDA Bio et le projet Biovallée), ainsi que les complémentarités qui se créent entre les initiatives portées par différents acteurs du territoire au fil du temps, mettent en évidence un autre élément déterminant dans les processus d'évolution sociotechnique à l'échelle territoriale : l'articulation des périmètres d'action. L'échelle territoriale apparaît dans notre cas favoriser les processus d'écologisation du système agri-alimentaire car elle

correspond aux périmètres d'action et de fonctionnement de ses différents acteurs. Ces processus se mettent en marche non seulement sous l'effet de nouvelles coordinations entre acteurs, mais également du fait que les actions et activités des différents acteurs interviennent à la même échelle, sur le même périmètre. Différentes actions contribuent ainsi - parfois au travers de processus itératifs et sur le temps long - à l'émergence et au renforcement de nouvelles configurations sociotechniques.

Dans la vallée de la Drôme, il y a en réalité deux périmètres d'action communs à divers acteurs : le Diois et le Val de Drôme. Ceci a d'abord constitué une difficulté pour les collectivités pour mettre en place un projet commun à l'échelle de l'ensemble de la vallée. Malgré cela, des complémentarités se sont mises en place entre leurs politiques publiques : « *Le Diois a beaucoup travaillé avec les agriculteurs. Dans la vallée, on a plus travaillé avec les entreprises : Sanoflore, Val d'Eurre, Barnier...* »<sup>759</sup>. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, ces complémentarités ont ensuite été le moteur de l'élaboration d'un projet commun, le projet Biovallée. Ce projet a alors permis aux acteurs locaux de surmonter certains obstacles, malgré une inertie des périmètres administratifs. En effet, parce qu'il s'inscrit à l'échelle de la vallée, il induit une malléabilité des périmètres d'action communs - notamment, des périmètres d'action publique. Ainsi les Compagnons de la Terre, initialement installés dans le Diois, ont pu trouver auprès de l'intercommunalité du Val de Drôme les ressources nécessaires au déploiement de leur projet de monter une seconde pépinière et de mettre en place des « pépinières décentralisées ». C'est également ce que l'on observe avec l'association Biovallée, qui permet un enrôlement réciproque des acteurs porteurs du paradigme d'écologisation radicale du haut et du bas de la vallée, ce qui contraint l'intercommunalité du Diois à soutenir le développement de l'association (notamment le projet d'écologie industrielle, le développement des relations presse et la construction de l'observatoire), alors que celle-ci souhaitait initialement s'y impliquer a minima. Cela s'illustre notamment à travers un exemple qui ne relève pas du secteur agricole : l'initiative des « éco-hébergeurs de la Biovallée ». Un certain nombre d'adhérents de l'association ont des gîtes ou des chambres d'hôtes. Partageant un certain nombre de pratiques et de conceptions autour de leur activité (par exemple, ils proposent des produits frais et locaux, ont rénové ou construit leur établissement selon des normes environnementales strictes, et tendent vers l'autonomie énergétique), ces adhérents, qui se sont rencontrés grâce à l'association, ont décidé de monter le

---

<sup>759</sup> Chargé de mission Agriculture pour l'intercommunalité du Val de Drôme, lors du conseil scientifique Biovallée du 11/01/2013)

groupe des « éco-hébergeurs de la Biovallée », et travaillent actuellement à l'élaboration d'une charte spécifique à leur activité. La plupart de ces adhérents étant situés dans le Diois – et c'est plus largement le cas pour l'ensemble des adhérents -, l'intercommunalité du Diois a finalement décidé de continuer à s'impliquer dans l'association. De plus, l'adhésion d'un grand nombre d'acteurs du Diois à la vision portée par l'association a permis à l'intercommunalité du Val de Drôme de convaincre son homologue du Diois de soutenir les projets portés par l'association. Ainsi, « *en instituant de nouveaux champs de relation et d'organisation qui débordent les cadres traditionnels de l'action collective en milieu rural* » (Billaud, 2009, p. 126), l'échelle de la vallée permet aux acteurs locaux de trouver hors de leur territoire (Diois ou Val de Drôme), mais sur le territoire de l'ensemble de la vallée, les alliances dont ils ont besoin pour mener à bien leurs projets.

Ce constat soulève la question suivante : si l'on considère que les transitions vers l'agroécologie doivent être pensées à l'échelle territoriale, comment définir un périmètre d'intervention pertinent ? Notre analyse des controverses au sein des niches semble indiquer que la radicalité ne peut se maintenir qu'à une certaine échelle. En effet, comme nous l'avons vu pour la Carline et pour Agricourt au chapitre 6, la montée en puissance de ces initiatives révèle des tensions et des antagonismes entre l'objectif de défendre et promouvoir une agriculture biologique et paysanne, et l'objectif d'expansion pour inclure davantage de consommateurs dans la dynamique (intégration de nouveaux fournisseurs non-inscrits dans une démarche d'agriculture paysanne pour répondre au marché local pour la Carline, extension géographique et commerciale pour Agricourt pour offrir plus de débouchés à ses producteurs adhérents mais aussi pour constituer un pool de producteurs capables d'alimenter la plateforme et donc d'assurer la viabilité économique de la structure). Ces deux exemples soulèvent ainsi la question des conditions du maintien du caractère radical des innovations (c'est-à-dire de leur potentiel de transformation du système agri-alimentaire) dans la perspective d'un développement plus important de ces niches et d'une diffusion plus large des pratiques et des formes de coordination qui y sont développées. Cette interrogation ressort également de l'analyse du cas de la coopérative Terres Dioises (qui n'est pas initialement porteuse d'innovations radicales au sens où nous les avons définies, mais qui participe à la dynamique d'écologisation du système agri-alimentaire, ainsi que le montre notre analyse). En effet, cette coopérative est amenée, dans sa quête d'une plus grande autonomie vis-à-vis des autres acteurs de la filière, à nouer des alliances et à monter des projets dont les périmètres sont de plus en plus étendus. Ainsi, elle est aujourd'hui associée à d'autres coopératives dans un Pôle Nutrition Animale qui occupe le marché du quart sud-est de la France. Pour monter ces alliances, elle a été amenée à mutualiser certains des outils qu'elle avait acquis pour avoir la maîtrise de certains

maillons de la filière. Cependant, comme nous l'avons mentionné précédemment, elle a perdu, à travers ce processus, une part de son pouvoir de décision, comme en témoigne l'éviction récente de son directeur à la tête du Pôle Nutrition Animale. Par ailleurs, sa démarche d'intégration verticale, visant à dégager davantage de valeur ajoutée pour ses producteurs, la conduit vers le projet de structurer une filière œufs biologiques régionale, qui passerait par les circuits de distribution classiques mais permettrait via le marketing une identification des produits par le consommateur. Le périmètre pertinent serait ainsi l'échelle à laquelle les acteurs locaux peuvent à la fois avoir prise sur différentes composantes du système agri-alimentaire pour les articuler différemment (Darrot et al., 2014) – ce qui suppose une certaine proximité sociale et donc géographique comme le montrent les cas de la Carline et d'Agricourt -, et avoir accès aux ressources nécessaires pour réaliser cette articulation, ressources parfois situées hors de leur périmètre d'action.

Notre analyse ne nous permet pas de suggérer une réponse précise quant au périmètre pertinent pour les processus d'écologisation. Néanmoins, elle souligne une relation forte entre processus d'écologisation et processus de relocalisation. C'est en effet un point qui ressort également de l'analyse par les paradigmes. Comme le montre notre analyse de l'évolution des conceptions attachées aux deux paradigmes alternatifs (modernisation écologique et écologisation radicale), tous deux convergent au fil du temps vers une conception du développement agricole passant par une relocalisation de l'ensemble du système agri-alimentaire (à une échelle régionale ou territoriale, selon le paradigme).

Malgré cette convergence, au sein du territoire de la vallée de la Drôme, les visions de l'écologisation demeurent diverses et parfois divergentes, entre acteurs porteurs de paradigmes alternatifs. Le lien entre écologisation du système agri-alimentaire et relocalisation se décline ainsi le long d'un gradient sur lequel se positionnent et se déplacent les acteurs du territoire. Comme le soulignent Darnhofer et al (2014), au sujet de la notion de radicalité et de son utilisation pour analyser des transitions en cours : « *Pour analyser une transition, il est essentiel de différencier les changements radicaux (un basculement fondamental dans la logique du système) des changements incrémentaux (par exemple quand le régime s'adapte en réponse à des pressions du paysage) [...]. La distinction entre changements radicaux et incrémentaux constitue un challenge, car celle-ci n'est pas binaire (soit l'un, soit l'autre), l'un pouvant conduire à l'autre. Dans le cadre de transitions émergentes, il n'est pas possible de savoir si les changements incrémentaux observés conduiront ou non à un changement radical. Le challenge est donc de différencier les*

*changements radicaux des changements marginaux qui font partie du processus d'adaptation du régime (c'est-à-dire des changements qui ne remettent pas en question les valeurs fondamentales, les paradigmes, les attentes sociales, les normes, les modes de vie ou les arrangements institutionnels)* » (Darnhofer et al., 2014, p. 199, traduit de l'anglais). Le cadre d'analyse construit dans cette thèse nous a permis de mettre en lumière les mécanismes d'évolution du système agri-alimentaire de la vallée de la Drôme, de distinguer effectivement des changements incrémentaux de changements radicaux, et de montrer que ces différents changements, portés pour les uns par des acteurs « conventionnels » comme des coopératives et pour les autres par des acteurs des niches, participent *ensemble* à un processus de transition vers l'agroécologie.

Ces différentes considérations nous conduisent ainsi à soutenir que l'échelle territoriale facilite les processus d'écologisation du système agri-alimentaire. Il convient donc ensuite de s'interroger sur la spécificité de la question des transitions vers l'agroécologie – et donc de nos résultats – par rapport à la question plus large des transitions écologiques.

Les travaux sur les transitions dans le secteur agricole mettent généralement en avant les spécificités de l'agriculture (par exemple Marsden, 2013 ; Darnhofer et al., 2014), soulignant la diversité des pratiques et des systèmes de production due au lien fondamental qui existe entre les activités agricoles et leur environnement naturel, et soulignant par ailleurs leur multifonctionnalité (Renting et al., 2008). Une autre spécificité, rarement soulignée et qui pourtant nous semble essentielle, est que dans ce secteur les débats non seulement sur les pratiques agricoles, mais également sur les relations entre acteurs et plus largement sur la gouvernance du système agri-alimentaire, sont présents dans l'espace politique et dans l'espace public (notamment du fait même de son lien fondamental avec les ressources naturelles), bien plus que dans d'autres secteurs. Par exemple, alors que la question de la souveraineté alimentaire est une question portée au débat public par des mouvements sociaux depuis les années 1990 (Thivet, 2012), la question de la souveraineté énergétique recouvre encore dans son acception la plus courante uniquement le sens d'une autonomie énergétique des Etats et non la notion d'une gouvernance partagée des modes de production, de distribution et d'accès aux ressources. A ce titre, l'agriculture constitue selon nous un bon cas d'étude car, du fait de cette spécificité, divers processus de négociation déjà en cours et diverses initiatives déjà matures s'offrent au regard du sociologue. La question agri-alimentaire permet ainsi peut-être plus facilement qu'un autre secteur de dégager des enseignements pour comprendre les transitions écologiques.

## Spécificités de la vallée de la Drôme

La vallée de la Drôme est un territoire particulier, pour différentes raisons. Tout d'abord, parce que ses caractéristiques géographiques dressent les limites physiques d'un espace social. En effet, à l'est les montagnes séparent le Diois des territoires voisins, qui ne peuvent être rejoints qu'en franchissant les cols de ces montagnes. Plus bas dans la vallée, les coteaux font converger les activités humaines dans la plaine. La zone de confluence avec le Rhône constitue ainsi le principal point d'entrée dans la vallée. Le territoire correspond au bassin-versant de la rivière Drôme, qui traverse l'ensemble de cette vallée d'est en ouest et que longe la principale route de la vallée, et qui constitue effectivement, ainsi qu'aiment à le répéter les élus de la vallée, l'épine dorsale de ce territoire.

Par ailleurs, du fait de sa topographie et de son climat méditerranéen, l'agriculture y est très diversifiée. Une grande variété de productions sont ainsi présentes dans la vallée, qui pour certaines bénéficient des complémentarités entre amont et aval de la vallée. Par exemple, la filière des PPAM a pu se structurer localement du fait qu'une diversité de plantes peuvent y être produites, pour certaines dans le Diois, pour d'autres dans le bas de la vallée (Duffaud-Prevost, 2015). Comme nous l'avons vu au chapitre 3, la coexistence d'une diversité de filières a fortement favorisé le développement de l'agriculture biologique dans la vallée car elle a permis aux acteurs de construire la dynamique intercoopérative qui l'a initialement impulsé.

La vallée de la Drôme présente également de fortes spécificités sociologiques, pour partie liées à ces spécificités géographiques. En effet, elle a été dans les années 1970 une terre d'accueil pour de nombreux individus effectuant un « retour à la terre », et l'est restée au fil du temps, ainsi qu'en témoigne son dynamisme démographique. Ces néo-ruraux ont fortement contribué aux dynamiques sociales et agricoles du territoire. En effet, comme l'analyse Yannick Sencébé (2001) qui a réalisé sa thèse sur le Diois : *« La place des néo-ruraux, 'marginiaux' sur le territoire, celle de l'agriculture biologique, marginale dans la profession et celle des zones d'agriculture de montagne, marginale dans l'espace français, ont évolué de concert. Autrement dit, en construisant peu à peu leur place d'acteurs du développement local, ces néo-ruraux ont en même temps participé à l'édification d'un 'pays d'avant-garde de l'époque de qualité' »*. Leur participation a été rendue possible par leur remarquable intégration dans le tissu local, y compris dans le milieu agricole. En effet, comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, le Diois – et c'est vraisemblablement le cas également du Val de Drôme –, se caractérise par les bonnes relations entre néo-ruraux et locaux, ainsi qu'entre agriculteurs biologiques et agriculteurs conventionnels. Cet ensemencement

social a été porteur de dynamiques innovantes, en particulier au niveau politique, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2. « *Le Diois est une figure emblématique des dynamiques territoriales contemporaines. Emblématique parce que la convergence en un même lieu de strates de migrants et d'usagers plus ou moins occasionnels a été à l'origine d'une dynamique territoriale [...]. La constitution de la minorité active qui a pris en charge le développement local et le projet de territoire est le résultat d'une alliance entre notables du pays et migrants installés sur la zone.* » (Sencébé 2001, p. 428). D'après nos observations, ce que Yannick Sencébé décrit pour le Diois vaut également pour le Val de Drôme (en précisant que les « migrants » sont plutôt des personnes qui se sont installées durablement dans la vallée<sup>760</sup>).

Les spécificités géographiques de la vallée ont également façonné les conceptions de certains acteurs agricoles et ont fortement influencé leurs stratégies ainsi que leurs interactions avec les autres acteurs. Par exemple, les coopératives céréalière et viticole du Diois, ne pouvant pas être compétitives du fait de leur situation (en zone de montagne pour la coopérative céréalière, sur une zone viticole ne jouissant pas d'une renommée extraordinaire pour la coopérative viticole) restent des coopératives « *à taille humaine, au service de [leurs] adhérents* »<sup>761</sup>. Aucune de ces deux coopératives ne souhaite fusionner avec d'autres coopératives de son secteur, ce qui est peu courant dans le secteur coopératif. Par ailleurs, le fait d'être situées en zone de montagne, où l'agriculture est peu intensive, semble favoriser un fort attachement à la qualité de l'environnement et à un modèle agricole diversifié : « *comme dans toutes les régions de moyenne montagne, nous avons affaire à de petites exploitations parcellaires. Adhérer à la cave Jaillance offre donc aux viticulteurs une sécurité, et leur permet de maintenir sur leurs terres une polyculture. Cette biodiversité fait partie de notre patrimoine, il est vital de la préserver* » (Rapport DD, Jaillance, 2010, p. 31). Plus globalement, le fait que la vallée de la Drôme ne soit pas, dans sa majeure partie, une zone de production très intensive a été déterminant dans la trajectoire du territoire. En effet, si la coopérative céréalière Terres Dioises puis les collectivités se positionnent sur un projet ambitieux de développement de l'agriculture biologique, c'est avant tout pour ne pas rester sur le bas-côté de la modernisation.

Une autre particularité de la vallée de la Drôme est la grande longévité qu'ont les élus et techniciens des intercommunalités dans leurs fonctions. Par exemple le président de

---

<sup>760</sup> Et en précisant également que les élus que j'ai rencontrés ne sont pas des notables.

<sup>761</sup> Rapport moral du président, présenté à l'Assemblée générale de la coopérative céréalière Terres Dioises en 2005



l'intercommunalité du Val de Drôme, ainsi que les chargés de mission du Val de Drôme et du Diois, assurent ces fonctions depuis les années 1990. Ceci a certainement favorisé la montée en compétence des équipes intercommunales, qui se distinguent par leur grande capacité à mobiliser et articuler les dispositifs de politiques publiques à leur disposition. Concernant les élus, cette longévité leur a également permis d'acquérir une forte légitimité, et crée localement un contexte favorable à l'innovation sociale. En effet, ce qui caractérise les différentes actions de politiques publiques qui ont été structurantes dans le cas de la vallée de la Drôme, c'est leur caractère ouvert et souple. Le projet Biovallée en particulier s'inscrit dans une démarche d'« *inventivité* », cherchant à valoriser la « *diversité* », à « *développer les expériences* » en acceptant « *le droit à l'erreur* »<sup>762</sup>. Déjà dans le PIDA Bio, puis encore davantage dans le projet Biovallée, les politiques locales se caractérisent en effet par leur ouverture aux initiatives de rupture, y compris en accompagnant des projets non soutenus par les acteurs dominants. Leur pouvoir de transformation réside certainement dans leur capacité à permettre aux acteurs locaux de s'affranchir des rapports de force existants, tout en encourageant le travail en collaboration. Pour ce qui concerne le projet Biovallée, il s'agit d'une capacité à imposer une vision très alternative, sans pour autant créer de rupture d'association avec les acteurs dominants, donc potentiellement en embarquant, à terme, l'ensemble des acteurs du système agri-alimentaire.

Aussi, le président du projet Biovallée « *applique la théorie des scratches : on agite les molécules, et on espère qu'elles se rencontreront, adhèrent, et fasse projet* »<sup>763</sup>. Comme nous l'avons vu au chapitre 6, le projet Biovallée est effectivement fortement façonné par des initiatives qui lui préexistaient et qui entrent en convergence avec le projet politique des élus. Ainsi, une autre caractéristique essentielle de la vallée de la Drôme est la présence de nombreux acteurs, très innovants, prêts à s'engager pour inventer, et faire vivre et perdurer une initiative, à s'y impliquer fortement et durablement. Il est à ce propos amusant de noter la créativité des acteurs de la vallée dans le détournement symbolique des dispositifs de politiques publiques. Par exemple, les PIDA, programmes intégrés de développement agricole, sont à l'origine des programmes régionaux destinés au soutien des filières, et qui sont « *intégrés* » au sens où ils associent l'ensemble des acteurs d'une seule filière. Les coopératives dioises ont choisi de nommer leur projet PIDA Bio, alors que, comme nous l'avons vu, celui-ci allait bien au-delà d'une approche filière et que son

---

<sup>762</sup> Chef du projet Biovallée, lors du conseil scientifique Biovallée du 11/01/2013.

<sup>763</sup> Ibid., expliquant la démarche du président de l'intercommunalité du Val de Drôme, qui est également président du projet Biovallée.

acronyme signifiait « programme intercoopératif de développement de l'agriculture biologique » (et qu'il n'était d'ailleurs pas financé par la Région). Autre exemple, l'initiative des Compagnons de la Terre qui, répondant à l'appel de l'intercommunalité du Val de Drôme qui souhaitait mettre en place une « Pépinière Intercommunale Agricole et Foncière » (PIAF), rebaptisent le projet « Pépinière d'Installation Agricole et Fermière ».

Enfin, une autre spécificité de la vallée de la Drôme est une forte identité territoriale, qui existait historiquement pour le Diois, et qui a été construite par les élus, à l'échelle de la vallée, plus récemment, grâce au SAGE de la rivière Drôme, dont la restauration semble avoir fait de cette rivière l'élément fort d'une identité partagée. Les politiques de l'eau ont en effet été très structurantes dans la dynamique territoriale (Girard, 2012). Il serait intéressant d'analyser le rôle des interactions entre régimes (Raven, 2007 ; Geels, 2011) dans le processus de transition agroécologique à l'œuvre dans la vallée de la Drôme. Plus largement, une écologisation paraissant y être à l'œuvre dans une diversité de secteurs (eau, énergie, construction et agriculture), la vallée de la Drôme constituerait un cas d'étude intéressant pour conduire une analyse plus globale et tester l'hypothèse du caractère intégré, multi-sectoriel, des transitions écologiques.

J'avais initialement envisagé de conduire une analyse comparative entre ce territoire et d'autres territoires : un territoire en Ardèche pour ses similitudes géographiques mais ses dynamiques institutionnelles très différentes, et un autre territoire situé en zone de production agricole plus intensive. J'ai finalement préféré me concentrer sur une analyse historique et approfondie des processus d'évolution sociotechnique de la vallée de la Drôme, même si ce choix pose l'une des limites de cette thèse. La comparaison du cas de la vallée de la Drôme avec d'autres territoires constitue ainsi une perspective de prolongement de mes travaux qui pourrait être très éclairante et apporter des éléments complémentaires à cette discussion.

\*\*\*\*\*

# Bibliographie

---

AKRICH M., 1989, « La construction d'un système socio-technique. Esquisse pour une anthropologie des techniques », *Anthropologie et sociétés*, 13, 2.

AKRICH M., 1994, « Comment sortir de la dichotomie technique/société », *Recherches*, 1, p. 103-131.

ALLAIRE G., BELLON S., 2014, « L'AB en 3D: diversité, dynamique et dessein de l'agriculture biologique », *Agronomie Environnement & Sociétés*, 4, p. 79-90.

ALLAIRE G., BOYER R., 1995, *La Grande transformation de l'agriculture, lectures conventionnalistes et régulationnistes*, Paris, INRA/Economica, 437 p.

ARENA R., LAZARIC N., 2003, « La théorie évolutionniste du changement économique de Nelson et Winter: Une analyse économique rétrospective », *Revue économique*, 54, 2, p. 329-354.

ASSOULINE G., BERNARD C., DAVID C., ROQUE O., 2000, « making agriculture sustainable: farmers' networking and institutional strategies in France. National report with case studies, conclusions and recommendations of the MAS project ».

AUBERTOT J.-N., BARBIER J.-M., CARPENTIER A., GRIL J.-J., GUICHARD L., LUCAS P., SAVARY S., SAVINI I., VOLTZ M., 2005, « Pesticides, agriculture et environnement », *Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux. Rapport d'expertise scientifique collective, INRA et Cemagref (France)*.

BARATAUD F., 2013, « L'agriculture à l'épreuve des politiques de l'eau. Rapport final du projet AGEPEAU ».

BARRAUD-DIDIER V., HENNINGER M.-C., 2009, « Les déterminants de la fidélité des adhérents de coopératives agricoles », *Revue Internationale de l'Economie Sociale-RECMA*, 314.

BARRES D., BONNY S., LE PAPE Y., REMY J., 1985, « Une éthique de la pratique. Agriculteurs biologiques du nord-Drôme », *Economie et Sociologie Rurales*, Grenoble Grignon Paris, INRA.

BELZ F.-M., 2004, « A transition towards sustainability in the Swiss agri-food chain (1970–2000): using and improving the multi-level perspective », *Elzen, BFW Geels and K. Green, eds. System Innovation and the Transition to Sustainability. Cheltenham, UK: Edward Elgar*, p. 97-114.

BERENGUER J., 1986, « Les programmes intégrés méditerranéens: objectifs des PIM et perspectives pour l'agriculture en Ardèche, Drôme et Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Revue de géographie de Lyon*, 61, 4, p. 441-459.

- BERKHOUT F., SMITH A., STIRLING A., 2004, « Socio-technological regimes and transition contexts », *System innovation and the transition to sustainability: theory, evidence and policy*. Edward Elgar, Cheltenham, p. 48-75.
- BERKHOUT F., WIECZOREK A.J., RAVEN R., 2011, « Avoiding Environmental Convergence: A Possible Role for Sustainability Experiments in Latecomer Countries? », *International Journal of Institutions and Economies*, 3, 2, p.367-385
- BIJKER W.E., 1987, « The social construction of Bakelite: Toward a theory of invention », *The social construction of technological systems*, p. 159-187.
- BILLAUD J.-P., 2009, « La sociologie rurale et la question territoriale: de l'évitement à la réhabilitation », *Etudes rurales*, 183, 1, p. 113-128.
- BONNY S., LE PAPE Y., 1984, « L'agriculture biologique: quelques éléments d'étude de sa viabilité et reproductibilité », *Bulletin Technique d'Information (Ministère de l'agriculture)*, 386, p. 17-39.
- BUCK D., GETZ C., GUTHMAN J., 1997, « From farm to table: The organic vegetable commodity chain of Northern California », *Sociologia ruralis*, 37, 1, p. 3-20.
- CALLON M., 1981, « Pour une sociologie des controverses technologiques », *Fundamenta Scientiae*, 2, 3/4, p. 381-399.
- CALLON M., 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction: la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique (1940/1948-)*, p. 169-208.
- CALLON M., LAW J., 1982, « On interests and their transformation: enrolment and counter-enrolment », *Social studies of science*, 12, 4, p. 615-625.
- CARDONA A., 2012, *L'agriculture à l'épreuve de l'écologisation : éléments pour une sociologie des transitions*, Paris, EHESS, 429 p.
- CARDONA A., LAMINE C., HOCHEREAU F., 2012, « Mobilisations et animations autour des réductions d'intrants: stratégies d'intéressement des agriculteurs dans trois territoires franciliens », *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, 93, 01, p. 49-70.
- CHANET J.-F., 2001, « Terroirs et pays: mort et transfiguration? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 69, 1, p. 61-81.
- CHARVET J.-P., 2007, « L'envolée des cours des commodités agricoles, une envolée durable? », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 300, p. 75-78.
- CHATEAURAYNAUD F., 2004, « L'épreuve du tangible », *Raisons pratiques*, 15, p. 167-194.
- CHATELLIER V., GUYOMARD H., 2010, « Le bilan de santé de la PAC en France: une profonde redistribution budgétaire », *Evaluation of CAP Reform at Disaggregated Level. Paris (FRA): OECD*, 18 p.

COMPAGNONE C., 2009, « Influence des réseaux de dialogues professionnels sur les changements des pratiques des viticulteurs », *Colloque Mondiaiviti, Forum des idées*, p. 103-110.

COMPERE P., POUPART A., PURSEIGLE F., 2013, « L'agroécologie, une ambition pour les coopératives », *Revue Projet*, N° 333, 2, p. 76-83.

CORRELJE A., VERBONG G., 2004, « The transition from coal to gas: radical change of the Dutch gas system », *System innovation and the transition to sustainability: theory, evidence and policy*, Cheltenham: Edward Elgar, p. 114-134.

DARNHOFER I., SUTHERLAND L.-A., PINTO-CORREIA T., SUTHERLAND L., WILSON G.-A., ZAGATA L., OTHERS, 2014, « Conceptual insights derived from case studies on 'emerging transitions' in farming », dans *Transition pathways towards sustainability in agriculture: case studies from Europe*, Hardback, L. Sutherland, I. Darnhofer, G. Wilson, L Zagata, p. 189-203.

DARROT C., DIAZ M., TSAKALOU E., ZAGATA L., SUTHERLAND L., DARNHOFER I., WILSON G.A., OTHERS, 2014, « 'The missing actor': alternative agri-food networks and the resistance of key regime actors », *Transition Pathways towards Sustainability in Agriculture: Case Studies from Europe*, p. 143-155.

DAUMAS J.-C., 1977, « Tourisme et vie rurale à la limite du Diois et des Baronnies : le secteur de La Motte-Chalançon », *Revue de géographie alpine*, 65, 3, p. 275-290.

DAURIACH A., 2012, « Spatialisation de l'agriculture biologique: déterminants de conversion et scénario d'extension », Rapport de fin d'études en économie, Ecole polytechnique de Paris.

DAVID C., VIAUX P., MEYNARD J.-M., 2004, « Les enjeux de la production de blé tendre biologique en France », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 51, p. 43-54.

DERBEZ F., LAMINE C., CHARVOLIN F., 2015, « Les instruments de l'écologisation de l'agriculture : analyse des MCAE au prisme des formes de représentation et d'expertise en jeu », Congrès de l'Association Française de Sociologie, juillet 2015.

DESCLAUX D., CHIFFOLEAU Y., NOLOT J.-M., 2009, « Pluralité des agricultures biologiques: enjeux pour la construction des marchés, le choix des variétés et les schémas d'amélioration des plantes », *Innovations agronomiques*, 4, p. 297-306.

DEVERRE C., LAMINE C., 2010, « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie rurale*, 3, p. 57-73.

DEVERRE C., De SAINTE MARIE C., 2008, « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires? », *Review of Agricultural and Environmental Studies - Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*, 89, 4, p. 83-104.

DIAZ M., DARNHOFER I., DARROT C., BEURET J.-E., 2013, « Green tides in Brittany: What can we learn about niche-regime interactions? », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 8, p. 62-75.

DIMAGGIO P.-J., POWELL W.-W., 1983, « The iron cage revisited: Institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields », *American sociological review*, p. 147-160.

DOMINIQUE DESBOIS B.-L., 2007, « Prix et coûts de production de six grandes cultures : blé, maïs, colza, tournesol, betterave et pomme de terre », *INSEE Références, Edition 2007, L'agriculture, nouveaux défis*, p. 65-78.

DOSI G., 1982, « Technological paradigms and technological trajectories: A suggested interpretation of the determinants and directions of technical change », *Research Policy*, 11, 3, p. 147-162.

DOUSSAN I., DE SAINTE MARIE C., 2011, « Le rôle des politiques publiques dans la transition vers la protection intégrée », *Repenser la protection des cultures. Innovations et transitions*, p. 129-150.

DUFFAUD-PREVOST M.-L., 2015, *L'ancrage territorial par une géographie multilocale : le cas des entreprises de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme*, Thèse de géographie, Université Montpellier 3.

ELZEN B., BARBIER M., 2012, « Introduction », dans *System Innovations, Knowledge Regimes, and Design Practices towards Transitions for Sustainable Agriculture*, Inra (online).

ELZEN B., GEELS F.-W., GREEN K., 2004, *System innovation and the transition to sustainability: theory, evidence and policy*, Edward Elgar Publishing, 344 p.

ELZEN B., GEELS F.-W., LEEUWIS C., MIERLO B. VAN., 2011, « Normative contestation in transitions 'in the making': Animal welfare concerns and system innovation in pig husbandry », *Research Policy*, 40, 2, p. 263-275.

ELZEN B., MIERLO B. VAN., LEEUWIS C., 2012, « Anchoring of innovations: Assessing Dutch efforts to harvest energy from glasshouses », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 5, p. 1-18.

ELZEN B., SPOELSTRA S., 2010, « Towards Sustainable Livestock Production Systems. Outline of a learning and experimentation strategy (LES) », *Proceedings of the 9th European IFSA Symposium*, p. 823-834.

FACCHINI F., 1999, « La mise en œuvre de l'article 19 du règlement CEE 797/85 en France et en Grande-Bretagne », *Économie rurale*, 252, 1, p. 3-8.

FARES M., MAGRINI M.-B., TRIBOULET P., 2012, « Transition agroécologique, innovation et effets de verrouillage: le rôle de la structure organisationnelle des filières », *Les Cahiers de l'agriculture*, 21, p. 34-45.

FILIPPI M., FREY O., MAUGET R., 2008, « Les coopératives agricoles face à l'internationalisation et à la mondialisation des marchés », *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, 310, p. 31-51.

FREEMAN C., PEREZ C., 1988, *Structural crises of adjustment, business cycles and investment behaviour*, Pinter.

FRIEDMANN H., 1987, « International regimes of food and agriculture since 1870 », *Peasants and peasant societies*. Oxford: Basil Blackwell, p. 258-276.

- FRIEDMANN H., 2005, « From colonialism to green capitalism: Social movements and emergence of food regimes », *Research in rural sociology and development*, 11, p. 227.
- FRIEDMANN H., MCMICHAEL P., 1989, « Agriculture and the state system: The rise and decline of national agricultures, 1870 to the present », *Sociologia ruralis*, 29, 2, p. 93-117.
- GAFSI M., FAVREAU J.-L., 2014, « Diversité des logiques de fonctionnement et durabilité des exploitations en agriculture biologique », *Économie rurale*, 339, 1, p. 129-143.
- GARÇON L., 2015, *Réinventer les pommes et les pommes de terre: une géographie de la qualité à l'épreuve de produits ordinaires*, Thèse de doctorat en Géographie, Lyon 2, 518 p.
- GEELS F., RAVEN R., 2006, « Non-linearity and expectations in niche-development trajectories: Ups and downs in Dutch biogas development (1973-2003) », *Technology analysis & strategic management*, 18, 3-4, p. 375-392.
- GEELS F.W., 2006, « The hygienic transition from cesspools to sewer systems (1840–1930): the dynamics of regime transformation », *Research Policy*, 35, 7, p. 1069-1082.
- GEELS F.W., 2010, « Ontologies, socio-technical transitions (to sustainability), and the multi-level perspective », *Research Policy*, 39, 4, p. 495-510.
- GEELS F.W., 2011, « The multi-level perspective on sustainability transitions: Responses to seven criticisms », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 1, 1, p. 24-40.
- GEELS F.W., SCHOT J., 2007, « Typology of sociotechnical transition pathways », *Research Policy*, 36, 3, p. 399-417.
- GEELS F.W., 2002, « Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study », *Research Policy*, 31, 8-9, p. 1257-1274.
- GEELS F.W., 2004, « From sectoral systems of innovation to socio-technical systems - Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory », *Research Policy*, 33, 6-7, p. 897-920.
- GEELS F.W., VERHEES B., 2011, « Cultural legitimacy and framing struggles in innovation journeys: A cultural-performative perspective and a case study of Dutch nuclear energy (1945–1986) », *Technological Forecasting and Social Change*, 78, 6, p. 910-930.
- GENUS A., COLES A.-M., 2008, « Rethinking the multi-level perspective of technological transitions », *Research Policy*, 37, 9, p. 1436-1445.
- GIDDENS A., 1987, *La constitution de la société*, PUF, Paris.
- GIRARD S., 2012, *La territorialisation de la politique de l'eau est-elle gage d'efficacité environnementale ? Analyse diachronique de dispositifs de gestion des eaux dans la vallée de la Drôme (1970-2011)*, Thèse de doctorat, Ecole normale supérieure de Lyon-ENS LYON.
- GLIESSMAN S.R., ENGLER E., KRIEGER R., 1998, *Agroecology: ecological processes in sustainable agriculture*, Ann Arbor Press, 394 p.



GRIN J., 2010, « Modernization processes in Dutch agriculture 1886 to the present », dans *Transitions to sustainable development. New directions in the study of long term transformative change.*, J. Grin, J. Rotmans and J. Schot., Routledge, New-York p. 249-264.

GRIN J., ROTMANS J., SCHOT J., 2011, « On patterns and agency in transition dynamics: Some key insights from the KSI programme », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 1, 1, p. 76-81.

GUILLERMIN L., 2015, « La bio, une vision globale », *Nature&Progrès*, n°100, novembre-décembre 2014 / janvier 2015, p. 40-43.

GUTHMAN J., 2004, « The trouble with ‘organic lite’ in California: a rejoinder to the ‘conventionalisation’ debate », *Sociologia ruralis*, 44, 3, p. 301-316.

HATZFELD H., 2007, « Une révolution culturelle du parti socialiste dans les années 1970? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 96, 4, p. 77-90.

HERMANS F., APELDOORN D. VAN., STUIVER M., KOK K., 2013, « Niches and networks: Explaining network evolution through niche formation processes », *Research Policy*, 42, 3, p. 613-623.

HERVIEU B., LEGER D., 1979, *Le Retour à la nature. Au fond de la forêt... l'État*, Paris, Seuil.

HOLTZ G., BRUGNACH M., PAHL-WOSTL C., 2008, « Specifying “regime” — A framework for defining and describing regimes in transition research », *Technological Forecasting and Social Change*, 75, 5, p. 623-643.

HOOGMA R., 2002, *Experimenting for sustainable transport: the approach of strategic niche management*, Taylor & Francis.

HOUEE P., 1996, *Les politiques de développement rural : des années de croissance au temps d'incertitude*, Editions Quae.

HUGHES T.P., 1987, « The evolution of large technological systems », *The social construction of technological systems: New directions in the sociology and history of technology*, p. 51-82.

HUGHES T.P., 1983, *Networks of power: electrification in Western society, 1880-1930*, Baltimore, JHU Press.

INRA, 2013, « Freins et leviers à la diversification des cultures. Etude au niveau des exploitations agricoles et des filières. Synthèse du rapport d'étude », 56 p.

JAS N., 2007, « Public health and pesticide regulation in France before and after Silent Spring », *History and Technology*, 23, 4, p. 369-388.

JAS N., 2010, « Pesticides et santé des travailleurs agricoles en France. Questions anciennes, nouveaux enjeux », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 59, p. 47-59.

JOUZEL J.-N., DEDIEU F., 2013, « Rendre visible et laisser dans l'ombre. Savoirs et ignorance dans les politiques de santé au travail », *Revue française de science politique*, 63, 1, p. 29-49.

KEMP R., SCHOT J., HOOGMA R., 1998, « Regime shifts to sustainability through processes of niche formation: The approach of strategic niche management », *Technology Analysis & Strategic Management*, 10, 2, p. 175-198.

KEMP R., LOORBACH D., ROTMANS J., 2007, « Transition management as a model for managing processes of co-evolution towards sustainable development », *The International Journal of Sustainable Development & World Ecology*, 14, 1, p. 78-91.

KOULYTCHIZKY S., MAUGET R., 2003, « Le développement des groupes coopératifs agricoles depuis un demi-siècle: A la recherche d'un nouveau paradigme », *Revue internationale de l'économie sociale: Recma*, 287, p. 14-40.

LAMINE C., 2003, *La construction des pratiques alimentaires face à des incertitudes multiformes, entre délégation et modulation: le cas des mangeurs bio intermittents*, Paris, EHESS, 586 p.

LAMINE C., 2012, « « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux », *Terrains & travaux*, n° 20, 1, p. 139-156.

LAMINE C., 2015, « Biocoop - France. Full case study report », *Projet HealthyGrowth*, 28 p.

LAMINE C., 2015, « Les agriculteurs dans la fabrique sociale et politique des paradigmes de l'écologisation », HDR de sociologie présentée à Paris Ouest Nanterre La Défense, octobre 2015, 200 p.

LAMINE C., AUDERGON J.-M., PENVERN S., SIMON S., PLUVINAGE J., 2014, « From genetics to marketing (... and through complex connexions and interdependencies): an integrative approach of the ecologisation of fruit production », *Proceedings of the 2014 European IFSA Symposium - Farming systems facing global challenges: capacities and strategies*.

LAMINE C., BUI S., OLLIVIER G., 2015, « Pour un approche systémique, non réductionniste de la transition écologique des systèmes agri-alimentaires », *Cahiers de recherche sociologique, à paraître*.

LAMINE C., CHIFFOLEAU Y., 2012, « Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires: dynamiques et défis », *Pour*, 3, p. 85-92.

LAMINE C., LANDEL P.-A., DUFFAUT-PREVOST M.-L., 2011, « Dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique », *Colloque SFER « Transversalité de l'agriculture biologique »*, Strasbourg 23-24/06/2011.

LAMINE C., PENVERN M.S., 2011, « La bio en plein boom: un tournant à bien négocier », dans *Déméter 2011 - Economie et stratégies agricoles*, Club Déméter, Paris, p. 79-149.

Lamine C., Penvern, S., 2011. *La bio en plein boom : un tournant à bien négocier*. Déméter Economie et stratégies agricoles, Ed: Club Déméter 2011, pp 79-149.

LAMINE C., PERROT N., 2006, « Trajectoires d'installation, de conversion et de maintien en agriculture biologique: étude sociologique. », *Rapport de recherche du projet Tracks, volet sociologique*, INRA.

LAMINE C., PLUVINAGE J., AUBENAS R., FAUGIER V., SIMON S., CLAUZEL G., LAMBERET M., PENVERN S., STEVENIN S., BULEON S., GARÇON L., BUI S., AUDERGON J.-M., 2015, « Innovation variétale en Prunus, 1960-2013: les enseignements d'une analyse socio-historique co-construite avec les acteurs », *Le Courrier de l'environnement de l'Inra*, 65, p. 5-18.

LAMINE C., MESSEAN A., PARATTE R., HOCHEREAU F., MEYNARD J.M., RICCI P., 2011, « La lutte chimique au cœur de la construction du système agri-alimentaire [Chemical applications as the heart of agro-food system building] », dans *Repenser la protection des cultures*, Quae/Educagri, Paris/Dijon (Sciences en partage), p. 30-58.

LAURENT C., CARTIER S., FABRE C., MUNDLER P., PONCHELET D., REMY J., 1998, « L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale », *Economie rurale*, 244, 1, p. 12-21.

LAURENT C., LABARTHE P., CERF M., 2006, « L'Europe et le conseil agricole. Évolutions récentes dans six pays de l'UE », *Conseiller en agriculture*, INRA, Educagri editions, p. 103-118.

LEROUX B., 2011, *Les agriculteurs biologiques et l'alternative: contribution à une anthropologie politique d'un monde paysan en devenir*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.

LOORBACH D.A., 2007, *Transition management: new mode of governance for sustainable development*, Erasmus University Rotterdam.

LOORBACH D., RAAK R. VAN, 2006, « Strategic niche management and transition management: different but complementary approaches - Discussion paper ».

MAILLET C., 2013, « Etude sur les publics de La Carline », mémoire M2 d'économie sociale, IEP Grenoble.

MARKARD J., RAVEN R., TRUFFER B., 2012, « Sustainability transitions: An emerging field of research and its prospects », *Research Policy*, 41, 6, p. 955-967.

MARKARD J., TRUFFER B., 2008, « Technological innovation systems and the multi-level perspective: Towards an integrated framework », *Research policy*, 37, 4, p. 596-615.

MARQUES F.C., PLOEG J.D. VAN DER., DAL SOGLIO F.K., 2012, « New identities, new commitments: something is lacking between niche and regime », dans BARBIER M., ELZEN B. (dirs.), *System innovations, knowledge regimes and design practices towards transitions for sustainable agriculture*, (INRA (online)), p. 23-45.

MARSDEN T., 2013, « From post-productionism to reflexive governance: Contested transitions in securing more sustainable food futures », *Journal of Rural Studies*, 29, p. 123-134.

MCMICHAEL P., 2009, « A food regime genealogy », *The Journal of Peasant Studies*, 36, 1, p. 139-169.

MENESGUEN A., 2003, « Les "marées vertes" en Bretagne, la responsabilité du nitrate » Rapport.

MULLER P., 1984, *Le technocrate et le paysan: essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours*, Paris, Editions ouvrières.

- MULLER P., 1992, « Entre le local et l'Europe. La crise du modèle français de politiques publiques », *Revue française de science politique*, 42, 2, p. 275-297.
- MULLER P., 2000, « La politique agricole française: l'État et les organisations professionnelles », *Économie rurale*, 255, 1, p. 33-39.
- MULLER P., GERBAUX F., 1984, « La naissance du développement agricole en France », *Économie rurale*, 159, 1, p. 17-22.
- NELSON R.R., WINTER S.G., 1982, *An evolutionary theory of economic change*, Cambridge, Massachusetts, Bellknap Press.
- PENNA C.C., GEELS F.W., 2012, « Multi-dimensional struggles in the greening of industry: A dialectic issue lifecycle model and case study », *Technological Forecasting and Social Change*, 79, 6, p. 999-1020.
- PETIT C., AUBRY C., 2014, « Collecte de grandes cultures biologiques en Île-de-France », *Économie rurale*, 339, 1, p. 33-47.
- PINCH T.J., BIJKER W.E., 1984, « The social construction of facts and artefacts: Or how the sociology of science and the sociology of technology might benefit each other », *Social studies of science*, p. 399-441.
- PIRIOU S., 2002, *L'institutionnalisation de l'agriculture biologique (1980-2000)*, Thèse de doctorat, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes.
- POLO M., VEYRON M., 1982, « L'agriculture biologique dans la Drôme. Evolution depuis 10 ans. Problèmes techniques des agriculteurs », Lyon, ISARA.
- POTTIEZ E., CONAN S., LANDRAULT M., BOUVAREL I., 2010, « Les filières œufs biologiques en Bretagne et en Rhône-Alpes: état des lieux et enjeux », Rapport du projet de recherche Avibio.
- PRALY C., 2010, *Nouvelles formes de valorisation territoriale en agriculture, le cas de l'arboriculture de la Moyenne Vallée du Rhône*, Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon II.
- RASTOIN J.-L., GHERSI G., DE SCHUTTER O., 2010, *Le système alimentaire mondial: concepts et méthodes, analyses et dynamiques*, Quae.
- RAVEN R., 2007, « Niche accumulation and hybridisation strategies in transition processes towards a sustainable energy system: an assessment of differences and pitfalls », *Energy Policy*, 35, 4, p. 2390-2400.
- RENTING H., OOSTINDIE H., LAURENT C., BRUNORI G., BARJOLLE D., JERVELL A., GRANBERG L., HEINONEN M., 2008, « Multifunctionality of agricultural activities, changing rural identities and new institutional arrangements », *International Journal of Agricultural Resources, Governance and Ecology*, 7, 4-5, p. 361-385.
- RICCI P., LAMINE C., BUI S., 2011, « La gestion de la santé des cultures dans une optique de développement durable », dans *Repenser la protection des cultures - Innovations et transitions*, Paris/Dijon, Editions Quae/Educagri (Sciences en partage), p. 17-28.

RICCI P., BUI S., LAMINE C., 2011, *Repenser la protection des cultures - Innovations et transitions*, Paris/Dijon, Editions Quae/Educagri (Sciences en partage), 250 p.

RIP A., KEMP R., 1998, *Technological Change*. In: Rayner S., Malone EL (editors), Battelle Press.

ROEP D., VAN DER PLOEG J.D., WISKERKE J.S., 2003, « Managing technical-institutional design processes: some strategic lessons from environmental co-operatives in the Netherlands », *NJAS wageningen journal of life sciences*, 51, 1, p. 195-217.

ROLLAND B., BOUCHARD C., LOYCE C., MEYNARD J.-M., GUYOMARD H., LONNE P., DOUSSINAULT G., 2003, « Des itinéraires techniques à bas niveaux d'intrants », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°49.

ROTMANS J., KEMP R., ASSELT M. VAN., 2001, « Transition management: a promising policy perspective » dans *Interdisciplinarity in technology assessment: implementation and its chances and limits*, DECKER M. (dir.), 11, p. 165-197.

SAMAK M., 2014, « Quand la «bio» rebat les cartes de la représentation des agriculteurs », *Politix*, 103, 3, p. 125-148.

SCEAU R., 1972, « La coopération agricole dans la région Rhône-Alpes », *Revue de géographie de Lyon*, 47, 3, p. 259-296.

SCHOT J., GEELS F.W., 2008, « Strategic niche management and sustainable innovation journeys: theory, findings, research agenda, and policy », *Technology Analysis & Strategic Management*, 20, p. 537-554.

SCHOT J., RIP A., 1997, « The past and future of constructive technology assessment », *Technological Forecasting and Social Change*, 54, 2-3, p. 251-268.

SCOTT W.R., 1995, *Institutions and organizations*, Sage Thousand Oaks, CA.

SENCEBE Y., 2001, *Les lieux et les temps de l'appartenance, mobilités et territoire: une analyse sociologique du pays Diois*, Thèse de doctorat, Lyon, Université Lumière Lyon II.

SHOVE E., WALKER G., 2007, « Caution! Transitions ahead: politics, practice and transition management », *Environment and Planning A*, 39, 4, p. 763-770.

SMITH A., 2006, « Green niches in sustainable development: the case of organic food in the United Kingdom », *Environment and Planning C: Government and Policy*, 24, 3, p. 439-458.

SMITH A., 2007, « Translating sustainabilities between green niches and socio-technical regimes », *Technology Analysis & Strategic Management*, 19, 4, p. 427-450.

SMITH A., STIRLING A., BERKHOUT F., 2005, « The governance of sustainable socio-technical transitions », *Research Policy*, 34, 10, p. 1491-1510.

SONNINO R., MARSDEN T., 2006, « Beyond the divide: rethinking relationships between alternative and conventional food networks in Europe », *Journal of Economic Geography*, 6, 2, p. 181-199.

STASSART P.M., BARET P., GREGOIRE J.-C., HANCE T., MORMONT M., REHEUL D., STILMANT D., VANLOQUEREN G., VISSER M., 2012, « L'agroécologie: Trajectoire et potentiel pour une transition vers des systèmes alimentaires durables », *Agroécologie, entre pratiques et sciences sociales*.

STUIVER M., WISKERKE J.S., 2004, « The VEL and VANLA environmental co-operatives as a niche for sustainable development », dans *Seeds of transition. Essays on novelty production, niches and regimes in agriculture.*, van Gorcum, Assen, J.S.C. Wiskerke, J.D. van der Ploeg (European Perspectives on Rural Development), p. 119-148.

SYLVANDER B., 1994, « La qualité: du consommateur final au producteur », dans *Qualité et système agraire*. Cerf M., Aubry C., de Sainte Marie C., Hubert B., Valceschini E., Vissac B.,(Ed), *Etudes et Recherches*, 28, p. 27-49.

SYLVANDER B., 2000, « Les tendances de la consommation de produits biologiques en France et en Europe: conséquences sur les perspectives d'évolution du secteur », *Les Colloques de l'INRA*, p. 193-212.

THIVET D., 2012, « Des paysans contre la faim », *Terrains & travaux*, n° 20, 2012/1, p. 69-85.

TUAL J., 2011, *Dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique dans la vallée de la Drôme Le développement de l'agriculture biologique dans un territoire pionnier: historique et dynamiques actuelles autour de la production de légumes*, Mémoire de fin d'études M2, INRA Avignon, AgroParisTech, 119 p.

VAN DAM D., 2005, *Les agriculteurs bio, vocation ou intérêt?*, Presses universitaires de Namur.

VAN DE POEL I., 2000, « On the role of outsiders in technical development », *Technology Analysis & Strategic Management*, 12, 3, p. 383-397.

VERBONG G., GEELS F., 2007, « The ongoing energy transition: Lessons from a socio-technical, multi-level analysis of the Dutch electricity system (1960–2004) », *Energy Policy*, 35, 2, p. 1025-1037.

VOGELEZANG J., WALSH A., MIERLO B. VAN, WIJNANDS F., 2009, « Learning in networks in Dutch agriculture: an organic approach to innovation and transition », dans *Transitions towards sustainable agriculture and food chains in peri-urban areas*, Wageningen, K.J. Poppe, C. Termeer, M. Slingerland, Wageningen Academic Publishers p. 93-111.

VOLLENBROEK F.A., 2002, « Sustainable development and the challenge of innovation », *Journal of Cleaner Production*, 10, 3, p. 215-223.

WISKERKE J.S., OERLEMANS N., 2004, « Zeeuwse Vlegel: A promising Niche for sustainable wheat production », dans *Seeds of Transition: Essays on novelty production, niches and regimes in agriculture*, van Gorcum, Assen, J.S.C. Wiskerke, J.D. van der Ploeg (European Perspectives on Rural Development), p. 225-264.



Annexe 1 – Liste des matériaux analysés dans le chapitre 2

Annexe 2 – Frise chronologique des programmes de politiques publiques territorialisées de la vallée, de 1970 à 2014

Annexe 3 - Liste des matériaux analysés dans le chapitre 3

Annexe 4 - Liste des matériaux analysés dans le chapitre 4

Annexe 5 - Liste des matériaux complémentaires mobilisés dans les chapitres 5 et 6



## Annexe 1 – Liste des matériaux analysés dans le chapitre 2

### Archives

<b>Archives des intercommunalités</b>	
<i>Type d'archives</i>	<i>Nombre de documents</i>
Documents de présentation des projets de développement agricole ou rural, bilans, débats d'orientation, statuts des intercommunalités, diagnostics et chartes de territoire :	
- Périmètre Val de Drôme	12
- Périmètre Diois	13
- Périmètre Vallée de la Drôme (Contrat Global de Développement, études Projet Bio, Pôle d'Excellence Rurale Biovallée, Grand Projet Biovallée)	18
Documents de travail internes :	
- Commission agricole du Diois (comptes-rendus des réunions et documents de travail 1990-2014)	87
- Commission Aménagement du territoire du Diois (comptes-rendus des réunions 1997-2002)	28
- Groupe Bio du Diois (comptes-rendus des réunions et documents de travail 2001-2009)	45
- Commission Agricole du Val de Drôme (1985-1996)	23
- Comité Technique Biovallée	5
Rapports d'activité Val de Drôme 2009-2012	4
Rapports d'activité Diois 2001-2012	12
Revue de presse 2008-2012 : 595 articles publiés dans la presse locale et nationale sur Biovallée	-
Autres supports de communication :	
- Lettres d'information de l'intercommunalité du Val de Drôme	27
- Site internet de Biovallée	1
- Newsletters de Biovallée	2
- vidéos publiées sur Youtube par Biovallée	14
- podcasts de programmes radio	15
- Vidéos ou comptes-rendus d'interventions publiques d'élus sur le projet Biovallée	3
	309

<b>Autres archives</b>	
<i>Type d'archives</i>	<i>Nombre de documents</i>
Archives du Comité de Développement Agricole du Diois (comptes-rendus de conseils d'administration et d'assemblées générales)	14
Analyses sur les politiques territorialisées des intercommunalités de la vallée produites par d'autres acteurs du territoire (Agribiodrôme, Comité Local de Développement du Diois, Groupe d'Action Locale du Diois)	3
Etudes et rapports de recherche sur l'agriculture, les politiques publiques ou les dynamiques sociales dans la vallée de la Drôme : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thèses</li> <li>- Mémoires d'étudiants</li> <li>- Rapports de bureaux d'étude ou d'institutions publiques (intercommunalités de la vallée)</li> </ul>	3 12 5
Rapports sur l'agriculture dans la Drôme ou en Rhône-Alpes	4
Rapports ou présentations sur les politiques publiques du Conseil Général la Drôme ou de la Région Rhône-Alpes	14
	55

## Entretiens

<b>Entretiens réalisés durant la thèse (en 2013) = 18</b>	
Entretiens sollicités auprès d'élus et de techniciens des intercommunalités de la vallée	Ancien président de l'intercommunalité du Diois (2 entretiens) (également ancien président de la commission agricole du Diois)
	Vice-président de l'intercommunalité du Diois, en charge de l'agriculture
	Chef de projet Biovallée (2 entretiens) (également ancien chargé de mission Agriculture pour le CDAD et pour l'intercommunalité du Diois)
	Ancienne chargée de mission Agriculture Biologique de Biovallée (également chargée de mission Agriculture pour l'intercommunalité du Val de Drôme)
	Ancienne chargée de mission Agriculture de l'intercommunalité du Diois
	Actuelle chargée de mission Agriculture de l'intercommunalité du Diois
	Directrice de l'association Biovallée
	Vice-président de l'intercommunalité du Val de Drôme (également administrateur de l'association Biovallée et ancien président de la Chambre d'agriculture de la Drôme)
Autres entretiens	Ancien directeur de l'Espace Social et Culturel de Die
	Président du Comité Local de Développement du Diois (2 entretiens)
	Directeur de la coopérative céréalière Terres Dioises
	Représentant de la Carline à la commission agricole du Diois
	Chargé de mission Agriculture Biologique au Conseil général de la Drôme
	Chercheuse INRA ayant travaillé dans la vallée de la Drôme pour ses recherches et auparavant, pour une coopérative laitière
	Directeur d'Agricourt
Conseiller Grandes cultures biologiques à la Chambre d'agriculture de la Drôme	

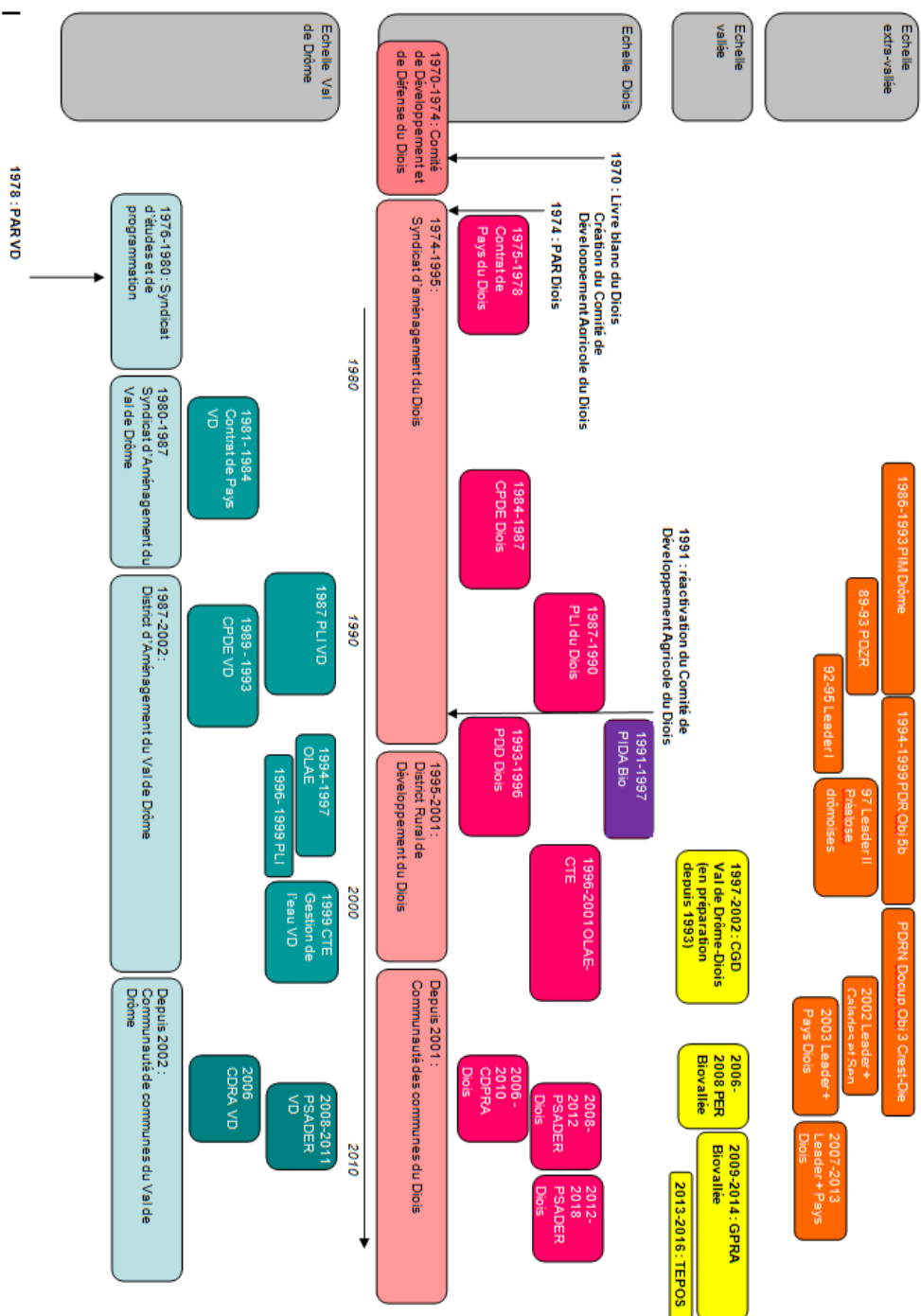
<b>Entretiens réalisés par Elisabeth Lécivain et Marc Vincent = 7</b>	
Réalisés dans le cadre d'une étude exploratoire sur la filière ovine biologique dans le Diois réalisée en 2012	7 éleveurs

<b>Entretiens réalisés par Claire Lamine et Julia Tual = 10</b>	
Entretiens réalisés dans le cadre d'une étude sur les dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique et sur le cas de la filière maraîchère, réalisée en 2011	Vice-président de l'intercommunalité du Val de Drôme en charge de l'agriculture (également président de la commission agricole Biovallée)
	Ancien directeur de la coopérative des PPAM
	Ancien directeur du service Développement rural au Conseil général de la Drôme (également ancien directeur de l'intercommunalité du Diois)
	Conseiller territorial de la Chambre d'agriculture de la Drôme pour la vallée de la Drôme
	Elu membre de la commission agricole du Val de Drôme (également porte-parole d'Agribiodrôme)
	Chargée de mission Maraîchage à Agribiodrôme
	Producteurs maraîchers (4 entretiens)

## Observations

<i>Evènements</i>	<i>Nombre d'évènements</i>
Commission PSADER du Diois	3
Commission PSADER du Val de Drôme	5
Commission agricole Biovallée	3
Autres réunions associant des acteurs du territoire (réunions de suivi des porteurs de projet)	7
Réunions de travail internes sur le projet Biovallée (sur le projet d'observatoire, préparation d'une convention avec la Chambre d'agriculture, réunions d'équipe)	5
Comité de pilotage Biovallée	3
Conseils d'administration, comités d'agrément et assemblée générale de l'association Biovallée	7
Evènements publics organisés par Biovallée (colloques et concertation menée dans le cadre de l'étude prospective Biovallée 2040)	6
	39

# Annexe 2 – Chronologie des politiques publiques de la vallée, de 1970 à 2014



## Annexe 3 – Liste des matériaux analysés dans le chapitre 3

---

### Archives

<b>Archives de Terres Dioises</b>	
<i>Type d'archives</i>	<i>Nombre de documents</i>
Comptes-rendus de conseils d'administration 2003-2013 (documents numériques)	82
Comptes-rendus de conseils d'administration 1990-2000 (cahiers)	8
Comptes-rendus d'assemblées générales ordinaires (comportant convocation, rapport moral, rapport financier) et extraordinaires (débat d'orientation)	23
Documents de projet (demandes de subvention et bilans de projets, audits stratégiques, statuts de Bio-Sud-Est et pacte d'associés)	9
	122

<b>Autres archives</b>	
Archives de la communauté de communes du Diois	49 documents datant de 1991 à 2012 (documents de présentation du PIDA Bio ; comptes-rendus de commission agricole du Diois ; comptes-rendus de conseil d'administration, d'assemblées générales, et courriers du CDAD)
Archives de la Chambre d'agriculture de la Drôme	1 analyse sur la filière céréalière drômoise (2009)
Autres	6 articles de presse spécialisée ou locale sur Terres Dioises, Barnier, Top Semences et Bio-Sud-Est ; lettre d'information de la coopérative Dauphinoise ; feuillet de présentation de la coopérative Drômoise de Céréales
	57

## Entretiens

<b>Entretiens réalisés durant la thèse (en 2013) = 8</b>	
Entretiens sollicités au sujet de Terres Dioises	Directeur de Terres Dioises (2 entretiens)
Autres entretiens	Ancien président de l'intercommunalité du Diois (également ancien président de la commission agricole du Diois)
	Conseiller Grandes cultures biologiques de la Chambre d'Agriculture de la Drôme
	Ancienne chargée de mission Agriculture de la Communauté des Communes du Diois
	Ancien animateur du Comité de Développement Agricole du Diois (également ancien chargé de mission Agriculture à l'intercommunalité du Diois)
	Ancienne chargée de mission Agriculture Biologique de Biovallée
	Vice-président de l'intercommunalité du Diois, en charge de l'agriculture

<b>Entretiens réalisés par Claire Lamine et Julia Tual = 4</b>	
Entretiens réalisés dans le cadre d'une étude sur les dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique et sur le cas de la filière maraîchère, réalisée en 2011	Agriculteur adhérent de Terres Dioises (également président de la commission agricole Biovallée)
	Ancien directeur du service Développement rural du Conseil général de la Drôme (également ancien directeur de l'intercommunalité du Diois)
	Conseiller territorial de la Chambre d'agriculture de la Drôme pour la vallée de la Drôme
	Ancien président de la coopérative des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (également co-fondateur du PIDA Bio)

## Observations

Evènements	Nombre d'évènements
Assemblée générale de Terres Dioises 2012	1
Assemblées générales d'Agribiodrôme 2012 et 2013	2
Visite d'Ecodéveloppement à Biovallée	1
	4

## Annexe 4 – Liste des matériaux analysés dans le chapitre 4

### Entretiens

<b>Entretiens réalisés durant la thèse (en 2013) = 12</b>	
Entretiens sollicités au sujet de la Carline	Ancien président de la Carline (également ancien adhérent de la Carline, sociétaire consommateur, et ancien directeur de l'Espace Social et Culturel de Die)
	Membre fondateur de la Carline : 2 entretiens (également sociétaire-consommateur, également premier salarié puis premier directeur de la Carline 2008-2010, ancien et actuel administrateur, représentant de la Carline en commission agricole du Diois)
	Actuel président de la Carline (également sociétaire-consommateur, également ancien administrateur et chef de projet Biovallée)
	Actuel directeur de la Carline
	Leader du Collège Producteurs (également sociétaire-productrice, également productrice de PPAM et de produits cosmétiques biologiques, fournisseur de la Carline)
Autres entretiens	Ancien président de la commission agricole du Diois, adhérent de la Carline
	Chargée de mission Agriculture de la Communauté des Communes du Diois
	Ancienne chargée de mission Agriculture de la Communauté des Communes du Diois
	Ancienne chargée de mission Agriculture Biologique de Biovallée
	Directeur de la coopérative Terres Dioises
	Directeur d'Agricourt

<b>Entretiens réalisés par Elisabeth Lécrivain et Marc Vincent = 7</b>	
Réalisés dans le cadre d'une étude exploratoire sur la filière ovine biologique dans le Diois réalisée en 2012	7 éleveurs fournissant ou ayant été fournisseur de la Carline

<b>Entretiens réalisés par Claire Lamine et Julia Tual = 10</b>	
Entretiens réalisés dans le cadre d'une étude sur	Ancien directeur de la Carline 2010-2012
	Ancien administrateur



les dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique et sur le cas de la filière maraîchère, réalisée en 2011	(également sociétaire-consommateur et responsable de la coordination du groupe de maraîchers durant les années 2000)
	Ancien président de la Carline 2007 (également ancien directeur du CFPPA de Die et co-fondateur des Compagnons de la Terre)
	Conseiller territorial de la Chambre d'agriculture de la Drôme pour la vallée de la Drôme
	Chargée de mission Maraîchage à Agribiodrôme
	Directeur de la coopérative Terres Dioises
	Maraîcher fournisseur de la Carline (également administrateur de la Carline)
	Maraîcher fournisseur de la Carline
	Maraîcher fournisseur de la Carline

## Observations

<i>Type d'évènement</i>	<i>Evènement</i>	<i>Nombre d'observations</i>
Moments de vie de la Carline	Assemblée générale de la Carline 2013	1
Evènements auxquels ont participé des représentants de la Carline	Visite d'Ecodéveloppement à Biovallée	1
	Présentation publique de la prospective Biovallée 2040 – atelier économie agriculture	1
	Présentation publique de la prospective Biovallée 2040 – atelier environnement et ressources	1
	Rencontres de l'Ecologie – table ronde « Permaculture, agroécologie et territoire »	1
	Assemblée générale d'Agribiodrôme 2013	1
	Assemblée générale d'Agricourt 2013	1
	Commissions agricoles du Diois 2013	3
		10

## Archives

<b>Archives de la Carline</b>	
<i>Type d'archives</i>	<i>Nombre de documents</i>
Statuts de la Carline et modifications de statuts	6
Comptes-rendus de conseils d'administration	139
Comptes-rendus d'assemblées générales ordinaires (comportant convocation, rapport moral, rapport financier) et extraordinaires (débat d'orientation)	25
Comptes-rendus de réunions extraordinaires (réunions de réflexion collective ouvertes à l'ensemble des adhérents, conseils d'administration élargis aux bénévoles pour débattre de la politique commerciale, réunions de coordination des bénévoles, réunions de coordination des maraîchers, réunions du collège Producteurs)	7
Supports de communication (tracts, bulletins d'information édités en 1991 et 1998, newsletters électroniques éditées en 2013-2014, vidéo sur le chantier collectif de construction du magasin)	22
Documents de travail internes (plans d'action, bilans, lettre de mission du Directeur général, documents de travail sur la politique commerciale, sur la charte éthique...)	12
Courriers (échange entre le directeur de la coopérative d'approvisionnement et le président de la Carline, lettre ouverte du président au sujet du conflit de 1995, lettre de démission d'une administratrice en 2011)	3
Rapport de stage sur la Carline : « Etude sur les publics de la Carline », Caroline Maillet, 2013, mémoire M2 en économie sociale, IEP de Grenoble	1
	215

<b>Archives de la Communauté des Communes du Diois</b>	
Sur le projet de Pôle Bio	15 documents datant de 2005 à 2010 (comptes-rendus de réunions où le sujet a été abordé, documents de travail)
Sur l'accompagnement des Rencontres de l'Ecologie	37 documents datant de 2003 à 2007 (programmes, plans de financements, fiches de présentation, courriers échangés entre l'intercommunalité et la Carline...)
Dossiers de demande de subvention PSADER et LEADER	36 documents datant de 2012 concernant deux demandes (fiches de présentation, plans de financement, mails échangés pour le montage du dossier, comptes-rendus de rencontres préalables entre la chargée de mission de l'intercommunalité et le directeur de la Carline, avis des commissions de pilotage des programmes sollicités...)
Sur la place de la Carline dans les projets de politiques agricoles du Diois (hors projet de Pôle bio et demandes de subvention)	37 documents datant de 2007 à 2013 (comptes-rendus de commissions agricoles et documents de travail)
125	

<b>Autres archives</b>	
Articles sur la Carline sur le site <a href="http://mediacitoyens-diois.fr">mediacitoyens-diois.fr</a> (4), 2014-2015	
Fiche Observatoire Biovallée « L'épicerie bio, locale et solidaire de la Carline », 2014	
« Fiche d'expériences : Approvisionnement local sur le territoire du Diois », Région Rhône-Alpes, 2014	
Articles publiés dans l'Agriculture Drômoise (2)	

## Annexe 5 – Liste des matériaux complémentaires mobilisés dans les chapitres 5 et 6

---

### Archives

<i>Type d'archives</i>	<i>Nombre de documents</i>
Archives de la Chambre d'agriculture (projets agricoles drômois 1996 et 2005, rapports d'activité, bilans de mandature et programmes électoraux, documents de travail de la plateforme TAB, dossiers de présentation du salon Tech&Bio)	15
Archives des coopératives (projets stratégiques de la cave coopérative Jaillance, lettre d'information de la coopérative Dauphinoise)	4
Archives d'Agribiodrôme (documents de projet, rapports)	4
Articles parus dans la presse spécialisée (presse agricole drômoise et presse spécialisée de l'agriculture biologique nationale)	5
Archives d'acteurs de la recherche-expérimentation (GRAB, ITAB, INRA Gotheron)	5
Archives relatives à Agricourt (statuts et charte de l'association, comptes-rendus d'assemblée générale, fiche Biovallée sur Agricourt, site internet, supports de communication, dossier de presse, compte-rendu de la réunion de coordination de financeurs potentiels en 2009, plaquette Court-circuit)	12
Archives relatives à la pépinière d'Eurre et aux Compagnons de la Terre (statuts des Compagnons de la Terre, mémoire d'étudiant sur le projet de l'association, lettres d'information, dossiers de Terre de Liens sur la pépinière et le fonds d'intervention foncier, article de presse, document de projet du fonds d'intervention foncier)	7
Archives relatives au projet du syndicat caprin de la Drôme (Fiches-action du PEP caprin, communications, supports pédagogiques, bilan d'étape, comptes-rendus des réunions de suivi, lettres d'information du syndicat caprin, diagnostic de l'institut de l'élevage sur la filière caprin en Rhône-Alpes, articles de presse, feuillet de présentation du collectif Plantes libres)	18
Comptes-rendus de réunions et documents de travail sur le projet de convention entre l'intercommunalité du Diois et la Chambre d'agriculture de la Drôme	25

### Observations

- Journées de démonstration de matériel alternatif et de formation en techniques bas-intrants co-organisées par la Chambre d'Agriculture de la Drôme et Agribiodrôme (3)
- Journée d'échange avec les producteurs sur les dispositifs expérimentaux de la plateforme TAB organisée par la Chambre d'agriculture
- Réunions du Groupe Bio du Conseil général de la Drôme (2)
- Réunions de suivi du projet du syndicat caprin (2)
- Réunion de concertation sur le programme Agriculture-énergie organisée par Biovallée
- Réunion avec deux techniciennes des Chambres d'agriculture de la Drôme et d'Ardèche organisée par l'INRA
- Réunions pour préparer la création d'un Pôle Bio dans le Val de Drôme, associant des porteurs de projet potentiels

## **Entretiens**

Réalisés par Claire Lamine et Julia Tual dans le cadre d'une étude sur les dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique et sur le cas de la filière maraîchère, en 2011 :

- Ancien directeur de la pépinière des Compagnons de la Terre
- Directeur d'Agrobiodrôm

# Liste des sigles

---

AB	Agriculture biologique
ADASEA	Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
AOC	Appellation d'origine contrôlée
CA	Conseil d'administration
CCD	Communauté des communes du Diois
CCVD	Communauté de communes du Val de Drôme
CDAD	Comité de développement agricole du Diois
CDOA	Commission départementale d'orientation agricole
CDRA	Contrat de développement Rhône-Alpes
CEE	Communauté économique européenne
CETA	Centre d'études techniques agricoles
CFPPA	Centre de formation professionnelle et de promotion agricole
CLIT	Comité local d'installation Transmission
COMAC	Commission mixte d'agrément et de contrôle
CTE	Contrats territoriaux d'exploitations
CUMA	Coopérative d'utilisation du matériel agricole
DAVD	District d'aménagement du Val de Drôme
DRDD	District rural de développement du Diois
EPLEFPA	Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
FDSEA	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
FIF	Fond d'intervention foncier
FNAB	Fédération nationale de l'agriculture biologique
GAB	Groupement des agriculteurs biologiques
GMS	Grandes et moyennes surfaces
GRAB	Groupe de recherche en agriculture biologique
IFOAM	<i>International federation of organic agriculture movements</i>

IGP	Indication géographique protégée
INRA	Institut national de la recherche agronomique
ISARA	Institut supérieur d'agriculture et d'agro-alimentaire Rhône-Alpes
ITAB	Institut technique de l'agriculture biologique
JA	Jeunes agriculteurs
LEADER	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
MAE	Mesures agri-environnementales
NPK	Azote, phosphore, potassium
OGAF	Opération groupée d'aménagement foncier
OLAE	Opération locale agri-environnementale
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONIC	Office national interprofessionnel des céréales
ONIGC	Office national interprofessionnel des grandes cultures
OPA	Organisations professionnelles agricoles
PAC	Politique agricole commune
PAR	Plan d'aménagement rural
PDZR	Programme opérationnel de développement des zones rurales
PEP	Pôle d'expérimentation et de progrès
PIAF	Pépinière d'installation agricole et fermière
PIDA	Programme intégré de développement agricole
PIDA Bio	Programme intercoopératif de développement de l'agriculture biologique
PIM	Programme intégré méditerranéen
PPAM	Plantes à parfum, aromatiques et médicinales
PSADER	Programme stratégique agricole et de développement rural
RHD	Restauration hors domicile
SAD	Syndicat d'aménagement du Diois
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAVD	Syndicat d'aménagement du Val de Drôme
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
UTH	Unité de travail humain
WWF	<i>World wildlife fund</i>